Digitized by Google

BIB. DOM.
LAVAL. S. J.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

IF 145/42

Digitized by Google

Digitized by Google

Ex libris D. de Meignan

HISTOIRE DE FRANCE.

TOME DOUZIEME.

Digitized by Google

A PARIS,

Chez
- LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
- DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
- DE HANSY, Pont au Change, à S. Nicolas.
- JEAN TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
- BOUDET, rue S. Jacques, à la Bible d'or.
- BAUCHE, Quai des Auguſtins, à Sainte Geneviéve.
- DURAND, rue du Foin, au Griffon.
- CL. J. B. HERISSANT fils, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.
- D'HOURY fils, rue de la vieille Bouclerie, au Soleil d'or.
- DESPREZ, rue S. Jacques, à S. Proſper.
- LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

Digitized by Google

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS

L'ÉTABLISSEMENT

DE

LA MONARCHIE FRANÇOISE

DANS LES GAULES,

Par le Pere G. DANIEL, *de la Compagnie de* JESUS;

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée de notes, de dissertations critiques & historiques, de l'histoire du regne de Louis XIII, & d'un journal de celui de Louis XIV,

ET

Ornée de plans, de cartes géographiques, & de vignettes représentant des médailles & des monnoyes de chaque regne.

TOME DOUZIEME,

Qui comprend les regnes depuis 1593 jusqu'à 1610.

A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. D. CC. LVI.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUITE DU REGNE DE HENRI IV.

SOMMAIRE.

Assemblée des états à Paris. Conférence du duc de Mayenne avec le duc de Feria, où ils se brouillent ensemble. Ils se reconcilient. Conférence de Surenne entre les seigneurs catholiques du parti du roi, & les ligueurs. On y annonce la conversion du roi aux députés de la ligue. Le roi fait le siége de Dreux & prend cette place. Le duc de Feria propose l'élection de l'infante d'Espagne pour reine de France. Cette proposition est rejettée par les états. Ils proposent de lui faire épouser un prince François. Arrêt du parlement contre l'élection d'un prince étranger. Cet arrêt découvre toutes les intrigues des Espagnols. Le roi fait abjuration du Calvinisme à S. Denys. Le duc de Nevers envoyé par le roi à Rome, en qualité d'ambassadeur. Conduite du pape en cette occasion. Conspiration contre la vie du roi. Le duc de Nemours voulant se rendre maître absolu de Lyon, est prevenu par les bourgeois, & conduit prisonnier à Pierre-Enciſe. Diverses expéditions des deux partis dans les provinces. Troubles en Provence, au sujet du duc d'Epernon. Les Huguenots causent de l'embarras au roi. Meaux premiere ville de la ligue qui se soumet au roi, en conséquence de sa conversion. Le roi découvre les secrets du roi d'Espagne & du duc de Mayenne. Danger où s'exposa pour cela le sieur de la Varenne. Paix avec le duc de Lorraine. Lyon se soumet au roi. Sacre du roi à Chartres. Paris livré au roi par le comte de

Digitized by Google

Briſſac. Négociation pour la reduction de Rouen entre le baron de Roſni & M. de Villars. Incident qui la trouble. Rouen eſt ſoumis au roi. Les principales villes du royaume ſuivent l'exemple de Paris, de Rouen & de Lyon. Le duc de Guiſe fait auſſi ſon accommodement. La ligue ſe ſoutient dans une partie de la Bretagne par le duc de Mercœur. Les troubles continuent en Provence. Les affaires y tournent mal pour le duc d'Epernon. Le duc de Mayenne ſe retire en Bourgogne pour défendre cette province. Embarras cauſés au roi par les Huguenots. Le roi bleſſé par Jean Châtel. Tempête qui s'éleve contre les Jéſuites à cette occaſion. Un d'eux eſt condamné à la mort. Sujet de cette condamnation. Ils ſont chaſſés de France. Le pape donne l'abſolution au roi. Ceux qui contribuerent le plus à la réconciliation du roi avec le pape. Divers ſuccès de la guerre entre la France & l'Eſpagne. Places ſoumiſes au roi en Bourgogne. Danger que ce prince courut à Fontaine-Françoiſe. Le roi va à Lyon. Traité entre le duc de Mayenne & le roi. Progrès des Eſpagnols en Picardie. Mort de l'amiral de Villars. Cambrai pris par les Eſpagnols. Mort du duc de Nevers. Le roi bloque la Fere. Etat des affaires de Bretagne. Mort du maréchal d'Aumont. Le roi retire le jeune prince de Conde des mains des Huguenots. Accommodement du duc de Mayenne avec le roi. Réduction de Marſeille. Le duc d'Epernon obtient ſon pardon du roi. Ce prince ſe rend maître de la Fere. Les Eſpagnols lui enlevent Calais & Ardres. Traité de ligue entre la France & l'Angleterre contre l'Eſpagne. Indocilité des Calviniſtes. Amiens ſurpris par les Eſpagnols. Repris par le roi nonobſtant les embarras que lui cauſerent les Huguenots. Le duc de Savoye mal mene dans ſes états par Leſdiguieres. Le roi marche en Bretagne, oblige le duc de Mercœur à ſe ſoumettre, & met par là fin à la ligue. Edit de Nantes en faveur des Huguenots. Négociations pour la paix avec les Eſpagnols. On en traite à Vervins, où elle eſt conclue glorieuſement & avantageuſement pour le roi. Fameux duel entre Philippe de Savoye, frere bâtard du duc, & M. de Crequi. Mort de Philippe II roi d'Eſpagne. Le mariage du roi avec la reine Marguerite eſt declaré nul. Le duc de Savoye vient à la cour de France au ſujet du marquiſat de Saluces. Traité ſigné ſur ce ſujet par le duc, bien

Digitized by Google

réſolu de ne s'y pas tenir. Le roi lui déclare la guerre. La paix ſe fait par l'échange du marquiſat avec la Breſſe, &c. Le roi épouſe Marie de Médicis. Conférences de du Pleſſis-Mornai avec M. du Perron évêque d'Evreux à Fontainebleau. Naiſſance du dauphin. Semences de guerre civile, par l'ambition des maréchaux de Bouillon & de Biron. Celui-ci eſt arrêté, convaincu & décapité. Le duc de Bouillon ſe ſauve en Allemagne. Alliance renouvellée avec les Suiſſes. Mort d'Eliſabeth reine d'Angleterre. Jacques VI roi d'Écoſſe lui ſuccede. Négociation entre ce prince & le roi. Rétabliſſement des Jéſuites en France. Nouvelles intrigues dans le royaume découvertes, auxquelles le roi remédie par la punition des coupables. Il dompte le duc de Bouillon & lui accorde ſa grace. Différend entre le pape & les Vénitiens. Accommodé par le roi. La religion rétablie en Bearn. Négociation de paix entre les archiducs & les états de Hollande. Concluſion d'une longue treve, par laquelle l'Eſpagne reconnoît les états comme peuples libres & ſouverains. Le préſident Jeannin eut tout l'honneur de cet important traité. Le prince de Condé mécontent ſe retire à Bruxelles. Le roi fait un grand armement qui tient toute l'Europe en ſuſpens. Il déclare la reine régente du royaume. Il fait couronner cette princeſſe, & tout préparer pour ſon entrée ſolennelle à Paris. Mort funeſte de ce grand prince.

Digitized by Google

Digitized by Google

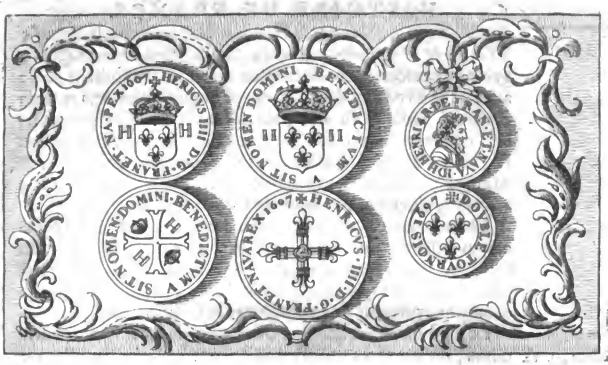

HISTOIRE DE FRANCE.

HENRI IV.

L'OUVERTURE des états s'étoit déja faite deux jours auparavant, le 26 Janvier dans la grande salle du Louvre. Le cardinal de Pellevé, archevêque de Reims, étoit venu exprès de Rome pour y servir de tout son crédit ses bons amis les Espagnols. Le duc de Feria n'étant pas encore arrivé, dom Diégo d'Ibarra y tenoit sa place; Bassompierre, ambassadeur du duc de Lorraine étoit là, pour veiller aux intérêts de son maître.

1593. Ouverture de l'assemblée à laquelle on donne le nom d'état.

De Rône, le comte de Belin, gouverneur de Paris, Villars, gouverneur de Rouen, & nouvel amiral de la Ligue,

Digitized by Google

1593. l'archevêque de Lyon, le vicomte de Tavanne, le sieur de Villeroi & le président Jeannin, & la plûpart de ce qu'il y avoit de personnes considérables du parti, formoient cette assemblée avec les députés de plusieurs villes & des trois états qui avoient eu des passeports du roi. Quelques autres députés, nonobstant la révocation des passeports que le roi avoit faite, sur les défiances qu'il conçut du duc de Mayenne au sujet des intrigues de Desportes son secrétaire à Rome, n'avoient pas laissé de s'y rendre.

Le parlement, les gouverneurs des provinces, & les principaux officiers de l'armée y devoient avoir aussi droit de suffrage. C'étoit une adresse du duc de Mayene, qui étant plus assûré d'eux que des députés, leur avoit fait attribuer ce droit pour pouvoir contrebalancer la faction Espagnole.

Premiere séance. Davila, l. 13. Le duc de Mayenne fit l'ouverture des états par un discours, où il exhorta toute l'assemblée à n'avoir en vûe que le bien de la religion & de l'état. Le cardinal de Pellevé parla après lui, & fit une harangue non pas aussi ridicule que celle que lui met en bouche la fameuse *satyre Menippée de la vertu du Catholicon d'Espagne*, (a) mais cependant fort longue & fort ennuyeuse. Le baron de Seneçai, président pour la noblesse, & du Laurent, avocat général au parlement de Provence, président du tiers-état, haranguerent aussi, & toute cette séance se passa en ces sortes de préliminaires, sans entrer encore en matiere.

Seconde séance. Dans la seconde qui se fit le jour suivant, le légat proposa qu'avant toutes choses, les membres des états s'obligeassent par un serment solennel à ne se réconcilier jamais avec le roi de Navarre, quand même il embrasseroit la religion catholique. L'opposition qu'il y eut à cette proposition, lui fit connoître & aux Espagnols, qu'il ne leur seroit pas si facile que plusieurs d'entre eux se l'étoient imaginé, de parvenir au but de leurs intrigues. Le duc de Mayenne la rejetta hautement, la plûpart de l'assemblée parut applaudir à ce duc, & l'archevêque de Lyon ayant pris la

(a) Cette Satyre est une collection de pieces faites à plaisir. Cette collection est de Nicolas Rapin, qui lui a donné le titre de *Satyre Ménippée*: les pieces sont de divers auteurs.

Digitized by Google

parole, se servit d'un moyen qui ferma la bouche au légat: ce fut de dire qu'on avoit remis à la prudence du pape, le choix des voies les plus propres à rendre la tranquillité au royaume de France, & à procurer la sûreté de la religion; qu'on ne savoit point encore quelles étoient ses intentions, & que ce seroit lui lier les mains & attenter sur son autorité, que de faire ce serment avant que de l'avoir consulté sur un point si important. 1593.

Le roi y envoye un trompette portant une déclaration des Catholiques de son parti.

Le lendemain vingt-huitieme du mois, arriva un trompette du roi venant de Chartres, qui dit qu'il étoit chargé d'un paquet adressé à M. le comte de Belin, gouverneur de Paris, & ajoûta en parlant fort haut, que c'étoit une déclaration des seigneurs catholiques du parti du roi qui l'envoyoient à l'assemblée. On le mena au gouverneur, & suivant les ordres qu'il en avoit, il fit en chemin le détail de tout ce que la déclaration contenoit à tous ceux qui voulurent l'entendre.

Le gouverneur porta le paquet au duc de Mayenne qui étoit au lit pour une indisposition, & qui ne voulut point l'ouvrir qu'en présence des principaux de l'assemblée. Le légat, le cardinal de Pellevé, Diego d'Ibarra, Bassompierre, Villeroi, le président Jeannin, & plusieurs autres, s'étant rendus chez lui, il ouvrit le paquet, & en tira l'écrit dont j'ai parlé, où les catholiques du parti du roi invitoient ceux de l'assemblée de Paris à une conférence sur les affaires de la religion & de l'état: dès qu'on en eut vû le titre, *propositions des princes, prélats, officiers de la couronne, &c.* chacun fut curieux d'en savoir le contenu; & il fut lû par un secrétaire d'état.

Le légat après l'avoir entendu fort impatiemment, se leva tout en colere, & dit que cet écrit étoit plein d'hérésies. Le cardinal de Pellevé & Diego d'Ibarra en dirent autant, & conseillerent au duc de Mayenne de n'y point faire de réponse, & de le supprimer. Le duc sans s'expliquer sur ce qu'il en pensoit, écoutoit les avis, qui se trouverent fort partagés. M. de Villeroi & le président Jeannin opinerent à ce qu'on le lût dans l'assemblée des états, puisqu'il leur étoit adressé, & non au seul duc de Mayenne;

Digitized by Google

1593. qu'ils auroient ſujet de ſe plaindre, ſi on ne le leur communiquoit pas, & de croire qu'on n'agiſſoit pas franchement avec eux ; qu'auſſi bien la choſe ne pouvoit demeurer ſecrete, vû que le trompette avoit dit hautement le ſujet qui l'amenoit, & le contenu de l'écrit.

Mémoires de Villeroi, t. 1. Le comte de Belin ajoûta, qu'il croyoit que ce trompette en avoit diſtribué quelques exemplaires. On réſolut de remettre la délibération ſur cette affaire au jour ſuivant, où malgré les efforts du légat, il fut conclu que l'écrit ſeroit communiqué à l'aſſemblée.

Auſſi-tôt après, parut l'autre écrit ou manifeſte du roi, qui fit encore beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de pluſieurs. Le légat, afin d'en empêcher l'effet autant qu'il ſeroit poſſible, mit *la propoſition des princes, &c.* entre les mains des docteurs de Sorbonne pour l'examiner ; & ces docteurs conformément à ſes intentions, la condamnerent comme abſurde, ſchiſmatique & hérétique.

Cayet, t. 2.

On en differe la lecture pendant que le duc de Mayenne va au-devant de l'ambaſſadeur d'Eſpagne.

Le duc de Mayenne embarraſſé de cet incident, ſuſpendit la délibération touchant le premier écrit, juſqu'au retour du voyage qu'il étoit obligé de faire ſur les frontieres de Picardie, pour aller au-devant du duc de Feria, ambaſſadeur d'Eſpagne, qui étoit en marche avec l'armée des Pays-bas, commandée par le comte Charles de Manſfeld.

De quelque importance que fût ſa préſence aux états, il jugea plus à propos de s'en abſenter, que de laiſſer aller le duc de Guiſe au-devant des Eſpagnols, comme ce jeune prince l'eût fort ſouhaité. Il pria l'aſſemblée de traiter durant ſon abſence, & juſqu'à l'arrivée du duc de Feria, de quelques affaires moins importantes, & laiſſa les ſieurs de Villeroi & Jeannin, pour veiller ſur la conduite du légat & des miniſtres d'Eſpagne.

Le roi durant ce temps-là, s'avance vers la Loire avec quelques troupes.

Le roi de ſon côté ayant attendu huit jours à Chartres la réponſe *à la propoſition des princes, &c.* & voyant qu'elle ne venoit point, renvoya une partie de ſa nobleſſe dans les provinces, pour y tenir les ligués en reſpect, & s'avança vers la Loire, avec un corps commandé par l'amiral de Biron, qui prit en chemin faiſant la petite ville de Meun,

Digitized by Google

à trois à quatre lieues d'Orleans. Il continua sa route par Blois, par Tours, & arriva à Saumur le vingt-huitieme de Février, pour y voir Madame Catherine sa sœur, qui y étoit arrivée de Bearn depuis deux mois : car c'étoit là le principal motif de son voyage. Le duc de Montpensier s'y rendit aussi, dans l'espérance que le roi lui avoit donnée, de lui faire épouser cette princesse. On fit quelques avances là-dessus : mais elle avoit toujours de l'inclination pour le comte de Soissons, que le roi étoit résolu de ne lui pas accorder ; & rien ne fut conclu pour le duc de Montpensier. 1593.

Plusieurs crurent à la cour, que le roi n'avoit pas envie de marier si-tôt cette princesse, & qu'il étoit bien-aise de s'attacher divers princes par l'espérance de ce mariage. D'aubigné raconte à ce sujet, qu'étant un jour à la Garnache en Poitou, couché dans la chambre du roi avec M. de Frontenac dans un même lit, celui-ci à qui il parloit fort bas de ce mariage, ne l'entendant pas bien, lui dit pour le faire répeter : *Que dis-tu ?* Le roi qui avoit l'oreille extrêmement fine, lui cria de son lit : *Sourd que vous êtes, n'entendez-vous pas qu'il dit, que je veux faire plusieurs gendres de ma sœur ?* A quoi ils répondirent : *Sire, dormez, nous en avons bien d'autres à dire à vos dépens.* Cette princesse en effet n'épousa ni le duc de Montpensier, ni le comte de Soissons, ni le prince d'Anhalt qui l'avoit aussi demandée, & ne fut mariée qu'en 1599 au marquis de Pont, fils aîné du duc de Lorraine. T. 3, l. 3, c. 23.

L'amiral de Biron eut ordre de passer la Loire, & d'aller en Sologne, mettre le siége devant Selles : mais le roi sur la nouvelle qu'il reçut, que le comte de Mansfeld avoit assiégé Noyon avec l'armée des Pays-bas, fit revenir l'amiral, & se rapprocha de Paris. Le comte de Mansfeld n'avoit que quatre mille hommes de pié, & mille chevaux : mais il avoit été joint par douze cents Lansquenets, & cent chevaux des troupes du pape, sous les ordres d'Appio Conti, à qui le duc de Monté-Marciano en avoit laissé la conduite, en s'en retournant en Italie. Le duc de Mayenne les renforça encore de trois mille fantassins François, & de *Siége de Noyon par le comte de Mansfeld.* Davilal. 13.

1593. quinze cents chevaux, & ſe rendit au ſiége avec les ducs de Guiſe & d'Aumale, & les ſieurs de Roſne & de la Châtre.

Le roi, qui ſur la nouvelle de ce ſiége, avoit mandé ſa nobleſſe, aſſembloit ſes troupes pour ſecourir la place : mais elle fut vivement attaquée, & battue avec tant de furie, que M. d'Etrées qui y commandoit, ne put attendre le ſecours : & après avoir ſoutenu un aſſaut, où il tua beaucoup de monde aux aſſiégeans, il fut obligé de capituler. Appio Conti, général des troupes du pape perdit la vie à ce ſiége, non point par le feu des ennemis, mais de la main d'un colonel des Lanſquenets du camp, qui ayant refuſé d'exécuter un ordre qu'il lui donnoit, & le voyant venir ſur lui l'épée haute, le perça d'un épieu, dont il le tua ſur la place.

La priſe de Noyon avoit été précédée de pluſieurs conférences du duc de Mayenne avec le duc de Feria, où il s'étoit paſſé des choſes qui ne devoient pas faire eſpérer un ſi heureux & un ſi prompt ſuccès de cette entrepriſe, ni que le ſiége dût ſe faire avec autant de concert des deux nations, qu'il ſe fit.

Conférences du duc de Mayenne avec le duc de Feria à Soiſſons. Celui-ci veut faire abolir la loi ſalique dans le royaume.

Ce fut à Soiſſons que ces deux ducs ſe rencontrerent. Le duc de Feria perſuadé que l'aſſemblée de Paris étoit le coup de partie, pour réuſſir dans le deſſein que la cour d'Eſpagne s'étoit toujours propoſé, de faire tranſporter la couronne à l'Infante, & qu'ayant enfin contraint le duc de Mayenne à convoquer cette aſſemblée, on l'avoit réduit au point où l'on vouloit l'amener, fut d'avis que l'on commençât par abolir la loi ſalique. Sa raiſon étoit, que tous ceux qui pouvoient prétendre à la couronne en vertu de cette loi fondamentale du royaume, c'eſt-à-dire, tous les princes de la maiſon de Bourbon, étoient ou hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, & par conſéquent déchus de leur droit : que cela ſuppoſé, l'abolition de la loi devoit être faite par les états, auxquels dans le cas préſent, l'autorité & le pouvoir de la faire étoient dévolus : enſuite la conſéquence qu'il tiroit de ces principes, étoit que la couronne appartenoit par un droit inconteſtable à l'infante Iſabelle, comme

Digitized by Google

étant fille d'Elisabeth de France, sœur du dernier roi.

Il prévint l'objection qu'on lui pouvoit faire, que ceux qui étoient héritiers légitimes de la couronne en vertu de la loi salique étant exclus, la nation Françoise acquéroit le droit de se choisir un roi tel qu'elle jugeroit à propos: sur quoi il répondit deux choses; la premiere, que les états devoient dans ce choix suivre le droit commun, qui étoit de prendre le plus prochain héritier; ce qui convenoit à l'infante; la seconde, que le roi d'Espagne s'étant épuisé pour défendre la religion dans le royaume, & pour empêcher qu'il ne tombât sous la puissance d'un prince hérétique, qu'ayant pour cela sacrifié ses propres intérêts, & abandonné les affaires des Pays-bas, l'équité & la reconnoissance demandoient la préférence en sa faveur. 1593.

Il ajoûta de magnifiques promesses pour tous ceux qui seconderoient les intentions de Sa Majesté Catholique, & en particulier pour le duc de Mayenne, l'assûrant qu'il auroit tout pouvoir sous l'autorité de l'infante; qu'on le combleroit d'honneurs & de richesses; que pour commencer à lui en donner des marques, le roi d'Espagne le faisoit généralissime de ses troupes, & que le comte de Mansfeld avoit ordre de lui céder le commandement de celles qui étoient entrées en France.

Réponse du duc de Mayenne peu favorable aux Espagnols.

Le duc de Mayenne écouta fort froidement ce discours du duc de Feria, & lui répondit, qu'il étoit surpris que l'on fît de telles propositions, ayant pris si peu de mesures pour les appuyer, que l'armée d'Espagne n'étoit que de cinq mille hommes, & que pour conduire une affaire de cette importance, dont il faudroit assûrer le succès en prodiguant les millions, on ne lui présentoit que vingt-cinq mille écus: qu'on avoit affaire à un prince belliqueux, & expérimenté, qui avoit des troupes nombreuses, & les meilleures qu'il y eût en Europe; que le prince de Parme, tout grand homme qu'il étoit, n'avoit osé lui présenter la bataille; qu'étant entré deux fois en France avec des armées beaucoup plus fortes que celles qu'amenoit le comte de Mansfeld, tous ses efforts s'étoient réduits à faire lever deux siéges, sans avoir en aucune maniere affoibli un si redoutable enne-

Digitized by Google

mi; que ce prince étoit encore en état & sur le point de
1593. venir affamer Paris; que quand il auroit rassemblé son armée, celle d'Espagne aussi foible qu'elle étoit, n'oseroit paroître en sa présence; qu'envain on proposoit de faire reconnoître l'infante pour reine de France, si on n'avoit de quoi l'établir & l'affermir sur le throne; que la seule idée d'une domination étrangere effaroucheroit les François, & principalement la noblesse; que seroit-ce quand ils verroient qu'on leur proposeroit de faire une telle démarche, sans apparence de la pouvoir soûtenir, & que loin de rendre par ce moyen la tranquillité à l'état, & d'assûrer la religion, ce seroit exposer l'un & l'autre à une ruine évidente & prochaine? Que pour disposer les François à abolir la loi fondamentale du royaume, & diminuer au moins la répugnance naturelle qu'ils y avoient, il faudroit s'y prendre d'une autre maniere, les éblouir par une montre de puissantes forces, & répandre l'argent à pleines mains, pour gagner les principaux chefs; qu'en user autrement, c'étoit travailler en faveur du roi de Navarre, & vouloir fortifier son parti; qu'en un mot, il se garderoit bien en de semblables conjonctures, de faire une telle proposition aux états, ne voyant nul moyen d'y réussir, & qu'infailliblement le désespoir porteroit les députés à s'accorder avec les hérétiques.

Le duc de Feria fort surpris de cette réponse, parce que les autres ministres d'Espagne lui avoient répondu de la favorable disposition des états, repartit que la sédition d'Arragon, la longue maladie, & la mort du prince de Parme avoient empêché Sa Majesté Catholique de donner de plus grands secours; que c'étoit la faute des François de n'avoir pas profité de ceux qu'on leur envoyoit depuis long-temps; qu'ils avoient perdu la bataille d'Ivri; que les sommes d'argent qui étoient sorties jusqu'alors de l'épargne de Sa Majesté Catholique pour la France, ne leur paroissoient peu considérables, que par l'insatiable avarice de plusieurs d'entre eux: mais qu'au reste, on ne se mit pas en peine; qu'ils marquassent de leur côté la reconnoissance qu'ils devoient à ce prince en recevant l'infante pour reine, qu'a-

Digitized by Google

lors piqué par ſon propre intérêt, & n'agiſſant plus dans l'incertitude ſur l'utilité ou ſur l'inutilité de ſes dépenſes, il employeroit tous ſes thréſors & toutes les forces de ſon état, & qu'on verroit en peu de temps cinquante mille hommes de pié & dix mille chevaux entrer en France de tous côtés, pour maintenir l'infante, & exterminer les hérétiques. 1593.

Le duc de Mayenne répliqua en ſoûriant, qu'il s'agiſſoit du préſent, & non pas de l'avenir; que le joug d'une domination étrangere étoit un morceau bien dur pour l'eſtomac des François, & qu'il falloit bien des aſſaiſonnemens pour le leur faire avaler.

Inigo de Mendoza, juriſconſulte, que le roi d'Eſpagne avoit donné au duc de Feria, pour lui ſervir de conſeil ſur les points qui dépendroient de la juriſprudence, prit la parole, & dit au duc de Mayenne, qu'il étoit bien aſſûré que tous les députés des états de Paris, non-ſeulement recevroient l'infante, mais encore qu'ils prieroient Sa Majeſté Catholique de la leur donner, & que lui ſeul étoit contraire à cette élection.

Diſpute entre les deux ducs ſur l'autorité du duc de Mayenne aux états.

Le duc de Mayenne lui repartit avec mépris, qu'il parloit d'une affaire où il n'entendoit rien, & qu'apparemment il prenoit les députés des états pour des Indiens; mais que les Eſpagnols trouveroient qu'ils n'étoient pas tout-à-fait ſi ſtupides, ni ſi aiſés à duper. Sur quoi Mendoza lui ayant répeté qu'il ſavoit bien la diſpoſition des états, & qu'on n'auroit pas beſoin de ſon crédit, pour faire reconnoitre l'infante: *Vous vous méprenez*, reprit le duc de Mayenne, *& ſi je ne conſens à cette élection, toute la terre n'eſt pas capable de la faire réuſſir.*

Le duc de Feria n'étant pas plus maître de lui que ſon adjoint, dit avec hauteur au duc de Mayenne, que c'étoit lui-même qui s'abuſoit; que l'élection ſe feroit malgré lui, & qu'il lui ôteroit le commandement de l'armée, pour le donner au duc de Guiſe.

Celui-ci rompt la conférence, & ſe retire.

Cette menace outra le duc de Mayenne, qui prenant le ton encore plus haut, lui repartit, qu'il le défioit de faire du pis qu'il pourroit; qu'il étoit en ſon pouvoir de tourner

toute la France contre les Eſpagnols; que s'il l'entrepre-
1593. noit, il les mettroit tous en huit jours hors du royaume; qu'au reſte, ils ſembloient le traiter déja comme leur ſujet; qu'il s'en falloit bien qu'il ne le fût encore, & que leur procédé l'empêcheroit de vouloir l'être à l'avenir: ſur quoi il rompit la conférence, & ſe retira.

Les autres le regagnent. L'emportement du duc de Feria & de ſon juriſconſulte fut fort déſapprouvé des autres miniſtres d'Eſpagne: & dans le conſeil qu'ils tinrent tous enſemble, il fut réſolu qu'on tâcheroit par toutes ſortes de moyens, d'appaiſer le duc de Mayenne. Jean-Baptiſte Taſſis alla le voir, pour lui faire des excuſes, & il les reçut fort fierement. Le protonotaire Acuchi & Maluezzi, commiſſaires des troupes du pape, que le légat avoit envoyés à la conférence de Soiſſons, ſe firent les médiateurs. Le comte de Mansfeld ſe joignit à eux; Taſſis offrit au duc de la part du roi d'Eſpagne, s'il vouloit ſeconder l'élection de l'infante, le duché de Bourgogne en ſouveraineté, le gouvernement de Picardie ſa vie durant, le titre & l'autorité de lieutenant-général du royaume ſous la reine, d'acquitter toutes ſes dettes, & outre les vingt-cinq mille écus qu'on lui délivreroit inceſſamment, il lui promit un billet pour deux cents mille autres, & de lui faire expédier les lettres patentes de général des troupes d'Eſpagne, dont il diſpoſeroit abſolument, & qui n'agiroient que par ſes ordres.

Et il paroît s'adoucir. Le duc, ſoit qu'il ſe fût laiſſé gagner par ces offres, ſoit qu'il voulût ſeulement le faire paroître, ſe radoucit; & en les acceptant, ſe réconcilia avec le duc de Feria: mais cependant il envoya un ordre ſecret à l'archevêque de Lyon & au préſident Jeannin, de faire en ſorte dans les états, que la conférence demandée par les catholiques du parti du roi, fût réſolue. Il avoit deux fins dans la conduite qu'il tint en cette occaſion: l'une de ſe rendre redoutable au roi par ſa réconciliation avec les Eſpagnols, & de ſe mettre en état de traiter avec lui plus avantageuſement, ſi les conjonctures de ſes affaires le demandoient; & l'autre de tenir les Eſpagnols en inquiétude par la conférence dont il étoit queſtion, & qui pouvoit tourner très-déſavantageuſement pour eux.

Politique de ce duc.

Digitized by Google

Le duc de Mayenne, ensuite du siége de Noyon, s'en alla à Reims, pour y conférer avec les princes de sa maison, dont plusieurs s'y étoient rendus; & le comte de Mansfeld, après s'être saisi de Bohaim, de saint Valeri, & d'Etaples, recula vers la frontiere. Ce fut un grand sujet de chagrin pour les Parisiens & pour le légat, qui avoient espéré que cette armée feroit lever le blocus de Paris, au moins en partie, par la prise de saint Denys. Cette retraite de Mansfeld se fit du consentement des ministres d'Espagne & du duc de Mayenne; mais pour des raisons bien différentes. Le duc de Mayenne étoit bien aise que l'armée durant les états, ne fût point si près de Paris, de peur que les Espagnols ne s'en prévalussent; & ceux-ci s'en éloignoient volontiers, parce que leurs troupes avoient été fort affoiblies par le siége de Noyon, & qu'ils ne vouloient point les employer au siége de saint Denys, espérant que plus les Parisiens souffriroient de la disette, & plus les états se presseroient de faire l'élection de l'infante.

1593. *L'armée de la ligue s'éloigne de Paris.* Thuanus, l. 105.

Quant à la conférence à Reims, elle fut fort inutile: elle ne servit qu'à augmenter les défiances, que les princes de la maison de Lorraine avoient les uns des autres; & quelque beau semblant qu'ils fissent, ils se séparerent plus mécontens que jamais, tous n'ayant eu en vûe que de tromper leurs concurrens.

Mémoires de Villeroi, t. 1.

Pour revenir à l'assemblée de Paris, tout s'y passoit avec beaucoup de désordre & de confusion. L'aigreur & l'animosité y éclatoient dans toutes les séances, les uns étant contraires au parti Espagnol, & les autres le favorisant. On y contesta le droit d'y assister à ceux qui n'avoient pas la qualité de députés: tantôt leurs suffrages y étoient reçus, & tantôt rejettés comme illégitimes: on s'emportoit; on se querelloit sans nul égard & nul ménagement: mais ce fut principalement à l'occasion de la conférence proposée par les catholiques royaux, que les esprits s'échaufferent.

Désordre dans l'assemblée des états.

Le cardinal légat, le cardinal de Pellevé & toute la faction Espagnole s'y opposerent de toutes leurs forces: mais l'archevêque de Lyon & le président Jeannin, leur ayant laissé jetter tout leur feu, représenterent que cette confé-

Digitized by Google

1593. rence ne pouvoit produire aucun mauvais effet, & que tout au plus elle ſeroit inutile : qu'on auroit ſoin d'y envoyer des perſonnes qui n'engageroient l'aſſemblée à rien mal à propos ; que le refus irriteroit la nobleſſe catholique du parti royal ; qu'il auroit un très-mauvais air aux yeux du peuple, qui, ennuyé de la guerre, s'offenſeroit de ce qu'on rejettoit une ouverture de paix ; qu'on pourroit au contraire eſpérer quelque avantage de cette conférence ; que parmi les catholiques royaux, il y en avoit pluſieurs qui voyant que le roi de Navarre ne penſoit point à ſa converſion, demeuroient malgré eux dans ſon parti ; que ce ſeroit un moyen de les en retirer, ſur-tout au cas qu'on engageât ce prince, comme on auroit lieu de le faire, à donner de nouvelles marques de ſon opiniâtreté dans ſa religion : & qu'enfin, quoi qu'il arrivât, on ſeroit toujours en pouvoir de ne rien conclure, quand même on n'auroit que le prétexte de demander, & d'attendre ſur tout cela les ordres du Saint ſiége.

Ces raiſons firent impreſſion ſur l'eſprit du légat, qui d'ailleurs appréhendoit de paſſer à Rome pour tout-à-fait partial, & pour un homme entierement livré aux Eſpagnols. Ainſi il donna les mains, & l'on concerta la réponſe qu'il falloit faire à la propoſition des catholiques royaux, plus d'un mois après qu'elle eut été apportée.

Réponſe au mémoire des Catholiques royaux.

Cette réponſe * fut envoyée à Chartres le huitiéme de Mars par un trompette. On y offroit, pour lieu de la conférence, Montmartre, Chaillot, ou ſaint Maur ; & ſans y mettre d'autres conditions, on y déclaroit ſeulement qu'on ne traiteroit qu'avec des catholiques, & ſur les moyens de conſerver la religion & l'état.

* Rapportée au cinquieme volume des mémoires de la ligue.

L'abſence du roi & de pluſieurs princes & ſeigneurs catholiques de ſon parti fut cauſe que la choſe traîna quelque temps : & après diverſes lettres écrites de part & d'autres, ſoit pour excuſer le délai des réponſes, ſoit ſur les paſſeports, & touchant le lieu & les députés, il fut convenu que l'on s'aſſembleroit à Surenne le vingt & unieme d'Avril.

Dans cet intervalle le duc de Feria arriva à Paris. Toute la

la nobleſſe de la ligue qui étoit dans cette capitale, alla au-devant de lui, ayant à ſa tête le ſecond fils du duc de Mayenne. Le deuxieme jour d'Avril, le duc de Feria alla à l'aſſemblée : il y harangua, & enſuite préſenta au cardinal de Pellevé, préſident pour le clergé ſes lettres * de créance, qui furent lues tout haut ; après quoi le cardinal répondit à la harangue avec de grands éloges du duc & du roi d'Eſpagne. 1593.

* Datées de Madrid le 2 Janvier 1593.

L'arrivée du duc de Feria ne changea rien à l'égard de la conférence qui avoit été réſolue : mais les ſeize, ſoit d'eux-mêmes, ſoit à l'inſtigation des Eſpagnols, ſe déchaînerent contre : & comme ils n'avoient pas grand crédit dans les états, & qu'ils avoient défenſe, ſous peine de la corde, de préſenter des requêtes, ils firent courir des libelles, où le roi, les catholiques du parti de ce prince, les politiques, & l'archevêque de Lyon qui avoit opiné en faveur des conférences, étoient également maltraités. Le mépris que l'on fit de ces écrits, quoique affichés en divers endroits de Paris, fit voir celui qu'on avoit pour ceux qui en étoient les auteurs, & on ne laiſſa pas de procéder à l'élection des députés pour les conférences. Cayet, t. 1.

L'aſſemblée choiſit l'archevêque de Lyon, le ſieur de Billi, abbé de ſaint Vincent, & depuis évêque de Laon, Villars, gouverneur de Rouen, le comte de Belin, gouverneur de Paris, le préſident Jeannin, le baron de Talmet, les ſieurs Montigni & de Montolin, le préſident le Maître, l'avocat Bernard, & du Laurent, avocat général au parlement de Provence. *Députés élus pour les conférences.*

Le roi qui étoit alors à Mante, ayant aſſemblé ſon conſeil pour choiſir pareillement les députés, le choix tomba ſur Renault de Beaune, archevêque de Bourges, auquel on joignit les ſieurs de Chavigni, de Bellievre, de Rambouillet, de Schomberg, de Pont-Carré, Emeric de Thou, & Revol, qui tous étoient du conſeil royal.

Quoique les conférences euſſent été fixées au vingt & unieme d'Avril, elles furent différées juſqu'au vingt-neuvieme : & comme les catholiques du parti royal ne pouvoient en eſpérer aucun ſuccès, qu'au cas que le roi voulût don-

ner des paroles plus positives, qu'il n'avoit encore fait sur
1593. sa conversion, le sieur d'O fut chargé de la part des autres de le faire expliquer là-dessus.

Ce seigneur lui représenta le grand intérêt qu'il avoit dans les conjonctures présentes, à ne plus tenir les esprits en suspens sur un point si essentiel, tant pour empêcher l'élection d'un nouveau roi, à quoi tout se disposoit dans l'assemblée de Paris, que pour ne pas laisser renaître le tiers parti qu'il avoit étouffé dans sa naissance, & dont l'idée sembloit se réveiller dans l'esprit de quelques seigneurs catholiques, rebutés d'une part des délais de la conversion de Sa Majesté, & de l'autre, effrayés du joug de la domination Espagnole, dont le royaume étoit menacé; que si une fois ce tiers parti se formoit, il deviendroit nombreux, soit par la désertion de ceux qui abandonneroient le parti royal, soit par la jonction de plusieurs du parti de la ligue, qui ne pourroient se résoudre à se soumettre aux Espagnols; & qu'une nouvelle faction de cette nature multiplieroit les désordres, & augmenteroit de beaucoup la confusion du royaume.

Dispositions du roi par rapport à sa conversion.

Le roi lui répondit qu'il étoit entierement résolu à donner là-dessus & au plutôt toute satisfaction aux catholiques qui l'avoient servi. Il lui rendit raison des délais qu'il avoit jusques-là apportés à son instruction & à sa conversion; que quand il se seroit fait catholique immédiatement après qu'il eut été reconnu roi par l'armée devant Paris, son changement de religion n'auroit point donné la paix à l'état; que les Huguenots l'auroient abandonné; qu'ils n'auroient point manqué de se faire un nouveau chef; que les forces de la ligue étoient alors trop grandes pour qu'il eût pû y résister sans l'aide des Huguenots; que les peuples étoient animés, & ne demandoient que la guerre; que les choses avoient changé depuis, & n'étoient plus en ces termes; qu'il avoit fait venir auprès de lui ceux des seigneurs François que les calvinistes auroient pû mettre à leur tête: (il entendoit par là principalement les ducs de Bouillon & de la Tremoille) que les affaires des ligués étoient en désordre; que leur armée étoit presque réduite à rien; que les peuples étoient las de la guerre; qu'ils soûpiroient après la paix; que dans

Digitized by Google

cette ſituation, il pouvoit avec honneur, ſans ſembler y être contraint & violenté, quitter le calviniſme ; que la permiſſion qu'il avoit donnée aux princes & aux ſeigneurs catholiques de ſon parti, de députer au pape pour traiter de ſa converſion, étoit une démarche qu'il avoit faite exprès pour convaincre tout le monde qu'il y penſoit ſérieuſement, & de longue main ; que la cour de Rome prevenue par les Eſpagnols ne ſecondant pas ſes intentions, il ne laiſſeroit pas de les exécuter, & que dans trois mois au plûtard, il aſſembleroit les évêques de France pour conſommer cette affaire. *Vous pouvez*, ajoûta-t-il, *dire cela de ma part à l'archevêque de Bourges, qui doit être à la tête des députés de la conference de Surene, & qu'il peut y parler, & y agir ſur la parole que je vous donne.* 1593.

On ne peut raiſonnablement douter de la ſincérité de ce prince en cette occaſion, non-ſeulement parce qu'il étoit naturellement franc & droit ; mais encore parce que depuis long-temps il ſe faiſoit inſtruire ſous main ; & Victor Cayet, docteur en Théologie, dont nous avons une aſſez bonne hiſtoire du regne de ce prince juſqu'à la paix de Vervins, dit qu'il le conſultoit lui-même par lettres, ſur les difficultés qu'il avoit touchant divers articles de la religion Romaine ; que par ſon ordre, il lui envoya une inſtruction dès le temps du ſiége de Vendôme ; qu'il n'étoit pas le ſeul des théologiens catholiques avec qui le roi conféroit ſur la religion ; que par le ſecours des entretiens qu'il avoit avec eux, & des écrits qu'ils lui fourniſſoient, il embarraſſoit ſouvent les miniſtres calviniſtes ; que lorſque M. d'O lui fit la remontrance dont je viens de parler, il étoit parfaitement affermi ſur l'article de la réalité du corps de JESUS-CHRIST dans le ſaint ſacrement de l'autel, article capital qui avoit donné lieu plus qu'aucun autre, à la ſéparation des calviniſtes d'avec l'égliſe Romaine, & qu'il n'avoit plus de difficulté que ſur trois points ; ſavoir, ſur l'invocation des ſaints, ſur la confeſſion auriculaire, & ſur l'autorité du pape : & certainement la conduite que tint ce prince après ſa converſion, montra qu'elle avoit été très-ſincere ; car bien que comme il n'arrive que trop ſouvent à tant d'au-

1593. tres catholiques, & ſur-tout aux grands, il n'agit pas toujours dans la pratique conformément aux regles de la morale chrétienne, on ne remarqua jamais en lui rien qui pût rendre ſa foi ſuſpecte.

M. d'O ayant eu cette réponſe du roi, alla la rapporter à l'archevêque de Bourges, qui ſe préparoit à partir pour Surene. Il en eut une extrême joie, & lui dit : *Je ne commence que de ce moment à bien eſperer de nos conférences.*

Premiere entrevûe des députés à Surene.

Il ſe rendit donc à Surene, où il trouva l'archevêque de Lyon, & les autres députés de la ligue qui les attendoient. Leur premiere entrevûe ſe fit le vingt-neuvieme d'Avril, à deux heures après midi ; on s'embraſſa de part & d'autre avec beaucoup de cordialité, & pluſieurs par l'eſpérance d'une prochaine réconciliation, ne purent s'empêcher de laiſſer couler des larmes.

Quoique tout ſe paſſât avec beaucoup de civilité de part & d'autre, l'archevêque de Bourges prit ſans cérémonie la droite dans la ſéance avec ceux de ſon parti, diſant ſeulement que venant de la part des princes du ſang, dont il n'y en avoit aucun dans le parti de l'union, il croyoit que cette place lui étoit dûe ; l'archevêque de Lyon ne fit là-deſſus aucune difficulté.

Préliminaires qui y furent reglés.

Dans cette premiere conférence, on ne fit point autre choſe, que de convenir de quelques préliminaires touchant la ſureté des députés, & la maniere des paſſeports tant pour eux, que pour ceux qui iroient & viendroient de leur part. L'archevêque de Lyon demanda qu'il fût permis à M. de Villeroi, quoiqu'il ne fût point du nombre des députés, d'aſſiſter aux conférences, le duc de Mayenne le ſouhaitant ainſi. On le lui accorda, à condition que le ſieur de Vic, gouverneur de ſaint Denys, y fût aggregé avec les députés du parti royal. On propoſa auſſi une ſuſpenſion d'armes pour les lieux des environs. Il y eut quelques difficultés ſur M. de Rambouillet. L'archevêque de Lyon propoſa qu'il voulût bien n'être point du nombre des députés, à cauſe de ce qui s'étoit paſſé à Blois, & avoir cette complaiſance pour madame la ducheſſe de Guiſe. On lui

Digitized by Google

faiſoit entendre par là que l'on croyoit qu'il avoit été des conſeils où le feu roi avoit réſolu la mort du duc de Guiſe. 1593.

Ce ſeigneur répondit que la raiſon qu'on apportoit pour l'exclure, étoit celle qui l'obligeroit pour ſon honneur, à ne ſe pas départir de la députation : que ce ſeroit s'avouer coupable du fait qu'on lui impoſoit, & * qu'il s'offroit à donner là-deſſus à madame de Guiſe des éclairciſſemens qui la ſatisferoient. Cette réponſe ayant été portée à Paris, on ceſſa d'inſiſter ſur ce point. En attendant que la ſuſpenſion d'armes fût reglée, on envoya au roi le ſieur de Geſvres, ſecrétaire d'état, pour le prier d'empêcher les courſes des garniſons, après quoi les députés de la ligue ſe retirerent à Paris, & ceux du parti royal demeurerent à Surene avec une garde de douze Suiſſes.

* Voyez les obſervations ſur le regne précédent à l'art. de la mort du duc de Guiſe.

Le lundi d'après, troiſieme de Mai, les députés de la ligue retournerent à Surene, excepté l'archevêque de Lyon qui étoit indiſpoſé. Il y eut quelque conteſtation ſur les limites des lieux où s'étendroit la ſuſpenſion d'armes : le comte de Belin & le préſident Jeannin en conférerent en particulier avec les ſieurs de Revol & de Vic, & elles furent réglées pour toute l'étendue du pays qui eſt entre Paris, Chelles, Vaujour, Aunai, Ville-Peinte, Roiſſi, Gonneſſe, Sarcelles, Montmorenci, Argenteuil ; & de l'autre côté de la Seine, pour toute la campagne juſqu'à S. Germain-en-Laie, Roquencourt, Choiſi-aux-Bœufs, Palaiſeau, Lonjumeau, Juviſi, & de là à Villeneuve-Saint-George, Suſſi, Boiſſi, Amboiles, Noiſi, Neuilli-ſur-Marne, & de-là à Chelles. Cette ſuſpenſion fut pour dix jours, à compter du deuxieme du mois, ſauf à la prolonger s'il étoit néceſſaire.

Seconde conférence.

Elle fut conclue avant le retour du duc de Mayenne à Paris. Il parut en être mécontent, ſoit qu'on n'y eût pas ſuivi exactement ſes ordres, ſoit à cauſe de la joie que les Pariſiens en témoignerent & qu'il regarda comme une marque d'un déſir de la paix plus empreſſé qu'il n'eût voulu.

Mémoires de Villeroi, t. 1.

Le mercredi cinquieme de Mai, on ſe raſſembla. L'archevêque de Bourges & l'archevêque de Lyon, tous deux

Déclaration faite dans la troiſie-

recommandables par leur éloquence & leur habileté, firent
1593. paroître l'une & l'autre dans les discours fort judicieux
me par rapports au roi. qu'ils firent ce jour-là, tant sur l'état où se trouvoit le royau-
Acte de la conférence rapportés par Cayet, t. 2. me, que pour la justification de leur parti : mais l'archevêque de Lyon, après avoir délibéré en particulier avec ses collegues, déclara *que quant à la reconnoissance du roi de Navarre*, (que l'archevêque de Bourges avoit proposée) *ils n'en vouloient point entendre parler, & protestoient mourir plutôt, que jamais obéir à un hérétique :* que pour ce qui étoit de l'inviter à embrasser la religion catholique, ils ne pouvoient & ne devoient pas non plus le faire, pour plusieurs raisons qu'il apporta, dont les principales étoient, que ce prince avoit été pressé inutilement là-dessus par les états de Blois un peu avant la mort du feu roi, & depuis par le duc de Mayenne ; qu'il n'avoit point tenu la promesse qu'il avoit faite aux princes & aux seigneurs Catholiques de son parti au camp devant Paris, de se faire instruire dans six mois ; que s'ils lui faisoient une telle invitation, ils agiroient contre plusieurs sermens qu'ils avoient faits ; que ce seroit violer le respect & la soumission qu'ils devoient au Saint siége qui l'avoit excommunié, & leur avoit défendu de traiter & d'avoir aucune communication avec lui ; que ce prince avoit renouvellé solennellement les promesses qu'il avoit faites aux Calvinistes, de ne jamais changer de religion ; qu'il mettoit entre leurs mains les charges & les places importantes de l'état ; qu'il répandoit les ministres dans les provinces, & les payoit comme des officiers à gages ; qu'il avoit renouvellé les anciens édits de Janvier & de Juillet, en faveur des hérétiques, & fait défense d'informer sur la religion de ceux qui seroient pourvûs d'offices ; qu'on avoit intercepté des lettres à ses envoyés en Angleterre, où il disoit que l'espérance qu'il donnoit de sa conversion, n'étoit que pour se conserver les Catholiques de son parti jusqu'à son établissement sur le throne. Il représenta l'effroyable danger qu'il y avoit à mettre un roi hérétique en possession de la couronne de France, d'où suivroit la ruine entiere de la religion dans le royaume, & peut-être dans toute la chrétienté. Il finit en exhortant les députés du parti royal,

Digitized by Google

à se joindre aux autres Catholiques contre les ennemis communs de leur religion, & à se séparer au plutôt de leur société. 1593.

L'archevêque de Bourges repartit à ces raisons, en apportant celles que le roi avoit eues de différer sa conversion, & l'impuissance où il avoit été de vaquer à cette affaire par la continuation de la guerre; qu'il n'avoit pas voulu y être contraint, ni paroître avoir changé de religion pour aucun motif temporel; que quand il n'auroit pas été jusqu'alors dans une sincere disposition de se convertir, il y étoit à présent; & que le grand bien qui proviendroit de sa conversion pour la religion & pour le royaume, devoit faire passer sur toutes autres considérations; que les prétendues lettres interceptées pourroient bien être une calomnie fabriquée par les ennemis du roi, des princes & des seigneurs Catholiques, qui lui étoient demeurés fideles; que pour ce qui concernoit les bulles des papes, elles n'avoient point été signifiées au roi; que les rois de France avoient des priviléges pour ne pouvoir être excommuniés; qu'on savoit que ces bulles étoient émanées du Saint siége, par la crainte qu'on avoit des Espagnols à Rome; que tout cela étoit contre les priviléges de l'église Gallicane; que les anciens papes, loin de pousser à bout les princes chrétiens, quand ils étoient hérétiques, alloient au-devant d'eux pour les recevoir à bras ouverts, lorsqu'ils rentroient dans le bon chemin; que la dureté en ces occasions ne servoit qu'à troubler les états, & à y ruiner la religion, comme l'expérience l'avoit montré à l'égard de l'Angleterre & de la Hongrie. « Au reste, (ajouta-t-il,) c'est à vous, messieurs, à bien » consulter, avant que de faire votre prétendue élection » d'un nouveau roi: car surement le nôtre ne s'enfuira pas » pour lui faire place; & il ne manquera ni de courage, ni » de fideles sujets, pour défendre ce que Dieu & la naissance lui ont donné ». *Réponse en sa faveur.*

La conférence qui avoit été tenue à trois ou quatre reprises ce jour-là, finit après quelques contestations sur l'autorité du pape, & sur les libertés de l'église Gallicane.

On se rassembla le dixieme du mois de Mai après le re- *Quatrieme conférence.*

1593. tour du duc de Mayenne à Paris, & après que les députés de la ligue eurent en pleine assemblée rendu compte de ce qui s'étoit passé jusques-là à Surene. L'archevêque de Bourges sans faire de plus longs discours, leur dit : « Messieurs, » nous nous sommes assez ouverts sur ce que nous préten- » dons : c'est à vous à en faire autant de votre côté, & à » nous instruire à fond de vos intentions ».

L'archevêque de Lyon répondit qu'ils l'avoient fait aussi clairement qu'ils le pouvoient faire ; que tout leur but dans cette conférence, étoit une sincere réunion entre les Catholiques, pour assurer la religion, procurer le salut de l'état, le rétablir dans son ancienne piété & tranquillité, & de se conformer en tout à l'avis & à l'autorité du Saint pere, de l'obéissance duquel ils ne se départiroient jamais.

« Mais quoi, (reprit l'archevêque de Bourges,) que nous » répondez-vous sur la conversion du roi, ne voulez-vous » pas nous aider à le faire Catholique ?

« Plût à Dieu, (répliqua l'archevêque de Lyon,) qu'il » fût bon Catholique, & que notre Saint pere en pût être » satisfait. Nous sommes enfans d'obéissance, & ne deman- » dons que la sureté de la religion & le repos du royaume.

« Ne nous faites point faire de si longs voyages, (reprit » monsieur de Bourges,) il y a tant de montagnes à passer » pour aller à Rome, & tant d'obstacles à vaincre de ce » côté-là, que cette voie ne peut être que fort dangereuse » dans l'état présent des affaires. Toutefois puisque vous » vous en tenez là, trouvez bon que je délibere un mo- » ment avec mes condéputés.

Suite d'une surséance de quelques jours.

L'archevêque après avoir conféré quelque temps avec ses collegues dans une chambre voisine, rentra, & dit : « Nous » ne pouvons, messieurs, vous faire de plus amples ouver- » tures, sans en avoir communiqué avec ceux qui nous ont » envoyés. C'est pourquoi nous vous demandons quelques » jours de surséance. » L'archevêque de Lyon y consentit, & la suspension d'armes aux environs de Paris fut prolongée. Les sieurs de Schomberg & de Revol furent envoyés à Mante, où ils firent leur rapport au conseil du roi, & furent plus long-temps à revenir qu'ils n'avoient promis aux députés

Digitized by Google

députés de la ligue, tant à cause d'une indisposition survenue à M. de Schomberg, qu'à cause de la résolution que le roi prit alors, de faire incessamment une assemblée de prélats pour traiter de sa conversion, & de rendre public le dessein qu'il avoit formé de se faire Catholique, dès qu'on l'auroit satisfait sur quelques points, sur lesquels il avoit encore des difficultés. 1593.

Ce prince, après avoir long-temps balancé par des raisons d'état & de conscience, & s'être fait instruire en particulier sur la plûpart des doutes & des préjugés, dont son éducation dans le Calvinisme lui avoit rempli l'esprit touchant la pureté de la doctrine de l'église Romaine, étoit déja Catholique dans le cœur; & l'assemblée des prélats qu'il vouloit faire, n'étoit qu'une cérémonie pour consommer cette grande affaire avec plus d'éclat, & frapper davantage l'esprit des peuples, & le roi n'en fit plus de mystere aux deux députés. Dans le discours de l'archevêque de Bourges dans la conférence suivante.

Schomberg & Revol ayant reçu cette assurance de sa propre bouche, retournerent à Surene, où les conférences recommencerent le dix-septieme de Mai. L'archevêque de Bourges d'un air plein de joie, annonça cette nouvelle aux députés de la ligue, & leur dit que la conversion du roi, sur laquelle on n'avoit eu jusques-là que des espérances, étoit maintenant une chose assurée; qu'il ne leur proposoit pas néanmoins encore de traiter immédiatement avec ce prince sur les suretés qu'ils pourroient souhaiter de lui pour la religion Catholique dans le royaume: mais qu'ils ne pouvoient se défendre d'entrer sérieusement sur ce point en négociation avec les princes & les seigneurs catholiques du parti royal, puisqu'ils ne pouvoient s'être proposé d'autre but dans ces conférences; qu'au reste afin qu'ils ne crussent pas qu'on voulût les surprendre, on consentiroit que rien de tout ce qui seroit réglé, ne fût mis en exécution, qu'après que le roi se seroit publiquement réuni à l'église; & que bien qu'une treve générale ne pût être que préjudiciable au roi dans la situation où ses affaires & celles de la ligue se trouvoient, il avoit cependant ordre de la leur proposer pour trois mois, & de les exhorter à l'accepter, afin que ce *Les conférences recommencent, & l'on y annonce la conversion du roi.*

1593. prince ne fût point détourné par les embarras de la guerre, dans l'accompliſſement d'un deſſein ſi avantageux à la religion & à l'état.

Doutes ſur la ſincérité de cette converſion.

Cette déclaration embarraſſa fort l'archevêque de Lyon, & il demanda qu'avant que de répondre, il pût en conférer en particulier avec ſes collegues. Après qu'ils eurent délibéré entr'eux, il dit qu'on ne pouvoit leur apprendre une nouvelle plus agréable, que la converſion du roi de Navarre, & qu'il ſouhaitoit paſſionnément qu'elle fût ſincere : « mais, (ajouta-t-il,) quelle preuve pouvons-nous avoir » de cette ſincérité? & au cas qu'elle ne fût pas telle que » vous le dites, quels maux n'auroit-on point à craindre, s'il » étoit une fois reconnu pour roi de France? Ce n'eſt pas » tout, (continua-t-il,) nous avons des preuves toutes ré» centes que cette converſion n'eſt qu'une feinte; » & en même-temps il produiſit des lettres, par leſquelles on aſſuroit que le roi avoit depuis peu fait expédier des patentes pour une aſſignation de ſix-vingts mille écus, deſtinés à l'entretien des miniſtres & des colléges, où les enfans des Calviniſtes étudieroient : établiſſement qui tendoit à empoiſonner tout le royaume du venin de l'héréſie, & qui aſſurément ne s'accordoit gueres avec une véritable converſion du roi de Navarre.

Cette réplique étonna l'archevêque de Bourges. Il repartit qu'à la vérité les Huguenots avoient ſouvent importuné le roi là-deſſus ; que la choſe avoit été propoſée dans le conſeil ; que lui-même, le cardinal de Bourbon, & le ſieur de Revol s'y étoient toujours oppoſés, & en avoient repréſenté les conſéquences, & qu'apparemment les patentes étoient de l'an 1591, temps auquel le roi n'avoit pas encore pris ſon parti pour ſa converſion.

« Non, reprit l'archevêque de Lyon, les patentes dont » je parle, ſont de cette année : à la vérité elles ne ſont pas » encore ſcellées ; mais elles ſont déja ſignées.

» Hé bien, reprit l'archevêque de Bourges, puiſqu'el» les ne ſont pas encore ſcellées, c'eſt à vous & à nous à » prevenir ce mal, & à empêcher par notre prompte réu» nion, qu'une choſe ſi dangereuſe pour la religion ne s'e-

Digitized by Google

» xécute. » On ne paſſa pas outre, & le ſieur de Revol donna par écrit aux députés de la ligue, la déclaration qu'on venoit de leur faire touchant la converſion du roi, les priant de la communiquer à l'aſſemblée de Paris, & d'y faire de ſérieuſes réflexions, conformément au zele qu'ils devoient avoir pour leur patrie & pour le bien de la religion. Cette déclaration fut imprimée, & répandue par tout le royaume, auſſi-bien que la lettre circulaire * que le roi écrivit à pluſieurs évêques & docteurs, pour les inviter à ſe rendre auprès de lui au quinzieme de Juillet, & à contribuer par leurs lumieres à ſa parfaite converſion. La lettre fut envoyée dans les provinces dès le lendemain de la derniere conférence. 1593.

* Elle eſt rapportée dans Cayet, t. 2.

Ces deux écrits firent un grand effet; & nonobſtant les défenſes du cardinal légat, trois curés des principales paroiſſes de Paris en ſortirent, & ſe rendirent auprès du roi, ſavoir les ſieurs Benoît curé de S. Euſtache, Chavagnac curé de S. Sulpice, & Morenne curé de S. Meri, depuis évêque de Sées.

Embarras du roi par rapport aux Huguenots.

Mais ſi cette démarche fut utile au roi pour lui ramener pluſieurs Catholiques, elle le jetta dans de grands embarras par rapport aux Huguenots. La république de Geneve lui écrivit fortement ſur ce ſujet. Le ſieur du Pleſſis-Mornai, qui avoit été le plus puiſſant ſolliciteur pour les lettres patentes, dont il fut parlé dans la conférence de Surene, agiſſoit tant par ſes lettres, que par l'entremiſe du maréchal de Bouillon auprès du roi ſur toutes ces affaires. Il prévoyoit où aboutiroient les conférences de Surene, & l'aſſemblée des prélats & des docteurs. On voit bien néanmoins par ſes lettres, que ſa vûe n'étoit pas tant d'empêcher la converſion du roi qu'il regardoit comme une choſe conclue, & dont l'état pourroit tirer de grands avantages, que de faire enſorte qu'en cette occaſion on eût ſoin des intérêts & de la ſureté de ceux de la religion : mais les miniſtres calviniſtes n'étoient pas ſi modérés.

Lettre des ſeigneurs de Geneve du 18 les mémoires de Villeroi, t. 2. Mémoires de du Pleſſis-Mornai, t. 2.

Promeſſe qu'il leur fit de ſa protection.

Ils firent pluſieurs aſſemblées particulieres, quelques-uns parlerent là-deſſus dans leurs prêches avec emportement, & d'autres publierent divers écrits, les uns plus, les Cayet, t. 2.

Digitized by Google

1593. autres moins reſpectueux. Le roi averti de tout ce bruit, appella les miniſtres qui étoient à la cour, & écouta avec bonté leurs remontrances, en préſence du maréchal de Bouillon qui aſſiſta aux deux premieres. Dans la troiſieme, le roi adreſſant la parole au miniſtre la Faye, lui parla en ces termes: *Si je ſuivois votre avis, il n'y auroit ni roi, ni royaume en peu de temps en France. Je déſire de donner la paix à tous mes ſujets, & le repos à mon ame. Aviſez entre vous ce qui eſt de beſoin pour votre ſûreté: je ſerai toujours prêt de vous faire contenter.*

En effet il engagea les ſeigneurs catholiques à promettre aux huguenots, que dans la continuation des conférences de Surene, il ne ſe feroit rien à leur préjudice; que quoi qu'il arrivât, ils joüiroient des priviléges qui leur avoient été accordés par les édits des rois précédens, & qu'on n'omettroit rien pour entretenir l'union entre ceux des deux religions. Cette promeſſe leur fut donnée par écrit, & fut ſignée par François d'Orleans, comte de S. Paul, par le chancelier, & par MM. de Montmorenci-Meru, de Bellegarde, de Chabot-Brion, de Schomberg, & de Levis. Une telle aſſurance que le roi donna de ſa protection aux huguenots, les calma, & rétablit l'union qui commençoit à s'alterer dans ſon parti entre eux & les catholiques.

Sa converſion prochaine augmente les diviſions de la ligue.

Au contraire la nouvelle de la prochaine converſion du roi augmenta les diviſions dans celui de la ligue. Les politiques triomphoient en ſecret, la faction des ſeize étoit au déſeſpoir, & ſes émiſſaires affichoient aux carrefours une nouvelle proteſtation contre les conférences de Surene. Les partiſans que les Eſpagnols avoient dans l'aſſemblée, ne pouvoient s'empêcher de faire paroître leur mécontentement contre l'archevêque de Lyon. Il y fit ſon apologie, tant ſur ce qu'il avoit opiné pour faire tenir les conférences de Surene, que ſur ce qui s'y étoit paſſé: il ſoûtint pour le premier point, qu'on n'auroit pû prudemment rejetter l'invitation des princes & des ſeigneurs catholiques du parti royal, & dit que quand on les auroit refuſés, le roi de Navarre ne s'en ſeroit pas moins converti, l'état de ſes affaires demandant qu'il ne différât plus cette démarche.

Digitized by Google

Pour l'autre point, il prit à témoins tous ceux qui étoient préſens, qu'il n'avoit fait dans les conférences aucunes avances qui n'euſſent été auparavant concertées avec l'aſſemblée, & le duc de Mayenne le diſculpa lui-même parfaitement là-deſſus. 1593.

Il y en eut qui furent d'avis de rompre les conférences, & de ne point faire de réponſe à l'écrit donné par le ſieur de Revol à l'archevêque de Lyon, pour le communiquer à l'aſſemblée. La plûpart jugerent que la choſe ſeroit trop odieuſe, & qu'il falloit faire une réponſe; mais qu'il faudroit qu'elle fût bien meſurée, & on en dreſſa les articles.

Les députés du parti royal ayant attendu pluſieurs jours le retour de ceux de la ligue, s'impatienterent, & ſortirent de Surene pour ſe retirer à S. Denys. On leur envoya dire qu'on leur feroit réponſe au premier jour, & on les pria de choiſir le lieu où ils jugeroient à propos de ſe trouver entre Paris & ſaint Denys. C'étoit la faction des ſeize qui cauſoit ces délais. Leur conduite emportée dans cette rencontre choqua le légat même, qui crut qu'il n'étoit pas de ſa dignité de ſuivre davantage les impreſſions de cette bande de mutins. Il ſe réunit au duc de Mayenne, après que ce duc eut fait ſerment entre ſes mains de ne point reconnoître le roi de Navarre, quand même il ſe feroit catholique, qu'on n'eût auparavant reçu là-deſſus le conſentement du pape; & ſur cela on reprit les conférences, que l'on avoit cru pendant quelques jours ne devoir plus être continuées.

On ſe raſſembla le cinquieme de Juin à la Roquette au fauxbourg ſaint Antoine, lieu appellé aujourd'hui par corruption la Raquette. L'archevêque de Lyon y fit des excuſes du retardement de la réponſe à l'écrit que lui avoit donné le ſieur de Revol, ſur ce que le point dont il s'agiſſoit étant de la derniere importance, & devant être communiqué à un très-grand nombre de perſonnes, on n'avoit pû répondre plutôt: & après avoir répeté les raiſons qu'on avoit de douter de la ſincérité de la converſion du roi, il réduiſit la réponſe à trois points, conformément aux ordres qu'il en avoit. Le premier, que pour la converſion du roi de Navarre, les catholiques du parti royal euſſent à ſe pour-

1593. voir auprès du pape, à qui il appartenoit de l'absoudre, & de le recevoir dans l'église; le second, qu'on ne pouvoit entrer en traité sur la sûreté de la religion, sans avoir sû auparavant les intentions du Saint siége; & le troisieme, qu'à l'égard de la treve on en délibereroit après qu'on auroit entendu ce qu'on répondroit sur les deux premiers articles.

Apologie de la conduite de ce prince.

L'archevêque de Bourges réfuta de nouveau les doutes que l'on formoit sur la sincérité de la conversion du roi, & rapporta les raisons que ce prince avoit eues de ne rien faire avec trop de précipitation en une affaire de cette conséquence; que pour ce qui regardoit le pape, le roi étoit dans la résolution de lui rendre tout le respect & toute la soumission que lui doit un prince très-chrétien, & de ne rien omettre pour ôter à Sa Sainteté toute défiance: mais que si le pape vouloit se mêler de décider sur la capacité de la personne de ce prince pour la succession à la couronne, il croyoit ceux-mêmes qui composoient l'assemblée, trop bons François, & trop instruits des droits, des loix du royaume & des libertés de l'église Gallicane, pour appuyer en cela les prétentions de la cour de Rome; que les autres princes, non plus que les rois de France, ne souffriroient point que les papes se mêlassent du temporel de leurs états, & que le roi d'Espagne même n'avoit jamais permis que les légats entrassent en aucune maniere dans les affaires du royaume de Portugal, lorsqu'il s'en étoit saisi.

Que touchant la difficulté qu'ils faisoient de traiter pour la sûreté de la religion sans le consentement du pape, il ne pouvoient s'empêcher de leur dire, que c'étoit contre toute sorte de raison; qu'ils ne traitoient point avec le roi, mais avec les princes & les seigneurs catholiques de son parti, & que s'ils avoient sur cela quelque scrupule à cause de leur prétendu serment ou des censures du pape, ils pouvoient s'en faire relever & dispenser par M. le légat; que les points dont on seroit convenu dans l'espace du temps qu'il y avoit jusqu'à l'assemblée des évêques & des docteurs que le roi avoit convoqué, étant reglés, il n'y auroit plus d'obstacles, ni de retardement à la paix; & qu'ils devoient d'autant plus aisément se résoudre à travailler à cette affaire

Digitized by Google

si nécessaire pour la tranquillité du royaume, qu'ils ne seroient engagés à rien, supposé que le roi n'exécutât pas sa promesse. 1593.

Que pour ce qui concernoit la treve proposée, elle étoit fort préjudiciable aux affaires du roi; mais qu'il s'en remettoit à eux, & qu'on ne la leur avoit offerte que pour faciliter le traité; qu'au reste il n'étoit plus question de perdre le temps en discours, & qu'il falloit désormais mettre en écrit ce qui seroit arrêté dans les conférences, afin que l'on sût à quoi s'en tenir.

L'archevêque de Lyon s'obstina à ne rien relâcher sur les trois articles de sa réponse. L'archevêque de Bourges après le dîner proposa un expédient pour tout accommoder; savoir que le roi se feroit absoudre en France, *ad futuram cautelam*, & par provision qu'il iroit à la messe ensuite de son absolution, & qu'après il enverroit une ambassade à Rome pour demander la bénédiction du pape, *& lui faire l'obédience accoûtumée:* mais que pour mettre son droit à la couronne en compromis, & à la discrétion de la cour de Rome, sous prétexte des censures lancées contre lui, il ne le feroit jamais. Il ajoûta que M. le duc de Mayenne, s'il étoit aussi zelé pour le repos de l'état qu'il le faisoit paroître, pourroit se faire garant auprès du pape de la bonne volonté du roi, & obtenir un bref qui autorisât M. le légat à recevoir son abjuration.

Ces expédiens ayant été rejettés par l'archevêque de Lyon, on fut sur le point de rompre les conférences; & l'archevêque de Bourges déclara aux députés de la ligue, qu'il alloit se retirer avec ses collegues. M. de Schomberg pria l'assemblée de ne rien précipiter, & s'offrit à aller trouver les princes & les seigneurs catholiques du parti royal à Mante, pour leur faire le rapport de l'état des choses.

Les députés de la ligue demanderent qu'on prorogeât la suspension d'armes qui expiroit. Ceux du parti royal répondirent qu'ils en avoient une défense expresse; qu'ils voyoient bien qu'on ne pensoit qu'à gagner du temps pour faire avancer des troupes étrangeres, & qu'on abusoit de cette suspension pour faire entrer des vivres dans Paris. Il fut ce-

Digitized by Google

pendant convenu de la prolonger encore pour trois jours ;
1593. & avant que de se séparer, un des députés de la ligue laissa
* Rapporté par Cayet, t. 2. un écrit * contenant la réponse à celui que le sieur de Revol avoit donné dans la derniere séance ; cette réponse n'étoit que le précis de ce que l'archevêque de Lyon avoit dit dans la conférence.

Nouvelle conférence à la Villette près de Paris.

Le vendredi onzieme de Juin la conférence se tint à la Villette à mi-chemin de Paris à saint Denys dans la maison du sieur Emeric de Thou.

L'archevêque de Bourges dit que les sieurs de Schomberg & de Revol avoient fait leur rapport aux princes & aux seigneurs catholiques du parti du roi, de ce qui s'étoit passé à la derniere conférence, & que comme on étoit résolu de ne plus traiter que par écrit, on avoit jugé à propos de faire un précis de toute cette négociation depuis le commencement ; qu'il prioit l'assemblée d'en écouter le récit, pour voir si tout ce qui s'y étoit dit d'essentiel, étoit fidélement rapporté. Le sieur de Revol en fit la lecture, & en donna une copie aux députés de la ligue. L'écrit finissoit en déclarant, que si les ligués en exigeant du roi des conditions qu'il ne pouvoit & ne devoit point accorder, empêchoit la treve, tout le royaume seroit témoin qu'il n'avoit pas tenu à lui de prevenir les malheurs qui en suivroient, que sa conscience en seroit déchargée, & que toute l'Europe jugeroit à qui ils devroient être imputés.

Comme les députés de la ligue consultoient ensemble sur cet écrit, savoir, s'ils le recevroient ou non, les sieurs de la Châtre & de Rône arriverent. Les députés les prierent de leur en dire leurs avis ; & après avoir délibéré, ils conclurent de le recevoir, mais en protestant qu'on y avoit inséré des termes qui ne convenoient point, & même changé certaines choses de la substance de ce qui avoit été dit dans les conférences. Ils dirent sur l'article de la treve qu'ils s'étonnoient qu'on en fit tant de mention, vû que le roi de Navarre assiégeoit actuellement Dreux, tandis que le duc de Mayenne faisoit demeurer le comte Charles de Mansfeld sur la frontiere avec l'armée Espagnole ; que néanmoins ils feroient toujours connoître combien ils avoient à cœur

le

Digitized by Google

le soulagement du peuple & la tranquillité du royaume. On en demeura là ; & les députés de la ligue ayant reçu l'écrit dont il étoit question, s'en retournerent à Paris. 1593.

On peut regarder cette conférence comme la derniere de celles qui avoient commencé à Surene ; car quoiqu'il s'en fit d'autres le mois suivant, ce ne fut plus entre les mêmes députés, ni tout-à-fait sur la même matiere.

Vûes secrettes des députés de la ligue.

Le roi s'étoit bien apperçu par le manége des députés de la ligue, qu'ils ne cherchoient qu'à tirer les choses en longueur, à dessein de fournir Paris de vivres le plus qu'ils pourroient ; & que les ministres Espagnols avoient le même but, pour donner le temps à leurs troupes de s'approcher de Paris, afin d'en être appuyés dans la résolution où ils étoient de faire faire l'élection d'un roi par les états : c'est pourquoi le roi ne voulant pas se laisser amuser longtemps, avoit donné ordre à l'amiral de Biron d'investir la ville de Dreux, & quelques jours après il fit déclarer que la suspension d'armes aux environs de Paris étoit finie.

Fin de la treve.

Le roi fait le siége de Dreux, & pourquoi.

Plusieurs raisons le déterminerent à entreprendre ce siége, quoiqu'il n'eût pas alors une armée fort nombreuse. Il savoit que les troupes d'Espagne s'étoient de nouveau mutinées, & que d'ailleurs le comte Ernest de Mansfeld, lieutenant général des Pays-bas en avoit affaire, pour aller au secours de Gertruidemberg, assiégé par le comte Maurice. De plus, Dreux lui étoit d'une grande importance, parce que cette place lui empêchoit la liberté de la communication de Mante avec Chartres. Enfin il jugea que dans le désordre où se trouvoient les affaires de la ligue, & l'ébranlement des esprits au bruit de sa prochaine conversion, la prise d'une ville qui avoit réputation d'être forte, emportée au voisinage de Paris, & à la vûe de ses ennemis, seroit un coup très-avantageux pour lui.

Le siége commença le septieme de Juin. Les fauxbourgs furent d'abord emportés, on poussa quatre tranchées, & on dressa autant de batteries. Une de ces batteries fit une assez grande breche au boulevard de la porte de Chartres, & deux mestres-de-camp allerent pour la reconnoître. Les soldats de ce quartier les suivirent d'eux-mêmes, & sans attendre

Davila, l. 13.

d'ordre : ils y donnerent l'assaut, qui contre l'ordinaire de
1593. ces attaques précipitées réussit. Un régiment François se logea sur le bastion : la garnison effrayée se logea dans le château & dans la tour Grise. La ville fut emportée le dix-huitieme du mois, & le roi n'en put empêcher le pillage. Ensuite on attaqua la tour & le château avec la même vivacité.

Gravelle, un des magistrats de la ville, s'opiniâtra à défendre la tour. On fit deux mines dessous la premiere, ayant joué, les soldats destinés à l'assaut y coururent étourdiment, sans attendre l'effet de la seconde, qui en faisant sauter une autre partie de la tour, en accabla plusieurs avec la plûpart
Cayet, t. 2. de ceux qui la défendoient. Gravelle ayant voulu se sauver, fut arrêté avec huit autres, & ils furent tous neuf pendus à des arbres vis-à-vis de la breche par où l'on avoit pris la ville.

Prise de cette place. Le gouverneur du château avant la prise de la tour, avoit obtenu une treve pour capituler, & regardant ce qui s'étoit fait à la tour comme une infraction de la treve, recommença à tirer dans le temps que le roi se promenoit assez proche de là avec madame sa sœur, madame de Rohan & ses filles, & plusieurs autres dames & demoiselles. Elles eurent grande peur ; car les balles sifflant de toutes parts, tuerent quelques-uns de leurs domestiques fort proche d'elles. Enfin au bout de quelques jours, la garnison se rendit vie & bagues sauves, & le roi y mit pour gouverneur le sieur de Manou, frere de M. d'O. Le duc de Montpensier reçut en ce siége une arquebusade, dont la bale lui perça le menton, & coula le long de la gorge jusqu'à l'épaule : le roi s'exposant à son ordinaire aux endroits où il faisoit le plus chaud, y eut deux mestres-de-camp tués à ses côtés.

L'ambassadeur d'Espagne demande la couronne de France pour l'infante & pour l'archiduc Albert qui la devoit épouser. La prise de cette place jetta une grande consternation dans Paris : mais elle n'empêcha pas les Espagnols de presser les états de procéder à l'élection d'un roi, attribuant le peu de vigueur avec laquelle on faisoit la guerre, au défaut d'un chef qui eût cette qualité. Il y avoit long-temps qu'on attendoit qu'ils s'ouvrissent là dessus plus distinctement qu'ils n'avoient encore fait. On savoit bien que le duc de Feria

Digitized by Google

avoit eu pluſieurs entretiens en particulier avec le duc de Mayenne & avec le légat ; qu'il y avoit toujours inſiſté ſur l'élection de l'infante, & que c'étoit la raiſon pour laquelle il s'étoit oppoſé ſi fortement à la treve, dans la crainte qu'elle ne fût un acheminement à une paix entiere : mais il ne s'étoit point encore expliqué ſur le prince que la cour d'Eſpagne deſtinoit pour époux à l'infante. Enfin durant le ſiége de Dreux, après un long diſcours ſur les obligations que la France avoit au roi catholique ſon maître, il paſſa aux droits que l'infante Claire-Eugenie-Iſabelle avoit au throne de France, comme née d'Elizabeth de France, fille aînée du roi Henri II. Il dit que Sa Majeſté Catholique étoit bien aiſe que ſes juſtes prétentions fuſſent confirmées par les états, & qu'il leur demandoit en ſon nom la couronne de France pour cette princeſſe, & pour l'archiduc Albert qu'elle devoit épouſer. 1593.

Mémoires de Villeroi, t. 1.

Cette propoſition révolta non-ſeulement ceux qu'on appelloit politiques, & la nobleſſe qui aſſiſtoit aux états, mais encore le clergé & le tiers-état. Les ſeize même & les plus affectionnés au parti Eſpagnol dirent aux miniſtres d'Eſpagne, que ſi on avoit à abolir la loi ſalique en faveur de l'infante, ce ne ſeroit qu'à condition qu'elle épouſeroit un prince François. Les autres parloient d'une autre maniere, & diſoient que l'on commençoit à voir les ſoupleſſes de la cour d'Eſpagne, & à découvrir les intentions qu'elle cachoit ſous ce déſintéreſſement affecté, dont elle ſe faiſoit tant d'honneur, lorſqu'après la mort du feu roi, les miniſtres Eſpagnols proteſtoient que leur roi n'avoit d'autre vûe que de ſauver la religion, ſans prétendre aucun dédommagement, & que tout cela aboutiſſoit enfin à impoſer encore aux François le joug de la maiſon d'Autriche, & à les ſoumettre à une reine & à un roi d'une famille qui avoit été de tout temps l'ennemie déclarée de la nation.

Cette propoſition eſt rejettée par les états.

La réſiſtance que les Eſpagnols trouverent à cette propoſition, leur fit changer de langage & de meſures. Ils propoſerent donc que l'infante prît un époux parmi les princes François, comprenant ſous ce nom de princes Fran-

Autre propoſition faite par les Eſpagnols.

1593. çois, ceux de la maiſon de Lorraine : mais que ce fût le roi d'Eſpagne qui le choisit ; & ils firent entendre en ſecret au cardinal de Lorraine & au duc de Guiſe, que cela les regardoit à l'excluſion de tous les autres.

Pluſieurs donnerent dans cette idée voulant ſeulement que la couronne fût donnée à l'infante & à ſon futur époux ſolidairement, c'eſt-à-dire, que celui qui l'épouſeroit, ne fût pas ſeulement roi par le droit de l'infante, mais par le droit qu'il acquerroit en vertu de l'élection. De plus ils demandoient que le roi d'Eſpagne nommât celui ſur qui il jetteroit les yeux, & que le mariage ſe fit avant la publication de l'élection.

Les miniſtres Eſpagnols ne voulurent point accepter cette condition, diſant qu'il étoit contre la dignité de l'infante, de partir d'Eſpagne avant la déclaration de ſon élection. On propoſa pour lever cette difficulté, que les états envoyaſſent, ou donnaſſent au duc de Mayenne le pouvoir d'envoyer des ambaſſadeurs en Eſpagne avec le prince que Sa Majeſté Catholique choiſiroit, & qu'on y publieroit l'élection dans le même temps que le mariage ſe feroit.

Les Eſpagnols rejetterent encore cet expédient : ce qui fit croire, qu'ils n'avoient pas envie d'exécuter la condition du mariage avec un prince François après l'élection de l'infante ; que leur deſſein étoit de l'éluder & de faire enſorte, avec le temps & par leurs intrigues, de mettre l'archiduc ſur le throne de France.

Arrêt du parlement qui acheve de les déconcerter.

Sur ces entrefaites, les députés des princes & des ſeigneurs catholiques du parti royal qui étoient demeurés à ſaint Denys, en attendant encore une réponſe que les députés de la ligue avoient promiſe touchant la treve, leur écrivirent une lettre, * pour leur demander cette réponſe. Ce fut un nouvel embarras pour les Eſpagnols : mais ce que le parlement de Paris fit à cette occaſion, les déconcerta bien davantage : car le préſident le Maître informé & indigné de la conduite des miniſtres Eſpagnols dans les états, rendit un arrêt * dont voici la teneur.

* Rapportée par Cayet, t. 2, & datée du 23 Juin 1593.

* Daté du 28 Juin.

« Sur la remontrance ci-devant faite par le procureur du » roi, & la matiere miſe en délibération, la cour, toutes les

» chambres assemblées, n'ayant, comme elle n'a jamais eu, » autre intention, que de maintenir la religion catholique, » apostolique & romaine en l'état & couronne de France, » sous la protection d'un roi Très-Chrétien, Catholique & » François, a ordonné & ordonne, que remontrances seront » faites cette après-dinée par monsieur le président le Maître » assisté d'un bon nombre de ladite cour, à monsieur de » Mayenne lieutenant général de l'état & couronne de Fran- » ce, en la présence des princes & officiers de la couronne, » étant de présent en cette ville, à ce qu'aucun traité ne » se fasse pour transférer la couronne en la main des prin- » ces ou princesses étrangers; que les loix fondamentales » de ce royaume seront gardées, & les arrêts donnés par » ladite cour, pour la déclaration d'un roi Catholique & » François, soient exécutés, & qu'il ait à employer l'auto- » rité qui lui est commise, pour empêcher que sous prétexte » de la religion, la couronne ne soit transférée en mains » étrangeres contre les loix du royaume; & pour venir le » plus promptement que faire se pourra au repos du peuple, » pour l'extrême nécessité duquel il est rendu: & néanmoins » dès à présent a déclaré & déclare tous traités faits & qui » se feront ci-après, pour l'établissement d'un prince ou prin- » cesse étrangers, nuls & de nul effet, comme faits au pré- » judice de la loi salique, & autres loix fondamentales du » royaume de France ». 1593.

Le duc de Mayenne, sur l'avis qu'il eut de cet arrêt, envoya le comte de Belin au président le Maître, pour le prier de venir chez l'archevêque de Lyon où il se trouveroit. Le président s'y rendit avec les sieurs de Fleuri & d'Amour conseillers de la cour. Le duc lui fit de grandes plaintes de cet arrêt, & de ce qu'il avoit été donné en son absence. Le président lui répondit qu'il l'en avoit fait avertir, & qu'il n'avoit tenu qu'à lui de venir au parlement. Il lui parla avec beaucoup de fermeté, sans sortir néanmoins des bornes de la bienséance; & la conversation se passa avec beaucoup plus de modération de part & d'autre, qu'on n'avoit espéré. Ce coup porté si à propos fit beaucoup d'honneur au magistrat, & fut cause qu'après la réduction de Paris, il fut confirmé dans sa charge par le roi.

Digitized by Google

1593. Les Espagnols & le légat plus embarrassés que jamais, tant par cet arrêt, que par la lettre des députés du parti royal, faisoient tous leurs efforts auprès des membres des états pour empêcher la treve. Le légat avoit quelques jours auparavant publié une protestation *, par laquelle il déclaroit qu'il sortiroit de Paris, si on en parloit davantage: mais nonobstant toutes ses intrigues & celles des Espagnols, l'ordre de la noblesse & le tiers-état furent d'avis de la treve, & prierent le duc de Mayenne de la faire à telles conditions qu'il jugeroit à propos. Le seul ordre du clergé s'y opposa.

* Rapportée par Cayet, t. 2.

Ils proposent de faire épouser l'infante au duc de Guise, & de le déclarer roi.

Les ministres d'Espagne voyant que c'étoient leurs premieres propositions, qui avoient choqué le parlement & les états, dirent au duc de Mayenne & aux principaux de l'assemblée, que jusques-là pour de bonnes raisons, ils n'avoient pas jugé à propos d'expliquer si distinctement les intentions du roi leur maître: mais que puisqu'on étoit entré en défiance des propositions trop générales qu'ils avoient faites, ils déclaroient nettement la volonté de Sa Majesté Catholique, qui étoit que le Duc de Guise épousât l'infante, & fût déclaré roi conjointement avec elle, pourvû que l'élection se fît sans retardement.

Le bruit s'en étant répandu, la joie fut grande parmi le peuple toujours affectionné au nom de Guise: mais elle ne fut pas universelle, tant les intérêts étoient différens dans le parti de la ligue. Quelque bonne mine que fit le duc de Mayenne, il s'en falloit bien qu'il ne fût content de ce nouveau projet. Les premieres propositions des Espagnols l'avoient infiniment offensé: quand il les eut entendues, il fut sur le point de prendre une route toute différente de celle qu'il avoit tenue jusqu'alors, & il pensa à resuscíter le tiers-parti en faveur du cardinal de Bourbon. Il alla même jusqu'à lui dépêcher un exprès avec des instructions sur ce sujet, pour traiter avec lui: mais après y avoir bien réfléchi, il changea de pensée, & fit revenir le gentilhomme qu'il envoyoit à Gaillon, où le cardinal étoit.

Mémoires de Villeroi, t. 1.

Difficultés que le duc de Mayenne y oppose.

La derniere proposition, quand il vit qu'on la recevoit avec tant d'applaudissement, lui causa encore plus d'inquié-

Digitized by Google

tude & de dépit contre les Eſpagnols, qui, ſans aucun ménagement, lui préféroient ſon neveu. Il les arrêta par la demande qu'il leur fit de leurs pouvoirs ſur cet article en préſence du légat & du cardinal de Pellevé. Ils montrerent un endroit de leurs inſtructions, où il en étoit fait quelque mention par forme d'alternative. Le duc ſoutint que cela ne ſuffiſoit pas. Il inſiſta ſur ce qu'avant que de procéder à l'élection de l'infante, il falloit avoir plus d'aſſurance du mariage, plus de troupes & d'argent, & qu'il vouloit lui-même être dédommagé des pertes qu'il avoit faites, & récompenſé des ſervices qu'il avoit rendus. Le crédit qu'il avoit dans les états, où il fut parfaitement ſecondé par les politiques, fit avorter ce dernier artifice des Eſpagnols. Il fit même ſi bien comprendre au duc de Guiſe ſon neveu, le peu de fonds qu'il devoit faire ſur la puiſſance & ſur les promeſſes de l'Eſpagne, que ce jeune prince ne s'en laiſſa point trop éblouir. Son peu d'empreſſement à porter la main à une couronne, où il lui étoit trop difficile d'atteindre, acheva de déconcerter les Eſpagnols, & lui fit une grande réputation de prudence. Il ſuivit en cela l'avis de ſes plus ſages amis, qui lui conſeillerent de ſe réunir avec ſon oncle : on dit même qu'il voulut tuer celui qui lui porta le premier la nouvelle, qu'on l'alloit proclamer roi dans les états. 1593. Cayet, t. 2.

Tout cela cauſa de grands mouvemens dans Paris. Les ſeize ſe déchaînerent de nouveau, & firent courir des écrits contre le duc de Mayenne, dont le plus offenſant fut un parallele entre lui & Henri III, où ils prétendoient montrer, que depuis un temps ce duc commençoit à tenir la même conduite que Henri avoit tenue. Quelques prédicateurs oſerent parler contre lui dans leurs ſermons : mais il les fit taire, en les menaçant de les faire jetter à la riviere. Les miniſtres d'Eſpagne tâcherent en vain de le regagner, pour l'empêcher d'accepter la treve propoſée par le roi, & il réſolut de la conclure au plutôt. Le légat ayant reçu des lettres de Rome, par leſquelles il s'apperçut que le pape commençoit un peu à changer de ſentiment ſur les affaires de France, y donna les mains, & ce fut une néceſſité pour *Treve propoſée par le roi & acceptée.*

Digitized by Google

1593. les Espagnols d'y consentir. Le duc de Mayenne écrivit au roi d'Espagne, pour se justifier sur ce point par la situation des affaires, n'ayant ni force ni argent pour résister au roi. Il réfuta dans sa lettre ce que le duc de Feria avoit écrit contre lui à ce prince : le sieur de Montpesat, fils de la duchesse de Mayenne porta lui-même cette lettre en Espagne ; & on soupçonna à cette occasion, que le duc, quoiqu'il fût toujours secretement en négociation avec le roi par l'entremise du sieur de Villeroi, briguoit la couronne pour Henri de Lorraine son fils.

Matthieu. Histoire de Henri IV, l. 1.

Députés nommés pour y travailler.

Quoi qu'il en soit, il ne laissa pas de travailler à la treve, & nomma pour ce traité d'autres députés, qui furent les sieurs de la Châtre, de Rosne, Bassompierre, de Villeroi, de Dampierre, & le président Jeannin ; & tout le royaume prévit sur cette démarche la décadence de la ligue.

Conférence du roi avec quelques prélats sur sa conversion.

Thuanus, lib. 107.

Cependant les prélats que le roi avoit appellés auprès de lui, pour terminer l'affaire de sa conversion, se rendirent à S. Denys. Ce furent, outre l'archevêque de Bourges qui étoit depuis long-temps à la cour, Philippe du Bec évêque de Nantes, Claude d'Angennes évêque du Mans, Nicolas de Thou évêque de Chartres, & Jacques Davi du Perron nommé à l'évêché d'Evreux. Le roi conféra avec eux le vingt-troisieme Juillet. Il les assura de ce qu'il avoit déja dit diverses fois, qu'il n'avoit nulle peine sur le principal article, qui étoit celui du saint sacrement de l'autel, & qu'il lui restoit seulement quelques scrupules sur la confession auriculaire, sur l'invocation des saints, & sur la puissance du pape. Ils eurent bientôt dissipé ses doutes ; & il fut résolu que deux jours après, il seroit publiquement reconcilié avec l'église.

Le cardinal de Bourbon, quoiqu'il fût alors à la cour, ne fut point de la conférence avec les autres prélats. Le roi, qui avoit toujours sur le cœur le dessein que ce cardinal avoit eu de se mettre à la tête du tiers-parti, le regardoit comme un espion, & avoit d'ailleurs, ou affectoit de faire paroître si peu d'idée de sa doctrine, qu'il dit à ceux qui lui parloient de l'admettre à la conférence, que s'il entreprenoit

noit de disputer tête à tête contre le cardinal de Bourbon, il en savoit assez en matiere de religion sans être théologien, pour lui fermer la bouche. 1593.

Qui sont ceux qui y contribuerent le plus. T. 3, l. 3, c. 24.

Ceux des prélats qui passerent pour avoir le plus contribué à la conversion du roi antécédemment à cette conférence, furent l'archevêque de Bourges & l'abbé du Perron. D'Aubigné fort zelé Huguenot, & qui étoit très-chagrin de voir le roi changer de religion, ajoute, que les ministres Morlas, Rottam, Salettes & quelques autres y aiderent beaucoup par politique; que voyant que les affaires du roi demandoient qu'il changeât de religion, ils lui avouerent qu'il pouvoit faire son salut dans l'église Romaine, & qu'en disputant en sa présence contre du Perron, ils s'en laissoient exprès vivement pousser & vaincre; qu'à tout cela se joignit la marquise de Monceaux, depuis duchesse de Beaufort maitresse de ce prince, qui, ainsi que cet historien le prétend, n'aspiroit pas à moins qu'à devenir avec le temps épouse légitime du roi; que comme elle n'y pouvoit parvenir que par le divorce qu'il souhaitoit de faire avec la reine Marguerite, & qu'elle savoit que le pape seul pouvoit décider sur un article de cette importance, elle pressoit sans cesse le roi de se réconcilier avec le Saint siége.

Le jour est pris pour la cérémonie de son abjuration. T. 1, c. 38 & 40.

Quoi qu'il en soit de la vérité de ces faits, qui au moins ne manquent pas de vrai-semblance, & sont conformes à ce qui est rapporté dans les mémoires du baron de Rosni, lequel, tout Huguenot qu'il étoit, conseilloit aussi au roi de changer de religion, sur ce principe qu'il pouvoit faire son salut dans la religion catholique, la chose réussit avec la satisfaction de tous les bons François. On en vit de grandes marques dès le jour même que le roi prit pour la cérémonie de sa réconciliation. Ce fut un dimanche vingt-cinquieme de Juillet. Car nonobstant une nouvelle protestation que fit le légat contre cette réconciliation du roi, & malgré les menaces d'excommunication contre tous ceux qui y assisteroient, & de privation de bénéfices & de dignités à l'égard des ecclésiastiques, une infinité de gens de toutes sortes d'états, sortirent de Paris pour venir à S. Denys être spectateurs de cette solennité.

Procès verbal de l'abjuration du roi Henri IV.

1593. Sur les huit à neuf heures du matin, le roi vêtu d'un habit de satin blanc, un manteau noir par-dessus, marcha vers l'abbaye de S. Denys accompagné des princes, des officiers de la couronne, d'un grand nombre de seigneurs & de gentilshommes, de toute sa garde, tambour battant, les rues par où il passoit étant tapissées & jonchées de fleurs, & parmi les acclamations d'un grand nombre de personnes de toute condition, qui crioient de tous côtés, *Vive le roi*.

Il la fait dans l'église de S. Denys entre les mains de l'archevêque de Bourges.

Etant arrivé au grand portail, il trouva l'archevêque de Bourges à peu de distance de la porte au dedans de l'église, assis en habits pontificaux dans une chaise couverte de damas blanc aux armes de France & de Navarre; & autour de ce prélat qui faisoit l'office dans cette cérémonie en qualité de grand aumônier, étoient le cardinal de Bourbon & les autres évêques, & puis les religieux de l'abbaye. L'archevêque selon la formule ordinaire, lui demanda qui il étoit. Il répondit: *Je suis le roi. Que demandez-vous*, reprit l'archevêque: *Je demande*, dit le roi, *d'être reçu au giron de l'église catholique, apostolique & Romaine. Le voulez-vous*, dit encore l'archevêque? *Oui*, repartit le roi, *je le veux & le désire*; & puis s'étant mis à genoux, il fit sa profession de foi en ces termes: *Je proteste & jure devant la face de Dieu tout-puissant, de vivre & mourir en la religion catholique, apostolique & Romaine, de la protéger & défendre envers tous au péril de mon sang & de ma vie, renonçant à toutes hérésies contraires à icelle église catholique, apostolique & Romaine.* Il mit cette formule par écrit entre les mains du prélat, qui lui ayant présenté son anneau à baiser, lui donna à haute voix sa bénédiction, & l'absolution des censures encourues pour l'hérésie qu'il avoit professée; ce qui fut suivi de nouveaux cris de *Vive le roi*, dont non-seulement toute l'église, mais toute la ville retentirent.

S'étant relevé, il fut conduit par les évêques au grand autel, où il réitéra son serment sur les saints évangiles, & ayant passé derriere, il se confessa à l'archevêque de Bourges, tandis qu'on chantoit le *Te Deum*.

Ce spectacle tira les larmes des yeux de plusieurs person-

Digitized by Google

nes, & on vit par la suite qu'il avoit changé à son égard le cœur d'une infinité de Parisiens, qui, après leur retour à Paris, ne le nommoient plus le Bearnois ou le roi de Navarre comme auparavant, mais simplement le roi. 1593.

Réjouissances qui terminent cette cérémonie.

Après s'être confessé, il entendit la messe avec beaucoup de modestie & de piété. (a) Elle fut suivie d'un *Vive le roi*, chanté en musique, d'une largesse de quantité d'argent qu'on jetta au peuple, du son des tambours & des trompettes, & d'un grand bruit d'artillerie. Après le dîner il assista aux vêpres & au sermon, qui fut fait par l'archevêque de Bourges. Il alla de-là en dévotion à Montmartre, & toute la cérémonie de ce jour finit par des feux de joie, dont non-seulement la ville, mais encore les bourgs & les villages d'alentour, & toute la vallée de Montmorenci furent éclairés pendant la nuit.

T. 2. Lettre au maréchal de Bouillon, datée du 10 d'Août.

Du Plessis-Mornai, dans ses mémoires, assûre que le roi étant à la porte de l'abbaye, & au moment de faire son abjuration, on lui proposa de jurer, qu'il déclareroit la guerre aux Huguenots, & qu'il le refusa; & on dit que ce fut le cardinal de Bourbon, qui lui fit cette proposition si à contre-temps.

Dès le même jour le roi envoya des couriers à tous les parlemens, pour les informer de sa conversion, & des raisons qui l'avoient obligé de la différer si long-temps, quelque envie qu'il eût de se faire instruire, conformément à la parole qu'il en avoit donnée aux princes & aux seigneurs catholiques immédiatement après la mort du feu roi. Les villes qui lui étoient soumises, firent éclater leur joie par les plus grandes réjouissances. Plusieurs catholiques, même dans les villes de la ligue, en benirent Dieu en secret; car pour les autres, ils ne firent jamais paroître plus de fureur contre le roi.

Insolence du docteur Boucher dans un sermon.

Le docteur Boucher se signala dans Paris à son ordinaire. Dès le temps de l'ouverture des états, il avoit commencé un sermon par ces paroles du psalmiste, *eripe me de luto fœcis*, & y avoit donné cette interprétation aussi fade & aussi ridi- Cayet, t. 2.

(a) M. de Chiverny dit que le roi la messe. *Memoire de Chiverny, page* communia publiquement à la fin de 183.

Digitized by Google

cule qu'insolente, *Seigneur, débourbez-nous, ôtez-nous cette*
1593. *race de Bourbon.* Il monta en chaire dans saint Merri un jour ou deux après la réconciliation du roi, vomit contre lui mille outrages, & dit entre autres choses, que la cérémonie qui s'étoit faite à saint Denys, n'étoit qu'une farce, & que ce prince ayant été le matin à la messe, avoit été au prêche la nuit suivante. Ces sermons furent imprimés, & les Parisiens étant rentrés dans le devoir en eurent tant de honte, qu'après la réduction de Paris, la premiere chose qu'ils firent dès le lendemain, fut de les faire jetter au feu par la main de l'exécuteur de la justice, pour commencer à expier par là le crime de leur longue & opiniâtre révolte contre leur souverain.

Conclusion de la treve. Cayet, t. 2. Nonobstant ces déchaînemens des ligueurs, le traité de treve pour lequel on s'étoit assemblé à la Villette, fut conclu, & signé peu de jours après pour trois mois, & publié à Paris, & à saint Denys le premier jour d'Août. Le duc de Savoye en fut nommément exclus, & il fut seulement dit dans le vingtieme article, que s'il vouloit y être compris, il pourroit dans l'espace d'un mois envoyer sa déclaration, sur laquelle on délibereroit, & qu'on ne concluroit rien sur ce point, que du consentement des deux partis; c'est-à-dire, de celui du roi & de celui de la ligue.

Plusieurs furent très-choqués, de ce que le roi avoit paru en cette occasion, traiter avec le duc de Mayenne comme d'égal à égal, sur-tout de ces termes insérés dans ce même article vingtieme: *les chefs des deux partis*; mais les plus sages après y avoir bien réfléchi, louerent la prudence du roi, de ne s'être point arrêté à ces formalités, à cause des avantages qu'il pouvoit retirer, & qu'il retira en effet de cette treve, & de ce qu'il avoit à craindre, s'il eût refusé de les passer: car s'il ne l'eût pas fait, le duc de Mayenne qui s'opiniâtroit là dessus, auroit peut-être consenti à l'élection d'un nouveau roi dans les états, & auroit imputé au roi de s'être opposé à ce qui pouvoit procurer quelque repos alors si nécessaire à l'état. Cette conduite & la prolongation de la treve qui se fit dans la suite, justifierent si bien ses bonnes intentions pour le soulagement

Mémoires de Villeroi, t. 1.

Lettre de du Plessis-Mornai au roi du 1 d'Août.

de ſes peuples, que cela ſeul lui acquit plus de villes & de ſerviteurs dans l'eſpace de quelques mois, qu'il n'en auroit pû gagner en dix ans. 1593.

Ce que fit le duc de Mayenne pour affermir ſon parti.

La treve empêcha qu'on ne parlât déſormais dans les états de l'élection de l'infante : mais le duc de Mayenne, pour être toujours en état de traiter avantageuſement avec le roi, réſolut de maintenir & d'affermir ſon parti. Il fit pour cela deux choſes de concert avec le légat : la premiere fut un nouveau ſerment entre les mains de ce cardinal de maintenir la ligue, & de ne point faire la paix avec le roi de Navarre, quelque acte de catholique qu'il fit ; & cela à certaines conditions dont le duc de Feria convint au nom du roi d'Eſpagne. Le cardinal de Pellevé, les ducs de Guiſe, d'Aumale, d'Elbœuf, les ſieurs de la Châtre, de Rône & de ſaint Paul, maréchaux de la ligue, & Tournabon Florentin, agent du duc de Mercœur le firent auſſi. Ce ſerment fut fort ſecret, & on ne le ſut que par une lettre interceptée du cardinal légat écrite à Rome. La ſeconde choſe que fit le duc de Mayenne pour gagner les bonnes graces du pape, qu'il prévoyoit déſormais devoir faire pencher la balance de quel côté il voudroit, malgré les Eſpagnols, fut de faire recevoir le concile de Trente, & de le faire autoriſer par les états. L'un & l'autre ſe firent avec beaucoup d'appareil ; la réception du concile fut publiée *ſans reſtrictions ni modifications quelconques*. Ce ſont les termes de la déclaration ſur la publication du concile.

Mémoires de Villeroi, t. 1.

Mémoires de Villeroi, t. 1.

Les députés des provinces avoient néanmoins été d'avis, qu'on y mît cette reſtriction : *Que ſi aux immunités & franchiſes du royaume, il y avoit quelque choſe qui méritât d'être entretenu, Sa Sainteté étant requiſe d'y pourvoir, il n'y feroit aucune difficulté ;* & ce fut cette reſtriction qui, dans la ſuite, rendit la réception du concile ſans effet en ce royaume.

Le roi envoye une Ambaſſade au pape.

Le roi de ſon côté, afin de ſatisfaire à la promeſſe qu'il avoit faite aux évêques, d'envoyer un ambaſſadeur au pape, pour lui rendre compte de ſa converſion, & des raiſons que ces prélats avoient eues de lui donner l'abſolution, ſans attendre les ordres du Saint ſiége, nomma le duc de Nevers

pour cette ambaſſade, & le fit précéder par le ſieur de la
1593. Clielle avec une lettre * pour le ſaint pere fort reſpectueuſe,
*Datée de S. Denys 18 Août 1593. & qu'il ſigna en ces termes, *votre bon & devot fils Henri.*
Qui refuſe d'abord de la recevoir. Le ſuccès de cette ambaſſade étoit fort incertain, à cauſe de la maniere dont le pape en avoit uſé juſques-là à l'égard du cardinal de Gondi, & du marquis de Piſani députés à Rome de la part des princes & des ſeigneurs catholiques
Davila, l. 13. du parti royal. Le roi pour leur ménager un plus favorable accès, avoit inutilement employé le crédit de la république de Veniſe & du grand duc. Le cardinal s'étoit arrêté à Florence, & le marquis à Dezenzano ſur le lac de Garde, ville de la ſeigneurie de Veniſe, en attendant que ces deux puiſſances agiſſent auprès du pape en leur faveur. Mais Clément VIII ne vouloit rien écouter, irrité qu'il étoit de la maniere dont les parlemens de Tours & de Châlons avoient traité les bulles de ſes prédéceſſeurs; & prevenu toujours contre le roi par les Eſpagnols, & par Deſportes, ſecrétaire du duc de Mayenne, qui, au lieu de faciliter la choſe ainſi que le duc s'y étoit engagé, la traverſoit.

Le pape réſiſta conſtamment aux inſtances des ambaſſadeurs de Veniſe & du grand duc, & dès qu'il fut le cardinal de Gondi arrivé à Florence, il y envoya le Pere Alexandre Franceſchi, Dominiquain, ſon théologien, qu'il alla trouver à l'Ambroſiane, maiſon de plaiſance du grand Duc. Il lui fit défenſe de la part de Sa Sainteté, & en termes très-durs, de mettre le pié dans les terres de l'Egliſe, & la lui donna par écrit. Le grand Duc ſe tint très-offenſé de cette dénonciation faite au cardinal, ſans qu'on lui en eût rien communiqué, & dans ſon propre palais, où il étoit actuellement, & de la maniere dont elle lui avoit été faite: mais il diſſimula, pour ne ſe point mettre hors d'état de ſervir le roi. La même défenſe fut intimée au marquis Piſani, par le nonce qui réſidoit à Veniſe, & qui lui ajoûta, que s'il entroit dans l'état eccléſiaſtique, on procéderoit contre lui comme contre un homme déja ſuſpect d'héréſie.

Ce cardinal obéit: mais il ne ſe rebuta point, & envoya ſon ſecrétaire à Rome, qui ayant obtenu audience du pape par l'entremiſe de l'ambaſſadeur du grand Duc, plaida la

Digitized by Google

cause de son maître. Il représenta au pape, qu'à la vérité le cardinal de Gondi n'avoit jamais voulu signer la ligue ; 1593.
mais qu'il n'avoit toujours refusé de le faire, que parce que parfaitement instruit des affaires de France, il avoit reconnu que ce parti n'étoit formé que par l'ambition, & nullement pour l'intérêt de la religion ; qu'il avoit sur cela rendu compte de sa conduite au pape Sixte V qui l'avoit approuvée ; que si durant le siége de Paris, il avoit traité avec le roi de Navarre, ce n'avoit été que par le consentement du légat ; que le voyage, qu'il avoit entrepris, n'étoit que pour informer Sa Sainteté du véritable état des affaires du royaume de France ; qu'il avoit beaucoup de choses d'importance à lui communiquer là-dessus, dont il ne pouvoit être bien averti que par lui, & qu'au reste, s'il le trouvoit coupable, il se soumettoit en tout à sa justice.

Ces raisons & quelques autres que le secrétaire déduisit, & qui furent appuyées par l'ambassadeur du grand Duc, & par celui de Venise, firent impression sur l'esprit du pape ; & même après cette audience, il dépêcha le protonotaire Acuchi à son légat en France, pour lui recommander d'aller bride en main, & de ne rien précipiter : mais le légat vendu aux Espagnols, dont on dit qu'il espéroit un jour le souverain pontificat, suivit toujours davantage ses intérêts particuliers, que les intentions de son maître. Le pape accorda depuis au cardinal de Gondi la permission de venir à Rome, & après quelques entretiens, il lui fit assez connoître qu'il n'étoit pas tout-à-fait si contraire au roi qu'il l'avoit paru jusqu'alors, & qu'il affecta encore assez long-temps de le paroître.

Il falloit dans ces conjonctures, & pour bien mener une affaire si délicate, un pape d'une aussi grande prudence que l'étoit Clément VIII. Sa propre réputation, l'honneur du Saint siége, & la sûreté de la religion en France, demandoient de lui de ne pas reconnoître le roi, & de ne pas lui accorder l'absolution qu'il sollicitoit, sans être bien assuré de la sincérité de sa conversion. Il devoit avoir de grands égards pour le roi d'Espagne : car quoiqu'il fût très-convaincu que les secours que ce prince avoit toujours donnés

Prudence du pape en cette conjoncture.

Digitized by Google

aux catholiques de France, étoient autant l'effet de son
1593. ambition, que de son zele pour la religion, il étoit toutefois certain, que sans lui l'héréſie auroit pris le deſſus en France, & que c'étoit l'unique ſouverain dans la chrétienté, ſur qui l'égliſe pût compter contre les hérétiques. Par ces raiſons, il devoit beaucoup le ménager, & ne pas faire de démarches qui choquaſſent ouvertement ſes deſſeins & ſes intérêts; ainſi le pape, quoique très-bien intentionné pour le roi, réſolut d'attendre du temps & des évenemens, les occaſions de le favoriſer, en ſuivant toujours au dehors la conduite que lui & ſes prédéceſſeurs avoient tenue juſqu'alors, lui faiſant cependant entrevoir qu'il ne manquoit pas d'envie de le ſatisfaire, s'il pouvoit s'aſſûrer que ſa converſion fût véritable.

Le cardinal Pierre Aldobrandin, neveu du pape, avoit à
Davila, l. 14. ſon ſervice un nommé Jacques Sanneſio, qui étoit comme ſon intendant, homme d'aſſez bon eſprit, mais qui ne brilloit pas fort à la cour, & tel qu'on ne pouvoit gueres croire qu'il dût être employé à une négociation importante. Le pape d'ailleurs étoit aſſûré de ſa diſcrétion & de ſa fidélité; & il ſavoit qu'il étoit en commerce d'amitié avec un François natif d'auprès d'Auch en Gaſcogne, qui s'étant mis au ſervice de M. de Foix, autrefois ambaſſadeur de France à Rome, étoit demeuré en cette cour au ſervice du cardinal d'Eſt. La reine douairiere de France ſe ſervoit de lui, pour demander au pape, tantôt des bulles pour l'érection de quelque monaſtere, tantôt pour obtenir des indulgences, & d'autres choſes ſemblables; ce qui lui donnoit occaſion de venir quelquefois au palais.

C'étoit Arnaud d'Oſſat, homme dont le grand mérite ſuppléa à une naiſſance fort obſcure, pour l'élever avec le temps aux plus hautes dignités de l'égliſe, & qui s'en fraya le chemin par cette heureuſe conjoncture.

Le pape s'ouvrit à Sanneſio du deſſein qu'il avoit, & lui donna ordre de parler comme de lui-même à d'Oſſat des affaires de France, ſans qu'ils paruſſent avoir plus de commerce enſemble, qu'ils n'en avoient auparavant, & pour cela de ne le voir gueres ailleurs, que dans un coin de l'antichambre

tichambre du palais, où ils avoient coûtume de se rencontrer. 1593.

L'un & l'autre ravis de se voir chargés d'une si importante négociation, s'y comporterent avec toute la circonspection & toute la prudence possible, & ils s'étoient déja entretenus plusieurs fois sur ce sujet, lorsque le sieur de la Clielle arriva à Rome, portant la lettre du roi au pape.

Suivant l'ordre qu'il en avoit, il s'adressa à Seraphino Olivieri, auditeur de Rote, que le roi savoit être dans ses intérêts. C'étoit un homme fort bien venu du pape, qui prenoit plaisir à s'entretenir avec lui, parce qu'il avoit la conversation fort agréable & réjouissante.

La Clielle lui mit la lettre du roi entre les mains, & le pria de la donner au pape, & de lui en obtenir une audience. Olivieri ne lui promit ni l'un, ni l'autre, y prévoyant de grandes difficultés : mais il l'assura qu'il feroit de son mieux pour y réussir. Il alla un jour à l'audience pour quelques affaires particulieres, & ayant mis le pape en belle humeur, il lui dit qu'il avoit encore à lui parler d'une autre affaire, qu'il avoit peine à lui dire, mais dont il avoit cru pour de bonnes raisons, pouvoir se charger ; *c'est*, lui dit-il, *qu'on m'a mis entre les mains une lettre du roi de Navarre pour votre Sainteté.*

Feinte difficulté qu'il fit de recevoir une lettre que le roi lui écrivoit.

Le pape à ce mot entra en grosse colere, & fut sur le point de chasser Olivieri, qui sans se démonter, se mit à plaisanter sur la lettre ; & sur ce qu'il se fâchoit, & le voyant un peu revenu de sa premiere chaleur, il lui dit : *Saint pere, quand ce seroit le diable qui vous demanderoit audience, s'il y avoit esperance de le convertir, vous ne pourriez pas en conscience la lui refuser.* Cette plaisanterie ayant fait rire le pape, & Olivieri le trouvant radouci, le pria de lire la lettre & d'accorder une audience à la Clielle, dont il pourroit apprendre des choses qu'il seroit bien aise de savoir. Il lui représenta que cela ne l'engageroit à rien ; que personne ne savoit le sujet du voyage de ce gentilhomme, & qu'il se présenteroit à Sa Sainteté, non point comme un envoyé du roi de Navarre, mais comme un simple étranger, qui étoit bien aise de lui baiser les piés. Le pape refusa toujours de

recevoir la lettre : mais pour l'audience, il dit qu'il y pen-
1593. seroit ; & dès le même soir il fit dire par Sanneſio à d'Oſſat, de s'aboucher avec le gentilhomme venu de France, de lui donner bonne eſpérance de ſa négociation, en l'avertiſſant, mais comme de lui-même, de ne point ſe rebuter des difficultés qu'il y trouveroit.

Le lendemain ſur le ſoir Silvio Antoniani, maître de chambre du pape, alla chez Olivieri, y prit la Clielle dans ſon caroſſe, & l'ayant mené au palais, le conduiſit par un eſcalier dérobé au cabinet du pape.

Ce gentilhomme en entrant ſe jetta aux piés de Sa Sainteté, lui dit qu'il venoit de la part du roi ſon maître pour les lui baiſer, & lui préſenter une lettre dont il l'avoit chargé.

A ces mots le pape l'interrompit, & d'un air irrité lui dit qu'on l'avoit trompé ; qu'on lui avoit demandé audience pour un gentilhomme particulier, & non pour l'agent d'un hérétique relaps & excommunié, & lui ordonna de ſe retirer de ſa préſence ſans retarder.

La Clielle qui étoit préparé à cette comédie, lui demanda pardon, le ſupplia de ne pas trouver mauvais qu'il eût exécuté les ordres du roi ſon maître, qui voudroit lui rendre en perſonne ſes ſoumiſſions & les marques du profond reſpect dont il étoit pénétré pour ſa perſonne & pour ſa dignité : mais que puiſque Sa Sainteté ne vouloit pas l'entendre, il laiſſeroit au moins la lettre qu'on lui avoit confiée avec le mémoire de ſes inſtructions. Il mit l'un & l'autre ſur la table du pape, & lui ayant de nouveau baiſé les piés, il ſe retira.

Le lendemain, il reçut ordre d'aller chez le cardinal François Tolet. Ce cardinal avoit été tout récemment transféré de la compagnie des Jéſuites dans le ſacré collége. Le pape ſe fioit extrêmement à lui, & il étoit ſi perſuadé de ſa droiture, qu'il le fit entrer plus avant qu'aucun autre dans le ſecret de l'affaire du roi de France, tout Eſpagnol qu'il étoit. La Clielle eut trois entretiens avec ce cardinal ſur l'état du royaume de France, & ſur les diſpoſitions où étoit le roi au regard de la religion : mais il n'en eut point d'au-

Digitized by Google

tre réponse, sinon que le pape ne pouvoit point écouter ce prince, ni lui accorder l'absolution, parce qu'il avoit déja autrefois envoyé au Saint siége l'abjuration de son hérésie, & qu'il y étoit retombé depuis. Cette abjuration étoit celle que le roi avoit faite pour sauver sa vie ensuite du massacre de la Saint-Barthelemi, & sur laquelle il avoit écrit à Gregoire XIII, après avoir mis sa profession de foi entre les mains de celui qui étoit alors nonce en France. 1593.

Réponse donnée au gentilhomme qui l'avoit apportée.

La Clielle ne sachant où tout ce manége aboutiroit, se disposoit lentement à son retour en France, lorsque d'Ossat, la nuit de devant le jour de son départ, vint le trouver, & lui apporta la réponse suivante, sur laquelle il eut ordre de garder un très-grand secret; que le roi continuât à montrer par sa conduite la sincérité de sa conversion, & que bien que le pape fût résolu à ne pas recevoir l'ambassade du duc de Nevers, ne croyant pas le pouvoir faire en conscience, avant que d'avoir éprouvé la constance du roi dans la religion, néanmoins ce prince ne s'impatientât pas, & qu'en temps & lieu on lui donneroit contentement.

Cette assûrance, quoiqu'en termes assez généraux, passa l'espérance que la Clielle avoit conçue du succès de sa négociation. Il partit sans voir même Olivieri à qui il avoit l'obligation de son audience, pour ne donner au pape aucun lieu de soupçonner, qu'il lui eût fait part de son secret, & se hâta de porter au roi cette bonne nouvelle.

Cependant le duc de Nevers s'étoit mis en chemin pour Rome par la Suisse & le pays des Grisons; & comme il étoit à Peschiano dans la Valteline, le Pere Antoine Possevin Jésuite, y arriva, & lui présenta un bref* qui n'étoit qu'une lettre de créance, sur ce que ce Pere avoit à lui dire de la part du pape. Le duc ayant lû le bref, lui demanda quels étoient ses ordres? « Je n'en ai point d'autres, répondit » Possevin, sinon de vous dire que le pape vous verra avec » plaisir à Rome comme Louis de Gonzague, duc de Nevers: » mais qu'il ne peut vous y recevoir comme ambassadeur » d'un roi qu'il ne reconnoît point pour tel; qu'au reste il » a de la joie de la conversion de ce prince, & qu'il souhaite- » roit qu'elle fût telle qu'elle devroit être. »

* Daté du 29 Septembre 1593, rapporté par Cayet t. 2.

Mémoires du duc de Nevers, t. 2.

1593. Le duc pria Poſſevin de faire entendre au pape l'importance de l'affaire dont il s'agiſſoit, lui donna des lettres pour lui & pour le cardinal de Saint George ſon neveu, contenant les raiſons qui devoient engager le pape à le recevoir comme ambaſſadeur du roi, & s'en alla à Mantoue, réſolu de continuer ſon voyage. Il s'aboucha en cette ville-là avec le cardinal de Gondi, le marquis de Piſani & le ſieur de Maiſſe, ambaſſadeur du roi auprès de la ſeigneurie de Veniſe, tandis que l'ambaſſadeur de cette république à Rome & celui du grand Duc agiſſoient en faveur du roi auprès du pape & du cardinal Tolet: mais le pape ſuivant toujours le ſyſtème qu'il avoit pris, le Pere Poſſevin fut renvoyé vers le duc, & lui préſenta une lettre * du cardinal de Saint George, par laquelle il lui mandoit *que le pape perſiſtant en ſa reſolution, ne vouloit le recevoir comme ambaſſadeur, quoiqu'il ſe pût aſſurer d'être bien aimé de Sa Sainteté.*

* Datée du 25 d'Octobre.

Le duc de Nevers ambaſſadeur du roi arrive à Rome.

Le duc après quelque délibération ne laiſſa pas de pourſuivre ſa route. Poſſevin le vint encore trouver à Moucha, à cinq journées de Rome, chargé d'une nouvelle lettre * du cardinal de Saint George qui lui écrivoit par ordre du pape, de n'entrer à Rome qu'avec très-peu de monde & peu d'équipage, & qu'il feroit plaiſir à Sa Sainteté de n'y pas ſéjourner plus de dix jours. Il eut avis en même temps que les cardinaux avoient défenſe de recevoir ſes viſites, & de lui en faire. Il en fut très-offenſé: mais réſolu d'eſſuyer tous ces déſagrémens, pour le ſervice du roi ſon maître, il paſſa outre, & arriva à Rome le vingt-unieme de Novembre accompagné de cinquante gentilshommes outre ſes domeſtiques; & pour ſatisfaire le pape, il n'entra que ſur le ſoir fort tard, non point par la porte Del Popolo, où le peuple accouru de toutes parts l'attendoit; mais par la porte Angelica, proche de laquelle étoit ſon palais de la Roveré.

* Datée du 6 Novembre.

Comment il fut reçu du pape.

Dès le même ſoir, il alla baiſer les piés du pape, le ſupplia de ne pas limiter à dix jours ſon ſéjour à Rome, & de lui permettre de voir les cardinaux, tant pour donner à quelques-uns d'entre eux des lettres du roi, que pour leur

Digitized by Google

communiquer les affaires qu'il avoit à traiter avec Sa Sainteté. Le pape répondit qu'il y penseroit : ensuite étant tombé dans l'entretien sur l'état des affaires de France, & sur la conversion du roi, il dit qu'il ne pouvoit sans péché accorder l'absolution à ce prince, même *dans le for de la conscience.* 1593.

Le duc ne releva pas cette parole : mais continuant ce qu'il avoit commencé à dire touchant les fausses informations qu'on avoit envoyées à Sa Sainteté sur ce qui se passoit en France, il la supplia de lui donner audience en présence de l'ambassadeur d'Espagne, des agens de la ligue, & d'une assemblée de cardinaux, & dit qu'il se faisoit fort de confondre les ennemis du roi, & de les convaincre de fausseté sur une infinité de faits qu'ils avoient publiés à Rome. Le pape ne voulut pas la lui accorder : mais il lui dit que le mardi suivant, il lui donneroit une plus longue audience.

Audience dans laquelle il lui expose l'état du royaume.

Le duc y vint accompagné de soixante & dix gentilshommes François. Il lui fit un exposé fort en détail de l'état du royaume, & des forces du roi, qui avoit dans son parti tous les princes du sang, les officiers de la couronne, & les trois quarts de la noblesse de France, les parlemens de Bretagne, de Bourdeaux & de Toulouse, les chefs des autres, c'est-à-dire, les premiers présidens & les procureurs généraux, excepté le premier président de Toulouse * qui avoit été massacré par les ligueurs avec l'avocat général, * tous deux très-bons catholiques ; que les deux tiers des villes étoient déclarés pour lui ; qu'il avoit déja réduit une fois Paris aux dernieres extrémités, & qu'il le ferroit actuellement d'une maniere à le replonger encore bien-tôt dans les mêmes miseres ; qu'il bloquoit Orleans qui faisoit la communication entre les deux moitiés du royaume ; & qu'il étoit maître de la riviere de Loire jusqu'à Nantes ; que tout cela montroit évidemment la supériorité du roi ; qu'au contraire la foiblesse de la ligue étoit extrême ; qu'elle avoit été contrainte de se jetter entre les bras des Espagnols & du Saint siége, & qu'à moins qu'ils ne lui fournissent des secours très-puissans & continuels, elle succomberoit de l'aveu

* Durant.
* Daris.

même du duc de Mayenne, dont il montra au pape des lettres originales, que ce duc écrivoit au roi d'Espagne, & qu'on avoit interceptées ; que le duc de Mayenne soutenoit très-mal la dignité de lieutenant général du royaume qu'il avoit usurpée, & qu'il ne tenoit que d'une assemblée séditieuse, composée pour la plûpart de marchands, de banquiers, de procureurs, de curés, de docteurs, & d'autres pareilles gens, tous ignorans dans les matieres d'état, & dont l'insolence l'avoit obligé à casser ce prétendu conseil, & à faire une sévere justice des plus mutins, quoiqu'il n'eût reçu que d'eux seuls toute son autorité ; que pour se la conserver, il avoit dévoré les plus désagréables rebuts de la fierté Espagnole, & sur-tout du prince de Parme, qui en diverses occasions l'avoit traité avec une hauteur, que le seul besoin qu'on avoit de lui, pouvoit faire supporter à un prince de la naissance du duc de Mayenne ; qu'avec tout cela, il se brouilloit sans cesse avec les Espagnols, & que ces brouilleries fréquentes étoient un préfage de la décadence entiere & prochaine de la ligue ; que les troupes des Espagnols en France n'étoient comparables, ni en valeur, ni en nombre à celles du roi ; qu'ils promettoient vingt mille hommes ; mais que quand ils en auroient trente mille, & que le roi d'Espagne vivroit encore cinquante ans, ils ne viendroient jamais à bout de conquérir le royaume de France ; que le roi les déferoit sans combattre, & en se tenant seulement sur la défensive ; que l'élection d'un roi étranger avoit révolté tous les François ; que le parlement de Paris, quoique du parti de la ligue, s'y étoit fortement opposé ; & qu'un nouveau roi élu ne feroit rien autre chose, que d'achever la ruine du royaume, & la destruction des églises & des Catholiques, & d'augmenter le déreglement des ecclésiastiques, auquel il étoit impossible de remédier, tandis que le feu de la guerre embraseroit l'état.

1593.

Il s'étendit encore sur la partialité du légat, & sur son dévouement au parti des Espagnols, & le prouva par des lettres de ce cardinal au nonce d'Espagne qui avoient été surprises. « Enfin, Saint Pere, ajoûta-t-il, les Catholiques du parti du roi se sont obligés par serment à soûte-

» nir sa couronne. Ils l'ont fait jusqu'à présent : mais vous » pouvez vous assûrer que depuis la conversion du roi, ils » se feront hacher en pieces plutôt que de souffrir l'injus- » tice que les rébelles & les Espagnols veulent faire à ce » prince. » 1593.

Le pape écouta fort tranquillement tout ce discours : mais avant que de l'entendre, il avoit sa réponse toute prête, qui fut qu'il ne croiroit jamais que le roi fût converti, à moins qu'un ange du ciel ne vint l'en assûrer, & il ajoûta des choses aussi outrageantes pour les catholiques du parti du roi, qu'avantageuses à ceux du parti de la ligue. Le duc de Nevers les releva, mais avec moins de force qu'il n'auroit fait, s'il n'eût pas suivi sa principale vûe, qui étoit de gagner le pape par ses manieres complaisantes & soumises. Il demanda avec instance la prolongation du terme de son séjour à Rome, à quoi le pape répondit comme la premiere fois, qu'il y penseroit ; mais qu'il pourroit encore lui parler le jeudi suivant.

Autre où il l'assûre de la sincérité de la conversion du roi.

Il retourna ce jour-là à l'audience, accompagné seulement de deux prélats Italiens ; le pape lui ayant fait dire par son maître de chambre, que ce grand cortége de noblesse Françoise qu'il avoit amené aux deux premieres audiences, ne lui plaisoit point. Il commença par demander, qu'il lui fût permis de demeurer à Rome. Le pape lui fit la même réponse, qu'il y penseroit, & quelque instance qu'il fit, il n'en pût tirer autre chose là-dessus. C'est pourquoi désespérant d'avoir une audience en consistoire, comme il l'auroit souhaité, il ne crut pas devoir différer davantage de présenter au pape la lettre dont le roi l'avoit chargé ; & en la lui présentant, il l'assûra de la part de ce prince, de la sincérité de sa conversion, du désir qu'il avoit de recevoir sa bénédiction & son absolution, de son respect pour sa personne & pour le Saint siége, & que si la guerre qu'il avoit à soûtenir contre ses sujets rébelles & ses autres ennemis ne l'en eût empêché, il seroit venu en personne lui demander la grace qu'il le supplioit par sa lettre & par la bouche de son ambassadeur de lui accorder. Le duc ajoûta qu'il avoit amené avec lui l'évêque * du Mans, & un des plus consi-

* Claude d'Angennes.

Digitized by Google

1593. dérables religieux * de l'abbaye de saint Denys, & le doyen de Notre-Dame de Paris Louis Seguier ; qu'ils avoient été choisis, pour rendre compte au Saint siége de la conduite qu'on avoit tenue dans la réconciliation du roi avec l'église ; qu'ils le feroient avec tout le respect qu'ils devoient à Sa Sainteté, & lui apprendroient des choses qu'elle seroit bien aise de savoir. Le pape lui répondit qu'il y penseroit ; & jamais le *Vederemo* des Italiens ne fut plus souvent mis en usage, que durant cette négociation.

* Le sieur Gobelin.

Politique de la cour de Rome en cette affaire.

Le lundi suivant le maître de chambre du pape vint trouver le duc de Nevers, & lui dit que s'il vouloit encore parler à Sa Sainteté, il le pourroit faire ; mais qu'il se disposât à partir au premier jour, parce qu'un plus long séjour qu'il feroit à Rome, donneroit de l'ombrage à ceux que le Saint siége croyoit avec justice devoir ménager ; (il entendoit les Espagnols & les ligueurs) que n'étant venu à Rome que comme particulier, il n'étoit pas nécessaire qu'il rendit visite aux cardinaux ; qu'à l'égard de l'évêque du Mans, & des deux autres personnes dont il avoit parlé à Sa Sainteté, elle ne vouloit point leur permettre de lui baiser les piés, qu'auparavant ils ne se fussent présentés au cardinal de sainte Severine, chef de l'inquisition & grand pénitencier.

Le duc de Nevers connut par-là, qu'un avis qu'on lui avoit donné de France étoit vrai, savoir, qu'on avoit écrit de Rome au cardinal légat & au duc de Feria, qu'ils ne se missent point en peine de l'ambassade envoyée au pape par le roi pour son absolution ; qu'on ne souffriroit pas que l'ambassadeur demeurât long-temps à Rome, & qu'ils en avertissent les partisans de la ligue, afin qu'ils ne se hâtassent pas de se ranger au parti du Navarrois. Il vit bien qu'on vouloit absolument l'empêcher d'instruire les cardinaux de ce qu'il avoit ordre de leur dire de la part du roi, & que le dessein étoit d'engager l'évêque du Mans & ses deux collégues dans un labyrinte de procédures dangereuses pour eux, en les faisant comparoître devant le cardinal chef de l'inquisition. Il pria le maître de chambre de lui donner par écrit ce qu'il venoit de lui dire ; & sur le refus qu'il en fit, n'ayant

Digitized by Google

n'ayant point ordre de le donner, il le pria de demander cet ordre au pape, & de l'excuſer s'il différoit d'aller à l'audience juſqu'à ce qu'il l'eût obtenu. 1593.

Le ſoir du même jour, le cardinal Tolet rendit une viſite au duc de Nevers, & ne lui dit rien autre choſe, que ce que le maître de chambre lui avoit déja dit, ſinon qu'il lui ôta toute eſpérance d'avoir l'écrit qu'il demandoit; & ſur ce que ce cardinal le preſſa de conſentir, que l'évêque du Mans & les deux autres perſonnes qui l'accompagnoient comparuſſent devant le cardinal de ſainte Severine, afin qu'ils viſſent enſuite le pape, il répondit qu'ils ne le feroient pas; qu'il avoit eſſuyé pluſieurs affronts qu'on avoit faits à ſa perſonne, à ſon caractère, & au roi ſon maître; qu'il les avoit ſoufferts avec patience, pour convaincre le pape de la ſoumiſſion avec laquelle ce prince recherchoit ſon amitié; mais qu'il ne permettroit jamais qu'on en fît à l'évêque du Mans & à ſes collegues, & que lui en dût-il coûter la vie, il l'empêcheroit par toutes ſortes de voies.

Le cardinal Tolet alla faire au pape le rapport de cet entretien, & le maître de chambre vint le lendemain repéter au duc, que le pape ne verroit point l'évêque du Mans, avant que ce prélat ſe fût préſenté au cardinal, chef de l'inquiſition, & qu'il ne vouloit point qu'on lui parlât davantage de la viſite des cardinaux. Il demanda au duc ſi le Pere Poſſevin ne lui avoit pas déclaré de la part de Sa Sainteté, quand il le vit à Moucha, qu'elle ne vouloit point qu'il lui parlât des affaires du Navarrois, lorſqu'il ſeroit arrivé à Rome. Le duc répondit que non, & que s'il lui avoit fait cette déclaration, il eût délibéré ſur ce qu'il auroit eu à faire: mais qu'il le conjuroit de ſupplier de nouveau Sa Sainteté de lui accorder ſes demandes, & ſur-tout de prolonger le terme de ſa demeure à Rome.

Cette réponſe attira une terrible tempête au Pere Poſſevin qui fut obligé de s'évader de Rome, de peur d'être arrêté. On raiſonna beaucoup ſur cette fuite, & quand on ſût depuis ce que le pape avoit fait dire en ſecret au ſieur de la Clielle, qu'on ne s'allarmât point du traitement qu'il feroit au duc de Nevers, pluſieurs jugerent que la colere du pape

1593. contre Poſſevin étoit une choſe affectée. Le duc de Nevers dans ſes mémoires l'attribue à la liberté avec laquelle ce Pere avoit conſeillé au pape, & à quelques-uns des cardinaux, de ſe rendre faciles aux demandes du roi, de donner la paix à la France, & de prevenir les maux que la dureté dont on uſoit envers ce prince, pouvoit cauſer.

L'évêque du Mans & le ſieur Seguier furent auſſi contraints de s'enfermer dans l'appartement du duc de Nevers, de peur qu'on ne ſe ſaisît de leurs perſonnes. On arrêta leurs bagages & leurs mulets; & Dom Gobelin, religieux de ſaint Denys, qui étoit venu de la part de ſa communauté, pour juſtifier ce qui s'étoit paſſé dans l'abbaye à la réconciliation du roi, fut ſaiſi d'une telle frayeur, que la fievre le prit; & il en mourut quelque temps après à Ferrare.

Le duc de Nevers qui appréhenda pour lui-même, parce que les dix jours finiſſoient le lendemain, fit prier le maître de chambre de demander les ordres du pape touchant ſon départ. Sur quoi on lui manda que Sa Sainteté vouloit bien lui accorder encore une audience pour le cinquieme de Décembre.

Autre audience donnée à l'ambaſſadeur.

Il ſe rendit ce jour-là au palais. Le pape ſe plaignit de ce que l'évêque du Mans avoit refuſé d'aller trouver le cardinal de ſainte Severine: mais que puiſqu'il avoit tant de peine à ſe réſoudre à cette démarche, il ſe contenteroit qu'il ſe préſentât devant le cardinal d'Arragon, chef de la congrégation établie pour les affaires de France. Le duc repéta au pape ce qu'il avoit dit là-deſſus au cardinal Tolet, & le ſupplia de vouloir bien ſeulement permettre à l'évêque & aux deux autres de lui baiſer les piés, même ſans écouter ce qu'ils avoient à lui dire, & qu'après cela il les renvoyât aux cardinaux ſes neveux qui étoient ſes miniſtres; que le cardinal d'Arragon pourroit s'y trouver auſſi bien que tels autres cardinaux que Sa Sainteté jugeroit à propos. Le pape rejetta encore cette demande, & lui ajoûta que la ſeule conſidération qu'il avoit pour lui l'avoit empêché juſqu'alors de faire juſtice de ces députés, & qu'avant que de s'y réſoudre, il en délibereroit encore.

Digitized by Google

Le duc voyant le pape toujours inflexible, & appréhendant que cette audience ne fût la derniere qu'on lui accorderoit, se jetta à ses piés, le conjura par les plus puissans motifs de recevoir dans le sein de l'église un roi pénitent, & de lui imposer telles satisfactions qu'il jugeroit à propos, ce prince étant résolu de les accepter, pourvû qu'il obtînt l'absolution du chef de l'église qui lui tenoit la place de J. C. 1593.

Le pape l'interrompant à chaque parole, & ne répondant que par des négatives, le duc tira de sa poche la procuration qu'il avoit du roi sur tout ce qu'il avoit demandé & offert, & la lui présenta décachetée & ouverte, entrecoupant ses paroles de sanglots & de larmes qui émurent le pape, mais sans le fléchir. Il lui commanda de se lever & de se rasseoir; & le duc après de nouvelles instances aussi inutiles que les précédentes, lui présenta un mémoire contenant en substance tout ce qu'il avoit dit, le supplia de le lire, & de lui faire savoir enfin sa derniere résolution. Le pape le reçut, & en le congédiant, lui promit de lui envoyer incessamment ses derniers ordres.

Son séjour à Rome est prolongé.

Quoique le terme des dix jours fût passé, & que le pape n'eût point accordé la prolongation, on fit dire sous main au duc qu'il pouvoit demeurer le reste du mois jusqu'au commencement de Janvier; ce qui lui fit beaucoup de plaisir.

Diversité de sentimens entre les cardinaux sur cette affaire.

Cependant on raisonnoit fort à Rome sur cette grande affaire, les uns étant pour l'absolution du roi, & les autres contre. Quelques cardinaux murmurerent assez haut de ce qu'un point de cette importance n'étoit point traité en consistoire; mais seulement entre le pape & quelques cardinaux. Ces murmures qui revinrent au pape, donnerent occasion au consistoire, qui fut tenu le vingtieme de Décembre. Le pape s'y expliqua d'une maniere à faire connoître qu'il étoit fort choqué de la liberté qu'on se donnoit de raisonner sur sa conduite. Il dit qu'il n'avoit rien fait jusques-là que suivant les regles de la prudence; qu'il agiroit dans cette affaire comme il jugeroit à propos, & que si quelqu'un osoit désormais s'ingerer à en parler, il lui feroit sentir combien il en étoit offensé.

Digitized by Google

1593. *L'ambassadeur voyant qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser, se retire à Venise.*

Le duc de Nevers eut avis que le pape dans ce consistoire s'étoit assez ouvert sur la résolution où il étoit, de ne point ratifier l'absolution donnée au roi par l'archevêque de Bourges, & il sut que le sieur Montorio un des prélats qui avoient accompagné le cardinal légat à Paris, en étoit venu de sa part & de la part du duc de Mayenne, pour dire au pape qu'il étoit à propos dans la situation des affaires de France, de tirer les choses en longueur, & d'amuser le duc quelque temps à Rome; sur quoi ce prince fit mettre entre les mains du pape un mémorial ou requête, par laquelle il le supplioit de vouloir bien lui donner une réponse sur le mémoire qu'il avoit eu l'honneur de lui présenter le cinquieme de Décembre, & de la lui donner par écrit, afin que le roi son maître sût à quoi il devoit s'en tenir.

Cette réponse par écrit lui fut refusée: mais on lui dit que le pape lui donneroit une audience le deuxieme de Janvier. Cette audience ne fut pas plus favorable que les précédentes. Le bruit cependant courut alors à Rome, que l'évêque du Mans avoit eu un entretien secret avec le pape. Quelques jours après le duc voyant qu'il perdoit son temps, & qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser, conformément à ce que le légat avoit fait dire au pape par le prélat Montorio, il sortit de Rome pour aller à Venise. Je reviens à ce qui se passa en France, depuis la conclusion de la treve jusqu'à la fin de 1593, & aux autres choses qui se firent cette même année en diverses provinces.

Affaires de France.

Dessein formé contre la vie du roi. Thuanus, l. 107.

Les pernicieuses maximes de plusieurs docteurs & théologiens de la ligue, débitées hardiment dans les chaires de Paris & de quelques autres villes de France, inspirerent encore à un scélerat le dessein d'attenter sur la vie du roi, & de le faire périr de la même maniere que son prédécesseur. Ce furieux s'appelloit Pierre Barriere, batelier de la riviere de Loire à Orleans. Il s'ouvrit à Lyon & à Paris sur ce qu'il méditoit, à plusieurs ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, qui le confirmerent dans sa résolution.

Le dernier qu'il consulta à Lyon, fut un Dominicain, Florentin, nommé Séraphin Bianchi, homme prudent, qui

Digitized by Google

le remit au lendemain pour recevoir sa réponse. Le Dominicain cependant pria le sieur Brancaleon, gentilhomme domestique de la reine douairiere, de se trouver chez lui, & de bien envisager l'homme qui s'y rendroit à l'heure qu'il lui marqua. 1593.

Ce gentilhomme ne manqua pas au rendez-vous : il observa Barriere à loisir, & quand celui-ci se fut retiré, Bianchi dit à Brancaleon de quoi il s'agissoit, & le conjura d'aller promptement trouver le roi, afin qu'on pût arrêter cet assassin, avant qu'il approchât de sa personne royale.

Comment découvert & puni.

Le peu de fureté qu'il y avoit dans les chemins, empêcha Brancaleon de se rendre à la cour avant Barriere, dont il avoit cependant envoyé le portrait au roi. Ce prince quelque temps après raconta lui-même, en admirant la protection de Dieu sur sa personne, ce qui lui étoit arrivé à cet égard ; savoir qu'étant sur le chemin de Brie-Comte-Robert, & ayant été obligé de mettre pied à terre, il appella une espece de paysan qui étoit là proche, & lui donna son cheval à tenir ; (c'étoit Barriere lui-même) & qu'il le vit fouiller dans ses chausses, apparemment pour tirer son couteau ; mais qu'il ne le tira point. Ce malheureux avoua depuis dans son interrogatoire, qu'il étoit venu à S. Denys à la messe que le roi entendit après son abjuration ; qu'il s'approcha de lui pour faire son coup ; mais qu'il s'étoit senti arrêter le bras par une force invisible, & qu'il s'étoit trouvé le cœur tout changé après la cérémonie ; qu'étant retourné à Paris, on lui fit entendre que la conversion du roi n'étoit qu'une feinte, & qu'il reprit son premier dessein ; qu'il vint à Melun, où Brancaleon l'ayant reconnu, il fut arrêté. Il varia fort dans ses dépositions ; & dans la question, il chargea un ecclésiastique de Lyon, un Capucin, un Jésuite, le sieur Aubri curé de S. André des Arcs, qui l'avoient, disoit-il, exhorté à ce crime, lorsqu'il les avoit consultés. Pour ce qui est du Jésuite, qui s'appelloit le pere Varade, ceux de sa compagnie s'en défendirent fortement, lorsque l'année suivante on voulut les charger de ce crime, & le roi lui-même dans le temps qu'il les rappella en France, voulut bien de sa propre bouche les disculper sur

Matthieu. Hist. de Henri IV, l. 1.

Cayet, t. 2.

Défenses des Jésuites rapportées au 6. t de l'Université de Paris.

Matthieu, l. 3.

Digitized by Google

1593. ce fait. Barriere ajouta qu'on lui avoit perſuadé, s'il étoit ſurpris, de dire que c'étoit le comte de Soiſſons qui l'avoit engagé à ce parricide, de quoi le roi néanmoins n'eut aucune inquiétude, parce que cet article lui fut dit en préſence du comte même, & qu'il vit bien que cet homme ne le connoiſſoit point. Il fut condamné à être tiré à quatre chevaux, & l'arrêt fut exécuté le dernier jour d'Août.

Méſintelligence des chefs de la ligue.

La méſintelligence des chefs de la ligue, dont on avoit déja vû tant de marques, parut en ce même mois d'Août avec un grand éclat.

Le duc de Nemours ne cachoit gueres le deſſein qu'il avoit de ſe faire une ſouveraineté de ſon gouvernement du Lyonnois & des provinces voiſines, & ayant aſſez connu que dans les états de Paris, on ne penſeroit point à lui dans l'élection d'un roi, il n'avoit point voulu y envoyer de députés, nonobſtant les inſtances que le duc de Mayenne lui en avoit faites. Il avoit changé les magiſtrats de Lyon de ſa propre autorité; & en attendant qu'il pût bâtir deux citadelles, pour ſe rendre maître abſolu dans cette ville, il s'étoit aſſuré des principaux poſtes, y avoit fait faire des retranchemens, & y tenoit des troupes. Il avoit tâché de s'emparer de Mâcon, & de quelques autres places ſur les confins du Lyonnois, & même de Bourg en Breſſe qui appartenoit au duc de Savoye : mais ſes intelligences n'avoient pas réuſſi.

Le duc de Mayenne prévient les projets du duc de Nemours, qui vouloit ſe faire ſouverain du Lyonnois. Thuanus, l. 107.

Pluſieurs autres démarches qu'il avoit faites, & qui tendoient toutes au même but, avoient fort chagriné le duc de Mayenne, qui réſolut de prevenir les ambitieux projets de ce prince. Il en conféra avec l'archevêque de Lyon, & ce prélat après avoir tout concerté avec lui, s'en alla dans ſon dioceſe à l'occaſion de la treve, qui lui permettoit de faire ce voyage.

Il ſe comporta dans cette rencontre avec beaucoup de prudence. Il gagna ſous main les principaux bourgeois, qui d'ailleurs étoient fort irrités contre le duc de Nemours au ſujet des deux citadelles, dont ils ſavoient qu'il avoit fait le projet, & il attendit une occaſion favorable, où il put dire qu'il avoit plutôt repouſſé la violence, qu'il ne l'avoit faite lui-même.

Digitized by Google

Il fut que Diximieux gouverneur de Vienne arriveroit bientôt avec des troupes, & que le duc par leur moyen, & secondé de quantité de nobleſſe qu'il avoit auprès de lui, devoit lever l'étendart de la révolte, & ſe rendre tellement maître de la ville, qu'il pût faire tout ce qu'il jugeroit à propos, ſans appréhender de réſiſtance de la part des bourgeois. 1593.

Il avertit ceux des habitans qui étoient de garde à la porte du Rhône, que Diximieux devoit entrer le dix-neuvieme d'Août dans Lyon par cette porte. Ils s'y tinrent fort alertes, & dès qu'ils furent qu'il approchoit, ils fermerent la barriere. Il voulut la forcer, il y eut quelques coups tirés & un bourgeois fut tué : mais Diximieux s'étant trop avancé, fut pris lui-même, & ſes troupes repouſſées.

Au bruit de l'eſcarmouche les bourgeois prirent les armes. Le duc de Nemours accourut à cheval à la tête de quelques gentilshommes vers la porte. Il fut ſurpris, lorſqu'on lui vint dire que ſur le modele des barricades de Paris, les Lyonnois en avoient fait dans les principales rues. Il ſe trouva enveloppé, & fut contraint de ſe laiſſer conduire à ſon hôtel, où les bourgeois mirent une groſſe garde. Le lendemain on l'obligea à en faire ſortir la ſienne, & l'archevêque pendant ce temps-là s'étant ſaiſi du château de Pierre-Enciſe, l'y fit enſuite renfermer. *Ce dernier eſt mis priſonnier à Pierre-Enciſe.*

Cette nouvelle étant venue à Paris, Anne d'Eſt mere du duc de Mayenne, & qui l'étoit auſſi du duc de Nemours qu'elle avoit eu de ſon ſecond mariage, fit de grands reproches au premier, d'avoir traité ſon frere de la ſorte. Il s'en excuſa, ſur ce qu'il n'étoit pas reſponſable d'un tumulte populaire, que le duc de Nemours avoit excité lui-même par les entrepriſes qu'il avoit faites ſur la liberté des bourgeois. On capitula pour ſa délivrance : il fut convenu, qu'on lui donneroit au lieu du gouvernement du Lyonnois, celui de Guienne & de quelques places de Gaſcogne qui obéiſſoient à la ligue, à condition que le marquis de Saint-Sorlin frere du duc de Nemours remettroit entre les mains des gouverneurs qu'on nommeroit, quelques places d'Auvergne dont il s'étoit emparé. Ce traité ne fut point mis en

Digitized by Google

1593. exécution, par les obſtacles que le duc de Mayenne y fit naître, & le duc de Nemours demeura cependant toujours priſonnier.

Troupes de la ligue battues en Bretagne.

Vers ce même-temps, Saint-Luc qui commandoit en Bretagne pour le roi, en attendant l'arrivée du maréchal d'Aumont, battit quelques troupes de la ligue auprès de Laval, inveſtit dans la Guierche quatre mille hommes, que le duc de Mercœur y avoit envoyés, pour relever les fortifications de cette place, & les obligea d'en ſortir par capitulation, en y laiſſant leurs armes & leurs bagages. Le duc de Mercœur mit le ſiége devant Montcontour, où Sarouet qui y commandoit, ſe défendit avec beaucoup de valeur; & le duc ne fut pas trop faché de la nouvelle de la treve, pour avoir un honnête prétexte de lever le ſiége.

En Poitou, le ſieur de Malicorne gouverneur de cette province pour le roi, le duc de la Tremoille, les ſieurs de Mortemart & de Parabere avoient bloqué Poitiers, & le ſerroient de fort près. Le comte de Briſſac s'y étoit jetté pour le défendre avec de bonnes troupes. Il fit de ſi fréquentes & de ſi vigoureuſes ſorties, qu'il obligea les Royaliſtes à laiſſer les paſſages libres aux vivres. Dans une de ſes ſorties, il fut bleſſé de trois coups d'épée & renverſé de ſon cheval : le baron de Saint-Jemme jeune ſeigneur de ſeize ans, ſe ſignala en cette occaſion. Il mit pied à terre pour remonter ſon général, & ayant ſaiſi la queue du cheval qu'il lui avoit donné, tous deux ſe tirerent de la mêlée.

Duplex, Hiſtoire de Henri IV.

Elles remportent quelques avantages en Poitou & en Berri.

Un ſervice ſi conſidérable rendu à la ligue par le comte de Briſſac, fut mal reconnu par le duc d'Elbœuf, qui étant entré quelques jours après dans Poitiers, l'obligea d'en ſortir. Ce fut un grand chagrin pour le duc de Mayenne, qui voyoit les princes de ſa maiſon n'avoir plus gueres de déférence pour lui, & contribuer par là plus qu'aucuns autres à la ruine de la ligue. Elle ne laiſſa pas néanmoins vers ce temps-là d'avoir quelques autres petits avantages. Sablé que le maréchal d'Aumont avoit pris, ſe révolta contre Landebrie ſon gouverneur : les bourgeois le maſſacrerent, & redevinrent ligueurs moins par haine contre le roi, que contre le commandant qu'il leur avoit donné, & dont ils étoient

Digitized by Google

étoient maltraités. Selles en Berri dont le prince de Conti s'étoit rendu maître, fut auſſi ſurpriſe par les troupes du ſieur de la Châtre. 1593.

David Bouchard vicomte d'Aubeterre étoit ſouvent aux mains en Périgord & aux environs, avec le ſieur de Montpeſat fils de la ducheſſe de Mayenne. Il prit Corni à diſcrétion, excepté que les capitaines eurent la vie ſauve : cinq ou ſix cents ſoldats furent faits priſonniers, & les armes, les bagages, les drapeaux, les enſeignes & quatre cents chevaux, furent la proie des vainqueurs : mais la priſe la plus conſidérable fut celle des papiers de Montpeſat. On y trouva le ſecret du voyage que le duc de Mayenne avoit réſolu de lui faire faire en Eſpagne, pour faire élire roi par les états de Paris, Henri de Lorraine ſon fils aîné, & de plus la promeſſe du ſecours de mer, que les Eſpagnols deſtinoient pour Blaye alors aſſiégée par le maréchal de Matignon. Aubeterre après le ſiége de Corni, fit celui de Lile, petite ville en Périgord, où il fut bleſſé d'une mouſquetade, dont il mourût au bout de neuf jours. *Etat de la guerre dans le Périgord.* Thuanus, l. 107.

Il ſe fit quelques autres petites expéditions de ce côté-là peu conſidérables, en comparaiſon de celle du ſiége que le maréchal de Matignon avoit mis devant Blaye, place importante par ſa ſituation vers l'embouchure de la Garonne, & pour la liberté du commerce de Bourdeaux qu'elle incommodoit fort. *Siége de Blay en Guienne.*

Le maréchal, avant que de s'engager à ce ſiége, ſe ſaiſit du château de Ha, qui étoit un des forts de Bourdeaux, & qu'il ne croyoit pas être aſſez en aſſurance entre les mains de Merville. Il avoit auſſi eu ordre du roi de traiter avec Luſſan gouverneur de Blaye, pour tâcher de l'attirer dans ſon parti : mais celui-ci demanda des choſes ſi extraordinaires, qu'on ne put les lui accorder : ainſi le maréchal s'étant aſſuré du ſecours d'une flotte Hollandoiſe qui étoit à la Rochelle, & de quelques vaiſſeaux Anglois, il s'approcha de Blaye avec ſon armée, pour l'aſſiéger par terre. Hiſtoire du maréchal de Matignon, l. 3, c. 21.

Il commença par l'attaque du fauxbourg, qu'il emporta après deux heures de combat, & il s'y logea. Luſſan ſe défendit avec beaucoup de valeur & de conduite, & avec

1593. d'autant plus d'opiniâtreté, qu'ayant prévû le siége, il s'étoit ménagé diverses ressources. Le premier dont il fut secouru, fut le baron de Castelnau gouverneur de Marmande, qui ayant ramassé vingt-cinq bateaux, mit dessus huit cents hommes commandés par les capitaines Lioux & Gilet, & leur fit descendre la Garonne. Ils passerent la nuit devant Bourdeaux sans être apperçus : mais quand ils arriverent au confluent de la Dordogne & de la Garonne, ils y trouverent les vaisseaux Anglois & Hollandois qui leur lâcherent quelques volées de canon. Ils n'étoient pas en état de leur répondre ; c'est pourquoi ils s'échouerent sur le bord de la riviere à quelque distance de Blaye. Ils marcherent delà en bataille, défirent quelques payſans qui voulurent s'opposer à leur passage, forcerent un quartier du camp du maréchal, & entrerent dans la ville.

La tranchée fut conduite jusqu'au pié d'une demi-lune ou ravelin, qui fut insulté, & d'abord emporté : mais cette fortification s'étant trouvée retranchée & palissadée à la gorge, les assaillans ne purent s'y maintenir. Le comte de la Roche fils du maréchal y donna un second assaut avec son régiment, & il y eut l'épaule cassée d'une arquebusade, dans le temps qu'il ordonnoit le logement. Sa blessure découragea les soldats, & la breche fut une seconde fois abandonnée.

La flotte Espagnole vient au secours & est battue.

Peu de jours après, parut la flotte d'Espagne composée de seize gros navires, montant par l'embouchure de la Garonne, à la faveur du vent & de la marée ; les Anglois & les Hollandois les attendirent. Le combat fut violent : deux vaisseaux Anglois furent brûlés, & trois des Espagnols pris. Ceux-ci auroient sans doute remporté la victoire, si le maréchal ayant fait conduire douze canons sur le rivage, ne les eût obligés par ce nouveau feu, à se laisser aller au courant de la riviere pour prendre le large.

Trois semaines se passerent sans autre action entre les deux flottes, tandis que les assiégés par leurs continuelles sorties fatiguoient beaucoup les assiégeans. Dans cet intervalle le maréchal fit armer quinze vaisseaux au port de Bourdeaux, & le capitaine la Limaille, fameux homme de mer

Digitized by Google

de ce temps-là, lui avoit promis de venir par l'embouchure de la riviere avec une eſcadre qu'il commandoit, attaquer les Eſpagnols, dans le même temps que les vaiſſeaux de Bourdeaux, les Anglois & les Hollandois, tomberoient de leur côté ſur eux. 1593.

Autre combat naval où les Eſpagnols ſont encore défaits.

Le maréchal monta lui-même ſur le meilleur vaiſſeau au jour marqué, & alla livrer bataille aux Eſpagnols. Il leur coula à fond quatre gallions, diſſipa le reſte; & ſi la Limaille fût arrivé, il n'en ſeroit pas échappé un ſeul: mais ſoit par trahiſon, comme quelques-uns le ſoupçonnerent, ſoit par le défaut d'un vent favorable, ainſi que la Limaille l'aſſûra, il manqua au rendez-vous.

Ils ne laiſſent pas de jetter la nuit du ſecours dans la place, ce qui en fait lever le ſiége. Thuanus, l. 107.

A quelques jours de-là, les Eſpagnols s'étant reconnus, entrerent dans la riviere pendant une nuit fort obſcure, & jetterent dans la place des vivres, des munitions & des troupes fraîches. Ce nouveau ſecours fit déſeſpérer au maréchal de la priſe de Blaye, & après avoir fait retirer ſon canon des batteries, il leva le ſiége. Il y perdit un aſſez grand nombre de ſoldats, ſur-tout des régimens de Poyanne & de Paniſſaut, dont les meſtres-de-camp furent tués, auſſi bien que le capitaine Dimanche & Antoine de Gourgues, qui s'étoit ſignalé un peu auparavant par la priſe de Caſtillon dans le Medoc.

Le maréchal partit un peu après pour la cour, ayant eu ordre du roi de lui amener le plus qu'il pourroit de troupes. Il mit ordre à la ſûreté des places de la Guienne, & communiqua la bonne nouvelle de la prochaine converſion du roi au parlement de Bourdeaux. Le parlement fut ravi d'avoir donné une preuve de ſa fidélité envers ſon légitime ſouverain, & de n'avoir pas écouté le ſcrupule de quelques-uns de ce corps, qui avoient opiné à prendre le parti de la ligue ſur l'exemple du parlement de Toulouſe.

Etat des affaires du côté des Alpes. Thuanus, l. 107. Hiſtoire de Leſdiguieres, liv. 4. cap. 12.

Du côté des Alpes, Leſdiguieres s'étoit rendu ſi redoutable au duc de Savoye, que ce prince fit un effort pour mettre ſur pié avec le ſecours des Eſpagnols, une armée de dix mille hommes de pié & de quinze cents chevaux, à deſſein de reprendre Briqueras & Cahours, qui tenoient le Piémont en de continuelles alarmes. Il voulut amuſer

Digitized by Google

1593. Lesdiguieres par une négociation pour un traité de paix: mais ce général n'étoit pas homme à se laisser surprendre. Il mit ces deux places en si bon état, que le duc n'osa en tenter le siége. Ce prince tourna du côté d'Exiles, petite place dans les montagnes commandée de toutes parts, & qu'il est impossible de secourir, quand les avenues en sont une fois saisies.

Le duc de Savoye prend Exiles. Dès que Lesdiguieres le vit avancer de ce côté-là, il détacha Blacons, qui se jetta dans la place avec quelques troupes. Il y arrêta plusieurs jours le duc, soûtint quatre assauts, & ne pouvant plus tenir, parce que le canon de l'ennemi donnoit de revers dans la place de tous côtés, il se rendit par la plus honorable capitulation.

Les François ont leur revanche sur les troupes Espagnoles. Peu de temps après les François eurent leur revanche; car Roderic de Tolede, général des troupes Espagnoles, s'étant engagé dans les montagnes proche du village de Salbertran avec trois mille Espagnols, Lesdiguieres qui connoissoit en perfection tout ce pays-là, le fit investir de toutes parts, & attaquer dans le temps qu'il faisoit retraite, pour sortir du mauvais pas où il s'étoit engagé. Ce fut moins un combat qu'une tuerie. Quinze cents hommes demeurerent sur la place, & Roderic lui-même, qui ne voulut point se rendre à un arquebusier à cheval, parce qu'il n'étoit pas gentilhomme. Plusieurs furent faits prisonniers, & de ce nombre étoient la plûpart des commandans; dix-huit enseignes furent prises: & une victoire si sanglante pour les ennemis, ne coûta à Lesdiguieres que trois ou quatre soldats; il n'y eut pas même beaucoup de blessés; & parmi ceux qui le furent, il n'y eut personne de marque.

Lesdiguieres après cette expédition revint vers Grenoble, pour empêcher les courses que le marquis de Trefort, un des généraux du duc de Savoye, faisoit dans la vallée de Grefivaudan: delà il envoya Belliers & la Buisse son frere en Savoye, où ils se saisirent de quelques postes, pour faciliter le passage à trois mille Suisses levés par les ordres du roi: mais le duc de Savoye, qui appréhendoit que cette guerre ne lui devînt de plus en plus funeste, jugea à pro-

Digitized by Google

pos d'en arrêter, ou du moins d'en ſuſpendre le cours, en acceptant le traité de treve que la ligue avoit faite avec le roi, où il étoit dit, qu'il pourroit y entrer, pourvû qu'il le fit dans l'eſpace d'un mois. Il prit ce parti, & Leſdiguieres n'en fut pas trop faché, tant parce que cette ſuſpenſion d'armes procureroit quelque repos à ſes troupes, que parce qu'elle lui donneroit moyen de ravitailler Cahours & Briqueras. Il s'y tranſporta pour ce ſujet, dès que la treve eut été ſignée par le ſieur de Poët, à qui il donna la commiſſion de la conclure. 1593.

Affaire de Provence.

La diverſion que Leſdiguieres avoit faite en Piémont, empêcha le duc de Savoye de rien entreprendre en Provence : mais ce pays n'en fut pas pour cela plus tranquille. J'ai dit en rapportant ce qui s'y étoit paſſé ſur la fin de l'an 1592 que la ville d'Aix, comme la capitale & le ſiége du parlement, étoit entrée en négociation avec le duc d'Epernon pour la paix, & qu'elle conſentoit à renoncer à toutes ligues étrangeres, c'eſt-à-dire, avec le roi d'Eſpagne & le duc de Savoye ; mais ſans ſe ſéparer de celle de France & du duc de Mayenne.

Bouche Hiſtoire de Provence, l. 10.
Hiſtoire du duc d'Epernon, l. 14.

Les conférences furent continuées pendant le mois de Janvier de l'année ſuivante ; mais ſans nul effet, parce que les députés de la ville, & ceux du comte de Carces, pourvû du gouvernement de la Provence par le duc de Mayenne, ne vouloient point démordre de l'article que je viens de dire. Le duc d'Epernon au contraire s'opiniâtroit là-deſſus, quoique ſur ce même point il eût de la condeſcendance pour Arles, qui obtint de lui une eſpece de neutralité, à trois conditions ; la premiere, de le reconnoître pour légitime gouverneur de Provence ; la ſeconde, de lui céder le fort de Trinquetaille ; & la troiſieme, d'abandonner au duc de Montmorenci, gouverneur de Languedoc, le fort de la Mothe.

Ainſi la guerre recommença. Le duc d'Epernon prit Lambeſc, ſaint Canat, Gardane & Rocquevaire, & penſa ſurprendre Marſeille : ce qui donna lieu à Caſaux & à Louis d'Aix, conſuls de cette ville, de demander du ſecours au roi d'Eſpagne & au duc de Savoye : la ville d'Aix en fit au-

Digitized by Google

tant : mais ces deux princes avoient trop affaire ailleurs de
1593. leurs troupes, pour penſer à leur en envoyer.

Siége d'Aix par le duc d'Epernon. Le duc d'Epernon prit la réſolution d'aſſiéger cette capitale, & après s'être rendu maitre de quelques autres petites villes, il parut avec ſon armée devant la place le vingt-deuxieme de Juin. Comme il n'avoit pas aſſez de troupes pour l'aſſiéger dans les formes, il ſe ſaiſit ſeulement des hauteurs, ſe retrancha à une portée de mouſquet de la ville, & après y avoir fortifié ſon camp, & avoir fait de bons épaulemens à l'épreuve du canon, il commença à bâtir dans cet endroit un très-grand fort en façon de citadelle, & en avança beaucoup les travaux en très-peu de temps. Il ſe donna une infinité de combats entre l'armée du duc & la garniſon commandée par le comte de Carces ; & le neuvieme de Juillet, comme on fut dans la ville que le duc d'Epernon jouoit dans une tente, un canonier braqua vers cet endroit deux canons, qui furent tirés ſi juſte, que deux officiers qui jouoient avec le duc, en furent tués, & lui dangereuſement bleſſé à la cuiſſe & au côté des éclats des chaiſes & de la table.

Danger qu'il y courut par l'adreſſe d'un canonier.

Au commencement d'Août, il y eut quelques nouveaux pourparlers touchant une treve ; & le vingt-troiſieme du même mois, la nouvelle de celle que le roi avoit faite avec le duc de Mayenne étant arrivée à Aix, le comte de Carces députa au duc d'Epernon, pour le ſommer de l'obſerver, & de lever le ſiége, l'aſſûrant qu'on l'avoit fait publier dans la ville, où l'on avoit fait auſſi des réjouiſſances pour la converſion du roi. Le duc répondit qu'il n'avoit reçu aucun ordre de la cour : mais enfin cet ordre vint, & il fut obligé de faire publier la treve, tant à Manoſque où étoit le parlement royal, que dans ſon camp. Le ſieur Vitelli, gouverneur de Berre pour le duc de Savoye, demanda à y être compris, & on le lui accorda à condition qu'il tiendroit cette place & la conſerveroit pour le roi de France, ſans ſpécifier, ſi c'étoit pour le roi Henri IV, ou pour celui que l'aſſemblée de Paris pourroit élire. Henri de Villeneuve, ſeigneur de Gaud, gouverneur de Graſſe au nom du duc de Savoye, n'eut pas le temps de faire pour ſon maître ce

Il reçoit ordre de faire une treve.

Digitized by Google

qu'avoit fait Vitelli; car les bourgeois l'ayant ſurpris, le chaſſerent de leur ville. 1593.

La treve chagrina beaucoup le duc d'Epernon, que l'on ſoupçonnoit alors plus que jamais, d'avoir deſſein dans cette guerre de ſe rendre maître de la Provence, & de ſe mettre en état de garder ce gouvernement malgré la cour. Il auroit pû y réuſſir, tant le prince étoit dépendant de ceux qui ſuivoient ſon parti, s'il avoit eu le talent de ſe faire aimer, comme le feu ſieur de la Valette ſon frere: mais ce duc étoit un homme fier, hautain, dur, ſévere, qui vouloit que tout le monde pliât ſous lui, & beaucoup plus appliqué à affermir ſon autorité par la crainte, que par l'affection des peuples. Les Provençaux las de la guerre, qui les ruinoit de fond en comble, lui avoient ſû très-mauvais gré, de n'avoir voulu rien accorder à la ville d'Aix, qui lui avoit propoſé la treve dès la fin de l'année précédente. Ils regardoient les citadelles qu'il avoit fait bâtir à Saint-Tropez, & en quelques autres villes, & celle qu'il avoit élevée aux portes d'Aix, comme un joug qui alloit opprimer leur liberté. La ſévérité dont il uſoit à la priſe des villes, où il faiſoit pendre quelquefois les officiers de la garniſon, & envoyoit les ſoldats aux galeres, aigriſſoit & révoltoit les familles de ceux qui ſouffroient ces rudes traitemens. On écrivoit mille lettres contre lui à la cour, tandis qu'il s'y plaignoit lui-même d'une maniere qui approchoit de la menace, ſur la prétendue injuſtice qu'on lui faiſoit, de ne lui avoir pas encore donné des patentes de gouverneur. Il en fut d'abord plus écouté que ceux qui l'y accuſoient, & on lui avoit déja fait expédier les patentes qu'il demandoit avec tant d'empreſſement: mais ſur un nouvel avis que l'on reçut, de l'extrême animoſité des Provençaux contre lui, on différa de les lui envoyer; & même le roi réſolut de le rappeller: car dans le fond, quelques careſſes qu'il lui fit, il ne l'aimoit pas, &, comme je l'ai déja dit, il ne lui pardonna jamais ſa retraite du camp de devant Paris, après la mort du feu roi.

Ce qui rompt ſes deſſeins ſecrets.

Dans l'inſtruction du ſieur de la Fin, envoyé au connétable de Montmorenci.

Mais d'ailleurs il appréhendoit de le chagriner, de peur qu'il ne ſe jettât dans le parti de la ligue, & qu'il ne prît des

Digitized by Google

liaisons avec le duc de Savoye & avec le roi d'Espagne.

1593. De plus, le duc s'étoit étroitement uni avec le maréchal duc de Montmorenci, que le roi avoit depuis peu honoré de l'épée de connétable, à cause des grands services qu'il lui avoit rendus, en se déclarant toujours hautement contre la ligue, & en lui conservant le Languedoc. Cette affaire devoit être conduite avec beaucoup de circonspection, & le roi y avoit besoin d'un homme de tête & de main.

Lesdiguieres en qui il reconnoissoit ces deux qualités, étoit à portée d'agir en Provence suivant ses ordres, & le sieur de la Mothe qui avoit été envoyé à la cour par les mécontens, avoit demandé au roi de la part de la noblesse du pays, qu'on y fit venir ce seigneur avec des troupes, pour les défendre contre la tyrannie du duc d'Epernon, ainsi qu'ils parloient.

Histoire de Lesdiguieres, liv. 5. chap. 3.

Mesures que prit le roi pour le retirer de Provence.

Le roi prit ce parti. Il fit confidence à Lesdiguieres de la résolution qu'il avoit prise de retirer le duc d'Epernon de Provence, & le conjura de l'aider dans une affaire si délicate, de toute sa prudence, de toute son adresse, & de tout le zele qu'il avoit pour le bien de l'état.

Le principal moyen dont on devoit se servir, étoit d'animer sous main les gentilshommes mécontens du duc, de les engager à mépriser ses ordres, & même à se révolter hautement contre lui, afin que le roi sous ce prétexte pût dire au duc, que contre son inclination, il étoit contraint de le rappeller, pour rétablir la tranquillité dans la province, étant très-dangereux dans la situation où il se trouvoit, de mécontenter tout un pays, qui étoit frontiere des états de Savoye, & où la faction Savoyarde n'étoit pas encore entierement dissipée.

Bouche Histoire de Provence, liv. 10.

La plus grande difficulté étoit de faire entrer dans cette conspiration contre le duc les gouverneurs de plusieurs places, qui lui étoient extrêmement attachés. Il y en avoit cinq entre autres qui pouvoient donner le branle à tout le reste, savoir, le marquis d'Oraison qui commandoit dans Manosque, saint Canat, gouverneur de Pertuis, Buoux de Forcalquier, Valavoire, de saint Maximin, & de Crottes,

Crottes, gentilhomme de Dauphiné, qui l'étoit de Digne. Le roi leur écrivit une lettre * qui contenoit un commandement général de prendre ſes ordres de M. de Leſdiguieres. 1593. * Datée du 5 d'Août.

Ce ſeigneur la leur envoya par le ſieur de Janſon, avec une lettre de créance en ces termes: *Je vous envoye la lettre que Sa Majeſté vous écrit par le ſieur de Janſon, auquel j'ai commis la créance. Croyez par lui l'intention de Sa Majeſté, & employez-moi qui ſerai tout appareillé, quand le beſoin m'y appellera. A Piemore le 12 d'Octobre.* Celle que le roi écrivoit à ces gentilshommes ne contenoit que ce peu de paroles: *Faites ce que M. de Leſdiguieres vous dira, ou vous enverra dire, & croyez que je ne perdrai point le ſouvenir de ce ſervice; mais le vous reconnoîtrai.* Buoux, gouverneur de Forcalquier, entierement dévoué au duc d'Epernon, ſoupçonnant quelque myſtere dans cette lettre, ne voulut point la recevoir. Les quatre autres la lûrent, & écouterent ce que le ſieur de Janſon avoit à leur dire de la part de M. de Leſdiguieres. Il les trouva fort portés à ſuivre les intentions du roi; mais fort embarraſſés du danger qu'il y avoit pour eux dans l'exécution. Ils voyoient que le duc avoit dans la province un aſſez grand nombre de troupes à ſa dévotion, & ſur-tout quantité de Gaſcons; qu'il étoit ſoûtenu par le connétable ſon ami & ſon parent, qui lui prêtoit ſes troupes dans le beſoin; qu'il étoit extrêmement craint par-tout; qu'eux étant ſans chef, peu de gens oſeroient ſe déclarer à leur exemple; & que s'ils ſuccomboient, le roi peut-être les déſavoueroit, & les ſacrifieroit à la haine du duc. Toutefois après bien des réflexions & des difficultés auxquelles Janſon répondit du mieux qu'il lui fut poſſible, ils lui firent eſpérer qu'ils exécuteroient les ordres du roi.

S'étant aſſemblés entre eux pour conférer ſur une affaire ſi dangereuſe, ils convinrent de s'ouvrir au comte de Carces, & de lui demander, ſi, en cas de beſoin, il les ſecourroit contre le duc d'Epernon. Ils lui députerent ſaint Canat, ſous prétexte d'aller à Aix porter ſes plaintes de quelque infraction faite à la treve, dont il avoit été nommé un

Digitized by Google

des conservateurs, du consentement des chefs des deux
1593. partis.

Le comte de Carces, qui, outre la haine qui lui étoit commune avec presque tous les Provençaux contre le duc d'Epernon, étoit à la tête du parti de la ligue, promit à saint Canat de donner refuge dans toutes les places de sa dépendance tant à lui, qu'à ceux de la part de qui il venoit, & de les soûtenir de toutes ses forces contre le duc d'Epernon. Il leur en donna une promesse par écrit; & il laissa même entrevoir à ce gentilhomme, que s'il pouvoit espérer pour lui le gouvernement de Provence possédé par feu son pere sous le précédent regne, il feroit pour le service du roi quelque chose de plus qu'on ne lui proposoit de faire. Plusieurs autres gentilshommes, qui avoient paru jusques là fort attachés au duc, entrerent dans le complot, & entre autres les sieurs de Besaudun, de Meyrargue, & d'Escaravaque, gouverneur de Toulon.

Tous les gouverneurs de cette province, mettent les troupes Gasconnes hors de leurs places.

La chose fut tenue fort secrete jusqu'au voyage que le duc d'Epernon fit de Provence à Pesenas, pour y voir le connétable. Peu de jours après qu'il en fut sorti, tous ces gouverneurs au même jour, qui fut le vingtieme de Novembre, mirent adroitement hors de leurs villes sous divers prétextes, les troupes Gasconnes, & celles qu'ils croyoient affectionnées au duc d'Epernon, & dès qu'elles furent dehors, ils firent crier par le peuple, *Vive le roi, & la liberté.* Il fallut seulement que le gouverneur de Toulon attaquât la citadelle, où Signac, gentilhomme Gascon se défendit pendant trois jours. Il y fut tué d'un coup de pertuisanne à l'assaut qu'on y donna, & la plûpart de la garnison fut taillée en pieces. Les habitans de Tarascon, de Tretz, de Gardane, d'Eguilles chasserent les garnisons que le duc y avoit mises. Le château de Bouc fut forcé: on n'y fit quartier qu'au chevalier de Castelet, & aux soldats Provençaux; & les Gascons furent ou pendus ou passés au fil de l'épée. Les garnisons de Cabrieres & de Marignane furent pareillement obligées de les abandonner deux jours après: & toute la Provence étoit perdue pour le duc, si les auteurs de ce soulevement, au lieu de ne penser

Digitized by Google

qu'à faire révolter les villes contre lui, avoient eu la prévoyance de former un petit corps, pour empêcher son retour. 1593.

Le duc ne laisse pas de revenir à Aix, & d'y recommencer la guerre.

La chose étoit très-aisée : car il lui falloit, pour rentrer en Provence, passer le Rhône, & ensuite la Durance, avant que de pouvoir joindre le gros de ses troupes au voisinage de la ville d'Aix. Deux mille hommes l'auroient arrêté au passage de ces rivieres : mais faute de cette précaution, il les passa l'une & l'autre sans obstacle, à la tête de quatre cents chevaux qu'il assembla promptement en Languedoc, & arriva à son fort devant Aix. Les habitans de la ville qui avoient fait de grandes réjouissances, dans la pensée qu'ils étoient entierement délivrés de lui, furent fort surpris de le revoir en état de leur faire plus de mal que jamais : car la treve ayant été rompue par tant d'hostilités, les ravages & les combats recommencerent aux environs de cette ville, & en d'autres endroits de la Provence, qui se soulevérent encore contre le duc. Ce qu'il y avoit de singulier, c'est que ce seigneur prétendoit qu'il faisoit la guerre aux Provençaux, comme à des rébelles, sous l'autorité royale, & que ceux qui s'étoient soulevés soûtenoient aussi qu'ils la faisoient au duc d'Epernon, suivant les intentions du roi. Le comte de Carces & la ville d'Aix qui étoient prêts de reconnoître ce prince, si la Provence eût pû entierement secouer le joug de ce duc, suspendirent pour quelques jours leurs résolutions, agissant néanmoins toujours de concert avec ceux du parti royal, qui s'étoient déclarés contre les Gascons. Je rapporterai sous l'année prochaine la suite de ces mouvemens qui furent fort avantageux au roi.

Soulevement de Payſans dans le Périgord, le Limousin & le Poitou.

Comme les guerres civiles produisent de jour en jour de nouveaux désordres, il se fit cette année un soulevement de payſans dans le Perigord, le Limousin & le Poitou, tout semblable à celui des Gautiers de Normandie, dont le duc de Montpensier avoit, ainsi que je l'ai raconté, fait quatre ans auparavant, un si grand massacre. Ils s'attrouperent, se firent des chefs & des officiers, refuserent de payer les impôts, coururent la campagne, & ne faisoient nul quartier Thuanus, l. 107.

Digitized by Google

aux gentilshommes qui tomboient entre leurs mains, pour
1593. ſe venger, diſoient-ils, des violences qu'ils en avoient ſouffertes, & des extorſions des gouverneurs des villes & des châteaux. On leur donna le nom de Croquans, parce qu'ils croquoient, (c'étoit le terme populaire), c'eſt-à-dire, qu'ils mangeoient & buvoient tout ce qu'ils trouvoient à manger & à boire dans les maiſons des gentilshommes, & que tout leur butin étoit employé à faire bonne chere. Les ravages qu'ils firent, durerent plus de deux ans. Il en périt beaucoup par le fer en diverſes rencontres qu'ils eurent avec les troupes, que les gouverneurs des places lâchoient ſouvent ſur eux; quelques-uns rentrerent d'eux-mêmes dans le devoir, & le reſte par une amniſtie qui leur fut accordée.

La treve qui avoit été rompue en Provence le vingtieme de Novembre, devoit bientôt expirer aux environs de Paris & dans tout le royaume: car elle n'étoit que pour trois mois, & avoit été publiée dès le mois d'Août. Cependant le duc de Mayenne avant que de ſe déterminer à s'accommoder avec le roi, ou à continuer de fomenter la ligue, vouloit avoir des nouvelles de Rome, touchant le ſuccès de l'ambaſſade du duc de Nevers, & en attendoit auſſi d'Eſpagne ſur la négociation du ſieur de Montpeſat: c'eſt pourquoi il fit de grandes inſtances auprès du roi pour obtenir la prolongation de cette treve.

Le roi au contraire, qui pénétroit la politique du duc de Mayenne, & prévoyoit que la prolongation de la treve ne ſerviroit qu'à remplir les magaſins de Paris, & à donner le temps aux Eſpagnols d'accroître le nombre de leurs troupes, vouloit ou la paix ou la guerre. Le ſieur de Villeroi faiſoit tous les efforts poſſibles pour engager le duc à faire la paix. La foibleſſe de la ligue, le peu de fonds que l'on pouvoit faire ſur les Eſpagnols, & ſur-tout les grands avantages que le duc pouvoit obtenir du roi pour lui & pour ſa famille, étoient les motifs qu'il lui rebattoit ſans ceſſe, pour le déterminer à cette réſolution, & auxquels le duc n'avoit rien à oppoſer, ſinon qu'il ne pouvoit reconnoître le roi qu'avec le conſentement du pape, & que pour cet

Mémoires de Villeroi, t. 1.

effet il alloit envoyer à Rome le baron de Seneçai & le cardinal de Joyeuſe.

1593.

Il ſe tint des conférences à Andreſi, à Milli & en d'autres endroits ſur tout cela, où le duc ſe ſervoit tantôt du ſieur de Villeroi, tantôt du préſident Jeannin, tantôt du comte de Belin. Mais M. de Villeroi étant allé à Fontainebleau, fut ſurpris, lorſque le roi lui montra la lettre interceptée du légat, où étoit contenu le ſerment que le duc de Mayenne & ſes principaux confidens avoient fait entre ſes mains, de ne pas reconnoître le roi de Navarre, quand même il ſe feroit Catholique. Il en fut extrêmement irrité, & peu s'en fallut qu'il ne prît le parti de quitter le duc de Mayenne, qui tandis qu'il lui faiſoit des proteſtations de ne ſouhaiter rien plus paſſionnément que la tranquillité du royaume, s'engageoit par ſerment à n'en finir jamais les troubles, & l'employoit à négocier avec le roi, ayant actuellement intention de ne ſe réconcilier jamais avec lui.

Le roi eſt extrêmement irrité d'une lettre interceptée, où il connut les diſpoſitions du duc de Mayenne.

Le roi ayant montré ces lettres à M. de Villeroi, lui demanda, s'il lui conſeilloit après cela d'accorder au duc de Mayenne la prolongation de la treve. Il lui mit entre les mains la lettre originale pour la montrer au duc, non pas tant à cauſe du ſerment qui y étoit rapporté tout au long, qu'à cauſe que le légat y parloit fort déſavantageuſement du duc, & entre autres épithetes, lui donnoit celle du plus grand trompeur qui fût au monde.

Villeroi étant retourné à Paris, fit voir la lettre au duc de Mayenne, qui en fut fort étonné, & n'eut point autre choſe à répondre, ſinon qu'il n'avoit fait ce ſerment, que pour empêcher qu'on ne procédât dans les états à l'élection d'un roi, qu'il n'eût pas pû peut-être, diſoit-il, empêcher ſans cela, & après quoi le pape auroit été engagé à ſoutenir cette élection, & par conſéquent à refuſer l'abſolution au roi; que ſes intentions avoient été toujours très-droites pour la paix; que le voyage du cardinal de Joyeuſe & du baron de Seneçai à Rome, tendoit à ce but; & que ce n'étoit que pour en attendre l'effet, conformément à ce que le roi ſouhaitoit lui-même, qu'il demandoit la prolonga-

Celui-ci ſe juſtifie.

1593. tion de la treve; que le refus qu'on lui en feroit, pourroit rompre ſes meſures, & l'obliger à des démarches qui éloigneroient la paix; que pour marque qu'il agiſſoit de bonne foi, il alloit donner permiſſion aux députés des états de ſe retirer chez eux, & que par leur retraite, l'élection d'un roi étoit une affaire déſeſpérée pour les Eſpagnols.

Et obtient la prolongation de la treve qu'il demandoit.

Il pria Monſieur de Villeroi de rendre compte de tout cela au roi. Il le fit; & l'ayant aſſuré de la ſincérité du procédé du duc de Mayenne, il obtint enfin la prolongation. Il ſe rendit à Poiſſi avec les députés du parti royal, & il fut arrêté que la treve ſeroit encore continuée pendant les mois de Novembre & de Décembre.

La treve n'empêcha point le roi d'aller avec des troupes en Normandie, au ſecours du ſieur de Bois-Rozé, qui avoit traité avec lui, pour lui remettre entre les mains Feſcamp, que Villars gouverneur de Rouen aſſiégeoit depuis pluſieurs mois. Cet incident cauſa une nouvelle difficulté; le duc de Mayenne prétendant que c'étoit violer la treve, d'autant que Feſcamp appartenoit à la ligue, & que Bois-Rozé s'en étoit ſaiſi en ſe révoltant contre Villars: mais le roi répondit qu'il avoit traité avec ce gentilhomme avant la treve, & que par conſéquent ce n'étoit point une contravention.

Bois-Rozé remit la place au roi, & le duc ne diſputa point là-deſſus; au contraire, il demanda une nouvelle prolongation de la treve. Le roi rejetta cette propoſition avec d'autant plus de hauteur, qu'on lui apporta alors les papiers du ſieur de Montpeſat qui avoient été pris à Corni, ainſi que je l'ai dit. On y trouva les inſtructions qui avoient été données à ce ſeigneur pour ſon voyage à la cour d'Eſpagne, où il devoit propoſer de marier le fils aîné du duc de Mayenne à l'infante, en mettant l'un & l'autre ſur le throne de France.

Nouvel incident qui fait voir qu'il n'agiſſoit pas de bonne foi.

Ce nouvel incident convainquit le ſieur de Villeroi, que le duc de Mayenne n'agiſſoit pas ſincerement avec le roi: c'eſt pourquoi après lui avoir de nouveau repréſenté qu'il s'alloit perdre, s'il différoit de traiter de ſon accommodement, & que plus il retarderoit, moins les conditions ſeroient avantageuſes pour lui & pour ſa maiſon, il prit congé

Digitized by Google

de lui, pour se retirer à Pontoise avec toute sa famille. Il prit dès-lors la résolution d'engager d'Alincourt son fils qui en étoit gouverneur, à traiter avec le roi, & dès qu'il y fut, ayant fait connoître à ce prince l'envie qu'il avoit de lui faire ce bon service, il obtint de lui une prolongation de trois mois de treve pour Pontoise, afin d'amener son fils à ce qu'il souhaitoit. 1593.

Assemblée des églises réformées de France au sujet de la conversion du roi.

Cependant le roi, que les seigneurs Huguenots qu'il avoit à sa cour, fatiguoient sans cesse de leurs plaintes sur sa conversion, & sur les malheurs qu'ils en appréhendoient pour tous ceux qui faisoient profession de leur religion, leur avoit accordé une assemblée de députés de leurs églises, d'où ils pourroient lui présenter leur requête, & lui exposer leurs griefs.

Histoire du progrès du Calvinisme, liv. 7.

Dispositions de ce prince à leur égard.

Il donna audience à Mante le douzieme de Décembre au sieur Faydeau, chargé de parler au nom des autres en leur présence; & après avoir reçu fort obligeamment leurs complimens, il leur dit qu'il les avoit fait venir pour trois raisons. La premiere, pour les assurer que sa conversion n'avoit rien diminué de l'affection qu'il avoit toujours eue pour eux; la seconde, que les chefs de la ligue témoignant quelque disposition à la paix, il vouloit être instruit des demandes que lui pourroient faire ceux de la religion, afin qu'il ne se fit rien dans le traité à leur préjudice; la troisieme, qu'ayant entendu dire que parmi eux il se faisoit de grandes plaintes contre lui, il étoit bien aise de les entendre pour les satisfaire.

Ayant reçu leur cahier, il leur ordonna de choisir quelques personnes d'entr'eux, pour conférer avec les commissaires qu'il nommeroit. Les Huguenots choisirent monsieur de Rohan & les sieurs de Monlouet, de Pujols, de Montigni, de la Mothe & Faydeau; & le roi pour examiner leurs demandes, nomma M. le Chancelier, les sieurs de Bellievre, d'Escars, Schomberg, & de Pontcarré. L'auteur * de l'histoire du progrès du Calvinisme, ouvrage composé sur des pieces les plus authentiques, dit que le Mémoire qu'ils présenterent, contenoit plus de quatre-vingts articles.

* Le sieur Soulier.

Digitized by Google

1593. *Demandes qu'il leur accorde provisionnellement.*

Les conférences commencerent à Vernon chez M. le Chancelier. La plus importante demande, fut qu'il y eût un libre exercice de la religion huguenote dans toutes les villes du royaume, & même à la cour. Sur quoi, après plusieurs assemblées, & un long examen de ce point dans le conseil du roi, il fut arrêté le vingt-septieme de Décembre par maniere de provision seulement : premierement que Sa Majesté enverroit des lettres de jussion à tous les parlemens & aux autres cours, pour vérifier de nouveau l'édit de Poitiers, & les articles dont on étoit convenu à Bergerac & à Flex, du temps du feu roi ; secondement, que l'exercice de la religion prétendue réformée se feroit dans les villes & dans les autres lieux que les Calvinistes avoient pris depuis le commencement des troubles de la ligue jusqu'à la treve faite par le feu roi à Tours ; & en troisieme lieu, que l'exercice de la religion catholique seroit rétabli dans tous les endroits où il avoit cessé.

Les Huguenots n'en sont point contens, & présentent en vain une nouvelle requête.

Cette réponse ne satisfit point les Calvinistes, eux qui avoient regardé autrefois l'édit de Poitiers comme une chose si avantageuse, que le prince de Condé le fit publier aux flambeaux à S. Jean d'Angeli la nuit même qu'il l'eut reçu. Ils présenterent une nouvelle requête au mois de Janvier suivant : mais ils n'eurent point d'autre réponse du roi, sinon que l'état de ses affaires ne lui permettoit point de leur accorder d'autre liberté, que celle qui leur étoit donnée par l'édit de Poitiers. Du Plessis-Mornai, & quelques autres seigneurs de la même religion, bons serviteurs du roi, tâcherent d'adoucir les députés, en leur représentant que Sa Majesté étoit obligée autant que jamais, à ménager les Catholiques. Ils s'en retournerent sans faire plus d'instance : mais ils firent bien voir dans la suite, qu'ils n'étoient pas gens à se contenter si aisément.

Mémoires de du Plessis-Mornai, tome 2.

Jusques-là la conversion du roi n'avoit encore produit aucun évenement important, excepté d'avoir empêché l'élection d'un roi dans l'assemblée de Paris. Depuis cinq mois qu'il avoit fait son abjuration, nulle ville considérable du royaume n'avoit abandonné la ligue. Plusieurs Huguenots s'en applaudissoient en secret, par le chagrin qu'ils avoient de

de la conversion de ce prince : mais enfin sur les derniers jours de l'année 1593, la ville de Meaux donna un exemple, qui fut bientôt suivi de plusieurs autres. 1593.

La ville de Meaux se soumet au roi.

Le sieur de Vitri en étoit gouverneur. Il avoit été le premier des seigneurs Catholiques, qui après la mort du feu roi, ne voulant point se soumettre à un souverain Huguenot, avoit quitté le camp royal, pour aller se rendre à Paris, & se dévouer au service de la ligue. Cette faute qui pouvoit être excusée par le spécieux motif de la conscience & du zele de la religion, fut avantageusement réparée par la conduite qu'il tint, lorsqu'il se fut bien convaincu de la sincere conversion du roi. Voici comme la chose se passa.

Dans le récit de la réduction de Meaux au 2 tome des Mémoires du duc de Nevers.

Vitri un peu après la cérémonie de l'abjuration du roi à S. Denys, représenta au duc de Mayenne, que rien ne pouvoit plus empêcher les Catholiques bons François de se soumettre à leur prince légitime, & lui déclara qu'il étoit résolu à prendre ce parti. Le duc le pria de ne rien précipiter. Il lui dit qu'on négocioit une treve ; que cette treve, selon toutes les apparences, aboutiroit à la paix ; & qu'il étoit plus convenable que l'accommodement avec le roi se fit par un traité général, que par des traités particuliers.

Ce seigneur eut cette complaisance pour le duc ; ce qui ne l'empêchoit point, non plus que quelques autres, d'aller de temps en temps pendant la treve saluer le roi, & même d'être quelquefois de ses parties de chasse : mais quand il vit que la treve alloit finir, & la guerre recommencer par l'opiniâtreté du duc de Mayenne, il jugea à propos de ne pas différer davantage l'exécution de son dessein.

Le vingt-quatrieme de Décembre, il fit sortir toute la garnison, & assembler les principaux bourgeois & officiers de la ville de Meaux. Il leur dit que le roi s'étant fait Catholique, il avoit levé l'obstacle qui empêchoit ses sujets de le reconnoître pour leur légitime souverain ; que pour lui il étoit résolu de se ranger à son devoir ; qu'il en avoit averti le duc de Mayenne, & lui avoit même écrit qu'il étoit sur le point de partir, pour se rendre auprès du roi. Il ajouta que ses officiers & ses soldats étoient dans la même

1593. réſolution ; qu'il avoit été en ſon pouvoir de livrer la ville au roi ; mais qu'en ayant été conſtitué gouverneur par la ligue, un ſcrupule d'honneur & de fidélité envers ce parti qui la lui avoit confiée, l'avoit empêché de le faire, & que pour eux il les laiſſoit en liberté de prendre telle réſolution qu'ils voudroient. Il remit les clés des portes entre les mains des magiſtrats, & ſortit pour aller joindre ſes troupes, qui l'attendoient à un demi-quart de lieue de-là.

Cette déclaration ſurprit beaucoup les magiſtrats, qui, après avoir un peu délibéré entr'eux, réſolurent de ſuivre l'exemple de leur gouverneur ; & au ſortir de leur aſſemblée, ils crierent tous, *Vive le roi*. Le peuple y répondit par un cri ſemblable, & les bourgeois dès le lendemain qui étoit le jour de Noël, prirent tous l'écharpe blanche. Comme madame de Vitri accompagnée de ſes enfans & de ſes domeſtiques étoit déja dans la rue pour s'en aller, les magiſtrats vinrent au-devant d'elle, la prierent non-ſeulement de s'arrêter, mais encore de faire revenir M. ſon mari, en l'aſſurant que la ville de Meaux vouloit ſe ſoumettre au roi auſſi-bien que lui. Elle rentra dans ſon hôtel à leur priere, & ils mirent un corps-de-garde à la porte pour empêcher qu'elle ne les quittât.

Ils députerent vers M. de Vitri un des principaux d'entr'eux, qui l'informa de tout ce qui ſe paſſoit, le ſupplia de retourner à la ville, & d'envoyer avertir le roi de la réſolution que les habitans avoient priſe de ſe donner à lui.

M. de Vitri revint ſur ſes pas, & rentra dans la ville accompagné ſeulement de quatre cavaliers. Il loua fort la prudence & la fidélité des magiſtrats, & promit aux bourgeois qu'ils auroient bientôt des marques de la bonté du roi, pour le grand exemple qu'ils donnoient aux autres villes du royaume.

1594. *Comment ce prince y fut reçu.* Thuanus, l. 108. Cayet, t. 2.

Sur cette heureuſe nouvelle, le roi s'achemina à Meaux, & y arriva au commencement de Janvier. Il y fut reçu avec de grands témoignages de joie. Il y rendit le gouvernement à Vitri, & en donna la ſurvivance à ſon fils, conformément à la priere que lui en firent les bourgeois. Il les aſſura qu'il n'y auroit point dans leur ville d'exercice d'autre religion

Digitized by Google

que de la Catholique. Il déchargea les eccléſiaſtiques du payement des décimes juſqu'au mois d'Octobre de la même année, confirma dans les bénéfices & dans les charges ceux que le duc de Mayenne en avoit pourvus, à condition ſeulement qu'ils prendroient de nouvelles proviſions de lui. Il exempta le peuple de tout tribut pour neuf ans; & afin de lui marquer ſa confiance, il ne laiſſa pour toute garniſon dans la ville, que la ſeule compagnie d'hommes d'armes de leur gouverneur. 1594.

Il parut auſſi-tôt après deux manifeſtes, l'un au nom de M. de Vitri adreſſé à la nobleſſe de France, & l'autre des bourgeois de Meaux à la ville de Paris, où ils juſtifioient la conduite qu'ils avoient tenue, & dont la ſubſtance étoit, que tandis que le roi avoit été dans l'héréſie, ils avoient fait en faveur de la ligue tout le devoir de bons Catholiques pour la ſureté de la religion: mais que ce prince étant rentré dans l'égliſe par ſa converſion, ils auroient cru mériter l'infame nom de rebelles, s'ils avoient été plus long-temps à le reconnoître pour leur légitime ſouverain.

Il revient à ſaint Denys, bien inſtruit des intrigues du duc de Mayenne à la cour d'Eſpagne.

Le roi retourna à S. Denys, pour être à portée de profiter des mouvemens, que la réduction de Meaux pourroit exciter dans Paris, & de l'effet d'une déclaration qu'il avoit fait publier le vingt-ſeptieme de Décembre dans le temps qu'il s'approchoit de Meaux, touchant le refus de la continuation de la treve, & où il faiſoit bien connoître qu'il étoit parfaitement inſtruit des intrigues du duc de Mayenne à la cour d'Eſpagne.

Il en avoit beaucoup appris par un paquet intercepté depuis peu, & il en ſut encore davantage par le roi d'Eſpagne même. La ruſe dont il ſe ſervit pour avoir ces lumieres, mérite d'être racontée.

Ruſe qu'il employa pour les découvrir.

Dans le temps qu'il étoit du côté de Dieppe pour le ſecours de Bois-Rozé aſſiégé dans Feſcamp par le ſieur de Villars, on lui amena le porteur du paquet. Il fit mettre ſecretement cet homme en lieu de ſureté, avec défenſe de lui laiſſer voir perſonne. On lui ſaiſit tous ſes papiers, qui conſiſtoient en des Mémoires du duc de Mayenne & des miniſtres Eſpagnols, qu'il portoit en Eſpagne avec une lettre

Digitized by Google

de créance, par laquelle on disoit au roi d'Espagne, qu'il
1594. pouvoit ajouter foi à tout ce que cet homme lui diroit.

La pensée vint au roi de faire porter cette lettre de créance au roi d'Espagne, pour tirer de sa propre bouche les mesures qu'il prenoit sur les affaires de France. Il falloit un homme adroit, maître de sa contenance, présent à lui & intrepide, pour s'acquitter d'une commission si délicate. Il choisit pour cela la Varenne alors son porte-manteau, dont il s'étoit utilement servi en diverses occasions, & en qui il avoit beaucoup de confiance pour ses affaires les plus secretes. Outre la lettre de créance, on lui donna un mémoire tout différent de celui qui avoit été déchiffré; mais fait sur le même chiffre, & on l'instruisit à fond de quantité de choses, sur lesquelles il auroit à répondre.

Cayet, t. 1. Mémoires de Beauvais-Nangis.

Dès qu'il fut arrivé en Espagne, il rendit ses dépêches, & il eut audience du roi. Il fit si bien son personnage, que ce prince lui parla à cœur ouvert, & lui ordonna entre autres choses, d'assûrer le duc de Mayenne & les ministres d'Espagne qui étoient à Paris, qu'il étoit certain que le pape n'approuveroit jamais la conversion du prince de Bearn, à moins que ce prince n'allât à Rome en personne; & que s'il y alloit, il enverroit de bons ordres à ses agens, pour empêcher qu'on ne l'en laissât partir si aisément; que ceux de l'union devoient compter sur toute sa puissance, pourvû que de leur part ils répondissent à ses bonnes intentions; & qu'il falloit avoir grand soin que les prédicateurs de Paris & des autres villes liguées fissent leur devoir à l'ordinaire, pour bien persuader aux peuples que la conversion du prince de Bearn n'étoit qu'une feinte.

La Varenne fut enfuite introduit chez l'infante, qui, après diverses questions qu'elle lui fit sur ce qui se passoit en France, lui parla à diverses reprises du prince de Bearn. Il lui en montra un portrait qu'il avoit sur lui: elle le regarda assez long-temps, & tandis qu'elle le regardoit, la Varenne remarqua quelque émotion sur son visage. Il lui dit que le bruit avoit été en France, qu'on avoit parlé de la marier avec ce prince, & cela étoit vrai; car les ministres d'Espagne tâchoient de s'ouvrir toutes sortes de chemins,

Digitized by Google

pour arriver à leur fin. Elle ne lui répondit rien là-dessus; mais elle retint le portrait. La Varenne après avoir reçu ses ordres du roi d'Espagne, retourna chez la princesse, pour prendre congé d'elle : mais au sortir delà, il eut avis que le duplicata du paquet qui avoit été surpris en France, venoit d'arriver avec l'avis de la surprise. Il ne perdit pas un moment, & par la grande diligence qu'il fit, il fut assez heureux pour éviter d'être arrêté ; car s'il l'avoit été, il ne s'agissoit pas moins pour lui, que de la torture & de la corde. Le danger où il s'étoit exposé, & ses autres services, lui valurent depuis d'être contrôleur général des postes, & puis gouverneur de la ville & du château d'Angers. 1594.

Ce fut principalement ce que le roi avoit appris par cette voie, qui l'empêcha d'accorder la prolongation de la treve, pour laquelle le duc de Mayenne lui faisoit de si grandes instances, sous prétexte d'avoir le temps de recevoir la résolution du pape sur l'absolution que le duc de Nevers sollicitoit à Rome. Le roi toutefois lui offrit de la prolonger encore pour un mois, à condition que pendant ce temps là, on commenceroit tout de bon les négociations de la paix, & qu'il seroit pourvu incessamment au soulagement des peuples, par des reglemens que l'on feroit pour le payement des tailles : mais le duc n'en voulut point à ces conditions.

C'est ce que le roi fit extrêmement valoir dans la * déclaration dont j'ai parlé, aussi bien qu'un autre point qu'il avoit appris par la Varenne ; savoir que les députés du duc de Mayenne faisoient le voyage de Rome aux dépens du roi d'Espagne, & par conséquent pour agir selon les intentions de ce prince, & nullement pour procurer la tranquillité de l'état.

* Datée du 27 Décembre 1593.

Il offre amnistie à tous les partisans de la ligue à condition de le reconnoître dans un mois.

La conclusion de cette déclaration étoit une exhortation à tous les partisans de la ligue, de se remettre sous son obéissance dans un mois. Le roi leur y promettoit l'amnistie pour tout le passé, de les conserver dans toutes leurs charges, dignités & bénéfices, & il faisoit en même temps commandement à ses parlemens & à tous autres juges, de procéder

après ce terme expiré, contre tous ceux qui demeureroient
1594. opiniâtres, comme contre des criminels de leſe-majeſté au premier chef.

Effet que produiſit cette déclaration.

Cette déclaration fit grand bruit dans Paris, auſſi bien que la nouvelle qui ſe répandit, & qui n'étoit point ſans fondement, que Villeroi & ſon fils d'Alincourt traitoient avec le roi pour lui livrer Pontoiſe. Pluſieurs députés des villes liguées preſſerent le duc de Mayenne de faire la paix; & c'eſt ce qui réveilla la défiance des ſeize, & leur animoſité contre les politiques. Ce fut alors que parut le libelle *du Manant & du Maheutre*, ouvrage de la faction des ſeize, où le duc étoit très-maltraité; & il fut convaincu plus que jamais, que ſi cette faction reprenoit le deſſus dans Paris, il en ſeroit la victime.

Néanmoins comme elle étoit appuyée par les miniſtres d'Eſpagne, & qu'il s'en falloit beaucoup qu'il n'eût dans la ville toute l'autorité qu'il y avoit eue autrefois, il fut contraint de condeſcendre à la priere que les Eſpagnols incités par les ſeize, lui firent, de mettre hors de Paris au moins les principaux des politiques.

Le ſieur d'Aubrai, un des colonels de la ville, le plus accrédité, fut le premier à qui on ſignifia l'ordre de quitter Paris. On l'intima auſſi-tôt après à quelques autres: les uns ſe retirerent à leurs maiſons de campagne, les autres à ſaint Denys, & en diverſes places de l'obéiſſance du roi.

Comme le comte de Belin avoit été employé à quelques négociations avec le roi, pour la prolongation de la treve, les ſeize prirent auſſi de l'ombrage de lui, & firent propoſer au duc de Mayenne par les miniſtres d'Eſpagne, de lui ôter le gouvernement, & de le donner au duc de Guiſe. Cette propoſition déplut fort au duc de Mayenne, qui ſans délibérer, donna l'excluſion au duc de Guiſe. Enſuite on lui propoſa le comte de Briſſac que les ſeize regardoient comme un homme irréconciliable avec le roi, ſe ſouvenant de la vigueur qu'il avoit fait paroître à la journée des barricades, où il eut plus de part qu'aucun autre.

Le duc y conſentit quoique malgré lui: mais en même-temps il augmenta la garniſon Françoiſe de Paris, pour être

Digitized by Google

en état de contenir les seize, & la garnison étrangere, de laquelle il se défioit beaucoup : ou plutôt, comme quelques-uns le conjecturerent, sa vûe étoit de se servir des François contre les seize, s'ils remuoient, & des Wallons, des Napolitains, & des Espagnols, contre les politiques, supposé qu'ils entrepriſſent de livrer la ville au roi. Le parlement s'opposa fort à la dépolition du comte de Belin ; mais le duc lui ayant dit, qu'il ne pouvoit l'empêcher, la chose fut exécutée malgré les remontrances ; & le comte se retira auprès du roi. 1594. Cayet, t. 3.

Sur ces entrefaites le duc de Lorraine prévoyant la décadence prochaine de la ligue, fit demander au roi la prolongation de la treve pour ses états ; à quoi il consentit, à condition qu'il traiteroit de la paix avec lui ; & elle fut conclue en effet quelque temps après. *Paix conclue avec le duc de Lorraine.*

La treve avec la ligue étant finie, les hostilités avoient recommencé dès le premier jour de Janvier. La garnison de saint Denys attaqua Charenton, en chassa les ligués, & par la prise de ce poste Paris fut serré de plus près que jamais, tant par cet endroit au-dessus, que par saint Denys au-dessous. *Fin de la treve avec la ligue suivie de nouvelles hostilités.*

Louise de Lorraine, reine douairiere de France, étant arrivée de Touraine à Mante sur la fin de l'année précédente, présenta une requête au commencement de celle-ci à deux fins ; la premiere, que l'on fit justice de l'assassinat du feu roi ; & la seconde, qu'on rendît au prince les honneurs funébres avec les cérémonies ordinaires. Le roi lui donna audience avec grand appareil dans l'église de Notre-Dame de Mante ; & le sieur de la Gueſle, procureur général parla sur ce sujet avec beaucoup d'éloquence. Le roi promit de faire la justice que l'on demandoit : mais pour la cérémonie des funérailles, il dit qu'il falloit la différer à un autre temps, où elle se pourroit faire avec un appareil convenable.

Deux jours après le roi alla au siége de la Ferté-Milon, ville du gouvernement de l'isle de France, qu'il avoit fait investir par l'amiral de Biron. Il s'en rendit maître après quelque résistance, & de-là il alla à Mante, afin de donner *Siége & prise de la Ferté-Milon par le roi en personne.*

1594. ordre à la cérémonie de son sacre, qui se devoit faire à Chartres le vingt-septieme de Février. Il envoya la plus grande partie de ses troupes dans le Gâtinois. Elles prirent Joigny dans le Senonois; plusieurs châteaux fortifiés dans ces quartiers-là furent pris, ou se soumirent. La retraite de ce prince d'auprès de Paris, n'étoit pas sans dessein. Il vouloit diminuer l'inquiétude du duc de Mayenne, des Espagnols & des seize, & donner le temps aux politiques de former leur parti, pour lui livrer Paris, ainsi qu'ils le lui avoient promis. La réduction de Lyon qui se fit au commencement de Février, fut un nouvel exemple pour la capitale, beaucoup plus capable de l'ébranler, que celui de Meaux.

Suivie de la réduction de Lyon.

Depuis le soulevement des bourgeois de Lyon contre le duc de Nemours, & la prison de ce duc, le roi avoit conçu beaucoup d'espérance de les gagner à son parti, parce qu'ils étoient très-mécontens du gouvernement de la ligue, & qu'il avoit là beaucoup de bons serviteurs, qui n'avoient jusques alors osé se déclarer. Il avoit même déja fort ébranlé l'archevêque de Lyon, par l'espérance qu'il lui avoit donnée du gouvernement du Lyonnois.

Comment cette dernière affaire fut conduite.

Dans les instructions données au sieur de la Fin.

Afin de ménager une si importante affaire, le sieur de la Fin envoyé par le roi au connétable pour un autre sujet, eut ordre de prendre son chemin par l'Auvergne, & puis par le Lyonnois, & d'engager le sieur de Chevrieres, seigneur puissant & accrédité dans le pays, à seconder le roi pour la réduction de Lyon, en lui promettant le gouvernement de cette ville, au cas qu'il la pût soumettre sans le secours de l'archevêque; & supposé qu'il ne le pût sans cela, on l'assûroit au moins du commandement des armes dans le Lyonnois. Le sieur de la Fin étoit accompagné de Saint André, président au parlement de Grenoble, & conseiller d'état, qui avoit aussi tout le secret, & devoit demeurer à Lyon, où la treve lui permettoit de s'arrêter, tandis que son collegue iroit trouver le connétable en Languedoc. Il étoit chargé de lettres pour quelques-uns des échevins, & pour quelques autres des principaux bourgeois & magistrats affectionnés au service du roi.

Comme

Comme ils avoient ordre de ne rien précipiter, les choſes s'acheminoient lentement : mais enfin la vigoureuſe réſolution que prirent les ſieurs Jacques, échevin, de Liergues & de Seve, ôta l'honneur de l'exécution à l'archevêque & à M. de Chevrieres. 1594.

On avoit ſurpris des lettres du roi d'Eſpagne datées de Madrid du onzieme de Janvier, & écrites à ſes partiſans de Lyon, par leſquelles on apprit que le duc de Terranova, gouverneur de Milan, devoit bien-tôt faire paſſer des troupes en France, & entre autres douze cents Suiſſes; que ceux-ci ſous prétexte de ſecourir Lyon contre le marquis de Saint Sorlin, frere du duc de Nemours, s'approcheroient de la ville, y entreroient à la faveur des ligueurs & s'en rendroient les maîtres. C'eſt ce qui détermina l'échevin Jacques, & les ſieurs de Liergues & de Seve à ſe hâter d'aſſûrer la place au roi. Ils en donnerent avis au colonel Alphonſe d'Ornano, & le prierent de s'avancer avec les troupes qu'il commandoit en Dauphiné, & cependant ils avertirent tous les bourgeois du parti royal de ſe tenir prêts à les ſeconder. Dans le récit de la réduction de Lyon au 2 tome des Mémoires du duc de Nevers.

D'Ornano ne manqua pas au jour marqué qui étoit un lundi ſeptieme de Février, de ſe rendre proche du fauxbourg de la Guillotiere pendant la nuit. Le ſieur Jacques accompagné de ſes deux amis, & d'une troupe de bourgeois d'élite bien armés, attaqua entre trois & quatre heures du matin le corps de garde de l'Herberie au bout du pont, où commandoit Thierri autre échevin, ligueur opiniâtre, & le forcerent après beaucoup de réſiſtance. Le bruit des arquebuſades donna l'alarme par toute la ville. Les bourgeois du parti royal qui étoient avertis & ſous les armes, ſortirent auſſi-tôt de leurs maiſons; & par les bons ordres qui avoient été donnés, les principaux quartiers de la ville ſe trouverent barricadés : car ſur le modele des barricades de Paris, cette maniere de ſe rendre maître des villes, étoit devenue à la mode dans les ſoulevemens.

On commença à crier par-tout, *Vive la liberté Françoiſe.* Cela vouloit dire qu'il falloit ſecouer le joug des étrangers; & ſous ce nom étoient compris les princes de la maiſon de Lorraine, auſſi bien que les Eſpagnols & les Savoyards.

1593. L'archevêque de Lyon, réveillé par l'alarme, ſort de ſon palais avec les barons de Lux & de Chaſſeul ſes neveux, pour aller à l'hôtel de ville. Il y arriva après avoir été deux heures avant que de pouvoir paſſer le pont de Saone. Il témoigna ſa ſurpriſe ſur cette ſédition, & remontra qu'il falloit au moins demeurer neutres, juſqu'à ce qu'on eût ſû la réſolution du pape ſur l'abſolution du roi, & le ſuccès de la négociation du duc de Nevers: mais un murmure ſourd qui ſe fit dans la troupe, & qui marquoit que cette harangue de l'archevêque ne plaiſoit pas, la lui fit bientôt finir, & ſans rien dire davantage, il ſe retira à l'archevêché beaucoup plus vîte qu'il n'en étoit venu.

Néanmoins l'échevin Jacques empêcha qu'on ne criât encore *Vive le roi*: mais il ſe ſaiſit de l'arſenal, fit arrêter ſept autres échevins, quelques bourgeois partiſans de la ligue, & quelques penons; (on appelle ainſi à Lyon les capitaines de quartiers.) C'eſt tout ce qui ſe fit ce jour-là: mais durant la nuit, le ſieur Jacques & les principaux de ſon parti allerent dans tous les quartiers animer le peuple à achever ce qu'il avoit ſi bien commencé. Le mardi matin, on vit paroître de tous côtés la plûpart des habitans avec des panaches & des écharpes blanches: chacun courut à l'envi chez les marchands acheter des étoffes de cette couleur qui étoit celle des écharpes royales: de ſorte qu'à dix heures toutes les boutiques étoient vuidées de taffetas & de creſpon blanc, tous juſqu'aux enfans voulant paroître dans les rues avec cette livrée. Tous les quartiers retentiſſoient des cris de *Vive le roi*. On aluma des feux dans toutes les rues, on y foula aux piés les armes d'Eſpagne, de Savoye & de Nemours, qu'on arrachoit de tous les lieux où elles ſe trouvoient; & la populace ayant fait une effigie de la ligue ſous la figure d'une vieille ſorciere, la jetta au feu après lui avoir dit mille injures, & fait toutes ſortes d'imprécations. Les armes du roi furent auſſi-tôt élevées en divers lieux, & ſur les barricades mêmes: les plus conſidérables bourgeois du parti royal firent mettre des tables devant leurs maiſons, où le peuple venoit boire la ſanté du roi, tandis que ceux qui étoient connus pour ligueurs,

Digitized by Google

se cachoient où ils pouvoient, dans la crainte d'être mis en pieces.

1594.

Mesures prises pour assurer cette ville au roi.

Sur les deux heures après midi, le colonel d'Ornano accompagné des sieurs Dandelot, de Chevrieres, de la Baume, de Mures & d'un grand nombre d'autres gentilshommes, tous avec l'écharpe blanche, entra à pié tout botté dans la ville, & ayant assemblé les principaux bourgeois du parti royal, régla avec eux tout ce qu'il falloit faire pour l'assûrer parfaitement au roi, & pour modérer l'ardeur du peuple contre les ligueurs. On commença par la déposition des sept échevins qui avoient été arrêtés, de Rubis, procureur de la maison de ville, homme qui s'étoit toujours signalé par ses emportemens, soit dans ses écrits, soit dans ses discours, tant contre le feu roi que contre le roi regnant, & l'on mit en leur place des personnes bien intentionnées. On fit sortir de la ville les échevins dépossés, & quelques autres dont on avoit lieu de se défier: mais on ne toucha ni à leurs maisons ni à leurs biens. On fit quelques autres changemens pour les capitaines des quartiers, & le colonel d'Ornano ne s'éloigna point de la ville, qu'il n'eût reçu les ordres du roi. L'archevêque très-mécontent de ce qui s'étoit passé, parce qu'il n'en avoit ni l'honneur ni le profit qu'il espéroit en tirer, voulut s'en aller: mais on le pria de demeurer, & il y consentit. Le roi confirma les priviléges des bourgeois. Il promit, que ni dans la ville, ni dans les fauxbourgs, il n'y auroit d'exercice d'aucune autre religion que de la Catholique; qu'il n'y bâtiroit jamais de citadelle, & qu'il n'y resteroit pour toute garnison que six cents Suisses. Le roi avoua ce qui avoit été fait pour l'emprisonnement du duc de Nemours, qui demeura son prisonnier, & qu'il fut ravi d'avoir en sa puissance. La déclaration qu'il envoya sur ce sujet, fut très-agréable à la ville, qui dès le lendemain se trouva dans une tranquillité, qu'elle n'avoit point goûtée depuis plusieurs années.

Orléans & Bourges suivent son exemple.

La soumission de Lyon à l'obéissance du roi fut suivie peu de jours après de celles d'Orleans & de Bourges. Le sieur de la Châtre, qui avoit les gouvernemens de l'Orleanois & du

Cayet, tome 2.

1594. Mémoires du duc de Nevers, tome 2.

Berri, après avoir écrit une lettre très-preſſante au duc de Mayenne, afin de lui perſuader de faire la paix, obtint du roi une prolongation de la treve pour trois mois : mais on ne la lui accorda qu'à condition que pendant ce temps-là, il traiteroit de la paix. La Châtre n'eut pas beaucoup de peine à y engager le Berri : mais la faction du cordon ou des zelés qui étoit à Orleans, oppoſée à celle des politiques, n'en vouloit point entendre parler. Il fit arrêter les plus mutins, & les mit hors de la ville ; il s'aſſura des poſtes les plus importans, pointa du canon devant ſa maiſon, & après avoir pris toutes ces précautions contre la ſédition, il fit une aſſemblée dans l'hôtel de ville, où ſe trouverent l'évêque, le maire, les échevins, & les plus conſidérables habitans. Il leur fit un plan de l'état des affaires de la ligue, dont il leur démontra la foibleſſe & la ruine prochaine, par la mauvaiſe intelligence des chefs, qui ne ſongeoient plus qu'à leurs intérêts particuliers, & à faire ſéparément leur paix avec le roi : il leur fit un grand détail de toutes les menées des Eſpagnols, qui, ſous ombre de protéger la religion dans le royaume, avoient pour but principal de ſe l'aſſervir, ou, s'ils ne le pouvoient pas, d'y perpétuer la guerre. Il les aſſûra que quelque mine que fît le pape, ſon intention étoit de rétablir la tranquillité dans le royaume, ſans quoi la religion couroit un extrême danger, & d'empêcher les Eſpagnols de s'en emparer ; qu'il ne différoit d'accorder l'abſolution au roi que par la ſeule crainte du roi d'Eſpagne, dont l'ambaſſadeur avoit oſé lui faire les plus terribles menaces, * s'il l'accordoit ; que le pape en avoit été outré juſqu'à verſer des larmes, & à en tomber malade ; qu'il avoit enſuite mandé au duc de Mayenne de ne point embarraſſer le Saint ſiége de la déciſion de cette affaire, mais de lui ſuggérer les moyens de la terminer ; que les Eſpagnols n'étoient nullement en état de ſoûtenir la ligue, même en ſuppoſant l'effet des promeſſes qu'ils faiſoient, à quoi le paſſé montroit aſſez qu'on ne devoit nullement ſe fier ; qu'enfin on n'avoit pris les armes, que pour empêcher qu'un prince hérétique ne montât ſur le throne de France, & que la converſion du roi ôtoit entie-

* Rapportées au 2 tome des Mémoires du duc de Nevers.

rement ce prétexte ; que le Berri dont il étoit gouverneur, étoit tout disposé à se soumettre à son légitime souverain ; 1594.
que le duc de Lorraine étoit en traité pour la paix avec le roi ; que Lyon s'étoit déja remis dans l'obéissance de ce prince ; qu'il savoit que Rouen, Pontoise, les villes de Picardie pensoient sérieusement à prendre le même parti ; que la Provence étoit presque toute soumise ; qu'il étoit important pour la ville d'Orléans qu'elle ne fût pas des dernieres à rentrer dans son devoir ; & que si les habitans différoient plus long-temps à le faire, il les prioit de trouver bon qu'il les quittât, pour n'être pas enveloppé dans les malheurs dont ils étoient menacés.

L'évêque, le maire, les échevins & la plûpart de ceux qui composoient l'assemblée, avec lesquels il avoit concerté auparavant toutes choses, applaudirent à ce discours, le remercierent de ses sages & salutaires conseils, le prierent de ne les point abandonner, & l'assurerent qu'ils en passeroient en tout par son avis.

La chose étant ainsi conclue, on lut le traité que les députés d'Orléans pour la prolongation de la treve, avoient dès lors fait avec le roi : les conditions étoient la plûpart semblables à celles qui avoient été accordées à Meaux & à Lyon. Quant à ce qui concernoit le sieur de la Châtre en particulier, il fut confirmé dans sa dignité de maréchal de France, & dans ses gouvernemens, & il reprit sur le champ le collier de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il n'avoit point porté depuis l'an 1589. Le peuple averti de cette résolution, en témoigna sa joie par des cris de *Vive le roi*, & par des feux allumés dans toutes les rues : on alla chanter le *Te Deum* à la cathédrale, & le bruit du canon annonça à tout le voisinage une si importante nouvelle. Les députés partirent aussi-tôt pour aller à Tours y faire enregistrer le traité par le parlement, ce qui fut fait le dernier jour de Février, tant pour Orléans que pour la ville de Bourges. (*a*) Mais le roi ne voulut point que les sieurs Chenu & Boileve, ses procu-

(*a*) Arrêt contradictoire du parlement séant à Tours du 13 Juin 1594. Arrêt du conseil d'état du 12 Octobre 1596. Et arrêt de la chambre des comptes du 11 Octobre 1599.

reurs à Orléans, rentraſſent dans leurs charges ; il y maintint le ſieur Thoynard, auquel il les avoit données comme il a été dit ci-devant, & lui en donna la finance. 1594.

Le roi ſe rend à Chartres pour y être ſacré.

Après de ſi heureux ſuccès, le roi s'en alla à Chartres, pour la cérémonie de ſon ſacre. Quelques-uns lui avoient propoſé une difficulté là-deſſus ; ſavoir, que le lieu deſtiné de tout temps pour cette cérémonie, étoit la ville de Reims, où ſe conſervoit la ſainte ampoulle, dont on ſe ſervoit pour l'onction des rois de France dans leur ſacre : mais on répondit que cette ville étant en la puiſſance de la ligue, il étoit impoſſible d'obſerver cette coûtume, & que la choſe n'étoit pas ſans exemple ; que la même difficulté s'étoit rencontrée en l'an 1108, pour le ſacre de Louis le Gros, & que ſur les fortes raiſons que le ſavant évêque Yves de Chartres apporta alors, ce prince avoit été ſacré à Orléans par l'archevêque de Sens & ſes ſuffragans. Ainſi l'on paſſa outre, & au lieu de la ſainte ampoulle de Reims, on fit venir celle de ſaint Martin, qui ſe garde dans l'abbaye de Marmoutier à Tours.

Yvo Carnot. Ep. 7.

Par qui ſe fit cette cérémonie.

Le vingt-ſeptieme de Février qui tomboit un Dimanche, le ſacre ſe fit avec grand appareil, & avec toutes les cérémonies accoûtumées. Le roi fut ſacré (*a*) par Nicolas de Thou évêque de Chartres, accompagné de Philippe du Bec évêque de Nantes, de Henri Maignan évêque de Digne, de Henri Deſcoubleau évêque de Mailleſais, de Claude de Laubeſpine évêque d'Orléans, & de Charles Miron évêque d'Angers. Ces prélats repréſentoient les pairs eccléſiaſtiques, qui étoient ou dans le parti de la ligue, ou morts, ou abſens pour diverſes cauſes. Le prince de Conti, le comte de Soiſſons, le duc de Montpenſier, les ducs de Luxembourg, de Retz & de Ventadour y firent les fonctions des pairs laïques, c'eſt-à-dire, des ducs de Bourgogne, de Nor-

(*a*) Il y eut à ce ſujet une diſpute entre l'archevêque de Bourges & l'évêque de Chartres. Le premier étant archevêque & grand aumonier de France, prétendoit que c'étoit à lui à repréſenter l'archevêque de Rheims & à ſacrer le roi. Le ſecond comme diocéſain, *ſoutenoit que perſonne dans ſon égliſe, tel qu'il fût, ſi ce n'étoit le pape ou un légat qu'il envoyât exprès, ne pouvoit entreprendre d'y faire aucune fonction* ; & beaucoup moins celle du ſacre ou la juriſdiction du conſécrateur étoit abſolument néceſſaire. L'affaire fut portée au conſeil du roi, qui décida en faveur de l'évêque de Chartres. *Mémoires de Chiverny, pag.* 214 *&* 215.

Digitized by Google

mandie & d'Aquitaine, des comtes de Toulouſe, de Flandre & de Champagne. 1594.

La cérémonie du ſacre ayant occupé toute la matinée, le roi alla le ſoir à vêpres à la cathédrale, où il reçut de la main de l'évêque de Chartres les colliers des deux ordres. Il fit le ſerment ordinaire, & reçut les hommages des commandeurs, chevaliers & officiers, qui tous lui baiſerent la main.

Lettre du légat aux Catholiques, qui produiſit un effet tout contraire à ſes intentions. Mémoires de Villeroi, t. 1.

Le ſacre du roi, à qui il ne manquoit plus rien de tout ce qui rend nos ſouverains reſpectables à leurs ſujets, & les relations qu'on en répandit par toute la France, firent de grandes impreſſions ſur l'eſprit des peuples: mais l'écrit que le légat publia dans cette conjoncture, n'en fit pas moins contre ſon intention en faveur de ce prince. C'étoit une lettre adreſſée à tous les bons Catholiques de France, par laquelle il les avertiſſoit que le pape n'avoit point voulu recevoir le duc de Nevers comme ambaſſadeur de France, & que Sa Sainteté étoit réſolue à ne jamais donner l'abſolution au roi. Il croyoit par là ſuſpendre la décadence de la ligue, & l'empreſſement des villes liguées à l'abandonner: mais la choſe tourna tout autrement; car comme dans cette lettre on ne rendoit nulle raiſon du refus de l'abſolution du roi, elle ne put perſuader que ce fuſſent là les véritables ſentimens du pape. Elle fut regardée au contraire comme un effet de la partialité du légat, & des artifices des Eſpagnols, qui vouloient fomenter la guerre en France.

Meſures prîtes pour livrer Paris au roi.

En effet un grand nombre de gentilshommes déſerterent des troupes de la ligue, pour paſſer dans celles du roi: les partiſans de ce prince ſe multiplioient dans la plûpart des villes autant que le nombre des ligueurs y diminuoit, & ſur-tout à Paris, où les politiques voyant leur partie à peu près faite, commencerent à prendre des meſures plus prochaines pour le livrer au roi.

Le duc de Mayenne ſe doutoit bien qu'il y avoit quelques intrigues ſecretes, n'ignorant pas que les politiques faiſoient ſouvent des aſſemblées entr'eux: mais il ne ſavoit comment y remédier. Il n'y avoit qu'un moyen de le faire, qui étoit de chaſſer de Paris ceux que l'on ſoupçonnoit d'in-

Digitized by Google

1594. telligence avec le roi : mais, comme il le disoit dans une de ses lettres (*a*), « s'il eût usé de cette voie à l'endroit de plu-» sieurs Parisiens qui avoient tant bien mérité du parti de » l'union, c'eût été donner une frayeur aux autres gran-» des villes qui étoient en la main des peuples, & avis de » penser à leur salut, pour se garantir de pareils inconvé-» niens ».

D'ailleurs il ne pouvoit faire sortir les politiques de Paris, sans que les seize y demeurassent les maîtres : & c'eût été se mettre à la discrétion de gens qui le haïssoient à mort, & qui depuis long-temps avoient en vûe de lui ôter toute autorité. Il savoit encore que Rouen traitoit actuellement avec le roi, & prévoyoit que ce nouvel exemple entraîneroit infailliblement Paris.

Le duc de Mayenne en sort & se retire a Soissons.

Dans ces fâcheuses conjonctures, il ne voyoit nulle sureté pour lui à y demeurer, & il prit la résolution au commencement de Mars, de s'en aller à Soissons avec la duchesse sa femme & son fils aîné, sous prétexte de s'approcher de l'armée Espagnole, qui s'étoit avancée sur la frontiere de Picardie sous les ordres du comte de Mansfeld. Cette armée étoit sa derniere ressource, pour maintenir les villes liguées dans son parti, ou plutôt pour se mettre en état de faire une paix tolérable avec le roi. Il exigea du comte de Brissac avant que de partir, une promesse très-expresse de bien veiller à la conservation de Paris, & d'être très-attentif sur toutes les démarches des politiques, pour prevenir l'exécution de leurs desseins : mais dans la situation où étoient les choses, les promesses & les sermens n'étoient pas des liens assez forts pour résister à l'intérêt, & à diverses raisons que les circonstances faisoient naître de s'en croire dispensé.

Le comte de Brissac à qui il en avoit laissé la garde, est celui qui la remet au roi.

Brissac apparemment étoit d'abord résolu de tenir parole au duc de Mayenne : mais après avoir étudié la disposition des divers partis qui étoient dans Paris, & leurs forces, & connu l'inclination de la plûpart des principales familles pour le roi, il vit bien la difficulté qu'il auroit à couper pié à toutes les intelligences, & que tôt ou tard, quelque vi-

(*a*) Rapportée par Cayet, tome 3.

gilance

gilance qu'il apportât, il succomberoit. Ces réflexions firent renaître ses ressentimens contre la maison de Lorraine, pour le traitement qu'il avoit reçu du duc d'Elbœuf, qui l'avoit fait sortir de Poitiers, nonobstant la valeur avec laquelle il avoit soutenu & fait lever le blocus de cette place. Il se représenta l'exemple du maréchal de la Châtre, celui de Villars gouverneur de Rouen, qui traitoit actuellement avec le roi, & les avantages qui lui reviendroient en les imitant. 1594.

Enfin la justice qu'il y avoit à se soumettre à son légitime souverain, depuis que l'obstacle de la religion étoit levé, se présenta à son esprit d'une toute autre maniere qu'il ne l'avoit envisagé jusqu'alors.

Les sollicitations secretes (*a*), & les promesses que le roi lui faisoit, acheverent de le déterminer. Il s'ouvrit au sieur Lullier prévôt des marchands, qu'il savoit être tout-à-fait dans les intérêts de ce prince, & à Langlois, échevin, homme d'esprit & discret, s'il en fut jamais, & qui sans donner aucun soupçon, soit par ses paroles, soit par sa conduite, étoit celui qui travailloit le plus efficacement dans Paris pour le roi. Le président le Maître, le procureur général Molé, depuis président au parlement, les conseillers d'Amour & du Vair, qui fut depuis premier président au parlement de provence, Neret échevin, quelques colonels & capitaines des bourgeois eurent communication du dessein du compte de Brissac. Le duc de Mayenne dans son Apologie (*b*), qu'il envoya cette année au roi d'Espagne, fait entendre que le comte de Brissac se servit pour séduire quelques-uns des Parisiens, des blancs-signés qu'il lui avoit laissés, en leur faisant accroire qu'il ne traitoit pour la reddition de Paris que de concert avec lui. Il ne fut donc plus question que de la maniere dont on s'y prendroit pour l'exécution.

(*a*) On lit dans les mémoires de Sully que le compte de Brissac fit savoir au roi qu'il seroit bien aise de traiter avec lui, pourvû que cela se pût conduire sans qu'aucun des anciens serviteurs du feu roi en fût rien, parce qu'il y en avoit qui ne désiroient nullement que le roi se rendît maître de Paris, dont un des principaux étoit M. d'O, quoiqu'il en fût gouverneur, tellement que le roi fut obligé de faire négocier & traiter par M. de Saint-Luc fort secretement. *Memoires de Sully, tome 2, ancienne édition.*

(*b*) Rapportée par Cayet, tome 3.

Digitized by Google

1594. *De quelle maniere ce projet fut conduit.* Cayet, tome 3. D'Aubigné, t. 3, liv. 4, chap. 3. Mémoires de Sulli. T. 1, c. 47.

Le sieur de Saint-Luc qui avoit épousé la sœur du comte de Brissac, se trouvoit alors à la cour, & étoit en différend avec le comte sur quelques biens de la famille. Saint-Luc par ordre du roi lui proposa de mettre leur affaire en arbitrage, afin d'avoir lieu sous ce prétexte, de lui parler sur la reddition de Paris. Ils convinrent de quelques gens de Justice pour arbitres. Ils se virent à l'abbaye de S. Antoine, & le comte donna sa parole à Saint-Luc, de servir le roi de tout son possible. Ils se séparerent en apparence fort mécontens l'un de l'autre, chacun ayant affecté de ne se point relâcher sur ses intérêts.

On se déchaîna exprès à la cour contre le comte de Brissac, comme contre un partisan outré des Espagnols, & le roi en public ne parloit de lui qu'avec menace de le châtier séverement comme il le méritoit.

Le jour dont on convint pour introduire le roi dans Paris, fut le vingt-deuxieme de Mars. Ce prince un peu auparavant, afin d'ôter tout soupçon s'en éloigna, & alla de S. Denys à Senlis. Le vingt-unieme il assembla la plus grande partie de ses troupes dans la vallée de Montmorenci. Il fit courir le bruit que c'étoit pour aller au devant des Espagnols, qui étoient déja dans le Beauvoisis, & fit charger quantité de bateaux sur des chariots, comme pour aller passer la riviere d'Oise à l'isle-Adam. Le soir de ce même jour, le prévôt des marchands & l'échevin Langlois donnerent ordre aux capitaines de leur intelligence, d'envoyer des billets chez les bourgeois royalistes de leurs quartiers, à qui on n'avoit pas jugé à propos de confier le secret, pour les avertir que la paix étoit faite; que les députés du roi entreroient le lendemain dans Paris, qu'ils eussent à s'armer pour les défendre, quand ils viendroient annoncer cette nouvelle au peuple, & pour résister aux Espagnols & aux étrangers, s'ils se mettoient en devoir de leur faire violence.

Le même soir le comte de Brissac appella le capitaine Jacques Ferrarois, dont le régiment étoit en garnison dans Paris. Il lui dit qu'il avoit eu avis qu'un convoi d'argent que l'on menoit au roi, étoit passé vers Palaiseau; qu'il ne fal-

Digitized by Google

loit pas manquer un ſi beau coup ; qu'il le chargeoit de cette commiſſion, comme un homme capable de la bien exécuter, & qu'il pouvoit prendre avec lui les troupes qu'il commandoit, & autant d'autres qu'il jugeroit à propos. Ce capitaine dont le comte vouloit ſe défaire, ſortit par la porte ſaint Jacques, qui fut auſſi-tôt refermée, & battit la campagne toute la nuit, pour chercher ce qu'il ne devoit pas trouver. 1594.

Les jours précédens, il étoit entré dans Paris beaucoup de gens de guerre du parti royal, partie déguiſés, partie comme déſerteurs, que le prévôt des marchands & les échevins avoient mis en divers quartiers, pour les employer en divers endroits.

La porte neuve étoit bouchée depuis long-temps. Briſſac feignant qu'il vouloit la faire murer, pour ôter toute inquiétude de ce côté-là, y avoit fait porter des matériaux & des outils, & en avoit fait tirer la terre, afin qu'on la pût ouvrir. C'étoit par cette porte & par celle de S. Denys que les troupes royales devoient entrer. Les échevins Neret & Langlois y mirent de nombreux corps-de-gardes de leur intelligence. Ils en firent autant à celles de S. Honoré & de S. Martin ; & le capitaine Jean Greffier fut poſté au Boulevart des Céleſtins avec pluſieurs bourgeois, & un bon nombre de bateliers, pour faciliter l'entrée de la garniſon de Meulan & de celle de Corbeil, qui venoient par la riviere ſous les ordres du ſieur de la Noue commandant du fort de Gournai. Le ſieur de la Chevalerie lieutenant provincial d'artillerie qui demeuroit à l'Arſenal, devoit les recevoir, & de concert avec la Noue, les faire marcher où il ſeroit néceſſaire.

L'ambaſſadeur d'Eſpagne en eſt averti.

Comme dans le grand nombre de perſonnes, à qui on ne peut ſe diſpenſer de communiquer le ſecret en ces ſortes d'occaſions, il eſt difficile qu'il n'y en ait toujours quelques-uns qui ne le gardent pas, le duc de Feria & dom Diego d'Ibarra furent avertis qu'il devoit y avoir cette nuit-là une entrepriſe ſur Paris. Ils mirent tous les Eſpagnols ſous les armes aux avenues de leurs quartiers, & envoyerent au comte de Briſſac pour lui faire part de leur inquiétude. Il

Digitized by Google

alla les trouver, tâcha de les rassurer, & ajouta, que quoi-
1594. qu'il ne crût pas qu'il y eût rien à craindre, il alloit lui-même faire la ronde sur les murailles.

Il demanda exprès au duc de Feria quelques capitaines Espagnols pour s'en faire accompagner, & auxquels ce duc commanda en secret, au cas qu'il se fit quelque mouvement, de commencer par tuer le comte. Ils n'entendirent pas le moindre bruit dans toute la campagne, parce qu'il n'étoit que minuit, & que les troupes royales ne devoient s'approcher des portes que vers les quatre heures du matin. Le comte reconduisit les capitaines Espagnols sur les deux heures à leur quartier : il dit un peu en colere au duc de Feria, qu'on prenoit trop aisément l'alarme sur des bruits populaires ; & en s'en retournant, il commanda au corps-de-garde le plus proche du logis des Espagnols, de tirer sur eux s'ils en sortoient.

Les seize n'étoient pas moins inquiets que les Espagnols ; parce qu'il étoit échappé à quelques-uns de leurs voisins de leur dire, que la paix étoit faite entre le roi & le duc de Mayenne, & que s'ils entendoient quelque bruit pendant la nuit, ils leur conseilloient de ne point sortir de leurs maisons. Ils furent alerte jusqu'à près de trois heures du matin : mais voyant qu'il ne paroissoit nul sujet d'alarme, ils se tranquillisérent.

La chose ne laisse pas de réussir & le roi est introduit dans la ville.

Ce fut vers cette heure-là que les bourgeois du parti royal commencerent à se rendre aux lieux qui leur avoient été assignés. L'échevin Langlois sortit sur les quatre heures par la porte S. Denys, pour aller au-devant des troupes du roi : mais le mauvais temps les avoit retardées. Etant sorti une seconde fois quelque temps après, il rencontra M. de Vitri accompagné de plusieurs seigneurs & gentilshommes à qui il livra la porte. Le roi qui s'étoit avancé jusqu'aux Tuileries, fit marcher M. d'O à la porte neuve. Ce seigneur y fut reçû, & tourna à gauche sur le rempart vers la porte S. Honoré, dont il se saisit. Il fit amener quelques pieces de canon qui étoient sur la muraille, & les fit pointer pour enfiler la rue S. Honoré. D'autres troupes coulerent vers S. Germain l'Auxerrois. Louis de Montmorenci Bout-

Digitized by Google

teville qui les conduiſoit, tomba ſur un corps-de-garde de ſoixante lanſquenets, qui s'étant mis en défenſe, & refuſant de crier *Vive le roi*, furent partie tués, partie jettés dans la riviere. 1594.

On ſe ſaiſit enſuite du palais, de la tête des ponts, & des deux châtelets ſans aucune réſiſtance.

Il récompenſe le comte de Briſſac du bâton de maréchal de France.

Le roi averti que tous ces poſtes étoient occupés, entra par la porte neuve avec le reſte des troupes commandées par le duc de Retz. Le comte de Briſſac vint au-devant de Sa Majeſté, & lui préſenta une belle écharpe en broderie. Ce prince l'embraſſa, lui donna la ſienne, & le fit ſur le champ maréchal de France. Auſſi-tôt arriverent le prévôt des marchands & les échevins à la tête d'une groſſe troupe de bourgeois ſous les armes, & préſenterent au roi les clés de la ville. Il les reçut de la maniere que méritoit le grand ſervice qu'ils venoient de lui rendre.

Les relations de cette entrée du roi dans Paris varient ſur pluſieurs circonſtances: mais toutes conviennent qu'elle ſe fit ſans aucune effuſion de ſang excepté le corps-de-garde de lanſquenets dont j'ai parlé, & deux ou trois bourgeois qu'on trouva courans étourdiment dans une rue, pour animer le peuple à prendre les armes contre le roi.

Les Eſpagnols ſortent de la ville par capitulation.

Cependant le duc de Feria averti de ce qui ſe paſſoit, avoit aſſemblé toutes ſes troupes au Temple & aux environs, réſolu de ſe défendre, ſi on l'attaquoit. Le roi lui envoya le comte de Briſſac lui demander le capitaine Saint Quentin colonel des Wallons, qu'il avoit fait arrêter ſur quelque ſoupçon d'intelligence avec les Royaux. Dès qu'il lui eut été remis entre les mains, le comte dit au duc de Feria qu'il n'avoit rien à craindre, qu'il avoit affaire à un prince clément & généreux, & que pourvû que lui & ſes troupes ne ſe rendiſſent pas indignes de ſa bonté, on ne leur feroit aucun mauvais traitement. La capitulation fut auſſi-tôt dreſſée: le roi leur permit de ſortir le jour même de Paris tambour battant, enſeignes déployées, avec leurs bagages, mais la meche éteinte.

Alexandre Montano, colonel des Napolitains s'étant ſaiſi de la porte Buſſi, s'y retrancha & fit mine de s'y vouloir

1594. défendre : mais sur l'ordre qu'il reçut du duc de Feria, il la quitta, & accepta la capitulation. Le roi envoya Saint-Luc au cardinal légat, & aux duchesses de Montpensier & de Nemours pour les rassurer, & l'on mit des corps-de-garde devant leurs portes, moins pour les garder, que pour empêcher quelque violence du peuple.

Le cardinal de Pellevé étoit alors malade à l'extrémité dans son hôtel ; (*a*) & au moment qu'on lui vint apporter la nouvelle que le roi étoit maître de la ville, & que tout y étoit tranquille, il se tourna de l'autre côté sans dire mot, & expira.

Dès que le roi sut que ses capitaines s'étoient assurés de tous les quartiers de la ville, & qu'il n'y avoit plus rien à craindre, il alla à Notre-Dame entendre la messe, & fit chanter le *Te Deum*. Pendant ce temps-là toutes les boutiques s'ouvrirent, chacun prit l'écharpe blanche, & on n'entendit dans la ville d'autre bruit, que celui des cris de *Vive le roi*, qui retentissoient de toutes parts.

Ils sont charmés de la générosité du roi.

Le roi après avoir dîné au château du Louvre, alla à la porte saint Denys, pour voir sortir les troupes d'Espagne qui étoient au nombre de trois mille hommes. Le duc de Feria, Diego d'Ibarra & Jean-Baptiste Taxis le saluerent profondément en passant. Le roi leur rendit le salut fort humainement, & leur dit en riant : « Recommandez-moi, » Messieurs, à votre maître, mais n'y revenez plus. » Tous les soldats le chapeau à la main firent de profondes inclinations, & furent si charmés de la bonté que ce prince avoit eue de les laisser aller en liberté, que quelques-uns entrerent à son service : plusieurs autres promirent volontairement de ne plus jamais porter les armes contre lui. M. de Saint-Luc & le baron de Salignac les conduisirent jusqu'au Bourget, & leur donnerent une escorte jusqu'à Guise.

Le cardinal légat invité par le roi à le venir voir, le pria de l'en dispenser, & fut conduit jusqu'à Montargis par M. du Perron, évêque d'Evreux. Plusieurs des seize & quel-

(*a*) Ce prélat mourut le 28 Mars, âgé de 80 ans, & fut enterré aux Célestins. *Journal de l'Etoile, tome 2.*

Digitized by Google

ques autres ligueurs sortirent aussi de Paris, (*a*) nonobstant l'amnistie qui fut publiée. Le sieur de Bourg qui commandoit à la Bastille, & étoit très-attaché au duc de Mayenne, refusa pendant cinq jours de la rendre, & tira même le canon sur la rue Saint Antoine. Il la rendit enfin à condition qu'il sortiroit lui & ses soldats avec leurs armes; & le même jour, le château de Vincennes fut rendu aux mêmes conditions par le capitaine Beaulieu. 1594.

Les principaux seigneurs qui accompagnerent le roi en cette expédition, furent le comte de Saint Paul, les maréchaux de Retz & de Matignon, les sieurs d'O & de Saint-Luc, de Bellegarde, grand écuyer, les sieurs d'Humieres & de Sanci, le baron de Rosni, le comte de Torigni, fils du maréchal de Matignon, le marquis de Cœuvres, le comte de Belin, de Vic, gouverneur de Saint Denys, de Vitri, gouverneur de Meaux, de Salignac, des Acres, de Marsilli, d'Haraucourt, de Bouteville, d'Etouteville, de Mouchi, de Saint Angel, du Rollet, gouverneur du Pont-de-l'Arche, de Bellangreville, de Trigni, de Favas, de Chambaret, de Marin, de Manicamp, & Heil colonel d'un régiment Suisse.

Le roi donne ses ordres dans cette capitale.

Les jours suivans le roi s'occupa à donner ses ordres dans Paris, tant pour la police, que pour les sûretés qu'il y devoit prendre, à réduire en maniere de déclaration ou d'édit, les conditions dont il étoit convenu avec le comte de Brissac avant la réduction de la ville, à délibérer comment il en useroit à l'égard des membres du parlement qui étoient demeurés à Paris, tandis que ceux qui avoient été fideles au feu roi, représentoient ce corps dans les villes de Tours & de Châlons. Sur cet article le roi fit grace à tous les présidens & conseillers en les laissant dans leurs charges, mais à condition que ceux que le roi avoit mis dans ses parlemens de Tours & de Châlons, précederoient les autres, quoique plus anciens.

Il reçoit les soumissions du parlement.

Le lundi vingt-huitieme de Mars, M. le chancelier accompagné de plusieurs officiers de la couronne, des

(*a*) Plusieurs reçurent des billets avec ordre de sortir de Paris, on en peut voir la liste dans le Journal de l'Etoile.

Digitized by Google

1594. Cayet, t. 3. pairs de France, des conseillers d'état, des maîtres des requêtes, alla au Palais, & y fit lire l'édit ou déclaration du roi, sur la réduction de sa ville de Paris, & les lettres de rétablissement de la cour de parlement, Antoine Loisel faisant la fonction d'avocat général, & Pierre Pithou celle de procureur général. Après ce rétablissement, tous les conseillers & officiers de la cour qui étoient à Paris, prêterent serment de fidélité entre les mains de M. le chancelier. La même chose se fit le même jour à la chambre des Comptes, à la cour des Monnoies & au Châtelet.

Fait publier un édit ou déclaration. Cayet, t. 3. Pour ce qui est de l'édit ou déclaration, outre une abolition générale pour tout ce qui étoit avenu dans la ville de Paris à l'occasion des troubles, les principaux articles étoient, que dans cette capitale, & à dix lieues à la ronde, il n'y auroit point d'exercice d'autre religion que de la Catholique; que le roi rétablissoit les Parisiens dans tous leurs anciens priviléges; que les provisions d'offices accordées par le duc de Mayenne demeureroient nulles; mais que les pourvus en prendroient de nouvelles: dans cet article étoient exceptés les présidens des cours souveraines; que les bénéfices non consistoriaux de la ville conférés par le duc de Mayenne, seroient conservés à ceux qui les avoient, en prenant du roi de nouvelles expéditions; que les comptes rendus durant les troubles devant les officiers des comptes par les comptables, ne seroient point sujets à revision, &c. mais que ceux qui se trouveroient coupables de l'assassinat du feu roi, ou de conspiration contre la vie de Sa Majesté actuellement régnante, ne jouiroient point du bénéfice de l'édit.

Et assiste à une procession générale instituée en mémoire de la réduction de la ville. Le lendemain vingt-neuvieme de Mars jour de l'octave de la réduction de la ville, on fit une procession générale, où le roi assista avec les officiers de la couronne & tous les corps. Cette procession s'appella depuis la procession du roi, & se fait tous les ans à Paris en mémoire de ce grand événement, le vingt-deuxieme de Mars, jour auquel la ville fut remise en l'obéissance de son souverain légitime.

Le trentieme du même mois fut vérifié en parlement un édit portant création de deux charges de président, l'une de

Digitized by Google

de la cour pour le ſieur le Maître, qui auparavant ne l'avoit exercée que par commiſſion du duc de Mayenne, l'autre en la chambre des Comptes, pour le ſieur Lullier, prévôt des marchands. On créa une nouvelle charge de maître des requêtes pour l'échevin Langlois. Ce fut en recompenſe des ſervices que ces trois magiſtrats avoient rendus au roi dans la réduction de Paris. 1594.

Arrêt du parlement qui révoque entre autres choſes le pouvoir donné au duc de Mayenne.

Le même jour le parlement, toutes les chambres aſſemblées, rendit un arrêt, par lequel tous décrets, arrêts, ordonnances, ſermens donnés, faits, prêtés, depuis le vingt-neuvieme de Décembre de l'an 1588, au préjudice de l'autorité de nos rois & loix du royaume, furent déclarés révoqués, caſſés, annullés, & ſpécialement ce qui avoit été fait contre l'honneur du roi Henri III, tant de ſon vivant que depuis ſon décès; fut ordonné qu'il ſeroit informé du déteſtable parricide commis en ſa perſonne, & procédé extraordinairement contre tous ceux qui en ſeroient trouvés coupables. Le pouvoir ci-devant donné au duc de Mayenne ſous le titre de lieutenant général de l'état & couronne de France, fut révoqué; défenſes faites de lui donner cette qualité, ni rendre aucune obéiſſance, ſous peine de crime de leſe-majeſté au premier chef; & ſous les mêmes peines, enjoint au duc de Mayenne (*a*) & autres princes de la maiſon de Lorraine, de reconnoître le roi Henri IV du nom, roi de France & de Navarre, pour leur roi & ſouverain ſeigneur: enjoint pareillement à tous autres princes, prélats, ſeigneurs, gentilshommes, villes,

(*a*) La ducheſſe de Montpenſier s'étant trouvée à Paris quand le roi y entra, en eut une grande frayeur, craignant qu'il ne ſe vengeât de tous les attentats qu'elle avoit commis contre Henri III ſon prédéceſſeur, & contre lui. Mais ce grand prince qui cherchoit plutôt à gagner les gens qu'à les perdre, alla lui rendre viſite, & lui parla avec la même bonté que ſi elle ſe fût toujours déclarée pour lui; & après s'être entretenu quelque temps avec elle, il lui demanda la collation. Il s'apperçut qu'elle vouloit faire elle-même l'eſſai de tous les mets avant que le roi y touchât: mais il s'y oppoſa, en lui diſant qu'elle étoit d'un ſang qui n'avoit jamais empoiſonné perſonne, & qui ſavoit bien d'autres moyens pour ſe venger de ſes ennemis. Elle fut ſi ſurpriſe & ſi flattée de ſa maniere d'agir, qu'elle écrivit le jour même à M. le duc de Mayenne ſon frere, & au duc de Guiſe ſon neveu, qu'elle leur conſeilloit de s'accommoder promptement avec Henri, s'ils ne vouloient demeurer tout ſeuls, étant impoſſible vû la façon dont il agiſſoit avec ſes plus cruels ennemis, que tout le monde ne les quittât & ne ſe donnât à lui. *Mém. MSS. du marquis de Fontenai-Mareuil*, 1 *part. p.* 77.

communautés, de renoncer au parti de la ligue, de rendre au roi ſervice, obéiſſance, fidélité, à peine pour les princes, ſeigneurs & gentilshommes, d'être dégradés de nobleſſe, & de confiſcation de corps & de biens pour les autres; & pour les places qui ſeroient réfractaires, de raſement & de démolition: fut révoqué & caſſé, tout ce qui avoit été fait & arrêté par les députés de la derniere aſſemblée de Paris ſous le nom d'états généraux, &c.

1593.

L'univerſité fait ſes ſoumiſſions au roi & lui jure fidélité.

Après la publication de cet arrêt, le ſecond jour d'Avril, maître Jacques d'Amboiſe, recteur de l'Univerſité, quelques docteurs & ſuppôts vinrent de leur propre mouvement ſe proſterner aux piés du roi, pour le ſupplier de vouloir bien par ſa grande bonté les tenir pour ſes ſerviteurs très-obéiſſans & fideles ſujets: & nonobſtant le ſcrupule de quelques-uns d'entre eux, ſur ce que le pape n'avoit pas encore accordé l'abſolution au roi, il ſe fit le vingt-deuxieme du même mois d'Avril, d'un commun conſentement, une aſſemblée dans les écoles de théologie du collége de Navarre, où aſſiſterent de la part du roi, l'archevêque de Bourges, nommé archevêque de Sens, & grand aumônier de France, M. d'O rétabli dans ſon gouvernement de Paris & de l'iſle de France, & M. Seguier lieutenant civil, & conſervateur des priviléges de l'Univerſité; & en leur préſence, le recteur au nom de toutes les facultés, des chefs de communautés & des curés des paroiſſes de Paris, jura de garder foi & loyauté au roi, de renoncer à toutes ligues, ſermens, aſſociations, unions prétendues faites contraires à la déclaration qui fut préſentée & ſignée. Par cette déclaration ils reconnoiſſoient le roi Henri IV du nom pour leur roi & légitime ſeigneur, vrai roi, roi très-Chrétien, nonobſtant que notre Saint Pere ne l'eût pas encore reconnu publiquement pour tel, vû qu'il étoit notoire que ce prince avoit fait de ſon côté tout ce qui dépendoit de lui à cet égard, & que S. Paul nous aſſûrant que toute puiſſance vient de Dieu, on ne pouvoit ſans réſiſter aux ordres de Dieu, & ſans encourir la damnation, réſiſter à la puiſſance de Sa Majeſté. Tous lui jurerent fidélité & obéiſſance juſqu'à la mort. Ils firent

Digitized by Google

tous ce ſerment en mettant la main ſur les ſaints évangiles, & déclarerent que quiconque auroit d'autres ſentimens, ils le retrancheroient de leur corps comme rébelle, & criminel de leſe-majeſté, exhortant tous les vrais François & ſincéres Catholiques à ſuivre leur exemple. 1594.

Négociation pour la réduction de Rouen.

Après tous ces arrêts, ces déclarations, cette ſoumiſſion de tous les corps, Paris reprit bien-tôt ſon ancienne forme & ſplendeur: & pendant ce temps-là on négocioit pour la réduction de Rouen.

Le ſieur de Villars, gouverneur de cette place, ayant inutilement preſſé le duc de Mayenne, de faire la paix avec le roi, ſe réſolut de faire la ſienne en particulier. Il envoya le ſieur Deſportes, abbé de Tyron, au baron de Roſni, pour faire connoître ſes intentions à ce prince, qui ne crut pouvoir choiſir perſonne plus capable de bien conduire ce traité, que ce baron même, dont il avoit éprouvé le ſincere attachement pour ſa perſonne & pour les intérêts de l'état, ſoit dans la guerre, ſoit dans les autres affaires.

Mémoires de Sulli, t. 1, c. 44, 45, &c.

Il lui fit expedier de très-amples pouvoirs, & l'envoya à Rouen, où il arriva le premier jour de Mars. Il fut agréablement ſurpris de ce que le gouverneur n'y fit point un myſtere de ſon arrivée, & que bien loin d'avoir beſoin de gardes pour ſa ſûreté, le peuple lui donnoit mille bénédictions, comme à celui qui venoit lui apporter la paix.

Le gouverneur ne le logea pas néanmoins dans ſon hôtel, & ne voulut point d'abord traiter avec lui par lui-même: mais il lui envoya ſur le ſoir l'abbé Deſportes, qui lui dit que pour avoir trop long-temps différé ſon voyage, il ſe pourroit trouver des difficultés qu'on auroit prevenues, s'il étoit venu plutôt; que Dom Simon Antoine, envoyé d'Eſpagne, & la Chapelle-Marteau un des principaux chefs des ſeize, étoient à Rouen; qu'ils faiſoient tous leurs efforts auprès de M. de Villars pour le diſſuader de traiter avec le roi. Il lui montra même des lettres de quelques ſeigneurs Catholiques de la cour, dont il avoit coupé les ſignatures, qui jaloux de le voir chargé d'une ſi importante négociation, conſeilloient au gouverneur de refuſer l'entremiſe d'un Huguenot. Il ajoûta que le roi d'Eſpagne, &

Digitized by Google

M. le duc de Mayenne faiſoient à M. de Villars les offres
1594. les plus avantageuſes, & qu'il en paroiſſoit ébranlé: « ce-
» pendant, (ajoûta l'abbé de Tyron,) ne vous rebutez
» point, je vous ſeconderai: il faut ſeulement vous armer
» de patience contre les fougues de M. de Villars. »

Conditions outrées que demandoit le ſieur de Villars gouverneur de la ville.

Le baron de Roſni le remercia de cette confidence. Il vit bien qu'il y avoit de l'artifice, & que tout cela ſe diſoit pour le rendre plus facile à accorder au ſieur de Villars les conditions outrées qu'il vouloit obtenir du roi. En effet, dès la premiere entrevûe qu'ils eurent chez madame de Simiers, ſœur de M. de Vitri, Villars demanda entre autres choſes, que M. de Montpenſier, gouverneur de Normandie pour le roi n'en exerçât point les fonctions pendant trois ans, dans toutes les villes & les bailliages de Rouen & de Caux, & qu'il n'eût aucune autorité ſur lui dans ce diſtrict; que la dignité d'amiral qui lui avoit été conférée par la ligue, lui fût confirmée, & cédée par M. de Biron, à qui le roi l'avoit donnée; que Feſcamp qui lui avoit été enlevé par Bois-Rozé, & que ce gentilhomme avoit remis au roi, & où il avoit été laiſſé pour gouverneur, lui fût ôté, & uni à ſon gouvernement de Rouen; que les abbayes de Jumieges, de Tyron, de Bonport, de Valaſſe, de ſaint Taurin, dont le roi avoit diſpoſé en faveur de ſes ſerviteurs, fuſſent laiſſées ou données à ceux qu'il nommeroit; que celle de Montiviliers fût accordée à la ſœur de madame de Simiers; que l'exercice de la religion Huguenote ne fût permis au plus qu'à ſix lieues de Rouen; que tous les officiers pourvus par la ligue fuſſent conſervés dans leurs charges; qu'on lui entretînt dans les places qu'il ſoumettroit au roi, quinze cents hommes de pié, & trois cents chevaux; qu'on lui donnât douze cents mille livres pour payer ſes dettes, & de plus ſoixante mille livres de penſion.

On confera pendant trois ou quatre jours ſur tous ces articles. M. de Roſni accorda tout, excepté ce qui regardoit M. de Montpenſier, Biron, & Bois-Rozé. Il dit que ces trois points paſſoient ſes pouvoirs, eu égard à la qualité des deux premiers, & au tort que l'on faiſoit au troiſieme. Vil-

Digitized by Google

lars répondit en colere, qu'il vouloit tout ou rien; qu'on lui faiſoit des offres de la part du roi d'Eſpagne & du duc de Mayenne qui paſſoient tout ce qu'il demandoit au roi, & qu'il étoit inutile de conférer davantage. 1594.

M. de Roſni lui dit que la réponſe qu'il lui faiſoit, ne devoit pas l'offenſer; que ce n'étoit point un refus: mais que la choſe étoit ſi importante, qu'il ne devoit pas la paſſer ſans avoir conſulté le roi; qu'il lui dépêcheroit inceſſamment un courier; qu'il appuieroit ſes demandes; qu'il lui offroit même de ſigner le traité à ces conditions, mais ſeulement ſous le bon plaiſir du roi; & qu'il lui donneroit un écrit ſigné de ſa main, par lequel il déclareroit le traité nul, s'il n'étoit pas ratifié par Sa Majeſté.

Villars qui ſentoit bien qu'on avoit un extrême empreſſement de conclure avec lui à quelque prix que ce fût, ſe fit beaucoup prier: mais enfin ſur les inſtances de madame de Simiers, de l'abbé de Tyron, & du ſieur de la Font qui étoit fort dans ſa confidence, il ſigna & reçut le billet du baron, qui envoya ſon courier à la cour.

Le roi les paſſe.

Le roi ayant reçu ſa dépêche, lui écrivit une lettre datée de Senlis le huitieme de Mars, par laquelle il lui ordonnoit de paſſer tous les articles, pour diverſes raiſons qu'il lui apportoit. La principale étoit, qu'il ſeroit plus avantageux de traiter avec les particuliers, à quelques conditions que ce pût être, que de traiter avec le chef du parti, afin que cette qualité ne lui demeurât pas après la paix, au grand préjudice de l'autorité royale.

M. de Roſni, ſur cette réponſe, ajoûta une apoſtille au traité déja ſigné en ces termes. *Ces trois articles ont été depuis accordés, en vertu des lettres à moi écrites de la propre main du roi*, & le porta à M. de Villars: mais durant le voyage du courier, il étoit arrivé une affaire qui penſa tout rompre.

Evenement qui penſa tout rompre.

Du Rolet, gouverneur de Louviers & du Pont de l'Arche, appréhendoit extrêmement le ſuccès de cette négociation, qui feroit que ſes gouvernemens n'étant plus frontieres, deviendroient très-peu conſidérables, & lui ôteroient les groſſes contributions qu'il tiroit des environs de Rouen. Il avoit ſouvent propoſé une entrepriſe ſur cette

1594. ville, prétendant avoir un moyen infaillible de la surprendre, & d'en enlever le gouverneur, dans l'espérance de joindre ce gouvernement à ceux qu'il avoit déja. Mais le roi ne lui ayant pas paru fort vif là-dessus, il avoit toujours différé l'exécution de son dessein. Voyant donc passer le baron de Rosni par le Pont de l'Arche, pour aller à Rouen, il crut qu'il falloit se presser. Il fit partir un capitaine nommé Lepré, qui s'étant joint avec les domestiques de M. de Rosni, entra dans Rouen, comme s'il eût été de sa suite. Dès qu'il y fut arrivé, il s'aboucha avec ceux qui étoient de l'intelligence de du Rolet, & prit des mesures pour se saisir du vieux Palais, & faire tuer Villars, au cas qu'il ne pût l'enlever. Lepré fut trahi & arrêté, & le gouverneur informé de tous ses desseins.

Comme il fut que cet homme étoit entré à la suite du baron de Rosni, il ne douta point que cette conspiration n'eût été tramée de concert avec ce seigneur ; & quoi que lui pût dire l'abbé de Tyron, pour lui faire suspendre son jugement, jusqu'à ce qu'il fût parfaitement éclairci de toutes choses, il ne put jamais s'ôter cette idée de l'esprit.

Rosni qui ne pensoit à rien moins, après avoir apostillé le traité de la maniere que j'ai dit, alla tout joyeux chez l'abbé de Tyron où Villars dinoit. Il avoit dans sa poche une écharpe blanche dont il vouloit lui faire présent, dès qu'il lui auroit donné en le saluant le titre de M. l'amiral de France, & de gouverneur en chef des bailliages de Rouen & du pays de Caux. Mais il fut étrangement surpris, lorsqu'à son entrée dans la salle, Villars lui jettant un regard farouche, vint à lui comme un forcené ; & sans lui donner le temps d'ouvrir la bouche, lui arracha des mains le traité qu'il tenoit, & le jetta au feu, en jurant & pouvant à peine parler, tant il étoit hors de lui. Tout ce que conçut M. de Rosni, fut qu'il lui parloit d'une trahison ; qu'on avoit voulu lui ôter la vie & son honneur ; qu'il le menaçoit de s'en venger sur lui & contre son prince de Bearn, & que dans demi-heure, il alloit conclure avec l'envoyé d'Espagne & la Chapelle-Marteau.

Le baron l'écouta avec beaucoup de sang-froid, & lui

Digitized by Google

dit que ne comprenant rien dans tout le furieux discours qu'il venoit de lui faire, où il avoit dit beaucoup de choses outrageantes contre le roi, & contre lui, il voyoit seulement qu'il ne cherchoit qu'un prétexte pour manquer à sa parole. A ce mot, Villars qui se promenoit à grands pas dans la salle, reprit en jurant toujours, qu'il ne lui étoit jamais arrivé, & qu'il ne lui arriveroit jamais de manquer à sa parole. « Ni à moi non plus, (repartit Rosni,) & nous » verrons aujourd'hui lequel de nous deux soûtiendra mieux » son caractere. Je suis en votre puissance, & sur la trahi- » son que vous me reprochez, je ne demande ni faveur ni » grace. » 1594.

Le traité ne laisse pas d'être conclu & ratifié.

Après ces premieres saillies & cette réponse de Rosni, Villars parut se calmer un peu. L'abbé de Tyron prit la parole, & lui dit qu'il croyoit M. de Rosni trop galant homme, pour être capable de la chose dont il l'accusoit, & trop habile pour se livrer entre ses mains dans une pareille conjoncture; & que le capitaine prisonnier, loin de le charger en aucune maniere, le déchargeoit entierement. Madame de Simiers arriva là-dessus; on s'éclaircit du fait par un nouvel interrogatoire du capitaine, qui fut pendu aussi-tôt après. On conféra de nouveau, & le traité fut enfin conclu: mais on convint qu'on ne publieroit rien de tout ce qui s'étoit fait, que le roi ne l'eût ratifié par une lettre. Elle arriva au bout de quatre jours, & le roi y parloit du sieur de Villars d'une maniere qui le charma. Villars pria M. de Rosni d'assûrer le roi qu'il n'auroit jamais de serviteur plus fidele que lui; qu'il alloit donner tous les ordres pour la réduction de Rouen, & des autres villes qui étoient en sa puissance, & que la chose seroit exécutée dans peu de jours.

Le baron de Rosni, suivant l'ordre du roi, fit un voyage à la cour, & après la réduction de Paris, qui se fit à son arrivée, ce prince concerta avec lui la maniere dont il s'y prendroit, pour faire agréer au baron de Biron, & au duc de Montpensier les articles du traité de Rouen, où ils étoient intéressés: voici comme il s'y prit.

On y fait con-

Il se fit rendre compte de la négociation en leur présence.

Digitized by Google

1594. *Sentir l'amiral de Biron & le duc de Montpenſier gouverneur de Normandie.*

Roſni dit que tout étoit reglé à deux articles près, qui concernoient M. le duc de Montpenſier & M. de Biron, & qu'il n'avoit eu garde de les paſſer, perſuadé que Sa Majeſté plutôt que de les chagriner, aimeroit mieux perdre Rouen & Villars. Le roi le loua de ne s'être pas engagé ſur cet article, & ajoûta qu'il étoit vrai, que quand il lui en devroit coûter toute la province de Normandie, il ne concluroit rien là-deſſus ſans le conſentement du duc de Montpenſier & du baron de Biron.

Roſni reprit, & dit qu'il n'avoit pas néanmoins ôté toute eſpérance à Villars ſur ce point, dans la penſée que M. le duc de Montpenſier & M. de Biron, voyant de quelle importance il étoit pour les affaires de Sa Majeſté, que Rouen & d'autres villes de Normandie fuſſent réduites ſous ſa puiſſance, voudroient bien peut-être ſe contenter de quelque autre recompenſe, qu'elle leur pourroit donner, & qui les dédommageroit de ce qu'ils cederoient pour un ſi grand bien.

Le roi repartit qu'il s'en rapporteroit à eux, & qu'il les faiſoit maîtres de l'affaire. Cette honnêteté les engagea apparemment un peu malgré eux, à dire que leur intérêt particulier ne ſeroit jamais un obſtacle au bien public, ni à celui du roi, & qu'ils le prioient de paſſer outre, ſans avoir égard à eux. Le roi leur témoigna qu'ils lui faiſoient un plaiſir très-ſenſible; mais qu'il ne vouloit pas qu'ils en ſouffriſſent. Après avoir examiné ce qu'il pourroit faire en leur faveur, il fut arrêté que M. de Biron, en dédommagement de ſa charge d'amiral, ſeroit fait maréchal de France, & que pour récompenſer M. le duc de Montpenſier du gouvernement de Rouen, & du bailliage de Caux, que Villars vouloit garder pendant trois ans, on ajoûteroit à ſon gouvernement de Normandie, le Perche & le Maine: mais ce ſecond point fut ſans exécution, par la ceſſion volontaire que Villars, après la réduction de Rouen, fit au duc du gouvernement de cette capitale.

Après un ſi heureux dénouement, M. de Roſni retourna à Rouen, & y arriva le vingt-cinquieme de Mars. L'envoyé d'Eſpagne & la Chapelle-Marteau ayant fait inutilement

Digitized by Google

ment tous leurs efforts, pour regagner le gouverneur à la ligue, furent congédiés le lendemain, & escortés jusqu'à Soissons. Le même jour, quelques régimens entrerent dans le fort de sainte Catherine, dans le vieux palais & dans le château. Les corps de garde furent renforcés en divers endroits de la ville, & le jour d'après qui étoit le vingt-septieme de Mars, Rosni alla le matin conduit par les sieurs de Perdriel, d'Isencourt & de la Font avec quelques gardes du gouverneur, le trouver à l'abbaye de saint Ouen. 1594.

Il le rencontra dans une grande place, qui est devant l'église, où il s'entretenoit avec M. de Medavid, & le président de Boquemare, toutes les rues des environs étant remplies de peuple.

Preuve que Villars donna au roi de sa fidélité.

Le baron de Rosni, en l'abordant, lui dit: « Il faut, » Monsieur, que vous vous fassiez connoître aujourd'hui » pour ce que vous êtes, c'est-à-dire, pour bon François. » La capitale du royaume a donné un bel exemple à la capi» tale de Normandie: elle doit l'imiter. » Il tira en même temps une riche écharpe blanche, & la lui présenta: Villars la reçut, se la mit en baudrier à la maniere de ce temps-là & dit en jurant selon sa coûtume; *allons mord..... la ligue est que chacun crie, vive le roi.* Cette parole fut suivie des cris & des acclamations de tout le peuple, & le signal ayant été donné de la tour de l'abbaye, les canons du fort sainte Catherine, du vieux Palais, du Château, des vaisseaux qui étoient au port, la mousqueterie, les cloches des églises annoncerent à toute la campagne la nouvelle de la réduction de Rouen. On alla delà chanter le *Te Deum*. M. de Rosni y demeura jusqu'à la messe, où sa religion ne lui permit pas d'assister. Des couriers furent dépêchés à Verneuil, à Pont-Audemer, à Honfleur, à Montivilliers, à Tombelaine, & autres lieux dont Villars avoit le commandement, & qui exécuterent ses ordres. Il n'y eut que Honfleur, où le chevalier de Crillon commandoit, qui s'opiniâtra encore à tenir pour le parti de la ligue, & que le duc de Montpensier obligea au bout de quelque temps à se soumettre.

Peu de jours après arriverent des lettres du roi au baron de Rosni & au sieur de Villars. Le dessus de la lettre adres-

sée à celui-ci, étoit, *A mon cousin de Villars, amiral de*
1594. *France, gouverneur en chef de Rouen, du Havre, & des bail-*
liages de Rouen & de Caux. Le roi l'invitoit par sa lettre à se rendre au plutôt auprès de lui, pour entendre de sa propre bouche, combien il étoit satisfait de ses services : mais comme Villars vouloit paroître à la cour avec grand équipage, il pria le roi de lui donner quelques jours pour se préparer à son voyage. M. de Rosni prit congé de lui, & alla coucher à Louviers, où il lui arriva une aventure qui fit beaucoup rire le roi, quand il la lui raconta. C'étoit au sujet du troisieme article qui avoit fait de la difficulté pour le traité de Rouen.

Aventure arrivée à Bois-Rozé gouverneur de Fescamp.

Bois-Rozé qui avoit appris que par ce traité Fescamp étoit donné à M. de Villars, en avoit été outré ; & il partit pour aller à la cour en faire ses plaintes. Il arriva à Louviers un peu après le baron de Rosni, & dans la même hôtellerie. On lui dit qu'il venoit d'arriver un seigneur de la cour, qu'on disoit être fort puissant auprès du roi ; mais dont on ne put lui dire le nom.

Il monta à la chambre ; & après lui avoir fait excuse, de ce que n'ayant pas l'honneur de le connoître ni d'en être connu, il prenoit la liberté de s'adresser à lui ; il lui dit qu'il imploroit son secours au sujet d'une extrême injustice qu'on lui avoit faite, & qu'il le supplioit de le favoriser de son crédit auprès du roi. Le baron lui répondit, qu'il se faisoit un plaisir d'obliger tous les honnêtes gens, & qu'il étoit à son service.

« Ma principale affaire, (reprit Bois-Rozé,) est contre » M. de Rosni, qu'au diable soit-il donné, tant il m'a fait » de mal, sans l'avoir en rien offensé. Je m'appelle Bois- » Rozé, gouverneur de Fescamp : il m'a fait perdre mon » gouvernement, & a fait bien pis encore à Messieurs de » Montpensier & de Biron, tant il abuse de son pouvoir & » de son crédit aux dépens des bons serviteurs du roi : mais » (ajoûta-t-il en jurant,) il en pourroit tant faire qu'il s'en » repentiroit, & que quelqu'un aussi étourdi que lui, lui » pourroit jouer quelque mauvais tour. »

Le baron lui répondit en soûriant, qu'apparemment M.

Digitized by Google

de Rosni n'avoit rien fait que par l'ordre du roi son maître ; qu'il le connoissoit, & savoit qu'il affectionnoit tous les bons François ; qu'il ne doutoit pas même qu'il n'eût agi en cette occasion auprès du roi, pour le faire dédommager du gouvernement de Fescamp ; qu'il falloit lui rendre justice, & faire réflexion que pour l'intérêt de quelques particuliers, il ne convenoit pas qu'on manquât une affaire aussi importante au roi & à l'état, que l'étoit la réduction de Rouen. Il l'assûra qu'il pouvoit compter sur lui, & que dès qu'il seroit arrivé à la cour, il n'avoit qu'à le venir trouver, & qu'il seroit content. 1594.

Bois-Rozé s'étant retiré fort satisfait, demanda à un page qu'il rencontra, le nom de son maître. Le page lui dit, que c'étoit M. le baron de Rosni. Il en fut si épouvanté, qu'il monta sur le champ à cheval, & alla chercher un autre logis ; & dès le lendemain il partit à la pointe du jour, pour prevenir le roi, sur ce que M. de Rosni pourroit dire & faire contre lui : mais ce seigneur content de s'être réjoui de cette rencontre, lui rendit toutes sortes de bons offices : il le fit dédommager du gouvernement de Fescamp plus avantageusement qu'il ne demandoit ; & depuis ayant eu la charge de grand maître de l'artillerie de France, il le fit son lieutenant général au département de Normandie.

L'amiral de Villars arriva quelque temps après à Paris ayant plus de cent gentilshommes à sa suite. Il fut reçu du roi avec de grandes marques de bonté, & lui fit sa cour d'une maniere qui satisfit extrêmement ce prince ; car ayant été rendre ses respects au duc de Montpensier, & en ayant été reçu assez froidement, comme il jugea bien que l'article du traité de Rouen en étoit cause, il lui dit : « Je confesse, monsieur, que j'ai manqué à ce que je devois à un » prince du sang royal. Je viens vous en faire satisfaction, » & sans capituler avec vous, vous dire que je vous reconnois pour mon gouverneur en chef, & pour mon seigneur » & maître après le roi. » Le duc de Montpensier charmé de cette honnêteté, l'embrassa, & lui dit qu'au titre près, qu'il lui cédoit si généreusement, il auroit tout pouvoir en Normandie, & le premier rang parmi ses amis.

1594. *Plusieurs autres villes se soumettent à lui.* Cayet, c. 3. Thuanus, l. 109, &c.

Paris, Lyon, Rouen, Orléans, les plus considérables villes de la ligue & du royaume, s'étant soumises, plusieurs autres en diverses provinces s'empressèrent de suivre leur exemple; Troyes en Champagne se rendit au mois d'Avril. Le maréchal de Biron s'en étoit approché de concert avec les principaux bourgeois, qui dès qu'il fut assez près pour les soutenir, prierent le prince de Joinville, frere du duc de Guise de se retirer; ce qu'il n'osa refuser de faire, n'ayant point de garnison pour contenir le peuple. Joachim de Dinteville en fut fait gouverneur. Sens de concert avec le sieur de Bellau son gouverneur, en fit autant; & ce gentilhomme fut confirmé dans son gouvernement. Le sieur de Montluc sénéchal d'Agenois, vint faire ses soumissions au roi pour Agen, Villeneuve & Marmande.

En Picardie, Abbeville & Montreuil firent aussi leur accommodement. Beauvais & Amiens étoient dans la même disposition: mais la présence des ducs de Mayenne & d'Aumale les arrêta. Le marquis de Canillac engagea la ville de Riom en Auvergne à se déclarer pour le roi. Louis de Sainte-Marthe lieutenant général de Poitiers travailla efficacement à la réduction de cette ville. Le duc d'Elbœuf qui s'étoit saisi de ce gouvernement de sa propre autorité, malgré le duc de Mayenne, consentit secretement au traité, parce qu'il pensoit à se faire comprendre dans celui que ce duc devoit faire bientôt avec le roi, ainsi qu'il le croyoit: mais voyant qu'il tiroit les choses en longueur, il traita en particulier; & le roi en recevant sa soumission, le fit gouverneur du Poitou. Cette clause néanmoins à la priere du duc d'Elbœuf, demeura quelque temps secrete. Il en fit ajouter encore une autre au traité, qui fut que l'exercice de la religion catholique seroit rétabli à la Rochelle, à Fontenai, à Niort, & en quelques autres places de ces quartiers-là. Après ce traité, qui ne fut tout-à-fait conclu qu'au mois de Juillet, il ne resta plus à la ligue dans le Poitou que le château de Mirebeau.

Irrésolution du duc de Mayenne.

Il est assez difficile de comprendre comment le duc de Mayenne voyant le train que prenoient les choses, ne se déterminoit point à traiter avec le roi. Toute sa ressource

Digitized by Google

étoit dans l'armée Eſpagnole, dans les grandes promeſſes que lui faiſoient les miniſtres d'Eſpagne, & dans quelques villes de Picardie, de Champagne & de Bourgogne, où il avoit des garniſons : mais il devoit prévoir qu'ayant auſſi peu de troupes qu'il en avoit, c'étoit une néceſſité pour lui de devenir l'eſclave des Eſpagnols, & de ne plus agir que dépendamment de leur volonté. Il en fut bientôt réduit là, & après avoir balancé comme il faiſoit depuis plus d'un an, & comme il fit encore les deux années ſuivantes, le fruit de ſes irréſolutions fut un accommodement très-peu avantageux pour ſa fortune, & très-déſavantageux pour la réputation d'un prince tel que lui, qui avoit paſſé pour être d'une politique & d'une prudence conſommée. 1594.

L'Archiduc Erneſt perd toute eſpérance de devenir roi de France.

Sur ces entrefaites Erneſt archiduc d'Autriche, frere de l'empereur, étoit arrivé aux Pays-Bas, au commencement de cette année 1594, & y avoit pris poſſeſſion du gouvernement, conformément à ce qui avoit été réſolu au conſeil d'Eſpagne après la mort du feu prince de Parme. On lui avoit fait une peinture des affaires de France & des armées d'Eſpagne, bien différente de la vérité. Il vit auſſi-tôt après ſon arrivée, les principales villes du royaume ſe ſoumettre au roi, & perdit toute l'eſpérance dont on l'avoit flatté, de monter ſur le throne de France, par ſon mariage avec l'infante d'Eſpagne. C'eſt pourquoi abandonnant ce deſſein chimérique, il ne penſa plus qu'à conſerver la ville de la Fere, qui avoit été livrée aux Eſpagnols, quand le prince de Parme vint au ſecours de Rouen, & à augmenter ſon gouvernement de quelques villes de la frontiere de France voiſine des Pays-Bas.

Il ordonna au comte Charles de Mansfeld, de ramener ſon armée qui s'étoit avancée en France au mois de Mars, & de faire le ſiége de la Capelle, ville de Picardie dans la Thiérache. Il fallut que le duc de Mayenne pour tout ſecours, ſe contentât de cette diverſion, tandis qu'avec le peu de troupes qu'il avoit, il tâchoit de retenir dans le parti de la ligue, Amiens, Laon, & quelques autres places de cette province.

Il aſſiége & prend la Capelle.

La Capelle, petite ville, mais très-bien fortifiée pour ce

1594. temps-là, fut attaquée avec beaucoup de vigueur, & contrainte après quatorze jours de siége, de se rendre à composition le neuvieme de Mai. Le maréchal de Biron n'ayant pû y arriver avant la reddition, ni engager le comte de Mansfeld à la bataille qu'il lui présenta, reçut ordre du roi d'investir Laon; & ce prince se rendit lui-même au siége.

L'amiral de Biron fait maréchal de France, assiége & prend la ville de Laon.

Cette place très-forte par sa situation sur une montagne, étoit un des principaux boulevarts de la ligue en ces quartiers-là. Charles Emmanuel de Lorraine, second fils du duc de Mayenne, y étoit avec le président Jeannin. Le sieur du Bourg brave gentilhomme en étoit gouverneur. A la nouvelle de ce siége, le duc de Mayenne courut à Bruxelles solliciter l'archiduc pour le secours de la place; il rapporta sur cela des ordres au comte de Mansfeld; & deux cents Napolitains de l'armée de ce comte s'y jetterent avant que le siége fût tout-à-fait formé. L'armée du roi étoit de cinq mille cinq cents Suisses, de six mille fantassins François, & de trois mille cinq cents chevaux. Celle du comte de Mansfeld après la prise de la Capelle, ne se trouva plus que de sept mille hommes de pié & de neuf cents chevaux. Il n'osa tenter le secours, & tâcha seulement d'y faire entrer deux convois.

Dans une lettre du duc de Mayenne au roi d'Espagne rapportée par Cayet, t. 2.

Les Espagnols tâchent en vain d'y jetter du secours.

Le premier escorté par sept cents hommes, fut surpris & enlevé le dix-septieme de Juin; l'escorte entierement défaite, & il n'y eut que quarante, tant Espagnols qu'Italiens, qui entrerent dans la place: mais la Garde gouverneur de Caudebec fut tué du côté du roi en ce combat. Le même malheur arriva le lendemain au second convoi. Le maréchal de Biron & les sieurs de Givri & de Sanci allerent au-devant avec un détachement du camp. Treize cents hommes de pié & trois cents chevaux de l'armée Espagnole qui escortoient le convoi, soutinrent le choc pendant une heure à la faveur de leurs chariots. Le maréchal de Biron appréhendant qu'il ne leur vînt du secours, mit pied à terre avec la noblesse qui l'avoit suivi, & avec presque toute sa cavalerie, à qui il fit prendre des hallebardes, & après avoir essuyé un grand feu, enfonça les Espagnols, qui ne purent

Dans le Discours du sieur de Sanci, au 3 vol. des Mémoires d'état.

Digitized by Google

tenir contre ce nouvel effort. Ils furent rompus ; huit cents demeurerent sur la place, deux capitaines furent faits prisonniers, le reste se dissipa dans la forêt. Les charettes chargées de munitions, & douze cents chevaux qui les tiroient demeurerent en la puissance des vainqueurs, & la cavalerie fut poursuivie jusqu'aux portes de la Fere. Le sieur de la Curée du côté du roi y fut blessé d'une arquebusade au bras.

1594. Mémoires de Sulli, t. 1, c. 52.

Le comte de Mansfeld nonobstant cette défaite, demeura encore trois jours dans son camp, qu'il avoit retranché à une lieue de Laon ; & puis s'étant approché de celui du roi comme pour lui livrer bataille, il prit le chemin de la Fere, & de là regagna l'Artois.

Le roi ayant reçu des munitions qui lui avoient manqué pendant plusieurs jours, pressa le siége. M. de Givri qui étoit un de ses meilleurs officiers, y fut tué d'une mousquetade. L'armée fut renforcée de quelques troupes de Balagni gouverneur de Cambrai, qui avoit fait son accommodement avec le roi. Les assiégés tinrent encore un mois, & soutinrent trois assauts : mais ayant perdu toute espérance de secours, ils capitulerent le vingt-deuxieme de Juillet. Ils obtinrent une suspension d'armes jusqu'au second jour d'Août, à condition de rendre la place ce jour-là, si elle n'étoit pas secourue : le secours n'ayant point paru, elle fut remise entre les mains du roi, qui en donna le gouvernement au sieur Marivaut. On perdit peu de temps après François-Louis d'Etrées marquis de Cœuvres, qui mourut des blessures qu'il avoit reçues à ce siége âgé de dix-neuf ans.

Les assiégés sont contraints de capituler.

La diversion du prince Maurice aux Pays-Bas contribua beaucoup à la prise de cette place. Il fut lever le blocus de Couverden que les Espagnols avoient formé dès le mois de Septembre précédent. Il alla ensuite assiéger Groningue, & l'obligea de capituler le même jour que Laon avoit capitulé avec le roi.

Diversion du prince Maurice, aux Pays-Bas.

Tant de mauvais succès déconcerterent fort l'archiduc, & le duc de Mayenne : mais celui-ci fit encore d'autres pertes : S. Chamant baron de Pesche gouverneur de Château-

Amiens & plusieurs autres villes de Picardie se soumettent au roi.

1594. Thierri embraſſa le parti royal; les bourgeois d'Amiens ſe ſouleverent contre le duc d'Aumale, le chaſſerent, & s'étant rendus maîtres de leur ville, ſe ſoumirent au roi. Il y entra en triomphe le quatorzieme d'Août. Beauvais, Peronne, & Dourlens ſuivirent l'exemple de leur capitale.

Immédiatement après la priſe de Laon, le roi ſur les inſtances de Balagni, alla juſqu'à Cambrai, pour y confirmer le traité qu'il avoit fait avec lui. Entre une infinité de conditions toutes très-avantageuſes à ce ſeigneur, & dont pluſieurs étoient très-onéreuſes pour le roi, les deux principales de ce traité furent, que Balagni auroit le bâton de maréchal, & la poſſeſſion héréditaire de Cambrai & du Cambreſis ſous la protection de la couronne de France. Ainſi par un effet des plus biſarres de la fortune & du déſordre des guerres civiles, le bâtard d'un évêque (*a*) que ſa ſeule naiſſance devoit tenir dans le plus bas lieu, devint non-ſeulement maréchal de France, mais encore prince ſouverain; auſſi ſa principauté ne fut-elle pas de longue durée, & la maniere tyrannique dont lui & ſa femme (*b*) gouvernerent, la leur fit bientôt perdre.

On fit enſuite le ſiége de Noyon, que le ſieur Deſcluſeaux qui y commandoit pour la ligue, s'opiniâtra à défendre pendant quelque temps: mais par le conſeil des amis qu'il avoit à la cour, il traita avec le roi pour la reddition de la place, & pour ſe remettre lui-même ſous ſon obéiſſance. Il le fit au commencement d'Octobre; de ſorte qu'il ne reſta plus à la ligue de ce côté-là que trois villes; ſavoir, Soiſſons, Ham & la Fere, où les garniſons étoient plus fortes que la bourgeoiſie.

Le duc de Guiſe fait auſſi ſon accommodement.

L'avantage d'aſſurer cette frontiere contre les Eſpagnols, rendoit au roi très-importantes les conquêtes qu'il faiſoit dans ces quartiers. La treve qu'il conclut avec le duc de Lorraine, ne lui fut pas moins avantageuſe: mais l'accommodement du duc de Guiſe qui ſe fit en même-temps, fut comme le dernier coup de foudre, qui mit la ligue aux abois.

(*a*) Jean de Montluc évêque de Valence.
(*b*) Renée de Clermont d'Amboiſe.

Ce

Digitized by Google

Ce traité soumit au roi la Champagne, dont le duc de Guise n'auroit pas été en pouvoir de disposer, sans une action de vigueur qu'il fit, & qui l'en rendit le maître. 1594.

Le sieur de Saint-Paul, homme qui de simple soldat, étoit monté par sa bravoure aux plus hauts emplois dans les armées de la ligue, & jusqu'à la dignité de maréchal de France, avoit été fait lieutenant général de Champagne par le duc de Mayenne. Il y commanda en cette qualité, tandis que le duc de Guise fut prisonnier au château de Tours. Il s'y rendit si puissant, qu'il y agit toujours avec indépendance de ce prince. On prétendit que n'espérant pas, vû son peu de naissance, trouver de si grands avantages en traitant avec le roi, qu'en se jettant parmi les Espagnols, son dessein étoit de leur livrer la Champagne, & quelques places dans le Rethelois, qu'il avoit enlevées au duc de Nevers.

Il en usoit toujours fort mal avec le duc de Guise; & ce prince indigné de l'audace d'un homme qui étoit redevable de son élévation & de sa fortune au duc son pere & au duc de Mayenne son oncle, cherchoit l'occasion de s'en délivrer. Etant venu à Reims au mois de Mai de cette année 1594, quelques bourgeois se plaignirent à lui comme à leur gouverneur, de ce que Saint-Paul avoit fait bâtir un fort à la porte Mars, où il avoit mis une garnison de deux cents étrangers sous quatre capitaines, & le supplierent de les décharger du joug de cette garnison & de ce fort, persuadés que Saint-Paul vouloit commencer par là à se rendre maître de leur ville, pour la mettre entre les mains des Espagnols.

Le duc leur promit d'en parler à Saint-Paul, & lui en parla en effet diverses fois. Saint-Paul éluda toujours, & enfin lui dit nettement que le fort subsisteroit, & que la garnison y demeureroit. Le lendemain le duc ayant su qu'après cette derniere conversation, il avoit parlé fort insolemment sur ce sujet, il alla entendre la messe à l'abbaye de S. Pierre, & le joignit dans le cloître, où il le pria de nouveau d'accorder aux bourgeois ce qu'ils souhaitoient. Il répondit d'un ton hautain que cela ne se pouvoit faire, & ne se

1594. feroit pas, & en disant cela, il mit la main sur la garde de son épée. Le duc outré de cette nouvelle insulte, tira la sienne, & lui en donna au travers du corps. Le baron de la Tour & un Suisse qui étoit avec Saint-Paul, mirent l'épée à la main: mais quelques gentilshommes de la suite du duc étant accourus, la Tour & le Suisse furent contraints de se sauver.

Le duc de Guise depuis cette mort, ne sortit plus de Reims, & conclut quelque temps après le traité, pour lequel il avoit dès-lors commencé à négocier avec le roi.

Dès qu'il avoit vû les principales villes du royaume rentrer à l'envi sous l'obéissance de ce prince, & qu'il n'auroit plus qu'un très-foible appui dans les Espagnols, il avoit jugé à propos de laisser le duc de Mayenne son oncle s'opiniâtrer dans sa révolte; & de concert avec la duchesse de Guise douairiere sa mere, il offrit au roi de se soumettre à lui à des conditions qui missent son honneur à couvert, & lui assurassent un établissement digne de sa naissance.

Mémoires de Sulli, t. 1. c. 56. & suiv.

Le roi reçut cette offre avec joie, accorda des passeports aux sieurs de la Rochette, Pericard & Bigot, que le duc choisit pour cette négociation. Le roi nomma pour conférer avec eux le chancelier de Chiverni, le duc de Retz, & les sécretaires d'état Rusé & de Gevres. Ils s'assemblerent souvent durant quinze jours, sans pouvoir rien conclure sur

Articles que le duc demandoit.

trois articles que le duc demandoit. Le premier étoit la charge de grand-maitre de la maison du roi, qu'il souhaitoit avoir comme ayant été possédée par le feu duc son pere, & dont le roi avoit disposé en faveur du comte de Soissons. Le second étoit le gouvernement de Champagne qu'il vouloit se conserver, & que le roi avoit donné au duc de Nevers. Le troisieme étoient les bénéfices du feu cardinal de Guise, dont il prétendoit gratifier ses serviteurs : mais le roi avoit déja pourvû M. du Bec de l'archevêché de Reims.

Madame de Guise ennuyée de ces longueurs, supplia le roi de charger de cette affaire le baron de Rosni, qui avoit si heureusement négocié avec l'amiral de Villars au sujet de la réduction de la Normandie, & dans plusieurs autres occasions pour le service de Sa Majesté. Il y consentit, & fit expédier un plein pouvoir à ce seigneur.

Digitized by Google

La ducheſſe ne fut pas trompée dans ſon eſpérance : car dès la ſeconde conférence la choſe fut conclue. Les agens du duc de Guiſe ſe déſiſterent ſur les trois articles dont j'ai parlé, & outre pluſieurs autres conditions avantageuſes qu'ils obtinrent, tant pour lui que pour ſes amis, pour les villes de Champagne, & pour la ſureté de la religion en ce pays-là, on le dédommagea par le gouvernement de Provence qui lui fut accordé : & bien en prit au duc que la choſe fût terminée ſans différer davantage ; car dès le lendemain des députés des bourgeois de Reims réſolus de ſe ſoumettre au roi, vinrent trouver M. de Roſni, pour lui dire qu'on les faiſoit languir ; que le duc de Guiſe marchandoit trop : mais qu'eux lui promettoient de le lui livrer ; qu'ils avoient ſi bien pris leurs meſures, qu'ils étoient maîtres de leur ville & du duc ; & que pourvû que le roi leur donnât un aveu par écrit ſur ce qu'ils feroient, ils mettroient en ſa puiſſance l'un & l'autre.

1594. *Il s'en déſiſte, & obtient pluſieurs autres conditions avantageuſes.*

Le baron de Roſni alla ſur le champ donner avis au roi, tant de la concluſion du traité, que de l'offre des bourgeois de Reims. Ce prince, après avoir fait quelques tours dans ſon cabinet ſans répondre, dit en ſoûriant : « Voilà ce que » c'eſt que la faveur d'un peuple volage & inconſtant : mais » nous avons engagé notre parole, il faut la tenir. » Il fit venir les députés de Reims, leur fit beaucoup d'amitiés, les remercia de leur bonne volonté ſans l'accepter, & leur accorda pluſieurs demandes qu'ils lui firent.

Quand le traité fut expoſé dans le conſeil, pluſieurs le déſaprouverent, & entre autres le chancelier, qui avoit un peu de chagrin de le voir conclu ſans lui, y ayant d'abord été employé. Il propoſa ſur-tout le grand inconvénient qu'il y avoit, à donner le gouvernement de Provence à un prince d'une maiſon, qui prétendoit avoir des droits ſur ce pays ; que l'exemple du duc de Mercœur, qui s'étoit voulu impatroniſer de la Bretagne ſur de pareilles prétentions, en montroient la conſéquence ; que la Provence étoit frontiere des états du duc de Savoye, avec qui le duc de Guiſe pourroit prendre des liaiſons très-préjudiciables à l'état ; que ſi le duc vouloit en prendre avec le roi d'Eſpagne, les ports

Digitized by Google

1594. de Marſeilles, & de Toulon donneroient, quand il le voudroit, une entrée libre aux Eſpagnols; & comme nonobſtant ſes remontrances, le roi voulut que l'on paſſât outre, il fit ſa proteſtation, & l'inſéra dans les patentes accordées au duc de Guiſe pour ce gouvernement, lorſqu'il y apposa le ſceau.

Pluſieurs places de Champagne rentrent par là dans l'obéiſſance du roi.

Dès que le traité fut ratifié, Reims, Saint-Diſier, Rocroi, Guiſe, Fiſmes, Joinville, Montcornet en Ardennes, & quelques autres places dont le duc étoit le maître, furent remiſes ſous l'obéiſſance du roi: ce qui n'empêcha pas que ſur les raiſons de politique propoſées par le chancelier, le baron de Roſni ne fût fort blâmé de pluſieurs pour ce traité: de ſorte qu'il ſe crut obligé de faire ſon apologie. Il la préſenta au roi, qui lui défendit de la faire paroître: mais elle a été inſérée depuis dans les Mémoires de ce ſeigneur.

Apologie du baron de Roſni auteur de ce traité.

Elle contenoit pluſieurs raiſons très-ſolides. La premiere qu'il étoit queſtion d'un dédommagement pour la charge de grand-maître de la maiſon du roi, pour le gouvernement de Champagne, & pour les bénéfices du cardinal de Guiſe. La ſeconde, qu'il falloit éloigner le duc de la Lorraine, des Pays-Bas, de la Picardie & de la Bourgogne, d'où, ſuppoſé qu'il ne fût pas ſincerement réconcilié avec le roi, il auroit pû être toujours appuyé par les Eſpagnols, & par le duc de Mayenne. La troiſieme étoit la maniere franche avec laquelle la ducheſſe douairiere & le duc de Guiſe avoient juſques-là rejetté la nouvelle union qu'on leur avoit propoſé de faire avec les autres princes de leur maiſon, & qui répondoit au roi de la réſolution où l'un & l'autre étoient de lui être fideles. La quatrieme, étoit l'envie & les juſtes motifs qu'il ſavoit que le roi avoit, de retirer le duc d'Epernon de Provence: & à cette occaſion il expoſoit la maniere hautaine, & peu reſpectueuſe dont ce duc avoit toujours uſé à l'égard du roi, ſes vûes toujours ambitieuſes & intéreſſées, ſon peu de ſoumiſſion aux ordres qu'il recevoit de la cour, la néceſſité qu'il y avoit de lui ôter le gouvernement de Provence, pour le repos & la tranquillité du pays, la difficulté qu'il y auroit de le faire, ſi on ne lui

Digitized by Google

oppoſoit un homme du rang & du caractere du duc de Guiſe, qui ſecondé de Leſdiguieres & d'Ornano, le contraindroit bientot à abandonner la partie, & l'ameneroit au point où il falloit le réduire, qui étoit de le mettre dans la dépendance où il devoit être de ſon maître. 1594.

Le roi demanda en riant à Roſni, où il en avoit tant appris ſur cette matiere, & lui fit aſſez entendre qu'à cet égard & en tout le reſte, il étoit parfaitement entré dans ſes vûes en cette affaire : & ainſi, malgré les murmures des politiques, ou des envieux du baron de Roſni, on s'en tint à ce qu'il avoit fait.

La ligue ſe ſoutient encore en Bretagne.

Le voiſinage du roi & de ſon armée avoit beaucoup contribué à ramener les villes de Picardie & de Champagne à leur devoir : mais il ne pouvoit être par-tout, & la ligue ailleurs preſque abbattue, ſe ſoutenoit encore en Bretagne à la faveur des Eſpagnols, que le duc de Mercœur y avoit introduits.

Cayet, t. 2.

Louiſe de Lorraine reine douairiere de France, avoit pluſieurs fois inutilement ſollicité ce duc qui étoit ſon frere, à faire ſon accommodement ; car quoiqu'il ne s'accordât nullement avec le duc de Mayenne, il paroiſſoit vouloir régler ſes démarches ſur les ſiennes : mais comme dans le commencement d'une guere civile, le ſoulevement d'une province entraîne ſouvent celui des autres, auſſi quand une fois les peuples commencent à ſe reconnoître, le bon exemple eſt ſuivi comme le mauvais.

Saint Malo ne laiſſe pas de ſe ſoumettre auſſi.

La ville de Saint-Malo qui s'étoit déclarée pour la ligue, mais ſans vouloir recevoir de gouverneur, étoit maîtreſſe de ſon ſort ; & ayant pris la réſolution de reconnoître le roi comme ſon légitime ſouverain, elle n'y trouva nul obſtacle. Cette place, à cauſe de ſon port, de ſes richeſſes, & de la valeur de ſes habitans, ne fut pas une petite conquête. Leſonet gouverneur de Concarneau, & Talhouet gouverneur de Rhedon, après avoir repréſenté au duc de Mercœur, que le roi s'étant fait catholique, rien ne pouvoit plus juſtifier leurs armes, abandonnerent la ligue quelque temps après, & prirent l'écharpe blanche.

Thuanus, l. 121.

Auſſi-bien que Morlaix.

Dans le même temps, le maréchal d'Aumont comman-

1594. dant en Bretagne pour le roi, après avoir soumis Laval dans le Maine, vint se présenter devant Morlaix qui lui ouvrit ses portes : mais le sieur de Carné qui en étoit gouverneur, se jetta dans le château avec soixante gentilshommes & cinq cents soldats, pour le défendre jusqu'à l'arrivée du secours que le duc de Mercœur lui avoit promis. Ce secours arriva, composé de cinq mille Espagnols, sous les ordres de dom Jean d'Aguilar, & des autres troupes du duc. Le maréchal dans le même temps fut joint par le général Noris qui commandoit les Anglois envoyés au roi par la reine d'Angleterre. Ce renfort lui fit une armée de six mille hommes, où étoient le marquis de Coetquen, Liscouet, Nolac, & plusieurs autres seigneurs & gentilshommes du pays ; ce dernier commandoit l'infanterie. Le maréchal se prépara au combat ; car il ne doutoit pas que les ennemis notablement plus forts que lui, ne lui livrassent la bataille : mais le général Espagnol ne jugea pas à propos de la hasarder ; ce qui fit que Carné, qui commençoit à manquer de beaucoup de choses nécessaires pour se défendre, capitula & rendit le château.

Et Quimper & Crodon après avoir soutenu un siége.

De là le maréchal alla à Quimper, qui se rendit ; & après cette prise, il se disposa à assiéger Crodon, place que les Espagnols fortifioient actuellement à l'entrée de la baye de Brest. Elle fut défendue avec beaucoup de valeur par Thomas Praxeda Espagnol, qui soutint plusieurs assauts ; il fut tué au dernier, & la place fut emportée. Les assiégeans y perdirent beaucoup de monde, & entre autres Liscouet, Romegat brave gentilhomme de Xaintonge, & Forbisket Anglois qui commandoit la flotte sur laquelle les troupes d'Angleterre avoient passé en Bretagne.

Générosité d'un soldat Anglois dans la prise de cette dernière place.

Dans le dernier assaut, un soldat Anglois fit une action de générosité, qui méritoit que son nom fût marqué dans l'histoire. Il y avoit ordre, sous peine de la vie, de ne faire quartier à aucun Espagnol. Cet Anglois en sauva un, & fut déféré pour ce sujet au maréchal d'Aumont qui le fit venir devant lui, pour le condamner dans le conseil de guerre. Il avoua le fait, & ajouta qu'il étoit prêt de souffrir la mort, pourvu qu'on accordât la vie à l'Espagnol. Le maré-

Digitized by Google

chal surpris lui demanda, quel si grand intérêt il prenoit à la conservation de cet homme. « C'est, (dit-il), monsieur, » qu'en pareille rencontre il m'a sauvé une fois la vie à moi-» même, & la reconnoissance m'oblige à la lui sauver aux » dépens de la mienne. » Le maréchal charmé de son bon cœur, accorda la vie à l'un & à l'autre, fit leur éloge, & admira la providence, qui ménage ainsi les occasions de récompenser la vertu. Ce général prit encore quelques autres places; la mésintelligence qui étoit entre le duc de Mercœur & dom Jean d'Aguilar, lui facilitant ses conquêtes. Il mit ensuite ses troupes en quartier de rafraîchissement. 1594.

Le duc de Nemours se sauve du château de Pierre-Enciſe.

Durant ce temps-là le duc de Nemours se sauva du château de Pierre-Enciſe, & son évasion ralluma pour quelque temps la guerre dans le Lyonnois. Ce prince avoit contrefait le malade; & un jour ayant fait mettre son valet de chambre dans son lit, il prit ses habits: lui fit couper les cheveux, & s'en fit une perruque: il s'attacha au menton une barbe semblable à celle de ce valet, qui n'avoit point fait couper la sienne depuis la prison de son maître; & portant le soir un bassin qu'il fit semblant d'aller vuider dans le fossé, passa les sentinelles qui ne se défioient de rien de pareil, gagna un trou qui avoit été fait à la muraille, & descendit avec une corde. Il fut reçu par Albigni qui l'attendoit avec des chevaux frais, & se sauva à Vienne en Dauphiné.

Rassemble des troupes & fait quelques expéditions.

Il y rassembla quelques troupes, auxquelles se joignirent trois mille Suisses, que lui envoya le duc de Savoye, & s'étant mis en campagne avec du canon, il prit Feurs en Forès, Saint-Germain, Saint-Bonnet, Montbrison, & quelques autres petites places: mais le connétable de Montmorenci & Lesdiguieres ayant envoyé des troupes de ce côté-là, il mit fin à ses conquêtes, & quitta la campagne.

Etat de la ligue en Provence.

Les mouvemens de Provence furent plus considérables. Dès le commencement de cette année la ville d'Aix cria *Vive le roi*, & envoya des députés à la cour, pour demander la conservation de ses priviléges. Genebrard archevêque de la ville si fameux par sa grande érudition, & ligueur des

La ville d'Aix se soumet.

Bouche, Histoire de Provence, liv. 10.

Digitized by Google

1594. plus opiniâtres, s'opposa fortement à cette résolution. Il monta en chaire le jour des Rois pour l'empêcher, le fruit du sermon fut une dangereuse sédition : mais elle fut réprimée. L'archevêque cinq jours après sortit de la ville, & se retira à Marseille.

Le roi fut redevable de cette prompte réduction de la ville d'Aix à la haine du comte de Carces & des Provençaux contre le duc d'Epernon, à qui elle fut annoncée par le bruit de la mousqueterie, du canon & des cloches, & par les acclamations du peuple. Il en fut très-chagrin, parce qu'elle lui ôtoit le moyen de se venger de cette ville, & tout prétexte de continuer ses hostilités contre les bourgeois. Il fit toutefois semblant d'en être fort satisfait. Il en envoya faire compliment au parlement, & au comte de Carces, & celui qui le fit, leur dit de sa part, que la guerre étoit finie, & qu'ils pouvoient lui députer quelques personnes, pour traiter avec lui des moyens de rétablir entierement la tranquilité dans la Provence.

A cela il fut répondu, qu'il ne tiendroit qu'à M. le duc d'Epernon de rendre la paix aux peuples, en leur ôtant l'unique sujet de crainte & de mécontentement qu'ils pouvoient avoir ; qui étoient les citadelles qu'il avoit fait bâtir en divers lieux, & en particulier le fort ou citadelle de Sainte Eutrope, que les habitans d'Aix ne pouvoient voir sans frayeur à une portée de mousquet de leur ville, & qu'ils regardoient comme un joug, & un moyen d'opprimer leur liberté ; que pour le reste, ils traiteroient avec le roi même, & qu'ils attendroient ses ordres.

Sur cette réponse le duc d'Epernon prétendit que la ville d'Aix perseveroit dans sa révolte, puisqu'elle ne vouloit pas se soumettre à la volonté de celui qui étoit revêtu de l'autorité du roi, & il continua les hostilités. Le canon du fort de sainte Eutrope recommença à tirer contre la ville. Il alla attaquer Aiguilles, & la garnison s'étant rendue à discrétion, il en fit sabrer plusieurs, & pendre quelques autres. Saint Canat, Lambesc, Marignane, saint Maximin, Tretz & Rioms appréhendant un pareil traitement, lui ouvrirent leurs portes, après quoi il revint au fort de sainte Eutrope,

Eutrope, où il y eut une groſſe eſcarmouche le dix-neuvieme de Février entre la garniſon du fort & les bourgeois de la ville, & pluſieurs y furent tués ou bleſſés de part & d'autre. 1594.

Ainſi la Provence fut plus troublée que jamais, pluſieurs villes, & entre autres Marſeille & Arles tenant encore pour la ligue, quoique celle-ci gardât une eſpece de neutralité. Le reſte des places prétendoit tenir pour le roi, les unes parce qu'elles étoient dans le parti du gouverneur général, qui avoit en main l'autorité royale, & les autres étant contre, ſuivant, diſoient-elles, les intentions du roi. *Troubles en cette province.*

Le comte de Carces & le duc aſſemblerent chacun de leur côté les états de la province, où des levées de troupes furent réſolues. Sur ces entrefaites le ſieur de la Fin arriva à Aix le quatrieme d'Avril. *Etats aſſemblés par les deux partis.*

J'ai dit que ce gentilhomme avoit été envoyé par le roi, tant pour négocier la réduction de Lyon, que pour traiter avec le connétable, & l'engager à pacifier les troubles de Provence. Il avoit déja eu quelques conférences ſur ce ſujet avec ce ſeigneur & avec le duc d'Epernon, ſans avoir pû rien conclure, n'ayant oſé s'ouvrir au connétable ſur les ſecretes intentions du roi, d'ôter le commandement de Provence au duc qui étoit parent du connétable, & fort lié d'amitié avec lui.

La Fin publioit en Provence, que ſon unique commiſſion étoit de réunir les eſprits & de pacifier les différends : mais en effet c'étoit pour fomenter l'animoſité de la nobleſſe Provençale contre le duc, & ſeconder Leſdiguieres & Ornano quand ils viendroient en Provence au ſecours de cette nobleſſe. Il avoit concerté la choſe avec ces deux généraux, ſous ombre de les accommoder ſur quelques conteſtations ſurvenues entre eux.

Leſdiguieres ſollicité par les états tenus à Aix, où préſida le comte de Carces, ne fut pas long-temps ſans paroître ſur la frontiere, avec cinq à ſix cents chevaux & quinze cents arquebuſiers, pour ſe joindre aux troupes du comte de Carces, au cas que le duc ne ſe conformât pas à une déclara- *Hiſtoire de Leſdiguieres, liv. 5. chap. 4.*

tion qu'il lui envoya, datée du huitieme de Mars. Par cette
1594. déclaration il lui faiſoit ſavoir, qu'il alloit entrer en Provence avec des troupes, & le prioit de n'en prendre aucun ombrage, puiſque c'étoit par ordre du roi, dont il le croyoit très-fidele ſerviteur. Il l'aſſûroit que ces troupes ſeroient à ſes ordres, dès qu'il s'agiroit du ſervice de Sa Majeſté, dont la volonté étoit qu'il ſe fît une ſuſpenſion d'armes; que la nobleſſe & le parlement d'Aix étoient prêts de l'accepter, pourvû qu'il retirât ſes troupes des maiſons, des châteaux & des villes dont il s'étoit ſaiſi depuis que la ville d'Aix étoit rentrée en l'obéiſſance du roi, & qu'il fît auſſi raſer le fort de ſainte Eutrope, qui n'étoit plus néceſſaire après la ſoumiſſion des habitans d'Aix; que rien toutefois ne s'exécuteroit avant les ordres de M. le connétable, à qui il lui étoit ordonné de rendre toute obéiſſance.

Rencontre entre les troupes du duc d'Epernon & celles du roi.

Cette déclaration choqua beaucoup le duc d'Epernon, qui n'en tint aucun compte, & commença à raſſembler ſes troupes. Leſdiguieres s'avança avec les ſiennes juſqu'à Pertuis, & ayant eu avis que le duc venoit à lui, ſe hâta de paſſer la Durance. Il traverſa cette riviere le vingt-ſeptieme d'Avril dans le territoire d'Ourgon, & vint ſe poſter entre ce bourg & Senas, en un endroit fort avantageux & naturellement retranché.

Le duc à la tête d'une armée de dix mille hommes de pié & de douze cents chevaux, parut auſſi-tôt après à la vûe de ce camp. On fut quelques jours à ſe regarder, Leſdiguieres beaucoup plus foible que le duc, ne voulant pas perdre l'avantage de ſon terrein, & le duc n'oſant entreprendre de l'y forcer. On envoya ſeulement de part & d'autre quelques partis en campagne. Un de ces partis de trente chevaux, à la tête duquel étoient les ſieurs de Morges, neveu de Leſdiguieres, Beſaudun, maréchal de camp, & Meirargues, tomba dans une embuſcade de cent maîtres, qui le chargea & le défit. Beſaudun y fut pris, & le duc d'Epernon le fit inhumainement maſſacrer en ſa préſence, parce que ce gentilhomme non content d'avoir pris le parti contraire, parloit ſouvent fort mal de lui; qu'il avoit fait courir des libelles injurieux à ſa réputation, & que le feu ſieur d'Am-

Digitized by Google

pus, frere de Besaudun, avoit autrefois fait tuer de sang-froid d'Estampes, gentilhomme Gascon, parent du duc. 1594.

C'est là tout ce qui se passa en cette rencontre, dont quelques-uns de nos historiens ont parlé comme d'une bataille : mais l'historien de Provence qui me paroît homme fort exact & fort instruit, & l'auteur de l'histoire de Lesdiguieres s'accordant à fort peu de chose près sur les circonstances de ce fait, & en particulier sur le petit nombre des combattans, disent l'un & l'autre que ce n'étoient que deux partis, qui se rencontrerent dans la campagne. Bouche, l. 10.

Ce qui les empêcha d'en venir à une bataille.

La chose n'en seroit pas demeurée là, tant à cause du voisinage des deux armées, qu'à cause de l'envie que les deux chefs avoient de s'éprouver l'un contre l'autre, si le sieur de la Fin ne fût venu peu de jours après leur ordonner de la part du roi, de mettre les armes bas, & si le connétable n'avoit trouvé un milieu sur l'article principal, qui concernoit le fort de sainte Eutrope. Il fut arrêté que les troupes du duc d'Epernon en sortiroient, & qu'en attendant d'autres ordres du roi, la garde en seroit confiée au sieur de la Fin, comme à une personne neutre. La chose fut exécutée, & la treve publiée le premier jour de Mai, pendant laquelle le duc d'Epernon entra dans Aix. On ne l'y regarda pas de fort bon œil, & il fut fort choqué de la défiance que l'on parut y avoir de lui, par les précautions qu'on y prit.

Treve conclue avec le duc.

Au contraire Lesdiguieres y fut reçu deux jours après avec toutes sortes d'honneurs & de témoignages de joie. Ce qui mortifia le plus le duc, fut que le roi suspendit pour tout ce même mois, ses fonctions de commandant de Provence. Cependant le parlement qui résidoit à Manosque, retourna à Aix par un nouvel ordre de la cour, & tous les membres s'étant réunis se trouverent parfaitement d'accord, pour secouer la domination du duc d'Epernon.

Au commencement de Juillet le sieur de la Fin avec deux conseillers du parlement & un de la chambre des comptes fut député vers le connétable qui étoit toujours en Languedoc, pour le supplier de donner l'ordre de raser le fort de sainte Eutrope. La Fin lui fit assez entendre que c'étoit l'intention du roi, & les autres l'en conjurerent au nom du par-

Digitized by Google

lement & de la ville, l'assûrant que rien ne contribueroit
1594. plus à rendre la tranquillité à la province, & à attacher les Provençaux au service de Sa Majesté.

Le connétable toujours favorable au duc d'Epernon; ne donna que des réponses générales, & fit seulement esperer aux députés, que l'on satisferoit avec le temps les habitans de la ville d'Aix: ce qui ayant été rapporté à Lesdiguieres qui avoit des ordres secrets de la cour sur cet article, il résolut de ne pas différer plus long-temps à les exécuter.

Ce seigneur, homme prévoyant, & qui prenoit toujours ses mesures de longue main, tira le fruit d'un artifice qu'il avoit préparé dès le temps qu'on fit le traité, par lequel le fort de sainte Eutrope avoit été mis comme en sequestre entre les mains du sieur de la Fin. Un des articles portoit, que les cinq cents hommes que l'on devoit mettre en garnison dans le fort, seroient tirés du Comtat comme d'un pays neutre. Lesdiguieres appella alors un de ses officiers nommé Sablieres, en qui il se fioit beaucoup, & qui de concert avec lui se retira de son armée, sous prétexte d'un mécontentement, fit déserter la plus grande partie de son régiment vers le Comtat, & alla ensuite offrir son service au sieur de la Fin, en lui promettant de faire promptement la levée des soldats dont il vouloit composer la garnison du fort de sainte Eutrope: la Fin accepta son offre. La levée en fut faite en peu de jours presque toute composée des soldats déserteurs, & Sablieres entra dans le fort: mais la Fin mit au-dessus de lui le capitaine Jean, auquel il lui ordonna d'obéir.

Il la rompt par des hostilités.

Les choses étant ainsi disposées, Lesdiguieres fit mettre en prison à Montelimar un capitaine des troupes du duc d'Epernon nommé Garontre, par représailles pour saint Bonnet, capitaine de ses gardes, que le duc avoit arrêté prisonnier, nonobstant un passeport qu'il lui avoit donné lui-même. Le duc pour se venger de la prise de son officier, fit quelques hostilités; & c'étoit ce que prétendoit Lesdiguieres, pour pouvoir imputer au duc la rupture de la treve.

Digitized by Google

Le huitieme de Juillet Lesdiguieres & le comte de Carces s'étant trouvés à Aix, firent une partie de chasse, & au retour Lesdiguieres s'étant approché du fort, envoya prier le capitaine Jean qui y commandoit, de lui venir parler. Il lui déclara qu'il avoit ordre de faire raser le fort, & lui commanda de la part du roi de le lui remettre. Le capitaine s'excusant sur ce que M. de la Fin le lui avoit confié, & qu'il ne pouvoit s'en dessaisir sans un commandement exprès de sa part, Lesdiguieres lui répondit, que le roi étoit maître dans son royaume, & s'avança sur le champ vers la porte, où il trouva Sablieres qui la lui livra.

1594. Histoire de Lesdiguieres, liv. 5. chap. 5.

Lorsque Lesdiguieres sortit pour aller à la chasse, il avoit donné ordre au baron de la Crose, premier consul de la ville d'Aix, de mettre la milice de la ville sous les armes, sans qu'il lui en eût dit la raison. Dès qu'il fut maître du fort, il y fit entrer cette milice, & en même temps commanda aux bourgeois de fournir des pionniers, pour en faire la démolition. Jamais commandement ne fut exécuté avec plus de joie & de promptitude. Toutes sortes de gens mirent la main à l'œuvre, & au bout de vingt-quatre heures il n'y resta pas pierre sur pierre.

Frejus & quelques autres villes chassent les garnisons qu'il y avoit mises.

A cette nouvelle Frejus & quelques autres villes chasserent les garnisons du duc. Lesdiguieres laissa le commandement des troupes au comte de Carces; & après avoir fait renouveller le serment de fidélité aux bourgeois d'Aix & des autres villes qui venoient de se soumettre, il retourna en Dauphiné avec la cavalerie qu'il avoit amenée. Le connétable fut si irrité de cette entreprise, que le sieur de la Fin s'étant alors trouvé à Pesenas, il le fit mettre en prison, persuadé qu'il avoit été du complot: & il y a en effet beaucoup d'apparence, qu'ayant eu le secret pour la négociation avec la noblesse de Provence & la ville d'Aix, il s'entendoit aussi avec Lesdiguieres. Le connétable s'appaisa à son égard, & il fut mis peu de temps après en liberté par ordre du roi.

La prise du fort sainte Eutrope mit le duc d'Epernon au désespoir: il fut encore plus outré de voir que le roi con-

1594. tinuant de ſuſpendre le commandement qu'il lui avoit donné en Provence, envoya le duc de Damville, frere du connétable, pour préſider aux états qui devoient ſe tenir à Aix au mois de Septembre: mais avant ce temps-là, le connétable fit une aſſemblée à Beaucaire, où les députés du parlement d'Aix, & le duc d'Epernon aſſiſterent avec pluſieurs perſonnes de qualité des deux partis.

Nouvelle treve auſſi mal obſervée que la précédente.

Le connétable entreprit inutilement de les accommoder; & on convint ſeulement d'une nouvelle treve pour trois mois, en attendant qu'on eût ſû plus diſtinctement la volonté du roi. Cette treve fut très-mal obſervée, chacun de ſon côté tâchant de ſurprendre des places, & tendant continuellement des embûches à ſes ennemis. Vers la fin de cette année, arriva la nouvelle du traité du duc de Guiſe avec le roi, par lequel on lui donnoit le gouvernement de Provence. Ce fut un nouveau coup de foudre pour le duc d'Epernon, mais qui ne finit pas les troubles de cette province.

Le duc de Savoye profite de ces troubles, & aſſiége Briqueras.

Cependant le duc de Savoye ne manqua pas de profiter de ces troubles & de l'éloignement de Leſdiguieres, pour attaquer les places où ce général s'étoit établi en Piémont. Il vint avec des troupes d'Eſpagne aſſiéger Briqueras avec huit mille hommes de pié & quinze cents chevaux, & pouvoit être encore renforcé par quatre mille Lanſquenets, qui étoient dans le Milanès en quartier de rafraîchiſſement ſous les ordres du colonel Lodron. La baſſe ville fut emportée d'aſſaut le premier d'Octobre. Il y eut bien du ſang de répandu de part & d'autre en cette occaſion: mais la plus grande perte fut du côté des aſſaillans.

Cayet, t. 2. Hiſtoire de Leſdiguieres, l. 5, c. 6.

(*a*) Epinouſe & Maſeran qui défendoient la place, ſe retrancherent dans la haute ville, ſur l'avis qu'ils eurent que Leſdiguieres venoit à leur ſecours. Il s'étoit effectivement avancé avec cinq mille hommes de pié & mille chevaux, réſolu de donner bataille au duc de Savoye, s'il venoit au-

(*a*) Scipion de Villeneuve ſeigneur d'Epinouſe étoit gouverneur de Briqueras. Il en ſortit après avoir eſſuyé huit mille coups de canon, qui firent cinq breches. Sa garniſon étoit d'environ 500 ſoldats, dont les principaux officiers étoient Briquemaut, Maſeran, la Morade & Caſtellan, de la maiſon de Salucces. *Voyez Guichenon, hiſtoire de Savoye, tom. 1.*

Digitized by Google

devant de lui : mais ce prince demeura dans ſes retranchemens qu'il avoit rendus inacceſſibles, & que Leſdiguieres jugea tels. Il fit en vain diverſion en attaquant quelques poſtes qu'il prit, ſans que le duc changeât de réſolution. Enfin la place étant ouverte en cinq endroits, par où l'on pouvoit monter à cheval, les commandans à qui il ne reſtoit plus que deux cents hommes en état de combattre, capitulerent après ſept ſemaines de ſiége. Ils obtinrent les conditions les plus honorables, & entre autres, que le duc payeroit le prix des canons & des munitions qu'ils laiſſeroient dans la place ; à quoi il s'obligea par un écrit particulier. 1594.

La place étant priſe, Leſdiguieres ne laiſſe pas de s'aſſurer une autre communication avec Cahours.

Leſdiguieres voyant la perte de cette place inévitable, penſa à s'aſſûrer un paſſage dans le Piémont pour la communication avec Cahours ; & pour cet effet il attaqua & prit un fort que le duc de Savoie avoit fait élever ſur un côteau proche de Pignerol. Après cette expédition, il mit ſes troupes en quartier d'hyver, parce que le duc de Savoye y avoit auſſi mis les ſiennes. Il fit un voyage à Digne, pour appaiſer un différend ſurvenu entre le gouverneur & les habitans. A ſon retour il fit paſſer, malgé des difficultés qui paroiſſoient inſurmontables, un très-grand convoi à Cahours ; & puis lorſque le duc de Savoye y penſoit le moins, d'autant que les montagnes étoient toutes couvertes de neiges, il inveſtit Exiles le premier de Janvier, & en forma le ſiége, dont je parlerai ſous l'année ſuivante.

Embarras où étoit durant ce temps-là le duc de Mayenne.

Cependant le duc de Mayenne ſe trouvoit dans d'étranges embarras, & ſans doute il n'étoit pas à ſe repentir de n'avoir point conclu ſa paix avec le roi dans un temps où il l'auroit fait acheter bien cher à ce prince, & à des conditions qu'il ne pouvoit plus en eſpérer. Les miniſtres Eſpagnols de leur côté déſeſperés du mauvais ſuccès de leurs intrigues, le chargeoient auprès du roi d'Eſpagne, & le rendoient reſponſable de tous les malheurs qui étoient arrivés.

On le rend ſuſpect aux Eſpagnols.

Le duc de Feria écrivit ſur ce ſujet à la cour d'Eſpagne une lettre (*a*) qui fut interceptée, dont le précis étoit que

(*a*) Rapportée par Cayet, tome 1.

1594. le duc de Mayenne avoit fait tout ce qu'il falloit faire pour perdre la religion en France, sous prétexte de la défendre: qu'il avoit eu toujours de secretes intelligences avec le roi de Navarre; qu'il n'avoit cessé de soûtenir le parti des politiques, jusqu'à répandre le sang des plus zelés Catholiques; (il entendoit par cet article la justice que le duc avoit faite des plus furieux des seize, en les faisant pendre pour l'attentat commis contre le président Brisson) qu'il avoit laissé échapper en diverses rencontres le roi de Navarre, le pouvant ruiner; qu'il avoit laissé prendre Dreux, afin d'intimider les états assemblés à Paris, & les obliger à consentir à la treve; qu'il avoit fait livrer les principales villes du parti de la ligue au roi de Navarre; qu'il étoit cause que les sieurs de la Châtre & de Villars avoient embrassé le parti de ce prince; qu'il avoit prévû la prise des villes de Meaux, de Paris, de Lyon, d'Amiens & de Beauvais, & y avoit consenti; qu'il s'étoit assûré une retraite dans son gouvernement de Bourgogne, où il devoit se retirer bien-tôt; & que dès qu'il y auroit amassé beaucoup d'argent, il y feroit publier la paix qu'il avoit conclue depuis long-temps; qu'il n'avoit jamais pensé qu'à ses intérêts particuliers; qu'il étoit haï & mépriſé de tout le monde; qu'il étoit sans pouvoir & sans autorité; qu'il s'en falloit défaire, l'arrêter prisonnier, & le contraindre à mettre Soissons entre les mains des Espagnols.

Il se défend par une apologie.

Cette lettre ayant été surprise & portée au roi, il la fit mettre entre les mains du duc de Mayenne, qui en fut cruellement offensé. Il écrivit une longue apologie qu'il adressa au roi d'Espagne, où il réfutoit de point en point les accusations contenues dans la lettre, & lui demandoit la permission de prouver son innocence les armes à la main, & de se battre contre le duc de Feria, nonobstant l'inégalité qu'il y avoit entre eux pour le rang & pour la naissance.

Le duc de Feria, suivant ce qu'il avoit écrit en Espagne, & Diego d'Ibarra pressoient effectivement l'archiduc de faire arrêter le duc de Mayenne, qui étoit allé à Bruxelles, pour conférer avec ce prince sur les moyens d'empêcher

pêcher la ruine entiere de la ligue. L'archiduc, ou par généroſité, ou parce qu'il ne vouloit pas faire un coup de ſi grand éclat, ſans en avoir des ordres exprès de la cour d'Eſpagne, ne ſe rendit point aux inſtances de ces deux miniſtres, & laiſſa aller le duc de Mayenne. 1594.

Et vient en Bourgogne pour maintenir cette province dans ſon parti. Cayet, t. 3.

Ce duc vint en diligence en Bourgogne preſſé par le préſident Jeannin, qui lui manda que ſa préſence y étoit néceſſaire, & que s'il différoit plus long-temps à s'y rendre, il couroit riſque de perdre tout ce qu'il avoit de places dans cette province, comme il y avoit déja perdu Avalon, Mâcon & Auxerre.

En effet le ſieur Jacques Verne, maire de Dijon, qui avoit été continué dans cette charge pendant ſix ans, parce qu'il avoit toujours paru très-zelé ligueur; traitoit alors avec le roi, pour lui livrer cette capitale du duché de Bourgogne: mais ſes pratiques furent découvertes, & le duc de Mayenne donna ordre de l'arrêter & de lui faire ſon procès. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & l'arrêt fut exécuté deux jours avant que ce duc arrivât à Dijon, où il entra au commencement de Novembre.

Divers deſſeins qu'on lui impute.

Durant le ſéjour qu'il y fit, il courut des bruits bien différens ſur les deſſeins qu'il méditoit. Les uns ont écrit qu'il commença en ce temps-là à traiter ſérieuſement avec le roi, & que la plus importante condition qu'il demanda, étoit de conſerver ſon gouvernement de Bourgogne, où il prétendoit déſormais vivre comme un particulier, ſans ſe mêler davantage des affaires publiques, & qu'il offrit au roi de lui mettre ſon fils aîné entre les mains comme un ôtage de ſa fidélité: mais que cet article lui fut abſolument refuſé.

Mémoires de Sulli, t. 1, c. 55.

D'autres ont dit que ſon deſſein étoit d'obtenir du roi d'Eſpagne qui avoit d'anciennes prétentions ſur le duché de Bourgogne, qu'on érigeât pour lui ce duché en royaume ſous la protection de Sa Majeſté Catholique, & de s'y cantonner avec toutes ſes forces qu'il y raſſembleroit; que comme cette province eſt voiſine de la Lorraine, & de la Franche-Comté, il eſpéroit s'y ſoûtenir à la faveur non-ſeulement des forces d'Eſpagne, mais encore de celles qu'il

recevroit d'Allemagne & de Savoye, & des diverſions qu'il
1594. feroit en Picardie, par le moyen des villes de Soiſſons, de Ham & de la Fere qu'il tenoit encore de ce côté-là. Quoi qu'il en ſoit de ce projet, ſur quoi on ne peut rien dire de certain, le roi envoya le maréchal de Biron en Bourgogne, où il pouſſa vivement le duc de Mayenne l'année ſuivante.

Ce duc avoit toujours pour prétexte de ſa conduite & de ſon irréſolution, que le pape n'avoit pas encore voulu reconnoître le roi, & qu'il lui refuſoit l'abſolution. Il faiſoit extrêmement valoir ſur ce point la maniere dont on en avoit uſé à Rome à l'égard du duc de Nevers, qui en étoit ſorti ſans avoir pû rien obtenir.

Il eſt mécontent de la cour de Rome.

Cayet, tome 3.

Le duc de Nevers à ſon retour avoit rencontré le quinzieme de Janvier ſur la route de Florence, le cardinal de Joyeuſe & le baron de Seneçai qui alloient à Rome de la part du duc de Mayenne & de la ligue; & ſans ſe dire mot les deux troupes avoient paſſé l'une d'un côté du chemin, & l'autre de l'autre. Le cardinal de Joyeuſe, dès qu'il fut arrivé à Rome, avoit eu audience du pape le vingt-quatrieme du même mois, & lui avoit demandé des ſecours d'hommes & d'argent pour ceux de l'union catholique: mais il n'en eut point d'autre réponſe, ſinon qu'il ne pouvoit rien réſoudre ſans en avoir communiqué avec le roi d'Eſpagne, & que pour ce qui étoit de l'argent en particulier, il ne falloit plus lui parler d'en donner, étant obligé à de grandes dépenſes, pour aider les Chrétiens de Hongrie contre le Turc.

Cette réponſe chagrina fort le duc de Mayenne, qui néanmoins ne déſeſpéra pas d'obtenir quelque choſe du pape par le crédit des Eſpagnols; les croyant maîtres du terrein à la cour de Rome depuis le départ du duc de Nevers, parce qu'il n'y paroiſſoit plus perſonne qui pût agir pour le roi: mais il ſe trompoit beaucoup; car d'Oſſat qui ne lui étoit point ſuſpect, à cauſe qu'il avoit en cette cour la qualité d'agent de la reine douairiere, & qu'il n'avoit paru avoir aucun commerce avec le duc de Nevers, conti-

Diverſes Lettres

nuoit d'y agir très-efficacement pour le roi. Le pape qui

Digitized by Google

dans le fond étoit très-bien intentionné pour la France, parce qu'il voyoit la décadence de la ligue, se servit secretement de lui dans la suite, pour ménager la réconciliation; & le roi par le même canal traita depuis avec le pape & avec le cardinal Aldobrandin son neveu, aussi bien que par l'entremise de Ferdinand grand duc de Toscane qui avoit le secret.

1594. de d'Ossat de l'année 1594, 1595.

Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, qui obtint enfin la permission de venir à Rome, avoit si bien instruit le pape de ce qui se passoit en France, qu'il lui avoit fait agréer, que le roi lui envoyât M. du Perron nommé à l'évêché d'Evreux; & le pape lui avoit promis d'écouter favorablement ce prélat. Le cardinal étant retourné en France, apprit cette bonne nouvelle au roi, qui ordonna à d'Ossat d'en remercier le pape de sa part, & de prendre cette occasion de pénétrer le plus avant qu'il pourroit dans les mysteres de la cour Romaine sur son sujet. Le pape confirma à d'Ossat ce qu'il avoit dit au cardinal; & dans les audiences qui lui furent données sur cet article, & dans celles qu'il eut du cardinal Aldobrandin, non-seulement il connut que le pape vouloit se reconcilier avec le roi; mais encore qu'il avoit pour cela de l'empressement. Il entrevit même par plusieurs choses qui lui revinrent de divers endroits, qu'on appréhendoit d'y trouver des difficultés du côté du roi & du royaume, & qu'on avoit de l'inquiétude sur ce que l'évêque d'Evreux ne s'étoit pas encore mis en chemin.

Qui devient plus favorable au roi.

Il donna avis de tout au roi, & lui marqua la maniere dont il jugeoit qu'il s'y falloit prendre, pour ne point faire de fausses démarches dans cette importante affaire. Il le rassûra sur le voyage d'Espagne de Jean-François Aldobrandin frere du cardinal, qui autant qu'il l'avoit pû découvrir, (& ses conjectures se trouverent véritables) n'y étoit envoyé que pour faire agréer au roi d'Espagne, qu'on accordât l'absolution au roi, sur ce que non-seulement les princes & les seigneurs de France, mais encore plusieurs puissances de l'Europe la sollicitoient fortement.

Ce seigneur étoit encore chargé de traiter avec le roi

Conditions aux-

1594. d'Espagne des conditions auxquelles il voudroit faire la paix ou une treve avec la France, afin qu'on les proposât au roi, & qu'on l'engageât à les passer, avant que de lui donner l'absolution : mais d'Ossat crut devoir prevenir le cardinal neveu sur ce point ; & dans une longue conférence qu'il eut avec lui, il lui fit comprendre qu'il ne convenoit nullement de faire un pareil marché pour une absolution ; que l'absolution étoit une chose purement spirituelle, pour laquelle le roi se soumettroit volontiers au pape ; mais que la paix & la treve étoient des choses temporelles, dont il prétendroit être le maître. On entra fort avant en matiere dans cette conférence, & le cardinal dit à d'Ossat que le pape exigeroit du roi trois autres conditions qui ne regardoient point purement le temporel ; savoir le rétablissement de la religion Catholique dans le Bearn, la publication du concile de Trente en France, & de retirer le prince de Condé des mains des Huguenots, pour le faire élever dans la religion Catholique, ce jeune prince, qui n'étoit alors âgé que de six à sept ans, étant l'héritier présomptif de la couronne, au cas que le roi n'eût point d'enfans.

quelles l'Espagne consentoit de faire la paix avec la France.

Difficultés dans l'exécution.

D'Ossat représenta aussi au cardinal, que bien que le roi fût très-disposé à satisfaire le pape sur ces trois articles, il se trouvoit beaucoup de difficultés dans l'exécution ; qu'il falloit attendre du temps & des conjonctures les moyens d'y réussir, sans rejetter le royaume dans le trouble ; & que si on exigeoit du roi qu'il accomplît ces conditions avant son absolution, ce seroit peut-être l'éloigner beaucoup, & lui ôter les avantages qu'elle lui procureroit, si on la lui donnoit au plutôt.

Il ajoûta qu'il ne falloit pas encore s'attendre, que le roi accordât une autre chose qu'on sembloit vouloir exiger de lui, savoir qu'il renonçât à l'alliance d'Angleterre & des états de Hollande, & qu'il fît la guerre aux Hérétiques. Il dit pour ce second article, que le roi employeroit tout son pouvoir & toute sa prudence, à ramener les Huguenots à la véritable religion ; mais qu'il ne convenoit nullement à la tranquillité de son état, de leur faire la guerre ; & pour

Digitized by Google

l'autre, qu'il avoit trouvé en succédant à la couronne, les alliances faites avec l'Angleterre & les Etats; qu'il avoit de bonnes & de justes raisons de les entretenir; que le roi d'Espagne qui vouloit passer pour si grand Catholique, avoit souvent recherché lui-même l'alliance avec la reine d'Angleterre, & qu'il avoit eu long-temps un ambassadeur auprès de cette princesse. 1594.

La maniere dont le cardinal neveu répondit à toutes ces remontrances, confirma d'Ossat dans la pensée qu'il avoit, que la cour de Rome souhaitoit fort sa réconciliation avec le roi: car à l'égard de la guerre contre les Hérétiques, & des alliances avec l'Angleterre & les états de Hollande, de la publication du concile de Trente, & de l'éducation du prince de Condé, le cardinal dit qu'on ne prétendoit point exiger du roi des choses impossibles, & que touchant la paix ou la treve avec le roi d'Espagne, le pape se contenteroit de la voie d'exhortation, sans en venir à la contrainte. C'étoit là l'état où les affaires du roi étoient à Rome sur la fin de cette année 1594, & jusqu'où l'habileté du négociateur les avoit amenées.

Les seigneurs Huguenots en détournent le roi. Mémoires de Sulli, t. 1, c. 54.

Mais pour ce qui est de la paix avec le roi d'Espagne, les choses prenoient dès-lors un train tout contraire aux intentions du pape. Plusieurs seigneurs, sur-tout les Huguenots, & entr'autres le duc de Bouillon, pressoient fort le roi de porter la guerre aux Pays-bas, & de la déclarer dans les formes aux Espagnols: car quoique ceux-ci la fissent ouvertement au roi, ce prince néanmoins s'étoit tenu jusques-là sur la défensive, & le commerce s'entretenoit entre les marchands François & ceux des Pays-bas sujets du roi d'Espagne: mais sur la fin de cette année le duc de Bouillon envoya des partis dans le Luxembourg, & se saisit de quelques petites villes. On fit sur Saint-Omer une entreprise qui manqua, aussi bien que celle que les Espagnols firent sur Montreuil en Picardie.

Le motif des seigneurs Huguenots pour détourner le roi de la paix avec l'Espagne, étoit l'appréhension qu'ils avoient que si elle étoit une fois bien établie, il ne se fit une ligue entre les deux rois & avec le pape & les autres princes

Digitized by Google

1594. Catholiques, pour détruire la religion Prétendue Reformée en France : & le duc de Bouillon dans une conférence qu'il eut à Sedan avec le Baron de Rosni, ne lui dissimula point, que c'étoit là une des raisons qui lui faisoient conseiller au roi, de ne point traiter avec le roi d'Espagne.

Ils tiennent une assemblée générale sans sa permission. Soulier, Hist. de l'édit de Nantes, liv. 7.

Ce fut aussi dans cette crainte, quoique très-mal fondée, que les Huguenots s'assemblerent à Sainte-Foi sur la Dordogne, & que sans consulter le roi, ni lui en demander la permission, ils ordonnerent dans cette assemblée, qu'il s'en feroit tous les ans une générale, pour délibérer entre eux de leurs affaires : « Qu'il seroit établi un conseil politique dans » chaque province ; que ces conseils pourroient faire arrê- » ter & saisir les deniers royaux, pour les employer au paye- » ment de leurs garnisons, & qu'ils établiroient des subsides » & des péages dans les lieux où il n'y auroit point d'é- » lection. »

Déclaration en leur faveur.

Après un coup si audacieux ils envoyerent des députés au roi de la part de leur assemblée, pour lui faire les mêmes demandes qu'ils lui avoient faites à Mantes, & auxquelles il fit les mêmes réponses. Elles furent suivies d'une déclaration du 15 de Novembre portant confirmation de l'édit de Poitiers, & des conférences de Flex & de Nerac, avec une abolition générale pour tous les actes d'hostilité que les Huguenots avoient faits jusqu'alors.

Qui demeure sans effet dans les provinces.

Cette déclaration fut publiée au parlement de Paris le sixieme du mois de Février suivant ; les autres cours refuserent de la vérifier, & elle demeura sans effet dans les provinces. Les parlemens par ce refus firent, contre leur intention, un grand plaisir aux Huguenots, qui vouloient obtenir un édit plus avantageux pour eux, que celui de Poitiers, & qu'ils obtinrent dans la suite. Ce fut le fameux édit de Nantes. Ils étoient en effet si peu résolus de s'en tenir à celui de Poitiers, qu'ils firent de grandes réprimandes à leurs freres de l'Isle de France, de ce qu'ils en avoient poursuivi l'enregistrement au parlement de Paris ; & il fallut que les députés de ceux-ci protestassent dans une assemblée qui se tint à Saumur, qu'ils n'avoient sollicité cet enregistrement ni directement, ni indirectement.

Digitized by Google

Le roi étoit persuadé que c'étoit le duc de Bouillon & quelques seigneurs de la même religion, qui animoient sous main les Huguenots à faire ces entreprises contre son autorité : mais il étoit obligé de dissimuler, & sans s'arrêter aux autres raisons qu'ils lui apportoient, pour l'engager à declarer la guerre aux Espagnols, celle qui le faisoit pencher le plus fortement à suivre leur conseil, étoit l'espérance d'étouffer toutes les semences d'une guerre civile, en occupant tant d'esprits remuans d'une guerre étrangere.

1594. Mémoires de Sulli, t. 1. c. 55.

Il s'y résolut ; & après avoir pris son parti là-dessus, il écrivit d'Amiens aux états d'Artois & de Hainaut une lettre (*a*) datée du 17 de Décembre, dont la substance étoit : que ne pouvant plus supporter les entreprises du roi d'Espagne sur son royaume, il les avertissoit que contre son inclination, il seroit forcé à lui déclarer la guerre ; que les provinces d'Artois & de Hainaut étant les frontieres de la domination d'Espagne, elles en souffriroient plus que les autres ; qu'elles fissent donc ensorte que le roi d'Espagne rappellât les troupes qu'il avoit en France, & cessât de soûtenir ce qui y restoit de rébelles, parce que s'il différoit de le faire au-delà du mois de Janvier, il lui déclareroit la guerre.

Le roi écrit aux états d'Artois & de Hainaut.

Ces lettres ayant été envoyées à l'archiduc, & étant demeurées sans réponses, le roi tint sa parole, comme je le dirai, après que j'aurai raconté l'accident qui lui arriva le vingt-septieme de ce même mois de Décembre, lorsqu'il fut retourné à Paris, & les suites qu'il eut.

Ce prince arrivant de Picardie, & étant encore botté dans la chambre de la marquise de Monçeaux, à * l'hôtel de Schomberg derriere le Louvre, entouré de princes & de courtisans, un jeune homme âgé de dix-huit à dix-neuf ans, se coula sans être apperçu jusqu'auprès du roi, & lui porta un coup de coûteau, dont il prétendoit le frapper à la gorge : mais ce prince par bonheur s'étant courbé dans le moment, pour embrasser les sieurs de Ragni & de Montigni qui l'abordoient en le saluant très-profondément, il reçut le coup dans la levre supérieure au côté droit, & en eut une dent rompue.

Il est blessé d'un coup de couteau à la levre.

Mémoires de Chiverny.

Lettre du roi au sieur du Plessis-Mornai du 27 Décembre.

* Voyez les observations.

(*a*) Rapportée par Cayet, tome 3.

Digitized by Google

1594. L'assassin qui s'appelloit Jean Châtel, fils d'un drapier de Paris, fut arrêté sur le champ. La blessure du roi ayant été sûe, toute la ville en fut allarmée : mais dès qu'on eut appris qu'elle n'étoit nullement dangereuse, on courut en foule à Notre-Dame, pour remercier Dieu d'avoir préservé ce prince d'un si grand péril ; on y chanta le *Te Deum*, & le roi y assista lui-même sur les huit heures du soir. Ce fut à cette occasion qu'il s'éleva une terrible tempête contre les Jésuites, ou plutôt que celle qui se formoit depuis quelque temps contre eux, éclata tout à coup sur ce nouvel incident.

Tempête qui s'éleve contre les Jésuites à cette occasion.

L'assassin interrogé, suivant la coûtume, sur son nom, son pays, son âge, son état, ses occupations, dit entre autres choses qu'il avoit étudié sous les Jésuites. Il n'en fallut pas davantage aux ennemis de cette société pour l'envelopper dans le procès, & pour tâcher de la perdre avec le criminel. Comme avec le temps cette affaire des Jésuites devint une affaire d'état ; qu'elle entra même dans les négociations touchant l'absolution du roi ; que les corps les plus considérables de Paris, & plusieurs personnes des plus distinguées de la cour & du royaume contribuerent les uns à la disgrace, les autres à la défense & au rétablissement de cette compagnie, je dois à l'exemple de presque tous les écrivains de notre histoire, entrer dans quelque détail sur ce sujet.

Histoire de cette compagnie.

Quoiqu'il n'y eût pas beaucoup d'années que cette compagnie avoit été instituée, elle s'étoit déja fort étendue dans le monde. Quelques-uns de ce corps s'étoient beaucoup distingués au concile de Trente, où ils assisterent en qualité de théologiens du pape. D'autres par leurs missions avoient fait de grands biens pour la réformation des mœurs en plusieurs quartiers d'Italie : l'empereur & les autres princes catholiques d'Allemagne les avoient opposés avec succès aux docteurs hérétiques ; & disoient hautement que les colléges & les maisons qu'ils leur avoient fondées dans les principales villes de leur domination, étoient autant de boulevarts de la religion contre l'hérésie. La sainteté, les miracles de S. François Xavier, & les progrès surprenans

Hist. Acad. Paris. t. 6. p. 916.

que

que le christianisme avoit faits par son moyen dans les Indes, avoient attiré par-tout une grande considération à ses confreres d'Europe; & même avant la mort de S. Ignace de Loyola leur fondateur, il n'y eut gueres que la France de tous les pays catholiques, qui ne les demandât pas avec empressement, quoique leur compagnie fût née dans le royaume, & dans le sein de l'Université de Paris. 1594.

L'an 1540 qui fut celui de l'approbation de cette compagnie par le Saint siége, S. Ignace envoya quelques-uns de ses novices étudier à Paris. Ils demeurerent d'abord au collége des Thréſoriers, & puis en celui des Lombards, où l'on ne les regardoit point encore alors comme des religieux, parce qu'on ne les connoissoit point en France, & que suivant leur institut, ils avoient l'habit ordinaire des ecclésiastiques. Quelque temps après, la guerre s'étant allumée entre Charles V & François I: comme ils étoient la plûpart Espagnols ou Italiens, ils furent contraints de sortir du royaume, en vertu d'une ordonnance qui en chassoit tous les sujets de l'empereur.

La paix étant faite, quelques-uns d'eux y furent renvoyés, & Guillaume du Prat, alors évêque de Clermont, s'étant instruit de leur institut au concile de Trente, les logea à la rue de la Harpe à son hôtel de Clermont, qui lui appartenoit comme à l'évêque de cette ville-là, & qui fut dès-lors appellé le collége de Clermont, quoiqu'alors les Jésuites n'y enseignassent pas. Ce prélat est regardé par les Jésuites comme leur premier pere & leur protecteur en France, où il leur fonda plusieurs colléges.

Le parlement refuse d'enregistrer leurs lettres d'établissement en France.

Comme jusques-là les Jésuites ne travailloient au salut du prochain ni dans les chaires, ni dans les classes, on les laissoit à Paris fort tranquilles: mais dès que par la faveur du cardinal Charles de Lorraine, ils eurent obtenu un édit du roi Henri II pour leur établissement en 1550, ils virent susciter contre eux de grandes persécutions. Plusieurs docteurs les entreprirent, & prêcherent publiquement contre leur institut; & nonobstant que le conseil, après l'examen de leurs constitutions, eût déclaré qu'il n'y avoit rien de contraire aux loix de l'état, le parlement refusa d'enregistrer

Hist. Acad. Paris. loc cit.

1594. les patentes de leur établiſſement. Enſuite d'une ſeconde juſſion de la part du roi pour cet enregiſtrement, le procureur général requit qu'il en fût communiqué à l'évêque de Paris, & le roi y conſentit.

Cet évêque étoit Euſtache du Bellay (*a*) fort prevenu contre ces Peres ; il déclara que ce nouvel inſtitut étoit contraire aux concordats faits entre le Saint ſiége & la couronne de France, & aux droits épiſcopaux.

La faculté de théologie de Paris donne un décret contre eux. Rapporté dans l'hiſtoire de l'Univerſité, t. 6.

Cette déclaration fut ſuivie d'un très-violent décret de la Faculté de théologie de Paris, où tout ce qui auroit pû être dit de plus atroce contre une nouvelle ſecte d'hérétiques, fut avancé contre les Jéſuites. On leur ſuſcita depuis mille affaires, qui les empêcherent de pourſuivre l'enregiſtrement de leurs patentes durant tout le reſte du regne de Henri II.

Mais les difficultés augmenterent ſous celui de François II, ſucceſſeur de Henri ; parce qu'alors les ſeigneurs Huguenots commencerent à partager l'autorité avec les ſeigneurs catholiques à la cour & au conſeil. Le roi nonobſtant les oppoſitions qu'il y trouva, ordonna de nouveau l'enregiſtrement ; & après trois juſſions, les gens du roi y conſentirent : mais la mort de ce jeune prince le ſuſpendit encore.

L'enregiſtrement ſe fait, & les Jéſuites s'établiſſent en la rue S. Jacques.

Charles IX, qui haïſſoit ſincerement les hérétiques, inſtruit des grands ſervices que les Jéſuites rendoient à la religion en Allemagne & aux Pays-bas, reprit le deſſein de ſon prédéceſſeur. Il trouva la même réſiſtance dans le parlement : mais enfin la choſe ayant été remiſe à l'aſſemblée qui fut appellée le colloque de Poiſſi, elle paſſa moyennant des conditions fort dures, & l'enregiſtrement fut fait. Les Jéſuites quitterent l'hôtel de Clermont ; ils vinrent s'établir à une maiſon de la rue ſaint Jacques, appellée l'hôtel de Langres ; & parce qu'alors on les appelloit les écoliers & les prêtres du collége de Clermont, ce même nom demeura à leur nouvelle maiſon. Julien de Saint Germain, recteur de l'Univerſité les y incorpora, & leur donna communication de tous les priviléges des autres membres de l'Univerſité. Quelque temps après ils ouvrirent leurs claſſes en 1564.

Hiſt. Acad. Pariſ. t. 6.

(*a*) Il avoit été curé de S. Severin. *Titres MSS. de la maiſon du Bellay.*

Digitized by Google

& soit par l'attrait de la nouveauté, soit par le mérite des maîtres, les écoliers y vinrent avec une telle affluence, que si elles avoient été assez grandes, il n'en seroit gueres resté dans les autres colléges. Voici comme en parle l'historien de l'Université : « [Les Jésuites] ayant été admis par l'assemblée [de Poissi] & par le parlement aux mêmes conditions, commencerent à enseigner l'an 1564, & ils le faisoient *gratis* : ce *gratis* plut beaucoup à bien des gens : & l'opposition de l'Université, à laquelle se joignirent l'évêque, le clergé de Paris, la ville & les ordres Mendians, ne servit de rien. Il arriva de-là que leurs classes furent extrêmement fréquentées, & celles de l'Université dépeuplées : ce qui diminua beaucoup l'éclat de l'Université, & fut en même temps un très-grand bien pour la religion catholique, par l'aveu même de ceux qui les ont le plus violemment persécutés. »

1594.

Ils commencent à enseigner. Hist. Acad. Paris. p. 916.

Ce succès anima l'Université contre eux plus que jamais, & fut la source d'une infinité d'affaires qu'on leur suscita dans la suite. Elle s'adressa au cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais & Huguenot dès ce temps-là, qui étoit conservateur de ses priviléges. Elle ne pouvoit avoir un plus favorable protecteur dans cette conjoncture : & nonobstant la bonne volonté du roi, qui, par de nouvelles lettres patentes, leva toutes les modifications apposées à la réception des Jésuites par le colloque de Poissi, on leur intenta procès au parlement, où ils eurent huit parties qui avoient chacune leur avocat. Ces parties étoient l'évêque de Paris, le cardinal de Châtillon, l'Université, le prévôt des marchands, les chanceliers de l'Université & de sainte Genevieve, l'exécuteur du testament du feu évêque de Clermont, & les gouverneurs des pauvres de Clermont. L'avocat de l'Université fut Etienne Pasquier, qui étoit encore fort jeune. Elle le choisit, parce que les sieurs de Montolon, Chauvelin, Choart & Chyppart, avocats jurés de l'Université ayant été consultés, avoient répondu qu'ils trouvoient juste la cause des Jésuites, & qu'ils ne pouvoient se résoudre à plaider contre eux en cette occasion.

L'Université jalouse de leurs succès, leur suscite des affaires.

Dans le plaidoyé du sieur Versoris & du sieur Dumesnil.

Hist. Acad. Paris. t. 6. p. 592.

Le sieur Versoris habile homme, & encore plus homme

1594. de bien, fut le seul qui voulût ou qui osât prendre la défense de la cause des Jésuites contre de si puissantes parties, & devant une cour qui passoit pour n'être pas favorable à ses cliens : mais il démêla si bien l'affaire, que quoique la cause ne fût pas jugée au fond, les Jésuites furent maintenus par provision au droit de continuer leurs classes, & de faire les autres fonctions de leur état.

Ils sont maintenus & enseignent avec encore plus d'éclat qu'auparavant.

Ils le firent avec beaucoup plus d'éclat qu'auparavant, non-seulement dans les humanités, mais encore dans la théologie, où le savant Maldonat avoit souvent pour auditeurs les plus célebres avocats, des conseillers, des présidens, & même des évêques qui se faisoient garder des places dans la classe plusieurs heures avant que la leçon commençât.

Les persécutions passées furent utiles à ceux qui les avoient souffertes, comme il arrive quelquefois : elles les firent connoître aussi bien que leur institut. Plusieurs de ceux, qui, faute d'être assez instruits, avoient le plus crié contre eux, devinrent leurs amis, & on les laissa assez en repos, sur-tout depuis l'an 1573 jusqu'en l'an 1580, soit parce que depuis la journée de saint Barthelemi, le parti de l'hérésie étoit moins puissant à la cour, soit que les chaires de l'Université s'étant insensiblement remplies de disciples des Jésuites, ces disciples ne vouluſſent pas se déclarer si fort contre leurs anciens maîtres, soit à cause de l'éloignement du cardinal de Châtillon qui avoit passé en Angleterre, ou qu'enfin Pierre de Gondi, successeur de M. du Bellay, & qui protegeoit autant les Jésuites, que son prédécesseur leur avoit été contraire, rompit les mesures de leurs ennemis, & les empêchât de remuer.

Ils tentent inutilement de se faire aggréger au corps de l'université.

Il paroit même que pendant ce temps-là, les Jésuites étoient en assez bonne intelligence avec l'Université, puisque leurs écoliers étoient quelquefois admis aux degrés comme les autres, nonobstant un décret qui avoit été fait pour les en exclure. Le cardinal Charles de Bourbon en 1578 reçut un bref du pape Gregoire XIII, qui le chargeoit de travailler à pacifier les différends entre l'Université & les Jésuites. Ce pape en écrivit aussi au cardinal de Guise, aux

Digitized by Google

évêques de Paris, d'Auxerre, d'Evreux & d'Angers. Ce dernier appellé Guillaume Ruſé qui étoit confeſſeur du roi, & le cardinal de Bourbon propoſerent à l'Univerſité d'unir les Jéſuites à leur corps, afin que les uns & les autres n'euſſent plus que le même intérêt, pour rendre les études à Paris plus floriſſantes que jamais. Il ſe fit ſur cela pluſieurs conférences dans l'abbaye de ſaint Germain des Prés, entre le recteur & les ſuppôts de l'Univerſité d'une part, & les ſuperieurs des Jéſuites de l'autre, mais toujours inutilement. 1594.

Enſuite ſurvinrent les funeſtes attentats de la ligue, qui, en mettant tout le royaume en feu, produiſirent une eſpece de treve entre ces deux compagnies.

Ces deux compagnies ſuſpendent leurs différends dans le temps de la ligue.

La haine de l'héréſie, & le zele pour la véritable religion ne les unirent que trop étroitement contre leur légitime ſouverain. La maniere dont j'ai raconté ce qui ſe paſſa durant ces temps malheureux, fait aſſez voir que je n'ai prétendu ni trop charger, ni trop épargner les uns & les autres. Le détail que j'ai fait des négociations du *Pere Matthieu* Jéſuite Lorrain à Rome, & chez les Suiſſes en faveur de la ligue, montre que mon affection pour la compagnie dont je ſuis, ne m'a point fait trahir la vérité, ni omettre les faits que j'ai trouvés dans les mémoires sûrs; & que ſi je n'ai pas copié les invectives continuelles de d'Aubigné, & de quelques autres hiſtoriens Huguenots ou favorables aux Huguenots contre les Jéſuites, c'eſt que ce ne ſont, pour la plûpart, que des choſes vagues & ſans preuves.

Les prédicateurs Jéſuites étoient les plus modérés des ligueurs.

Mais auſſi la raiſon de mon état ne doit pas m'empêcher de rendre une juſtice à mes confreres, que tout hiſtorien déſintéreſſé leur rendroit, ſavoir que parmi tant de docteurs, de théologiens, de prédicateurs qui ſe ſignalerent à Paris par leurs emportemens effroyables, dans leurs livres, & dans leurs ſermons contre la majeſté royale, & contre les perſonnes ſacrées des rois Henri III & Henri IV, à peine trouva-t-on un ou deux Jéſuites accuſés de ces excès, même par les hiſtoriens Huguenots, dans les endroits où ces hiſtoriens rapportent avec affectation les noms & les paroles de tant de théologiens & de prédicateurs

Digitized by Google

factieux ; & un historien contemporain rend ce témoignage
1594. aux Jésuites : « Qu'on trouvoit plus d'ordre, de modestie, » de gravité & de tempérament dans leurs sermons, que » dans quelques autres. » Ils ne parurent point dans Paris le jour des barricades. On ne les vit point assister à la procession bisarre de 1590, où les religieux de la plûpart des communautés de Paris marcherent armés de pied en cap, & assûrément il n'y avoit aucun corps ecclésiastique dans Paris, qui pour se disculper, pût dire avec plus de vérité qu'eux, ce que le recteur de l'Université dit dans sa harangue au roi, après la réduction de Paris, qu'il falloit que Sa Majesté pardonnât à la folie commune les fautes que les particuliers du corps avoient commises dans leurs discours & dans leurs écrits contre la majesté royale. Ainsi ces Peres, qui n'étoient au plus coupables que de la faute commune à une infinité de gens beaucoup plus distingués qu'eux, en porterent pourtant presque seuls toute la peine, au sujet du nouvel attentat de Jean Châtel.

L'Université ne laisse pas de demander qu'ils soient chassés du royaume, par la bouche d'Antoine Arnaud son avocat.

Hist. Acad. Paris. t. 9. p. 817 & seq.

Jacques d'Amboise, recteur de l'Université, dès le mois de Mai précédent, avoit présenté au parlement une requête, où il concluoit que cette secte (c'est ainsi qu'il qualifioit la compagnie des Jésuites) fût chassée non-seulement de l'Université de Paris, mais encore de tout le royaume. L'avocat Antoine Arnaud qui plaida sur cette requête, conclut de même son plaidoyé, requérant que ces ennemis du roi, & ces partisans d'Espagne fussent mis hors du royaume.

Une démarche si hardie du recteur de l'Université fit comprendre aux Jésuites qu'ils avoient à la cour des parties fort puissantes ; que les Huguenots abusoient des préventions du nouveau roi, & qu'on lui donnoit une idée de leur société toute contraire à celle que ses quatre prédécesseurs en avoient eue : c'est ce qu'on voit expressément marqué dans les lettres de Jacques Bongars grand Huguenot, duquel j'ai déja parlé au sujet des négociations d'Allemagne, où il étoit employé par le roi. « Nous sommes ici, occupés, » (dit-il,) à faire chasser les Jésuites. L'Université, les » curés des paroisses, & toute la ville, ont conjuré contre

Dans l'avertissement touchant les additions aux lettres de Bongars.

Digitized by Google

» ces peſtes publiques. Cette cauſe ſe plaidera ſans délai au » parlement. » De telles épithetes ſortant de la plume d'un Huguenot ſont beaucoup d'honneur à la ſociété. 1594.

Mais la requête du recteur excita un grand bruit parmi les Catholiques, & cauſa tant de ſcandale, que la Faculté de théologie, pour en empêcher les ſuites, fit un décret le neuvieme de Juillet, par lequel elle déclara que ſon ſentiment étoit, que les Peres de la compagnie de Jeſus ſe ſoûmiſſent aux reglemens de l'Univerſité; mais qu'elle n'étoit nullement d'avis qu'on les chaſſât du royaume.

Elle ſe réduit à demander que les Jéſuites ſe conforment aux reglemens de l'Univerſité.

La Faculté des arts, celle de medecine, & celle du droit firent une pareille déclaration, & proteſterent qu'elles n'entroient dans ce procès que pour la diſcipline de l'Univerſité; que non-ſeulement elles ne demandoient point qu'on chaſſât les Jéſuites du royaume, ni de l'Univerſité; mais qu'elles n'avoient jamais eu ce deſſein, & qu'elles ne conſentoient point qu'on agît là-deſſus en leur nom. Nonobſtant ces déſaveus, le recteur qui fut exprès continué dans ſa charge, pouſſa ſa pointe. Il fit en ſorte dans la ſuite, que la Faculté des arts, & celle du droit canon & de medecine ſe déclaraſſent auſſi contre les Jéſuites.

Ceux-ci ne peuvent trouver un avocat pour plaider leur cauſe.

Le plus grand malheur de ces Peres étoit que leurs amis intimidés par la puiſſance de la faction contraire, n'oſoient entreprendre de les protéger, au moins ouvertement; & qu'il ne leur fut pas poſſible de trouver un avocat, pour défendre leur cauſe.

Ils auroient eu une reſſource dans la perſonne du cardinal de Bourbon, neveu du cardinal de même nom, qui les avoit quelques années auparavant établis dans leur maiſon profeſſe de Paris, & au collége de Rouen. Sa qualité de prince du ſang, & la conſidération que le roi affectoit de faire paroître pour lui, quoique dans le fond il ne l'aimât gueres, auroient été un frein capable d'arrêter au moins les plus grands efforts de leurs ennemis: mais ce cardinal étoit alors dans une langueur, qui ne lui permettoit pas d'agir comme il l'auroit ſouhaité, & dont il mourut en effet à la fin de ce même mois de Juillet.

Il fit cependant tout ce qui dépendoit de lui. Il écrivit Mémoires de

au baron de Roſni, qui étoit avec le roi à l'armée de Picardie, pour le prier de faire un voyage à Paris, où il s'ouvriroit à lui ſur des affaires qu'il vouloit lui communiquer avant que de mourir.

1594. Sulli, tome 1, c. 51, 52.

Le cardinal de Bourbon s'intéreſſe pour eux.

Ce ſeigneur s'étant rendu à ſes ordres, le cardinal lui expoſa les choſes dont il ſouhaitoit qu'il parlât au roi, avec tout le zele qu'il lui connoiſſoit pour ſon ſervice. La premiere étoit, de conjurer le roi de faire tous ſes efforts pour avoir au plutôt l'abſolution du Saint ſiége, l'aſſurant que le pape étoit fort diſpoſé à la lui accorder; qu'une des raiſons qui le devoient engager à finir cette affaire ſans délai, étoit ſon divorce avec la reine Marguerite, afin qu'il pût par un nouveau mariage légitime avoir un ſucceſſeur, pour l'affermiſſement de ſa couronne. La ſeconde étoit, d'obtenir du roi, que l'archevêque de Glaſco, qu'il avoit toujours aimé tendrement, pût finir ſes jours à Paris, & que M. d'O ne vînt pas à bout de faire chaſſer ce prélat, qui étoit vieux & tout caſſé, & qu'il ſavoit être dans la réſolution de ne ſe plus mêler d'aucune affaire. La troiſieme étoit, de faire ceſſer la perſécution de la Sorbonne, de l'Univerſité, & des curés de Paris contre les Jéſuites; que ſi ce qui ſe paſſoit là-deſſus, ſe faiſoit par la volonté du roi, il ſe contenteroit de lui en faire de ſimples & humbles remontrances, « que vous-même, (lui dit-il,) tout Hugue-» not que vous êtes, jugeriez être raiſonnables, » que ce n'étoit point la faiſon de perſécuter des perſonnes qui étoient chéries & honorées de tous les bons Catholiques; que le roi n'ignoroit pas que bien des gens n'étoient pas encore parfaitement perſuadés de la ſincérité de ſa converſion; que Meſſieurs de Longueville, de Nevers, & même le maréchal de Biron, depuis que le roi lui avoit refuſé le gouvernement de Laon, & pluſieurs autres ſeigneurs Catholiques ſe laiſſoient prevenir de ces ſoupçons; qu'il ne parloit pas ſans connoiſſance là-deſſus, & que cela lui étoit revenu par Meſſieurs d'Entragues, d'Humieres & de Sourdis, qu'il falloit attendre à voir comment les Peres de cette ſociété ſe comporteroient dans la ſuite; que s'ils s'écartoient de leur devoir, il ſeroit le premier à ſe déclarer

ter contre eux; & que ſon exemple ſeroit ſuivi de tous les autres.

1594.

Le baron de Roſni ſe charge d'en parler au roi.

Le baron de Roſni lui promit d'exécuter les choſes dont il le chargeoit, d'agir efficacement auprès du roi ſuivant ſes intentions; & il demeura exprès trois jours à Paris pour s'inſtruire de ce qui s'y paſſoit. Il découvrit en effet qu'il ſe faiſoit des complots & des cabales contre le ſervice du roi, & en faveur de l'Eſpagne, par M. & madame d'Entragues, & par le comte d'Auvergne, dont il donna avis au chancelier de Chiverni, & au ſieur de Bellievre, de Pontcarré, & de Maiſſe; & à l'égard des Jéſuites, il recommanda fortement leurs intérêts à ces Meſſieurs, qui lui promirent d'avoir grand égard à ſa recommandation. Il fut auſſi une choſe qui fit grand plaiſir au cardinal, que nonobſtant les oppoſitions que le parlement avoit faites juſqu'alors à la réception des Jéſuites, pluſieurs de ce corps leur étoient devenus favorables, & que pour empêcher que les invectives atroces qu'on avoit coûtume de faire contre eux en pareilles rencontres, ne fuſſent entendues du peuple, ils avoient ordonné que la cauſe ſe plaidât à huis clos, & qu'outre Duret, avocat du cardinal de Bourbon, que ce prince avoit obligé de plaider pour les Jéſuites, (*a*) Verſoris prendroit encore leur défenſe contre Arnaud & Dolé, avocats de l'Univerſité.

Le baron de Roſni agit auprès du roi, ainſi qu'il l'avoit promis, & envoya au cardinal la lettre qu'il écrivoit en faveur de l'archevêque de Glaſco, & une autre qu'il adreſſoit au chancelier & à ſon conſeil, pour leur recommander les affaires des Jéſuites.

Diverſes requêtes préſentées en leur faveur.

Hiſt. Academ. Pariſ. t. 6. p. 819.

Le cardinal de Bourbon fit encore plus pour eux: car il préſenta une requête au parlement, pour être reçu partie intervenante dans le procès; & tout moribond qu'il étoit, après ſe l'être fait lire, il écrivit au bas ces paroles de ſa main: *Si l'état où je ſuis me le permettoit, j'irois moi-même vous préſenter cette requête.*

M. le duc de Nevers en fit autant que le cardinal de

(*a*) Verſoris qui avoit plaidé pour les Jéſuites contre Etienne Paſquier, étoit mort en 1588.

1594. Bourbon, & préſenta auſſi deux requêtes au parlement ; pour l'intérêt qu'il avoit dans cette affaire, à cauſe de ſon college de Nevers, où il expoſoit les grands ſervices que ſon duché & l'égliſe recevoient en ce pays-là des Jéſuites.

François de la Rochefoucauld, évêque de Clermont, la ville de Bourges, & quelques autres du royaume, préſenterent de ſemblables requêtes, & envoyerent des députés avec des procurations, pour s'oppoſer aux prétentions du recteur de l'Univerſité de Paris. Meſſire d'Eſcars, évêque de Langres, donna auſſi de grandes marques de ſon affection aux Jéſuites en une occaſion ſi importante.

Leur cauſe eſt enfin plaidée & ils ſont maintenus par proviſion.

Mémoires du chancelier de Chiverni.

La cauſe fut plaidée ; pluſieurs ſeigneurs qui avoient droit de ſéance au parlement, s'y rendirent pour favoriſer les Jéſuites. M. de la Gueſle, procureur général, & M. Seguier, avocat général, prirent hautement leur protection. Enfin, ces Peres furent encore maintenus par proviſion dans leurs fonctions ordinaires. Les plaidoyers & les requêtes de part & d'autre furent imprimés ; & l'on y voit un étrange contraſte de choſes atroces, dites d'une part contre les Jéſuites ; & de l'autre des éloges infinis en leur honneur. Ainſi le procès ne fut point jugé pour le fond : & la requête du recteur de l'Univerſité, par laquelle il demandoit que les Jéſuites fuſſent non-ſeulement exclus de l'Univerſité, mais encore chaſſés de toute la France, n'eut alors aucun effet. Ce fut contre l'avis de quelques-uns des juges, & en particulier du préſident Auguſtin de Thou, qui vouloit qu'on finît l'affaire ſuivant les demandes du recteur contre les Jéſuites.

Thuanus, l. 112, p. 519.

L'attentat de Jean Châtel donne lieu à les perſécuter de nouveau.

Thuanus, lib. 112.

Mais à peine avoient-ils reſpiré après une telle bourraſque, que la malheureuſe affaire de Jean Châtel arriva ; & quoiqu'ils n'y euſſent aucune part, elle donna lieu à leurs parties de les pouſſer à outrance ; & enfin ils ſuccomberent.

Dès qu'on eut arrêté ce ſcélerat, par ordre de M. le chancelier, on procéda à l'interrogatoire. Le criminel dit entr'autres choſes, ainſi que je l'ai déja marqué, qu'il avoit étudié trois ans ſous les Jéſuites ; & c'eſt par là qu'on les fit entrer dans ce procès.

Digitized by Google

Le bruit se répandit aussi-tôt dans tout Paris, que cet attentat avoit été commis par le conseil des Jésuites, & même que c'étoit un Jésuite déguisé qui avoit fait le coup. La populace se souleva, & sans les gardes que l'on mit autour de leur collége & de leur maison Professe, ils étoient en danger d'être mis en pieces. Plusieurs personnes de la cour remplirent l'esprit du roi de soupçon contre eux, & lui conseillerent de s'en défaire: M. de Sanci, alors attaché au parti Calviniste, ayant agi plus fortement que nul autre pour cet effet, en reçut de grands complimens du sieur du Plessis-Mornai, qui, en qualité de très-zelé Huguenot, haïssoit mortellement la Société.

1594. *On les soupçonne d'en être les auteurs.*

Lettres de du Plessis-Mornai au sieur de Sanci du 30 Janvier 1595.

La précaution qu'on avoit prise de mettre des gardes aux maisons des Jésuites, étoit en même temps pour les sauver de la fureur du peuple, & pour empêcher qu'aucun d'eux ne s'échappât. On commença les procédures contre eux au parlement, & on continua celles qu'on avoit commencées contre Châtel.

On procede contre eux au parlement.

Le commissaire Louis Masure & quelques autres, furent nommés commissaires pour aller faire la visite du collége des Jésuites, & s'emparer des papiers qui s'y rencontreroient. Un d'eux se trouva saisi de quelques écrits contre la dignité des rois en général, & de quelques autres libelles injurieux en particulier à la mémoire du feu roi Henri III, & au roi actuellement régnant.

Papiers injurieux aux rois trouvés dans leur collége. Thuanus, lib. cit.

Ce Jésuite s'appelloit Jean Guignard, natif de Chartres, bibliothéquaire du collége. Il protesta & soûtint toujours jusqu'à la mort, que ces écrits avoient été faits avant la réduction de Paris, & avant le pardon général que le roi, lorsqu'il se fut rendu maître de cette capitale, avoit accordé à tous ceux qui étoient tombés dans de pareilles fautes, exceptant seulement de l'amnistie les personnes qui avoient été ou les auteurs, ou les complices de la mort du feu roi, ou coupables de conspiration contre sa propre personne. On l'arrêta sur le champ, & on le conduisit à la Conciergerie, où il fut mis dans un cachot.

Il y avoit encore dans le collége un autre Jésuite, nommé Gueret, dont Châtel avoit été écolier en philosophie.

Digitized by Google

1594. Il fut auſſi envoyé en priſon avec quelques-uns de ſes confreres ; & les autres furent très-étroitement gardés tant dans leur collége, que dans leur maiſon profeſſe à la rue ſaint Antoine.

Dépoſitions de Châtel à leur décharge. Le Pere Gueret fut confronté à Jean Châtel, qui étant interrogé s'il ne lui avoit point parlé de ſon exécrable deſſein, répondit qu'il n'en avoit jamais rien dit à perſonne qu'à ſon propre pere, qui avoit fait tout ſon poſſible pour l'en détourner.

Dupleix, Hiſtoire de Henri IV, ſous l'an 1594. Ces réponſes avoient été faites d'abord devant le grand prévôt de l'hôtel : mais le parlement ayant été ſaiſi de l'affaire, Châtel fut appliqué à la queſtion ordinaire & extraordinaire, & perſiſta dans les mêmes réponſes qu'il avoit faites au prévôt de l'hôtel.

C'étoit là le point capital ; & il ſemble que par là les Jéſuites, hormis le Pere Guignard, devoient être tirés d'intrigue : car Châtel étant ſorti de leurs claſſes il y avoit déja ſept mois, c'eſt-à-dire, fort peu après la réduction de Paris, il ne pouvoit plus gueres les charger de rien, dont ils n'euſſent été déchargés par l'amniſtie générale, que le roi avoit accordée auſſi-tôt après que cette ville fut venue en ſa puiſſance : mais il s'agiſſoit de la ſûreté du roi ; & le parlement eſpéroit toujours à force d'interrogatoires & de tortures, tirer quelque éclairciſſement ſur les complices du criminel.

Enquis de nouveau par qui il avoit été perſuadé de tuer le roi, il répondit, qu'en pluſieurs lieux il avoit entendu Cayet. dire, qu'il étoit permis de le faire. Cette réponſe n'apprenoit rien qu'on ne ſût déja, puiſqu'il étoit notoire que depuis le maſſacre des princes de Guiſe à Blois, c'étoit là la folie ou plutôt la fureur de la ligue ; que ces damnables maximes ſe débitoient à Paris dans les chaires, dans les libelles, & juſques dans les tribunaux de la pénitence. Interrogé s'il n'avoit pas entendu dire la même choſe chez les Jéſuites, il répondit qu'oui : mais ſans nommer perſonne en particulier.

Arrêt contre lui & contre la Société. Sur ces dépoſitions qui enveloppoient beaucoup de docteurs, de prédicateurs, de confeſſeurs, & de particuliers

Digitized by Google

de divers corps, on jugea à propos de faire un exemple sur les seuls Jésuites; & on forma le vingt-neuvieme de Décembre l'arrêt contre Châtel, & contre la Société; par lequel ce malheureux étoit condamné à être écartelé, & les prêtres du college de Clermont, & tous autres soi-disans de ladite Société, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi & de l'état, à vuider dedans trois jours après la signification du présent arrêt, hors de Paris, & autres villes & lieux où sont leurs colleges, & quinzaine après hors du royaume, sur peine, où ils seront trouvés ledit temps passé, d'être pris comme criminels & coupables dudit crime de lese-majesté. Seront les biens, tant meubles qu'immeubles à eux appartenans, employés en œuvres pitoyables, & distribution faite d'iceux, ainsi que par la cour sera ordonné: outre fait défense à tous sujets du roi d'envoyer des écoliers aux colléges de ladite Société qui sont hors du royaume, pour y être instruits, sur la même peine du crime de lese-majesté. 1594.

Il y a touchant cet arrêt une circonstance très-digne de remarque; savoir, que pour l'article qui ordonnoit l'exil de la Société des Jésuites, on passa par-dessus les formalités ordinaires. C'est ce que M. le premier président de Harlai nous apprend lui-même dans la remontrance qu'il fit au roi quelques années après pour s'opposer au rétablissement des Jésuites dans le royaume, laquelle est rapportée dans l'histoire du président de Thou qui y étoit présent. (a) « On » n'observa point en cette rencontre, (dit le premier pré» sident,) l'ordre des procédures, & les parties ne furent » point entendues. » Il en rapporte la raison: « C'est, (ajou» te-t-il,) que dans une telle conjoncture on crut devoir se » comporter comme dans une émeute populaire, & com» me dans un brigandage public, à la vûe du danger que le » roi avoit couru, & dont tout le parlement avoit été con» sterné. » Cette circonstance, qui montre le juste zele de

Circonstance remarquable de cet arrêt en ce qui regarde les Jésuites.

(a) *Eo factum, ut tanti periculi sensu publica trepidatione, societatem toto regno attoniti patres, non servato juris ordine tam salutari SC. exulare jusserint.* Thuanus, l. 152.

1594. cet illuſtre corps pour la conſervation de la perſonne du ſouverain, diminue auſſi beaucoup l'ignominie dont la Société fut alors flétrie par ſon exil.

L'arrêt fut exécuté à l'égard de Châtel le même jour qu'il fut prononcé; & les Jéſuites qui étoient tous en priſon, ou gardés étroitement dans leurs maiſons, n'en furent la teneur que deux jours après; c'eſt-à-dire, le ſamedi trente-unieme de Décembre, que Doron, premier huiſſier vint le leur ſignifier dans leur collége.

Hiſt. MS. dans les archives du collége des Jéſuites de Paris.

Le pere Clément Dupui, provincial des Jéſuites, qui ſe trouva alors dans le collége, ayant entendu la lecture de cet arrêt, dit à l'officier, que lui & les ſiens étoient prêts d'obéir: mais qu'il ſupplioit la cour de ſix choſes. La premiere, qu'on lui remît entre les mains huit de ſes inférieurs qui étoient dans les priſons; la ſeconde, que le terme du départ fût prolongé de quelques jours, pour avoir le temps de payer les créanciers de leurs maiſons; la troiſieme, qu'il lui fût permis de prendre ſur ce qui appartenoit au collége, de quoi faire le voyage juſques hors du royaume; la quatrieme, que chacun pût emporter ſes écrits; la cinquieme, qu'on donnât eſcorte, ou quelque ſureté pour le chemin; la ſixieme, que quantité de livres d'hérétiques qui étoient dans leur bibliotheque, fuſſent remis entre les mains de M. le cardinal de Gondi évêque de Paris.

L'officier répondit, qu'il falloit faire ces demandes au parlement par une requête. Elle fut préſentée le lundi ſuivant deuxieme de Janvier: mais elle ne fut point répondue. Il paroît ſeulement que la cour conſentit tacitement à la prolongation du terme du départ pour quelques jours.

Exécution du pere Guignard.

Cependant on travailloit avec chaleur au procès des huit Jéſuites priſonniers. Le pere Guignard, ſur les écrits dont j'ai parlé, fut condamné le ſeptieme de Janvier à être peſdu & brulé. On le conduiſit d'abord devant l'égliſe de Notre-Dame, pour faire amende honorable. Le ſieur Rapin lieutenant de robe-courte, lui dictant la formule, pour demander pardon à Dieu, au roi & à la juſtice; il répondit, qu'il demandoit pardon à Dieu, mais que pour le roi, il ne l'avoit point offenſé. Le ſieur Rapin lui diſant qu'il l'a-

Digitized by Google

voit offenſé par ſes écrits; il repartit, que ſi on avoit trouvé quelque choſe contre Sa Majeſté dans ſes papiers, il en avoit obtenu le pardon par l'amniſtie générale, & que ſa conſcience ne lui reprochoit point d'avoir rien dit ni écrit depuis ce temps-là qui pût offenſer le roi. « Vous avez au » moins (reprit l'officier) contrevenu à l'arrêt publié depuis » la réduction de Paris, par lequel il étoit ordonné de brû- » ler toutes ces ſortes d'écritures ». 1594.

Ce fut là ſans doute en effet le motif de ſa condamnation: mais dans laquelle une infinité d'autres que lui auroient été enveloppés, ſi on avoit fait la recherche des cabinets & des bibliotheques de Paris, où tant d'écrits de cette nature ſe ſont conſervés, ſans quoi ils ne ſeroient pas venus juſqu'à nous. Quoi qu'il en ſoit, ce pere tint ferme à dire qu'il n'avoit point offenſé le roi. On paſſa par deſſus cette formalité, & on le conduiſit à la place de Greve, où il fut exécuté en préſence d'une foule extraordinaire de gens de toutes ſortes d'états, dont les ſentimens parurent fort divers ſur une telle exécution.

Banniſſement du pere Gueret. Spondanus ad ann. 1595.

Dès le jour des Innocens, le pere Gueret avoit été tranſporté du Fort-l'Evêque à la Conciergerie, & mis dans un cachot, où il demeura juſqu'au dixieme de Janvier. Pendant ce temps-là, il ſubit pluſieurs fois l'interrogatoire. Il répondit toujours avec autant de ſageſſe que de modeſtie, & fut condamné à la queſtion. Il la ſoutint avec une fermeté & une patience qui toucha les aſſiſtans.

N'ayant rien confeſſé, on ſe contenta de le condamner au banniſſement perpétuel; & comme ce n'eſt point la coûtume que les arrêts énoncent le motif de la condamnation, on n'y dit rien à ſa charge: on y marque ſeulement ſa qualité de *Prêtre ſoi-diſant de la congrégation & ſociété du nom de Jeſus, & ci-devant précepteur de Jean Châtel.*

Pour les autres Jéſuites priſonniers, il n'en eſt fait aucune mention dans cet arrêt, comme étant compris avec tous les autres dans celui du banniſſement de la Société.

Il fut dit par le même arrêt, que la maiſon de Pierre Châtel, pere de Jean Châtel ſeroit raſée, & la place appliquée au public, dans laquelle place il ſeroit mis & érigé un pilier

1594. éminent de pierre de taille avec une tableau, où seroient écrites les raisons de cette démolition & érection du pilier, lequel seroit fait des deniers provenans des démolitions de cette maison.

Ordre intimé à tous les autres de sortir de Paris.

Le soir de l'exécution du pere Guignard, on intima l'ordre aux Jésuites de sortir de Paris dès le lendemain Dimanche huitieme de Janvier, excepté ceux qui étoient prisonniers, & qui ne partirent que deux jours après. Ils furent tous conduits à la maison professe : on leur donna à chacun huit écus, & trois charettes pour les vieillards & les malades, qui ne pouvoient faire le voyage à pié.

Le peuple qui étoit en foule dans les rues pour les voir passer, fit bien connoître qu'il avoit changé de sentiment à leur égard, & qu'il jugeoit alors tout autrement de ceux dont ils avoient voulu bruler les maisons le jour de la blessure du roi. Leurs disciples, qui étoient en très-grand nombre, les conduisirent les larmes aux yeux. L'huissier Bernard que le parlement avoit commis pour la sureté de leur voyage, les quitta dès le soir. Le duc de Nevers l'ayant appris, & appréhendant pour ces peres les insultes & les violences des Huguenots dans leur route, alla au roi, leur fit expédier un passeport, & avec sa permission, leur envoya quelques archers de sa compagnie ; & son capitaine des gardes, qui les escorterent jusqu'à Saint-Dizier. De-là ils allerent en Lorraine, où ils furent reçus à bras ouverts. Le duc de Nevers malgré les raisons de politique qui empêchoient tous les amis des Jésuites de les servir dans ces fâcheuses conjonctures, prit toujours hautement leur protection, & eut assez d'autorité pour les retenir trois mois dans son collége de Nevers, au-delà du terme de l'arrêt du bannissement.

Mémoires du chancelier de Chiverni. Hist. Acad. Paris. tome 6.

Ils sont aussi bannis de Rouen & de Dijon. Lettre 40 de l'an 1595.

Les parlemens de Rouen & de Dijon se conformerent à celui de Paris, & les Jésuites furent bannis de toute l'étendue de leur ressort : mais ceux de Bourdeaux & de Toulouse les retinrent, & le roi ne fit pas de fort grandes instances, pour les obliger à suivre l'exemple des autres parlemens. Bien plus dans la suite, nonobstant tous les efforts des ennemis des Jésuites, le roi accordoit sans nulle peine la

Digitized by Google

la permiſſion que quantité de perſonnes de qualité lui demandoient, d'envoyer leurs enfans étudier au collége de Douai, de Pont-à-Mouſſon, de Verdun, de Dole & de Beſançon. 1595.

Cette conduite du roi fit multiplier les libelles diffamatoires qu'on répandoit par-tout contre les Jéſuites. Le recteur de l'Univerſité fit une harangue publique contre eux, où il les accuſa d'attirer toute la jeune nobleſſe du royaume dans les pays étrangers, ce qui produiſoit, diſoit-il, deux grands inconvéniens : le premier, que par ce moyen beaucoup d'argent ſortoit de France ; & le ſecond, que les Jéſuites inſpiroient à tous ces jeunes gentilshommes de l'averſion contre le roi & contre leur patrie.

Quelque plauſibles que fuſſent ces motifs, ils ne firent nulle impreſſion ſur les parens des enfans, ni ſur l'eſprit du roi : mais ce qui fit la pleine juſtification des Jéſuites, fut la maniere dont ce prince les rappella peu d'années après, les bienfaits dont il les combla, & plus que tout le reſte, la confiance dont il les honora toujours depuis, ſans s'en repentir jamais : en quoi les ſucceſſeurs de ce grand & ſage roi ont bien voulu l'imiter, &, ſi on le peut dire, le ſurpaſſer, nonobſtant les efforts tant de fois réitérés de tant de puiſſantes cabales formées pour les ruiner dans l'eſprit de ces princes.

Effet que fit à Rome la nouvelle & le ſujet de leur exil.

La nouvelle de l'attentat commis ſur la perſonne du roi, & du banniſſement des Jéſuites à cette occaſion, étant arrivée à Rome, y fit grand bruit. Le pape témoigna une grande horreur du premier, & bien du chagrin du ſecond : l'un & l'autre firent le ſujet de diverſes audiences que le ſieur d'Oſſat eut du pape & du cardinal Aldobrandin ſon neveu. On lui dit qu'il étoit fort ſurprenant, qu'étant conſtant par l'arrêt même du parlement, que Jean Châtel n'avoit chargé en rien les Jéſuites du cas particulier dont il s'agiſſoit, on eût chaſſé du royaume toute cette compagnie, & que quand même il y auroit eu quelque particulier coupable, il ne paroîtroit pas juſte de punir tout le corps, qui d'ailleurs ſervoit par-tout utilement la religion ; qu'une telle conduite ne pouvoit manquer de cauſer un grand ſcandale dans

Diverſes lettres de d'Oſſat de l'an 1595.

un temps où le roi parloit de se reconcilier avec l'église ;
1595. qu'outre le mérite de cette société en général, il étoit lui-même témoin des bons services que quelques Jésuites s'étoient efforcés de rendre au roi dans l'affaire de sa réconciliation avec le Saint siége. Il parloit du cardinal Tolet & du pere Possevin, & nomma encore le pere Commolet autrefois grand ligueur, mais qui étoit actuellement à Rome, & agissoit auprès des cardinaux pour l'absolution du roi ; que l'on disoit que le bannissement des Jésuites n'étoit que l'exécution d'une résolution prise & jurée dans une assemblée de Montauban ; qu'on alloit aussi bannir du royaume les Minimes, les Capucins & les Chartreux, & même quelques laïques, & entre autres l'avocat général Seguier ; qu'on assuroit qu'il avoit déja été privé de sa charge, & chassé hors de Paris, pour s'être opposé à l'exil des Jésuites, & n'avoir pas été d'avis qu'on annullât les provisions données par les légats ; qu'on venoit de renouveller en faveur des Huguenots l'édit de l'an 1577, que le maréchal de Bouillon étant entré en armes dans le duché de Luxembourg, y faisoit saccager toutes les églises, s'y saisissoit des vases sacrés, & fouloit lui-même aux piés le saint sacrement ; que le parlement avoit déclaré hérétique cette proposition, que le roi ne devoit être ni reçu, ni reconnu, s'il n'avoit l'absolution du Saint siége, & que ce n'étoit pas là le moyen d'accommoder les affaires qui avoient commencé de prendre un si bon train.

Le sieur d'Ossat appliquoit tous ses soins à éclaircir ou à désabuser le pape sur toutes ces nouvelles, qui se répandoient les unes après les autres, à mesure qu'il venoit des courriers de France, & que les Espagnols faisoient fort valoir.

Sur l'article particulier de la persécution commencée contre les Catholiques & les religieux, qui inquiétoit le pape plus que tout le reste, d'Ossat l'assura que le bannissement des Jésuites n'étoit nullement l'exécution des résolutions prises dans l'assemblée de Montauban ; que c'étoit là une pure chimere ; qu'il y avoit douze ans que cette assemblée s'étoit tenue, & que le roi n'agissoit point du tout

Digitized by Google

en conſéquence de ce qui y avoit été projetté ; qu'à l'égard des Chartreux, des Minimes & des Capucins, on n'avoit jamais penſé à les chaſſer de France ; que nonobſtant la profeſſion publique que ces religieux faiſoient de ne point reconnoître le roi, avant qu'il eût reçu ſon abſolution du Saint ſiége, ce prince & ſon conſeil avoient pris le parti de diſſimuler leur partialité & leur déſobéiſſance : mais que quand on avoit vû qu'au ſujet de l'opiniâtreté de ces religieux, on prenoit occaſion d'attenter ſur la vie du roi, d'où dépendoit le repos du royaume, & même la ſureté de la religion, on les avoit admoneſtés que s'ils continuoient dans leur déſobéiſſance, on les obligeroit à ſortir du royaume ; & qu'en ce cas ce ſeroient eux qui ſe banniroient eux-mêmes, & non le roi, ni ſon conſeil, ni ſa juſtice qui les condamneroient à l'exil. 1595.

Le pape parut ſe radoucir beaucoup par ces réponſes du ſieur d'Oſſat. Il témoigna qu'il étoit toujours diſpoſé à donner l'abſolution au roi, pourvû que de ſon côté il fit les démarches qu'il lui convenoit de faire ; & quelque temps après ayant appellé les cardinaux protecteurs des trois ordres religieux que j'ai nommés, il leur ordonna de mander aux ſupérieurs de France, qu'il leur permettoit & à leurs inférieurs de prier Dieu pour le roi.

Le pape paroît réſolu d'accorder enfin l'abſolution au roi.

Jean-François Aldobrandin neveu du pape, qui étoit allé vers le roi d'Eſpagne, pour le faire conſentir à l'abſolution du roi de France, & lui offrir la médiation du Saint ſiége pour la paix entre les deux couronnes, écrivit vers ce temps-là, qu'il ne voyoit nulle apparence de réuſſir dans ſa négociation, & qu'on étoit plus déterminé que jamais en cette cour à continuer la guerre. Il eſt fort vrai-ſemblable que le pape ſur cette nouvelle, prit dès lors la réſolution de ne plus s'embarraſſer des Eſpagnols, & de paſſer outre pour l'abſolution du roi, quoi qu'il en dût arriver.

C'eſt de quoi le ſieur d'Oſſat, qui étoit toujours regardé à la cour de Rome comme ſimple agent de la reine douairiere, ſans que les Eſpagnols cruſſent qu'il agît pour les affaires du roi, fut très-perſuadé par la maniere dont le pape lui parla, dans l'audience qu'il lui donna le douzieme

Digitized by Google

d'Avril. Car sur ce qu'il disoit au pape que M. du Perron,
1595. évêque d'Evreux, devoit être actuellement en chemin pour Rome, & que dès que les Espagnols le sauroient, ils redoubleroient tous leurs efforts & tous leurs artifices, pour traverser cette négociation, il lui répondit, *qu'il savoit combien cette réconciliation du roi importoit, & connoissoit aussi les intérêts des uns & des autres, & il n'y auroit ni Espagne, ni Angleterre, qui le gardassent de faire ce qui seroit expédient pour le bien de la religion & de la Chrétienté.*

Les Espagnols tâchent de l'en détourner.

En effet, quoi que les Espagnols pussent faire, il alla son chemin, bien que toujours fort inquiet, sur ce qu'il ne recevoit point de nouvelles du départ de M. du Perron. D'Ossat lui-même, qui avoit conseillé au roi l'année précédente de ne point précipiter cette ambassade, & de se contenter de témoigner une grande envie de son absolution, mais sans trop d'empressement, portoit impatiemment ce délai, à cause des favorables dispositions du pape. Les Espagnols se prévaloient de ce retardement, & publioient que quoi que l'on dît, M. du Perron ne viendroit point; que le roi de France amusoit le pape; que quand il se verroit bien affermi sur son throne, il se moqueroit de lui, leveroit le masque & retourneroit au prêche. Ils tâchoient à cette occasion de jetter des scrupules dans l'esprit du pape, & disoient souvent, afin qu'on le lui rapportât, que pour vouloir conserver l'union de la France avec le Saint siége, il couroit risque d'en faire séparer l'Espagne avec tous les états qui en dépendoient.

Ils sollicitoient sans cesse les cardinaux: ils leur offroient des pensions, pour lesquelles il y avoit un fonds de vingt mille écus qui avoient été réservés par le roi d'Espagne sur l'archevêché de Tolede, & dont on gratifieroit ceux d'entre eux qui voudroient contribuer à faire changer le pape, ou du moins à l'obliger d'exiger des conditions si rudes du roi de France, qu'il ne pût les accepter. Quelques-uns même de ceux qui s'étoient déclarés ouvertement pour l'absolution, semboient se laisser ébranler. Mais enfin la nou-

M. du Perron évêque d'Evreux,

velle qui arriva que M. du Perron étoit parti le dernier jour

de Mai pour son voyage de Rome, déconcerta toutes ces menées. Le pape en fit paroître une joie extrême, & ce prélat arriva le douzieme de Juillet. Il fut admis dès le jour même à baiser les piés du pape, dont il fut aussi bien reçu qu'il le pouvoit souhaiter.

1595. *arrive à Rome de la part du roi pour ce sujet.*

Il visita ensuite les deux neveux du pape, tous les cardinaux, & avant les audiences où cette importante affaire devoit se traiter, il concerta tout avec le sieur d'Ossat, que le roi lui avoit adjoint pour cette négociation.

M. du Perron avoit des instructions fort exactes & fort précises, qu'il eut ordre de communiquer en passant au grand Duc, comme à un prince très-attaché au roi, & qui avoit beaucoup travaillé jusqu'alors à lui rendre la cour de Rome favorable. Il y étoit sur-tout recommandé aux sieurs du Perron & d'Ossat, de se conduire avec telle circonspection, qu'en demandant l'absolution pour le roi, celle qui lui avoit été donnée à saint Denys ne fût point annullée, afin que si le pape refusoit de la lui donner, l'absolution qu'il avoit reçue des prélats de France subsistât, & ne pût être révoquée en doute. C'est pour cette raison que le roi avoit donné à M. du Perron deux procurations, *l'une pour demander l'absolution au pape purement & simplement, & l'autre qui faisoit mention de valider les choses passées, en tant que besoin seroit, d'y ajoûter l'absolution souveraine de Sa Sainteté, pour plus grande sûreté de son ame*, Sa Majesté se remettant à la prudence & à la fidélité des sieurs du Perron & d'Ossat, d'user de l'une ou de l'autre, suivant la disposition en laquelle ils trouveroient Sa Sainteté & les affaires de Rome.

Quelles étoient ces instructions. Rapportées dans les ambassades du cardinal du Perron.

Ils devoient faire entendre au pape, que la chose ne pouvoit souffrir de plus longs delais, tant pour le bien de l'état, que pour celui de la religion, & pour la sûreté de la personne du roi, & que le sieur du Perron avoit ordre de retourner en France après trente jours, s'il voyoit que les choses tirassent en longueur. Ce prélat pour ne pas laisser le pape dans le doute sur cet ordre, avoit fait exprès répandre le bruit en passant par Bologne & par Florence, & puis étant à Rome, qu'il avoit défense de dépêcher aucun cour-

Lettre de Monsieur du Perron au roi du 6 Novembre 1595.

rier en France avant la conclusion de l'affaire ; & c'est ainsi
1595. qu'il répondit toujours au sujet de plusieurs difficultés qu'on lui fit dans le cours de cette négociation, sur lesquelles on lui proposoit d'envoyer à la cour demander des éclaircissemens.

De plus ces deux agens avoient défenses de souffrir qu'on insérât dans le traité aucunes propositions ou conditions qui pussent blesser l'honneur & les intérêts du roi, sous quelque prétexte que ce fût, comme seroit par exemple, de l'obliger avant que de lui accorder l'absolution, à traiter de paix ou de treve avec le roi d'Espagne, avec le duc de Savoye, ou avec ses sujets rébelles, à faire la guerre aux Huguenots, & pour cela à révoquer les édits faits par les rois ses prédécesseurs, & qu'il avoit confirmés pour la tranquillité du royaume, à rompre la bonne intelligence qu'il avoit avec les princes de différente religion, & autres choses semblables.

Il leur recommandoit encore en particulier & très-expressément, de ne jamais admettre le terme de réhabilitation à son égard, prévoyant bien qu'à cause des censures publiées contre sa personne, par lesquelles le pape l'avoit déclaré déchu du droit que sa naissance lui donnoit à la couronne, la cour de Rome s'efforceroit d'insérer ce terme dans la bulle pour l'absolution, ou en quelque autre acte : c'étoient là les points les plus essentiels de l'instruction du sieur du Perron.

Assemblée des cardinaux sur cette affaire.

Le pape avoit déja fait commencer des prieres publiques, pour implorer les lumieres du ciel dans une affaire de cette conséquence. Il les fit redoubler à l'arrivée de M. du Perron ; & après deux audiences, dans l'une desquelles ce prélat lui représenta deux lettres du roi, & dans l'autre la requête de ce prince pour son absolution, il assembla tous les cardinaux le mercredi second jour d'Août. Il leur exposa la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors à l'égard de la France, & leur fit envisager l'importance du sujet dont il s'agissoit, & qui étoit telle, ajoûta-t-il, que depuis plusieurs siecles, le Saint siége n'en avoit eu aucune qui méritât d'être traitée avec plus d'attention, & de désintéres-

30 Lettre du sieur d'Ossat de l'an 1595.

sement, & où la passion dût avoir moins de part, à cause des conséquences pour l'église, pour la religion, & pour un des plus grands royaumes de la Chrétienté. Il leur dit qu'il vouloit avoir leur avis là-dessus, & qu'il les en entretiendroit tous en particulier. Il les pria de méditer sur cette affaire avec toute la réflexion qu'elle méritoit, & de n'avoir en vûe dans les conseils qu'ils lui donneroient, que l'honneur de Dieu, l'avantage de la religion, & le bien commun de la Chrétienté. 1595.

C'étoit un grand trait de prudence à ce sage pontife, d'en user de la sorte. Car il avoit prévû que s'il demandoit les avis des cardinaux en plein consistoire, il y en auroit plusieurs, que la crainte de déplaire au roi d'Espagne empêcheroit de dire avec liberté ce qu'ils penseroient, outre qu'en leur parlant en particulier, il pourroit lui-même avec plus de facilité les faire entrer dans ses vûes, & appuyer de son autorité la force de ses raisons.

Les trois quarts d'entr'eux sont pour l'absolution du roi.

La chose réussit, & les trois quarts des cardinaux furent pour accorder l'absolution au roi : mais ils n'étoient pas tous de même avis sur les conditions auxquelles on la devoit donner. Ceux de la faction d'Espagne qui étoit très-forte, vouloient qu'avant toutes choses, le roi révoquât l'édit de 1577 qu'il avoit confirmé en faveur des Huguenots, qu'on l'obligeât à exclure de toutes charges & dignités ceux de cette religion ; qu'on ne la tolerât point dans le royaume ; que le roi cessât de faire la guerre aux restes de la ligue ; qu'il en rétablit les chefs dans toutes les charges & gouvernemens qu'ils avoient possédés, & qu'il les reçût en grace aux conditions dont le pape conviendroit avec lui, par l'entremise du légat qu'il enverroit en France ; que l'on fit une treve avec l'Espagne, pour parvenir à une paix entre les deux couronnes, dont le pape seroit le médiateur ; que les Jésuites fussent rappellés de leur exil, & rétablis dans le royaume ; qu'on effaçât dans l'arrêt rendu contre Jean Châtel cette clause : « Que le roi devoit être reconnu pour roi quand » même il n'auroit pas l'absolution du pape. » On proposoit encore plusieurs autres conditions également dures & peu convenables à la majesté royale, aux intérêts du roi, & au repos du royaume. Thuanus, l. 113.

Digitized by Google

1595. Il y avoit des cardinaux qui détournoient le pape de donner l'absolution au roi dans Rome, & lui conseilloient d'envoyer un légat en France pour cette fonction. C'étoit à l'instance du duc de Sesse, ambassadeur d'Espagne, qui désespérant de rompre le coup, qui alloit achever d'abbattre la ligue, vouloit l'éloigner le plus qu'il lui seroit possible. Si le pape avoit pris ce parti, le dessein du duc de Sesse étoit de faire enforte que le légat qu'on enverroit, ne partît pas sitôt, & d'obtenir de lui qu'il fit lentement le voyage, dans l'espérance que durant cet intervalle, il pourroit arriver tels incidens, que l'absolution ne se donneroit jamais: & ce fut là un des articles, sur lesquels on disputa le plus avec les sieurs du Perron & d'Ossat.

Lettre 30 du cardinal d'Ossat de l'an 1595.

Prieres publiques ordonnées dans Rome à cette occasion.

Pendant que cette affaire se traitoit, on continuoit les prieres publiques & les processions dans Rome. Le pape le jour de sainte Marie-aux-Neiges, alla accompagné d'un très-petit nombre de personnes, piés nuds, depuis son palais de Montecavallo jusqu'à l'église de sainte Marie-Majeure, & y dit la messe, toujours piés nuds. Il s'en retourna de même, après avoir été en prieres très-long-temps. On le vit dans tout le chemin verser une grande abondance de larmes, la tête baissée, sans regarder personne, ni donner de bénédiction. Il en fit autant le jour de l'Assomption, & tout Rome étoit dans l'attente de ce grand évenement.

Enfin les sieurs du Perron & d'Ossat ayant toujours tenu ferme, suivant leurs instructions, & protestant qu'ils ne pouvoient se relâcher plus qu'ils avoient fait sur aucun article, sans passer leur commission, & sans offenser le roi, on convint des conditions suivantes, au nombre de quinze, rapportées dans le livre des ambassades du cardinal du Perron: en voici la teneur.

« Que ce prélat & le sieur d'Ossat, comme procureurs » pour le roi, prêteroient le serment accoûtumé d'obéir au » mandement du Saint siége & de l'église.

Conditions dont les agens du roi convinrent là dessus avec le pape.

» Qu'ils abjureront pardevant le pape le Calvinisme, & » toutes autres hérésies, & feront profession de foi.

» Que le roi restituera l'exercice de la religion catholique » en la principauté de Bearn, & y nommera au plutôt des évêques

» évêques Catholiques, & jusqu'à ce que les biens puissent
» être restitués aux églises, donnera & assignera du sien aux 1595.
» deux évêques de quoi s'entretenir dignement.

» Que le roi dans un an, ôtera M. le prince de Condé
» d'entre les mains des hérétiques, & le consignera entre les
» mains de personnes catholiques, pour le nourrir en la re-
» ligion Catholique & pieté chrétienne.

» Que les concordats seront gardés & entretenus, tant à
» la provision des bénéfices, qu'ès autres choses.

» Que le roi ne nommera aux évêchés & abbayes, & au-
» tres bénéfices, auxquels il a droit de nomination, person-
» nes hérétiques, ni suspectes d'héresie.

» Que le roi fera publier & observer le concile de Trente,
» excepté aux choses qui ne se pourront exécuter, sans trou-
» bler la tranquillité du royaume, & s'il s'y en trouve de
» telles.

» Que le roi aura en particuliere recommandation & pro-
» tection l'ordre ecclésiastique, & ne souffrira que les per-
» sonnes ecclésiastiques soient opprimées ou vexées, par
» ceux qui portent l'épée, ni par autres, ni que leurs biens
» soient detenus; & s'il y en a d'occupés, les fera rendre au
» plutôt par tout le royaume, où qu'ils soient situés, sans
» aucune forme, ni figure de procès.

» Que si le roi avoit fait quelque inféodation des châteaux
» & lieux qui appartiennent à l'église en faveur de catholi-
» ques ou d'hérétiques, il les révoquera.

» Que le roi montrera par faits & par dits, & même en
» donnant les honneurs & dignités du royaume, que les
» catholiques lui sont très-chers; de façon que chacun con-
» noisse clairement, qu'il désire qu'en la France soit & floriſſe
» une seule religion, & icelle la catholique, apostolique &
» Romaine, de laquelle il fait profession.

» Que le roi, s'il n'a légitime empêchement, dira tous
» les jours le chapelet de Notre-Dame; & le mercredi les
» litanies; & le samedi le rosaire de Notre-Dame, laquelle
» il prendra pour son avocate ès cieux; & gardera les jeû-
» nes, & autres commandemens de l'église; ouïra la messe
» tous les jours; & tous les jours de fête, messe haute,

1595. » Qu'il ſe confeſſera & communiera en public quatre fois » pour le moins par chacun an.

» Qu'il bâtira en chacune province du royaume, & en la » principauté de Bearn, un monaſtere d'hommes, ou de » femmes, de religion monaſtique, ou des Mendians des » religions réformées.

» Qu'il ratifiera en France entre les mains du légat, ou » d'autres miniſtres du Saint ſiége, l'abjuration & la pro- » feſſion de foi, & les autres promeſſes faites par ſes pro- » cureurs, & enverra au pape l'inſtrument de la ratifica- » tion.

» Qu'il écrira aux princes Catholiques, en ſe conjouiſ- » ſant de ce qu'il aura été reçu en la grace de l'égliſe Ro- » maine, en laquelle il fait profeſſion de vouloir demeurer » à jamais.

» Qu'il commandera que par tout ſon royaume graces » ſoient rendues à Dieu pour un ſi grand bien reçu de lui. »

Ces articles furent auſſi-tôt envoyés au roi par les ſieurs du Perron & d'Oſſat, avec des notes ſur chacun, pour lui marquer qu'ils ne s'étoient en aucune maniere écartés de leurs inſtructions; & ce prince en fut très-ſatisfait.

La cérémonie de l'abſolution ſe fait avec beaucoup d'appareil.

Lettres 32 & 33 du ſieur d'Oſſat de l'an 1595.

Le pape déſigna le dix-ſeptieme de Décembre pour donner l'abſolution au roi, & la cérémonie ſe fit avec un très-grand appareil. Dès que le pape eut prononcé les derniers mots de l'abſolution, le bruit des trompettes & des tambours ſe fit entendre de toutes parts: le canon du château Saint-Ange y répondit, nonobſtant les inſtances de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui avoit fait tous ſes efforts pour empêcher qu'on ne fît aucune réjouiſſance publique, & qu'au-moins on la différât juſqu'à ce que les conditions de l'abſolution euſſent été ratifiées en France, & que le roi eût envoyé un ambaſſadeur à Rome. Le peuple fit paroître par ſes acclamations une joie incroyable. Pluſieurs mirent les armes de France ſur les portes de leurs maiſons; & les plus pauvres achetoient avec empreſſement le portrait du roi, qu'on avoit eu ſoin de faire graver, pour en diſtribuer un grand nombre après la cérémonie. La bulle d'abſolution fut expédiée quelques jours après, & envoyée en France.

Digitized by Google

Le roi après l'avoir reçue, écrivit à tous les évêques, & leur enjoignit de faire rendre dans leurs dioceſes de ſolennelles actions de graces à Dieu, pour une choſe qu'il avoit tant ſouhaitée. Il écrivit enſuite au pape & aux cardinaux des lettres de remercîment ſur ce ſujet; & il le fit en des termes & d'une maniere qui ſervirent beaucoup à mettre cette cour dans ſes intérêts, & à la lui rendre auſſi favorable qu'elle lui avoit été contraire.

1595. *Actions de graces ſolennelles indiquées par tout le royaume de France.*

Ce prince fut admirablement bien ſervi dans toute cette importante négociation. Le grand Duc & la république de Veniſe préparerent les voies, & l'aiderent beaucoup à bien diſpoſer l'eſprit du pape, dès que l'affaire eut été entamée. Le ſieur d'Oſſat la conduiſit, & la ſuivit avec toute l'adreſſe, toute la prudence & toute la circonſpection poſſible. M. du Perron y mit avec lui la derniere main, & la conſomma. L'un & l'autre en furent bien recompenſés dans la ſuite. Les deux neveux du pape, les cardinaux d'Arragon, Paleotto, Medicis, Gallier, Gallo, Sarnano, Moroſini, Pierbenedetto, Juſtiniano, del Monte, Montalto, Saſſo, les ſeconderent de toute leur autorité & de tout le crédit qu'ils avoient auprès du pape. Le cardinal de Joyeuſe, quoique le duc de Joyeuſe ſon frere fût encore alors un des principaux chefs de la ligue dans le pays de Toulouſe, & que par cette raiſon, ce cardinal eût grand intérêt à faire différer l'abſolution du roi, juſqu'à ce que ſon frere eût fait ſon accommodement aux conditions avantageuſes qu'il pouvoit eſperer, fit paroître un très-grand déſintéreſſement à cette occaſion. Le pape lui rendit ce témoignage, que lorſqu'il le conſulta là-deſſus, ce cardinal l'avoit fort preſſé de ne point retarder cette abſolution, tant il la jugeoit néceſſaire pour le bien de la France, de la religion, & de toute la Chrétienté, & que bien qu'il vît clairement le grand dommage que ſa maiſon, & ſon frere en particulier en pouvoient ſouffrir, il voulut qu'on n'y eût aucun égard. Le pape ajoûta que ces inſtances du cardinal furent ce qui le détermina le plus fortement à accorder l'abſolution ſans un plus long délai. En effet, le cardinal de Joyeuſe fut un de ceux qui firent paroître le plus de joie, quand il

Combien le roi fut bien ſervi dans cette négociation.

Lettre 35 du ſieur d'Oſſat de l'an 1595.

1595. vit la chose terminée. Il chanta le *Te Deum* dans l'église de saint Louis, fit mettre les armes de France & de Navarre sur son hôtel, & se distingua par les marques de rejouissances qu'il donna dans tout son quartier.

Le cardinal de Plaisance qui avoit été légat en France durant l'assemblée de Paris, & qui avoit tant travaillé en faveur de l'infante d'Espagne, pour lui faire donner la couronne, fut de ceux qui parlerent le plus vivement au pape pour l'absolution du roi : de quoi les Espagnols qui lui avoient procuré le chapeau de cardinal, furent très-irrités contre lui.

Les sieurs Delbenne, Lomellin, & Seraphin Olivieri, (*a*) gens qui avoient beaucoup de manége & d'accès auprès des cardinaux & du pape, servirent aussi très-utilement le roi. Ce dernier, qui, comme je l'ai remarqué, étoit en possession de plaisanter avec le pape, & de lui dire en riant les vérités les plus importantes, s'entretenant un jour avec lui, & le pape lui ayant demandé ce qu'on disoit dans Rome sur les affaires présentes : *On dit, Saint Pere*, répondit Séraphin, *que Clément VII a perdu l'Angleterre, & que Clément VIII, s'il n'y prend garde, perdra aussi la France ;* paroles qui firent grande impression sur le pape.

Mais celui dont les sieurs du Perron & d'Ossat exalterent le plus les services en cette rencontre dans leurs lettres au roi, & à M. de Villeroi, secrétaire d'état, fut le cardinal Tolet, jusqu'à dire, qu'après Dieu & le pape, *le roi doit reconnoître tenir son absolution de lui.* Sa prudence & sa doctrine jointe à une vertu & à une probité reconnue, lui avoient attiré toute créance dans l'esprit du pape. Il soûtint parfaitement ce caractere dans cette occasion ; car tout Espagnol qu'il étoit, & dans le temps que ceux de sa compagnie étoient le plus maltraités en France, & malgré toutes les sollicitations de l'ambassadeur d'Espagne, il n'enviſagea que la justice de la cause du roi & le bien de la religion, & ne prit point d'autres regles de sa conduite.

Lettre 32 du cardinal d'Ossat de l'an 1595.

(*a*) Il étoit bâtard du chancelier Olivier.

Le roi n'oublia pas les obligations qu'il lui avoit, & ce cardinal étant mort l'année suivante, ce prince par reconnoissance, lui fit faire un service dans Notre-Dame de Paris, avec une magnificence royale. J'ai mis tout de suite ce qui regardoit cette importante affaire, quoiqu'elle n'eût été consommée que sur la fin de cette année 1595, dont je vais maintenant rapporter les autres événemens. 1595.

La guerre avoit été déclarée à l'Espagne dans toutes les formes, & par un manifeste daté du dix-septieme de Janvier. Elle se faisoit avec différens succès sur les frontieres de France & des Pays-bas, où le roi ne pouvoit pas envoyer toutes ses forces, parce que les restes de la ligue suscitoient encore de nouveaux troubles en diverses provinces du royaume. *Evenemens de la guerre, qui durant ce temps-là avoit été déclarée à l'Espagne.*

Les François faisoient des courses jusqu'aux portes d'Arras & de Mons, & les Espagnols avec les ligueurs, jusques à celle d'Amiens & de Peronne : mais les places de la ligue qui incommodoient le plus, étoient la Fere & Soissons. Il y avoit dans cette derniere ville une forte garnison, dont les partis venoient jusqu'à Paris ; de sorte qu'un jour quelques jeunes seigneurs qui exerçoient leurs chevaux dans le manége des Tuileries, furent enlevés ; mais le baron de saint Blancard, frere du maréchal de Biron courut après, chargea le parti, & délivra les prisonniers. Cayet, t. 3.

Le roi pour empêcher ces courses, mit une grosse garnison dans Crespi en Valois, & ordonna aux sieurs de Moussi, de Gadencourt, d'Edouville & de Beyne, qui occupoient divers postes de ce côté-là, d'être fort alertes, & d'avoir toujours des partis en campagne entre Soissons & Paris. On se dressoit de part & d'autre de continuelles embuscades : Ponsenac qui commandoit à Soissons, en disposa une à demi-lieue de Crespi, pour enlever d'Edouville qui devoit avec trente hommes aller à Velli en Laonnois. D'Edouville en fut averti, & s'étant fait soûtenir par Moussi, Gadencourt & Beyne, il chargea si heureusement la troupe ennemie, composée de deux cents cuirassiers, & de deux compagnies de dragons à cheval, qu'il la défit entierement. Cinquante furent tués sur la place, soixante blessés ; plu- Mémoires de la ligue, tome 3.

1595. sieurs faits prisonniers, & entre autres Bellefont, & le baron de Conan qui commandoit le parti : dix-neuf officiers de la garnison, presque tous capitaines, se trouverent parmi les morts, ou parmi les prisonniers.

Le duc de Bouillon continuoit le ravage qu'il avoit commencé sur la fin de l'année précédente dans le Luxembourg. Les états de Hollande, inutilement sollicités à la paix par l'archiduc, avoient joint quelques troupes à celles de France, sous les ordres du comte Philippe de Nassau. Quatre compagnies de ce prince avoient eté enlevées par le comte de Mansfeld, n'ayant pû être secourues par les François à cause du débordement des eaux : le duc de Bouillon eut sa revanche sur onze compagnies des troupes d'Espagne, qu'il défit auprès de Virton : mais faute d'assez grandes forces, il ne fit dans cette province aucune conquête qu'il pût conserver.

Annales de Grotius, l. 3 & 4. Mémoires de la ligue, tome 6.

Le roi prend à son service les troupes du duc de Lorraine.

D'autre part la treve continuant entre la France & le duc de Lorraine, & ce duc résolu à conclure la paix ayant congédié ses troupes, le roi les prit à son service, au nombre de cinq mille hommes de pié & de mille chevaux. Leurs chefs étoient les sieurs de Saint George, baron d'Aussonville & le sieur de Tremblecourt, qui ayant pris l'écharpe blanche, & s'étant de plus fait avouer par le comte Maurice, Stathouder des Provinces-Unies, entrerent brusquement en Franche-Comté, où ils se rendirent maîtres de Vezoul, & firent des courses dans la province. S'ils avoient pû s'y établir, & que le duc de Bouillon eût pû pareillement se maintenir dans le Luxembourg, c'eut été un grand embarras pour les Espagnols, à qui on auroit par ce moyen coupé la communication de l'Italie & de l'Allemagne avec les Pays-bas, & il leur auroit été très-difficile d'y faire venir des secours : c'est ce qui les obligea à s'opposer promptement à ces entreprises ; comme ils avoient envoyé le comte de Mansfeld dans le Luxembourg, pour empêcher le duc de Bouillon de s'y fortifier, ils firent aussi marcher en diligence vers la Bourgogne, Velasco, connétable de Castille, & gouverneur de Milan, qui se vint poster sur la riviere de Saone, où évitant le combat, en attendant le reste

Lettre du roi au sieur du Plessis du 12 Fevrier 1595.

Digitized by Google

de ses troupes, il fit rallentir la premiere boutade des François.

1595.

Sur ces entrefaites, l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-bas, mourut. C'étoit un bon prince, mais peu habile pour le gouvernement, & encore moins propre à la guerre. Cette mort ne causa pas tant de désordres dans les affaires des Pays-bas Espagnols, qu'il y avoit lieu d'en appréhender. Le comte de Fuente fut nommé gouverneur par l'archiduc, en attendant les ordres de la cour d'Espagne: ce comte étoit une des meilleures têtes, & un des plus grands capitaines de son temps.

Mort de l'archiduc Ernest gouverneur des Pays-bas.

Sa premiere expédition fut le siége de Hui, que Herauguiere, gouverneur de Breda avoit un peu auparavant surpris sur l'évêque de Liége. La ville fut prise d'assaut par les Espagnols, & Herauguiere qui s'étoit retiré dans le château, contraint de se rendre par capitulation: mais le comte se préparoit à de plus hautes entreprises.

Le comte de Fuente son successeur prend la ville de Hui.

Le roi de son côté n'en méditoit pas de moins importantes. Le duc de Mayenne après le danger qu'il courut d'être arrêté à Bruxelles, s'étoit retiré en son gouvernement de Bourgogne, où le président Jeannin qui étoit à la cour, pour traiter en son nom avec le roi, lui manda qu'on n'y vouloit plus entendre parler des conditions avantageuses qu'on lui avoit offertes avant la prise de Laon. Cette nouvelle le fit résoudre à tout hasarder, & à tâcher de se maintenir en Bourgogne contre les armes du roi, par le secours & les diversions des Espagnols. Il avoit rasé les fauxbourgs de Beaune, qui étoient fort vastes & fort peuplés, & fait murer toutes les portes, excepté deux, dont il avoit partagé la garde entre les bourgeois & la garnison; & après avoir donné aux bourgeois l'espérance de la paix, & de son accommodement avec le roi, il s'étoit retiré à Dijon.

Le duc de Mayenne prend toutes les précautions possibles pour s'assurer de Beaune.

Thuanus, l. 112.

La défiance qu'il avoit des bourgeois de Beaune, lui faisoit prendre toutes ces précautions. Le nouvel avis qu'on lui donna des intelligences qu'ils entretenoient avec le maréchal de Biron à qui le roi avoit donné le gouvernement de cette province, & qui actuellement battoit le château

Digitized by Google

de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, fit revenir ce duc à
1595. Beaune le premier jour de Février. Il fit murer encore une porte, & mit deux corps-de-gardes à l'autre, dont l'un composé de bourgeois qu'il vouloit toujours ménager, fut posté auprès de la porte au dedans de la ville, & l'autre au
Cayet, t. 3. dehors à la barriere qui n'étoit que de soldats, & qu'il regardoit comme le plus important, & le plus propre pour empêcher la surprise. Il recommanda la ville au capitaine Montmoyen, & lui dit en s'en allant, *que qui la lui ôteroit, lui arracheroit le cœur du ventre.*

Et cette ville ne laisse pas de se soumettre au roi.

Montmoyen, par les ordres secrets du duc, arrêta après son départ plusieurs bourgeois, du nombre desquels fut le maire nommé Belin: mais il le relâcha par la crainte d'un soulevement. Il fit en cela une grande faute; car ce maire, homme de très-grande autorité dans la ville, & de beaucoup de résolution, voyant le péril où il étoit, prit son parti de concert avec le sieur Brunet *antique-maire*, ainsi qu'il est qualifié dans une relation manuscrite fort exacte que j'ai vûe, c'est-à-dire, à ce que je crois, qui avoit été maire quelque temps auparavant; & le cinquieme de Février, ayant donné ordre secretement à tous les bourgeois de s'armer, sans attendre l'heure dont il étoit convenu avec le maréchal de Biron, il fit sonner la cloche de l'horloge de la ville, qui étoit le signal pour les bourgeois.

Dans le moment tous sortirent en armes de leurs maisons: & le maire ayant paru devant la sienne l'épée à la main, avec l'écharpe blanche, cria *Vive le roi.* Ce cri se fit en même temps dans tous les quartiers de la ville; on se jetta sur les soldats qui ne s'attendoient à rien moins; la porte où étoient le corps-de-garde, fut fermée par celui qui commandoit les bourgeois en ce quartier-là; les soldats qui étoient dehors à la barriere, demeurerent exposés au feu que l'on fit sur eux de dessus les murailles, & ils demanderent quartier. On se battit furieusement en divers endroits: mais les bourgeois s'emparerent de toutes les rues, excepté de la rue de la belle Croix, voisine du château, qui fut la seule où la garnison ne put être forcée.

Les

Digitized by Google

Les bourgeois se retranchèrent à l'entrée du côté de la ville, ils rompirent les portes qui avoient été bouchées, & envoyèrent au maréchal de Biron, qui n'étoit qu'à demi-lieue de là, & qui accourut à toutes jambes avec de la cavalerie. Il se disposa à attaquer la rue de la belle Croix: mais les soldats qui la gardoient, capitulèrent, & eurent permission de se retirer avec leurs armes & leur bagage. Il investit aussi-tôt le château, pour en faire le siége. Oudineau que le duc de Mayenne avoit fait grand prévôt, fut surpris portant deux lettres, l'une pour le capitaine Montmoyen, où il y avoit une liste des bourgeois qu'il devoit mettre en prison, & une autre pour le gouverneur de Dijon avec un ordre pareil, d'arrêter certains bourgeois de cette ville, qui y étoient nommés. 1595.

Le maréchal de Biron envoya celle-ci à Dijon, & elle ne contribua pas peu à engager les bourgeois à suivre l'exemple de Beaune quelque temps après. Le siége du château de Beaune fut formé, & sur la nouvelle que le duc de Mayenne assembloit six ou sept mille hommes pour le secourir, toute la noblesse du parti royal se rendit auprès du maréchal. Le roi lui envoya encore quelques troupes sous les ordres des sieurs Guillaume de Tavannes, de Sipierre & de Ragni. La place tint un mois: mais la breche étant faite, le capitaine Montmoyen capitula le jour de Pâques fleurie, & la rendit. *Le château est attaqué & pris dans les formes.* Thuanus, l. 112.

Le roi reçut cette nouvelle au bois de Vincennes, où il s'étoit retiré pour faire ses dévotions. Il fit chanter le *Te Deum* dans la Chapelle, & puis à Paris. Un peu après le baron de Seneçai abandonna la ligue, & rendit Aussonne au roi, à condition qu'il auroit la lieutenance de roi de la province. Nuits & Autun imiterent dans le même temps l'exemple de Beaune & d'Aussonne.

Ces succès des armes du roi encouragerent les bourgeois de Dijon à exécuter le dessein qu'ils avoient depuis longtemps, de secouer le joug de la ligue. Ils prirent brusquement les armes contre le vicomte de Tavannes, & contre François Boyot de Francesque, gouverneur du château, & secondés par le maréchal de Biron, qui leur envoya un se- *La soumission de Beaune est suivie de celle de Dijon*

1595. cours fort à propos, se rendirent maîtres de la ville. Francesque se retira dans le château, & le vicomte de Tavannes dans celui de Talan, place assez forte à quelque distance de Dijon.

D'autre part le connétable de Montmorenci gagne la ville de Vienne au roi.

Sur ces entrefaites le connétable de Montmorenci ayant gagné le sieur Disimieux, gouverneur de Vienne, acquit cette place au roi : c'étoit l'unique passage que le duc de Nemours eût sur le Rhône, & par où les restes de la ligue, en Auvergne, en Lyonnois, & en Forès pouvoient recevoir du secours des étrangers. Cette circonstance rendoit très-importante la réduction de cette ville. Le duc de Nemours, dont elle faisoit la principale ressource, conçut tant de chagrin de sa perte, qu'il en tomba malade, & après une langueur de quatre mois, mourut à Anneci. C'étoit un jeune prince d'un mérite égal à sa naissance; mais d'une ambition demesurée, & qui se voyant exclus du throne de France, où il avoit aspiré, aussi bien qu'au mariage de l'infante d'Espagne, qui seul l'y pouvoit conduire, avoit toujours regardé comme son pis-aller, de se faire un état souverain du Lyonnois, du Beaujolois & du Forès. Il s'étoit rendu dans cette vûe entierement indépendant du duc de Mayenne, & avoit par cette mésintelligence beaucoup affoibli le parti de la ligue. Sa mort acquit encore au roi quelques petites places dont il étoit maître, la plûpart de ses amis & serviteurs trouvant mieux leur compte à prendre ce parti, qu'à suivre celui qui déperissoit tous les jours.

Mémoires de Sulli. T. 1, c. 55.

Toutes ces conquêtes ne donnoient gueres plus de joie au roi, qu'elles lui causoient d'embarras, à cause des différentes vûes de ses généraux, qui se trouvant en si beau chemin, le sollicitoient chacun de leur côté, de leur envoyer des troupes, & même de venir en personne, pour achever de dissiper ses ennemis dans leurs gouvernemens.

Le connétable de Montmorenci après la réduction de Vienne, & après avoir mis en fuite tout ce qui restoit dans ces quartiers-là de troupes au duc de Savoye & de Nemours, avoit dessein d'entrer dans la Bresse & de commencer par quelque action considérable, à faire avec quelque

Digitized by Google

éclat les fonctions de sa dignité de connétable. Le maréchal de Biron de son côté vouloit attirer le roi en Bourgogne, où il faisoit actuellement le siége du château de Dijon, qui étoit fort, & celui du château de Talan encore plus difficile à prendre : mais d'ailleurs le roi étoit inquiet pour la frontiere de Picardie, & sur-tout pour Cambrai, que le comte de Fuente avoit déja bloqué, & qu'il se préparoit à assiéger dans les formes. 1595.

Ce prince marche en Bourgogne pour achever de la soumettre.

Le roi, après avoir beaucoup délibéré, résolut d'aller joindre le maréchal de Biron, & promit au connétable de se rendre à Lyon, quand il auroit soûmis la Bourgogne. Ce fut le sieur de Sanci qui avoit alors beaucoup de crédit sur l'esprit de ce prince, & le chancelier de Chiverni, qui lui firent prendre cette résolution, par le moyen de la marquise de Monceaux, non pas que cette dame aimât Sanci ; au contraire elle lui en vouloit, pour quelques railleries qu'il avoit faites sur ses amours : mais il fit agir auprès d'elle une autre dame qui la prit par un endroit fort sensible. Elle lui fit esperer, qu'après la prise des châteaux de Dijon & de Talan, le roi réuniſſant son armée à ce corps de Lorrains qu'il avoit pris à son service, & qui s'étoit rendu maître de Vezoul en Franche-Comté, cette province ne seroit point en état de résister à l'armée royale ; que le roi en feroit la conquête en une seule campagne ; qu'on en pourroit donner la souveraineté honorifique aux Cantons Suisses, & la proprieté à son fils César, qu'elle avoit eu du roi, & qui étoit né durant le siége de Laon.

Ordres qu'il donne à son départ.

Le roi ayant pris la résolution d'aller en Bourgogne, chargea du soin des frontieres de Picardie, Messieurs de Nevers, de Saint Pol, de Bouillon, & l'amiral de Villars, & au cas qu'ils unissent leurs forces ensemble, c'étoit le duc de Nevers qui devoit en avoir le commandement général. Il établit deux conseils à Paris, tant pour les finances, que pour les autres affaires, dont il fit chef le prince de Conti : le comte de Soissons, qui prétendoit à cet honneur, en fut très-chagrin : mais il y avoit une si grande antipathie entre le roi & ce prince, que le roi ne lui accordoit des graces, que quand il ne pouvoit les lui refuser,

Digitized by Google

1595. & le comte ne pouvant se résoudre à la complaisance, recevoit souvent des déboires, dont il ne pouvoit se venger, que par des murmures fort inutiles.

Le roi partit de Paris, fit sa premiere entrée à Troyes le trentieme de Mai, & prit le chemin de Bourgogne, à la tête d'un assez gros corps de troupes qui s'étoient rendues auprès de lui de divers endroits. Il apprit en arrivant que le connétable de Castille avoit repris Vezoul en Franche-Comté, & il ne douta pas que son dessein ne fût de venir avec le duc de Mayenne au secours des châteaux de Dijon & de Talan. Il donna ses ordres pour assûrer les deux siéges, fit faire de nouveaux retranchemens au camp, & coupa la communication entre les deux châteaux, que le maréchal de Biron, faute d'avoir assez de troupes, n'avoit pû empêcher jusqu'alors.

Relation du sieur Balthasar de la journée de Fontaine-Françoise au baron de Rosni.

Comme il vouloit venir à bout de cette entreprise à quelque prix que ce fût, il partit du camp, & marcha au-devant des Espagnols, pour retarder leur marche le plus qu'il lui seroit possible; & déterminé à leur livrer bataille, s'il ne pouvoit autrement les empêcher d'approcher de Dijon, il donna rendez-vous à ses troupes à Lux & à Fontaine-Françoise.

Il envoye reconnoître l'armée Espagnole.

En les attendant il passa la riviere de Vigenne à la tête de cent cinquante chevaux & d'autant d'arquebusiers à cheval, & il en détacha le marquis de Mirebeau avec cinquante à soixante cavaliers, pour apprendre des nouvelles des ennemis, tandis que lui reconnoitroit le pays, & choisiroit un champ de bataille, au cas qu'il en fallût venir à une action. Le roi n'eut pas fait une lieue de chemin, qu'il vit revenir Mirebeau en désordre, & qui lui dit qu'ayant été brusquement chargé par un gros de quatre cents chevaux, il n'avoit point eu le moyen de reconnoître les troupes ennemies aussi distinctement qu'il l'eût souhaité: mais que selon toutes les apparences l'armée Espagnole étoit fort proche, & qu'elle venoit pour se loger à Saint Seine.

Le maréchal de Biron étant arrivé dans le moment avec quelque cavalerie, s'offrit à aller lui-même reconnoître les ennemis, pour en rapporter des nouvelles plus certaines,

Digitized by Google

Il n'eut pas fait mille pas à la tête de trois cents chevaux, qu'il apperçut comme une garde avancée de soixante sur une colline. Il alla à eux, les écarta, & découvrit de là toute l'armée Espagnole qui marchoit en bataille, & dont quatre cents chevaux plus avancés en poursuivoient vivement environ cent cinquante commandés par le baron d'Aussonville, qui venoit joindre le roi. 1595.

Les quatre cents chevaux abandonnant ce baron, pour ne pas trop s'écarter de leur gros, tournerent vers le maréchal de Biron, & à quelque distance de lui, au lieu de venir le charger, se séparerent en deux troupes, & prirent à droite & à gauche, à dessein de reconnoître ce qu'il y avoit derriere les escadrons François.

Un détachement de la sienne repousse la cavalerie ennemie.

Ces quatre cents chevaux étoient soûtenus de six cents autres qui firent la même manœuvre. Le maréchal qui penetra leur dessein, sépara aussi sa troupe en trois escadrons, envoya sur sa droite le marquis de Mirebeau, & sur sa gauche le baron de Lux, & lui avec le troisieme escadron, fit ferme au lieu où il étoit: par ce moyen il empêcha quelque temps les ennemis de reconnoître ses derrieres: mais deux escadrons de cent cinquante chevaux chacun, ayant chargé très-vigoureusement Mirebeau & de Lux, celui-ci fut fort mal mené: le maréchal courut à son secours, & le dégagea au moment qu'il étoit prêt d'être pris, ayant eu son cheval tué sous lui.

Cette charge où la cavalerie ennemie fut repoussée, permit au baron de Lux de rallier ses gens: mais le maréchal voyant plusieurs escadrons s'avancer pour l'envelopper, pensa à la retraite, qui se fit avec assez de désordre. Il y reçut un coup de sabre sur la tête, & un coup de lance dans le bas ventre, mais qui n'entroit pas fort avant.

Un autre détachement est culbuté jusques sur l'escadron du roi.

Le roi envoya cent chevaux au-devant du maréchal pour faciliter sa retraite & arrêter l'ennemi: mais ils furent encore culbutés & poussés jusqu'à l'escadron du roi, qui n'eut jamais plus besoin de sa valeur, & de sa présence d'esprit qu'en cette occasion.

Valeur de ce prince qui, quoi-

Il n'avoit avec lui que trois cents chevaux; & il s'en voyoit

huit cents sur les bras en six escadrons, dont le succès animoit le courage. Il appella auprès de sa personne tout ce qu'il y avoit de seigneurs & d'officiers de distinction, donna au duc de la Tremoille la moitié de sa troupe à conduire, prit l'autre avec lui, & cria : *A moi, Messieurs, & faites comme vous m'allez voir faire.* Il se met à la tête de son escadron & va enfoncer un de ceux des ennemis, quoiqu'il n'eût ni pot ni casque en tête : le duc de la Tremoille en fit autant avec le sien, & la charge se fit avec telle furie, que les deux escadrons ennemis furent percés & renversés sur les autres. Le maréchal qui avoit rallié six-vingts chevaux, accourut tout blessé qu'il étoit, & acheva la déroute.

1595. *qu'inférieur en nombre, renverse les ennemis les uns sur les autres.*

Ils alloient pousser jusqu'à un corps de trois cents chevaux, où étoit le duc de Mayenne, si le roi n'eût fait faire alte, sur ce qu'il apperçut des haies toutes bordées de mousquetaires, devant lesquelles il falloit passer & essuyer un très-grand feu. Deux grosses troupes de cavalerie ennemie parurent sortant d'un bois voisin. Le roi les chargea encore, & les ayant dissipées revint se poster au lieu où il étoit d'abord. Il vit arriver fort à propos huit cents chevaux de ses troupes, où étoient les comtes de Chiverni, le chevalier d'Oise, les sieurs de Vitri, de Clermont, de Rissé, de la Curée, d'Arambure, d'Heure, de Saint Geran, & la Boulaye.

Le connétable de Castille se retire pour éviter un combat général.

Ces nouvelles troupes firent croire au connétable de Castille que toute l'armée royale arrivoit ; & sur l'expérience de ce qui venoit de se passer, il appréhenda que la partie ne fût trop dangereuse pour lui. C'est pourquoi comme il ne vouloit pas hasarder une bataille, il rassembla toute sa cavalerie à la tête de son armée, & fit défiler par derriere ses bataillons vers la riviere de Saone. Le roi le poursuivit, & le harcela sans cesse, jusqu'à ce que ce général eût mis cette riviere entre les François & lui à la faveur d'un pont qu'il y avoit au-dessous du bourg de Grei.

Plusieurs ont écrit, que le duc de Mayenne fit de fortes instances au connétable de Castille, pour qu'il lui donnât encore seulement quinze cents chevaux, avec lesquels il lui

Digitized by Google

répondoit d'envelopper cette poignée de gens qu'ils avoient en tête : mais la prudence du général Espagnol l'empêcha de les lui accorder, parce qu'il ne pouvoit se persuader, que le roi s'exposât de la sorte, sans être soûtenu au moins de toute sa cavalerie : & c'est la seconde fois qu'un tel préjugé sauva ce prince, & l'empêcha de périr ; car sur un semblable raisonnement, Alexandre de Parme l'avoit manqué à Aumale l'an 1592. 1595.

M. de Thiange qui étoit alors dans le parti de la ligue, a dit depuis qu'en cette rencontre il conduisoit une des troupes qui combattirent ; qu'ayant reconnu le roi, il s'étoit arrêté, & que ce prince le fit charger en même temps si furieusement par le marquis de Mirebeau, que son escadron fut en un moment dissipé. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. 1.

Ce fut là une de ces occasions, où l'on vit ce que peut la présence d'un prince guerrier à la tête de sa noblesse : car les ennemis dans toutes les charges qui se firent, étoient six contre un, & furent battus comme s'ils n'avoient été qu'un contre six. Entre ceux qui eurent part à cette fameuse journée, & qui furent presque toujours aux côtés du roi, sont nommés les ducs d'Elbœuf & de la Tremoille, le marquis de Pisani, les sieurs de Dinteville, de Roquelaure, de Château-vieux, de Liancourt, de Montigni, de Mirepoix, & le marquis de Tresnel. Quelques-uns d'entre eux conjurerent plusieurs fois le roi de se retirer sur un cheval Turc extrêmement vîte, qu'on tenoit tout prêt, mais il ne voulut jamais abandonner la partie. Le roi dans une lettre (*a*) qu'il écrivit au sieur du Plessis-Mornai, fait un grand éloge de la valeur que les sieurs de Mirebeau & la Curée firent paroître dans ce combat. Cayet, t. 1.

Une témérité quand elle est heureuse, ne fait gueres de tort pour l'ordinaire à un général en matiere de guerre : mais il me paroît qu'en ces rencontres ce grand prince en fut accusé sans sujet. Il avoit pour maxime celle de tous les grands capitaines, qui est de s'instruire exactement par eux-mêmes des forces & de la disposition des ennemis, sans s'en rapporter à d'autres, quand il s'agit d'une action im- *Divers jugements portés de cette derniere action du roi.*

(*a*) Datée du 9 Juin 1595.

portante & décisive. C'est pour cela qu'en de telles con-
1595. jonctures il alloit en personne à la découverte : ces précautions toujours si utiles pour le succès des grandes entreprises, ne sont pas d'ordinaire sans quelque péril ; un accident imprévû, un hazard, l'adresse de l'ennemi le font naître quelquefois ; & c'est alors que l'honneur oblige un général à soûtenir par sa valeur, ce qu'il n'a entrepris que par prudence, & à payer alors de sa personne comme un officier subalterne, sans nul égard à son rang & à sa dignité.

Légere perte qu'il y fit. Quelque vigoureuse qu'eût été cette action de la part des François, leur perte fut très-petite. Ils n'y eurent que six hommes de tués, un de pris & quelques blessés. Les Espagnols y perdirent six-vingts soldats, & quelques officiers, soixante autres demeurerent prisonniers, & environ deux cents furent blessés : on leur prit aussi un drapeau dans la derniere charge que le roi leur fit.

Suivie de la prise des châteaux de Dijon & de Talan. Cayet, t. 3. Ce prince se sût très-bon gré du danger qu'il avoit couru ; non-seulement, parce qu'après de tels exemples, personne n'eût osé se trop ménager : mais encore parce que le connétable de Castille jugeant par cette épreuve des gens à qui il avoit affaire, n'osa s'engager plus avant, & s'étant retranché sous Grei, ville de la Franche-Comté, laissa prendre les châteaux de Dijon & de Talan : de sorte qu'il ne resta plus au duc de Mayenne en Bourgogne, que les seules villes de Seure & de Châlons sur Saone, où il se retira se voyant abandonné par les Espagnols.

Le roi entre en Franche-Comté. Après la prise des deux châteaux le roi entra en Franche-Comté, ravagea le plat-pays, & auroit pû y faire quelque entreprise plus considérable, si les Suisses y eussent voulu consentir : mais nonobstant les beaux projets formés en faveur de la marquise de Monceaux & de son fils, que les Cantons ne goûterent pas, ils demanderent au roi la confirmation du traité de neutralité fait en 1580 entre cette province & le duché de Bourgogne. Il se fit dès lors une suspension d'armes de ce côté-là ; on commença les conférences sur ce sujet, où assisterent le marquis de Pisani & M. de Silleri, alors ambassadeur du roi chez les Suisses, les

les députés du roi d'Espagne, & ceux des Cantons ; la chose fut entierement conclue quelque temps après, & le traité ratifié par le roi le 23 Septembre suivant.

1595. Au recueil des traités par Leonard, tome 2.

Le roi après avoir satisfait au désir du maréchal de Biron, qui sans son arrivée étoit en danger d'être accablé par le duc de Mayenne & par le connétable de Castille, voulut aussi contenter le connétable de Montmorenci. Ce seigneur le sollicitoit fort de venir à Lyon, où sa présence devoit produire de grands effets, & d'où il pourroit donner ses ordres de plus près pour rétablir la tranquillité en Provence.

Et passe de là à Lyon.

Il fut reçu le quatrieme de Septembre dans cette ville, une des plus considérables de son état, avec une magnificence laquelle effaça celle de toutes les entrées qu'il avoit faites jusques là dans les autres villes, qui s'étoient soûmises à son obéissance. Ses manieres franches & populaires lui gagnerent les cœurs. Tous les ordres, & tous les particuliers de quelque distinction s'empresserent en toutes manieres à lui témoigner leur joie ; & il eut sur-tout un grand plaisir, de voir l'archevêque de Lyon, autrefois l'ame de la ligue & le conseil du duc de Mayenne, venir à la tête du clergé lui rendre son obéissance.

Où il est reçu avec beaucoup de magnificence. Elle est racontée en détail par Cayet, vol. 3.

Sur l'exemple de la république de Venise, qui lui avoit envoyé une très-solemnelle ambassade qu'il reçut à Paris au commencement de cette année, les députés de plusieurs princes Allemans, des Suisses, des Grisons, & de quelques républiques d'Italie vinrent le complimenter durant cette cérémonie. Trois jours après, le connétable le mena à Mont-Luel, ville des états de Savoye, à trois lieues de Lyon, de laquelle il s'étoit emparé quelque temps auparavant, & qui lui donnoit un assez grand pays pour la commodité des quartiers d'hyver.

Il y reçoit divers députés.

Plusieurs choses importantes se passerent durant le séjour du roi à Lyon. La mort du duc de Nemours qui arriva vers ce temps-là, fit rentrer quelques places du Lyonnois & de la principauté de Dombes dans l'obéissance. Le gouvernement du Lyonnois possédé par ce duc, fut donné à Monsieur de la Guiche, & la charge de grand maître

Digitized by Google

de l'artillerie, fut cédée par celui-ci à Monſieur de Saint Luc.

1595.

Soumiſſion de quelques places de l'Anjou.

Lettre de du Pleſſis-Mornai à M. de Lomenie du 23 Décembre 1595.

M. de Bois-Dauphin qui commandoit le parti de la ligue en Anjou & dans le Maine, y tenoit encore Châteaugontier & Sablé, & avoit paru juſques-là ne point vouloir ſe ſéparer d'intérêt avec le duc de Mercœur: mais par le conſeil du ſieur du Pleſſis-Mornai, il traita ſéparément avec le roi, qui ſigna le traité à Lyon. Sa dignité de maréchal de France qu'il avoit eue de la ligue, lui fut confirmée après la ſignature du traité, dans lequel néanmoins le roi ne lui permit pas de prendre ce titre. Les ſieurs Ourceau & du Breuil qui avoient conduit cette négociation, furent récompenſés, le premier d'une charge de maître des requêtes; & l'autre fut fait conſeiller au parlement de Bretagne: & ainſi fut vérifiée la prédiction que M. de Chanvalon avoit faite au duc de Mayenne, au ſujet de la création qu'il fit de quatre maréchaux de France, que ces bâtards ſe feroient un jour légitimer à ſes dépens. Cela fut vrai des maréchaux de la Châtre & de Bois-Dauphin; mais du Rhoſne prit l'écharpe rouge, & demeura avec les Eſpagnols. Pour Saint-Paul qui étoit le quatrieme, il avoit été tué par le duc de Guiſe, comme je l'ai dit auparavant.

Treve avec le duc de Mayenne & le duc de Savoye, qui acheve de ruiner la ligue.

Ce fut encore à Lyon que le roi reçut nouvelle certaine, que le pape étoit prêt de lui donner ſon abſolution. Cette nouvelle fit un grand effet. Le duc de Joyeuſe qui en eut avis du cardinal ſon frere, commença à penſer ſérieuſement à ſe remettre en l'obéiſſance du roi avec Toulouſe, & les autres places qu'il maintenoit dans les intérêts de la ligue; ce qui fut exécuté au mois de Février de l'année ſuivante. Enfin le coup mortel fut dans le même lieu porté à la ligue, par les traités de treve que le roi y fit avec le duc de Mayenne & le duc de Savoye.

Le duc de Mayenne, ſi mal ſecondé par les Eſpagnols, pour le ſecours du château de Dijon, vit bien que déſormais il ne pouvoit plus faire aucun fonds ſur eux; & prenant occaſion de la réſolution où le pape étoit de donner l'abſolution au roi, dont le refus lui avoit juſques-là ſervi de prétexte pour continuer la guerre, envoya à Lyon vers

Digitized by Google

ce prince, pour lui proposer une treve. Le roi n'ignoroit pas le désordre des affaires du duc : mais il ne vouloit point le pousser à bout, ni le contraindre à se retirer avec les Espagnols, qui pourroient profiter de son désespoir, des lumieres qu'il leur donneroit sur les moyens d'attaquer le royaume, & des intelligences qu'il pourroit y entretenir. Par toutes ces considérations fondées sur trop d'exemples tirés de l'histoire des rois de la branche des Valois, & par les sollicitations de Gabrielle d'Etrées qui le possédoit alors entierement, & à qui le duc de Mayenne avoit eu recours, il témoigna recevoir avec joie la proposition du duc. La treve lui fut accordée pour trois mois à plusieurs conditions, qui devoient beaucoup contribuer au repos du royaume : mais on lui en imposa une, sans laquelle on ne l'auroit pas écouté. Ce fut de donner sa parole, que durant cette treve on travailleroit sérieusement & sincerement au traité de paix. 1595.

Thuanus, l. 1, c. 3.

Dans le traité de treve, daté du 13 Septem. 1595.

Il y eut beaucoup de différence entre ce traité de treve & celui qui fut fait en 1593. Le roi ne permit point qu'on employât en ce dernier le terme d'union ou de ligue : dans l'autre traité de treve, le roi avoit souffert qu'on ne l'y nommât point avec le titre de roi : mais dans celui-ci il s'y qualifia roi de France & de Navarre sans parler de quelques autres formalités, qui marquoient assez que le duc de Mayenne traitoit avec lui comme avec son souverain.

Le duc de Mercœur continue la guerre en Bretagne.

Pendant cette treve le marquis de Saint-Sorlin qui avoit pris le nom de duc de Nemours après la mort de son frere aîné, se disposa aussi à traiter avec le roi : mais le duc de Mercœur n'eut aucun égard à ce traité, & toujours secondé par les Espagnols, il continua la guerre en Bretagne. Pour ce qui est du traité avec le duc de Savoye, avant que d'en dire la conclusion, je dois toucher les expéditions militaires qui se firent du côté de ses états par le sieur de Lesdiguieres.

Conquêtes faites sur le duc de Savoye avant sa visite.

Ce seigneur avoit assiégé le fort d'Exiles le premier jour de cette année 1595, & l'avoit pris après un siége de près d'un mois, & après avoir repoussé le duc, qui étoit venu au secours avec une armée de neuf à dix mille hommes. Ce

Histoire de Les-

fort repris fermoit au duc de Savoye de ce côté-là l'entrée
1595. du Dauphiné : mais il falloit ravitailler Cahours, qui sans
diguieres, l. 5, cela couroit risque d'avoir le même sort que Briqueras,
c. 7, &c. étant au-delà des montagnes & fort proche de Pignerol. Lesdiguieres prit si bien ses mesures, qu'il y fit conduire par Saint-Jurs un convoi de trois cents quintaux de blé & de farine, & que l'escorte, malgré les embuscades du duc de Savoye, le vint rejoindre sans aucun fâcheux accident.

Après tout, quelque chere que fût cette conquête à Lesdiguieres, parce qu'elle lui avoit été très-glorieuse, il fallut qu'il se résolut à la perdre. Il lui étoit aussi difficile de conserver cette place, qu'il étoit aisé au duc de Savoye de l'assiéger. Ce prince l'investit, & se retrancha devant d'une maniere à ne pouvoir être forcé dans ses retranchemens. Lesdiguieres y vint avec une petite armée au mois de Mai, & employa toutes sortes de moyens & de stratagèmes pour attirer le duc à un combat : mais il ne voulut jamais le hasarder. Enfin la garnison manquant de toutes sortes de vivres, après avoir été réduite à manger, non-seulement les chevaux, mais encore les chiens & les rats, fut obligée de capituler, & Lesdiguieres de penser à la retraite, qu'il fit non sans danger, mais avec tant de prudence & d'ordre, qu'elle lui fit presque autant d'honneur qu'une victoire. Il se dédommagea ensuite de la perte de Cahours par la prise de quelques postes dans les montagnes.

Cayet, c. 3. Durant ce temps-là le duc de Savoye traitoit de sa paix avec le roi, par l'entremise de Zamet, qui eut diverses conférences avec le président de Silleri. On crut l'affaire conclue, moyennant quelques sommes d'argent que le duc donneroit au roi, qui en avoit grand besoin, & la restitution de quelques petites places que le duc occupoit en Provence & en Dauphiné. Le roi même inquiet sur les affaires de Picardie, de Bretagne & de Provence, alla jusqu'à se relâcher sur le marquisat de Saluces, & jusqu'à consentir qu'un des fils du duc de Savoye en fût mis en possession, à condition d'en faire hommage à la couronne de France : mais le duc qui agissoit toujours par les impressions de la

Digitized by Google

cour d'Eſpagne, & qui n'étoit entré en traité que par la peur de l'approche du roi, & pour gagner du temps, rejetta avec hauteur l'article de l'hommage : c'eſt ce qui empêcha la concluſion de la paix; tout ſe termina à une treve, juſqu'à la fin de cette année 1595, & elle fut continuée à diverſes repriſes, juſqu'au mois de Mars de l'an 1597. 1595.

De quelle maniere le roi en récompenſa Leſdiguieres.

Leſdiguieres ſe ſervit de cette conjoncture pour venir faire ſa cour. Lorſqu'il arriva à Lyon accompagné du jeune Crequi ſon gendre, fils de la comteſſe de Saut, le roi couroit la bague dans la place de Bellecour. Ce prince l'ayant apperçu de loin, piqua vers lui la lance en arrêt, & lui cria en riant, *Ha vieux Huguenot, tu en mourras.* Leſdiguieres étant dans le moment ſauté à terre, pour ſaluer ſon roi, qu'il n'avoit point vû depuis très-long-temps, en fut reçu avec toutes les careſſes que ſes grands ſervices méritoient. Ce prince l'aſſûra qu'il n'y avoit rien qui dépendît de lui à quoi il ne pût prétendre. Il le fit le lendemain conſeiller d'état, & lui en envoya le brevet par le ſieur de Calignon, chancelier de Navarre.

Hiſtoire de Leſdiguieres, liv. 5, chap. 11.

Suite des troubles de Provence.

Le connétable conſeilla au roi de ne point quitter Lyon, avant que d'avoir mis ordre aux troubles de Provence qui continuoient toujours, par la haine que les Provençaux avoient contre le duc d'Epernon, & par la fierté de ce duc qui s'opiniâtroit à ne pas déſemparer, & à ſe maintenir dans ce pays quoi qu'il lui en dût arriver.

Une treve qui s'y étoit faite ſur la fin de l'année derniere, avoit été prolongée pour trois mois par les ordres exprès du roi. Le duc d'Epernon n'y avoit eu aucun égard, & avoit fait pluſieurs hoſtilités pendant ce temps-là contre les villes & les perſonnes contraires à ſon parti. Les uns & les autres députerent à la cour pour juſtifier leur conduite, & accuſer celle de leurs adverſaires.

Cependant le comte de Carces, chef du parti oppoſé à celui du duc d'Epernon, ſurprit la ville de Salon, & aſſiégea le ſieur de Saint Romans dans le château. C'étoit un brave ſoldat, zelé partiſan de la ligue, & qui ſans ſe livrer au duc d'Epernon, ne vouloit point non plus reconnoître les

Bouche Hiſtoire de Provence, l. 10.

ordres du comte, depuis que celui-ci avoit reconnu le
1595. roi.

Alexandre Vitelli, commandant de Berre pour le duc de Savoye, assembla des troupes pour secourir Saint Romans, & le duc d'Epernon se joignit à lui, non pas pour l'amour de Saint Romans, mais par haine contre le comte de Carces: ils se présenterent devant la ville, d'où le comte fit une sortie, & les repoussa.

Le duc d'Epernon à son retour se saisit d'un lieu nommé Alenson, d'où il pouvoit beaucoup incommoder le comte de Carces dans Salon. Cela lui attira un terrible arrêt du parlement d'Aix, par lequel il fut ordonné qu'informations seroient faites de sa conduite, & envoyées au roi & à M. le connétable. On publia par-tout la défense de porter les armes sous ses ordres, de lui fournir des munitions & des vivres, & un commandement à tous ceux qui étoient à son service, de l'abandonner comme un rébelle, & comme un ennemi de l'état, qui avoit tenté de donner du secours au château de Salon, tenu par un homme révolté contre le roi; & en même temps on députa à M. de Lesdiguieres, pour le prier de venir avec ses troupes en Provence.

Le duc sans s'embarrasser de tant de fracas, ayant assemblé toutes ses forces, alla assiéger le comte de Carces dans Salon, qui se trouva ainsi entre deux feux, entre celui du château & celui de la campagne. Le connétable averti de tous ces désordres, envoya par Maridat son secrétaire, commandement au duc de se retirer de devant Salon, au comte, de lever le siége de devant le château, & à Saint Romans, de mettre sa place en sequestre entre les mains de Dumenil-Conin, gentilhomme de Languedoc, en attendant que le roi en eût autrement ordonné.

L'approche de Lesdiguieres avec ses troupes, plutôt que l'ordre du connétable fit abandonner l'entreprise de Salon au duc. Vitelli fut blessé en cette expédition, & alla mourir en son gouvernement de Berre. Le comte de Carces n'obéit point. Saint Romans se voyant sur le point d'être forcé, voulut s'échapper, & se cassa la cuisse en sautant

Digitized by Google

d'un lieu trop haut ; & le comte ſe rendit maître du château, excepté des égliſes des Cordeliers & de Saint Laurent. 1595.

Le roi envoye ſur les lieux pour s'en informer.

Sur ces entrefaites le ſieur du Freſne, conſeiller d'état, envoyé par le roi, arriva en Provence le quinzieme d'Avril, pour s'inſtruire ſur les lieux du véritable état des choſes, dont les deux partis avoient juſqu'alors informé la cour ſi diverſement. Il fit tout ce qu'il put en parlant en particulier au duc d'Epernon, pour l'engager à renoncer de lui-même au gouvernement de Provence, l'aſſûrant qu'il feroit un extrême plaiſir au roi, qui trouveroit bien moyen de le dédommager. Le duc entendant cette propoſition, changea de couleur, & s'emportant avec un extrême violence, il répondit qu'il avoit arraché la Provence des mains du duc de Savoye & de la ligue aux dépens de ſon ſang, de celui de ſes amis, de ſes parens, & de ſon propre frere ; qu'on ne pouvoit lui en ôter le gouvernement ſans ruiner ſa réputation ; qu'il s'y maintiendroit contre quiconque entreprendroit de le lui enlever, & qu'il ne le quitteroit qu'avec la vie.

Il fait ſignifier au duc d'Epernon qu'il eût à renoncer au gouvernement de la Provence.

Le ſieur du Freſne tâcha envain de l'adoucir, en lui repréſentant les malheurs où ces réſolutions extrêmes alloient plonger la Provence ; & le trouvant inflexible, il lui déclara enfin, que le roi le vouloit abſolument, & qu'il avoit ordre de ſa part de lui dire, que s'il n'obéiſſoit au plutôt, il viendroit lui-même l'en chaſſer, & lui faire ſentir les effets de ſon indignation. Hé bien, (repartit le duc en furie,) » qu'il vienne ; je lui ſervirai de fourrier, non pas pour lui » préparer les logis, mais pour brûler tous ceux qui ſeront » ſur ſon paſſage. »

Réponſe inſolente du duc, qui ne laiſſe pas de ſigner la treve peu après.

Nonobſtant ces paroles inſolentes, & toutes ces rodomontades, ayant fait de plus ſérieuſes réflexions, il ſigna quelques jours après les articles de la treve que le roi avoit commandée aux deux partis.

Autre inſolence d'un ligueur de Marſeille.

Le ſieur du Freſne avoit auſſi ordre de la cour, de faire ſon poſſible pour ramener par la douceur Marſeille à l'obéiſſance du roi. Deux hommes depuis long-temps dominoient dans cette ville, ou plutôt la tyraniſoient. L'un

Digitized by Google

1595. s'appelloit Casaux, consul de la ville, & l'autre Louis d'Aix Viguier. Ils s'étoient rendus indépendans & du duc d'Epernon & du comte de Carces, se promettant d'être bien appuyés du roi d'Espagne, dont ils recevoient tous les jours les vaisseaux & les galeres dans leur port. Le sieur du Fresne leur envoya un trompette, pour leur porter les lettres que le roi leur écrivoit. Le trompette rencontra auprès de Marseille, Louis d'Aix qui revenoit d'une maison de campagne: il alla le saluer, & lui présenta les lettres. Ce brutal après les avoir lues, ordonna à ses gens de se saisir du trompette, lui fit couper les oreilles, & foula aux piés les lettres du roi, en jurant, & disant des paroles les plus outrageantes à la personne de ce prince.

La treve étant expirée, elle fut prolongée par le commandement du roi à diverses repriſes, mais très-mal observée par les deux partis, qui ne cesserent point de faire des entrepriſes l'un sur l'autre à toute occasion.

Tout ce que je viens de raconter s'étoit passé en Provence avant l'arrivée du roi à Lyon; & dès que l'on sut qu'il en approchoit, tous les ordres de la province lui envoyerent des députés pour le complimenter, & le supplier de faire en sorte que son voisinage ne fût pas inutile à leur patrie, & d'employer toute son autorité royale, pour y rétablir la tranquillité.

Le duc d'Epernon reçut ordre de se rendre à la cour: il obéit, mais si tard, qu'il n'étoit pas encore à Valence, quand le roi fut obligé de partir de Lyon en poste le vingt-quatrieme de Septembre, sur la nouvelle que les Espagnols poussoient vivement le siége de Cambrai.

L'auteur de l'histoire du duc d'Epernon se prévaut beaucoup de cette obéissance, pour réfuter les bruits qui coururent, que ce duc entretenoit des intelligences avec le roi d'Espagne & avec le duc de Savoye, prétendant que s'il s'étoit senti coupable de ce crime, il ne se fût pas exposé à aller à la cour: mais outre qu'il retarda tant son voyage, qu'il ne put s'y rendre avant le départ du roi, il y a deux fâcheuses preuves contre ce duc en cette matiere.

La

La premiere eſt une lettre (*a*) du cardinal d'Oſſat à M. de Villeroi, où il l'avertit que dans le temps que le duc d'Epernon faiſoit les plus grandes proteſtations de fidélité & d'obéiſſance au roi, « il avoit envoyé à Turin à M. de » Savoye, & à Milan au connétable de Caſtille, duquel il » avoit obtenu ſoixante mille écus, à ſavoir cinq mille » comptant, dont on lui achetoit à Milan des armes & des » chevaux, & cinquante-cinq mille en une lettre de change, » pour les prendre à Genes, & dit-on, que c'eſt par avan- » ce de deux mois d'une penſion de trente mille écus par » mois qu'on lui donne pour être bon François, comme il » écrit par deça qu'il ſera toute ſa vie; & fait dire que l'ar- » gent qu'il prend à Milan, c'eſt argent qu'il y avoit en » banque, comme ſi cela même d'avoir mis argent en ban- » que en une ville du roi d'Eſpagne, quand ainſi ſeroit, & » l'y tenir pour bien aſſûré, n'étoit point en ce temps un » grand ſigne de n'être gueres bon François. Ceux qu'il a » envoyés à Turin & à Milan s'appellent l'un de Mons, & » l'autre Caumeni, ou d'un nom ſemblable. Il y a ja pluſieurs » jours qu'il court un bruit par deçà qu'il a promis Boulogne » aux Eſpagnols, &c. »

1595. *Intelligences du duc d'Epernon avec les Eſpagnols.*

Cette lettre entre dans un ſi grand détail, qu'il eſt difficile de croire que tout y ſoit faux: mais l'autre preuve ne paroît gueres moins forte. Elle eſt tirée de l'hiſtoire du maréchal de Matignon, où il eſt raconté que ce maréchal » ayant découvert une entrepriſe qui ſe tramoit ſur Bayonne » par les Eſpagnols, & ayant fait ſaiſir un nommé Château- » Martin, celui-ci avoit avoué qu'il avoit eu part à l'en- » trepriſe de Bayonne; & qu'il ajoûta dans la queſtion que » M. le duc d'Epernon avoit auprès du roi d'Eſpagne, un » homme qui négocioit cette affaire: parce que deman- » dant des forces & de l'argent à Sa Majeſté Catholique » pour ſon ſecours en Provence, ce roi lui demandoit en » recompenſe Boulogne, ou qu'il eſſayât de lui mettre » Bayonne entre les mains; que le moyen étoit que M. » d'Epernon trouvât un homme affidé qui en achetât le » gouvernement du ſieur de la Hilliere, & que le roi d'Eſ-

P. 351.

(*a*) Datée du 17 Janvier 1596.

1595. » pagne en fourniroit l'argent ; que celui qui étoit proposé » pour trafiquer du gouvernement, se nommoit Mederano » du royaume de Navarre, & marié en Gascogne ; que le » sieur d'Epernon se faisoit fort de réussir en ce dessein, & » qu'il employeroit des gens qui ne l'oseroient dédire. »

A tout cela on peut ajoûter une lettre (*a*) du duc de Mayenne au duc de Mercœur, où il lui parloit en ces termes : *Je viens de recevoir nouvelles que M. d'Epernon se range de notre parti.* Il paroit difficile de bien défendre ce seigneur sur tous ces faits ; & d'ailleurs il n'est pas fort surprenant que l'ambition dans un esprit fier & hautain, tel que l'étoit le duc d'Epernon, qui se voyoit pousſé à bout par la cour, & sur le point d'être dégradé, lui inspirât d'aussi mauvais conseils, & le disposât à prêter l'oreille aux sollicitations que les Espagnols & le duc de Savoye lui faisoient pour le gagner. Quoi qu'il en soit, le roi avant que de partir de Lyon, donna ordre au connétable, au marquis de Pisani, aux sieurs de Roquelaure & du Fresne, d'aller attendre le duc à Valence pour lui déclarer ses intentions, qui étoient, qu'il eût au plûtôt à quitter la Provence, à n'en plus troubler la paix, & à en laisser la possession libre au duc de Guise.

On lui signifie de nouveau les ordres du roi auxquels il a peine à obéir.

L'autorité du connétable qui étoit son parent, & les conseils de Roquelaure qui étoit son ami, & avoit toujours répondu au roi de sa fidélité, l'ébranlerent beaucoup : mais ils ne le déterminerent pas entierement. Il retourna en Provence fort inquiet & fort chagrin, & y trouva les esprits d'autant plus mal disposés à son égard, qu'ils l'étoient mieux alors envers le roi, pour deux raisons : la premiere, que la nouvelle de l'absolution de ce prince avoit été publiée par le cardinal Aquaviva, légat d'Avignon ; & l'autre, que Sa Majesté avoit déclaré qu'elle tiendroit ferme sur la résolution qu'elle avoit prise, de mettre le duc de Guise en possession du gouvernement de Provence.

Sur l'avis de l'absolution, Arles & les villes circonvoisines qui n'avoient point encore voulu reconnoître le roi, & gardoient cependant une espece de neutralité, se sou-

(*a*) Datée du 26 Janvier 1595, au tome 2 des Mémoires de du Plessis-Mornai.

Digitized by Google

mirent d'elles-mêmes à ſon obéiſſance. Elles députerent Robert de Quiqueran, baron de Beaujeu avec quelques autres, pour aller rendre leurs hommages à leur légitime ſouverain, & lui faire ſerment de fidélité, & ſe réunirent aux autres villes de Provence contre le duc d'Epernon. 1595.

Il eſt abandonné de ſes amis.

Les amis de ce duc commencerent à l'abandonner : le ſieur de Buoulx, le chevalier de Buoulx ſon frere, le capitaine Boyer, & le ſieur de Ramefort, ſur leſquels il avoit toujours le plus compté, ſe déclarerent contre lui. Boyer alla offrir ſon ſervice au parlement d'Aix, & prit de lui une commiſſion pour lever des troupes, & ſervir le duc de Guiſe contre le duc d'Epernon. Le chevalier de Buoulx ſe ſaiſit au nom du roi des villes de Riez & de Montiers, & fit priſonniers tous les Gaſcons qui y étoient. La garniſon d'Aulps compoſée de ſoldats de même nation fut égorgée par les bourgeois, & M. de Leſdiguieres venu du Dauphiné par ordre du roi, pour inſtaller le duc de Guiſe qui n'étoit pas loin à la tête de quelques troupes qu'il amenoit, ayant ſommé Ramefort de lui rendre Siſteron, celui-ci à la vérité refuſa de déferer à la ſommation, parce que Leſdiguieres étoit Huguenot : mais il promit de remettre la place au duc de Guiſe, dès qu'il le verroit dans le camp ; & il le fit.

Forcalquier & quelques autres places ſuivirent encore ces exemples : mais le dernier coup qui atterra le duc d'Epernon, fut la vérification des lettres patentes du duc de Guiſe au parlement d'Aix pour le gouvernement de Provence, & l'arrêt qui fut rendu en conſéquence, par lequel tous les Gaſcons & autres qui tenoient le parti du duc d'Epernon, étoient déclarés atteints & convaincus de felonie, ſi dans huit jours ils ne ſortoient de la Provence, & de toutes les villes & places qu'ils occupoient ; & de plus il étoit ordonné à tous gentilshommes & gens de guerre qui avoient ſuivi ce parti, de venir faire ſerment de fidélité devant la cour, & de ſe rendre ſous les drapeaux du duc de Guiſe, s'ils vouloient ſervir. Pluſieurs obéirent, & déſerterent des troupes du duc d'Epernon : mais peu s'en fallut que ce ſeigneur ne mit fin aux troubles de Provence par ſa mort, qu'il

1595. n'évita que par un des plus ſurprenans bonheurs qu'on liſe dans l'hiſtoire, & qui par cette raiſon mérite d'y avoir place.

Moyen dont ſe ſervit un payſan pour le faire périr.

Il étoit à Brignole toujours penſant à ſe roidir contre ſa mauvaiſe fortune, lorſqu'un payſan nommé Bergue ou Bigue, pour le faire périr, & pour venger ſa patrie des maux qu'il y avoit cauſés, s'aviſa du moyen que je vais dire. Il remplit de poudre à canon deux aſſez grands ſacs, & mit du blé par-deſſus. Dans chacun de ces ſacs il y avoit un piſtolet bandé, & par le moyen d'une petite corde, qu'on ne pouvoit manquer de tirer en remuant le ſac, le piſtolet devoit faire feu & enflammer la poudre.

Il porta ces ſacs au logis où demeuroit le duc, & les mit dans une ſalle-baſſe, au-deſſous de l'endroit où ce ſeigneur avoit coûtume de manger. Dès qu'il le ſut à table, il ſortit de la maiſon, & pria un valet de ce logis de lui aller querir des cordes qu'il avoit enfermées dans un des ſacs; & durant qu'il y alloit, il ſortit de la ville à grande hâte, pour voir de loin l'effet de ſon ſtratagème.

Le duc eſt le ſeul qui en échappe.

Dès que le valet eut touché la ficelle de l'ouverture du ſac, le piſtolet ſe débanda, la poudre prit feu dans les deux ſacs, le plancher ſauta, & tous ceux qui étoient dans la chambre du duc d'Epernon tomberent en bas, la plûpart tués. Lui ſeul demeura aſſis ſur ſa chaiſe, qui par haſard portoit ſur la poutre; & parmi tout ce fracas où tant de gens périrent, il en fut quitte pour une partie de ſa barbe qui fut grillée.

Surpriſe de Graſſe par le duc de Savoye, malgré la treve.

Le payſan courut auſſi-tôt à Aix, porter la nouvelle de la mort du duc d'Epernon: mais ce duc fit bien-tôt connoître qu'il ſe portoit bien. Ce fut ſur la fin de cette année 1595 que ceci arriva, auſſi bien que la ſurpriſe de Graſſe, dont le duc de Savoye étoit encore le maître, & que la mort du gouverneur, qui fut tué par deux capitaines de la garniſon, remit ſous l'obéiſſance du roi, de ſorte qu'il ne reſta plus que Berre dans cette province au duc de Savoye. Le duc d'Epernon, malgré tous ces revers, s'opiniâtra à demeurer en Provence, & y parut encore en campagne l'année ſuivante, comme je dirai, après que j'aurai raconté

Digitized by Google

ce qui se passa durant celle-ci en Bretagne, & sur la frontiere de Picardie. Ce fut sur cette frontiere que la guerre se fit plus vivement, & moins heureusement pour le roi. 1595.

Etat de la guerre en Picardie. Cayet, tome 3.

La campagne commença de ce côté-là par un accident très-fâcheux. Le roi prévoyant que les Espagnols y feroient leurs plus grands efforts, fit partir M. de Longueville, gouverneur de cette province, pour faire la visite de toutes les places, & donner les ordres pour leur défense. Comme il entroit à cheval dans Dourlens, & s'entretenoit avec le capitaine Ramelle, homme fort entendu dans les fortifications, la garnison rangée en haye lui fit par honneur une salve de mousqueterie: mais il partit une balle qui jetta le capitaine Ramelle mort sur la place, & blessa si dangereusement le duc de Longueville, qu'il en mourut peu de jours après. Le roi perdit à la mort de ce prince, un très-fidele, très-zelé & très-brave serviteur. Le gouvernement de Picardie fut donné au comte de Saint-Pol son frere; & le duc de Bouillon fut chargé du commandement de l'armée.

Prise du Catelet par les Espagnols. D'Aubigné, t. 3, liv. 4, 5, 9.

Dès que la campagne put fournir des fourrages, le comte de Fuente fit avancer son armée de ce côté-là. Il y avoit douze mille hommes de pié, trois mille chevaux & vingt pieces de canon. Ces troupes investirent le Catelet, assez mauvaise place, & très-mal pourvue de munitions. Liraumont qui en étoit gouverneur, ne laissa pas de s'y bien défendre. Il tint cinq semaines, & capitula le vingt-cinquieme de Juin à des conditions honorables.

La brave résistance qu'il fit, donna lieu au comte de Saint-Pol & au maréchal de Bouillon de faire une entreprise, dont le succès dédommagea la France de la perte du Catelet.

Il y avoit encore trois places entre Paris & cette frontiere dont les ennemis étoient les maîtres; savoir Soissons, la Fere & Ham. Soissons étoit gardé par une grosse garnison du duc de Mayenne. La Fere étoit en la puissance des Espagnols. Le duc d'Aumale s'étoit saisi de Ham, & il avoit fait Gomeron gouverneur du château où il y avoit

une garniſon Françoiſe. Celle de la ville étoit compoſée
1595. de cinq cents Napolitains ſous les ordres de Michel Caraccioli, de cinq cents Lanſquenets, de deux cents Eſpagnols, de deux cents cinquante Wallons & d'autant de François.

Cette place qui n'eſt éloignée que d'environ cinq lieues de Saint-Quentin & de la Ferre, & qui ouvre le chemin de cet endroit de la Picardie juſqu'à Beauvais, étoit regardée pour ces raiſons, comme très-importante par les Eſpagnols; & ils avoient grande envie de l'avoir entierement à leur diſpoſition. Ils en avoient traité avec le duc d'Aumale à Bruxelles, où Gomeron gouverneur du château fut mandé: on lui fit de ſi grandes offres, qu'il ſe laiſſa corrompre, & envoya ordre à ſa femme & à d'Orvilliers ſon beau-frere, qu'il avoit laiſſé pour commander en ſon abſence, de livrer le château aux Eſpagnols qui étoient dans la ville. Quelques-uns ont écrit qu'il envoya cet ordre malgré lui, & pour ſe tirer des mains des Eſpagnols qui le retenoient à Bruxelles.

Le gouverneur de Ham livre cette place au roi.

Quoi qu'il en ſoit, M. d'Humieres ayant eu avis de cette négociation, en prévint l'effet, & agit ſi bien auprès d'Orvilliers & de madame de Gomeron, qu'il les détermina à ſe donner plutôt au roi qu'aux Eſpagnols, en les aſſûrant que ce gouvernement leur ſeroit conſervé, & que les officiers Eſpagnols & ceux de la ligue qui ſeroient pris dans la ville, ſerviroient d'autant d'ôtages, pour empêcher qu'on attentât à Bruxelles ſur la vie de Gomeron.

D'Orvilliers convint avec d'Humieres, de lui donner entrée par le château, pour fondre enſuite ſur la garniſon de la ville, & la tailler en pieces, ou la prendre priſonniere. Ce ſeigneur en donna avis au comte de Saint-Pol & au maréchal de Bouillon, qui marcherent auſſi-tôt de ce côté-là avec leurs troupes.

La nuit du vingtieme de Juin d'Humieres fut introduit dans le château avec quelques troupes: de quoi la garniſon de la ville étant avertie, elle ſe barricada. L'aſſaut fut donné aux retranchemens: d'Humieres fut repouſſé deux fois, & tué à la ſeconde attaque d'une mouſquetade à la tête.

Digitized by Google

Le maréchal de Bouillon qui arriva sur ces entrefaites, donna un nouvel assaut, & se saisit de quelques maisons. Les Espagnols pour en chasser les François, y mirent le feu. Ce combat dura douze heures, & les mêmes postes furent pris & repris plusieurs fois, jusqu'à ce que le maréchal de Bouillon à la faveur de la flamme des maisons que le vent poussoit contre les Espagnols, se fit un passage, & suivi de quelques officiers, & de plusieurs soldats, perça jusqu'à la porte de Noyon, la fit rompre, & introduisit le comte de Saint-Pol avec le reste des troupes qu'il avoit amenées. Alors la garnison de la ville déja épuisée par une si longue résistance, fut accablée. Il en périt huit cents hommes, & quatre cents demeurerent prisonniers. Du côté des François, outre M. d'Humieres qui fut très-regretté, la Croix, mestre de camp, les sieurs de Mazieres & de Bayencourt, vingt autres gentilshommes, & environ cent soldats furent tués.

1595. *Ce qui ne se fit pas sans carnage de part & d'autre.*

Le comte de Fuente, ayant été averti du dessein des François, étoit parti en diligence du Catelet avec quatre mille hommes d'infanterie, & les mieux montés de sa cavalerie pour venir au secours de Ham: mais étant déja assez proche, il apprit la défaite de la garnison. Il en fut si outré, qu'il fit sur le champ couper la tête à Gomeron, & retourna au siége du Catelet qui se rendit cinq jours après.

Ce général après avoir mené un convoi à la Fere, & fait quelques ravages aux environs de Peronne, tourna tout-à-coup vers Dourlens, & l'investit le treizieme de Juillet. Il ne put empêcher, que près de quinze cents hommes parmi lesquels il y avoit beaucoup de noblesse, ne se jettassent dans la place, pour la défendre sous les ordres du sieur d'Haraucourt qui commandoit dans la ville, & de Ronsoi, fils de M. de Piennes, gouverneur du château.

Les Espagnols assiégent Dourlens.

Valentin de Pardieu sieur de la Mothe, gouverneur de Graveline, faisant dresser une batterie contre la place, reçut une arquebusade dans la tête, dont il mourut aussi-tôt après. C'étoit un des meilleurs & des plus expérimentés capitaines des troupes Espagnoles, François d'origine, mais

dont le pere s'étoit engagé au ſervice d'Eſpagne ſous le regne
1595. de Charles-Quint, & avoit établi ſa maiſon dans les Pays-bas.

Quoique les généraux François qui commandoient ſur les frontieres de Picardie, c'eſt-à-dire, le duc de Nevers, le maréchal de Bouillon, le comte de Saint-Pol & l'amiral de Villars euſſent beaucoup moins de troupes que les Eſpagnols, leur activité & leur expérience pouvoient beaucoup traverſer ce ſiége, & le comte de Fuente n'étoit point ſans inquiétude ſur le ſuccès de ſon entrepriſe : mais le ſieur de Roſne le raſſûra, par le peu d'intelligence qu'il y avoit entre ces généraux ; & l'expérience montra bien qu'il ne ſe trompoit pas.

Les François veulent jetter du ſecours dans la place.

Le duc de Nevers qui devoit commander toutes les troupes de Picardie, ayant reçu la nouvelle du ſiége de Dourlens, partit pour ſe rendre à la tête de l'armée : mais les autres généraux prétendant ſe ſignaler avant ſon arrivée, convinrent entre eux de faire entrer un convoi dans la place, & ſix cents hommes d'infanterie. Le maréchal de Bouillon, le comte de Saint-Pol, & l'amiral de Villars eſcorterent eux-mêmes ce convoi, à deſſein de reconnoître en même temps du plus près qu'il ſeroit poſſible, la ſituation du camp des Eſpagnols. Ils prirent pour cela ſeulement douze à quinze cents chevaux. Le maréchal marchoit à la tête avec quatre cents, l'amiral ſuivoit avec une autre troupe à peu près égale, & le comte de Saint-Pol avec cinq cents faiſoit comme l'arriere-garde de cette cavalerie. L'infanterie & le convoi qu'on devoit faire entrer dans la place, étoient à la queue.

Cayet, tome 3.

Cependant le comte de Fuente bien averti par ſes eſpions de l'approche des François, n'ayant laiſſé dans ſes tranchées qu'autant de troupes qu'il en falloit pour repouſſer les ſorties des aſſiégés, s'avança avec le reſte de ſon armée, & la rangea entre ſes retranchemens & un côteau qu'il avoit devant lui. Le maréchal arrivant ſur le haut de ce côteau, fut fort ſurpris de trouver l'armée Eſpagnole en bataille, & ſi proche de lui : car deux gros de cavalerie, à droite & à gauche, chacun de huit cents chevaux, n'étoient qu'à quatre

quatre cents pas; un peu plus loin paroiſſoient trois autres eſcadrons, & toute l'infanterie derriere en très-bel ordre ſous le commandement du ſieur de Roſne, ayant devant elle ſix pieces de canon. 1595.

M. de Bouillon vit bien qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de la retraite, & la jugea en même temps très-difficile. Il envoya un aide de camp au comte de Saint-Pol, pour le prier de faire retourner l'infanterie ſur ſes pas avec les charriots du convoi, & de gagner un bois qui étoit ſur le chemin du retour, où il le ſuivroit bientôt. Il envoya en même temps dire à l'amiral de Villars qui avoit étendu ſa troupe ſur la gauche, qu'il n'étoit point à propos de s'engager, qu'il ſe contentât de tenir en échec le corps de cavalerie qu'il avoit en tête; que pour lui, il étoit trop près de l'ennemi pour ſe retirer, ſans faire une charge; que ſitôt qu'il l'auroit faite, il iroit le joindre vers une hauteur qu'il lui marqua, & où il feroit ſon ralliement; que durant le combat, il gagnât cette hauteur; qu'il s'y arrêtât, & que quand il l'auroit rejoint, ils ſuivroient enſemble leur infanterie, qui auroit le temps de gagner le bois. *L'armée Eſpagnole les en empêche.*

Le comte de Saint-Pol ſuivit exactement l'avis du maréchal de Bouillon, & fit acheminer ſon infanterie vers le bois: mais Villars répondit bruſquement à l'aide de camp, que puiſque le maréchal vouloit charger, il chargeroit auſſi de ſon côté.

Le maréchal ſans attendre la réponſe de l'amiral, ſuppoſant qu'il exécuteroit ſes ordres, chargea ſi furieuſement les eſcadrons ennemis les plus proches de lui, qu'il les renverſa, & puis à la faveur de la fumée & de la pouſſiere, il fit ſa retraite vers le lieu où il croyoit que l'amiral l'attendoit: mais il le trouva aux mains avec l'autre gros de la cavalerie Eſpagnole, où il s'étoit tellement enfoncé, qu'il y prit trois cornettes, & en perdit une. Le maréchal voulut faire avertir l'amiral de ſe dégager au plutôt: mais ce fut inutilement; car de nouveaux eſcadrons détachés par le comte de Fuente, & quelques mouſquetaires étoient tombés ſur ce ſeigneur, & l'avoient enveloppé. Une partie de ſa troupe ſe rallia au maréchal, qui voyant toute l'ar- *Et le convoi après quelques charges fort vigoureuſes tombe entre les mains des ennemis.*

Lettre du duc de Nevers à M. de Sanci écrite de S. Quentin du 21 d'Août.

1595. mée Eſpagnole s'ébranler, fit ſa retraite en aſſez bonne ordre, & joignit le comte de Saint-Pol : mais l'infanterie ne put aſſez tôt gagner le bois : elle fut coupée, & preſque toute priſe ou diſſipée. Le convoi & ce qu'il y avoit de bagages, tomberent entre les mains des ennemis.

L'amiral après s'être aſſez long-temps défendu avec toute la valeur poſſible, demeura pris ſous ſon cheval qui, en tombant mort, lui avoit caſſé la cuiſſe. Il ſe rendit priſonnier au ſieur de la Chapelle, lieutenant du vicomte d'Eſtauges : Seſſeval, maréchal de camp, le capitaine Perdriel, le ſieur de Lonchamp, le comte de Belin & quelques autres furent auſſi faits priſonniers. Des officiers François de la ligue qui portoient l'écharpe rouge dans l'armée Eſpagnole, traiterent fort mal l'amiral & Seſſeval. Ils leur reprocherent qu'après avoir été ſi conſidérés de leur parti, & en avoir reçu tant de biens & d'honneurs, ils l'avoient lâchement abandonné. L'un & l'autre répondirent avec beaucoup de fierté : mais dans le moment ſurvint une querelle entre les Eſpagnols & ces officiers François de leur parti, touchant ces deux ſeigneurs priſonniers, qu'ils ſe diſputerent les uns aux autres. Quelques-uns ont cru que la choſe étoit concertée ; & pour terminer la querelle, ils furent tous deux maſſacrés ſur le champ. Haqueville & quelques autres de la troupe de l'amiral furent tués, ſoixante demeurerent priſonniers, & furent conduits à Arras.

Les Eſpagnols animés par ce ſuccès, pouſſerent le ſiége avec plus de vigueur qu'ils n'avoient encore fait, nonobſtant un ſecours de ſoixante cuiraſſiers & de vingt mulets chargés de poudre, que le duc de Nevers trouva moyen de faire entrer dans la place, par l'adreſſe du ſieur de Rinſeval qui commandoit ce convoi. La breche fut faite à un baſtion du château : les Eſpagnols après un violent aſſaut, ſe logerent ſur la pointe le dernier jour de Juillet, & un peu après cet aſſaut, étant bruſquement ſautés de leur logement, dans le retranchement que l'on avoit fait à la gorge, ils l'emporterent malgré la réſiſtance de pluſieurs gentilshommes, qui y furent tués. La terreur ſe répandit tout à coup dans la garniſon ; elle ſe ſauva dans la ville, & abandonna ſe

Digitized by Google

sieur de Ronsoi gouverneur du château qui fut fort blessé & pris. 1595.

Les Espagnols poursuivirent les François l'épée dans les reins, & entrerent avec eux pêle-mêle dans la ville, où il se fit un carnage épouvantable, la premiere fureur du soldat n'épargnant ni âge ni sexe; & plus de deux mille personnes, tant de gens de guerre que des habitans furent passées au fil de l'épée. De ce nombre furent le comte de Dinan, second fils de M. de Piennes & frere de Ronsoi, les sieurs de Chalenci & d'Argenvilliers, six capitaines de cavalerie, & presque tous les officiers de l'infanterie. Ceux qui s'étoient sauvés dans les églises furent pour la plûpart épargnés. Haraucourt, gouverneur de la ville, qui entendoit beaucoup mieux la guerre de campagne, qu'à défendre une place, Gribouval, les mestres de camp Saint-Ravi, Villerei & Prouilli & vingt autres personnes de qualité tous blessés furent faits prisonniers. Enfin dans cette rencontre, & durant tout le siége, il périt un très-grand nombre de noblesse Françoise.

Ils entrent dans la ville pêle-mêle avec les François, & y commettent de grands désordres.

La petite armée qui venoit au secours, où il n'y avoit que seize cents chevaux, & deux mille cinq cents hommes de pié, n'étoit qu'à deux lieues de Dourlens, quand ce malheur arriva, & elle se retira à Pequigni. Le duc de Nevers chagrin contre le maréchal de Bouillon, qui n'avoit pas attendu son arrivée pour l'expédition dont j'ai parlé, n'avoit point voulu en prendre le commandement, quoique dès le commencement de la campagne, il en eût été nommé général par le roi. On tint conseil de guerre dans ces fâcheuses conjonctures; & après bien des contestations, on prit le parti de séparer les troupes. Le comte de Saint-Pol & le maréchal de Bouillon avec une partie, allerent couvrir le Boulonnois, & le duc de Nevers se retira à Amiens pour veiller à la sûreté de cette place, de Corbie, & de Saint-Quentin.

L'armée qui venoit au secours est obligée de se retirer.

Cayet, vol. 3.

Lettre du duc de Nevers à M. de Sanci du 21 d'Août.

Pendant que les Espagnols faisoient par-tout des feux de joie pour tant de victoires, on amusa le peuple de Paris par un arrêt infamant, qui fut publié contre le duc d'Aumale, qu'on avoit vû parmi les Espagnols devant Dourlens avec

Arrêt infamant rendu contre le duc d'Aumale, & pourquoi.

1595. l'écharpe rouge. Il fut déclaré criminel de leſe-majeſté au premier chef, & ſon effigie vêtue à l'Eſpagnole avec l'écharpe & les jarretieres rouges, fut traînée depuis la Conciergerie juſqu'à la Greve, où le bourreau la coupa en quatre quartiers. Tous ſes biens furent confiſqués, & madame de Montpenſier, ſœur du feu duc de Guiſe, appréhendant à cette occaſion la fureur du peuple, ou qu'on ne la recherchât pour les anciens troubles de Paris, où elle avoit eu la meilleure part, ſe réfugia à Saint Germain auprès de madame, ſœur du roi, qui lui donna volontiers un appartement dans le château. Mais elle fut bien-tôt raſſûrée par la promeſſe que le roi lui fit, qu'elle ne ſeroit jamais inquiétée pour le paſſé, & que l'amniſtie, qu'il avoit donnée, ſeroit toujours fidelement obſervée.

Le comte de Fuente ne demeura pas en ſi beau chemin. Dès qu'il eut donné ſes ordres pour la réparation des breches de Dourlens, il ſe mit en marche avec ſon armée réduite à dix mille hommes, & roda en remontant le long de la riviere de Somme, pour voir ſi quelque ville étonnée de ce qui venoit de ſe paſſer à Dourlens, n'enverroit point lui offrir ſes clés: mais le duc de Nevers avoit ſi bien pourvû à tout, que cette promenade fut inutile au général Eſpagnol, qui prenant ſa route par le Catelet, vint tomber ſur Cambrai, qu'il inveſtit.

Cambrai eſt inveſti par les Eſpagnols.

Cette place fut toujours fort incommode aux Eſpagnols; tandis qu'elle demeura entre les mains des François, qui faiſoient de là des courſes dans les provinces voiſines, & les obligeoient à avoir de groſſes garniſons dans les villes. Les ſiéges du Catelet & de Dourlens n'avoient été entrepris que dans la vûe de celui de Cambrai: mais le comte de Fuente n'auroit pas été en état de le faire, à cauſe de la diminution de ſon armée, s'il ne lui étoit venu du renfort d'ailleurs, & ſi on ne lui avoit fourni de nouveaux ſecours d'argent pour cette entrepriſe.

Levée du ſiége de Groll par le comte Maurice.

Suivie de la défaite du comte Phi-

Le général Mondragon, gouverneur de la citadelle d'Anvers avoit été laiſſé en Brabant, pour veiller ſur les démarches du comte Maurice, qui de concert avec le roi tenoit les Eſpagnols en échec, & attiroit de ce côté-là une

partie de leurs troupes. Le comte assiégea Groll au comté de Zutphen : mais Mondragon y étant accouru avec une armée, que l'on disoit être beaucoup plus nombreuse qu'elle ne l'étoit en effet, ce prince appréhendant qu'elle ne lui coupât les convois, leva le siége. Ce mauvais succès fut bien-tôt suivi d'un autre encore assez fâcheux, qui fut la défaite du comte Philippe de Nassau, gouverneur de Nimegue. Il s'étoit avancé avec cinq cents chevaux, pour empêcher un fourrage de Mondragon, & celui-ci le surprit, ayant été averti de sa marche. Ce jeune prince fut blessé & pris, & mourut de ses blessures. Le comte Ernest de Nassau son frere, & le comte de Solms furent aussi du nombre des prisonniers. Ces disgraces obligerent le comte Maurice de séparer ses troupes.

1595. *Philippe de Nassau qui est blessé & meurt peu après.* Annales de Grotius, liv. 4.

Mondragon en fit autant des siennes : mais il en envoya une partie au comte de Fuente, qui fut encore joint par cinq mille hommes que la province de Hainaut soudoya volontiers pour le siége de Cambrai. Cette province ajoûta deux cents mille florins pour les frais, Arras cent mille, Tournai deux cents mille. Louis de Barlemont, archevêque de Cambrai, exclus depuis si long-temps de sa ville dont il étoit seigneur, en promit quarante mille, de l'artillerie, des munitions & des pionniers. Tous ces secours mirent le général Espagnol en état de faire dans les formes le siége de cette place, que le colonel la Berlotte bloquoit depuis long-temps, & autour de laquelle il avoit déja fait quelques travaux.

Cayet, vol. 3.

Mais une des raisons qui déterminerent le plus fortement le comte de Fuente à entreprendre ce siége, nonobstant les grandes difficultés qu'il y prévoyoit, étoit la disposition où il savoit que les Cambresiens étoient à l'égard du maréchal de Balagni, qui depuis sa réconciliation avec le roi avoit pris le titre de prince de Cambrai, sous la protection de la couronne de France. Il s'étoit attiré la haine de tous les habitans par son avarice & par sa dureté, & il en ressentit les mauvais effets dans la suite.

Lettre du duc de Nevers au conseil d'état du 7 Septembre.

Dès qu'il vit sa place investie, il écrivit lettres sur lettres au duc de Nevers pour avoir du secours. Ce duc se trou-

va fort embarraſſé à cauſe du peu de troupes qu'il avoit, &
1595. qu'il lui paroiſſoit fort dangereux de dégarnir les villes frontieres, ſur-tout depuis la découverte d'une conſpiration tramée à Amiens, pour livrer cette ville aux Eſpagnols : mais le duc ayant aſſemblé ſon conſeil, il fut réſolu, vû l'importance de l'affaire, de tout haſarder pour ſecourir Cambrai.

Le duc de Nevers jette du ſecours dans Cambrai.

Les troupes effrayées de ce qui étoit arrivé à Dourlens, n'avoient gueres d'envie de s'expoſer à la défenſe de Cambrai, & aux périls qu'il faudroit eſſuyer pour y entrer : mais le duc de Nevers les y engagea, en mettant à leur tête le duc de Rethelois ſon fils qui n'avoit que quinze à ſeize ans, comme un gage qui leur répondoit, qu'on ne les abandonneroit pas à la merci des Eſpagnols.

Ce jeune prince partit avec trois cents hommes de cavalerie légere & cent arquebuſiers à cheval, ſous les ordres du ſieur de Buſſi & du ſieur de Tommelet, maréchal de camp. Ils firent grande diligence, & arriverent la nuit du ſeizieme d'Août à la vûe de Cambrai. Ils forcerent quelques corps-de-gardes, & entrerent dans la place, n'ayant perdu que trois chevaux-légers, huit argoulets ou dragons, & quelques valets. Ce ne fut pas ſans un très-grand riſque ; car les Eſpagnols ayant été avertis de leur marche, toute la cavalerie du camp monta à cheval pour les couper : mais un chemin creux qu'ils mirent entre eux & cette cavalerie, empêcha qu'ils n'en fuſſent attaqués.

Ce ſecours encouragea la garniſon : mais il n'étoit pas ſuffiſant pour contenir la bourgeoiſie, dont on avoit grand ſujet de ſe défier. Balagni redoubla ſes inſtances, pour avoir encore douze cents arquebuſiers. La choſe n'étoit pas difficile à exécuter, pourvû que la marche de ces troupes fût ſecrete ; car les Eſpagnols n'avoient point d'autres circonvallations que quelques forts, qu'ils avoient élevés de diſtance en diſtance. Il ne ſe trouvoit pas plus de douze cents chevaux dans leur armée : ils n'avoient que de très-foibles corps-de-gardes ſur les chemins qui aboutiſſoient à la porte de la citadelle, à la porte Neuve, & aux portes de Saint-Quentin & du Saint Sepulchre, & il ſortoit & rentroit

Lettre du duc de Nevers au conſeil d'état du 7 Septembre.

toutes les nuits par ces portes des hommes envoyés par Balagni aux généraux des troupes Françoises de Picardie : mais la méſintelligence des ducs de Nevers & de Bouillon empêchoit qu'on ne prît aucune réſolution. Tous deux refuſoient de prendre ſur eux le riſque que le ſecours pourroit courir. Le duc de Bouillon alléguoit que le duc de Nevers avoit été nommé généraliſſime de l'armée de Picardie, & celui-ci diſoit, que quoiqu'il eût cette commiſſion, il n'avoit point voulu juſques-là s'en ſervir, ni commander au duc de Bouillon, avec qui il avoit depuis long-temps de grands différends ; que d'ailleurs Cambrai n'étoit point de la Picardie, & que ce duc pouvoit agir pour le ſecours indépendamment de lui. 1595.

Après bien des conteſtations le ſieur de Vic ſe chargea de conduire le ſecours ; on le lui confia : mais il n'étoit pas ſi fort que Balagni le demandoit. Il le conduiſit heureuſement dans la ville : ſa préſence valoit tout le ſecours enſemble, car c'étoit le plus habile homme qu'il y eut alors en France pour la défenſe d'une place, & les Eſpagnols s'en apperçurent bientôt. Cayet, t. 3.

Force des aſſiégeans.

Le comte de Fuente ayant reçû un renfort de huit mille hommes depuis qu'il eut commencé le ſiége, le pouſſoit avec beaucoup de vigueur. Il avoit la plus nombreuſe artillerie qui eût peut-être été juſqu'alors employée à l'attaque d'une place : elle étoit de ſoixante & dix canons. L'attaque étoit à la partie occidentale de la ville, comme à l'endroit le plus foible, & une batterie de trente groſſes pieces la foudroyoit de ce côté-là.

De Vic y fit faire une contrebatterie, qui démonta neuf canons des Eſpagnols, leur tua beaucoup de monde, les obligea à changer leur batterie, & ils furent dix jours ſans tirer. De deux autres qu'ils firent pendant ce temps-là, une de quatorze pieces, & l'autre de huit, la premiere fut encore démontée ; & une mine ayant été faite ſous la ſeconde, quoiqu'elle n'eût pas eu tout l'effet qu'on en eſpéroit, deux canons furent enterrés, & la terre tellement éboulée qu'il fallut recommencer cet ouvrage.

Ils ne laiſſent

Les Eſpagnols furent ſi fort déconcertés par une ſi vi-

goureuſe réſiſtance, & par pluſieurs inventions de feux d'artifice, & d'autres choſes ſemblables que le ſieur de Vic imaginoit tous les jours, que le comte de Fuente délibéra s'il leveroit le ſiége. Pluſieurs des chefs en furent d'avis, repréſentant qu'on ne pouvoit prendre la place que par le moyen du canon, & que toutes leurs batteries juſqu'alors n'avoient pas plutôt été élevées, que celles de la ville les avoient ruinées; que le duc de Nevers étoit à Peronne avec quatre mille hommes de pié & quinze cents chevaux; que ſes troupes augmentoient tous les jours, & que le roi étoit en chemin pour venir en perſonne faire lever le ſiége; qu'enfin l'automne ordinairement pluvieuſe en ces quartiers-là, rendroit l'entrepriſe non-ſeulement plus difficile, mais encore la retraite dangereuſe, ſi on étoit obligé de la faire, comme il y avoit grand ſujet de l'appréhender.

1595. *pas de délibérer s'ils leveront le ſiége.*

Ils diffèrent de le faire pour attendre l'effet de quelques intelligences.

L'archevêque de Cambrai qui étoit au camp & de ce conſeil, ne pût diſconvenir de la force de ces raiſons: mais il repréſenta le déſeſpoir où la levée du ſiége jetteroit les provinces & les villes voiſines, après les efforts & les dépenſes qu'elles avoient faites, & pria qu'on différât encore ſeulement quelques jours à prendre la derniere réſolution. Le ſieur de Roſne & le colonel la Berlotte appuyerent ſon avis, & celui-ci s'offrit à prendre ſoin de l'artillerie, ſe faiſant fort de l'employer avec plus de ſuccès qu'on n'avoit fait juſqu'alors.

Ce qui avoit fait demander par l'archevêque le délai de quelques jours, étoit l'eſpérance de voir l'effet des intelligences qu'il avoit dans la ville, & il ne fut pas trompé.

Quelle fut l'occaſion du mécontentement des bourgeois.

Aux autres ſujets de haine que les habitans avoient pour Balagni, étoit ſurvenu un nouveau mécontentement. Ce ſeigneur prévoyant que l'argent pourroit lui manquer, avoit fait battre une monnoie de cuivre du poids d'une demi once, où d'un côté il avoit fait graver les armes du roi comme protecteur de Cambrai, & les ſiennes de l'autre comme prince de cette ville. Il la faiſoit valoir vingt ſous; on en payoit les ſoldats, & il vouloit que les habitans la reçuſſent ſur ce pié dans l'achat des denrées, avec promeſſe qu'après le ſiége levé, il leur en feroit donner la valeur en monnoie ordinaire:

Digitized by Google

ordinaire : mais lui-même refuſoit de recevoir ces pieces de cuivre des habitans, & vouloit qu'ils payaſſent les impôts & les autres ſubſides en argent, & en bonne monnoie. C'eſt ce qui les irrita furieuſement, & ce qui les fit ſoulever le deuxieme d'Octobre, après qu'ils eurent concerté la choſe avec les Eſpagnols. 1595.

Ils ſe ſoulevent de concert avec les Eſpagnols.

Le colonel la Berlotte avoit mis quarante pieces de canon en pluſieurs batteries contre divers endroits des murailles. Il les fit tirer toutes enſemble ce jour-là ; & tandis que la garniſon étoit partagée aux diverſes attaques pour faire des retranchemens derriere les breches, & ſervir & tranſporter le canon où il étoit beſoin, les habitans ſe ſaiſirent de la grande place, s'y mirent en bataille, & firent des barricades dans toutes les rues. Ils avoient gagné deux cents Suiſſes qui étoient en garniſon dans la ville, & qui ſe joignirent à eux avec deux cents cavaliers du pays, que ces habitans ſoudoyoient.

A qui ils ouvrent une des portes de la ville.

Balagni & de Vic accoururent, & employerent les prieres & les promeſſes pour appaiſer ce ſoulevement : mais tout cela fut inutile. Les habitans ſe ſaiſirent d'une des portes de la ville, & ayant fait publier le traité qu'ils avoient fait ſecretement avec le comte de Fuente pour la conſervation de leur liberté & de leurs priviléges, ils firent entrer quelques troupes de l'armée Eſpagnole, afin de ſe fortifier contre les François.

Ceux-ci voyant les Eſpagnols dans la ville, abandonnerent les murailles & ſe retirerent dans la citadelle. Balagni avoit fait une faute eſſentielle pour un homme qui vouloit ſe maintenir dans ſa principauté malgré les bourgeois, dont il ne pouvoit ignorer la mauvaiſe diſpoſition à ſon égard ; c'eſt qu'il n'avoit que très-peu fortifié la citadelle du côté de la ville, & n'avoit pas eu ſoin d'en remplir les magaſins ; de ſorte que tant de monde renfermé dans la citadelle ne pouvoit y ſubſiſter que très-peu de jours. Auſſi les Eſpagnols s'étant rendus maîtres de la ville, ſe tinrent aſſurés d'avoir bientôt la citadelle.

Et les François ſont obligés de capituler.

En effet, les François ſommés de ſe rendre, ayant délibéré entr'eux, demanderent une treve de vingt-quatre

heures qui leur fut accordée, & puis prolongée de jour en
1595. jour le reſte de la ſemaine. Cependant les Eſpagnols inveſtirent tellement la citadelle avec toutes leurs troupes, dont ils n'avoient plus beſoin pour le ſiége de la ville, qu'il étoit impoſſible d'envoyer des convois aux aſſiégés, & de les ſecourir qu'avec une armée conſidérable que le duc de Nevers n'avoit point. Ainſi par ſon avis même ils capitulerent, & obtinrent toutes les conditions les plus avantageuſes, tant le comte de Fuente avoit envie de mettre fin à une entrepriſe, où il avoit été en ſi grand péril d'échouer.

La citadelle lui fut livrée le neuvieme d'Octobre, & Balagni de prince ſouverain qu'il étoit, redevint particulier. Il ne fut plaint de perſonne, tant à cauſe que tout le monde étoit indigné de ce que le bâtard d'un évêque avoit pouſſé ſon ambition juſqu'à vouloir devenir ſouverain, qu'à cauſe que dans toutes les guerres paſſées, il n'avoit jamais eu en vûe que ſon intérêt propre, tantôt favorable aux Eſpagnols, tantôt à la ligue, tantôt à la France & au roi, ſelon qu'il lui convenoit pour arriver au but où il viſoit.

Renée d'Amboiſe ſon épouſe, femme d'un courage au-deſſus de ſon ſexe, mais d'une fierté & d'une ambition encore plus grande, après avoir reproché à ſon mari d'avoir aſſez de lâcheté pour ſurvivre à ſon malheur, mourut de chagrin deux jours avant la reddition de la citadelle, & avec joie, diſent quelques hiſtoriens, de ce qu'elle mouroit avant que de ceſſer d'être princeſſe.

Le comte de Fuente mit garniſon dans la citadelle, & nonobſtant les remontrances de l'archevêque, le roi d'Eſpagne demeura depuis ce temps-là maître abſolu de la place, dont il n'étoit auparavant que le protecteur. Les armes du feu duc d'Alençon qui s'étoit emparé de cette place ſous le précédent regne, & celles de Balagni furent abbattues & briſées dans tous les lieux où on les trouva, & le comte de Fuente après avoir donné ordre à la ſureté de ſa conquête, s'en alla à Bruxelles. Il y fut reçû comme en triomphe, ainſi qu'il le méritoit, après tant d'importans

Digitized by Google

services qu'il avoit rendus dans cette campagne au roi son maître.

1595.

Reproche que le roi en fit au duc de Nevers.

Le roi, qui après avoir beaucoup travaillé à rétablir la tranquillité dans la Provence & dans le Lyonnois, avoit pris la poste pour venir secourir Cambrai, apprit étant à Beauvais, que la place étoit rendue aux Espagnols. Cette nouvelle lui causa un extrême chagrin. Il vouloit néanmoins poursuivre sa route ; & sur ce que le duc de Nevers lui représentoit l'inutilité de ce voyage ; il lui repartit en colere : « C'est bien à vous à me conseiller là-dessus, vous qui » n'avez (*a*) jamais approché de cette place plus près que de » sept lieues ».

Matthieu, Hist. de Henri IV, l. 1.

Qui en meurt de chagrin.

Cette parole fut un coup de poignard pour le duc de Nevers, dont il eut le cœur si serré, qu'il en tomba malade, & mourut au bout de quinze jours à Nesle en Picardie. C'étoit un prince qui avoit servi dignement l'état sous cinq rois, reconnu pour aussi sage dans le conseil, qu'habile & vaillant dans la guerre, sincerement homme de bien, & dont le caractere distinctif étoit une droiture de cœur à l'épreuve de tout intérêt. Henriette de Cleves sa femme l'engagea d'abord dans la ligue : mais dès qu'il eut pénétré les desseins ambitieux du duc de Guise, il s'en retira, & se dévoua entierement au service du roi Henri III. Après la mort de ce prince, l'attachement qu'il avoit pour la religion catholique, & le péril où il la voyoit sous la domination d'un roi Huguenot, que d'ailleurs il reconnoissoit pour roi légitime, firent qu'il se retira dans son duché de Nevers, sans prendre aucun parti : mais dès qu'il vit ce prince penser sérieusement à sa conversion, il rentra à son service, & lui fut toujours très-fidele & très-attaché.

Le roi ayant appris sa maladie, & ce qui la lui avoit causée, eut un regret extrême de la dureté qu'il lui avoit dite ; & c'est là un de ces exemples qui apprennent aux princes combien ils doivent toujours se posséder. Le roi lui fit dire durant sa maladie qu'il vouloit l'aller voir : mais le duc

(*a*) Bassompierre dit que ceux qui avoient connu Henri IV, ne croiroient jamais qu'il eût tenu un pareil discours à un prince qu'il honoroit & qui l'avoit bien servi. *Observat. sur l'hist. de Dupleix, p.* 42.

le pria de n'en pas prendre la peine, qu'il n'étoit pas en état
1595. d'être vû de Sa Majesté, & qu'il lui recommandoit seulement le duc de Rethelois son fils.

Un peu auparavant mourut aussi à Paris Antoine, soi disant roi de Portugal, âgé de soixante & quatre ans, ne laissant gueres à ses deux fils, que les vaines prétentions qu'il avoit eues sur ce royaume, & qui avoient été si funestes à la France.

Ce prince fait bloquer la Fere.

Le roi ayant assemblé les troupes qu'il avoit destinées pour le secours de Cambrai, ne les voulut pas laisser tout-à-fait inutiles, & fit bloquer au commencement de Novembre la Fere, que les Espagnols avoient en leur puissance, où commandoit le vice-sénéchal de Montelimar, qui la leur avoit livrée. La situation de la place, la forte garnison qui y étoit, & la rigueur de la saison rendirent ce blocus, & puis le siége, très-difficiles & très-longs, & l'armée royale y fut occupée jusqu'au mois de Mai de l'année suivante.

La guerre de Bretagne faisoit encore alors une grande diversion, qui empêchoit le roi d'avoir sur les frontieres de Picardie les forces nécessaires pour résister aux Espagnols; & c'est l'unique des expéditions militaires de cette année qui me reste à raconter.

Etat de la guerre en Bretagne. Mémoires de du Plessis-Mornai au t. 2.

Il y avoit eu dès l'année précédente, & il y eut dans tout le cours de celle-ci, des conférences à Ancenis, & en quelques autres endroits pour l'accommodement du duc de Mercœur avec le roi, qui regardoit cette affaire comme la plus importante qu'il eût alors, à cause des troupes Espagnoles qui étoient dans cette province, & en possession du port de Blavet. Il y employa l'entremise de la reine douairiere, sœur du duc de Mercœur. Elle se transporta en Bretagne, & assista aux conférences d'Ancenis avec le sieur du Plessis-Mornai, l'archevêque de Reims * oncle de ce seigneur, le sieur de Saint-Luc, lieutenant du maréchal d'Aumont en Bretagne, les sieurs de Châteauneuf, de Rochepot, & les présidens de Marigni & de la Grée. Cette négociation inquiéta fort les Espagnols, qui commencerent à être un peu plus souples à l'égard du duc de Mercœur,

* Philippe du Bec.

Digitized by Google

qu'ils n'avoient été juſqu'alors. Ils lui promirent de nouvelles troupes, & de l'argent, & de lui tranſporter les droits de l'infante ſur la Bretagne, au cas qu'elle mourut ſans hoirs : & quelque temps après arriva un ſecrétaire du roi d'Eſpagne, qui lui offrit de la part de ſon maître une penſion de trois cents mille écus par an, s'il vouloit ſe déclarer Eſpagnol, c'eſt-à-dire, faire la guerre au nom & ſous les ordres du roi d'Eſpagne, & prendre l'écharpe rouge. Il lui en apporta une enrichie de pierreries qu'il lui préſenta, & qu'il le preſſa de recevoir. 1595.

Ce duc, un des plus raffinés politiques de ſon temps, lui donna de belles eſpérances, mais ſans ſe trop engager, & envoya en Eſpagne Tournabuon, Florentin de nation, qui étoit ſon plus grand confident, & dont il écoutoit fort les conſeils. Ce n'étoit pas à deſſein de rien conclure ; mais ſeulement de connoître la diſpoſition de la cour d'Eſpagne à ſon égard, & de donner de l'inquiétude à celle de France, afin qu'au cas qu'il fût obligé de s'accommoder, il pût faire ſes conditions meilleures.

Il tira en longueur par mille artifices, & par une infinité de difficultés qu'il faiſoit naître de jour en jour dans les négociations d'Ancenis, attendant quel tour prendroient les affaires du roi, & dans l'eſpérance de profiter de ſon éloignement pendant ſon voyage de Lyon, dont le bruit courut long-temps avant qu'il le fit.

Les affaires auroient été bien-tôt terminées par un piege qu'on avoit tendu à ce duc, & dont il auroit eu peine à s'échapper ſans un contre-temps fâcheux qui en empêcha le ſuccès.

Contre-temps qui empêcha qu'on ne ſe rendit maître du duc de Mercœur.

Le baron de Kamor fort affectionné au parti du duc de Mercœur, étoit amoureux de la dame de Kervenau, auprès de laquelle le ſieur du Pleſſis-Mornai avoit ſi bien agi, qu'elle lui avoit promis d'engager le baron à enlever le duc de Mercœur, & à le conduire à Rennes ; elle en étoit venue à bout, & du Pleſſis envoya au baron de ſes propres ſoldats pour l'exécution de ce coup important : mais comme il étoit en chemin pour aller trouver le duc, il fut rencontré par le maréchal d'Aumont, qui ne ſachant rien de ce myſte-

re, l'attaqua, & le défit : & le baron prétendant avoir satisfait sa maîtresse par cette tentative, ne voulut point pousser sa complaisance plus loin.

1595.

Quelles étoient les vûes de ce prince.

Le duc de Mercœur avoit résolu d'être le dernier de la ligue à quitter les armes, & de faire son traité de sorte, qu'il fût toujours regardé de tous les catholiques comme le plus zelé protecteur de la religion. Sa vûe étoit, si dans la suite il arrivoit quelque révolution dans l'état, ou que le roi favorisât trop les Huguenots, & alienât de lui les Catholiques, d'être regardé d'eux comme une ressource & un refuge sur lequel ils pourroient compter, après les preuves qu'il auroit données de sa constance à soûtenir la religion, dans le temps même que le duc de Joyeuse, & les autres chefs les plus considérables de la ligue pensoient à mettre les armes bas.

Pour cela il étoit déterminé à ne rien écouter, qu'on ne le confirmât dans son gouvernement de Bretagne avec une pleine autorité, & avec pouvoir de mettre tels gouverneurs & telles garnisons qu'il jugeroit à propos dans toutes les places. Tant que dura la négociation, il proposa toujours pour premier & principal article, que nul exercice de la religion Protestante ne se feroit dans la province, & que l'édit de pacification de l'an 1577, que le roi avoit confirmé, n'y seroit ni reçu, ni exécuté.

Le roi qui pénétroit ses desseins, avoit ordonné à ses plénipotentiaires de ne passer nul de ces articles, aimant mieux, quelque désir qu'il eût de la paix, achever de conquerir le reste de son royaume par les armes, que de laisser dans son état des semences de révolte, & aucun seigneur si puissant, que ses sujets mal intentionnés pussent jamais le regarder comme un chef capable de soûtenir leur rébellion.

Le roi lui fait proposer une treve, & à quelles conditions.

Comme il vit de ce côté-là si peu de disposition à la paix, il fit proposer la continuation de la treve, qui avoit été faite pour quelques mois ; que cependant les conférences se continueroient pour la paix ; que pour en lever les obstacles & procurer le repos des peuples, tous les étrangers sortiroient de la province ; & il fit dire par ses députés, qu'il

Digitized by Google

étoit prêt d'en retirer les Anglois, si le duc vouloit en faire sortir les Espagnols. 1595.

Il faisoit d'autant plus volontiers cette offre, qu'il savoit que la reine d'Angleterre étoit résolue à rappeller ses troupes, pour s'en servir contre les révoltés d'Irlande, & que ce secours étant ôté au maréchal d'Aumont, le duc de Mercœur demeureroit maître de la campagne. De plus il faisoit connoître par là aux peuples, qui étoient fort ennuyés de la guerre, que ce n'étoit pas sa faute, s'ils ne jouissoient pas du repos qu'ils desiroient: mais le duc éluda toujours, & ce ne fut qu'au mois de Décembre qu'une treve fut conclue pour quatre mois. *Elle est conclue pour quatre mois.*

Ces négociations furent cause qu'il ne se fit pas en Bretagne de fort grands exploits militaires. Le roi y acquit Rhedon & Belle-Isle: mais ce fut sans coup férir, & par la soumission volontaire du marquis de Belle-Isle & du sieur de Talouet, gouverneur de Rhedon.

Le maréchal d'Aumont après avoir pris Montcontour & quelques châteaux, assiégea Comper, bourg fortifié dans l'évêché de saint Malo, qui appartenoit au comte de Laval, situé sur la petite riviere de Demen, qui va assez loin de là se jetter dans la Villaine. Ce fut devant cette bicoque que ce seigneur illustre par la constante fidélité qu'il eût toujours pour ses souverains légitimes, & par les grands services qu'il leur rendit dans la guerre, trouva la mort; car ayant été blessé d'une mousquetade au bras, & s'étant retiré à Montfort pour se faire panser, la blessure qui d'abord ne parut pas dangereuse, devint mortelle par la fievre qui survint, & qui l'emporta. Il mourut le dix-neuvieme d'Août à Rennes, laissant à deux fils de grands exemples & peu de biens. Le bâton de maréchal de France vaquant par sa mort fut donné à Jean de Beaumanoir sieur de Lavardin, dont il a été fait souvent mention dans cette histoire, & Saint-Luc qui étoit lieutenant du feu maréchal, prit le commandement des armes dans le pays. *Mort du maréchal d'Aumont, dont le bâton est donné à Jean de Beaumanoir sieur de Lavardin.*

L'accident du maréchal fit lever le siége de Comper: mais au mois de Novembre suivant il fut surpris & emporté par les sieurs Dandigné, deux freres gentilshommes Bretons, à qui Dupl. sous l'an 1595.

Digitized by Google

1595. l'hiſtoire, à cette occaſion, donne en même temps l'éloge de courage & d'habileté dans les belles lettres, qualités qui ſe trouvoient alors rarement alliées dans la nobleſſe Françoiſe.

Négociations pour la paix avec le duc de Lorraine. Quelles en furent les conditions.

Les négociations pour la paix du duc de Lorraine avec le roi, ſe firent plus heureuſement que celles de Bretagne. Le traité, qui dès l'année précédente, en avoit été projetté à Saint Germain-en-Laye, fut conclu à la fin de celle-ci. Par le troiſieme article la ville de Marſal étoit cédée au duc de Lorraine, quoiqu'elle eût été uſurpée ſur l'évêché de Metz. Par le quatrieme, les gouvernemens de Toul & de Verdun étoient donnés à un des fils du duc de Lorraine, à qui en cas de mort, un autre fils du duc devoit ſuccéder. Par le ſecond, il étoit dit qu'il ſeroit fait juſtice à Meſſieurs les enfans du duc de Lorraine pour les biens de la ſucceſſion de la feue reine Catherine de Medicis leur grande-mere, ſans préjudice des droits que le duc prétendoit tant de ſon chef que de celui de ſes enfans ſur les duchés de Bretagne & d'Anjou, & ſur les comtés de Provence, de Blois & de Couci. Par le douzieme, le roi comme garant de la dot de la feue ducheſſe de Lorraine Claude de France, s'obligeoit à payer les rentes conſtituées par cette dot, & tant pour cela que pour d'autres dettes, promettoit la ſomme de neuf cents mille écus.

Recueil de traités par Léonard, tome 2.

Ce traité fut ratifié par le roi au mois de Décembre à Folembrai, & par le duc de Lorraine à Nanci au mois de Mars ſuivant: mais pluſieurs articles furent retranchés dans la ratification: & quand on en fit la vérification au parlement, le vingt-quatrieme de Décembre de l'an 1601, le ſecond article où il étoit fait mention des prétentions du duc de Lorraine ſur les duchés de Bretagne & d'Anjou, & ſur les comtés de Provence, de Blois & de Couci, fut ôté, & les neuf cents mille écus du douzieme furent réduits à deux cents cinquante mille.

Embarras que les Huguenots donnerent au roi.

Ce ne furent pas ſeulement les Eſpagnols & les reſtes de la ligue, qui donnerent cette année au roi beaucoup d'embarras, mais encore les Huguenots qui le fatiguoient ſans ceſſe par leurs requêtes, & qu'il avoit inutilement tâché de ſatisfaire

satisfaire par la confirmation de l'édit de 1577, ils s'étoient tenus trop heureux de l'avoir obtenu, lorsque le feu roi le leur accorda : mais ils le compterent pour rien depuis, parce qu'en effet ce n'étoit rien pour eux, eu égard aux grandes espérances qu'ils avoient conçûes de rendre leur religion dominante, au cas que le roi pour lequel ils avoient tant combattu, fût élevé sur le throne. 1595.

On soupçonna quelques grands seigneurs, & en particulier le duc de Bouillon, de les pousser sous main à faire du bruit. Le roi commençoit à se défier fort de ce duc, dont la conduite qu'il étudioit depuis quelque temps, lui donnoit lieu de croire, qu'il avoit dessein de se faire chef & protecteur des Prétendus réformés dans le royaume.

Ils tiennent une assemblée à Saumur.

Ceux-ci firent une assemblée à Saumur le vingt-quatrieme de Février. On y commença par la lecture du brevet qui leur donnoit permission de faire cette assemblée : mais comme ils prétendoient avoir droit de la faire sans cette permission, ils protesterent après la lecture du brevet, » Que c'étoit sans s'y lier & s'astreindre, & sans préjudicier » en aucune façon à la liberté de leurs églises, de se pouvoir » assembler sans telles & semblables lettres : » Et parce qu'ils avoient des affaires importantes à traiter qui demandoient le secret, il fut résolu que le président & tous les députés des provinces feroient serment, de ne point reveler ce qui seroit proposé ou conclu. Ils y renouvellerent les reglemens faits à l'assemblée de Sainte-Foi. Il y fut arrêté qu'on présenteroit de nouveau le cahier de l'assemblée de Mantes de l'an 1593, qu'on feroit un manifeste justificatif de leurs demandes & de leur conduite ; qu'on choisiroit un agent ou procureur pour le tenir à la cour, & y avoir soin de leurs intérêts ; que sans accepter l'édit de 1577, les églises particulieres des bailliages pourroient se servir de ce qui leur y étoit accordé, pourvû qu'elles déclarassent, que ce n'étoit qu'en attendant que Sa Majesté eût plus amplement & plus favorablement pourvu à leurs justes demandes ; qu'ils ne rendroient aucunes places de celles qu'ils tenoient ; & que si le roi en vouloit entierement ôter les garnisons, ou réduire ces garnisons à si peu de soldats, qu'ils ne fussent

Hist. de l'édit de Nantes, l. 7.

Procès verbal de l'assemblée de Saumur.

1595. pas suffisans pour les défendre, & que pour cet effet il fit défenses aux receveurs généraux de leur délivrer de l'argent pour leur entretien, les gouverneurs de ces places pourroient arrêter l'argent entre les mains des receveurs, jusqu'à ce qu'on eût fait les remontrances convenables au roi, & que s'il ne les recevoit pas, on verroit ce que l'on auroit à faire.

Ils députerent vers le roi qui étoit alors à Lyon, les sieurs de la Noue & de la Grimaudaie, pour représenter les services que ceux de la religion lui avoient rendus, se plaindre de ce que dans les capitulations accordées aux villes de la ligue, qui s'étoient soumises, on avoit violé l'édit même de 1577, & faire les autres remontrances conformes à ce qui avoit été arrêté dans l'assemblée de Saumur qui les députoit.

Réponse du roi à leurs députés. Ces députés ayant présenté au roi leur cahier, il prit quelques jours pour l'examiner. Il leur répondit le vingtieme de Septembre, qu'il vouloit qu'on s'en tînt à l'édit de 1577, & à la teneur des conférences de Nerac & de Flex, & qu'il les feroit au plutôt vérifier dans les provinces. Il leur dit en particulier sur les capitulations des villes de la ligue, que certaines exceptions faites par ces traités ne donnoient pas beaucoup d'atteinte à l'édit, & que le grand bien qui en étoit revenu à son état, méritoit bien que ses sujets souffrissent pour une si grande raison, ce petit dommage; que pour ce qui étoit de la réduction de leur garnison dont ils faisoient de si grandes plaintes, la guerre qu'il soûtenoit contre l'Espagne, l'avoit réduit à retrancher les dépenses extraordinaires, & que néanmoins il avoit traité à cet égard plus favorablement leurs places de sûreté, que les autres villes, même celles des frontieres.

Massacre de la Châtaigneraie. Ces réponses ne satisfirent point les Huguenots: mais ils ne se trouverent pas encore en état de remuer, & ils differerent à les examiner dans d'autres assemblées qu'ils firent l'année suivante. Deux choses les irriterent furieusement vers ce temps-là: la premiere fut le massacre qui se fit à la Châtaigneraie, dont les habitans Huguenots s'étant assemblés dans la maison d'un gentilhomme, nommé Vaudoré

Digitized by Google

pour faire le prêche, furent surpris par la garnison de Rochefort, place alors fortifiée sur la Loire en Anjou, & qui tenoit pour le duc de Mercœur. Tout y fut passé au fil de l'épée, sans qu'on épargnât ni les femmes ni les enfans, les soldats criant qu'ils avoient ordre de M. le duc de Mercœur, de ne faire désormais nul quartier à aucun Huguenot. Madame de la Châtaigneraie fut fort soupçonnée d'avoir fait faire ce coup. La noblesse du Poitou s'assembla sur ce sujet à Fontenai, pour délibérer des moyens d'en avoir raison, & elle se tint extrêmement offensée de cette différence, que les ennemis faisoient entre les sujets Catholiques du roi & les Huguenots. Le sieur du Plessis-Mornai en fut autant irrité qu'aucun autre, & chercha long-temps quelque autre occasion favorable de faire represailles sur les ligueurs; il ne la trouva pas: car il n'en est fait mention ni dans ses lettres, ni dans nos histoires.

1595. Lettre de M. du Plessis-Mornai, à M. de Leomenie du 4 Septembre 1595 & du 16 Septembre.

L'autre chose qui tint fort au cœur au commun des Huguenots, parce qu'ils n'en savoient pas le mystere, fut l'exécution de la promesse que le roi avoit faite au pape, de retirer de leurs mains le jeune prince Henri de Condé, qui n'avoit alors que sept ans. Le président de Thou nous apprend que le duc de Mayenne envoyant à Rome le baron de Seneçai, l'avoit chargé de bien recommander au pape, que supposé qu'il donnât jamais l'absolution au roi, il exigeât de lui d'enlever aux Protestans, & de faire élever dans la religion Catholique ce jeune prince, qui étoit son héritier présomptif, & devoit par l'ordre de la naissance lui succéder à la couronne, supposé qu'il n'eût point d'enfans; que le roi l'ayant su, & ne voulant pas que les Protestans crussent que c'étoit par l'ordre du pape qu'il leur ôtoit ce prince, il avoit dès-lors traité avec leurs chefs pour se le faire rendre, & que ce ne fut qu'à cette condition, qu'il leur promit de confirmer l'édit de 1577.

Le roi retire de leurs mains le jeune prince Henri de Condé. L. 131,

En effet, les sieurs d'Ossat & du Perron, informés sans doute de ce fait, & qui ne manquerent pas d'en instruire le pape, ne voulurent jamais permettre que cette condition fût un préliminaire du traité pour l'absolution du roi. Clément VIII se contenta de la parole qu'ils lui donnerent de

Digitized by Google

sa part, que cela se feroit en temps & lieu, & dès que les
1595. conjonctures le permettroient ; & il accorda un an pour l'exécution. Quand donc le roi demanda le prince de Condé aux chefs du parti, ils ne firent pas grande difficulté de le lui donner, comme ils s'y étoient engagés, de quelque importance qu'il leur fût d'avoir en leur puissance l'héritier présomptif de la couronne, & de l'élever dans la reli-
Lettre du 24 d'Octobre 1595. gion huguenote ; & c'est pourquoi le sieur du Plessis-Mornai, qui savoit alors la plûpart des secrets du roi, écrivant sur ce sujet à un de ses amis, & lui apprenant que le marquis de Pisani étoit déja en Xaintonge pour cette affaire, lui prédit qu'il ne trouveroit sur cela aucune résistance (*a*).

Toutefois le roi colora de deux autres prétextes le voyage du marquis. Le premier étoit d'arrêter les suites d'un soulevement qui s'étoit fait en Xaintonge à l'occasion des impôts ; l'autre étoit d'amener à Paris madame Catherine Charlotte de la Tremoille princesse de condé douairiere & mere du jeune prince, laquelle avoit présenté requête au roi pour y être transférée & jugée par le parlement de Paris, sur le crime dont on la chargeoit.

La maniere extraordinaire & violente dont le feu prince de Condé étoit mort en 1588, avoit fait beaucoup parler, & la princesse sa femme fut soupçonnée & accusée de l'avoir empoisonné. Les Huguenots l'arrêterent à Saint-Jean d'Angeli, & nommerent des commissaires pour lui faire son procès. Elle ne voulut jamais les reconnoître pour ses juges, & prétendoit qu'en qualité de princesse femme d'un prince du sang, elle devoit être jugée par la cour des pairs, qui est le parlement de Paris. Elle présenta donc sa (*b*) re-

(*a*) Lorsque ce jeune prince vint à Paris, le parlement eut ordre de lui envoyer des députés pour le saluer ; honneur qui n'avoit point encore été rendu à aucun prince du sang, pas même aux fils de France *Traité de la majorité des rois par Dupui*, *p.* 498.

(*b*) M. de Thou dit que cette requête fut signée par Diane veuve de François de Montmorenci, par Charles de Valois comte d'Auvergne, par Henri de la Tour-Bouillon, par Charles de Montmorenci-Damville, par Charles de Cossé-Brissac, par Jean de Levi de Mirepoix, & par Just-Louis de Tournon.

Il y a cependant deux de ces signatures qui ne se trouvent point dans une copie de cette requête, imprimée parmi les preuves du Journal d'Henri III, elle est seulement signée Diane de France, Montmorenci, Claude de la Tremoille, Brissac, Jean de Levi, & Tournon.

Digitized by Google

quête au roi sur ce sujet, & demanda en même-temps d'être mise en liberté, à la charge de se présenter dans le terme qui lui seroit prescrit sous la caution des seigneurs qui souscrivirent à sa requête : c'étoit le comte d'Auvergne, le duc de Montmorenci, le maréchal de Damville, le duc de Thouars-la-Tremoille, les maréchaux de Brissac & de Bouillon, & quelques autres ses parens ou ses alliés. 1595.

Le roi lui accorda sa demande, & envoya ordre à Jean de la Roche-Beaucourt sieur de Sainte-Même gouverneur de S. Jean d'Angeli, de la mettre en liberté, & de l'envoyer à Paris, & de remettre en même-temps le jeune prince de Condé son fils entre les mains du marquis de Pisani, qu'il lui donnoit pour gouverneur. Sainte-Même nonobstant les sollicitations des Rochelois & de plusieurs autres Huguenots qui vouloient que ce prince fût toujours en leur puissance, obéit à l'ordre du roi.

La princesse la mere est justifiée du soupçon d'avoir empoisonné le prince son mari, & embrasse la religion Romaine.

L'un & l'autre furent amenés à la cour. La princesse se présenta au parlement de Paris, où après les procédures ordinaires, elle fut justifiée l'année suivante par un arrêt : ensuite elle fit abjuration de l'hérésie entre les mains du cardinal de Medicis, alors légat du pape en France ; ce qu'elle avoit toujours refusé de faire avant sa justification, de peur qu'on ne regardât son changement de religion, comme un moyen qu'elle auroit pris pour se tirer d'une si fâcheuse affaire.

De quelle maniere le jeune prince son fils fut élevé.

Pour ce qui est du prince de Condé, outre le marquis de Pisani, qui fut chargé de son éducation, on lui donna pour précepteur le sieur Nicolas le Fevre, homme d'une probité & d'une piété reconnue, & d'une grande capacité. Le jeune prince son disciple qui avoit beaucoup de vivacité d'esprit, une très-heureuse mémoire, & un jugement très-solide, dont il donna de grandes preuves dans toute la suite de sa vie, profita si bien de ses leçons en matiere de religion, que quelques années après il n'y avoit point de docteur calviniste qui osât lui tenir tête sur les controverses. Il fut effectivement depuis un des plus solides appuis de la religion catholique, à laquelle il rendit de grands services, aussi-bien qu'à l'état, sous ce regne & sous le suivant.

1595. Le pape & tous les bons Catholiques eurent une extrême joie de voir ce prince en sureté contre l'héréſie, & d'avoir en ſa perſonne un héritier préſomptif de la couronne, élevé dans la religion catholique ; car c'étoit là un point capital ſans lequel les ſinceres Catholiques du royaume ne pouvoient avoir l'eſprit en repos : & ainſi finit l'année 1595, mêlée de bonheurs & de malheurs. La ſuivante ne fut pas moins variée : mais au milieu de ces viciſſitudes de la fortune, tantôt contraire, tantôt favorable, le roi affermiſſoit toujours ſon throne & ſon autorité. Il applaniſſoit de plus en plus le chemin à la tranquillité, qu'il avoit toujours en vûe de rétablir dans ſon état, & il en vint à bout avec le temps.

1596. *La paix eſt enfin conclue avec le duc de Mayenne.* Cette année 1596 commença par le traité de paix, qui enfin fut conclu avec le duc de Mayenne. Ce duc ayant obtenu l'année précédente une treve de trois mois, fit déclarer dans les provinces à tous ceux qui y maintenoient encore le parti de la ligue, que la réconciliation du roi avec le Saint ſiége étant faite, la cauſe qui lui avoit fait prendre les armes contre ce prince, ne ſubſiſtoit plus ; qu'il étoit tout-à-fait réſolu de ſe ſoumettre à lui, & de le reconnoître pour ſon roi & pour ſon légitime ſouverain ; qu'il les exhortoit à en faire de même, à lui envoyer leurs prétentions ; qu'il les préſenteroit à Sa Majeſté, & que comme chef de l'union qu'il avoit jurée avec eux, il ménageroit leurs intérêts. Tous, excepté le duc de Mercœur, & pluſieurs de ceux qui s'étoient attachés à ſa fortune, conſentirent que le duc de Mayenne traitât pour eux ; & ſes agens étant convenus de tous les articles, le traité fut ſigné. Ils furent publiés au nombre de trente & un dans un édit du roi fait à Folembrai, au mois de Janvier, ſous ce titre : *Edit du roi ſur les articles accordés à M. le duc de Mayenne pour la paix du royaume.*

Le roi, comme j'ai dit en parlant du traité de treve de l'année précédente, ne vouloit pas réduire le duc au déſeſpoir, de peur qu'il ne ſe jettât entre les bras des Eſpagnols ; & qu'il ne leur livrât les places de Sens, de Châlons ſur Saône, & de Soiſſons qu'il tenoit encore. C'eſt pourquoi

Digitized by Google

il conçut son édit en des termes honorables pour ce prince, & lui accorda plusieurs choses qu'il lui auroit refusées sans les raisons que je viens de dire. 1596.

Il les louoit d'abord du dessein qu'il avoit pris de contribuer à la tranquillité du royaume, dès qu'il eut sû que le Saint siége avoit approuvé qu'il le fit. Il relevoit son affection pour sa patrie, en ce que durant sa plus grande prospérité, il n'avoit jamais voulu consentir au démembrement de l'état, & de ce que pouvant faire encore durer la guerre par des moyens qui auroient été très-préjudiciables au bien public, il avoit préféré la paix à toute autre considération.

Articles du traité.

Par le premier article, il lui accordoit pour place de sureté, la ville de Seure, Châlons & Soissons, durant six ans. Il lui assuroit le gouvernement de Châlons pour un de ses enfans, en détachant cette ville du gouvernement de Bourgogne. Il consentoit que dans l'espace de six ans, il n'y eût à deux lieues de Soissons, d'autre exercice de religion, que de la catholique, & que nulles personnes d'autre religion ne fussent admises aux charges & aux offices de la ville.

Par le quatrieme, tous ecclésiastiques, gentilshommes & officiers qui avoient suivi le parti du duc, étoient rétablis dans leurs biens, charges, bénéfices, pourvû qu'ils fissent serment de fidélité au roi.

Par quelques autres, l'amnistie étoit accordée pour tout ce qui s'étoit fait durant les guerres, excepté à ceux qui avoient eu part à l'assassinat du feu roi.

Et comme cette exception pouvoit être tirée à conséquence pour le duc de Mayenne, & pour les autres princes & princesses qui avoient suivi son parti, le roi les en déclaroit parfaitement disculpés par les informations qu'il en avoit fait faire pendant sept ans.

Par le douzieme, il déclaroit aussi que le duc n'avoit eu aucune part à l'assassinat du marquis de Maignelai gouverneur de la Fere, & défendoit que l'on fît aucunes recherches sur ce fait contre le sieur de Maigni lieutenant du duc, & contre les soldats de ses gardes qui avoient assisté à cette mort.

Digitized by Google

1596. Par le vingt-ſixieme, Marſeille & les autres villes de Provence devoient jouir du bénéfice de l'édit, en ſe ſoumettant au roi. Cette mention particuliere de Marſeille n'étoit pas néceſſaire, ſuppoſé l'article de l'amniſtie générale : mais on la fit exprès, pour engager les bourgeois de cette ville à ſecouer le joug de ceux qui la gouvernoient, & qui penſoient à la mettre entre les mains des Eſpagnols.

Par le vingt-ſeptieme, le roi déclaroit, qu'il étoit prêt d'écouter les demandes des ducs de Mercœur & d'Aumale, s'ils vouloient ſuivre l'exemple du duc de Mayenne, & ordonnoit la ſurſéance de l'arrêt du parlement rendu contre le duc d'Aumale, quelque temps après la priſe de Dourlens.

Par le vingt-neuvieme, le roi ſe chargeoit d'acquitter les dettes du duc de Mayenne, juſqu'à la concurrence de trois cents cinquante mille écus.

Il y eut encore quelques autres articles ſecrets * qui ne furent point énoncés dans cet édit, dont le principal fut, que le duc de Mayenne quitteroit ſon gouvernement de Bourgogne, & qu'en dédommagement, ſon fils aîné auroit celui de l'Iſle de France, vacant par la mort de M. d'O, excepté Paris ; que ce jeune prince ſeroit reçu au parlement pair de France & duc d'Aiguillon, & fait grand chambellan, charge que le duc ſon pere avoit poſſédée, & qu'il remettoit entre les mains du roi.

* Voyez les obſervations ſur le regne précédent, art. de la mort d'Henri III.

Le duc de Joyeuſe & les ſieurs de Villars & Montpeſat, tous deux fils de la ducheſſe de Mayenne de ſon premier mariage, les ſieurs de Leſtrange qui commandoit au Pui, Saint Offange, gouverneur de Rochefort en Anjou, Dupleſſis, gouverneur de Craon, la Severie, gouverneur de la Garnache, avoient mis entre les mains du duc de Mayenne leurs demandes, pour les préſenter au roi, qui y avoit répondu après les avoir examinées dans ſon conſeil.

Il étoit dit par le vingt-huitieme article de l'édit, qu'ils jouiroient de ce que le roi leur avoit accordé, pourvû que le duc de Mayenne fit connoître qu'ils l'acceptoient : mais de ceux-là, Saint Offange & Dupleſſis, ou n'étant pas contens des modifications que le roi avoit miſes à leurs requêtes, ou regagnés par le duc de Mercœur, perſiſterent dans le parti de ce duc.

Quant

Digitized by Google

Quant au duc de Joyeuſe, il obtint un édit particulier pour lui, pour Toulouſe, & pour les autres villes de Languedoc qu'il avoit en ſa diſpoſition, & gagna par ſon traité la dignité de maréchal de France, & une des lieutenances générales du Languedoc. Le nouveau duc de Nemours fut auſſi reçu en grace. Le gouvernement général de quelques places qu'il tenoit encore, lui fut conſervé, & les gouverneurs particuliers de ces places furent auſſi confirmés dans leurs gouvernemens, à condition de faire au plutôt ſerment de fidélité au roi.

1596. *Edit particulier pour le duc de Joyeuſe.*

Cette importante affaire de la réconciliation du duc de Mayenne étant conſommée, ce duc obtint permiſſion du roi de lui venir baiſer les mains; & il le vint trouver à Monceaux. Il en fut reçu avec tout l'agrément qu'il pouvoit ſouhaiter. Jamais réconciliation ne fut plus ſincere: le duc depuis ce temps-là renonça à toutes intrigues, & mérita par ſa conduite que le roi dans la ſuite eût en lui toute confiance, & l'employât dans des affaires très-importantes.

Le duc de Mayenne revient trouver le roi & en eſt très-bien reçu.

Cet évenement fut un grand ſujet de raiſonnemens & de réflexions ſur les intentions du duc de Mayenne & ſur toute la conduite qu'il avoit tenue depuis qu'il fut déclaré chef de la ligue, après la mort de ſes deux freres.

Le reſſentiment de cette mort, & le danger où il étoit lui-même expoſé dans cette conjoncture, avoient paru à la plûpart juſtifier alors ſa révolte. Le péril où ſe trouva la religion par la mort du feu roi, & par le grand nombre de nobleſſe qui reconnut Henri IV pour ſucceſſeur à la couronne ſans autre précaution, que la promeſſe qu'il leur fit de ſe faire inſtruire, & d'examiner les deux religions, avoit fourni à ce duc un beau prétexte de ſuivre ſes premiers projets, & le chemin que la fortune ſembloit lui ouvrir, pour parvenir juſqu'au throne même. Il fût en profiter; & s'il eût eu affaire à un ennemi moins courageux, moins heureux & moins habile, il pouvoit ſe promettre tout de l'autorité qu'il s'étoit acquiſe dans le royaume.

Divers raiſonnemens ſur cette réconciliation.

Mais quand il ſe vit preſque entierement abbattu par la perte de la bataille d'Ivri; quand il fût après le voyage du préſident Jeannin en Eſpagne, que Philippe II prétendoit au

1596. royaume de France pour lui ou pour l'infante sa fille ; quand enfin après la conversion du roi, il apperçut que l'inclination des peuples lassés de la guerre, se tournoit ouvertement vers ce prince ; que lui-même ne pouvoit plus compter sur les Espagnols, qui ne pensoient plus qu'à le décrediter, & à le perdre, & qu'ils lui préferoient & à ses enfans, le duc de Guise son neveu, au cas qu'ils fussent contraints de souffrir que l'on mît un prince François sur le throne, il devoit, ce semble, en suivant le conseil de ses plus sages serviteurs & amis, s'accommoder avec le roi : & au lieu d'amuser ce prince par des négociations, qu'il entretenoit, sans vouloir rien conclure, au lieu de tromper M. de Villeroi, qui jugeant de ce qu'il feroit par ce qu'il devoit faire selon ses véritables intérêts, n'oublioit rien ni auprès de lui, ni auprès du roi, pour faire l'accommodement, la prudence paroissoit demander qu'il le fît sans plus différer.

Il auroit eu en ce cas l'honneur d'avoir rendu la tranquillité à l'état. Il auroit convaincu tout le public, qu'il n'avoit jamais eu en vûe que la sûreté de la religion, puisque dès qu'il l'auroit crue en assurance par la conversion du roi, il eût aussi-tôt mis les armes bas, & il auroit obtenu pour lui & pour les siens les conditions les plus avantageuses. Il auroit toujours été regardé par tous les catholiques, comme le protecteur de la religion : il n'auroit pas même entierement perdu la qualité de leur chef ; & supposé que le roi eût manqué aux paroles qu'il avoit données de maintenir la religion Catholique dans le royaume, tous les catholiques, & même plusieurs de ceux du parti du roi, se seroient réunis sous ses étendarts : le pape, le roi d'Espagne, le duc de Savoye, dans l'espérance d'une nouvelle révolution, l'auroient ménagé, & eussent entretenu correspondance avec lui. C'étoient là les raisons & les motifs, que M. de Villeroi ne cessoit de lui rebattre dans le temps des négociations : mais, comme le dit ce sage politique, l'espérance de régner, & de se conserver au moins la qualité de chef de parti, transporta toujours ce duc, qui, pour vouloir trop avoir, n'eut à la fin presque rien ; & s'il n'avoit eu affaire à un prince aussi droit, aussi sincere, aussi géné-

Mémoires de Villeroi, t. 1.

Digitized by Google

reux que le roi, il eût couru risque de se voir dans la suite, non-seulement méprisé, mais entierement ruiné, & peut-être de périr avec infamie : car quels moyens n'a point un souverain de se venger quand il le veut, & de se défaire d'un sujet qu'il a en sa puissance, & qui n'a plus ni appui ni ressource. 1596.

Imposteur nommé la Ramée qui se disoit fils de Charles IX.

Il parut en ce temps-là une espece de fanatique, nommé François de la Ramée, qui se disoit fils de Charles IX & d'Elizabeth d'Autriche, femme de ce prince. Il prétendoit que la reine mere Catherine de Medicis l'avoit enlevé après sa naissance ; & qu'ayant été exposé, comme un enfant dont on vouloit se défaire, il avoit été recueilli par un gentilhomme de Poitou, nommé Gilles la Ramée, dont il avoit pris le surnom, après avoir été élevé chez lui. Sur ce fondement il disoit, qu'il étoit le légitime roi de France, & faisoit beaucoup valoir certaines revelations que lui & un laboureur de Veaux en Champagne soutenoient qu'ils avoient eues. Quelques seigneurs donnoient, ou faisoient semblant de donner dans ces chimeres, & fournissoient liberalement par compassion, disoient-ils, à son entretien. Dans un autre temps on se seroit apparemment contenté d'enfermer cet homme aux Petites Maisons comme un fou : mais dans les conjonctures où les moindres choses étoient à craindre en cette matiere, le parlement de Paris confirma la sentence du siége royal de Reims, par laquelle la Ramée avoit été condamné à être pendu, & il fut exécuté dans la place de Greve.

Thuanus, v. 1, p. 699. Extrait des registres du parlement de Paris, an. 1596.

Après que le duc de Mayenne fut rentré dans l'obéissance, le roi n'eut plus d'inquiétude du côté de la Bourgogne, & ce traité lui facilita les moyens de s'en délivrer du côté de la Provence.

Etat de la Provence.

Le duc d'Epernon refusoit toujours d'en sortir, nonobstant les ordres de la cour, & quoique le duc de Guise eût été reçu en qualité de gouverneur de la province par le parlement d'Aix. Le château de Barbantane, qui tenoit pour le duc d'Epernon, fut pris le deuxieme de Janvier par le sieur de Crose après un assez long siége, & la défaite de la garnison de Graveson, qui étoit venue au secours. M. de Lesdiguieres

Bouche, Hist. de Provence.

prit Vinon par capitulation, & quelques autres places.
1596. Enſuite il vint à Aix, pour ſe faire recevoir lieutenant de roi de la province ſous M. le duc de Guiſe. Il préſenta les lettres patentes du roi pour cette charge, afin de les faire vérifier au parlement. Cette cour les envoya aux trois états de la province, qui conſentirent à la vérification, à cauſe des grands ſervices que ce ſeigneur leur avoit rendus : mais les intrigues du comte de Carces, & du marquis d'Oraiſon qui prétendoient à cette charge, firent révoquer le conſentement de la nobleſſe, ſur ce que M. de Leſdiguieres étoit Huguenot. Il en fut vivement piqué : mais déſeſpérant de venir à bout de cette affaire, & étant prié par le duc de Guiſe de s'en déſiſter pour le bien public, il ſe retira en Dauphiné.

Arrêt rendu contre Genebrard archevêque d'Aix.

Le parlement d'Aix voulant de plus en plus ſignaler ſon zele pour le ſervice du roi par l'anéantiſſement entier de la ligue, informa ſuivant ſes ordres contre Gilbert Genebrard, archevêque de cette ville, qui avoit été depuis peu d'années pourvû par le pape de cet archevêché. Il fut un des plus opiniâtres ligueurs ; & cette qualité qui l'avoit fait élever à cette dignité, la lui fit perdre. Un livre qu'il avoit compoſé depuis peu fort contraire aux libertés de l'égliſe Gallicane, & l'oppoſition qu'il fit à la réſolution que la ville avoit priſe de ſe ſoumettre au roi, parce que l'abſolution n'avoit pas encore été donnée à ce prince par le pape, furent les principaux motifs de l'arrêt, qui fut rendu contre lui le vingt-ſixieme de Janvier. Par cet arrêt il fut déclaré convaincu de crime de leſe-majeſté, & condamné au banniſſement hors du royaume ; ſes biens acquis & confiſqués au roi, & le livre dont je viens de parler, mis entre les mains du bourreau pour être brûlé. Il s'en alla à Avignon : & ayant depuis eu permiſſion de ſe retirer à un aſſez riche prieuré qu'il avoit en Bourgogne, il y mourut treize mois après l'arrêt de ſon exil. Le ſieur de Vallegrand nommé à cet archevêché par le roi, en eut l'œconomat, & obtint depuis ſes bulles du pape : mais l'affaire capitale pour le repos de la Provence, étoit la réduction de Marſeille.

Digitized by Google

Charles de Casaux & Louis d'Aix, dont j'ai déja parlé, gouvernoient absolument cette ville depuis cinq ou six ans, le premier en qualité de premier consul, & l'autre en qualité de viguier: & contre les coûtumes & les priviléges des bourgeois, ils s'étoient maintenus dans ces charges par les mêmes violences qu'ils y étoient montés. Ils s'étoient donné des compagnies de gardes, avoient levé des soldats, fait fondre du canon, & ne voulant reconnoître ni le roi, ni le duc d'Epernon, ni les chefs de la ligue, ils entretenoient seulement quelque commerce avec le duc de Mayenne; mais sans nulle dépendance, & ils exerçoient impunément toutes sortes de violences sur le peuple, auquel ils s'étoient rendus redoutables par un grand nombre de scélerats, gens déterminés, qui étoient à leur dévotion.

1596. *Violences commises à Marseille par deux hommes qui tyrannisoient cette ville.*

La brutalité avec laquelle, comme je l'ai raconté, l'un d'eux fit couper les oreilles au trompette du sieur du Frêne, envoyé commissaire par le roi en Provence, ne fut rien en comparaison de celles qu'ils commirent le mois d'Octobre suivant contre la majesté royale. Car le jour de l'élection des nouveaux magistrats, ils firent brûler publiquement le portrait du roi. Ce prince nonobstant de si effroyables excès, considérant l'importance de Marseille, leur fit faire de grandes offres, s'ils vouloient lui remettre la place entre les mains: mais ils refuserent toujours de le faire, alléguant le prétexte de la religion, qui, disoient-ils, ne pouvoit jamais être en assûrance sous le regne du roi de Navarre.

Le roi ne laisse pas de leur faire de grandes offres pour les gagner.

Tout leur appui étoit le roi d'Espagne qui les entretenoit dans la révolte, & à la faveur duquel ils espéroient se maintenir dans leur tyrannie. Ils étoient résolus, si on les attaquoit, de livrer leur place à ce prince, & d'y recevoir garnison Espagnole. En effet ils avoient dans leur port la flotte de l'amiral Doria avec un nombre considérable de soldats Espagnols prêts à les secourir au besoin, & dont une partie étoit logée dans la ville: mais toutes leurs précautions furent rendues inutiles, par la maniere dont l'entreprise que le duc de Guise avoit formée sur la ville, fut conduite; le bonheur après tout y eut autant de part, que la bravoure & la prudence.

1596. La plûpart des honnêtes gens de la ville gémiſſoient de ſe voir aſſervis à cet indigne joug : mais nul n'oſoit entreprendre de le ſecouer, tant ceux d'entre eux que l'on pouvoit ſoupçonner de quelque mécontentement, étoient veillés de près : auſſi ce ne fut point par leur moyen que la ville recouvra ſa liberté.

Un étranger eſt l'auteur de la délivrance de cette ville.

Un nommé Pierre de Libertat en fut l'auteur. Il étoit Corſe de nation, très-avant dans la confidence des deux tyrans, juſques-là qu'ils l'avoient fait capitaine de la porte royale, qui étoit la ſeule qu'on tenoit ouverte tous les matins, juſqu'à ce qu'on eût été battre l'eſtrade, pour éviter les ſurpriſes. Cet étranger qui avoit & du bon ſens & du cœur, & étoit plus jaloux encore de ſa fortune, que de la conſervation de ſes deux patrons, fit réflexion que difficilement ils pourroient tenir contre la puiſſance royale, & contre les forces de toute la province ; que tôt ou tard ils ſuccomberoient ou à la force ouverte, ou aux embûches ſecretes qu'on leur tendoit tous les jours, & que leur chûte entraîneroit la ſienne.

Après avoir long-temps déliberé, il ſe réſolut de traiter avec le duc de Guiſe, pour lui livrer la ville. Il communiqua ſon deſſein à Geofroi du Pré, notaire, homme d'eſprit & de réſolution, & ils firent au duc ouverture de leur projet, par un docteur, nommé Nicolas du Bauſſet, qui après être ſorti de la priſon, où d'Aix & Caſaux l'avoient renfermé, faiſoit ſon ſéjour ordinaire à Aubagne, bourg à trois lieues de Marſeille. On eut bien-tôt conclu le traité, par lequel le duc promit cinquante mille écus à Libertat, la charge de Viguier, & les autres magiſtratures les plus conſidérables de la ville pour ſes parens & pour ſes amis.

Meſures priſes pour la livrer au duc de Guiſe.

On prit pour le jour de l'exécution le dix-ſeptieme de Février. Le duc de Guiſe devoit ce jour-là ſe trouver avec des troupes aux environs de Marſeille : & comme tous les matins Caſaux & d'Aix ſortoient avec quelque cavalerie par la porte royale, ne s'en rapportant qu'à eux-mêmes ſur les précautions contre la ſurpriſe, Libertat qui commandoit à cette porte, devoit en faire tomber la herſe dès qu'ils ſeroient dehors, pour empêcher qu'ils ne puſſent rentrer,

Digitized by Google

ni échapper aux troupes qui fondroient ſur eux.

Le duc de Guiſe, pour mieux couvrir ſon deſſein, vint à Toulon avec ſes troupes, aſſiégea & prit la ville d'Hieres, & quelques bourgades le long du bord de la mer, qui n'avoient pas encore voulu le reconnoître. Il envoya des partis courir la campagne, & le marquis d'Oraiſon s'avança le quatorzieme de Fevrier juſqu'à Aubagne avec cent maîtres. L'alarme fut donnée à la ville: Caſaux & d'Aix toujours alertes renforcerent tous les corps-de-garde, & en firent un nouveau de cinq ou ſix cents Eſpagnols, à la maiſon du baron de Meoilhon, où étoient autrefois les Capucines: mais le lendemain le marquis s'éloigna vers la Cioutat. 1596.

Le jour d'après ſeizieme de Fevrier, il revint à Aubagne où il demeura avec ſa cavalerie, & fit avancer de l'infanterie vers Maſaugue, Saint-Julien, Alauch, Saint-Marcel, & ſe mit en embuſcade tout proche de Marſeille avec deux cents arquebuſiers & ſoixante maîtres, qui ſurprirent un parti de la garniſon, dont dix furent tués, & trente faits priſonniers. Sur cette nouvelle alarme, Caſaux fit ſortir toute ſa cavalerie & l'infanterie Eſpagnole, qui allerent juſqu'à Saint-Julien; & n'y ayant trouvé perſonne, elles revinrent tambour battant, & traverſerent toute la ville, pour donner la terreur aux bourgeois royaliſtes, & les contenir.

Le dix-ſeptieme de Fevrier, jour de l'entrepriſe, le marquis d'Oraiſon partit d'Aubagne devant le jour avec ſa cavalerie, pour s'approcher de Marſeille, devant être ſuivi par le duc de Guiſe, qui venoit du côté de Toulon par Aubagne.

Evenement qui penſerent tous déconcerter.

Deux choſes penſerent tout déconcerter: la premiere fut, qu'un payſan ayant découvert la cavalerie du marquis d'Oraiſon qui s'approchoit de Marſeille, courut vîte pour en donner avis dans la ville; l'autre que Caſaux s'étant trouvé mal durant la nuit, ne ſortit point le matin de la ville contre ſon ordinaire, & qu'il n'y eut que Louis d'Aix, qui, avec douze mouſquetaires à cheval, alla pour découvrir aux environs ce qui s'y paſſoit. Il apperçut de loin quelques

Digitized by Google

1596. cavaliers, sur lesquels il détacha huit des plus résolus de sa troupe, qui chargerent ces cavaliers, & les poursuivirent assez loin.

Le sieur d'Allamanon qui commandoit les embuscades qu'on avoit mises dans les environs, voyant ses gens si vivement poursuivis, ne douta point que l'entreprise ne fût découverte, & crut même que Libertat avoit trahi. Il piqua vers le duc de Guise, & lui conseilla de faire retirer les troupes les plus avancées, qui couroient risque d'être enveloppées par la garnison, d'autant plus qu'on ne donnoit aucuns signaux de la ville. Le duc étoit sur le point de prendre ce parti, lorsqu'on lui vint dire que la herse de la porte royale étoit abbattue. C'étoit un des signaux dont on étoit convenu : sur quoi il fit approcher quelques troupes vers la ville : mais elles n'eurent pas plutôt paru, que le canon des remparts & du fort de Notre-Dame de la Garde commença à tirer dessus, & les obligea à se retirer au plan Saint-Michel. Cela confirma le duc de Guise dans la pensée qu'il étoit trahi : il ne se pressa pas néanmoins de faire sa retraite, & se mit seulement en état de repousser la garnison, si elle sortoit.

Un des tyrans est tué.

Cependant Libertat enviſageant le péril où il se trouvoit, ne se perdit point, & prit son parti en homme de résolution. Il étoit persuadé que Louis d'Aix étant dehors, s'il pouvoit se défaire de Casaux resté dans la ville, les royalistes & le peuple se voyant délivrés de l'un & de l'autre, se joindroient à lui contre les Espagnols, & contre la faction des deux tyrans. Il envoya dire à Casaux, que sa présence étoit nécessaire à la porte royale, parce que les ennemis rodoient en grand nombre aux environs de la place, & qu'il le prioit de s'y rendre incessamment. Casaux vint aussi-tôt accompagné de douze mousquetaires. Libertat qui n'avoit avec lui que deux de ses freres, & deux de ses cousins, étoit entre les deux portes ayant l'épée à la main. Casaux en l'abordant lui dit : « Hé bien, capitaine, qu'est-ce » que ceci ? Voilà bien du mouvement. Vous l'allez voir, » monsieur le consul, » repartit Libertat ; & en même-temps lui ayant donné de son épée au travers du corps, & un autre

autre coup de demi-pique dans le coû, il le renverſa ſur le carreau. Les mouſquetaires qui eſcortoient Caſaux, ſe mirent en défenſe, & tirerent quelques coups ſur Libertat : mais celui-ci avec les quatre qui l'accompagnoient, les chargea avec tant de vigueur, qu'après avoir tué le ſergent, il les mit en fuite, & auſſi-tôt il cria *Vive le roi.* 1596.

Le peuple dans la ſurpriſe répondit à Libertat par le même cri qui paſſa de rue en rue. Le préſident Bernard bon ſerviteur du roi voyant l'affaire en ſi bon chemin, ſortit de ſa maiſon, la demi-pique à la main, tout malade qu'il étoit. Il fut joint par les ſieurs de Bourgogne, de Cabre, de Ruffi, de Boyer, de Saint-Jacques, & de quelques autres : il anima la populace contre les deux tyrans, & ſuivi de plus de deux mille perſonnes, marcha vers la porte royale, pour ſeconder Libertat.

Et l'autre ſe défend inutilement.

Le bruit qui ſe faiſoit dans la ville, fit tourner tête de ce côté-là à Louis d'Aix, qui trouvant la herſe abbattue, vit bien que les choſes y alloient mal pour lui : mais dans l'eſpérance d'y apporter remede, ou de périr en combattant, il va au pié de la muraille proche de laquelle il avoit poſté les cinq cents Eſpagnols, ſe fait tirer avec des cordes dans la ville ; & s'étant mis à la tête de quatre cents hommes de ſa faction que le fils de Caſaux avoit raſſemblés, il marche avec cette troupe vers la porte royale, ayant fait avertir Doria de mettre à terre les ſoldats de ſes galeres, pour ſe rendre maîtres de la porte en-dehors : mais ayant été repouſſé par Libertat, il alla ſe retrancher dans le corps-de-garde de la maiſon de ville.

Le duc de Guiſe entre dans la ville.

Durant ce tumulte, Libertat fit ſortir par le guichet le capitaine Impérialé d'une des plus illuſtres & des plus anciennes maiſons de Genes, qui s'étoit établi à Marſeille, & l'envoya au duc de Guiſe pour l'avertir de l'état des choſes, & le hâter de venir à ſon ſecours. Le duc accourut avec toute ſa cavalerie, que ſon infanterie ſuivoit à grands pas ; & à ſon arrivée, la herſe ayant été levée, il entra, & ſe ſaiſit de la porte. Il marcha droit au corps-de-garde de la Loge, où Louis d'Aix fit mine de ſe vouloir défendre : mais ne voyant pas d'apparence de réſiſter long-temps, il

1596. s'échappa au travers de la preſſe avec les fils de Caſaux. Ils gagnerent enſemble le port, où s'étant jettés dans un bateau, d'Aix ſe fit conduire au monaſtere de S. Victor, & Fabio de Caſaux au fort de Notre-Dame de la Garde.

Et s'en rend maître pour le roi.

Le duc de Guiſe ayant reçu ſon infanterie, alla pour attaquer le corps-de-garde des cinq cents Eſpagnols dont j'ai parlé. Ils s'enfuirent à ſon approche, ſe ſauverent vers le port, & la plûpart ſe jetterent dans la mer, pour gagner leurs galeres. Dom Carlo Doria, qui par une ſage précaution s'étoit ſaiſi de la chaîne, ayant recueilli ceux qui purent aborder, quitta le port & prit le large. C'eſt ainſi que cette importante ville fut réduite à l'obéiſſance de ſon légitime ſouverain.

Le duc de Guiſe fit faire dès le lendemain une proceſſion générale en action de graces pour une ſi belle conquête, & ayant aſſemblé tout ce qu'il y avoit là de nobleſſe, de magiſtrats & de bourgeois reconnus pour n'avoir point eu part à la révolte, il deſtitua les officiers créés par les deux tyrans, donna le bâton de Viguier à Libertat, & pluſieurs charges à ſes parens & à ſes amis, ſuivant les conventions faites avec lui. Le roi le confirma dans cette charge, y ajouta le commandement de deux galeres avec celui de la porte royale & du fort de Notre-Dame de la Garde; & quelques jours après dans une nouvelle aſſemblée, il fut réſolu que l'on graveroit ſur un marbre, ou ſur une lame de cuivre la belle action de Libertat, pour être honorablement placée dans la maiſon de ville.

Honneurs rendus à l'étranger qui fut l'auteur de cette réduction.

Ce brave homme ne jouit pas long-temps des honneurs qu'on lui faiſoit, & des biens dont le roi le combla, car il mourut l'année ſuivante: & comme la choſe étoit encore récente, on illuſtra ſa mémoire par de nouvelles marques d'honneur. Le préſident du Vair fit ſon oraiſon funebre, que l'on voit imprimée parmi les autres ouvrages de ce magiſtrat: on lui éleva une ſtatue dans la ſalle de l'hôtel de ville avec ſon éloge, & il fut ordonné que tous les ans le dix-huitieme de Fevrier, il ſeroit fait un ſervice pour lui dans l'égliſe de l'Obſervance, où le Viguier & les conſuls ſeroient obligés d'aſſiſter.

Digitized by Google

Quoique la ville fût rendue, il y avoit encore deux forts à prendre, ſavoir celui de Notre-Dame de la Garde, & le monaſtere de S. Victor. Celui-ci ne fit pas grande réſiſtance; car Louis d'Aix qui s'y étoit poſté, appréhendant que la garniſon ne le livrât au duc de Guiſe, en ſortit une nuit; & dès qu'on le fût dehors, la place fut rendue. 1596.

Il voulut entrer dans le fort de Notre-Dame de la Garde, où il croyoit être plus en ſureté : mais on lui en refuſa l'entrée. Il fut obligé de ſe cacher à la campagne, juſqu'à ce qu'au prix d'une chaîne d'or & d'une turquoiſe, un pêcheur le porta dans ſon bateau juſqu'à la flotte d'Eſpagne.

Le fort de Notre-Dame de la Garde ne fit gueres plus de réſiſtance; & les fils de Caſaux qui s'y étoient retirés, s'en étant évadés avant la capitulation, ſe ſauverent à Genes. Le roi regarda la priſe de Marſeille comme une affaire de ſi grande conſéquence, qu'en apprenant cette nouvelle il dit plein de joie : *C'eſt maintenant que je ſuis roi*; & en effet, tandis que cette porte étoit ouverte aux Eſpagnols & au duc de Savoye, à l'extrémité du royaume entre l'Eſpagne & l'Italie, il avoit toujours ſujet de craindre, que ces deux ennemis n'inondaſſent la France de leurs troupes, & n'y pénétraſſent très-avant, d'autant qu'il étoit alors très-occupé, & même très-mal mené du côté des Pays-bas.

La nouvelle de la réduction de cette place ne cauſa gueres moins de joie en Italie qu'en France. Dès qu'on y avoit ſû que les Eſpagnols y envoyoient des galeres avec des troupes pour s'en ſaiſir, l'ambaſſadeur de Veniſe & celui de Toſcane conjointement avec les ſieurs du Perron & d'Oſſat firent de grandes inſtances auprès du pape, pour l'engager à traverſer cette entrepriſe : mais il n'étoit plus gueres queſtion de négocier là-deſſus, & la choſe auroit réuſſi aux Eſpagnols, ſi le duc de Guiſe ne ſe fût hâté de les prevenir; car la ville étoit déja vendue au roi d'Eſpagne au prix de cinq cents mille écus de rente dans le royaume de Naples pour chacun des deux tyrans.

Lettre du ſieur d'Oſſat à M. de Villeroi, du 17 Janvier 1596.

La priſe de Marſeille fut auſſi le coup qui dompta l'opiniâtreté du duc d'Epernon en Provence : quelques-uns pré-

Le duc d'Epernon en eſt entierement déconcerté.

1596. tendirent que ſi le roi d'Eſpagne n'avoit point été prevenu par le duc de Guiſe, & que Caſaux & d'Aix l'euſſent mis en poſſeſſion de cette ville, le duc d'Epernon eſpéroit en avoir le gouvernement, & par ce moyen ſe maintenir malgré la cour dans cette province. Ce n'étoient que des conjectures, mais aſſez bien fondées ſur ce que j'ai dit auparavant: quoi qu'il en ſoit, la priſe de cette place le déconcerta entierement.

Il eſt battu à Saint-Tropès qui ſe rend auſſi au duc de Guiſe.

Il avoit encore la ville de S. Tropès en ſa diſpoſition, qu'il avoit très-bien fortifiée. Meſplés en avoit été gouverneur; c'étoit un excellent homme de guerre, qui avoit eu grande part les années précédentes dans la plûpart des avantages que le duc avoit remportés ſur les ligueurs & ſur les Provençaux ſoulevés contre lui: mais on le lui rendit ſuſpect, & il lui ôta ce gouvernement. Meſplés irrité de cet affront, ſe jetta dans le parti du duc de Guiſe qui aſſiégea S. Tropès. Le duc d'Epernon accourut au ſecours avec trois cents maîtres & deux cents fantaſſins: le duc de Guiſe alla au-devant avec

Bouche, l. 10. ſix cents fantaſſins & cent cinquante gendarmes, le battit au paſſage de la riviere d'Argens le vingt-cinquieme de Fé-

Hiſt. du duc d'Epernon, l. 4. vrier, & lui enleva ſon bagage. C'eſt ainſi qu'en parle un des plus exacts hiſtoriens de Provence. L'auteur de l'hiſtoire du duc d'Epernon ne convient pas de ce fait, & dit que le duc d'Epernon fit une très-belle retraite; qu'il paſſa la riviere avant que le duc de Guiſe l'eût pû joindre; qu'il le repouſſa lorſqu'il voulut la paſſer après lui, & lui tua pluſieurs ſoldats.

La défaite ou la retraite du duc d'Epernon lui fit perdre S. Tropès & quelques autres petites places, dont la perte lui ôta tout moyen de tenir plus long-temps en Provence. Il lui vint un nouvel ordre du roi d'en ſortir au plutôt, ſur quoi il dépêcha à la cour (*a*) ſon ſecrétaire, nommé Pierre de Guez, qui fut préſenté au roi par M. de Roquelaure toujours ami fidele du duc d'Epernon, lorſque tout le monde étoit déclaré contre lui.

(*a*) Pierre de Guez ſecrétaire du duc d'Epernon étoit le grand pere du célebre Jean-Louis de Guez de Balzac, qui fut regardé dans ſon temps comme le pere de l'Eloquence françoiſe.

Digitized by Google

Le roi reçut très-mal cet envoyé, & lui dit que peu s'en falloit qu'il ne lui fit couper la tête pour avoir eu la hardieſſe de venir le trouver de la part d'un homme qui avoit intelligence avec les ennemis de l'état. Guez répondit que ſi cela étoit vrai, il conſentoit à ſubir le châtiment dont Sa Majeſté le menaçoit. 1596.

Et obtient grace du roi par le moyen de M. de Roquelaure.

L'état des affaires de ce prince l'obligeoit encore à ſe ménager avec les grands ſeigneurs de ſon état, & on appréhendoit que les gouverneurs particuliers des villes de Xaintonge & d'Angoumois, dont le duc d'Epernon avoit le gouvernement général, ne ſe révoltaſſent. Cette crainte rendit le roi plus facile à pardonner à ce duc, & M. de Roquelaure obtint non-ſeulement ſa grace, mais encore promeſſe d'un dédommagement pour le gouvernement de Provence. Il partit pour en aſſurer le duc, qui, ſur ſa parole, ſe rendit à la cour. Les Provençaux, afin de hâter ſon départ, conſentirent à lui faire un préſent de cinquante mille écus, & un de trente mille pour les officiers de ſes troupes. Il fut aſſez bien reçu du roi, qui lui donna quelque temps après le gouvernement du Limouſin, bien moins conſidérable que celui de Provence; mais qu'il trouvoit fort à ſa bienſéance, parce qu'il étoit voiſin des gouvernemens d'Angoumois, de Xaintonge, & du pays d'Aunix qu'il avoit déja. C'eſt ainſi que finirent les troubles de Provence, où tout fut ſoumis au roi, excepté Berre, dont le duc de Savoye s'étoit emparé depuis quelques années, & qu'il conſerva juſqu'à la paix de Vervins.

Lettre du ſieur du Pleſſis Mornai au roi du 30 Décembre 1595.

Etat de la Picardie.

La joie que le roi reçut de ces heureux ſuccès en Provence, fut bien temperée par les diſgraces qui lui arriverent en Picardie. L'archiduc Albert d'Autriche encore alors cardinal étoit arrivé aux Pays-bas, pour en prendre le gouvernement que le comte de Fuente n'avoit eu que par *interim*. Ce prince après avoir fait quelques tentatives inutiles, pour engager les Etats de Hollande à faire la paix, ne penſoit qu'à ſignaler les armes d'Eſpagne, que ſon prédéceſſeur avoit rendues ſi glorieuſes l'année précédente par la priſe du Catelet, de Dourlens & de Cambrai. Il avoit apporté beaucoup d'argent, & amené de nouvelles troupes; de ſorte qu'ou-

1596. tre le corps d'armée qu'il oppoſoit aux Etats, il pouvoit en former encore un de quinze mille fantaſſins & quatre mille chevaux pour entrer en France.

Sa premiere vûe fut de délivrer la Fere, qui avoit été bloquée dès le mois de Novembre, & qui étoit alors ſerrée de fort près : mais le danger de s'engager ſi avant, & de s'expoſer à une bataille contre une armée compoſée des meilleures troupes du royaume, & commandée par le roi en perſonne, le détourna de ce deſſein, & lui fit prendre celui d'une diverſion que lui propoſa le ſieur de Roſne.

Ce gentilhomme natif de Champagne ſur les confins de la Lorraine, étoit un des plus habiles capitaines de ſon temps. Le duc de Mayenne auquel il avoit toujours été fort attaché, & qui connoiſſoit ſon mérite, avoit conſeillé au roi de le rappeller auprès de lui, & avoit voulu le comprendre dans ſon traité d'accommodement : mais le roi ne l'écouta point, réſolu d'exclure de ce traité, autant qu'il lui ſeroit poſſible, les créatures du duc, afin qu'ils ne lui euſſent point l'obligation des avantages qu'il leur procureroit, ſe réſervant à les en gratifier lui-même pour ſe les attacher.

Un ſecret mal gardé fait perdre au roi un bon officier de la ville de Calais.

En effet, il avoit ſous main fait parler à de Roſne, pour l'engager à quitter les Eſpagnols & l'attirer auprès de lui, en lui promettant d'avoir ſoin de ſa fortune. De Roſne s'y trouva fort diſpoſé, & fit dire au roi qu'une ſeule choſe l'arrêtoit à Bruxelles, qu'il y devoit vingt mille écus, & que ſi Sa Majeſté vouloit lui fournir de quoi s'acquitter de cette dette, il ne tarderoit pas à ſe rendre auprès de ſa perſonne pour lui offrir ſes ſervices.

Cette négociation ne fut pas aſſez ſecrete, & étant venue à la connoiſſance de quelques anciens ligueurs encore mal affectionnés au ſervice du roi, ou de quelques jaloux de la fortune de Roſne, ils en donnerent avis à Diego d'Ibarra, & lui envoyerent la copie du traité.

Celui-ci en fit auſſi-tôt part à l'archiduc & au conſeil d'état, où il fut réſolu de faire un exemple ſur le ſieur de Roſne, & de lui faire trancher la tête ; que cependant il falloit l'entendre avant que de le condamner.

Digitized by Google

Il étoit à table, lorſqu'on l'envoya querir : & étant en chemin pour ſe rendre chez l'archiduc, un laquais lui mit un billet en main, où ces mots étoient écrits : *Sauvez-vous, ſi vous pouvez, autrement vous êtes perdu.* Il déchira le billet après l'avoir lû, & ſe douta bien de quoi il s'agiſſoit. Il eut beſoin en cette occaſion de toute ſa préſence d'eſprit, & il s'en ſervit fort à propos. Il entra dans la ſalle où le conſeil étoit aſſemblé, & faiſant bonne contenance, il dit d'un viſage guai : « Meſſieurs, j'étois ſur le point de vous venir trouver, pour vous communiquer un deſſein des plus glorieux & des plus avantageux pour la gloire & le ſervice du roi d'Eſpagne. » 1596.

Diego d'Ibarra qui le haïſſoit depuis long-temps, par les mêmes raiſons qui l'avoient toujours fait declarer contre le duc de Mayenne, lui dit en l'interrompant, qu'on l'avoit mandé pour autre choſe. « Je ne ſai pas, (reprit de Roſne, d'un ton également ferme,) pourquoi vous m'avez mandé ; mais je ſuis venu pour vous dire, que ſi vous négligez ce que j'ai à vous propoſer, le ſervice du roi en ſouffrira, & pour ma décharge je lui en écrirai. »

Le comte de Fuente qui préſidoit au conſeil, le pria de ſe retirer pour un moment. Il dit enſuite qu'il étoit d'avis de ne rien précipiter : qu'on étoit maître de la perſonne du ſieur de Roſne, qu'il falloit l'écouter ; qu'on s'étoit ſouvent très-bien trouvé de ſes conſeils, & que ſuppoſé même qu'il pût être utile pour l'exécution de celui qu'il vouloit propoſer, il faudroit s'en ſervir, mais en le veillant de près. On s'en tint là malgré l'animoſité de Diego d'Ibarra, & on fit rentrer de Roſne.

Il leur dit, que depuis qu'il étoit au ſervice de la ligue & de l'Eſpagne, il avoit reconnu que la maiſon d'Autriche avoit toujours eu grande envie d'enlever deux places à la France, ſavoir Metz & Calais ; que depuis le regne de Henri II, les empereurs avoient fait tous leurs efforts, pour retirer la premiere des mains des François par la voie de la négociation & ſans y pouvoir réuſſir, & que le roi d'Eſpagne regardoit Calais comme une place, dont il lui ſeroit extrêmement important d'être le maître, & comme un frein

Digitized by Google

dont il brideroit en même temps la France & l'Angleterre. Il
1596. les assûra qu'il avoit des moyens très-sûrs de prendre ces deux places ; que Metz pressoit moins que l'autre dans les conjonctures présentes, mais qu'on ne pouvoit s'assûrer trop tôt de Calais ; qu'il répondoit de la prendre en peu de jours ; & il fit en même temps l'exposition d'un projet qui rendoit la chose si facile, que le conseil en fut surpris & charmé. « Ma fidélité, (ajoûta-t-il,) peut vous être suspecte, & j'ai sujet de le croire ; mais quand je ne serois pas en » votre puissance, comme j'y suis, ma femme & mes enfans » que vous avez dans vos Etats, ne sont-ils pas des ôtages » qui vous répondent de moi ? »

Le comte de Fuente fit de grands remercimens au sieur de Rosne des lumieres qu'il venoit de communiquer au conseil, loua beaucoup son zele pour la couronne d'Espagne, & lui promit de faire faire à M. l'archiduc de sérieuses réflexions sur ce projet : ainsi loin de penser à se saisir de sa personne, on ne songea plus qu'à lui fournir les moyens d'exécuter l'entreprise sur Calais. C'est ainsi que de Rosne se tira de ce mauvais pas, & qu'un défaut de secret causa un très-grand mal au royaume : car il tint parole aux Espagnols, & voyant qu'il n'y avoit de sûreté pour lui & pour toute sa famille, qu'autant qu'il les convaincroit de sa fidélité par le succès, il n'oublia rien pour y réussir.

L'archiduc fit courir le bruit, qu'il vouloit aller faire lever le siége de la Fere, & en fit assûrer la garnison par George Basta, qui fut assez heureux pour conduire dans la
Cayet vol. 3. ville le quatorzieme de Mars, deux cents chevaux chargés chacun d'un sac de farine, & de les ramener sans être coupé à son retour, nonobstant les embuscades qu'on lui dressa.

Le roi avoit fait faire une digue à quelque distance de cette place, pour arrêter le cours de la riviere d'Oise, dans l'espérance que les ingénieurs lui avoient donnée, de noyer la ville, qui est située dans des marais & dans un lieu fort bas. A la vérité l'inondation, quand on lâcha les eaux, fut extraordinaire ; mais bien moindre qu'on n'avoit espéré : car elle ne mit pas plus de trois piés d'eau dans l'endroit le plus

Digitized by Google

plus bas de la ville. Elle gâta quelques magasins ; ce qui fit que les vivres y devinrent fort chers. Les soldats n'avoient plus qu'une livre de pain par jour, & l'on commençoit à manger les chevaux, faute d'autre viande. C'est ce qui détermina le roi à ne la prendre que par famine, sans exposer ses soldats au feu d'une place si meurtriere ; & sur le faux avis qu'il eut, que l'archiduc venoit au secours avec toutes ses troupes, il fit venir les siennes de toutes parts, pour lui livrer bataille. 1596.

L'archiduc, afin de le confirmer dans cette pensée, fit prendre la route de Valenciennes à son armée, & le roi ne douta plus qu'il ne vînt à lui, sur l'avis qu'il reçut que le duc d'Arscot s'étoit avancé jusqu'au Catelet avec l'avant-garde : mais il commença à se détromper, quand il sut qu'Ambroise Landriano un des généraux de l'armée ennemie, après un long détour & une marche forcée, étoit arrivé avec la cavalerie légere aux environs de Montreuil, & il crut que l'archiduc alloit s'attacher à cette place.

Mais ce n'étoit encore qu'une feinte, & l'on ne découvrit le véritable dessein de l'ennemi, que quelques jours après, quand on apprit que Rosne ayant traversé l'Artois avec une extrême diligence à la tête de cinq mille hommes de pié & de trois cents chevaux, avoit pris sa route par Saint-Omer, & étoit arrivé aux environs de Calais le cinquieme d'Avril. Augustin Mexie, gouverneur de Cambrai, l'y suivit avec dix-sept compagnies d'infanterie, & huit grosses pieces de canon, & toute l'armée de l'archiduc prit la même route.

Mauvais état de cette place.

Si Calais avoit été en état de défense, le roi auroit eu tout le temps de prendre la Fere qui étoit très-pressée, & d'aller ensuite au secours de la place assiégée : mais il s'en falloit beaucoup que Calais eût tout ce qui étoit nécessaire pour soûtenir un long siége.

Le gouverneur, nommé Vidossan, étoit neveu du capitaine Gourdan, qui y avoit été mis pour y commander l'an 1558, lorsqu'elle fut prise sur les Anglois par le duc de Guise. Vidossan étoit homme de cœur, mais sans expérience

1596. pour la défense d'une place ; & la considération des services de son oncle, plutôt que son mérite, lui avoit fait confier un poste de cette importance. Ni lui, ni son prédécesseur n'avoient eu soin d'en réparer les fortifications, plus attentifs à s'enrichir, soit par les contributions, soit par le commerce, qu'à la conservation de la place. Nonobstant les avis que l'on donna à Vidossan, que l'armée Espagnole pourroit bien l'attaquer, il n'avoit eu soin ni d'augmenter sa garnison, ni de prendre les autres précautions nécessaires en ces rencontres.

Prise de quelques postes.

Les choses étant en un si mauvais état, Rosne en arrivant s'empara du pont de Nieulé, qu'il prit sans résistance. Ce poste, s'il avoit été bien fortifié & bien défendu, auroit pû seul arrêter long-temps les ennemis, auxquels il auroit été impossible, sans l'avoir pris, de former le siége de la place, n'y ayant pour y aborder, que ce seul passage.

De Rosne fit ensuite l'attaque du fort de Risban, qui est à l'embouchure du port, autre poste de la derniere importance, pour empêcher ou recevoir les secours par mer. Il ne se trouva pas en meilleur état que le fort du pont de Nieulé ; & il fut emporté avec presque autant de facilité. On y établit des batteries, qui foudroyoient l'entrée du port, malgré lesquelles néanmoins un vaisseau Hollandois y entra, porta des poudres & des canoniers aux assiégés, & en sortit en essuyant un très-grand feu. Un autre Hollandois s'offrit au comte de Saint-Pol qui s'étoit avancé de ce côté-là avec quinze cents hommes, d'y transporter une partie de ses troupes : mais le comte ne jugea pas à propos de les exposer à un si grand péril.

Annales de Grotius, liv. 5.

Qui facilitent à l'archiduc le moyen d'en faire le siége dans les formes.

L'archiduc, après la prise de ces deux postes, passa le pont de Nieulé, & forma le siége. Le quinzieme du mois d'Avril, il fit l'attaque du fauxbourg du Courguet, & en chassa deux compagnies de Hollandois, qui après la perte d'un de leurs capitaines & de quelques soldats, se retirerent dans la ville.

Le mauvais état de la ville oblige le gouverneur de capituler.

L'épouvante y fut si grande, que les bourgeois presserent Vidossan de capituler. Il n'eut pas assez d'autorité, ou assez de fermeté, pour s'opposer à cette résolution ; & le dix-

Digitized by Google

septieme du mois le canon ayant commencé à tirer contre la ville, il battit la chamade, & demanda pour se résoudre, huit jours de treve qu'on lui accorda. Au bout de ce terme, il demanda encore vingt-quatre heures, que l'archiduc lui refusa, averti par quelques bourgeois avec qui de Rosne avoit intelligence, de la consternation où l'on étoit dans la ville. La capitulation fut conclue, par laquelle on rendoit la ville à l'archiduc avec toute l'artillerie qui s'y trouvoit : les habitans avoient la liberté de se retirer dans le château avec la garnison, ou de demeurer dans leurs maisons avec sûreté pour leurs personnes & pour leurs biens, & on accordoit au gouverneur une treve de six jours, à condition de rendre le château, s'il n'étoit secouru dans ce terme. 1596.

Le roi en apprend la nouvelle à Boulogne.

Cependant le roi, dès qu'il fut que le siége de Calais étoit formé, laissa le commandement du camp de la Fere au connétable, & en partit avec une partie de sa cavalerie & quelque infanterie au nombre d'environ quatre mille hommes, & se rendit à Boulogne. Il n'y arriva qu'après la prise du fauxbourg de Calais, & y apprit la capitulation de la ville.

Et jette du secours dans le château.

Son premier soin fut de faire passer quelques secours dans le château, pour encourager le gouverneur, & le mettre en droit de ne se pas rendre à la fin des six jours de treve conformément à la capitulation de la ville. Le sieur le Noir de la maison de Campagnole, capitaine au régiment de Picardie, dont le frere étoit lieutenant de roi de Boulogne, s'offrit pour cette hasardeuse commission, & il l'exécuta heureusement à la faveur de la nuit & de la basse marée. Il ranima le courage de la garnison, & Vidossan lui promit de périr plutôt que de rendre la place.

Histoire du duc d'Epernon, l. 5.

Le roi monta lui-même sur mer, ayant avec lui sur ses vaisseaux beaucoup de noblesse & de soldats, pour forcer le port, & jetter des munitions & une partie de ses troupes dans la place : mais les vents contraires l'obligerent à relâcher à Boulogne. Le sieur Matelet qui fut depuis gouverneur de Foix, fit une seconde tentative qui lui réussit ; & malgré le grand feu de Risban & des Espagnols retranchés

Mémoires de Sulli, t. 1, c. 60.

dans les dunes, entra dans le château. Il y avoit un autre
1596. moyen bien plus sûr d'en empêcher la prise, s'il avoit dépendu du roi. Le comte d'Essex étoit dans la Manche avec une nombreuse flotte que la reine d'Angleterre avoit armée, pour se tenir en garde contre les Espagnols. Il y avoit dessus de très-nombreuses troupes; & selon toutes les apparences, si le comte d'Essex eût fait seulement semblant de venir attaquer le camp Espagnol, il auroit fait lever le siége;
Grotius, l. 5. d'autant plus que le roi en ce cas se fût approché de Calais avec ses troupes, & que le prince Maurice, qui en avoit aussi de fort proches sur quelques vaisseaux, étoit prêt, en cas d'attaque, de se joindre aux Anglois.

Il envoye une ambassade à la reine d'Angleterre pour lui demander du secours.

Le roi avoit dépêché M. de Sanci en Angleterre pour ce sujet, & faisoit de grandes instances, afin d'engager la reine à le secourir comme son allié en un si pressant besoin. Cette princesse après plusieurs mauvaises excuses, qui faisoient déja assez connoître son intention, lui dit nettement: (*a*) *Je vois bien que Calais est perdu, si je n'en entreprends la défense; & je le ferai si le roi me le veut laisser. Madame*, repartit Sanci, *le roi est tout proche, pour empêcher qu'il ne se perde, ou pour être à portée de le reprendre, s'il se perdoit. Mais quoi*, reprit la reine, *puisqu'il est perdu, n'aimez-vous pas mieux qu'il soit entre mes mains, qu'en celles des Espagnols? Nous voulons*, répliqua Sanci, *qu'il ne soit ni à l'un ni à l'autre: mais nous aimerions encore mieux qu'il fût aux Espagnols, qu'à vous.* La reine aussi surprise que choquée de cette réponse, lui dit un peu émue: *Monsieur l'ambassadeur, je ne crois pas que le roi vous ait donné charge de me tenir un tel langage. Non, madame*, reprit Sanci, *il ne me l'a pas commandé: mais c'est qu'il n'a jamais cru qu'au terme où sont ses affaires, votre majesté lui eût voulu faire une telle demande. Le roi mon maître chérit si parfaitement l'honneur de votre amitié, qu'il ne voit rien au monde qui puisse l'en dédommager, s'il la perdoit. Si vous teniez Calais, vous deviendriez son ennemie: car la France ne peut tenir pour amis ceux qui la dé-*

Conversation fort vive entre l'ambassadeur & cette princesse.

Discours de M. de Sanci au 3 vol. des Mémoires d'état.

Matthieu, l. 2.

(*a*) Le pere Daniel a un peu tourné & amplifié la conversation de M. de Sanci avec la reine d'Angleterre, qui paroit plus courte & plus simple dans le discours où il l'a rapporté lui-même au 3. t. des Mem. d'état, *in*-12. p. 179.

pouillent de ſi belles pieces. On a employé trop de temps & de peine, pour en faire ſortir les Anglois. Si les Eſpagnols le prennent, ils n'y demeureront pas ſi long-temps, & nous ſommes perſuadés, madame, que vous joindrez vos forces aux nôtres pour les en chaſſer. 1596.

Cette vive converſation fut bruſquement interrompue par la reine, qui dit qu'elle feroit ſavoir au roi ſes intentions par l'ambaſſadeur (*a*) qu'elle avoit auprès de lui. C'étoit Mylord Sidnei, qui dit nettement à ce prince, que la reine avoit des deſſeins plus importans pour le bien particulier de ſes états, que de ſecourir Calais; qu'elle feroit toutefois ſes efforts pour empêcher les Eſpagnols de le prendre, pourvu ſeulement qu'il conſentit à l'engager à la couronne d'Angleterre, juſqu'au payement des ſommes prêtées à Sa Majeſté depuis tant d'années qu'on l'aidoit à ſoutenir la guerre contre ſes ennemis.

Réponſe déſagréable qu'elle fit faire au roi.

Le roi reçut une telle propoſition auſſi mal qu'elle le méritoit, & tournant le dos à l'ambaſſadeur, lui dit, *que s'il avoit à être mordu, il aimoit autant l'être d'un lion que d'une lionne.*

Il pria le prince Maurice de ſuppléer au défaut des Anglois: mais ce prince s'en excuſa, ſur ce qu'il ne pouvoit pas, ſans la jonction des Anglois, expoſer ainſi ſes troupes dont il avoit affaire, pour ſe défendre dans ſon propre pays contre les Eſpagnols.

Tandis que le temps ſe paſſoit ainſi en négociations inutiles, l'archiduc fit pouſſer très-vivement les travaux du ſiége; & le canon ayant fait de très-grandes breches aux murailles du château, il y fit donner l'aſſaut le vingt-quatrieme du mois ſur le midi. Vidoſſan tenant la parole qu'il avoit donnée au capitaine le Noir, paya parfaitement de ſa perſonne ſur la breche, & il y fut tué. L'aſſaut fut ſoutenu pen-

Aſſaut donné durant ce temps-là au château de Calais dont les Eſpagnols ſe rendent maîtres.

(*a*) Il ne paroît pas que Mylord Sidnei fut alors auprès du roi, puiſque M. de Sanci, après avoir rapporté la converſation qu'il eut avec la reine d'Angleterre, dit: qu'*elle envoya à l'heure même Mylord Sidnei gouverneur de Fleſſinghe, vers le roi, qu'il trouva le lendemain matin à Boulogne.* Il ajoute que cette reine ne tint pas grand compte du mécontentement du roi, s'aſſurant bien que tant que la guerre dureroit entre les deux couronnes, elle jouiroit du repos aux dépens des uns & des autres, & que nous aurions toujours plus affaire d'elle qu'elle de nous. *Mem. d'état, tome* 3.

1596. dant une heure avec beaucoup de courage : mais au bout de ce temps, les Eſpagnols redoublant leurs efforts ſe rendirent maîtres de la place, & firent paſſer par le fil de l'épée tous ceux qui y étoient pour la défendre. Huit cents François y périrent, peu y furent faits priſonniers, du nombre deſquels fut le capitaine le Noir.

Le ſieur de Roſne engagé plus fortement que jamais avec les Eſpagnols par l'heureux ſuccès de cette grande entrepriſe, & ſe trouvant parmi eux dans la plus haute conſidération, ne penſa plus à les quitter, mais à s'attirer de plus en plus leur eſtime & leur confiance par de nouveaux exploits. Il propoſa le ſiége d'Ardres à trois lieues de Calais, petite ville, mais très-bien fortifiée.

Il y avoit une garniſon de quinze cents hommes, ſous les ordres de du Bois d'Annebourg gentilhomme du pays de Caux, homme brave, & entendu dans la défenſe d'une place. Le comte de Belin, les ſieurs de Rambures & de Montluc, & pluſieurs autres officiers s'y étoient jettés par ordre du roi, qui étoit retourné au ſiége de la Fere, ſe promettant de venir à bout de celle-ci, avant qu'Ardres, ou Montreuil, ou Boulogne, qu'il avoit également bien fournis, fuſſent emportés par les Eſpagnols, s'ils s'attachoient à quelqu'une de ces trois places, & prétendant venir au ſecours avec toute ſon armée, quand la Fere ſe ſeroit rendue.

Ils entreprennent en vain le ſiége d'Ardres. Thuanus, l. 116. Cayet, tome 3.

Roſne, malgré l'oppoſition de preſque tout le conſeil de guerre, fit conclure au ſiége d'Ardres, & répondit du ſuccès; il fut inveſti le ſixieme de Mai. Le fauxbourg qui eſt du côté de Boulogne, fut d'abord forcé par Mexie gouverneur de Cambrai : mais le ſieur de Montagu de la maiſon des vicomtes de Lavedan, étant ſorti ſur les ennemis, les en chaſſa, leur tua trois cents hommes; & la Berlotte un des principaux officiers de l'armée Eſpagnole, y fut bleſſé. Ce fauxbourg fut depuis abandonné. Montluc fit le dix-neuvieme une autre ſortie, où il y eut bien du ſang répandu de part & d'autre, & il y fut tué; il étoit petit-fils du maréchal de ce nom.

Qui ſe rend au

Ces commencemens d'une ſi vigoureuſe réſiſtance firent

eſpérer au roi que les Eſpagnols ſeroient arrêtés long-temps devant cette place, dont on n'avoit encore ruiné aucunes défenſes, le canon des ennemis battant ſeulement un ravelin : mais il fut fort ſurpris d'apprendre qu'elle s'étoit rendue quatre jours après la repriſe du fauxbourg le vingt-troiſieme de Mai jour de l'Aſcenſion, & que la garniſon en étoit ſortie forte de douze cents hommes. Les hiſtoriens varient ſur les cauſes de cette lâche reddition, dans une conjoncture où il étoit ſi important pour l'état de faire durer ce ſiége. Il paroît par les ſuites, qu'on en rejetta la faute ſur le comte de Belin, qui avoit le commandement dans la place au-deſſus du gouverneur, en qualité de lieutenant de roi de Picardie. Les uns le ſoupçonnerent de trahiſon, parce qu'il avoit été autrefois grand ligueur : ceux qui lui étoient les plus favorables ne l'accuſoient que de lâcheté, & on lui fit ſon procès. Il ſe diſculpa, aidé, dit-on, de la faveur des dames, & on lui ôta ſeulement la lieutenance de roi de Picardie : mais on l'en dédommagea dans la ſuite par le collier de l'ordre, & par d'autres emplois conſidérables.

1596. *bout de quatre jours.*

D'Aubigné, l. 4, c. 10. Thuanus, lib. 119.

La perte de cette place ſouleva d'autant plus les eſprits, que la veille du jour qu'elle fut rendue, la Fere avoit capitulé, & que le roi s'en étant rendu maître, étoit en état d'aller au ſecours des aſſiégés. Après tout, cette conquête conſola un peu des autres pertes ; parce que par la priſe de la Fere, les ennemis n'avoient plus aucune ville en France en-deça de la riviere de Somme. Le commandement en fut confié au ſieur de Manicamp, & le titre de gouverneur avec les appointemens fut donné au jeune prince Céſar fils du roi & de la marquiſe de Monceaux.

Le roi de ſon côté ſe rend maître de la Fere.

Mémoires de Sulli, t. 1, c. 61.

L'archiduc après avoir ravagé le Boulonnois, dont il emmena tout le bétail, mit de fortes garniſons dans Ardres & dans Calais, & ſe retira au Pays-bas. Roſne ne jouit pas long-temps de la gloire qu'il avoit acquiſe ; car il fut tué d'une volée de canon au commencement d'Août au ſiége de Hulſt, un des plus difficiles que les Eſpagnols euſſent encore entrepris, que ce général avoit fort avancé, & dont le ſuccès lui fut attribué, même par les hiſtoriens de

Mort du ſieur de Roſne à qui les Eſpagnols étoient redevables de leurs conquêtes.

Cayet, t. 3.

Digitized by Google

1596. cette nation. On prétendoit auſſi que la gloire non-ſeulement de cette campagne, mais encore de la précédente lui étoit due; & que ce fut lui qui conduiſit le ſiége de Dourlens, & qui empêcha les Eſpagnols de lever celui de Cambrai.

On fit à cette occaſion le parallele de ce ſeigneur avec Godefroi d'Harcourt, qui, ſous le regne de Philippe de Valois, s'étant réfugié chez Edouard roi d'Angleterre, l'emmena en Normandie, le fit paſſer en Picardie où ce prince gagna la bataille de Creci, & prit Calais. On fit auſſi alors une autre réflexion qui n'étoit pas nouvelle, & qu'on a faite encore depuis, & de nos jours; ſavoir que les ennemis de la couronne de France n'ont jamais mieux réuſſi contre elle, que quand ils ont eu à leur tête des généraux François, dont ils ont mis le mécontentement à profit. Mais de Roſne fut plus excuſable que la plûpart de ceux dont il avoit ſuivi l'exemple, & que les autres qui ont ſuivi le ſien; car étant prêt de rentrer dans ſon devoir, il ne fut rengagé avec les Eſpagnols, que par néceſſité, & pour ſauver ſa vie; ſa mort ſans cela allant être réſolue dans le conſeil de Bruxelles.

Le roi voyant l'armée Eſpagnole ſortie de Picardie, mit la ſienne en quartier de rafraîchiſſement, pour la laiſſer repoſer des fatigues qu'elle avoit ſouffertes à un blocus & à un ſiége qui avoient duré enſemble plus de ſix mois.

Traité de ligue entre la France & l'Angleterre contre l'Eſpagne.

Diſcours du ſieur de Sanci au 3 vol. des Mémoires d'état.

Recueil des Traités par Leonard, tome 2.

Thuanus, l. 116.

Malgré la mauvaiſe maniere dont la reine d'Angleterre en avoit uſé à ſon égard, un nouveau traité de ligue offenſive & défenſive fut conclu entr'eux en ce même mois de Mai contre le roi d'Eſpagne, par l'entremiſe du duc de Bouillon & de M. de Sanci. Le roi en jura ſolennellement l'obſervation le dix-neuvieme d'Octobre, à Rouen dans l'égliſe de l'abbaye de Saint-Ouen, en préſence de Gilbert Talbot comte de Shreuſburi ambaſſadeur d'Angleterre, & les états confédérés de Hollande entrerent dans cette ligue, par les inſtances du ſieur de Buzenval, qui faiſoit chez eux les fonctions d'Ambaſſadeur de France.

Ce traité, quoique propoſé contre l'ennemi commun, ne ſe fit qu'avec beaucoup de difficultés, fondées principalement

lement ſur ce que le roi d'Eſpagne voulant détacher ces trois puiſſances les unes des autres, leur faiſoit à toutes ſéparément parler de paix, & que chacune appréhendoit que ſes alliés ne l'abandonnaſſent : mais cet artifice même des Eſpagnols bien expoſé par le duc de Bouillon, & par M. de Sanci en Angleterre, & par le ſieur de Buzenval en Hollande, fut enfin ce qui fit conclure au plutôt le traité avec cette condition, que nul des alliés ne traiteroit jamais avec l'Eſpagne ſans le conſentement des autres, ou du moins ſans les avoir avertis long-temps auparavant ; & dès-lors on fit de concert, au moins en général, les projets pour la campagne prochaine. 1596.

Mort du pape Leon XI. qui avoit été envoyé légat en France.

Sur ces entrefaites, Alexandre de Medicis, dit communément le cardinal de Florence, parce qu'il en étoit archevêque, arriva en France avec la qualité de légat du Saint ſiége. Il étoit fort proche parent du grand duc de Toſcane, homme de bien, ſage, modéré, plein de droiture & de franchiſe, & par toutes ces qualités, il mérita d'être élevé ſur la chaire de Saint Pierre, après la mort de Clément VIII qui le lui avoit prédit : mais il n'eut pas le temps d'y faire uſage de tant de vertus, la mort l'ayant enlevé à l'égliſe vingt-ſept jours après ſon exaltation, où il avoit pris le nom de Leon XI. Il étoit fort agréable au roi, parce qu'il avoit été un de ceux qui avoient le plus contribué à ſon abſolution. Le pape en cette rencontre marqua l'empreſſement qu'il avoit pour l'union parfaite de ce royaume avec le Saint ſiége : car quoiqu'il fût un peu chagrin, de ce que le roi différoit ſi long-temps à lui envoyer un ambaſſadeur, comme on le lui avoit promis, & qu'il s'en fût plaint diverſes fois, il ſe contenta des excuſes que le ſieur d'Oſſat lui fit, ſur ce que le roi étoit occupé au ſiége de la Fere, & à défendre les frontieres de Picardie contre les Eſpagnols, & ſans vouloir trop diſputer ſur le cérémonial à cet égard, il fit partir le légat.

Lettre du ſieur d'Oſſat à M. de Villeroi du 5 d'Avril 1596.

Ce cardinal ayant été reçu ſur la route par les gouverneurs avec tous les honneurs poſſibles, arriva à Chantelou, proche de Montlheri au mois de Juillet, & y ſéjourna quelque temps, en attendant que tout fût prêt pour ſon entrée

Cayet, t. 3.

1596. à Paris. Il y fut salué par quantité de prélats & de personnes de qualité : le roi vint en poste de la frontiere lui rendre visite, avec plusieurs princes & seigneurs, & voulut que le duc de Mayenne fût de ce nombre, pour faire connoître au légat avec quelle bonté & quelle franchise il traitoit ceux mêmes qui avoient été les chefs de la ligue.

Thuanus, l. 116.

Comment il avoit été reçu a Paris.

Il fit son entrée à Paris le jour de saint Jacques : les Princes de Condé & de Montpensier allerent au-devant de lui, & l'accompagnerent jusqu'à l'église de saint Jacques du Haut-Pas. Il s'arrêta en cet endroit, pour recevoir les complimens & les harangues du clergé, du parlement, de l'université, & des autres corps. Il fut l'après-dînée conduit à Notre-Dame, sous un dais de damas rouge, porté par les plus considérables bourgeois de Paris. Les deux princes du sang le suivoient immédiatement : ensuite marchoient quantité de prélats en violet, le parlement, & les autres cours. Les lettres de sa légation furent présentées au parlement, qui y mit les restrictions ordinaires pour la conservation des libertés & des priviléges du roi, du royaume, & de l'église Gallicane. Cette formalité causa quelques contestations : mais par la modération du légat, & par les temperamens que le roi imagina, elles n'eurent aucunes fâcheuses suites.

Quelques seigneurs de la cour, & quelques magistrats, les uns par zele, les autres par chagrin, firent plusieurs plaintes au légat sur divers points, qu'ils regardoient comme dangereux pour la religion, & principalement sur ce que madame, sœur du roi, qui logeoit à l'hôtel, qu'on appelle aujourd'hui l'hôtel de Soissons, y faisoit tenir le prêche, où tous ceux qui vouloient y assister, étoient reçus : mais le légat beaucoup plus froid qu'ils n'avoient espéré sur tous ces griefs, leur répondit, qu'il étoit envoyé pour contribuer au repos & à la tranquillité du royaume ; que le pape & lui étoient très-persuadés de la sincérité de la conversion du roi, & de ses bonnes intentions pour la religion ; qu'il falloit s'en rapporter à sa prudence, & qu'ils devoient s'assûrer qu'avec le temps Sa Majesté mettroit ordre à tout au contentement des Catholiques.

Digitized by Google

La peſte qui étoit alors à Paris, empêcha que la cérémonie de l'entrée du légat ne fût encore plus magnifique, & l'obligea auſſi bien que le roi à s'en retirer au plutôt. L'un & l'autre agirent toujours depuis avec beaucoup de concert; & le légat ſuivant ſes inſtructions, ne ſe propoſa jamais que deux fins dans l'exercice de ſa légation : l'une, de faire en ſorte que le roi exécutât les promeſſes qu'il avoit faites au ſujet de ſon abſolution ; & l'autre, d'empêcher que les reſtes de la ligue n'excitaſſent de nouveaux troubles dans le royaume, & que tous ceux qui fomentoient encore ce parti, ſe rangeaſſent à l'obéiſſance qu'ils devoient à leur légitime ſouverain. 1596. *Quels étoient les motifs de ſa légation.*

Pour ce ſecond article, il n'y avoit plus que le duc de Mercœur à réduire. Le légat lui en écrivit : il lui déclara que le pape ayant reconnu le roi, il devoit rentrer dans l'obéiſſance, & lui fit entendre que s'il ne le faiſoit, il pourroit bien s'attirer une excommunication de la part du Saint ſiége. Le duc, par cette déclaration, n'avoit plus ni cauſe ni prétexte de différer ſon accommodement, d'autant plus qu'on lui accordoit des conditions les plus avantageuſes : mais toujours ſollicité & ſoûtenu par le roi d'Eſpagne, & toujours occupé des vaſtes projets que ſon ambition lui faiſoit former, il ne pouvoit ſe déterminer ; de ſorte que par mille artifices, il prolongea encore les négociations durant toute cette année. Ces artifices étoient ſi viſibles, que les moins éclairés les appercevoient. Le ſieur du Pleſſis-Mornai, qui étoit principalement chargé de la conduite de cette affaire, en avertiſſoit tous les jours le roi, & l'aſſûroit, que l'unique moyen de réduire le duc étoit, que Sa Majeſté vînt en Bretagne à la tête de ſes troupes : mais les bréches que les Eſpagnols avoient faites à la Picardie, par la priſe d'Ardres & de Calais, ne permettoient pas à ce prince de s'en écarter ſi loin ; & il ne put employer ce moyen, que plus d'un an après. Diverſes lettres rapportées au t. 1. des Mémoires de du Pleſſis-Mornai de l'an 1596.

La campagne pour les entrepriſes conſidérables ſur les frontieres de Picardie & des Pays-bas, finit au mois de Mai, après la priſe d'Ardres par les Eſpagnols, & après celle de la Fere par le roi : car les Eſpagnols étoient occupés du côté

1596. des Hollandois au siége de Hulst; & le roi n'étoit pas en état de reprendre les deux places importantes qui leur avoient si peu coûté, & qu'ils avoient très-bien fortifiées, & munies depuis qu'ils les avoient prises.

Etat des affaires aux Pays-Bas. Cayet, t. 3.

Les troupes Françoises ne demeurerent pas cependant sans rien faire. Le maréchal de Balagni, après avoir perdu sa principauté, étoit dans le comté de Marle en Thierache avec quelques troupes, ayant sous ses ordres les sieurs de Montigni, de Gié, le marquis de Boisi, le comte de Charlus, Villiers-Houdan, & quelques autres seigneurs & gentilshommes. L'envie de se venger des Espagnols ne lui faisoit perdre aucune occasion de faire des courses dans le Hainaut, & dans les autres provinces voisines. Il le fit souvent avec succès; mais sans autre avantage que du butin, qu'il trouvoit dans le pays, & de la défaite de quelques parties des troupes d'Espagne.

Le maréchal de Biron étant arrivé sur la fin d'Août avec la plûpart des troupes qu'il commandoit en Bourgogne, & s'étant joint avec le comte de Saint-Pol, il se donna quelques combats plus considérables, dans l'un desquels le marquis de Varambon, gouverneur d'Artois fut pris. La petite ville de Saint-Pol fut forcée & pillée: le maréchal fit une course au-delà d'Arras jusqu'à Douai, & traita l'Artois avec la même rigueur, que le Boulonnois avoit été traité par l'archiduc après la prise de Calais & d'Ardres.

Mémoires de Sulli. T. 1, c. 612.

Les Huguenots continuent à embarrasser le roi en Picardie.

Un des plus grands maux que les malheureux succès des affaires du roi en Picardie avoient produits, étoit l'audace des Huguenots, qui devenoient de jour en jour plus intraitables; parce qu'ils voyoient bien que ce prince n'étoit pas en état de les contenir dans le devoir; & ils pensoient à profiter de ces conjonctures, pour extorquer de lui tout ce qu'ils pourroient en faveur de leur secte.

J'ai parlé sous l'année précédente de leur assemblée de Saumur, des demandes que les députés de cette assemblée firent au roi à Lyon, de la réponse qu'il y fit, en les exhortant à se contenter de ce qui avoit été réglé par l'édit de 1577, & dans les conférences de Flex & de Nerac, & à ne le point presser touchant l'entretien des garnisons de leurs

Diverses Lettres de du Plessis-Mornai de 1596.

Digitized by Google

places de sûreté, pour l'impuissance où il étoit de trouver de l'argent, n'en ayant pas à beaucoup près autant qu'il lui en falloit pour la défense des frontieres du royaume contre les Espagnols. 1596.

Ils ne furent nullement satisfaits de cette réponse. D'ailleurs les parlemens en usoient de temps en temps à leur égard avec sévérité pour les contenir, & quelques-uns refusoient encore d'enregistrer la confirmation de l'édit de 1577. C'étoit là pour les Huguenots autant de sujets de nouvelles plaintes, qui étoient appuyées par des seigneurs de la cour, sur-tout par le duc de Bouillon, qui sans prendre encore le titre de chef & de protecteur de la secte, se comportoit comme s'il eût déja été reconnu pour tel. Il étoit secondé par le sieur du Plessis-Mornai, qui à la vérité étoit zelé serviteur du roi, & affectionné au bien de l'état; mais qu'on voyoit en certaines rencontres, flater un peu trop l'indocilité de ceux de sa religion.

Hist. de l'Edit. de Nantes. Procès verbal de l'assemblée de Loudun.

Ils s'assemblerent cette année à Loudun dans la maison du sieur de Choupes, pour examiner les réponses que le roi avoit faites à leurs requêtes. Les députés du bas Languedoc y demanderent d'abord, si cette assemblée étoit légitime, si on avoit pû la convoquer sans des lettres expresses du roi, & si l'on pouvoit en convoquer d'autres dans la suite sans sa permission : à quoi il fut répondu, qu'il seroit bon de l'obtenir; mais que si l'on ne le pouvoit, il y avoit assez de raisons pour tenir l'assemblée sans cela.

Ils tiennent une assemblée à Loudun.

Après la lecture de la réponse faite par le roi à leur derniere requête, ils en dresserent une autre, par laquelle ils représentoient à Sa Majesté, que l'édit de Poitiers de 1577 ne pourvoyant point suffisamment à leur sûreté, ils la supplioient de leur accorder le libre exercice de leur religion dans tous les lieux de son obéissance, de fournir à l'entretien de leurs ministres & des garnisons, dans leurs places de sûreté, & lui demandoient la création de trois ou quatre chambres mi-parties, outre celle de Languedoc.

Et présentent une requête au roi.

Vulson, député des églises de Dauphiné, fut le porteur de cette requête, & la présenta au roi au camp de la Fere. La réponse du roi fut à peu près la même que celle qu'il

1596. avoit donnée à leur précédente requête, qu'il falloit s'en tenir à l'édit de Poitiers, & qu'il avoit envoyé des ordres aux parlemens pour la vérification ; qu'on leur laisseroit les places de sûreté, & que si dans les traités faits pour la réduction des villes de la ligue, l'édit de Poitiers avoit reçu quelque atteinte, on trouveroit les moyens de les en dédommager. Il les exhortoit à se fier à sa parole & à sa protection, & leur ordonna de congédier leur assemblée : mais loin de le faire, les membres de cette assemblée commencerent à comploter entr'eux, & à agir comme s'ils avoient déja été résolus à un soulevement général.

Mécontens de sa réponse, ils semblent se disposer à la révolte.

Ernard fut chargé de convoquer à Niort une autre assemblée des gouverneurs des villes, & de la noblesse Huguenote du Poitou, de la Xaintonge, d'Aunis & de l'Angoumois, pour l'érection d'un conseil Provincial. Ils devoient après l'avoir tenue se rendre à Loudun, où l'on invita M. de Clermont, & les principaux seigneurs Huguenots de la cour, pour s'unir avec toutes les églises.

Il fut ordonné de la part de l'assemblée de Loudun à tous ceux du parti, de faire par-tout l'exercice de leur religion, & de ne point souffrir qu'on dit la messe dans les places dont ils étoient les maîtres : que pour l'entretien des garnisons, les conseils provinciaux arrêteroient entre les mains des receveurs tous les deniers royaux ; que là où il n'y auroit ni élection, ni recette, ils établiroient des péages sur les rivieres, & ailleurs pour les marchandises ; & que le conseil provincial de Normandie assisteroit le sieur de Courtaumer, pour reprendre la ville d'Argentan, que les troupes du roi lui avoient ôtée.

On envoya des gens de confiance à M. de Lesdiguieres, & aux autres grands seigneurs Huguenots, pour sonder leur disposition, leur faire entendre les intentions de l'assemblée, & les prier de s'y trouver pour la rendre plus célebre.

Les sieurs Claude de la Tremoille, du Plessis-Mornai, de Parabere, tous les gouverneurs des places Huguenotes de ces quartiers-là, & plusieurs autres, tant seigneurs que gentilshommes s'y rendirent. Le sieur de la Noue, président

Digitized by Google

de l'assemblée, leur fit entendre le sujet pour lequel on les avoit appellés. Ils approuverent ce qui avoit été fait, & jurerent d'employer leurs vies, & tout ce qui dépendroit d'eux, pour le mettre à exécution. 1596.

Il fut résolu qu'on augmenteroit les garnisons; que celle de l'Isle-Bouchard, cassée par le roi, seroit rétablie, aussi bien que le péage de Royan, qui avoit été supprimé, & que les deniers qui en proviendroient, seroient employés à l'entretien des garnisons de Pons, de Taillebourg, & des autres villes voisines: & ce nouveau sénat s'attribuant une autorité souveraine, déclara qu'à cet effet, il feroit expédier les provisions nécessaires. Le lendemain vingtieme de Juin, on exigea le serment de tous ceux qui avoient assisté à l'assemblée pour l'exécution de ce qui avoit été résolu; & ensuite on confirma & on augmenta les articles de l'assemblée de Sainte-Foi, tenue en 1594, qui revenoient à peu près à ceux de Loudun; mais qui descendoient en de plus grands détails.

Moyens qu'ils prirent pour l'exécution de leurs desseins.

Les sieurs Tixier, Brunier & Vulson furent nommés pour aller en Guienne, en Languedoc, en Dauphiné, afin d'assembler les églises de ce pays-là, & y faire jurer l'union conclue à Loudun; ce qu'ils exécuterent avec beaucoup d'exactitude.

Les deniers royaux furent aussi-tôt saisis dans toutes ces provinces, les garnisons augmentées, les places fortifiées; & par ce moyen le roi fut privé de beaucoup de secours, tant d'hommes que d'argent, dont il avoit un extrême besoin en Picardie pour la défense du royaume. Il étoit alors à Abbeville; & du Plessis-Mornai, comme on le voit par les lettres de ce seigneur, l'avertissant de ce qui se passoit à Loudun, lui en faisoit envisager les suites, & lui conseilloit de donner quelque satisfaction aux Huguenots.

Le roi, par son avis, avant que l'assemblée se séparât, & de peur que les députés n'allassent chacun dans leurs provinces allumer le feu de la sédition, envoya à Loudun les sieurs de Vic & de Calignon, tous deux de son conseil d'état, avec des instructions (a) sur ce qu'ils avoient à faire: le premier étoit Catholique, & le second Huguenot.

(a) Datées d'Amiens le 9 Juillet.

1596. Leur voyage fut fort inutile, parce qu'ils n'avoient ordre que de faire des plaintes, & ne pouvoient accorder que l'exécution du traité de Poitiers, avec le dédommagement pour les lieux, où l'exercice de la religion Prétendue réformée avoit été aboli contre cet édit, par les traités que le roi avoit faits avec diverſes villes, lorſqu'elles abandonnerent le parti de la ligue.

Remontrances que le roi leur fit faire.

L'aſſemblée de Loudun députa au roi pour ſe plaindre à ſon tour du peu de pouvoir qu'il avoit donné aux ſieurs de Vic & de Calignon: mais le roi ſans lui répondre, & la ſatisfaire ſur cet article, renvoya les deux mêmes perſonnes, pour lui faire faire de nouvelles réflexions ſur la conduite qu'elle tenoit. Outre les motifs qu'ils devoient propoſer de nouveau à l'aſſemblée, tirés du danger où ils expoſoient l'état par des contre-temps ſi fâcheux, ils eurent ordre premierement de leur repréſenter, que ſi le roi conſentoit au rétabliſſement de leurs garniſons dans les provinces de Guienne, d'Angoumois, de Poitou, de Xaintonge, il ſeroit obligé d'en faire de même pour les villes Catholiques de ce pays-là; qu'il ne pouvoit ſuffire à tant de dépenſes faute d'argent, & que des deux côtés on lui enleveroit des ſoldats, dont il avoit plus de beſoin que jamais ſur la frontiere.

Diſette d'argent & d'autres choſes où ce prince ſe trouvoit.

Cette raiſon-ſur tout à l'égard de l'argent, n'étoit que trop réelle, & dès le temps du ſiége de la Fere, ce prince étoit tout-à-fait à l'étroit à cet égard. On le voit par une lettre (*a*) qu'il écrivit en ce temps-là au baron de Roſni, dont je vais rapporter l'extrait: il ſervira non-ſeulement à faire connoître la vérité de ce fait; mais encore à faire admirer la prudence, le courage, & la conſtance de ce prince, qui avoit en même temps ſur les bras les forces très-puiſſantes de l'ennemi étranger, & les reſtes de la ligue encore redoutables en Bretagne, qui étoit ſi mal ſervi par ceux qu'il avoit chargés du ſoin de ſes finances, qu'ils le laiſſoient manquer de tout, & ſi fort traverſé par quelques ſeigneurs Huguenots, leſquels travailloient ſous-main à ſoûlever contre lui tous ceux de cette religion, & qui ſe ſoûtint néanmoins

(*a*) Datée du 14 d'Avril 1596.

parmi

parmi tous ces embarras, par la seule force & grandeur de son génie. Voici ce qu'il écrivit sur ce sujet au baron de Rosni. 1596.

« Je vous veux bien dire l'état où je me trouve réduit ; » qui est tel que je suis fort proche des ennemis, & n'ai quasi » pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un har- » nois complet que je puisse endosser. Mes chemises sont » toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude, ma » marmite est souvent renversée, & depuis deux jours, je » dine & soupe chez les uns & chez les autres ; mes pour- » voyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma » table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu » d'argent : partant jugez si je mérite d'être ainsi traité, & » si je dois plus long-temps souffrir que les financiers & » thréſoriers me fassent mourir de faim, & qu'eux tiennent » des tables friandes & bien servies ; que ma maison soit » pleine de nécessités, & les leurs de richesses & d'opulence, » & si vous n'êtes pas obligé de me venir assister loyalement, » comme je vous en prie, &c. » Le dessein du roi dans cette lettre, étoit d'engager le baron de Rosni à se charger des finances, que ceux qu'il y employoit, adminiſtroient si mal.

Pour venir à l'assemblée de Loudun, la seconde chose que les envoyés du roi devoient y proposer, étoit que cette assemblée fut transportée à Vendôme ou à Gergeau, lieux plus commodes par leur situation pour les députés, & plus proches du lieu où étoit le roi ; & en troisieme lieu, il ordonna à ses deux envoyés de déclarer avec fermeté à l'assemblée, que si elle persévéroit dans la faute qu'elle avoit faite, par de telles entreprises sur l'autorité royale, il regarderoit leur conduite comme une désobéissance inexcusable, & qu'il seroit obligé de prendre les moyens qui lui conviendroient pour y pourvoir.

Ils firent encore entendre à l'assemblée de Loudun, que le roi alloit faire à Rouen au mois de Novembre une assemblée des *notables*, où il souhaitoit que les Huguenots envoyassent leurs députés, pour y délibérer avec les autres sur les moyens d'achever de rendre la tranquillité au royau-

1596. me, & de se mettre en état d'en repousser les Espagnols. Sur quoi le maire de la Rochelle dit qu'il avoit en particulier un ordre exprès du roi de s'y trouver.

L'assemblée de Loudun est transférée à Vendôme.

On délibéra de nouveau dans l'assemblée sur les propositions faites par les envoyés, & sans désavouer les attentats qu'elle avoit commis contre l'autorité royale, elle consentit seulement d'être transférée à Vendôme, & d'envoyer des députés à Rouen, en leur faisant promettre de s'en tenir exactement aux instructions qu'on leur donneroit. Ils eurent ordre principalement de ne se point relâcher sur trois points. Le premier étoit l'exercice de leur religion par tout le royaume sans restriction. Le second regardoit les nouvelles chambres mi-parties qu'ils demandoient dans les ressorts des parlemens de Paris, de Rouen, de Rennes & de Dijon. Le troisieme étoit l'entretien des ministres, & des garnisons des villes dont ils étoient les maitres.

Le roi en convoque une de notables à Rouen.

* Voyez les observations.

Cependant le roi fit son entrée à Rouen, qui fut des plus magnifiques, & y tint * l'assemblée des *notables* : (*a*) c'est le nom qu'on avoit déja donné quelquefois à de telles assemblées, qui n'étoient pas des états généraux du royaume dans toutes les formes; mais qui y suppléoient en quelque façon, & étoient composées de princes, de seigneurs, de prélats, & de personnes des plus distinguées de tous les ordres, que le prince consultoit sur les moyens de pourvoir aux besoins & aux dangers de l'état. Celle-ci fut moins considérable que quelques autres; car il y eut peu de noblesse, & le gros fut principalement de magistrats, & de gens de finances. On y fit divers projets, principalement sur les moyens d'assûrer des fonds au roi, & de trouver de l'argent pour la guerre : mais ils étoient la plûpart si chimériques, qu'on n'en tira aucune utilité.

Mémoires de Sulli, t. 1, c. 69.

Suite de celle de Vendôme.

Histoire de l'édit de Nantes.

A l'égard des députés des Huguenots de l'assemblée de Loudun, qui s'étoit transportée à Vendôme selon les intentions du roi, dès qu'ils furent arrivés à Rouen, le roi nomma pour conférer avec eux, M. le connétable, les sieurs de Bellievre, de Silleri, de Vic & de Forget, secrétaire

(*a*) On lit dans le discours de M. de Sanci, que cette assemblée fut convoquée à Rouen, parce que la peste avoit été à Paris.

Digitized by Google

d'état. Ces conférences traînerent en longueur, à cause des autres affaires. Durant ce temps-là, les députés faisoient savoir à Vendôme ce qu'on leur proposoit, & en recevoient des réponses. Les Huguenots se relâcherent sur l'article de l'exercice de leur religion, qu'ils vouloient d'abord avoir par-tout sans restriction. On leur accorda, qu'il se feroit dans tous les lieux où il s'étoit fait depuis le commencement de la présente année 1596, & outre cela on leur permit d'avoir un nouveau prêche dans chaque bailliage & sénéchaussée, où par l'édit de Poitiers ils en avoient déja un. Le roi en leur donnant cette nouvelle permission, déclara que c'étoit pour les dédommager de ceux qu'on leur avoit ôtés par les capitulations faites avec les villes de la ligue. On éluda de répondre sur les autres articles: mais l'assemblée de Vendôme s'obstina à en poursuivre la réponse.

1596.

Concessions faites aux Huguenots touchant l'exercice de leur religion.

Le roi y envoya encore sur ce sujet les sieurs de Vic & de Calignon, qui leur représenterent touchant le second article des chambres mi-parties dans les ressorts des parlemens de Paris, de Rouen, de Rennes & de Dijon, que l'établissement de ces chambres causeroit des divisions dans l'état; que les parlemens ne pourroient se résoudre à en faire la vérification, & qu'ils devoient se contenter d'une chambre de l'édit en chaque parlement: & pour ce qui étoit du troisieme, qui concernoit l'entretien des garnisons dans leurs places de sûreté, le roi leur fit de nouveau représenter que cela l'obligeroit à en mettre aussi dans les villes Catholiques, & diminueroit extrêmement ses armées: mais pour leur faire connoître combien il avoit à cœur de les satisfaire, il leur promit de faire un fonds de cinquante mille écus pour l'entretien des garnisons qu'ils avoient actuellement, & pour celui de leurs ministres.

1597.

On leur accorde une chambre de l'édit dans chaque parlement, & un fonds pour l'entretien de leurs garnisons & de leurs ministres.

Les sieurs de Vic & de Calignon leur déclarerent en même temps que le roi ne leur accordoit ces nouvelles graces, qu'à condition qu'ils cesseroient d'arrêter les deniers royaux, & de faire des levées sur le peuple, étant résolu de ne pas souffrir plus long-temps ces sortes d'attentats contre son autorité royale. Tout ceci fut dit & intimé par les envoyés du roi à l'assemblée de Vendôme, le troisieme de Février de

l'an 1597. Ils s'étendirent sur la conduite indigne qu'elle
1597. tenoit à l'égard du roi, en lui suscitant de si grands embarras, dans un temps où il étoit occupé à défendre le royaume contre les Espagnols, avec tant de fatigues & de dangers de sa propre personne, au lieu de l'aider, & de le seconder, comme devoient de fideles sujets, & comme le devroient faire ceux de la religion, avec d'autant plus de zele, que c'étoit à la persuasion des plus considérables seigneurs Huguenots qu'il avoit déclaré la guerre à l'Espagne.

Ils ne s'en contentent pas, & menacent de prendre les armes.

Ces réponses & ces représentations furent reçues fort froidement de l'assemblée de Vendôme, & dès le lendemain le sieur Vulson, député de Dauphiné, déclara au nom de tous aux envoyés du roi, *qu'ils ne pouvoient se contenter desdites réponses, ni sur le point de la religion, ni de la justice, ni des sûretés, & que les oppressions qu'on leur faisoit ordinairement, les obligeroient de chercher quelque soulagement en eux-mêmes, si Messieurs du conseil n'y donnoient ordre.*

Ces dernieres paroles, qu'*on les obligeroit de chercher quelque soulagement en eux-mêmes*, marquoient assez clairement le dessein où ils étoient d'avoir recours aux armes, & de se soulever; & celui qu'ils prirent de quitter Vendôme, & de transporter de leur propre autorité l'assemblée à Saumur, pour être plus proche des places dont ils étoient les maitres au-delà de la Loire, le fit assez connoître.

Inquiétude que le roi en conçut.

Cette opiniâtreté des Huguenots inquiétoit le roi d'autant plus, qu'il savoit que le duc de Mercœur & les Espagnols faisoient grand fonds sur cette division; que le duc ne continuoit de tirer les négociations en longueur, que pour prendre ses mesures, selon la maniere dont cette affaire tourneroit, & que les Espagnols en espéroient au moins une diversion considérable des troupes royales. D'ailleurs ce prince appréhendoit que s'il accordoit aux Huguenots ce qu'ils demandoient, les Catholiques ne prissent l'alarme, comme ils avoient fait sous le regne de son prédécesseur, & que les membres dispersés de la ligue ne se réunissent pour la former de nouveau.

Digitized by Google

Il fut que le cinquieme de Mars, d'Orival, que l'assemblée avoit envoyé au duc de Bouillon, y avoit rapporté sa réponse, & qu'il avoit dit publiquement que ce duc approuvoit tout ce que l'assemblée avoit fait; qu'il ne falloit point qu'elle se séparât; qu'il étoit à propos de déclarer aux envoyés du roi, qu'on la continueroit jusqu'à ce que l'on vît l'exécution des choses qu'elle demandoit; qu'il falloit y inviter tous les grands seigneurs du parti, & que le duc avoit proposé lui-même à Messieurs de Lesdiguieres & de la Force, & à quelques autres de s'y rendre.

1597. *Il se forme une nouvelle faction fomentée par le duc de Bouillon.* Procès-verbal de l'assemblée de Saumur.

Après cela le roi ne douta plus de ce qu'il avoit seulement soupçonné jusqu'alors, & qui étoit très-vrai, que le duc de Bouillon ne fût ou l'auteur, ou le principal fauteur de cette nouvelle faction qui se formoit, & que l'espérance de se voir chef & protecteur de parti, ne l'emportât sur la reconnoissance qu'il lui devoit, pour les grands biens dont il l'avoit comblé.

Mémoires de Sulli, t. 1, c. 79.

Les choses en étoient là, lorsque la fâcheuse nouvelle de la surprise d'Amiens par les Espagnols arriva. Cet événement en de telles conjonctures, auroit abattu un courage moins ferme que celui du roi, tant il pouvoit avoir de funestes suites. La prise d'Amiens ouvroit le chemin à l'ennemi jusqu'à la capitale du royaume, lui donnoit le moyen de courir non-seulement dans toute la Picardie, mais encore dans les provinces voisines, obligeoit le roi à rassembler de ce côté-là toutes ses forces, à affoiblir celles qu'il destinoit contre le duc de Savoye, qui faisoit de grands préparatifs pour se jetter dans le Dauphiné & dans la Provence; & de plus cet accident rehaussoit la fierté du duc de Mercœur, que le roi n'avoit pas désespéré de pouvoir dès cette année mettre à la raison: voici comme la chose arriva.

Surprise d'Amiens par les Espagnols.

Hernand Teillo-Porto-Carrero, vieux officier Espagnol, homme de petite taille, mais d'un grand cœur, & de beaucoup d'esprit, & qui s'étoit signalé en quantité d'occasions dans les troupes d'Espagne, étoit alors gouverneur de Dourlens. Il avoit été plusieurs fois à Amiens, tandis que cette ville tenoit pour la ligue, & selon la coûtume des gens de guerre qui font le métier avec application, il n'avoit pas

Comment elle arriva.

Cayet, tome 5. D'Aubigné, t. 3, l. 4, c. 17.

1597. Mémoires de Sulli, t. 1, c. 78.

manqué de reconnoître parfaitement les dehors & les dedans de cette place. Ces sortes de connoissances peuvent être utiles en certaines occasions, qu'on ne prévoit pas toujours, mais qui peuvent se présenter.

Dès qu'il fut fait gouverneur de Dourlens, qui n'est qu'à six ou sept lieues d'Amiens, il avoit toujours eu en tête de surprendre cette place. Il y étoit venu plusieurs fois déguisé tantôt en religieux, tantôt d'une autre maniere, & avoit remarqué que la garde s'y faisoit assez négligemment par les bourgeois, qui seuls gardoient leur ville. Le roi n'étoit pas sans inquiétude pour cette place, qui depuis la prise de Dourlens, étoit la plus exposée. Il avoit eu dessein d'y envoyer quelques compagnies de Suisses : mais les bourgeois s'y étoient opposés ; & de peur de les mécontenter & de les soulever, il n'avoit pas voulu les contraindre à recevoir cette garnison, d'autant plus que la campagne n'étoit pas encore prête de commencer, & il avoit cessé de faire instance là-dessus, parce que son projet étoit d'assembler son armée de ce côté-là, de couvrir cette place, & d'être à portée d'y jetter des troupes, au cas que les Espagnols pensassent à en former le siége.

Ces raisons-là mêmes firent que Porto-Carrero se hâta d'exécuter son entreprise. Il la proposa à l'archiduc Albert, qui l'approuva, & lui promit les troupes nécessaires pour cet effet. Quelque temps auparavant les garnisons de Dourlens & des autres places voisines avoient été notablement renforcées, & l'on n'en avoit pris aucun ombrage du côté de France, parce que les troupes Françoises commençant à se mettre en mouvement, on regarda cette augmentation de garnisons, comme une simple précaution de l'archiduc : mais ce prince, pour avoir un prétexte de faire avancer un plus grand nombre de troupes, fit en sorte sous main que la garnison de Saint-Pol se mutinât, chose assez ordinaire depuis plusieurs années parmi les troupes Espagnoles ; & en même-temps, sous ombre de punir les mutins, il envoya sur cette frontiere plusieurs régimens, qui s'assemblerent en corps sous Dourlens au nombre de cinq mille hommes d'infanterie, & de sept cents chevaux.

Digitized by Google

Porto-Carrero se mit à la tête de ce corps, la nuit du dixieme au onzieme de Mars, sur la route de Dourlens à Amiens, & plaça sur tous les chemins & sur tous les sentiers qui conduisoient à cette ville, des vedettes & des sentinelles pour arrêter tous ceux qui iroient de ce côté-là. Il prit cinq cents hommes choisis, qu'il fit cacher dans des haies & dans des masures fort proche de la ville. Trente autres habillés en paysans & en paysannes, armés sous leurs habits, les uns avec des hottes, les autres avec des paniers, comme des gens qui alloient au marché, s'avancerent jusqu'à la porte de Montrescu. Ils conduisoient trois charriots, un desquels devoit s'arrêter sous la porte, à l'endroit qui répondoit à la herse, pour la soutenir lorsqu'on l'abattroit. 1597.

Un sac de noix répandu facilite aux ennemis l'entrée de cette ville.

Dès que la porte fut ouverte, deux des charriots entrerent: quatre soldats qui conduisoient le troisieme s'arrêterent à l'endroit marqué, les autres soldats allant devant, après, & aux côtés. Un d'eux ayant sur ses épaules un sac de noix, & le remuant comme pour le porter plus commodément, délia la ficelle qui le fermoit, & le répandit devant le corps-de-garde. Aussi-tôt les bourgeois de la garde accourent, & en faisant des huées sur le paysan, commencent à se jetter sur les noix. Au même instant les soldats déguisés mettent les uns la bayonnette, les autres le pistolet à la main, tuent quelques bourgeois, mettent les autres en fuite, & se saisissent du corps-de-garde, & des armes qui y étoient. On coupa les traits des chevaux, du charriot arrêté sous la porte, de peur qu'effarés du tumulte ils ne le tirassent plus avant, & les deux autres furent mis en travers dans la rue pour servir de retranchement contre les bourgeois, qui pourroient venir au secours.

Les bourgeois qui étoient en sentinelle sur la porte, coupent aussi-tôt les cordes de la herse, qui étant tombée sur le charriot, laissa un passage libre par-dessous; car les deux côtés furent bouchés, la herse n'étant pas toute d'une piece, mais en façon d'orgues, & composée de poutrillons détachés les uns des autres. Le signal fut donné aux cinq cents hommes cachés au voisinage: ils accoururent promptement; quelques soldats monterent sur la porte, tuerent

Digitized by Google

la ſentinelle, releverent la herſe, & ouvrirent le paſſage.
1597. Les cinq cents hommes entrerent dans la ville ſans réſiſtance, & un moment après arriverent quelques compagnies de cavalerie, qui y entrerent auſſi.

La plûpart des bourgeois étoient (*a*) alors au ſermon du prédicateur du carême dans la cathédrale, & entendant ſonner fortement l'alarme au Béfroi, ſortirent en foule pour courir aux armes. Ils furent fort ſurpris de voir au ſortir de l'égliſe, les rues remplies de ſoldats avec l'écharpe rouge, qui marchoient en bataille, la meche allumée ſur le ſerpentin, & qui les couchoient en joue. Comme ces bourgeois n'étoient pas en état de faire aucune réſiſtance, chacun s'enfuit, les uns d'un côté, les autres d'un autre, & les Eſpagnols, en moins de demi-heure, ſe ſaiſirent des places, des remparts, de la maiſon de ville, & furent tout-à-fait maîtres de la place ſans combat. Le comte de Saint-Pol qui étoit dans la ville, n'eut que le temps de gagner la riviere, qu'il paſſa dans un bateau, & ſe ſauva à Corbie.

Où ils font un grand butin. Porto-Carrero commença par déſarmer tous les bourgeois: après quoi les maiſons furent pillées ſans beaucoup de déſordre, & les Eſpagnols y firent un butin ineſtimable. Le plus grand malheur pour le roi fut qu'un peu auparavant il avoit fait tranſporter dans cette ville, qu'il avoit deſtinée pour être ſa place d'armes pendant la campagne, quantité d'artillerie, de munitions, d'outils à remuer la terre, & tout l'argent qu'il avoit pû ramaſſer pour la ſolde des ſoldats.

Le comte de Saint-Pol, qui s'étoit ſauvé à Corbie, en fit auſſi-tôt ſortir la garniſon, dans la penſée que peut-être les bourgeois d'Amiens auroient fait de la réſiſtance en quelque endroit de la ville, & que s'ils ſe défendoient encore, il pourroit y entrer. Il prit en chemin ſept à huit cents Suiſſes logés dans un bourg. Un jeune gentilhomme, nommé Saint-Surin, enſeigne d'une compagnie comman-

(*a*) La ville fut ſurpriſe le onzieme de Mars 1597, entre ſept & huit heures du matin, ainſi que le roi le manda au maréchal de Matignon. *Hiſt. de Matignon, liv.* 3, *page* 360.

dée

dée par son frere, fit en cette occasion une action qui mérite de n'être pas oubliée dans l'histoire. Il trouva une échelle dans le fossé, avec laquelle il monta sur la muraille, & entra dans la ville. Il alla vers la porte par où les Espagnols étoient entrés : il en rencontra deux, dont il en tua un d'un coup d'épée au travers du corps, blessa l'autre, & le mit en fuite : trouvant la porte fermée, & le verrou arrêté par un clou, il l'arracha, ouvrit la porte, & courut au devant des troupes, pour les hâter de venir se saisir de la porte qu'il avoit ouverte : mais les Espagnols avertis de ce qu'il venoit de faire, prévinrent les François, & leverent le pont-levis. Porto-Carrero fut fait gouverneur de la ville, qu'il avoit si heureusement surprise, & reçut d'autres récompenses, & d'autres marques d'honneur du roi son maître, qu'il avoit si bien servi. 1597.

Le roi tient conseil sur cette fâcheuse nouvelle.

Le roi apprit cette nouvelle la nuit d'après, au sortir d'un bal, que le maréchal de Biron avoit donné. Il en fut consterné : il envoya querir sur le champ quelques-uns de ses officiers d'armée, & plusieurs seigneurs pour la leur apprendre ; & demander leurs avis sur un si fâcheux accident, & sur les moyens d'en prevenir les suites. Il étoit difficile d'en imaginer d'aussi efficaces & d'aussi prompts qu'il en eût été besoin, & il étoit principalement question de trouver de l'argent.

Le baron de Rosni lui présente un mémoire à ce sujet, dont il est fort content.

Le baron de Rosni, qui depuis quelque temps étoit un des chefs du conseil des finances, tâcha de consoler un peu le roi, qui lui parut plus abbattu qu'il ne l'avoit jamais vû, & lui dit en général, que quoique la chose fût difficile, elle ne lui paroissoit pas impossible. Il entra avec lui dans son cabinet, & lui promit de lui apporter bien-tôt un mémoire, dont il pourroit être content. En effet, étant allé chez lui pour méditer cette affaire, & digérer un peu les choses qu'il avoit proposées en gros au roi, il revint quelques heures après, & lui présenta le mémoire qu'il lui avoit promis.

Autre conseil tenu sur cette affaire.

Le roi en fut si satisfait, qu'il le copia de sa propre main, & dit au baron, qu'il prétendoit s'en faire beaucoup d'honneur dans un conseil qu'on alloit tenir, où il appelleroit les

principaux seigneurs de la cour, les plus considérables ma-
1597. gistrats de Paris, & quelques-uns de l'assemblée des notables de Rouen, qui en étoient venus.

Il envoya aussi-tôt ordre à tous ceux qui devoient assister à ce conseil, de se rendre auprès de lui. Il leur fit comprendre la dangereuse situation où le royaume se trouvoit par la perte d'Amiens; qu'il étoit résolu à quelque prix que ce fût de reprendre cette place, & de commencer par là la campagne; qu'il avoit besoin pour cela de secours extraordinaires; qu'il falloit avoir de quoi faire les préparatifs de ce siége, qui seroit long; qu'il lui falloit des magasins, des munitions de guerre en quantité; de l'artillerie, beaucoup de pionniers, pour une circonvallation, qui ne pût être forcée par l'armée Espagnole, étant très-dangereux dans les conjonctures présentes de donner une bataille; qu'il verroit en cette occasion l'amour & le zele de tous tant qu'ils étoient pour leur patrie; que quoiqu'il arrivât, il étoit résolu à cette entreprise, à en venir à bout, ou à y périr; qu'il les prioit de l'aider de leurs conseils, & de lui suggérer les moyens de trouver de l'argent, sans quoi il étoit impossible de rien faire, & de sauver l'état.

Le roi ayant fini son discours, & voyant qu'ils se regardoient tous les uns les autres sans dire mot, il leur dit, qu'il falloit parler, & ne pas se séparer sans prendre quelque résolution.

Les seigneurs dirent, que s'agissant de trouver de l'argent, c'étoit à Messieurs des finances à en fournir les expédiens. Ceux-ci repartirent, qu'il n'étoit pas difficile d'en proposer plusieurs; mais que le point étoit de les mettre en exécution. Ils proposerent de lever de nouveaux impôts sur le peuple: mais en même temps ils ajoûterent, que la campagne étoit ruinée, & les villes épuisées par une si longue guerre, & que les séditions étoient à craindre. D'autres furent d'avis de faire des créations de charges, & sur tous ces projets, les opinions se trouverent fort partagées.

Le roi les ayant écoutés, leur dit, que quelque peu versé qu'il fût dans les affaires des finances, la nécessité de l'état l'avoit obligé à rêver là dessus; & il tira de sa poche son

Digitized by Google

mémoire qu'il leur lut. Il ajoûta, que s'ils pouvoient lui suggerer des moyens plus faciles, que ceux qu'il venoit de leur proposer, il les prendroit volontiers ; mais que s'ils n'imaginoient rien de mieux, il étoit résolu à se servir de ceux-là. Personne n'ayant rien repliqué, il reprit la parole, & dit, qu'il voyoit bien, que ce qu'il proposoit, étoit ce qu'on pouvoit trouver de meilleur, & qu'il falloit s'en tenir là. 1597.

Contenu du mémoire que le roi lut.

Les quatre points principaux de ce mémoire étoient premierement, que tous les aisés lui fissent un prêt chacun selon leurs facultés ; qu'il les rembourseroit dans deux ans, & leur payeroit l'intérêt de leur somme ; qu'outre sa parole royale qu'il engageoit, & dont ils savoient qu'il étoit très-jaloux, il leur assigneroit un fonds assûré, dont il étoit convenu avec son conseil. Secondement, qu'il falloit augmenter la gabelle de quinze sols sur chaque minot de sel. Troisiemement, qu'il vouloit faire un établissement de comptables triennaux ; & en quatrieme lieu, que les malversations ayant été infinies & exorbitantes dans les finances depuis un très-grand nombre d'années, il étoit résolu de faire rendre compte à ceux qu'on en croyoit coupables, & employer les taxes qu'on leur imposeroit, à sauver l'état qu'ils avoient ruiné : que pour ce qui concernoit les aisés, il ne prétendoit leur faire aucune violence : mais qu'il sauroit beaucoup de gré à ceux qui feroient paroître en cette occasion l'affection qu'ils avoient pour lui & pour leur patrie : & qu'à l'égard de ceux qui avoient mal versé, il ne leur feroit aucun quartier.

Chacun y applaudit, & en peu de temps on trouve les secours dont le roi avoit besoin.

Tout le monde applaudit à ces expédiens, & en très-peu de temps on amassa une somme de trois cents mille écus, des prêts volontaires des aisés, & douze cents mille des triennaux, & autant des financiers, qui aimerent mieux venir à composition, & fournir cette somme par forme de prêt à jamais rendre, que de s'exposer aux recherches dont le roi les menaçoit.

Cet heureux succès du mémoire du baron de Rosni, lui valut l'administration des finances, que le roi lui destinoit depuis long-temps. Ce ne fut pas sans chagriner beaucoup

Mémoires de Sulli, t. 1 c. 74.

1597. les sieurs de Schomberg & de Sanci, qui jusques-là avoient eu la plus grande autorité dans le conseil des finances, que le roi avoit fait sédentaire à Paris. Ils dissimulerent néanmoins leur chagrin, par la joie qu'ils affecterent de faire paroître, de la liberté que le roi leur donnoit d'aller servir au siége d'Amiens; & le sieur de Sanci, sur-tout, témoigna qu'il seroit ravi d'y faire la fonction de sa charge de colonel général des Suisses, dont Sa Majesté l'avoit honoré.

Ce prince part de Paris pour aller rassurer la frontiere. Thuanus, l. 118.

Le roi, assuré de ce secours, partit de Paris peu de jours après, pour aller rassurer la frontiere. Il alla à Beauvais, à Mondidier & à Corbie, où sa présence & la promesse qu'il leur fit de reprendre au plutôt Amiens, releverent le courage des habitans; & effectivement, dès-lors il commanda au maréchal de Biron de faire le blocus de cette place avec trois à quatre mille hommes qu'il avoit assemblés, & lui-même en personne quelques jours après, ayant fait une marche fort secrete de douze à treize lieues, pensa surprendre Arras sur la fin de Mars.

Il avoit fait couler quelques soldats jusqu'aux portes de la place. Ils avoient trouvé moyen de baisser les ponts-levis; deux petards avoient déja rompu deux portes, & un troisieme alloit être appliqué à la herse pour la faire sauter, lorsque quelques pierres étant tombées d'enhaut sur celui qui portoit le petard, le renverserent dans le fossé. Ce malheur donna le temps aux bourgeois & à la garnison d'accourir à la défense des portes, & le roi déja si avancé dans son entreprise, fut contraint de l'abandonner, sans avoir fait néanmoins une fort grande perte.

Lettre du roi au comte de Schomberg, du 30 Mars 1596.

Ce prince tâchoit ainsi, au péril de sa propre personne, de ranimer le courage des siens: mais avant que de venir au siége d'Amiens, qui ne se formoit qu'à mesure que les troupes arrivoient, je raconterai la maniere dont les Huguenots assemblés à Saumur se comporterent à l'égard de ce prince, en une occasion si pressante, dans laquelle ils lui firent évidemment connoître le danger où le royaume étoit, de retomber dans une guerre civile, aussi funeste que celle qu'il venoit de terminer presque entierement, par la destruction de la ligue.

Digitized by Google

Quelques heures après avoir reçu la nouvelle de la perte d'Amiens, il leur écrivit pour la leur apprendre. La lettre (*a*) ne pouvoit être plus touchante, ni écrite d'une maniere plus capable de les engager à se désister de leurs excessives demandes, ou du moins à les différer à un autre temps. 1597. *Il écrit aux Huguenots une lettre fort touchante sur la perte d'Amiens.*

Elle leur fut portée par le sieur de Monglat, & en même temps M. de Lesdiguieres leur écrivit, que le grand armement que le duc de Savoye faisoit, l'obligeoit à partir de la cour, pour se rendre en diligence dans le Dauphiné, & il les conjuroit que la perte d'Amiens, & le mauvais état où se trouvoient les affaires du roi, ne fussent point pour eux un motif de trop exiger de ce prince. Hist. de l'édit de Nantes, L. 7.

Monglat fut écouté dans l'assemblée le dix-neuvieme de Mars, & n'oublia pour l'ébranler, ni motifs d'honneur, ni motifs de zele pour la patrie, ni raisons prises de l'obéissance & de l'affection qu'ils devoient à leur légitime souverain: mais tout cela fut inutile, sur des gens que l'esprit de révolte, animé par celui de l'hérésie, possédoit deja.

Ils firent réponse à la lettre † du roi, par des condoléances sur la perte de la ville d'Amiens, & de grandes assûrances du désir qu'ils avoient de le servir; mais ils ajouterent que ne seroit qu'à condition qu'il leur accorderoit avant toutes choses, ce qu'ils lui avoient demandé par leurs requêtes: & Monglat eut le chagrin de voir cette assemblée de rébelles expédier en sa présence de nouvelles ordonnances à leurs conseils provinciaux de Poitou, de Guienne, de Languedoc & de Xaintonge, pour enlever l'argent des bureaux des officiers du roi, & s'en servir pour le payement des garnisons des villes Huguenotes. *Réponse dure qu'il en reçut.*

Le roi avoit ordonné au sieur de Nesle, gouverneur de Chauvigni, château appartenant à l'évêque de Poitiers, d'en sortir avec sa garnison: mais l'assemblée de Saumur le lui défendit, & elle fut obéie.

Le sieur du Coudrai dans le même temps représenta à l'assemblée que la ville de la Rochelle étoit poursuivie pour une somme de douze mille écus que les églises réformées de France avoient empruntée de quelques marchands An- *Autres traits de leur mauvaise disposition envers le roi.*

(*a*) Datée de Paris le 12 Mars 1596. † Datée de Saumur du 25 Mars 1596.

glois, après la journée de la Saint Barthelemi, & demanda
1597. qu'elle fût déchargée de cette caution. L'assemblée eut l'insolence de décider tout d'une voix, que la ville de la Rochelle seroit déchargée, & *que Sa Majesté seroit tenue d'acquitter ladite somme, ou de faire cesser la poursuite, & qu'à cet effet il en seroit mis un article dans le cahier.*

Ils firent plus encore; car suivant le conseil que leur avoit donné le maréchal de Bouillon, de continuer l'assemblée pour le moins pendant deux ans, ils résolurent le premier d'Avril, qu'elle seroit augmentée de nouveaux députés, & transferée à Châtelleraud, voulant toujours s'éloigner de plus en plus du roi, & s'approcher des pays où ils avoient le plus de places à leur dévotion. Ce fut le sieur du Plessis-Mornai qui dressa le mémoire, qu'on envoya dans les provinces pour cette nouvelle convocation.

Hist. de l'édit de Nantes, l. 7.

Les sieurs de Schomberg, de Thou, de Vic & de Caligñon firent aussi inutilement que M. de Monglat le voyage de Saumur. Les lettres que le roi écrivit aux sieurs de la Tremoille, de la Noue, de Parabere, du Plessis-Mornai, qui étoient des plus considérables du parti, ne firent aucun effet. Ce dernier, comme je l'ai déja dit, étoit véritablement bon serviteur du roi: mais sa religion le faisoit autant mollir en ces occasions, qu'il étoit ardent & appliqué dans les négociations dont il étoit chargé pour ramener la Bretagne à l'obéissance.

Ce prince ne se rebute point, & leur écrit de nouveau.

Le roi ne se rebuta point: il envoya de nouveau Monglat avec le marquis de la Force, & les chargea encore d'une lettre (*a*) pour l'assemblée des Huguenots. Il fit partir le lendemain le sieur de Vic, qui eut ordre de leur accorder de sa part, premierement, l'établissement d'une chambre de l'édit à Tours pour les ressorts des parlemens de Paris & de Rouen. Secondement, cent soixante mille écus, pour l'entretien des garnisons des villes Huguenotes pendant six ans, s'ils vouloient s'en rapporter à sa parole royale, & seulement pendant deux ans, s'ils vouloient avoir cette promesse par écrit. Troisiemement, quarante mille écus pour l'entretien de leurs ministres: mais tout cela à condition

(*a*) Datée du 19 Avril 1596.

Digitized by Google

qu'ils casseroient toutes les ordonnances qu'ils avoient faites pour arrêter ses deniers, & qu'ils se sépareroient, sans plus tenir aucune forme d'assemblée ou de conseil général sous quelque prétexte que ce fût, la conséquence en étant trop grande, d'autant que les Catholiques en voudroient faire de même. 1597.

Le sieur de Vic avoit ordre encore de leur représenter, que le duc de Mercœur fondoit de grandes espérances sur cette malheureuse division, & sur les nouvelles graces qui pourroient être accordées à ceux de la religion, pour soulever par ce motif les Catholiques, & les maintenir en Bretagne dans la révolte; & que l'on avoit connu les sentimens & les intentions de ce duc par des lettres interceptées.

Ce qui ne sert qu'à rendre les Huguenots plus fiers.

Cette condescendance du roi ne lui fut pas plus utile que ses refus : elle ne servit qu'à faire croire aux Huguenots qu'on les craignoit, & à les persuader qu'en tenant bon, ils auroient tout le reste. Ils suivirent leur dessein de se transporter à Châtelleraud, & ils firent l'ouverture de leur nouvelle assemblée le seizieme de Juin. Tous les assistans y firent un serment assez semblable à ceux que les ligueurs avoient fait autrefois dans l'établissement de la ligue; c'est-à-dire, que protestant de leur obéissance & de leur soumission envers le roi, ils y ajoutoient des clauses & des conditions, qui exprimoient assez nettement la revolte.

Hist. de l'édit de Nantes, l. 8.

Serment d'union qu'ils firent dans leur assemblée de Châtelleraud.

Plus de deux cents députés signerent ce serment, & le duc de Bouillon étant arrivé le vingt-septieme du mois à Châtelleraud, le signa aussi. Il étoit en cela d'autant plus blâmable, que c'étoit lui qui avoit persuadé au roi de déclarer la guerre aux Espagnols, & qu'après l'y avoir engagé contre l'avis de la plûpart de son conseil, non-seulement il l'abandonnoit, mais encore il formoit un parti contre lui, & lui ôtoit par une telle diversion, les moyens de soutenir cette guerre, le mettoit dans un danger éminent d'y succomber, & de se voir réduit à un état pire que celui où s'étoit trouvé son prédécesseur, insulté & attaqué par une ligue au-dedans du royaume, peu sûr de ses autres sujets, parmi lesquels l'esprit de l'ancienne ligue n'étoit pas encore entierement éteint, & en même-temps accablé par les ennemis étrangers.

Digitized by Google

1597. Vers ce temps-là le baron de Roſni ayant fait un voyage à l'armée, pour y eſcorter lui-même un convoi d'argent, le roi lui déchargea ſon cœur ſur l'embarras où il ſe trouvoit. Il lui dit qu'on lui mandoit de Chatelleraud, que l'aſſemblée des Huguenots penſoit à exiger de lui un nouvel édit, par lequel il leur accordât toutes les demandes outrées qu'ils lui avoient faites juſqu'alors ; qu'il étoit bien aſſuré que tous les parlemens s'y oppoſeroient, & que cependant ſur le refus, les Huguenots étoient réſolus de prendre les armes ; qu'il ſavoit que pluſieurs égliſes n'étoient pas de cet avis : mais qu'il appréhendoit que les ducs de Bouillon & de la Tremoille, le ſieur du Pleſſis & quelques autres qui avoient le plus de crédit dans la ſecte, ne les attiraſſent dans la conſpiration ; que ſi cela arrivoit, tout étoit perdu ; qu'il alloit ſe trouver entre les Huguenots & les Eſpagnols, contraint de partager ſes troupes au-delà de la Loire contre les uns, & en deça contre les autres ; & qu'il le prioit d'écrire au duc de la Tremoille dont il ſavoit qu'il étoit ami particulier, pour l'engager à rompre ce funeſte coup.

Mémoires de Sulli, t. 1, c. 74.

Ils entrent en fureur ſur la nouvelle que le pape travailloit à la paix avec les Eſpagnols.

Le baron de Roſni, bien que zelé Huguenot, étoit attaché au roi, moderé & affectionné au bien du royaume. Il exécuta ce que ce prince ſouhaitoit de lui, & écrivit une lettre très-puiſſante à M. de la Tremoille : mais en même temps il ſe répandit une nouvelle qui mit les Huguenots en fureur. Ils ſurent, ce qui étoit vrai, que le pape travailloit actuellement à moyenner la paix entre les deux rois, & qu'il avoit pour ce ſujet envoyé en Eſpagne le général des Cordeliers.

Et députent ſur cela au roi.

Sur cet avis, ils députerent au roi le ſieur Conſtans, gouverneur de Marans, pour lui faire leurs plaintes là-deſſus. Ce député ayant été admis à l'audience, parla ſuivant ſes inſtructions, c'eſt-à-dire, avec beaucoup d'audace. Il dit qu'on avoit juſques-là tiré exprès les affaires en longueur, pour avancer un traité avec le roi d'Eſpagne, qui ne pouvoit leur être que très-ſuſpect, ſoit parce que le pape, ce cruel ennemi de leur religion, étoit le principal promoteur de ce traité ; ſoit parce qu'il s'agiſſoit de la paix avec un prince, dont les traités avoient toujours eu pour

Hiſt. de l'édit de Nantes, l. 8.

principal

principal fondement, l'extirpation de la prétendue héréſie; ſoit enfin, parce qu'il étoit ſouvent échappé aux principaux du conſeil de Sa Majeſté, de dire qu'il falloit abſolument faire la paix avec l'Eſpagne, pour mettre les Huguenots à la raiſon; que ce traité leur paroiſſoit d'autant plus à craindre, qu'on avoit plus affecté de le cacher, & qu'on ſavoit pourtant qu'il étoit fort avancé par les ſoins du général des Cordeliers & de M. de Bellievre; que ceux de la religion Réformée ſe tenoient fort aſſûrés que Sa Majeſté ne ſe porteroit jamais de ſon propre mouvement à rien faire contre ſes fideles ſujets, qui lui avoient rendu tant de ſervices; mais qu'ils n'ignoroient pas auſſi, combien les princes étoient ſujets & faciles à ſe laiſſer aller aux mauvais conſeils des perſonnes artificieuſes & violentes qui les approchent; qu'on n'en avoit vû que trop d'exemples dans les regnes précédens; qu'en ce cas ceux de la religion ſeroient obligés d'avoir recours à une défenſe néceſſaire contre l'abus qu'on voudroit faire de ſon autorité; qu'étant unis comme ils l'étoient, & comme ils le ſeroient toujours, ils eſpéroient pouvoir ſe défendre; que l'expérience avoit fait connoître l'inutilité des efforts qu'on avoit faits pour les détruire; que ces efforts n'avoient ſervi qu'à les fortifier & à les multiplier; qu'ils eſpéroient que Sa Majeſté, ayant tout bien conſidéré, prendroit le parti le plus ſage & le plus convenable; mais qu'il ne devoit point trouver étrange, que de leur côté ils ſe prémuniſſent contre le mal, ſelon la prudence que Dieu leur inſpireroit. 1597.

Modération de ce prince en cette occaſion.

Le roi écouta cette audacieuſe remontrance avec la modération, à laquelle ces fréquentes incartades, tantôt des Huguenots, & tantôt des Catholiques, l'avoient accoûtumé depuis tant d'années. Il renvoya le député avec de très-grandes aſſûrances de ſon affection pour ceux de la religion, dont il auroit toujours le repos & la ſûreté fort à cœur, & il leur donna parole, que pourvû qu'ils lui fuſſent fideles, ils trouveroient toujours en lui un protecteur & un pere.

Qui n'empêche pas les Huguenots

Cette réponſe n'empêcha pas les Huguenots, de prendre dès-lors des meſures plus prochaines pour l'exécution

1597. *de se disposer à la révolte.* de la révolte qu'ils projettoient. Comptant déja sur les ducs de Bouillon & de la Tremoille, ils envoyerent vers M. de Lesdiguieres, pour s'assûrer aussi de son secours en cas de besoin. La chose leur étoit de la derniere conséquence. Ce seigneur étant lieutenant de roi de Dauphiné par la démission d'Alphonse d'Ornano, que le roi avoit fait depuis quelque temps maréchal de France, avoit en sa disposition les troupes qu'on devoit opposer au duc de Savoye, & il ne pouvoit manquer de donner un très-grand poids au parti qu'il embrasseroit.

Les grands services que M. de Lesdiguieres avoit rendus jusqu'alors au roi, furent infiniment relevés par la conduite qu'il tint en cette occasion. Non-seulement il blâma fort les Huguenots de ce qu'ils abandonnoient leur souverain dans un temps où il avoit besoin de toutes les forces de son royaume, & leur reprocha l'ingratitude dont ils usoient envers un prince de qui ils avoient reçu tant de biens; mais encore il leur déclara qu'il les défereroit à Sa Majesté, & qu'il tourneroit ses armes contre eux, s'ils persistoient dans leurs mauvais desseins & dans leur méconnoissance.

Histoire de Lesdiguieres, liv. 6. chap. 3.

Le roi leur accorde la meilleure partie de ce qu'ils demandoient.

Telle étoit la disposition de ceux qui composoient l'assemblée, lorsque M. de Schomberg arriva à Châtelleraud, le vingt-quatrieme de Juillet avec des pouvoirs plus amples du roi sur une partie des articles de leur requête. L'assemblée nomma pour conferer avec lui, Messieurs de Bouillon, de la Tremoille, de Parabere, de la Noue, d'Aubigné & de la Mothe. Il leur fut accordé en cette conférence, que l'exercice public de leur religion se feroit dans tous les lieux où il avoit été fait publiquement pendant l'année 1596, & la présente année 1597, qu'ils auroient un second prêche dans chaque bailliage à deux lieues des principales villes, aux fauxbourgs desquelles il ne pourroit être établi alors sans trouble & sans crainte de sédition de la part des Catholiques, comme à Rouen, à Dijon, à Orleans, à Tours, à Angers, à Poitiers, à Bourdeaux, à Bourges, à Lyon, à Rennes, à Châlons, à Besiers, à Vienne & en quelques autres lieux; & pour ce qui étoit de Paris, M. de Schomberg se chargea d'écrire au roi pour un prêche à

Digitized by Google

quatre lieues de cette capitale ; qu'il leur ſeroit fourni une ſomme de cent quatre-vingts mille écus pour l'entretien des garniſons de leurs places de ſûreté, avec permiſſion de garder ces places l'eſpace de huit ans, & que pour les gouvernemens de ces mêmes places qui viendroient à vaquer, le roi y pourvoieroit ſur la nomination de ceux de la religion ; qu'il y auroit quarante mille écus tous les ans deſtinés pour l'entretien de leurs miniſtres, & qu'ils auroient des chambres mi-parties & des chambres de l'édit. 1597.

C'étoit là preſque tout ce que les Huguenots avoient demandé ; & même le rapport de cette conférence ayant été fait à l'aſſemblée, elle avoua qu'il y avoit là de quoi ſe contenter. Cela fit eſpérer à M. de Schomberg, que ce trouble alloit finir ; & c'eſt ainſi qu'il en écrivit au roi par le ſieur de Montmartin en partant de Châtelleraud pour ſe rendre à Angers, où l'on alloit traiter de la prolongation de la treve avec les ligueurs de Bretagne. Il ajoûtoit au roi dans ſa lettre, qu'il devoit faire enſorte que les ducs de Bouillon & de la Tremoille allaſſent au plutôt le joindre à l'armée, & conclure ſans délai, de peur de quelque nouvel incident.

C'étoit bien l'intention du roi de faire l'un & l'autre, s'il avoit pû, étant bien informé que les ſeigneurs qui étoient à Châtelleraud faiſoient leur poſſible pour rompre cet accommodement : mais il ſollicita en vain les deux ducs de venir à l'armée ; & le duc de Bouillon, bien loin de déferer en cela à ſes ordres, ou plutôt à ſes prieres, s'en alla à ſa vicomté de Turenne : ce qui donna au roi de nouveaux ſoupçons touchant les intentions de ce ſeigneur.

Et ils ne laiſſent pas de traverſer ſon traité avec les Eſpagnols.

Le roi ayant lû le traité fait par M. de Schomberg, mit des reſtrictions à quelques-uns des articles : c'en fut aſſez pour exciter de nouvelles clameurs dans l'aſſemblée de Châtelleraud, qui cependant inquiete du traité commencé, ou plutôt projetté avec l'Eſpagne, réſolut de le traverſer par le moyen de la reine d'Angleterre & des états de Hollande.

On envoya ſur ce ſujet le ſieur de Saint-Germain à cette princeſſe, & le ſieur de la Foreſt au prince Maurice, avec

1597. des instructions, (a) où les Huguenots se faisoient beaucoup d'honneur de ce qu'ils avoient fait dans leurs assemblées, & de tout ce qu'ils avoient obtenu en faveur de leur religion. Les deux envoyés avoient ordre de faire envisager à la reine d'Angleterre & au prince Maurice, les conséquences de la paix avec l'Espagne, pour l'intérêt des églises réformées, & les supplioient, s'ils ne jugeoient pas à propos, d'empêcher que ce traité ne se fit, d'employer leur autorité & toute leur puissance, pour maintenir au moins les Protestans de ce royaume en possession de ce qui leur avoit été accordé, & de faire inférer dans le traité la clause suivante, *que la reine & le prince Maurice tiendront pour rupture ou contravention à icelui, la guerre qui se fera, ou qu'on souffrira être faite contre eux en ce royaume, directement ou indirectement, par force ouverte, ou par révocation, infraction, ou inexécution des édits faits avec eux.* Ces envoyés furent assez bien reçus dans les deux cours : mais ils ne rapporterent que des réponses générales.

Cependant le siége d'Amiens, dont le succès avoit été long-temps incertain, finit heureusement pour le roi, qui ne gagna pas peu, d'avoir pendant six ou sept mois empêché par la voie de la négociation, que les Huguenots ne s'emportassent aux dernieres extrémités durant le cours de ce siége. Je vais en reprendre l'histoire, & en marquer les principaux évenemens.

Siége d'Amiens entrepris durant ce temps-là par Sa Majesté.

Le roi aussi-tôt après la surprise d'Amiens, avoit envoyé en Angleterre, en Hollande & en Allemagne, pour solliciter du secours. Le sieur Ancel qui fut chargé de négocier auprès des princes Allemands, ne put rien obtenir, les Espagnols par leur argent, & par les créatures qu'ils avoient dans les conseils de ces princes, ayant rompu toutes ses mesures. La reine d'Angleterre promit quatre mille Anglois, & le prince Maurice s'engagea à faire une puissante diversion à l'autre extrémité des Pays-bas.

Mesures des Espagnols pour défendre cette place. Thuanus, l. 118. Davila, l. 15.

D'autre part Porto-Carrero n'oublia rien pour conserver sa conquête. Il s'étoit pourvu d'une forte garnison, & de bons officiers, & avoit profité de l'argent, de l'artillerie &

(a) Rapportées dans l'histoire de l'édit de Nantes, liv. 18.

Digitized by Google

des munitions que le roi avoit mis dans cette place. Il en rasa d'abord les fauxbourgs, & éleva une digue au-dessus d'Amiens, par le moyen de laquelle il détourna le bras de la Somme qui coule dans la ville, & en fit dégorger l'eau dans le fossé du grand ravelin qui couvroit la porte de Montrescu, où elle s'éleva à la hauteur de huit piés, & se répandit dans la campagne : car il prévoyoit que ce seroit par là que la principale attaque se feroit. Il manda à l'archiduc que le maréchal de Biron bloquoit déja la place, & le pria de se presser de lui envoyer encore quelques renforts, & les autres choses nécessaires pour la défense, avant que les troupes Françoises que le roi faisoit venir de toutes parts, eussent fermé toutes les avenues. 1597. Mémoires de Sulli, t. 1.

L'archiduc, au commencement d'Avril, lui envoya cinq cents chevaux sous la conduite de dom Juan de Gusman. Ce capitaine fut chargé par le maréchal fort proche de la place, & vivement poursuivi jusqu'à ce qu'il se fût mis sous le feu des remparts à la faveur d'une sortie de cavalerie & d'infanterie qui arrêta les François. Plusieurs soldats des troupes Espagnoles furent tués, la plûpart des autres blessés : Roger Taccon & François Deza, deux des officiers qui commandoient la sortie, y reçurent chacun une blessure, & Deza mourut quelque jours après de la sienne.

Forces de l'armée Françoise.

Le maréchal s'étoit campé à Lompré, village sur la Somme, au-dessous d'Amiens du côté de Dourlens, & s'étoit retranché dans la campagne vers le pays ennemi, où il faisoit de fréquentes courses, pour empêcher qu'il n'entrât de nouveaux renforts dans la ville. Un peu après l'entrée de dom Gusman dans Amiens, il fit une tentative sur Dourlens, qu'il avoit conduit fort secretement : mais les échelles s'étant trouvées trop courtes, il ne put l'exécuter. Quatre mille Anglois arriverent au mois de Mai à l'armée Françoise, qui se trouva au mois de Juin forte de treize mille hommes de pié, & de trois mille chevaux. Le baron de Rosni nouveau sur-intendant des finances, fit en sorte par son application & ses soins, que tout abondât au camp. Il fournit de l'argent pour la paye des soldats : & comme cet article étoit important, pour empêcher les troupes de se

Digitized by Google

1597. débander, c'étoit M. de Villeroi qui le distribuoit ordinairement lui-même. Ces précautions empêcherent la désertion & les maladies dans le camp, au lieu qu'elles se mirent dans la ville, & firent un grand ravage parmi la garnison.

Le maréchal de Biron fit des lignes de circonvallation, qui commençoient à Lompré au-dessous d'Amiens, & venoient rejoindre la riviere au-dessus. Il y avoit des forts de distance en distance, & les retranchemens étoient si bons, qu'il eût été difficile aux ennemis de les forcer. On ne se mit pas si fort en peine de fortifier le camp en deça de la riviere, parce qu'on n'appréhendoit gueres que les Espagnols osassent la passer en présence de l'armée Françoise.

Le roi y va en personne, & mene avec lui la marquise de Monceaux.

Le roi ayant fait un voyage à Paris au commencement de Juin, afin d'y donner ses ordres par lui-même pour la subsistance de l'armée, & faire enforte que l'on continuât de fournir toutes les choses nécessaires au camp, y revint quelques jours après avec le connétable, & prit son logement à la Magdelaine, au-delà de la Somme vers l'Artois, & s'y logea. La présence de la marquise de Monceaux qu'il amena avec lui, fit beaucoup murmurer les principaux officiers de l'armée. Le maréchal de Biron en parla avec sa liberté ordinaire: mais le roi le plus raisonnable des hommes sur tout le reste, se laissoit toujours dominer par l'amour, même dans les plus grands dangers de sa personne & de son état. Ce logement de la Magdelaine étoit si proche de la ville, que le canon y donnoit: mais quoi qu'on pût dire à ce prince, pour l'obliger à en prendre un autre, il voulut y demeurer, afin d'être plus à portée de donner ses ordres dans les occasions subites.

Peu de jours après le retour du roi au camp, un soldat qui étoit entré dans la ville, déguisé en Augustin, fit dire au maréchal, qu'il étoit convenu avec quelques bourgeois de lui livrer une tour à l'orient de la ville; qu'il n'avoit qu'à tenir des soldats prêts; & à préparer des échelles pour y entrer: mais un de ceux qui étoient du complot, le découvrit au gouverneur, & il en coûta la vie à ceux qui y avoient eu part. Quelques religieux Augustins que l'on soupçonna de cette intelligence, furent mis en prison.

Digitized by Google

Les ſorties des aſſiégés furent fréquentes, & quelquefois fort ſanglantes, tantôt avec avantage pour les uns, & tantôt pour les autres. Il y eut un violent combat à une chapelle, que le maréchal de Biron faiſoit fortifier, pour y établir une batterie. Le marquis de Montenegro qui avoit le principal commandement dans la place ſous le gouverneur, accompagné du capitaine Taccon, ſortit à la tête de cinq compagnies de cavalerie, & de deux d'infanterie, & vint fondre ſur les travailleurs & ſur les ſoldats qui les ſoûtenoient. Ceux-ci reçurent avec valeur les aſſaillans : mais étant inferieurs en nombre, & ayant été pris en flanc, ils étoient prêts d'abandonner le poſte, lorſqu'un régiment Anglois arriva, qui leur fit reprendre cœur. On ſe mêla avec plus de furie qu'auparavant. Les Eſpagnols furent obligés de faire retraite ; & ils furent pourſuivis juſques ſur la contreſcarpe, où les Anglois & les François planterent leurs enſeignes en ſigne de leur victoire. Plus de deux cents hommes de chaque côté furent tués dans cette eſcarmouche : mais la perte des Eſpagnols fut eſtimée plus conſidérable par la mort de dom Juan de Guſman, ſeigneur d'une des plus illuſtres familles d'Eſpagne, qui y périt avec quelques autres officiers. Le maréchal après avoir repouſſé cette attaque, établit ſa batterie d'onze groſſes pieces de canon contre le ravelin de la porte par où les Eſpagnols avoient pris la place.

1597. *Fréquentes ſorties des aſſiégés.*

Tout le but du gouverneur étoit de retarder autant qu'il lui ſeroit poſſible, les travaux des aſſiégeans, afin de donner le temps au ſecours promis par l'archiduc, que le défaut d'argent, & la lenteur de la marche des renforts qui lui venoient d'Allemagne & d'Italie, empêchoient d'aſſembler ſi promptement ſon armée. Ce fut pour cet effet que non-ſeulement Porto-Carrero dans les premiers mois du ſiége fit tant de ſorties ; mais encore que le gouverneur de Cambrai avec un corps de cavalerie qu'il avoit aſſemblé ſous Dourlens, donnoit de continuelles alarmes au camp.

Une autre ſortie fort vigoureuſe ſe fit le dix-ſeptieme de Juillet ſous les ordres de François d'Arco & de Diego Du-

Digitized by Google

1597. rand. Ils sortirent en même temps par divers endroits avec cinq cents hommes d'infanterie soûtenus de quelque cavalerie du régiment d'Auria, & surprirent le régiment de Picardie, qui fut très-maltraité. Montigni, Flessan & Fouquerolles, tous trois mestres de camp, y furent tués, & Henri d'Avila, auteur de l'histoire Italienne des guerres civiles de France, y fut blessé d'un coup de Pertuisane. La tranchée ayant été nettoyée, les ennemis poussèrent jusqu'aux batteries pour enclouer le canon. Le maréchal de Biron, suivi de quelque peu d'officiers & de soldats, fit ferme dans un endroit très-étroit, & les arrêta : mais il auroit été accablé par le nombre, si le prince de Joinville ne fût venu à son secours du quartier voisin avec cent hommes. Le combat fut là très-opiniâtre : mais les Espagnols nonobstant la résistance commençoient à forcer le défilé, lorsque le roi arriva du poste de la Magdelaine, & s'étant mis à pié, la demi-pique à la main, accompagné des comtes de Saint-Pol & d'Auvergne, & d'un grand nombre de noblesse, ranima ses gens par sa présence & par sa valeur. Le duc de Mayenne qui étoit très-éloigné de ce quartier, y accourut avec cinq à six cents hommes, essuyant le feu du canon de la place. Ce renfort obligea les Espagnols à faire retraite ; ils la firent en combattant, & furent poursuivis par le prince de Joinville qui les conduisit jusqu'à leur contrescarpe. Le roi fort en peine de ce prince, le vit avec joie revenir tout couvert du sang des ennemis qu'il avoit tués de sa main, & lui donna les éloges que méritoit sa valeur. D'Avila qui grossit ordinairement les objets, dit que les François eurent huit cents hommes tués en cette sortie : mais cela ne s'accorde gueres avec ce que dit le président de Thou, que M. de Villeroi qui faisoit lui-même les montres, trouva que durant tout le siége, le roi ne perdit pas plus de six cents hommes.

Ils cessent d'en faire, & pourquoi.

Depuis ce temps-là Porto-Carrero ne fit plus de sorties, pour deux raisons : La premiere, parce que sa garnison diminuoit tous les jours par ces combats, & beaucoup plus encore par les maladies, qui devinrent contagieuses : La seconde, parce qu'il étoit obligé de se tenir en garde contre

tre les Bourgeois : de ſorte qu'aux moindres alarmes, il faiſoit monter à cheval toute ſa cavalerie, qui alloit par les rues, pour empêcher que les habitans ne s'y attroupaſſent. Ainſi le maréchal qui nonobſtant la préſence du connétable, étoit chargé de tout le ſoin du ſiége, avança ſes tranchées avec plus de facilité qu'auparavant, & fut en état le premier jour d'Août d'attaquer la contreſcarpe. Elle fut emportée après que les aſſiégés eurent fait jouer une mine, qui fit ſauter en l'air une quarantaine de ſoldats. 1597.

On ſe logea ſur le chemin couvert, & on y éleva un cavalier pour battre les boulevarts. On fit la deſcente du foſſé avec beaucoup de peine, & comme ſelon la maniere de fortifier les places de ce temps-là, les foſſés des villes de guerre étoient pleins de Caſemattes & de caponnieres, il fallut les ruiner & en chaſſer les ennemis, qui diſputerent leur terrein pié à pié pendant plus de vingt jours. On en vint à bout par les mines ; & le canon ayant fait breche au ravelin qui couvroit la porte, l'aſſaut y fut donné d'un côté par les Anglois, & de l'autre par les François.

Ils l'emporterent le vingt-quatrieme d'Août au ſoir : mais le lendemain à la pointe du jour, leur logement n'étant pas encore tout-à-fait en état, le capitaine Diego Durand les y attaqua, & les en chaſſa. Il fut pris dès le même ſoir, & l'on s'y établit parfaitement.

Les François gagnent le corps de la place.

Porto-Carrero voyant les ennemis au corps de la place, fit perfectionner les retranchemens qu'il avoit faits ſur la muraille, & cependant le maréchal fit travailler à une mine qui joua le vingt-huitieme d'Août, & réuſſit mal : car elle ne combla point le foſſé, comme on l'avoit prétendu : mais elle eut un autre effet qui n'auroit pas été moins utile aux aſſiégeans, s'ils l'avoient prevû. Les décombres tomberent du côté de la ville en ſi grande quantité, qu'elles boucherent la communication de la muraille avec une tour avancée dans le foſſé, où il y avoit très-peu de ſoldats ſous les ordres du capitaine Ollava : & ſi on avoit eu des échelles prêtes, il auroit été facile de l'emporter par eſcalade : mais le gouverneur fit pendant la nuit ranger toutes ces ruines, & rétablir la communication. On travailla ſous cette tour ;

elle fut renverſée par la mine, & quatre jours après les
1597. François non-ſeulement en furent maîtres, mais encore d'une partie de la muraille, où ils ſe logerent, n'étant ſéparés des ennemis que par leurs retranchemens, que Frederic Paciotto, fameux ingenieur, avoit mis en très-bon état.

Cependant le roi eut avis que l'archiduc s'étoit mis en marche avec ſon armée, & que Contrera, commiſſaire des troupes d'Eſpagne étoit parti de Douai avec quelque cavalerie, pour reconnoître les chemins & la ſituation du camp.

Sur cet avis le roi ayant chargé le duc de Mayenne de la conduite du ſiége, prit avec lui le maréchal de Biron, donna ordre au comte d'Auvergne de le ſuivre avec huit cents chevaux, & marcha ſur le chemin de Dourlens à la tête de ſix cents.

Le roi charge un parti ennemi, & revient enſuite au camp.

Il prit les devans avec cent, ſuivi de près par le ſieur de Montigni, commandant de la cavalerie légere qui conduiſoit le reſte. En deſcendant d'une colline, il apperçut la troupe de Contrera qui ſortoit d'un bois qui eſt à peu près à mi-chemin de Dourlens à Amiens. Les deux troupes étant ſi proches, il n'y avoit pas moyen de ſe retirer ſans combattre. Le roi prit ſur le champ ſon parti, & alla droit aux ennemis.

Contrera ſurpris, & ne doutant point que ce petit corps ne fût ſoûtenu de pluſieurs eſcadrons, cria à ſes cavaliers de ſe débander vers Bapaume, où ils ſe ſauverent. On leur prit dans la pourſuite trois étendarts, & deux cents chevaux qu'ils abandonnerent pour ſe mettre en ſûreté dans les bois: mais le roi n'eut pas pour cela tout ce qu'il prétendoit, qui étoit d'empêcher que les ennemis ne reconnuſſent ſon camp: car Jean-Jacques de Belle-Joyeuſe, & Emmanuel de Vega qui avoient pris par un autre chemin, arriverent à la vûe du camp, dont ils conſidérerent à loiſir toutes les avenues, & en allerent rendre compte à l'archiduc.

Le roi étant revenu à ſon armée, preſſa les travaux & les attaques plus vivement que jamais, pour emporter la place

Digitized by Google

avant l'arrivée de l'archiduc. Il fit donner un assaut le quatrieme de Septembre aux retranchemens, où ses troupes furent repoussées : mais les assiégés y firent la plus grande perte qui pût leur arriver ; car Porto-Carrero s'étant avancé pendant l'assaut pour rafraîchir ses gens, fut tué sur la place d'une mousquetade, qu'il reçut au côté droit. 1597.

Cet accident néanmoins n'abbattit pas le courage d'une garnison composée des plus braves officiers, & des meilleurs soldats des troupes d'Espagne. Le commandement fut déferé au marquis de Montenegro, très-vaillant homme, & qui avoit signalé sa valeur & sa conduite dans tout le cours de ce siége.

Il fait attaquer les retranchemens des assiégés.

Les retranchemens étoient si bien construits, & si bien flanqués, que l'on fut obligé de les attaquer par tranchées. M. de Saint-Luc grand-maître de l'artillerie y étant venu, pour presser l'établissement d'une batterie, y fut tué d'une mousquetade dans la tête le huitieme de Septembre. C'étoit un seigneur qui au mérite de la valeur joignoit toute la politesse d'un courtisan, l'habileté d'un homme de lettres, beaucoup d'esprit & d'agrément dans toute sa personne ; qualités qui le faisoient aimer & estimer de tout le monde.

Cette mort fit bien des prétendans à la charge de grand-maître d'artillerie. M. de Villeroi la demanda pour d'Alincourt son fils, ou pour son neveu Château-neuf Laubespine ; & Montigni la sollicita pour lui-même : mais le roi la destina au baron de Rosni, qui ne l'eut pourtant pas pour cette fois ; car la marquise de Monceaux étant venue à la traverse, (*a*) l'obtint pour M. d'Etrées son pere, à condition que dès qu'il vaqueroit quelque autre charge considérable, ce seigneur la prendroit en cédant celle de grand-maître de l'artillerie au baron de Rosni.

Mémoires de Sulli, t. 1. c. 74.

Qui par leur résistance, donnent le temps à l'archiduc de venir à leur secours.

La constance des assiégés donna le temps à l'archiduc de venir à leur secours à la tête de son armée, qui étoit de vingt mille hommes de pié & de quatre mille chevaux. Le vieux comte Pierre de Mansfeld en étoit le maréchal

(*a*) Elle menaça le roi de se retirer dans un couvent, s'il lui refusoit cette grace. *Mém. de Sulli, tome* 1.

de camp général, & ne pouvant monter à cheval à cauſe
1597. de ſon grand âge & de ſes infirmités, il ſe faiſoit porter dans une litiere. Le duc d'Aumale étoit auſſi dans cette armée.

Après avoir délibéré, s'il ne ſeroit point plus à propos de faire une diverſion par le ſiége de Saint-Quentin ou de Peronne, que de venir attaquer les François dans leurs lignes, ils s'étoient déterminés à ce dernier parti, ſur l'avis qu'ils avoient eu que les aſſiégés étoient extrêmement preſſés, & qu'il leur ſeroit impoſſible de tenir aſſez long-temps, pour donner le loiſir à leur armée de faire un ſiége. Enſuite il fut queſtion de ſavoir, comment ils s'y prendroient pour le ſecours d'Amiens.

Quelques-uns propoſerent dans le conſeil, d'aller paſſer la riviere de Somme au-deſſous de Corbie, afin de jetter autant de troupes dans la place qu'il en ſeroit néceſſaire, pour le défendre pié à pié, & prolonger le ſiége juſques bien avant dans l'automne, qui approchoit, & qui étant ordinairement pluvieux en Picardie, incommoderoit fort les François, & les obligeroit peut-être à abandonner une entrepriſe qui les fatiguoit depuis ſix mois. La choſe paroiſſoit aiſée à exécuter, parce que le camp n'étoit point fortifié de ce côté-là, qui regarde la France, & que les François n'y avoient que quelques corps-de-gardes, qu'il ſeroit aiſé à un détachement d'éviter, ou de forcer: mais il fut oppoſé à cela que l'armée n'avoit des vivres que pour très-peu de jours; que tout ce pays-là étoit ruiné; qu'on n'y trouveroit nuls fourrages pour la ſubſiſtance de la cavalerie, & que ſi le roi remontant la Somme avec la meilleure partie de ſes troupes, ſe poſtoit à la tête des gués qu'on auroit paſſés, le retour ſeroit fermé, & l'armée en danger de périr. Ainſi la réſolution fut priſe d'aller droit aux retranchemens par le chemin de Dourlens.

Dès que l'on ſût les Eſpagnols en pleine marche de ce côté-là, on délibéra dans le camp ſur la conduite qu'on avoit à tenir en cette rencontre. L'armée avoit été beaucoup renforcée par les troupes que le duc de Montpenſier avoit amenées depuis quelques jours, & elle étoit alors de

Digitized by Google

près de vingt mille hommes de pié, & de huit mille chevaux. 1597.

L'avis du maréchal de Biron fut d'aller avec toute la cavalerie au-devant des ennemis qui en avoient beaucoup moins, & de moins bonne que la Françoiſe, de les arrêter aux défilés, & de prendre les occaſions qui ſe préſenteroient d'attaquer quelque partie de leur armée, aſſurant que pour peu qu'on retardât leur marche, ils retourneroient ſur leurs pas faute de vivres. Il ſe fondoit ſur l'expérience de la journée de Fontaine-Françoiſe, où le roi avec un très-petit corps de cavalerie, avoit arrêté l'armée du connétable de Caſtille, qui venoit au ſecours de la citadelle de Dijon, & l'avoit obligé en le harcelant, de ſe retirer & de laiſſer prendre cette place. Mais le duc de Mayenne dit au contraire, qu'il connoiſſoit parfaitement les troupes d'Eſpagne, qu'elles étoient compoſées pour la plûpart de vieilles bandes braves & aguerries; qu'elles étoient conduites par Mansfeld expérimenté capitaine; que de ſe préſenter devant une telle armée ſans infanterie, c'étoit trop haſarder; que ſi par malheur on étoit battu, l'infanterie ſe voyant ſans cavalerie perdroit cœur, qu'elle couroit riſque d'être entierement défaite, & que les ſuites en ſeroient terribles pour l'état.

Le roi prenant la parole, lui demanda ce qu'il jugeoit donc à propos de faire? « Votre deſſein, Sire, (reprit le » duc,) eſt de prendre Amiens, & non point de gagner une » bataille. Vos retranchemens ſont très-forts; laiſſez votre » armée derriere: je connois les Eſpagnols, ils ne haſarderont pas volontiers, & n'entreprendront point de vous forcer. » Le roi après avoir réflechi quelque temps ſur ces deux avis, s'en tint à celui du duc. Il réſolut d'attendre les Eſpagnols, & fit la diſpoſition de ſon armée telle que je vais dire.

Diſpoſition de l'armée du roi.

Il laiſſa dans les logemens de l'attaque le régiment de Navarre, & un régiment Suiſſe, pour ſoutenir les efforts que le commandant de la place pourroit faire durant l'aſſaut du camp. Le roi eut une raiſon particuliere de confier ce poſte au régiment de Navarre; c'eſt que ce régiment s'étoit rendu

D'Aubigné, t. 4, liv. 4, c. 18.

si redoutable à la garnison dès le commencement du siége,
1597. que depuis ce temps-là elle n'osa jamais faire une sortie, lorsqu'elle savoit qu'il étoit à la tranchée. Le sieur de Vic fut envoyé avec quinze cents fantassins vers le village de Saint-Sauveur au-dessus de Lompré, pour se fortifier en une chapelle sur le rivage de la riviere de Somme. On posta de gros corps-de-garde au-dessus & au-dessous d'Amiens le long des bords de la même riviere; le reste de l'infanterie fut logé dans les retranchemens au-delà de la Somme vers l'ennemi, & la cavalerie fut rangée devant les retranchemens, sur lesquels on mit la plûpart du canon du camp. Telle fut la maniere dont l'armée fut disposée, pour attendre l'arrivée de l'archiduc.

L'archiduc s'en approche. Ce prince vint camper à l'abbaye de Bertaucour. Si-tôt qu'il y fut, il fit faire une décharge de toute son artillerie, pour avertir les assiégés de l'approche du secours, & marcha le lendemain avec beaucoup de précaution, ayant appris que le duc de Montpensier étoit avec un gros corps de cavalerie à Vignacour assez près de là. Il s'avança à quelque distance de Pequigni, & laissant cette place & la riviere de Somme à droite, il rabbattit vers Amiens. Le roi qui étoit allé de ce côté-là avec quelque cavalerie, escarmouchoit de temps en temps en se retirant vers son camp, où il se rendit enfin.

Lettre du roi au sieur du Plessis-Mornai du 17 Septembre 1597. La route que prit l'archiduc ne laissa pas de l'inquiéter; car il venoit droit à Lompré, village où étoit le pont de communication de l'armée sur la riviere de Somme à cinq cents pas du camp, & qu'on avoit très-imprudemment négligé de fortifier avec autant de soin que le reste. Une précaution que le roi prit, & la trop grande prudence des chefs de l'armée Espagnole firent éviter le mal, dont la Françoise étoit menacée.

Avant que l'armée Espagnole arrivât à Lompré, il falloit qu'elle passât sur une éminence à quelque distance de ce village. Le roi donna ordre au sieur de Durasfort qui commandoit l'artillerie depuis la mort de M. de Saint-Luc, de faire avancer plusieurs pieces, pour battre sur l'éminence & faire grand feu sur l'armée Espagnole, dès qu'elle y pa-

Digitized by Google

roîtroit. L'ordre fut promptement exécuté, & les canons si bien pointés, qu'il n'y avoit presque point de coups perdus, & que des files entieres étoient enlevées. 1597.

Ce feu n'eût pas pû durer, si les Espagnols avoient eu assez de résolution pour l'essuyer pendant quelque temps, & s'ils fussent promptement descendus de la colline, pour venir attaquer Lompré, où l'infanterie qui le gardoit, n'avoit pas une contenance fort assurée, la fuite des vivandiers qui avoient leurs quartiers à Saint-Sauveur, ayant déja jetté beaucoup de terreur dans le camp : mais l'archiduc, soit pour ménager ses gens, soit pour être mieux informé de la situation du camp, reçula au lieu d'avancer, & s'arrêta pour se camper un peu au-delà de l'éminence dans un lieu plus bas, & où le canon ne pouvoit aller, sinon en bondissant de dessus l'éminence. Il différa l'attaque jusqu'au lendemain : & l'on convint parmi les François, que jamais on ne vit mieux la vérité d'un proverbe militaire fort ancien en France, que *si l'ost*, c'est-à-dire l'armée, *savoit ce que se passe dans l'ost, l'ost viendroit aisément à bout de l'ost.* *Fait il recule au lieu d'avancer.*

Ce parti que les ennemis prirent, réjouit extrêmement le roi, & le rassura. Le duc de Mayenne fit aussi-tôt assembler un très-grand nombre de pionniers & de soldats, qui travaillerent toute la nuit avec tant de succès, que le lendemain matin cette partie foible des retranchemens se trouva être la plus inaccessible, & de plus difficile attaque.

Dans le temps que l'archiduc s'étoit arrêté avec son armée sur la colline, Charles de Longueval comte de Buquoi s'en étoit détaché avec mille fantassins choisis de tous les régimens, & s'étoit approché de la riviere au-dessous de Lompré, à dessein d'y jetter un pont, tandis que les François occupés de l'approche de l'armée ne penseroient qu'à s'en défendre. Il prétendoit faire passer par-là un convoi de munitions, & se jetter dans la place avec son infanterie par le côté de France, où, comme j'ai dit, il n'y avoit point de circonvallation.

Le comte de Buquoi trouva de la résistance dans une

Digitized by Google

1597. chapelle dont j'ai parlé, qui étoit sur l'autre bord de la riviere, & où le sieur de Vic qui avoit été envoyé de ce côté-là avec quinze cents hommes d'infanterie, avoit laissé quelques soldats; mais le feu des Espagnols beaucoup supérieur, les avoit écartés: le pont fut jetté avec une promptitude merveilleuse, & le capitaine Fabrice Sammango avoit déja passé avec trois cents soldats, & une partie du convoi, lorsque les sieurs de Fervaques, de Montigni, de la Noue & de Vic arriverent fort à propos avec leurs détachemens, & chargerent si furieusement les trois cents Espagnols, qu'ils les taillerent en pieces. Ils écarterent à leur tour par un grand feu le comte de Buquoi, qui fut obligé de faire retraite en abandonnant le pont qu'il avoit fait jetter sur la riviere.

Et se retire enfin tout à fait.

Cette dangereuse journée ayant fini si heureusement, donna la victoire au roi: car l'archiduc après avoir fait reconnoître de tous côtés les retranchemens, les trouva si forts, sur-tout ceux de Lompré, qu'il désespera de les forcer, & de passer sur le corps à huit mille hommes de cavalerie soûtenus du canon du camp, & qu'il falloit rompre avant que d'en aborder; de sorte que voyant d'ailleurs les François si alertes pour garder tous les passages de la riviere, il prit le parti de se retirer dès le même jour: c'étoit le seizieme de Septembre. Comme les vivres n'abondoient pas dans son armée, il ne fit nulles feintes pour inquiéter les François, & reprit la route des Pays-bas.

Le roi le suivit avec la plus grande partie de son armée: & comme l'arriere-garde ennemie marcha toujours en très-bon ordre sous la conduite du gouverneur de Cambrai & d'Ambroise Landriano, il n'y eut que de légeres escarmouches. Quand l'archiduc eut passé un vallon un peu en deça de l'abbaye de Bertaucour, il rangea son armée en bataille comme pour défier les François au combat: mais voyant que le roi rangeoit pareillement la sienne, il continua sa marche, passa la riviere d'Authie, & gagna Arras sans être poursuivi.

Le roi fait sommer le commandant de la place.

Le roi étant retourné au camp, envoya un trompette sommer le marquis de Montenegro de se rendre, vû la retraite

traite du secours. Ce commandant après avoir délibéré avec son conseil, renvoya le trompette, & pria le roi de vouloir lui permettre avant que de prendre sa résolution, d'envoyer à l'archiduc, pour lui rendre compte de l'état de sa place; ce qui lui fut accordé. 1597.

L'archiduc répondit au marquis qu'il étoit content des preuves de courage & de fidélité, qu'il avoit données au roi d'Espagne dans la défense de sa place; qu'il pouvoit capituler, & qu'il tâchât seulement de le faire aux conditions les plus honorables qu'il seroit possible.

Qui consent à la capitulation.

Le roi ne se rendit pas difficile là-dessus. Montenegro, outre les marques d'honneur ordinaires qui lui furent accordées, demanda qu'on ne touchât point au tombeau de Porto-Carrero, & des autres officiers morts durant le siége, à quoi le roi consentit à une condition, savoir, qu'il n'y eût rien, soit de peint, soit de gravé, qui fût injurieux à la nation Françoise. Le tombeau de ce brave homme étoit dans le chœur de la cathédrale de l'église d'Amiens: mais on en ôta l'épitaphe, parce qu'elle n'étoit pas honorable aux habitans d'Amiens. Les François furent surpris, quand ils virent la cuirasse, le casque & les autres armes dont il se servoit: elles étoient si petites, qu'on les eût prises pour l'armure d'un enfant, tant sa taille repondoit peu à la grandeur de son courage. Montenegro obtint encore la permission d'envoyer la capitulation à l'archiduc, pour la lui faire agréer, & de ne rendre la place que dans six jours, durant lesquels il y auroit suspension d'armes, & sans être obligé de tenir le traité, au cas qu'il fût secouru de deux mille hommes qui entrassent dans la ville.

Et qui est ensuite fort bien reçû de Sa Majesté.

Ce terme étant expiré le vingt-sixieme de Septembre, le marquis de Montenegro sortit avec sa garnison; & le roi voulant lui faire honneur, envoya le connétable, le maréchal de Biron, & Hercules de Rohan, duc de Montbazon à la porte de Beauvais au-devant de lui. Ils l'amenerent au roi qu'il trouva à cheval à demi-lieue de là, accompagné du prince de Conti, du duc de Montpensier, du prince de Joinville, des ducs de Mayenne & de Nemours à la tête d'un grand corps de cavalerie. Il descendit de cheval, & Davila, l. 15.

1597. accollant la botte du roi, il lui dit en Italien (*a*) *qu'egli rendeva quella piazza in mano d'un ré ſoldato, poiche non era piaciuta al ſuo ré, di farlo ſoccorer da capitani ſoldati.*

Le roi lui fit beaucoup de careſſes, & loua fort ſa valeur. Il voulut voir tous les principaux officiers, & ſavoir leurs noms; & enſuite il leur donna une eſcorte pour les faire conduire en ſûreté juſqu'à Dourlens. Il entra ſur les quatre heures dans la ville à la tête de mille cavaliers, alla entendre le *Te Deum* dans la cathédrale, & retourna coucher à ſon camp. Il donna le gouvernement d'Amiens à M. de Vic, auquel il laiſſa une garniſon de vingt compagnies d'infanterie, & de trois de cavalerie; & puis pour rendre, diſoit-il, la viſite à l'archiduc Albert, qui l'étoit venu voir en ſon camp avec tant d'appareil, il alla lui-même faire une courſe juſqu'aux portes d'Arras, où ce prince étoit demeuré malade. Après avoir fait le dégât aux environs, pendant lequel il y eut quelques eſcarmouches entre ſes troupes & le régiment d'Avalos qui étoit dans les fauxbourgs, il revint camper à Pas. Il donna en ce lieu-là le bâton de maréchal de France à Urbin de Laval de Bois-Dauphin, conformément au traité qu'il avoit fait avec ce ſeigneur, qui, en rentrant à ſon ſervice, lui avoit remis quelques places qu'il tenoit pour la ligue en Anjou & dans le Maine.

Reglement que ce monarque fit dans la ville.

Le roi de retour à Amiens, fit un réglement par lequel il réuniſſoit au domaine pluſieurs droits & octrois dont les bourgeois jouiſſoient auparavant, & ordonna que déſormais ils auroient un gouverneur, & recevroient une garniſon quand il jugeroit à propos d'y en envoyer. C'étoit une punition pour la faute qu'ils avoient faite, en refuſant d'admettre les troupes qu'il avoit voulu y loger un peu avant la ſurpriſe: mais il confirma en même temps leurs autres priviléges. De plus il fit dreſſer le plan d'une citadelle, la jugeant néceſſaire pour la conſervation d'une place de cette importance, qui étoit la frontiere & le boulevart de l'état, & y fit travailler avec une extrême diligence: mais la paix

(*a*) Qu'il remettoit la place entre les mains d'un roi ſoldat, puiſqu'il n'avoit pas plû au roi ſon maître de la ſecourir par des capitaines ſoldats.

Digitized by Google

étant ſurvenue, on diſcontinua les travaux, & elle ne fut tout-à-fait achevée que ſous le regne ſuivant. Ce prince eſperant profiter de la conſternation où les Eſpagnols étoient depuis la priſe d'Amiens, fit inveſtir Dourlens le neuvieme jour d'Octobre: mais étant ſurvenu des pluies extraordinaires qui rendoient impraticable le terrein fort gras aux environs de cette place, il ne s'opiniâtra pas à cette entrepriſe, & l'abandonna dès le treizieme du même mois. 1597.

Cependant le général des Cordeliers étoit revenu d'Eſpagne, & avoit rendu compte au pape de ſa négociation en cette cour. Il en avoit rapporté le conſentement du roi d'Eſpagne pour le traité de paix entre les deux couronnes. L'archiduc reçut des ordres là-deſſus, & envoya le préſident Richardot ſur les frontieres de Picardie & d'Artois, où il s'aboucha avec M. de Villeroi. Il fut arrêté que l'on conviendroit au plutôt d'un lieu, pour y commencer les conférences. Cette importante affaire fut conclue plutôt & plus facilement qu'on n'auroit dû l'eſperer: mais avant la concluſion pluſieurs autres choſes importantes ſe paſſerent en France, dont je vais toucher les principales.

Conférences pour la paix entre les deux couronnes.

Mémorial de la chambre des comptes cottée 4. q. fol. 61. 1.

Lettre du roi au baron de Roſni du 9 Octobre 1597.

On attendoit à Rome avec beaucoup d'impatience, que le roi y envoyât un ambaſſadeur, & le pape avoit ſouvent témoigné du chagrin de ce qu'il différoit ſi long-temps à le faire. Il prétendoit même que l'arrivée de l'ambaſſadeur à Rome devoit avoir précédé celle de ſon légat en France, & je ne ſai quelles raiſons le roi avoit eues de ne ſe pas preſſer davantage là-deſſus. François de Luxembourg, duc de Pinei, fut choiſi pour cette ambaſſade. Il avoit déja été envoyé deux fois à Rome ſous le pontificat du pape Sixte V, premierement par Henri III, & en ſecond lieu après la mort de ce prince, par les ſeigneurs qui avoient reconnu le roi de Navarre pour légitime ſucceſſeur de la couronne de France. Ce ſeigneur avoit beaucoup de mérite: mais ſi l'on en croit le chevalier Delphino, ambaſſadeur de Veniſe à Rome, dans le temps de cette derniere ambaſſade, il manquoit d'une certaine vigueur, & de la vivacité requiſe

François de Luxembourg eſt envoyé à Rome durant ce temps là en qualité d'ambaſſadeur.

Diverſes lettres du cardinal d'Oſſat.

Dans les notes ſur les lettres du cardinal d'Oſſat, p. 244.

1597. dans un homme de cet emploi, pour avancer les affaires de ſon maître ; le marquis de Piſani, qui étoit ambaſſadeur ordinaire à Rome, lorſqu'il y vint du temps de Henri III n'en avoit pas une idée plus avantageuſe ſur ce point.

Difficulté dans le compliment d'obédience qu'il devoit faire au pape.

Il fut reçu avec joie du pape, & il ne ſe trouva qu'une ſeule difficulté dans la fonction qu'il devoit faire d'abord. C'étoit au ſujet du compliment d'obédience dont il étoit chargé de la part du roi, & ſur la maniere dont ſeroit reçu ce compliment, à cauſe du roi d'Eſpagne, qui diſputoit au roi le titre de roi de Navarre. Le pape avoit prevenu M. d'Oſſat ſur cet article, & lui avoit dit, qu'il ne pourroit pas ſe diſpenſer de mettre dans la réponſe au compliment d'obédience ces paroles, *ſans préjudice du roi catholique*. M. d'Oſſat en avoit écrit à la cour, & ſon ſentiment étoit, qu'il ne falloit pas beaucoup conteſter ſur cette formalité, d'autant qu'elle avoit été admiſe, lorſque le roi Antoine de Navarre, pere du roi, envoya au pape Pie IV, faire ſon compliment d'obédience en 1560, & que la même choſe s'étoit faite, lorſque le roi lui-même après la Saint Barthelemi, envoya en 1573 le ſieur de Duras au pape Gregoire XIII pour le même ſujet. Il ajoûtoit que le pape lui paroiſſoit là-deſſus ſi déterminé, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'on pût le faire changer d'avis, à cauſe de ces exemples, qui autoriſoient le roi d'Eſpagne à exiger que l'on gardât la même conduite en cette rencontre.

Quelle étoit ſur cela l'inſtruction de l'ambaſſadeur.

Dans les inſtructions de l'ambaſſade de M. de Luxembourg.

M. de Luxembourg avoit néanmoins ſur ce point une inſtruction particuliere, ſelon laquelle il devoit demander au pape, que dans la réponſe que l'on feroit à la harangue d'obédience, qui ſe faiſoit ſuivant la coûtume, par un orateur que l'ambaſſadeur choiſiſſoit, on ne mît point cette clauſe, *ſans préjudice du roi d'Eſpagne*. Il ne prétendoit point cependant empêcher que les miniſtres Eſpagnols fiſſent les proteſtations qu'ils jugeroient à propos, & que Sa Sainteté leur en donnât acte.

Les raiſons dont il devoit ſe ſervir pour obtenir cet article, étoient premierement, que ces proteſtations ſuffiroient au roi d'Eſpagne pour la conſervation du droit qu'il prétendoit ſur la Navarre ; que d'autres princes en cas ſemblables

Digitized by Google

s'en étoient contentés, & en particulier le feu roi Henri III, lorsque Batori envoya faire son compliment d'obédience au pape Gregoire XIII pour le royaume de Pologne, dont il fut élu roi après la retraite de ce prince, qui en porta toujours le titre. 1597.

Secondement, parce que la lettre du roi à Sa Sainteté sur l'obédience, ne faisoit point mention du royaume de Navarre, & qu'il n'en seroit point parlé non plus dans la harangue qui se devoit faire dans le consistoire.

Troisiemement, parce que le roi possédoit du royaume de Navarre, toute cette partie qu'on appelle la Basse Navarre, où il avoit un parlement, d'autres siéges & juridictions, un chancelier, & d'autres magistrats, & que le roi d'Espagne ne prétendoit & ne pouvoit prétendre aucun droit sur cette partie.

En quatrieme lieu, parce que les deux actes où l'on avoit ajoûté la clause, n'avoient point dû se faire de cette maniere, & que par conséquent on ne devoit pas les prendre pour modeles; que le premier avoit été fait à l'insû du roi Antoine, & le second dans un temps où le roi actuellement régnant étoit mineur, & nullement en liberté après la Saint Barthelemi.

Précautions par le moyen desquelles tout fut ajusté.

Enfin, l'instruction portoit, que si M. de Luxembourg ne pouvoit faire changer de résolution au pape là-dessus, il eut au moins soin de deux choses: la premiere, qu'il fût bien exprimé, que les protestations du roi d'Espagne ne regardoient que le royaume de Navarre, & nullement le royaume de France; cette précaution étant nécessaire contre l'ambition des Espagnols, dont on ne pouvoit trop se donner de garde: & la seconde, qu'après ces paroles, *sans préjudice du roi d'Espagne pour le regard du royaume de Navarre*, il fit ajoûter celles-ci, *que cette protestation s'entende aussi être ajoûtée, sans préjudice de Sa Majesté très-Chrétienne au même royaume de Navarre.*

Comme M. de Luxembourg ne put obtenir du pape que la formule fût changée, il fut obligé de se contenter de ces deux précautions, qui furent agréées & insérées dans un bref spécialement expédié sur cet article. Les choses ayant

été ainſi reglées, il fit ſon entrée, & puis ſon compliment
1597. d'obédience avec les cérémonies accoûtumées, & demeura à Rome en qualité d'ambaſſadeur, & chargé des affaires de France. Il eut ordre d'agir de concert avec M. d'Oſſat, qui avoit été nommé évêque de Rennes, & faiſoit dès-lors à Rome une toute autre figure, que celle qu'il avoit faite, lorſqu'il conduiſoit ſecretement l'importante négociation touchant la réconciliation du roi avec le Saint Siége.

Meſures priſes en Dauphiné contre les préparatifs du duc de Savoye. Hiſtoire de Leſdiguieres, liv. 6. chap. 3. Guichenon, Hiſt. de Savoye.

Les avis que M. de Luxembourg, l'évêque de Rennes, & M. de Silleri, envoyés en Piémont pour traiter de la paix, donnoient au roi des préparatifs du duc de Savoye, & des levées que les Eſpagnols faiſoient dans leurs états d'Italie, l'obligerent à faire partir M. de Leſdiguieres pour le Dauphiné, où il retourna non-ſeulement avec la qualité de lieutenant de roi de cette province, mais encore avec celle de lieutenant général des armées en Savoye & en Piémont.

Son crédit, au défaut de l'argent du threſor royal que le ſiége d'Amiens abſorboit entierement, lui fit trouver les moyens de lever une armée de ſix mille hommes de pié, & de ſix cents chevaux, qu'il aſſembla aux environs de Grenoble. Le deſſein principal qu'il ſe propoſa, fut de ſe ſaiſir du Mont-Cenis, & du petit Saint-Bernard, les deux ſeuls paſſages par où les ennemis pouvoient avoir une entrée en France. Il fit ſemblant d'enfiler la vallée d'Oyſans : mais prenant tout-à-coup à côté vers la montagne de Vaujani, qui ſépare la Savoye du Dauphiné, il s'empara d'un paſſage que des payſans avoient barricadé, leſquels ſe diſſiperent

M. de Leſdiguieres s'empare de S. Jean de Maurienne. dès qu'il parut. De-là il marcha vers Saint-Jean de Maurienne, ville capitale de la Vallée, que l'épouvante des bourgeois lui fit rendre, dès qu'il ſe préſenta, le vingt-troiſieme de Juin. Il étoit temps qu'il y arrivât ; car dès ce même jour le comte de Salines général de la cavalerie du duc de Savoye, devoit y entrer avec huit cents fantaſſins, & deux cents chevaux.

Et de pluſieurs autres poſtes. Leſdiguieres pouſſa ce général Savoyard de poſte en poſte juſqu'au Mont-Cenis, & s'étant ſaiſi de quelques châteaux, ſe rendit maître de ce paſſage, ainſi qu'il l'avoit prétendu.

Digitized by Google

Il prit encore quelques petites places qui coupoient la communication de la Maurienne avec le reſte de la Savoye, & lui aſſuroient la ſienne avec le Dauphiné; & puis ayant eu avis que quinze cents Eſpagnols venoient par le petit Saint-Bernard pour entrer en Savoye, il tourna de ce côté-là. Crequi ſon gendre vint avec l'infanterie ſe loger à Aiguebelle ſur l'Arg, vis-à-vis de la tour Charbonniere: mais les Eſpagnols ne parurent point. 1597.

Le duc de Savoye voyant dans ſes états un ennemi dont il avoit éprouvé tant de fois la valeur & l'adreſſe, & qu'il appelloit ordinairement le Renard de Dauphiné, vint par le Val d'Aoſt & la Tarantaiſe à Montmelian, qui eſt éloigné de trois ou quatre lieues d'Aiguebelle, & forma ſon armée à Conflans, ſous les ordres du comte Martinengue, ſon lieutenant général. Dès qu'il y fut arrivé, il apprit que Leſdiguieres étoit venu la nuit avec ſa cavalerie, quatre cents arquebuſiers, & quantité de charpentiers; qu'il s'étoit ſaiſi du pont de Montmelian, & en avoit rompu la longueur de quarante piés; c'étoit à deſſein d'empêcher le ſecours de la Tour Charbonniere, qu'il vouloit aſſiéger, & qu'il prit en peu de jours, auſſi-bien que les poſtes de la Rochete, de Chaumouſſet, & de Lueille, outre un autre que le duc de Savoye commençoit à fortifier au-delà de la riviere, qui fut emporté l'épée à la main par Crequi, & en même temps démoli. Une partie des Savoyards fut taillée en pieces dans le fort, & beaucoup ſe noyerent au paſſage de la riviere.

La guerre dans ce pays de montagnes, eſt toute différente de celle que l'on fait ailleurs. Elle demande beaucoup de vigueur & de vigilance, pour ſe ſaiſir à coup de main des poſtes avantageux, & ſe donner de garde d'être coupé par les détours des montagnes; & c'étoit en ces deux qualités que Leſdiguieres n'avoit point d'égal. Il courut un grand danger vers ce fort, que le duc de Savoye commençoit à bâtir; car un mouſquetaire l'ayant reconnu, le coucha en joue de deux cents pas, & tira ſi juſte, que la bale donna dans ſon chapeau au-deſſus du cordon, mais ſans le bleſſer.

Digitized by Google

1597. *Forces du duc de Savoye.*

Cependant le duc de Savoye avoit reçu toutes les troupes qu'il attendoit, compoſées pour la plûpart de Suiſſes, d'Eſpagnols, de Napolitains, qui avec les Savoyards lui faiſoient une armée de ſept mille hommes de pié, & de ſept à huit cents chevaux, beaucoup plus forte que celle de France.

Il l'amena ſous Montmelian, & fit jetter un pont de bateaux ſur l'Iſere, qui étoit défendu par le canon du château, réſolu de la paſſer pour chaſſer les François de la Maurienne.

Leſdiguieres s'avança de ce côté-là, afin d'empêcher le duc de ſe ſaiſir du poſte de Pontchara, & de pénétrer dans le Dauphiné, ſur les confins duquel eſt placé Montmelian. Il poſta ſon infanterie aux Molettes, ſa cavalerie à la Chapelle-Blanche, & prit ſon quartier aux Eſſals. Le duc paſſa avec ſon armée, & vint ſe camper à Sainte-Helene.

Les Molettes & Sainte-Helene ſont deux côteaux à l'entrée du Dauphiné, à demi-lieue de Montmelian, & éloignés l'un de l'autre d'une portée de canon.

Il y a entre ces deux côteaux & Montmelian un large marais, qui s'étend en ſe rétréciſſant juſqu'aux Molettes, & aboutit à un grand pré de mille arpens, appellé le pré de Praquin, dont il eſt ſéparé par un ruiſſeau aſſez creux, & large de ſix piés. Ce pré à la main gauche en allant vers Montmelian, va juſqu'aux bords de l'Iſere, & à un bois de haute-futaye. Il eſt borné à la droite par des buiſſons, & touche à d'autres prairies, où commence à s'élever le côteau de Sainte-Helene, au-deſſus duquel eſt le château.

Eſcarmouche avantageuſe aux François.

Ce fut par ce penchant que l'armée du duc deſcendit dans le grand pré, & elle y fut rangée en bataille ſur le midi, avant que celle de France fut encore en état de la repouſſer, ſi elle eût entrepris de paſſer le ruiſſeau : mais ſoit que le duc de Savoye n'eût pû découvrir l'état de l'armée Françoiſe, à cauſe des buiſſons qui étoient entre deux, ſoit, comme le bruit en courut, que les Suiſſes euſſent fait d'abord difficulté de marcher ſur les terres de France, & d'y attaquer les François, n'étant venus au ſervice du duc que pour défendre ſon pays, il ne profita point de cet avantage, &

& donna le temps à Lesdiguieres de faire occuper les bords du ruisseau. Il y eut là aussi-tôt après, une vive escarmouche, qui dura cinq heures. Elle fut si bien conduite par Lesdiguieres, que cinq cents hommes du duc y furent tués ou blessés. Les François n'y perdirent que trente hommes, & n'y eurent pas plus de quatre-vingts blessés. Lesdiguieres y eut un cheval tué sous lui. La nuit étant survenue, le combat finit, & les deux armées se retirerent, l'une aux Molettes, & l'autre à Sainte-Helene. 1597.

Le lendemain l'armée du duc parut en bataille au même endroit : mais Lesdiguieres, qui dès le jour précédent l'avoit examinée, & jugé si bien postée, qu'il ne pourroit l'aller attaquer sans désavantage, avoit fait retrancher toute la nuit le bord du ruisseau, sur lequel il avoit jetté & fortifié deux ponts ; de sorte que le duc n'osa non plus hasarder de passer le ruisseau : on fut ainsi en présence quatre jours, pendant lesquels le camp François fut à loisir bien retranché de toutes parts.

Il y eut encore quelques escarmouches, & même des défis de part & d'autre. Philippin de Savoye, frere bâtard du duc, fit appeller M. de Crequi, pour faire le coup de pistolet. Ce seigneur se rendit au lieu marqué : mais dom Philippin n'y parut point, en ayant été empêché par le duc. Cet appel eut des suites, dont je parlerai dans une autre occasion.

Le cinquieme jour le duc de Savoye commençant à manquer de vivres & de fourrages, se résolut à l'attaque du camp ; & tandis qu'il faisoit battre avec quatre coulevrines, les retranchemens des deux ponts du ruisseau, il fit couler à couvert du bois trois mille arquebusiers, avec ordre de se tenir prêts à attaquer le camp par derriere au signal qu'il donneroit ; & cependant il tint sa cavalerie rangée dans un vallon, pour entrer dans le camp dès qu'il seroit forcé.

Leur camp est attaqué par les Savoyards, qui sont repoussés avec perte.

Le signal fut donné sur les trois heures après midi, par un coup de canon tiré du château Sainte-Helene, & en même temps l'attaque commença, tant par le ruisseau, que par les derrieres du camp. Une troisieme attaque se fit par

le marais au quartier de Crequi, par cinq cents Eſpagnols,
1597. ſous les ordres du colonel Ambroiſe. C'étoit l'endroit le plus foible : la nature du terrein n'ayant pas permis de le fortifier ſi bien que le reſte. Mais l'attaque fut ſoutenue partout avec une pareille valeur. Crequi bleſſé d'une mouſquetade au bras, ſortit pour un moment de la mêlée, afin de faire bander ſa plaie, & revint auſſi-tôt à la défenſe de ſon quartier.

Les Savoyards rebutés de la réſiſtance qu'ils trouvoient par-tout, commencerent à plier & à ſe retirer en déſordre. Alors Leſdiguieres ſortant de ſon camp, les ſuivit, & les pouſſa l'épée dans les reins. Mille ou douze cents furent tués ou bleſſés, tant dans les attaques que dans la fuite, preſque ſans aucune perte du côté des François, parce qu'ils avoient combattu à l'abri de leurs retranchemens. On s'étonna de la témérité du duc de Savoye : mais on dit depuis, qu'il avoit tenté cette entrepriſe ſur un faux avis, que Leſdiguieres étoit allé avec cinq cents chevaux du côté de Chamberri.

Autre défaite de deux détachemens de leur armée.

Cette campagne fut preſque une ſuite continuelle de défaites des troupes du duc de Savoye. Il voulut faire une diverſion dans le Briançonnois, où le colonel Pontus ſe jetta par ſon ordre avec un corps conſidérable de troupes : mais ce deſſein ayant été connu à Leſdiguieres par des lettres interceptées de la ducheſſe de Savoye, Diſe-Roſans, qui commandoit dans Exiles, ſe mit en embuſcade avec ſes troupes, ſecondées des milices du pays, qu'il aſſembla fort promptement, & Pontus fut attaqué ſi inopinément & ſi vivement, qu'il lui en coûta douze cents hommes.

Peu de jours après le comte de Salines fut envoyé par le duc dans le Greſivaudan pour y faire le ravage : mais Leſdiguieres toujours exactement averti de toutes les démarches de l'ennemi, fit paſſer pendant la nuit dans une iſle de l'Iſere, deux cents maîtres, commandés par la Baume Doſtun, & par Saint-Jurs, pour attendre le comte au paſſage. Dès la pointe du jour, ils virent marcher le long du bord de la riviere ce commandant avec cinq cents chevaux. Ils lui laiſſerent prendre quelque avance, & paſſerent l'autre bras de

Digitized by Google

la riviere, ayant de l'eau jusqu'à la selle. Ils le suivirent, & tomberent sur lui lorsqu'il y pensoit le moins, le défirent à plate-couture, tuerent deux cents hommes sur la place, & firent quatre-vingts prisonniers, du nombre desquels furent plusieurs personnes de qualité, quelques officiers, & le comte de Salines lui-même. Cette action fut si heureusement conduite, que la Baume & Saint-Jurs n'y perdirent que six hommes. 1597.

Fort de barreaux construit par le Duc.

Tandis que tout cela se passoit, le duc de Savoye, qui après le combat des Molettes, avoit repassé l'Isere, s'étoit campé à Barreaux, & Lesdiguieres au château de Bayard, la riviere entre eux deux. Il prit fantaisie au duc de faire un fort à Barreaux, dont on ne put comprendre l'utilité; car Montmelian n'étoit pas loin de là, & lui donnoit le moyen indépendamment de ce nouveau fort, de faire des courses dans le Dauphiné. On ne sauroit s'imaginer quel autre motif l'engageoit à cela, que la prétendue gloire d'avoir bâti un fort sur les terres de France à la vûe de l'armée Françoise; & en effet, pour se faire honneur de ce beau projet, il en envoya le plan dans toutes les cours d'Italie: c'étoit un Pentagone, fortifié selon toutes les regles, & qui avoit très-belle apparence sur le papier.

Et pris peu après par Lesdiguieres.

Lesdiguieres le lui laissa construire, nonobstant que les principaux officiers de son armée le pressassent de s'y opposer. Quelques-uns s'en plaignirent à la cour; & le roi en écrivit à Lesdiguieres avec quelque chagrin: mais il laissa parler ses officiers, & envoya au roi le baron de Lutz, lui dire, qu'un fort comme celui-là étoit très-nécessaire à Sa Majesté en cet endroit, pour brider la garnison de Montmelian; que puisque le duc de Savoye vouloit bien en faire la dépense, il falloit le laisser faire, & que dès qu'il seroit en défense & bien fourni de canon & de munitions, il lui promettoit de le prendre, sans qu'il en coûtât rien à son épargne. Le roi convaincu de la justesse des vûes de ce général, s'en rapporta à lui; & il vit peu de temps après l'effet de ses promesses.

Le premier manque son coup sur Romans.

Quelques troupes du duc furent encore battues du côté de Barcelonnette: mais ce qui le chagrina le plus, c'est qu'il

1597. fut prevenu à Romans, ville du Dauphiné, où il avoit intelligence avec le comte de la Roche, qui pour je ne sai quel mécontentement, étoit convenu de lui livrer la citadelle dont il étoit gouverneur. Saint Ferreol son lieutenant, & fidele serviteur du roi, ayant eu quelque connoissance de cette conspiration, en avertit Lesdiguieres, qui y envoya le sieur de Poet avec douze cents hommes. Celui-ci, secondé des bourgeois, assiégea la citadelle, & contraignit le comte de la Roche de la lui remettre entre les mains.

Et sur S. Jean de Maurienne.

Le duc fit une autre tentative sur saint Jean de Maurienne, qui ne lui réussit pas mieux que le reste. Le comte de Sarraval & le colonel Ferrier s'en approcherent avec douze compagnies d'infanterie & deux cornettes de cavalerie. Lesdiguieres sur l'avis de leur marche, y envoya les régimens de Crequi & de Foncouverte, l'un & l'autre commandés par M. de Crequi. Ce feigneur fit tant de diligence, nonobstant la difficulté des chemins, qu'il surprit le comte & le colonel, les défit entierement, & prit tous leurs drapeaux. Le colonel y fut tué, & le comte fait prisonnier. Les drapeaux furent envoyés au roi, qui venoit de prendre Amiens. Il les envoya à Notre-Dame de Paris, où l'on les voyoit encore l'an 1666, lorsque l'auteur de l'histoire de M. de Lesdiguieres la faisoit imprimer. Après tous ces exploits, l'hyver obligea les deux armées de quitter la campagne, le duc étant plus déterminé que jamais par les mauvais succès de la guerre de cette année, à faire au plutôt la paix.

Ce qui détermine à penser à la paix.

Histoire de Lesdiguieres, liv. 6. chap. 8.

Le duc de Mercœur, quoiqu'il en fit paroître plus d'envie que lui, n'étoit pas dans le fond dans une disposition si favorable à cet égard, nonobstant que deux flottes d'Espagne qui lui apportoient du secours, eussent été dissipées l'une après l'autre par la tempête.

Fin de la treve avec le duc de Mercœur.

Les négociations qui avoient duré si long-temps, & où il n'avoit eu d'autre but que d'amuser le roi, n'ayant abouti à rien, & la treve ayant fini, les hostilités recommencerent de part & d'autre. Les espérances du duc s'étoient ranimées par les grandes affaires que le roi avoit sur les bras depuis

Digitized by Google

la perte d'Amiens, & par les séditieuses assemblées des huguenots dont j'ai parlé. 1597.

Le maréchal de Brissac, lieutenant général en Bretagne, avoit peu de troupes, & les vivres devinrent si rares dans le pays aux mois d'Avril, de Mai & de Juin, que ne pouvant mettre sa cavalerie & son infanterie en corps, il les fit cantonner dans les villages & dans les bourgs aux environs de Rennes, où elles se retrancherent.

Desseins de ce duc traversés par le maréchal de Brissac. Cayet, t. 3.

Le duc de Mercœur étoit plus au large. Il avoit plus de forces : & dès que la treve fut expirée, il étoit parti de Nantes, & étoit allé à Château-Briant, où il assembloit des troupes, pour entrer en Anjou : mais ses desseins furent traversés par la vigilance du maréchal de Brissac, qui attentif à toutes les démarches des partisans du duc, donna avis au sieur de la Tremblaye, que Saint-Laurent, gouverneur de Dinan, s'alloit mettre en marche avec cinq cents fantassins & cent chevaux, pour aller joindre le duc à Château-Briant.

La Tremblaye étoit logé à Messac avec de l'infanterie, ayant avec lui les sieurs de la Troche, de Tevi, de Courbe, de Beaumont, & de la Pommeraye. Il résolut de donner une camisade à Saint Laurent, & partit le dix-neuvieme de Juillet pour aller à Maure, où il savoit qu'il devoit arriver ce même soir : mais il vint trop tard. Saint Laurent s'étant remis en marche dès quatre heures du matin vers Bois-de-la-Roche, la Tremblaye le suivit, & n'eut pas fait beaucoup de chemin, qu'il découvrit Tremereuc, frere de Saint Laurent, qui faisoit l'arriere-garde. Il le chargea : mais celui-ci, après avoir bien soûtenu la charge, continua sa marche en bon ordre durant une lieue & demie, n'ayant perdu qu'une cinquantaine de ses gens, dont quelques-uns furent tués d'abord, & les autres dans la retraite. La Tremblaye après avoir fait alte quelque temps, se remit aux trousses de Tremereuc, qui se voyant pressé, se jetta dans un champ entouré de fossés, où il fit ferme. Il y fut forcé après quelque résistance, & pris prisonnier : le reste de sa troupe fut tué, ou pris, ou dissipé, & très-peu échapperent ; car ceux qui avoient pris la fuite, furent pour la plûpart assom-

més par les payſans. Saint Laurent qui avoit pris les devans
1597. avec ſix cents cavaliers, revint ſur ſes pas pour ſecourir ſon frere : mais le trouvant défait, & n'ayant plus d'infanterie, il reprit le chemin de Dinan.

Il raſſembla quelques garniſons voiſines, & s'empara de Saint-Suliac ſur la riviere de Dinan, d'où il incommodoit fort les environs de Saint Malo. Les bourgeois de cette ville envoyerent prier la Tremblaye de les délivrer de ces mauvais voiſins, & ils convinrent avec lui, que tandis qu'il attaqueroit Saint-Suliac par terre, ils feroient remonter la riviere à deux galeres armées, pour les attaquer par eau. La Tremblaye ſe rendit à Saint-Suliac à l'heure marquée, & les deux galeres ayant rompu à coups de canon les paliſſades du bourg, il fut emporté l'épée à la main, & de deux cents cinquante ſoldats, qui le défendoient, on ne fit quartier qu'à très-peu, qui furent pendus auſſi-tôt après.

De-là la Tremblaye alla attaquer le château du Pleſſis-Bertrand, où il fut malheureuſement tué d'un coup de mouſquet dans la tête. Sa mort fit abandonner le ſiége : mais au retour, les gentilshommes qui commandoient ſous lui, ayant rencontré le capitaine Château-Gaillard, qui alloit avec ſa compagnie joindre Saint-Laurent, ils l'envelopperent, le prirent priſonnier, & l'obligerent, en le menaçant de le tuer, à leur dire où Saint-Laurent avoit donné rendez-vous à ſes troupes.

Il le leur marqua, & leur dit, que les troupes qu'il aſſembloit, étoient pour le ſecours du Pleſſis-Bertrand. Ils profiterent de cette connoiſſance, & dreſſerent une embuſcade à Saint-Laurent qui y donna : trois cents des ſiens reſterent ſur la place, pluſieurs gentilshommes & capitaines furent faits priſonniers, & entr'autres, les capitaines Thoulot & ſon frere, Fontaine, fils du ſieur de Foumebon, & le gouverneur de Lamballe.

Toutes ces petites défaites arrivées les unes ſur les autres, coûterent bien des ſoldats au duc de Mercœur, & le déconcerterent tellement, qu'il ne put rien entreprendre de toute la campagne. Le maréchal de Briſſac regretta fort le ſieur de la Tremblaye, qui étoit un très-brave gentilhom-

Digitized by Google

me, & qui avoit péri en ſervant ſi utilement ſon roi : mais par malheur pour lui, il avoit depuis peu embraſſé le Calviniſme. La nouvelle de la priſe d'Amiens étant arrivée quelque temps après, rabattit beaucoup de la fierté du duc de Mercœur, qui convint avec le maréchal d'une nouvelle ſuſpenſion d'armes. Elle fut publiée le dix-ſeptieme d'Octobre, & devoit durer juſqu'au dernier jour de Décembre. 1597.

Et ſuivis d'une nouvelle ſuſpenſion d'armes.

Lettre de du Pleſſis-Mornai du 1 Juillet 1597.

Elle avoit été extrêmement ſouhaitée par les ſujets fideles du roi, parce que les troupes du duc de Mercœur faiſoient de grands ravages dans la Touraine, dans l'Anjou, dans le Maine, & dans le Vendômois. Il y eut même de ſes gens qui ſe haſarderent de venir par divers chemins juſqu'à Paris, & qui s'y étant réunis, enleverent des priſonniers dans les fauxbourgs. Il avoit dans la route des gentilshommes de ſes amis, qui facilitoient ces ſortes de courſes ; ce qui donna lieu à un arrêt du parlement contre tous ceux qui receleroient ces coureurs. Deux avocats, l'un de Beauvais, l'autre de Paris, furent arrêtés, & ayant été convaincus que par leur moyen le duc de Mercœur entretenoit commerce en Flandre avec l'archiduc, ils furent rompus vifs dans la place de Greve.

Vers le même temps quelques reſtes de la faction des Seize, réveillés par la perte d'Amiens, firent des aſſemblées ; & ayant été ſurpris, cinq furent pendus d'abord, & deux autres trois jours après, quelques-uns furent bannis : & ſur ces nouvelles ſemences de ſédition, on renforça les gardes des portes de Paris.

Reſtes de la faction des ſeize ſurpris & punis.

Tout cela fit voir de quelle importance il étoit au roi d'avoir repris Amiens. Les Huguenots en furent conſternés : mais ils n'en parurent pas plus dociles ; & l'on crut que la ſeule choſe qui les empêcha de prendre inceſſamment les armes, fut un différend qui ſurvint touchant le maniement de l'argent qu'on leveroit pour la guerre : les ſeigneurs qui prétendoient ſe faire leurs chefs, c'eſt-à-dire, les ducs de Bouillon & de la Tremoille, voulant l'avoir en leur diſpoſition, & les miniſtres s'obſtinant à ce que ces finances du parti fuſſent entre les mains de ceux qui ſeroient nommés par les aſſemblées.

Différend entre les Huguenots, qui les empêche de prendre les armes.

Cayet, t. 3.

Digitized by Google

1597. Après tout, l'heureuse campagne du roi, la réception magnifique qu'on lui fit à Paris, l'attachement que les Catholiques faisoient paroître pour ce prince, dont les manieres bonnes & populaires, & les périls où il s'étoit exposé pour sauver l'état, les avoit gagnés la plûpart, firent faire de sérieuses réflexions à plusieurs Huguenots. Quelques-uns firent leur cour aux dépens des autres, & revelerent au roi les secrets des assemblées. Il sut profiter de ces lumieres, & parla plus ferme. Il déclara qu'il vouloit voir la fin des assemblées, & publia qu'au printemps prochain il iroit avec toutes ses forces accabler les restes de la ligue en Bretagne. Comme cette province est voisine du Poitou, les Huguenots appréhendoient fort d'avoir leur part de la tempête, qui devoit fondre de ce côté-là. Ils commencerent à parler avec un peu plus de modération, & à souhaiter tout de bon, qu'avant le départ du roi pour la Bretagne, les affaires fussent réglées à leur égard. Ce prince ne le souhaitoit pas moins, étant bien assuré que si les Huguenots étoient une fois appaisés, tirés d'alarmes, & en bonne intelligence avec lui, la guerre de Bretagne seroit bien-tôt terminée: ainsi, lui & les Huguenots tendant au même but, les choses commencerent à se disposer pour l'accommodement, & elles tournerent de telle maniere que l'une & l'autre affaire furent consommées presque en même temps.

Les choses se disposent de leur part à un accommodement.

Lettre du sieur du Plessis-Mornai à l'assemblée de Châtelleraud du 2 Novembre 1577.

1598. Le roi, dès qu'il fut de retour de sa campagne de Picardie, fit ses preparatifs pour celle de Bretagne. L'armée qu'il y destina étoit de douze mille hommes de pié, & de deux mille chevaux, avec un équipage d'artillerie de douze canons. Il envoya le connétable en Picardie, qui y eut sous ses ordres un corps de six mille hommes d'infanterie, & de douze cents de cavalerie, pour garder cette frontiere, tandis qu'il seroit occupé à l'autre extrémité du royaume.

Préparatifs pour la campagne de Bretagne.

Mémoires de Sulli, t. 1. c. 78.

Il se mit en chemin le dix-huitieme de Février, & il n'y fut pas plutôt, qu'il vit par expérience ce que les seigneurs Bretons fideles lui avoient fait dire plusieurs fois, que sa seule présence suffiroit pour obliger les rébelles à entrer dans leur obéissance. Plessis de Cosne vint au-devant de lui, &

La présence du roi dans cette province fait rentrer tous les rebelles dans le devoir.

Digitized by Google

& traita pour la reddition de Craon en Anjou, & de Monte-Jean. Heurtaud & la Houſſaye-Saint-Offange ſon frere, vinrent le premier de Mars ſe ſoumettre; celui-ci en lui rendant Saint-Symphorien, & l'autre Rochefort ſur la Loire. Comme la garniſon de cette place avoit exercé d'étranges violences ſur les ſujets du roi, Heurtaud fut mal reçu: mais par le crédit du ſieur de la Varenne, qui étoit en grande faveur, il obtint ſa grace. Un peu après, Mirebeau en Poitou fut rendu par Villebois, Ancenis par Bourcani, & Tiffauges par Champagnac. 1598.

Le duc de Mercœur conſterné de toutes ces déſertions, & déſeſperant de tenir contre une armée royale, dont la ſeule approche avoit déja eu de ſi fâcheux effets, prit la voie la plus ſure pour éviter ſon entiere ruine. Ce fut de s'adreſſer à la marquiſe de Monceaux, à qui il ſavoit bien que le roi ne pouvoit rien refuſer; & ayant obtenu par ſon moyen un paſſeport pour la ducheſſe ſa femme, il l'envoya à Angers, où le roi s'étoit arrêté.

Le duc de Mercœur a recours à la négociation. Mémoires de Sulli, t. 1, c. 78.

La premiere propoſition par laquelle elle demanda que le gouvernement de Bretagne demeurât au duc ſon mari, fut rejettée; & ne voyant nulle eſpérance de l'obtenir, elle en fit une autre, qui fut le mariage de ſa fille unique avec Céſar Monſieur (c'eſt le titre que l'on donnoit au fils que le roi avoit eu de la marquiſe de Monceaux) & que moyennant ce mariage, le gouvernement fût donné à ce jeune prince. La condition étoit trop avantageuſe à la marquiſe de Monceaux, pour n'être pas acceptée. On convint des articles du traité de mariage: le duc & la ducheſſe de Mercœur conſtituerent pour leur fille, cinquante mille livres de rente ſur le duché de Penthievre, & ſur la principauté de Martigues. Le roi y ajouta quelques jours après le duché de Vendomois, dont il fit la donation au petit prince. La marquiſe de Monceaux le déclara auſſi ſon héritier, & lui donna le duché de Beaufort, dont le roi lui fit préſent; le duc de Mercœur ſe démit dans les formes de ſon gouvernement de Bretagne en ſa faveur, & le roi ſe réſerva la nomination des lieutenans généraux à ſa volonté. C'eſt de-là que ſont venus tant de grands biens dans la maiſon de Vendôme.

Propoſitions qu'il fit faire au roi par la ducheſſe ſa femme.

1598. *Elles sont reçues, & le traité est signé.*

L'article de la démission du gouvernement de Bretagne, qui étoit le capital, soit pour le roi, soit pour le duc, étant arrêté, le reste des articles du traité, qui regardoient l'amnistie pour le passé, la sureté pour tous ceux qui avoient suivi le parti du duc, la confirmation dans les emplois pour ceux qui en avoient dans la province, à condition néanmoins de prendre de nouvelles provisions du roi; tous ces articles & d'autres pareils, qu'on a coûtume de mettre dans ces sortes de traités, ne souffrirent que peu de difficultés.

De cette maniere toute la Bretagne fut soumise (*a*) au roi avant la fin de Mars, excepté le port de Blavet, & quelque peu d'autres postes, dont les Espagnols s'étoient rendus les maîtres. C'est là où aboutirent tous les artifices du duc de Mercœur, qui s'étoit laissé aveugler par son ambition; car on ne doute point, que s'il eût traité dans le même temps que le duc de Mayenne, ou avant que le roi eût repris Amiens, il ne fût demeuré en possession de son gouvernement; & c'est ce qui fit dire de lui, ce qu'il avoit dit plusieurs fois lui-même du duc de Mayenne, qu'il n'avoit su ni faire la guerre, ni faire la paix.

Ce qui mit fin à la ligue qui avoit duré vingt-deux ans.

Par cette soumission du duc de Mercœur, la ligue fut enfin anéantie, vingt-deux ans après qu'elle eut été formée en Picardie, par le sieur d'Humieres, & treize ans après qu'elle eut été mise en mouvement par Henri duc de Guise, dont l'ambition causa un si long & si funeste incendie par tout le royaume, où lui-même fut enveloppé.

Le roi va ensuite à Nantes pour y consommer l'affaire des Huguenots.

Le traité du duc de Mercœur ayant été conclu à Angers, le roi pour y mettre la derniere main, alla en Bretagne, où il n'étoit gueres connu des Bretons, que par la réputation de sa valeur. Sa présence augmenta beaucoup l'idée qu'ils avoient de lui. Ils furent charmés de ses manieres; & les états, de leur propre mouvement, lui firent présent de huit cents mille écus. Après qu'il eut séjourné quelque temps à Rennes, capitale de la province, il alla à Nantes, pour y

(*a*) René de Tournemine baron de la Hunaudaye, & François le sénechal de Kercado, rendirent de grands services au roi dans cette occasion. *Hist. de Bretagne.*

Digitized by Google

conſommer l'affaire des Huguenots. Il le fit par le fameux édit appellé l'édit de Nantes, du nom de la ville où il fut fait. 1598.

Les ſieurs de Schomberg, de Thou & de Calignon n'ayant pu venir à bout de ſatisfaire l'aſſemblée de Châtelleraud, nonobſtant la condeſcendance du roi, qui ſe laiſſa extorquer preſque tous les articles de leurs requêtes, les uns après les autres, ce prince ordonna de nouveau aux ducs de Bouillon & de la Tremoille de ſe rendre auprès de lui. Ils obéirent enfin cette fois-là, & en leur abſence le ſieur de la Noue préſida à l'aſſemblée de Châtelleraud, qui eut ordre d'envoyer des députés à Nantes avec un plein pouvoir de conclure. Elle n'oſa non plus déſobéir; car le ſieur du Pleſſis-Mornai lui fit entendre, comme il lui avoit été commandé, que ſi elle formoit de nouvelles difficultés, le roi prendroit d'autres meſures.

Célebre édit donné en cette ville pour la ſureté de leur religion.

Ces députés furent les ſieurs Conſtans, de la Mothe, de Caſes & Chamier, miniſtre de Montelimar, qui, après d'aſſez vives conteſtations avec les commiſſaires nommés par le roi, ſe relâcherent ſur certains points, & obtinrent enfin un édit pour leur ſureté beaucoup plus ample, que tous ceux qu'ils avoient obtenus ſous les précédens regnes. Le roi, qui ſe voyoit à la veille d'avoir la paix avec l'Eſpagne, voulut auſſi l'établir au-dedans de ſon état, à quelque prix que ce fût. L'édit fut ſigné le dernier jour d'Avril, & contenoit quatre-vingt-onze articles, outre cinquante-ſix autres ſecrets qui devinrent bientôt publics.

Articles principaux qu'il contenoit.

Les principaux étoient la liberté de conſcience pour les Huguenots par tout le royaume, mais ſans exercice public, hormis dans les lieux qui furent ſpécifiés, & qui étoient en grand nombre, & hors des villes, excepté celles où il étoit déja établi les deux années précédentes 1596 & 1597 au mois d'Août, c'eſt-à-dire, dans toutes celles que les Huguenots appelloient leurs places de ſureté, qui étoient la plûpart au-delà de la Loire, & dans le Dauphiné. Mais ce fut à condition, que l'exercice public de la religion catholique ſeroit rétabli dans toutes celles où il avoit été aboli.

Les Huguenots étoient déclarés capables de toutes les

1598. chargés, emplois, dignités, leurs enfans pouvoient comme ceux des Catholiques étudier dans les colléges & universités, & leurs pauvres & leurs malades être reçus dans les hôpitaux. Les chambres de l'édit & mi-parties devoient être érigées en divers endroits, & ceux de la religion s'obligeoient de renoncer à toutes pratiques, intelligences, négociations au-dedans & au-dehors du royaume, de dissoudre toutes leurs assemblées, & de n'en plus faire de nouvelles, excepté celles que l'édit leur permettoit en quelques rencontres, où ils ne pourroient se trouver avec des armes.

Cet article touchant les assemblées, qui est le quatre-vingt-deuxieme dans les exemplaires imprimés de cet édit, paroît avoir été mis à la place d'un autre qui fit grand bruit, par lequel il étoit permis aux Huguenots de tenir des assemblées en tel lieu, en tel temps, & toutes les fois que bon leur sembleroit, sans en demander permission au roi ni aux magistrats. Les ministres protestans & autres docteurs des pays étrangers y pouvoient être admis, & pareillement ceux de France pouvoient aller aux synodes des pays des autres princes de la même religion. Tout le monde se récria fort là-dessus : on en représenta au roi les conséquences, & que c'étoit donner aux Huguenots le moyen d'entretenir des liaisons hors du royaume, & aux princes étrangers d'avoir des intelligences dans le cœur de l'état.

Mémoires de Sulli, t. 1. c. 89.

Le roi comprit l'importance de la chose, & ayant appellé les sieurs de Schomberg, de Thou, de Calignon & Jeannin qu'il avoit choisis pour commissaires dans la conférence de Nantes avec les députés de Châtelleraud, il les blâma d'avoir passé cet article contre l'ordre qu'il leur avoit donné, de n'en admettre aucun de cette nature sans le consulter. Ils se défendirent sur ce que messieurs de Bouillon, de la Tremoille, du Plessis-Mornai & les députés de Châtelleraud s'étoient tellement opiniâtrés sur ce point, qu'il y avoit sujet de craindre, que si on ne l'accordoit, le traité ne fût rompu contre l'intention de Sa Majesté, qui vouloit absolument le terminer.

Si nous en croyons le duc de Sulli dans ses Mémoires,

Digitized by Google

l'auteur de cet article étoit le duc de Bouillon, qui avoit alors en vûe deux choſes : la premiere, que ſon égliſe de Sedan pût être du corps des égliſes de France ; la ſeconde, de ſe faire, nonobſtant cela, reconnoître pour prince étranger ; & afin d'y parvenir, il penſoit à mettre Sedan en fief d'Empire, afin de s'aſſurer un rang en France, d'autant que non-ſeulement les ducs & pairs, mais encore les maréchaux de France plus anciens lui diſputoient le pas & la préſéance : quoi qu'il en ſoit, le roi fit ſi bien, que cet article de l'édit fut changé en celui dont je viens de parler. 1598.

Par l'article vingt & unieme, défenſe fut faite aux Huguenots d'imprimer & de vendre publiquement des livres concernant leur religion hors des villes & des lieux, où ils auroient l'exercice public ; & ceux qu'ils feroient imprimer ailleurs devoient être revûs par les officiers du roi & par des théologiens conformément aux anciennes ordonnances. Les autres articles deſcendoient dans de grands détails, ſur-tout touchant l'adminiſtration de la juſtice.

Les députés de l'aſſemblée de Châtelleraud y retournerent fort contens, & y porterent l'édit ſigné, avec deux brevets, l'un contenant la permiſſion que le roi donnoit à ceux de la religion Prétendue Reformée, de garder pendant huit ans les villes & les places dont ils étoient en poſſeſſion ; & avec cette permiſſion, la promeſſe de leur fournir par an cent quatre-vingts mille écus, pour en ſoudoyer les garniſons. Par l'autre brevet, le roi s'engageoit au payement de la ſomme de quarante-cinq mille écus tous les ans pour la ſubſiſtance des miniſtres ; & ce payement étoit pour ſuppléer à un article de la requête des Huguenots, par lequel ils avoient demandé qu'il leur fût accordé de payer les dixmes à leurs miniſtres, au lieu de les payer aux curés & aux autres décimateurs. Hiſt. de l'édit de Nantes, l. 8.

L'aſſemblée de Châtelleraud ayant reçu l'édit & les deux brevets, ordonna que dès le lendemain on feroit des prieres pour la proſpérité du roi, & lui fit une nouvelle députation, pour le remercier de tant de graces. Nous verrons dans la ſuite le peu de reconnoiſſance que les Huguenots en eurent, & comme le terme de huit ans étant expiré, ils refu- *L'aſſemblée de Châtelleraud députe au roi pour l'en remercier.*

ſerent de remettre les places entre les mains de leur ſouverain.

1598.

Le roi voulut qu'on procédât inceſſamment à l'exécution de l'édit, tant pour le rétabliſſement de l'exercice public de la religion Catholique dans les lieux où il avoit été interrompu, que pour les autres points avantageux aux Huguenots, & il envoya des commiſſaires dans les provinces pour cet effet.

Ce monarque fait vérifier l'édit au parlement par ſon autorité.

Hiſt. de l'édit de Nantes, l. 8.

Cet édit ne fut ni publié ni vérifié, tandis que le légat demeura en France, parce qu'il en fit paroître beaucoup de mécontentement, auſſi bien que le pape, qui s'en plaignit à l'évêque de Rennes. Le parlement, l'aſſemblée du clergé, le recteur de l'Univerſité, la Sorbonne en murmurerent hautement. Il y eut des prédicateurs qui le blamerent dans leurs ſermons, & entre autres le Pere Brulart, Capucin, frere de M. de Silleri: mais le roi parla ſi ferme là-deſſus, qu'il fit ceſſer ces diſcours ſéditieux; il obligea enfin par toute ſon autorité le parlement de Paris à vérifier l'édit le vingt-cinquieme de Février de l'année ſuivante en lui permettant d'y mettre quelques modifications; & ce prince ne fut pas trop fâché qu'on y en mît.

Au reſte, jamais édit (*a*) ne fut plus extorqué que celui-là; & quand les Huguenots n'y auroient pas depuis fait autant de contraventions qu'ils en firent, & par leſquelles ils en mériterent cent fois la caſſation, la ſeule maniere dont il avoit été obtenu ſuffiroit pour autoriſer, & juſtifier la conduite que Louis le Grand a tenue à leur égard en aboliſſant cet édit.

Diſcours qu'il y fit à ce ſujet.

Rapporté dans l'hiſtoire de l'édit de Nantes, l. 8.

Les autres parlemens ſuivirent l'exemple du parlement de Paris pour la vérification, & entrerent dans les raiſons que le roi avoit expoſées aux députés de ce corps, dans le der-

(*a*) Le chancelier de Chiverni dit dans ſes Mémoires qu'il n'oublia rien pour faire ſentir au roi les inconvéniens de cet édit, *jugeant bien le mal qu'il apporteroit tôt au tard au roi ou à ſes ſucceſſeurs, par la connoiſſance que chacun avoit des deſſeins, cabales & conduites toutes contraires à la monarchie qu'ont par-tout ceux de cette religion.* Mais il ajouta que ſes remontrances, pour arrêter l'édit, furent inutiles, parce que le roi s'étoit engagé de longue main à l'accorder, & qu'il avoit toujours trop près de lui des perſonnes de cette religion, qui par leurs artifices empêcherent qu'il n'écoutât ſes fideles ſerviteurs, & qui avoient même gagné pour cela madame la ducheſſe de Beaufort. *Mem. de Chiverni, page* 317.

Digitized by Google

nier discours qu'il leur fit sur ce sujet. Ce discours est un des monumens qui donnent la plus grande idée de la prudence, de la bonté & en même temps de la vigueur & de la religion de ce prince, & il mérite d'être rapporté ici tout du long. Le voici. 1598.

» Messieurs, j'ai reçu les supplications & remontrances » de ma cour de parlement, tant de bouche que par écrit, » qui m'ont été portées par M. le président Seguier. Je » recevrai toujours toutes celles que me ferez de bonne part, » comme gens affectionnés à mon service, & qui le doi- » vent être. J'ai fait voir vos dernieres à mon conseil, & » fait refaire mon édit, ou plutôt l'édit du feu roi en plu- » sieurs articles, tant sur ce que vous m'avez remontré, » que sur l'avis de mon conseil. Je veux croire qu'aucuns » de vous ont eu des considérations de la religion: mais la » religion Catholique ne peut être maintenue que par la » paix; & la paix de l'état est la paix de l'église. Si donc » vous aimez la paix, vous m'aimerez aussi; ce que vous » n'avez pas fait en doutant de moi; car vous faites ce que » les étrangers, & mes ennemis mêmes m'ont voulu faire. » N'est-ce pas un grand cas? Tous les princes de la Chré- » tienté me tiennent pour le fils aîné de l'église, pour le » roi très-Chrétien; le pape me tient pour catholique, » & vous qui êtes mon parlement, me voulez faire entrer » en défiance envers mes sujets, & voulez qu'ils doutent de » ma croyance. Je suis catholique, roi catholique, ca- » tholique Romain: mais je ressemble le Berger qui veut » ramener ses brebis en la bergerie avec douceur. Ne vous » fiez-vous pas aux paroles qu'avez eues de moi? Le pape & » le roi d'Espagne s'y sont bien fiés, & vous en voulez en- » core douter. Je sai bien que mon royaume ne se peut » sauver que par la conservation de la religion catholique: » mais la religion & l'état ne se peut sauver que par ma per- » sonne. Vos difficultés sur mon édit apportent de grands » troubles en mes affaires; car il y a des esprits foibles in- » duits par suppositions sur infinies choses qu'on leur dit qui » ne sont point: jusques-là, qu'il est venu un homme me de- » mander, si on faisoit deux églises dans Paris, l'une des

» Catholiques, & l'autre des Huguenots, & qu'il ſeroit bien
1598. » étrange de voir que des Huguenots euſſent des égliſes dans
» Paris pour prêche.

» Je prens bien les avis de tous mes ſerviteurs; lorſqu'on
» m'en donne de bons, je les embraſſe; & ſi je trouve leur
» opinion meilleure que la mienne, je la change fort vo-
» lontiers. Il n'y a pas un de vous, que quand il me vou-
» dra venir trouver, & me dire: Sire, vous faites telle cho-
» ſe qui eſt injuſte à toute raiſon, que je ne l'écoute fort
» volontiers. Il s'agit maintenant de faire ceſſer tous faux
» bruits; il ne faut plus faire de diſtinction de Catholiques
» & de Huguenots; il faut que tous ſoient bons François,
» & que les Catholiques convertiſſent les Huguenots par
» l'exemple de leur bonne vie: mais il ne faut pas donner
» occaſion aux mauvais bruits qui courent par tout le
» royaume; vous en êtes la cauſe: car pour n'avoir prom-
» ptement vérifié l'édit, on dit en divers lieux, que c'eſt
» l'édit de Janvier. Je ſai que les catholiques font le plus
» grand nombre de cet état: mais ils ne ſeront rien, & ne le
» peuvent être ſans mon aſſiſtance. J'ai un deſſein dès long-
» temps, & déſire l'exécuter; mais je ne le puis faire ſans
» la paix. Je vous dirai encore une fois; je ſuis roi Berger,
» qui ne veux répandre le ſang de mes brebis, mais les veux
» raſſembler avec douceur. Je vous dis encore, je ſuis roi
» Catholique, &c. Je veux donner ordre, que les Catholi-
» ques ſoient de bonne vie. J'ai donné à cette fin des béné-
» fices à quelques-uns de mes ſerviteurs, à ce qu'ils nourriſ-
» ſent leurs enfans, pour être capables un jour des charges de
» l'egliſe.

» Vous empêchez mes deſſeins par les troubles que vos
» longueurs entretiennent dans cet état....

» Vos refus ont donné occaſion aux Huguenots de me de-
» mander permiſſion de s'aſſembler: cela leur a fait connoître
» ce qu'ils pouvoient. Si vous donniez de l'argent aux Hu-
» guenots, vous ne feriez pas tant pour eux que vous avez
» fait; je crois qu'ils ont gagné ceux d'entre vous qui ré-
» ſiſtent à ma volonté.

» Quand on faiſoit des édits contre ceux de la religion,
» lorſque

» lorſque j'étois avec eux, je faiſois des caprioles, je diſois: » Loué ſoit Dieu; car tantôt nous aurons quatre mille hom- 1598.
» mes, & tantôt ſix mille, & nous les trouvions enfin; car » ceux qui étoient diſperſés auparavant, étoient contraints » de ſe réunir.

» Il y a vingt-cinq ans que je commande au parti de ceux » de la religion; cela m'a fait connoître tout le monde. Je » ſai ceux qui veulent la guerre, & connois ceux qui veulent » la paix. Je connois ceux qui faiſoient la guerre pour la reli- » gion Catholique, ceux qui la faiſoient pour l'ambition, » ceux qui la faiſoient pour la faction d'Eſpagne, & enfin ceux » qui n'avoient envie que de voler parmi ceux de la religion, » où il y en a eu de toutes ſortes, auſſi bien que parmi les » Catholiques. J'ai bien eu de la peine à faire obéir les Hugue- » nots.

» Le feu roi ayant beaucoup à ſouffrir dans ſon état, j'ai » toujours aimé la paix, j'ai toujours été bon patriote; » M. de Bellievre eſt bon témoin, ayant traité avec moi » par pluſieurs fois. Cela étoit cauſe qu'on parloit mal de » moi & de pluſieurs autres, qui aimoient l'ordre & la paix, » & on nous appelloit des chiens muets. Blicon étoit un » de ceux-là. M. le connétable qui eſt ici préſent, le ſait » bien.

» Il faut que je vous faſſe un conte de deux de la religion, » qui me vinrent trouver à Rouen: je ne les nommerai point » en cette compagnie. L'un des deux me fit un grand diſ- » cours ſur le fait de la religion, & ſur ce qu'il me diſoit » avoir tout abandonné pour la liberté de la conſcience, & » qu'il valoit mieux quitter le monde, que bleſſer ſon ame. » Après qu'il eut tout dit, je commençai à dire à ceux qui » étoient auprès de moi, qui avoient entendu ce diſcours: » Meſſieurs, n'en croyez rien. Il ſe tourna vers moi, & » dit: Sire, pourquoi? Je lui fis réponſe, que c'étoit de » lui de qui je parlois, & qu'il ne falloit pas croire ce qu'il » diſoit, parce que toutes les fois qu'il y avoit eu des édits » contre ceux de la religion, il étoit allé à la meſſe; & s'il » n'y en avoit aſſez d'une, il en oyoit deux, voire trois. » Quant à l'autre qui me vint parler de la même façon de

1598. » la religion, je lui dis : Vous savez bien que vous étiez » un voleur, un larron & un traître, bien que vous fussiez » de mon conseil ; & ce fut l'occasion pour laquelle je vous » en chassai. Vous ne connoissez pas les maux de mon état, » non plus que les biens, si bien que moi. Je reconnois tou- » tes les maladies qui y sont, & puis dire sans me flatter, que » je les connois mieux que tous les rois qui ont été devant » moi : j'en connois aussi les remedes. Les maux où j'ai été, » & les nécessités dans lesquelles je me suis trouvé, me les » ont appris ; ce que je n'eusse pû si bien savoir, sans l'ex- » périence que j'en ai eue. J'ai reçu plus de bien & plus de » graces de Dieu, que pas un de vous, je ne désire en de- » meurer ingrat : mon naturel n'est pas disposé à l'ingra- » titude, combien qu'envers Dieu je ne puisse être autre ; » mais pour le moins, j'espere qu'il me fera la grace d'a- » voir toujours de bons desseins. Je suis Catholique, & ne » veux que personne en mon royaume affecte de paroître » plus catholique que moi. Etre catholique par intérêt, » c'est ne valoir rien. Je tiens une maxime, qu'il ne faut » pas diviser l'état d'avec la religion. Le refus que mes » autres parlemens ont fait de vérifier ma déclaration de » l'an mil cinq cent quatre-vingt-quatorze, comme vous » l'avez fait, ont été cause que les Huguenots ont demandé » à Châtelleraud plus qu'ils n'avoient fait auparavant. Les » principaux qui s'y sont trouvés, & qui vouloient le bien » de cet état, ne demandoient point qu'il y eût des con- » seillers de leur religion au parlement : mais la pluralité » des voix l'a emporté des mutins, des brouillons, com- » me est une compagnie, quand le plus de voix l'emporte » sur la meilleure opinion ; je sai ce que c'est de telles as- » semblées ; ce sont autant de rois que de consultans ; je » m'y suis trouvé sous le regne du feu roi, j'avois bien » de la peine à les faire obéir ; enfin j'en vins à bout : je » veux dire, qu'il y a bien eu ci-devant des rois dans » mon royaume ; mais je les ai chassés, & leur ai fait » connoître qu'ils n'étoient rois qu'en papier & en pein- » ture.

» On dit que je veux favoriser ceux de la religion, & on

» veut entrer en quelque méfiance de moi. Si j'avois envie
» de ruiner la religion Catholique, je ne m'y conduirois 1598.
» de la façon; & si je le désirois, vous ne m'en sauriez em-
» pêcher; je ferois venir vingt mille hommes, je chasserois
» d'ici ceux qu'il me plairoit; & quand j'aurois commandé
» que quelqu'un sortît, il faudroit obéir. Je dirois: Mes-
» sieurs les juges, il faut vérifier l'édit, ou je vous ferai
» mourir; mais alors je ferois le tyran: je n'ai point con-
» quis ce royaume par tyrannie, je l'ai par nature, & par
» mon travail. Je désire faire deux mariages, l'un de ma
» sœur, (je l'ai fait,) l'autre de la France avec la paix. Ce
» dernier ne peut être, que mon édit ne soit vérifié. Véri-
» fiez-le donc, je vous prie; ma justice est mon bras droit:
» mais quand je serois sans bras droit, je sauverois toujours
» bien l'état, étant gauche. Il est vrai que j'aurois plus de
» peine, mais je le sauverois pourtant, & mieux que vous.
» Il importe plus que vous ne pensez, de n'entrer point en
» défiance de moi. Vous êtes ici ou présidens ou conseil-
» lers, & n'êtes pas assurés que vos enfans le seront. Pour
» moi je suis bien certain, que si j'ai des enfans, ils seront
» rois.

» Je sai que la plus grande difficulté que vous m'avez
» faite en mon édit, est sur les officiers; la nécessité m'y a
» contraint. Quand je fis la déclaration de l'an mil cinq
» cent quatre-vingt-quatorze, je vous promis à la vérité,
» que je ne mettrois point de conseillers, ni autres officiers
» qu'ils ne fussent Catholiques, en ma cour de parlement.

» Le refus de vérifier cette déclaration à Bourdeaux &
» ailleurs, a donné lieu aux Huguenots de demander des
» conseillers de la religion en mes parlemens. J'ai été con-
» traint par la nécessité de mes affaires de l'accorder. Je pen-
» sois bien que par le moyen des suppressions, je remédie-
» rois au mal qui est en mon royaume touchant le nombre
» effréné des officiers; la nécessité qui est la loi du temps,
» m'a fait dire; ores une chose, ores une autre. Je ne veux
» mettre des conseillers de la religion en mon parlement,
» que jusqu'au nombre porté par mon édit, & encore n'y en
» aura-t-il que quatre; car les deux autres, je leur ai pro-

1598. » mis, vacation avenant, ou autrement par mort. Et vous » ſavez qu'il y a ſuppreſſion des offices de mon parlement, » mort avenant. Mes affaires ne me permettent pas de pour- » voir dans les offices, que des Catholiques, parce que je » ſai que c'eſt le bien de l'état : & tandis que j'ai été parmi » ceux de la religion, je n'ai pourvu aux offices que des Ca- » tholiques, reconnoiſſant qu'il étoit néceſſaire d'en uſer » ainſi pour le bien du royaume. Je ne veux mettre auſſi des » lieutenans généraux & procureurs, que des Catholiques » dans les principales villes. Je ſai bien ce qui importe à tel- » les charges, & à quoi elles s'étendent. J'ai été à la Ro- » chelle, où j'ai vû la puiſſance d'un lieutenant général, » quoique ceux de la ville faſſent tout ce qu'ils peuvent pour » maintenir leur autorité, & aux autres lieux. M. le lieute- » nant & M. le gouverneur s'entendant, tout eſt fait, & en » matiere de juſtice & de finances, il n'en faut faire aucun » état. Vous m'empêchez de faire un bien par mon édit vé- » rifié. J'ai envie, lorſque l'occaſion s'en préſentera, de » mettre des officiers catholiques aux villes que tiennent » ceux de la religion. Par exemple, j'ai commencé à Niſ- » mes, où j'ai mis un Viguier catholique, nonobſtant que » ceux de la religion en euſſent offert quinze cents écus plus » que les Catholiques ; M. le connétable en eſt témoin, » & M. le chancelier qui en a expédié les lettres. Dites donc » à ceux de mon parlement, ce que je vous dis de mon in- » tention touchant le nombre des conſeillers, & ma réſolu- » tion ſur mes lieutenans généraux ou particuliers.

» Je ne veux pas que perſonne ſe diſe plus Catholique que » moi ; car ceux qui veulent ſe faire paroître tels, le font à » deſſein. J'aime mon parlement de Paris par deſſus tous les » autres : il faut que je reconnoiſſe la vérité, que c'eſt le ſeul » lieu où la juſtice ſe rend aujourd'hui dans mon royaume ; » il n'eſt point corrompu par argent. En la plûpart des autres, » la juſtice s'y vend, & qui donne deux mille écus l'em- » porte ſur celui qui donne moins. Je le ſai, parce que j'ai » aidé autrefois à bourſiller : mais cela me ſervoit à des deſ- » ſeins particuliers.

» Vos longueurs & vos difficultés donnent ſujet de re-

» muemens étranges dans les villes. L'on a fait des proces-
» sions contre l'édit même à Tours, où elles se devoient 1598.
» moins faire qu'en tout autre lieu, d'autant que j'ai fait ce-
» lui qui en est archevêque; l'on en a fait aussi au Mans,
» pour inspirer aux juges à rejetter l'édit. Cela ne s'est fait
» que par mauvaise inspiration: empêchez que de telles cho-
» ses n'arrivent plus. Je vous prie que je n'aye plus à parler
» de cette affaire, & que ce soit pour la derniere fois. Fai-
» tes-le, je vous le commande, & vous en prie.

Le roi ayant fini son discours, dit tout haut en se levant: « J'ai fait faire aujourd'hui une dépêche générale à » tous les évêques de mon royaume, afin qu'ils avisent de » mettre de bons prédicateurs pour ce carême. Je sai que » c'est par ce moyen que la ligue a été établie sous le feu » roi: mais je châtierai bien ceux qui parleront mal à pro-» pos, & j'ôterai tous les instrumens de sédition & de di-» vision ».

Suite de la négociation pour la paix entre les deux couronnes.

Durant le voyage du roi en Bretagne, & pendant que l'on négocioit avec les Huguenots, le traité de paix entre les deux couronnes s'avançoit fort à Vervins petite ville en Picardie dans la Tierache, voisine des frontieres de la monarchie d'Espagne de ce côté-là.

Dès le temps que le pape pensoit à accorder l'absolution au roi, il avoit en vûe de faire cette paix; & même il sembloit que la cour de Rome en voulût faire une condition, ou un préliminaire de l'absolution: mais, ainsi que je l'ai observé en parlant de la négociation des sieurs d'Ossat & du Perron, ils avoient une défense expresse dans leurs instructions, d'engager en quelque maniere que ce fût le roi sur cet article, ce prince ne voulant point absolument que son absolution donnât aucune atteinte à son autorité royale, & aux intérêts temporels de sa couronne.

Diverses lettres du sieur d'Ossat de l'an 1597.

Après l'absolution donnée, le pape parla souvent de cette affaire au sieur d'Ossat, & il souhaitoit que le roi commençât par renoncer à l'alliance qu'il avoit avec la reine d'Angleterre. C'étoit encore un point dont la discussion avoit été interdite aux agens du roi avant l'absolution, & sur lequel il fut toujours répondu depuis au pape, qu'on n'y enten-

droit jamais, parce que toutes les raiſons, de prudence, de
1598. politique, de ſincérité & d'honneur obligeoient le roi à ne pas ſe brouiller avec cette princeſſe, dont l'appui lui avoit juſques-là été ſi utile, & lui étoit encore très-néceſſaire contre la puiſſance d'Eſpagne.

Le pape propoſa une ſuſpenſion d'armes entre les deux couronnes. Cette propoſition fut encore rejettée, par la raiſon que le roi d'Eſpagne, délivré d'inquiétude du côté de la France, fondroit avec toutes ſes forces ſur les états de Hollande, & ſur l'Angleterre, & qu'après les avoir ou ruinés ou obligés à faire une paix déſavantageuſe, il reviendroit tomber ſur la France, qui, abandonnée de ſes alliés qu'elle auroit elle-même abandonnés la premiere, ſe trouveroit ſeule chargée de tout le poids de la guerre : mais on répondit que pour la paix qui ſe pourroit faire du conſentement des alliés de France, le roi y ſeroit toujours très-diſpoſé, ſur-tout ſi elle ſe traitoit à Rome, où Sa Sainteté étant auſſi-bien intentionnée qu'elle l'étoit, pourroit par ſon autorité lever une infinité d'obſtacles qui ſe préſenteroient dans ce traité. M. d'Oſſat ne laiſſa pas de faire entendre au ſujet de la ſuſpenſion d'armes, qu'on pourroit y penſer, ſuppoſé que le roi d'Eſpagne voulût conſentir en la concluant, à la reſtitution de Calais, d'Ardres, & des autres places qu'il avoit priſes ſur la France, parce que ce ſeroit là une barriere qui mettroit la France en ſureté contre les mauvais deſſeins des Eſpagnols, dont on n'avoit que trop de ſujet de les ſoupçonner dans tous les traités qu'ils faiſoient.

Le pape n'inſiſta pas davantage là-deſſus, perſuadé qu'il étoit que le roi d'Eſpagne n'accepteroit jamais une telle condition. Le ſieur d'Oſſat ajouta que tous ces projets ſeroient fort inutiles, juſqu'à ce que Sa Sainteté fut inſtruite plus en particulier ſur les intentions du roi d'Eſpagne : mais qu'elle pouvoit s'aſſurer que le roi ſon maître de ſon côté apporteroit toutes les facilités au traité, & s'en rapporteroit à elle, pourvû que ſon honneur & la ſureté de ſon état n'y fuſſent point intéreſſés. Ce ſage miniſtre prit encore une précaution en cette occaſion, qui fut de bien faire com-

Digitized by Google

prendre au pape, que quoique le roi ſon maître fût fort diſpoſé à faire la paix avec le roi d'Eſpagne, cependant il ne la lui demandoit pas. 1598.

Il avoit deux raiſons de parler au pape de cette maniere. La premiere, pour faire voir que le roi ne craignoit pas les Eſpagnols : la ſeconde, pour rendre inutiles les artifices de ceux-ci, qui ne cherchant qu'à fomenter les troubles de France, faiſoient par leurs émiſſaires courir le bruit parmi les Huguenots, que le roi recherchoit la paix avec l'Eſpagne, à deſſein de s'unir avec elle pour exterminer la religion prétendue réformée. Ils répandoient la même choſe en Angleterre & en Hollande, afin de le brouiller avec ſes alliés, tandis qu'ils tâchoient de ſoulever de nouveau les Catholiques contre lui, au ſujet de la vérification qui s'étoit faite de l'édit de 1577. Le roi fit ſavoir à M. d'Oſſat tous ces maneges, & lui ordonna d'en informer le pape, de l'aſſurer en même-temps de la réſolution où il étoit de ne faire jamais la paix aux dépens de ſon honneur, & que s'il arrivoit qu'il accordât encore plus aux Huguenots, qu'il ne leur accordoit par l'édit de 1577, ce ne ſeroit que par contrainte, & pour l'avantage même de la religion Catholique.

Lettre du roi datée du 7 Mars 1597.

Le pape qui ſouhaitoit paſſionnément la paix entre les deux couronnes, tant pour voir la France en repos, qu'à cauſe des grands progrès du Turc du côté de la Hongrie, fit ſonder le roi d'Eſpagne conformément à ce que lui avoit dit M. d'Oſſat.

Il envoya en Eſpagne le Pere Bonaventure Catalagironé, général des Cordeliers, Sicilien de nation, & depuis patriarche titulaire de Conſtantinople, ſous prétexte d'aller faire la viſite des couvents de ſon ordre. Il le chargea de voir le roi d'Eſpagne de ſa part, & de tâcher de découvrir ſi ce prince avoit du penchant & de la diſpoſition à la paix avec la France.

Le pape envoye pour cet effet en Eſpagne le général des Cordeliers.

Il ne lui en parut pas éloigné, & même le général comprit aſſez qu'il en avoit grande envie pour pluſieurs raiſons d'état aiſées à deviner. Philippe II étoit fort âgé & fort infirme. Il avoit un ſucceſſeur jeune, & dont le génie aſſez

Diſpoſitions favorables où il trouve le roi Philippe. Cayet. Chronologie ſeptenaire.

médiocre, ne lui paroiſſoit pas capable de ſoûtenir le poids
1598. de tant de groſſes affaires où l'Eſpagne ſe trouvoit alors engagée. Il avoit formé le deſſein de donner en ſouveraineté les Pays-bas à ſa fille Iſabelle-Claire-Eugenie, en lui faiſant épouſer l'archiduc Albert qui les gouvernoit actuellement. Il prévoyoit que s'il mouroit avant que d'avoir fait la paix avec la France, cette princeſſe attaquée de tous côtés par les François, les Anglois & les Hollandois, ſuccomberoit infailliblement; que cette partie de la Monarchie Eſpagnole deviendroit la proie de ces trois puiſſans voiſins, & qu'ayant tant de peine à la défendre lui-même, ſon ſucceſſeur, quand il le pourroit, ne voudroit pas faire toutes les dépenſes néceſſaires pour la conſervation d'un bien qu'il regarderoit comme démembré de ſa couronne. Il n'ignoroit pas combien il y avoit de mécontens dans ſes états, ſurtout en Portugal, & en Italie, le penchant que les eſprits mutins avoient à remuer dans un changement de gouvernement, & principalement dans un état tel que celui d'Eſpagne, dont les parties ſont ſi éloignées les unes des autres, & enfin la jalouſie des princes étrangers contre la puiſſance d'Eſpagne, qui leur étoit formidable à tous.

De ſi fortes raiſons le faiſoient incliner à la paix avec la France. Le général des Cordéliers en rendit compte au pape, qui réſolut de profiter de cette bonne diſpoſition, & preſſa plus fortement que jamais le roi de s'y rendre facile de ſon côté.

La ſurpriſe d'Amiens arrivée ſur ces entrefaites, fut un contretemps dont le pape eut un extrême chagrin, dans la crainte que les Eſpagnols, qui s'étoient ouvert par-là un chemin juſqu'à Paris, ne conçuſſent de nouvelles eſpérances ſur le royaume de France. En effet, quand cette nouvelle fut venue au roi d'Eſpagne, le général des Cordeliers dans la premiere audience qu'il eut de lui, le trouva fort changé ſur le chapitre de la paix. D'autre part le roi déclara au légat qu'il ne falloit pas y penſer avant qu'on eût repris Amiens, parce qu'il étoit de ſon honneur de ne pas laiſſer croire dans le monde, qu'il l'auroit fait par force: mais la maniere dont il s'y prit pour réparer cette perte, & en prevenir les ſuites,

Mémoires de Sulli, t. 1. c. 78.

Digitized by Google

tes, fit reprendre au roi d'Eſpagne ſes premieres penſées, & le général des Cordeliers étant retourné à Rome, le pape l'envoya en France, pour travailler à cette grande affaire, de concert avec le légat. 1598.

La repriſe d'Amiens acheve de faciliter la paix, & l'on envoye à Vervins des plénipotentiaires de part & d'autre.

La repriſe d'Amiens facilita beaucoup les choſes, d'autant plus que les Eſpagnols étoient conſternés des grands avantages que le prince Maurice avoit remportés ſur eux: car outre le combat de Tournhout en Brabant, qui avoit précédé la ſurpriſe d'Amiens, & où il leur avoit défait un corps de cinq mille cinq cents hommes, toutes vieilles troupes, dont deux mille étoient reſtés ſur la place, & cinq cents avoient été faits priſonniers; il faiſoit tous les jours ſur eux de nouvelles conquêtes à l'autre extrémité des Pays-bas: ainſi l'on convint dès-lors de tenir les conférences à Vervins pour la paix. Le roi choiſit pour ſes plénipotentiaires Meſſieurs de Bellievre & de Silleri: le général des Cordeliers alla à Bruxelles ſolliciter le cardinal archiduc, pour le déterminer à envoyer au plutôt les ſiens; car le roi d'Eſpagne avoit donné à ce prince des pouvoirs pour traiter de cette paix.

Le roi avant que de s'engager ſi avant, avoit, ſuivant les traités, donné avis de tout à ſes alliés, c'eſt-à-dire, à la reine d'Angleterre, & aux Etats de Hollande, & leur avoit propoſé d'entrer eux-mêmes dans ce traité, s'ils jugeoient qu'il fût de leur intérêt de faire la paix avec l'Eſpagne.

Mémoires de Sulli, t. 1, c. 79. Mémoires de Bellievre & de Silleri.

Cette propoſition déplut fort à Eliſabeth & aux Etats. Ils firent dire au roi qu'ils lui enverroient des ambaſſadeurs pour lui faire ſavoir leurs intentions. Mylord Cecile & le comte Juſtin de Naſſau paſſerent en France, le premier de la part de la reine d'Angleterre, & l'autre envoyé par les Etats, pour détourner le roi de la paix: mais ils furent ſi long-temps à venir, qu'ils n'arriverent que quand le traité étoit déja fort avancé à Vervins; & ſans ce retardement l'affaire auroit été conclue en très-peu de temps.

Les Huguenots traverſent le traité.

Dès qu'ils furent arrivés à Rennes où le roi étoit alors, le duc de Bouillon, & quelques autres ſeigneurs Huguenots, dont les deſſeins ambitieux ne s'accommodoient pas de cette paix, allerent les trouver, & les exhorterent à ne rien

oublier pour empêcher le traité avec les Espagnols, à s'y
1598. opposer de toutes leurs forces au nom de leur maître, & jusqu'à menacer le roi de conclure une ligue offensive avec le roi d'Espagne, & de faire valoir toutes les anciennes prétentions que ce prince & l'Angleterre avoient sur diverses provinces de France.

Les deux ambassadeurs, quoique chargés de traverser les négociations, n'avoient point ordre d'user de ces moyens violens : & dans une audience particuliere où le roi seul les écoutoit, ils lui proposerent de faire un nouveau traité d'alliance perpétuelle avec la Hollande & l'Angleterre, dont nul des trois ne pourroit se départir sans le consentement exprès des deux autres. Ils lui offrirent pour l'y engager, de lui entretenir durant toute la guerre, dix mille hommes de pié, & mille chevaux, aux dépens de l'Angleterre & des Etats, & des vaisseaux bien armés, autant qu'il en auroit besoin pour la sûreté des côtes de France, & pour les entreprises qu'il voudroit faire.

Le roi leur marqua sa reconnoissance des offres avantageuses qu'ils lui faisoient ; mais les pria de considérer que l'état de ses affaires étoit bien différent de celui d'Angleterre & de Hollande ; qu'elles étoient dans l'abondance, bien cultivées & conservées ; que l'ordre, la discipline, la police, les loix y étoient en vigueur ; les fonds des finances assûrés ; que la mer, les canaux, les rivieres, les rendoient presque inaccessibles à leurs ennemis ; qu'au contraire, la France étoit désolée par-tout ; que la plûpart des terres y étoient en friche ; que la longueur des guerres y avoit mis tout en désordre, accoutumé les peuples au brigandage & à la désobéissance ; que la couronne n'avoit plus de revenu certain ; qu'il s'étoit glissé une infinité d'abus dans la justice, parmi les gens de guerre & les ecclésiastiques ; que le royaume étoit tellement situé, qu'il pouvoit être attaqué par mer & par terre en mille endroits, & que pour en empêcher l'entrée à l'ennemi, il falloit avoir presque autant d'armées, qu'il y avoit de provinces ; que la paix étoit l'unique remede qu'il pouvoit apporter à tant de maux & à tant de dangers, où lui & ses sujets étoient tous les jours

exposés ; & qu'il les prioit de faire entrer la reine d'Angleterre & les Etats de Hollande dans de si fortes raisons, dont il les faisoit eux-mêmes les juges ; qu'au reste la paix n'empêcheroit pas qu'en cas que ni la reine, ni les Etats ne voulussent point être compris dans le traité, il ne leur rendît service ; que même la paix lui donneroit moyen de les aider d'argent, sans que les Espagnols pussent y trouver à redire, ayant toujours pour prétexte, de leur payer celui qu'ils lui avoient prêté dans ses plus pressans besoins. 1598.

Effectivement toutes ces raisons étoient si fortes, que les deux ambassadeurs ne purent y répondre. Ils promirent au roi d'en rendre un fidele compte, l'un à la reine, l'autre aux Etats. Mais il comprit par leurs discours, qu'on ne vouloit ni en Angleterre, ni en Hollande, entendre parler de paix avec le roi d'Espagne. Ce prince les en faisoit alors solliciter par l'empereur Rodolphe, par Sigismond, roi de Pologne, par Christierne, roi de Danemarc : mais les envoyés de ces princes eurent sur cet article un refus net & précis, fondé sur la défiance que ces deux puissances avoient de la sincérité des Espagnols dans les traités ; c'est au moins la raison qu'ils en apporterent ; mais apparemment la caducité du roi d'Espagne, qui ne pouvoit pas vivre long-temps ; & l'esperance d'un gouvernement plus foible sous le regne de son successeur, & des avantages que les Hollandois principalement en tireroient pour l'établissement de leur république, furent les plus forts motifs qui les firent s'opiniâtrer à refuser la paix.

Le sieur Barneveld, qui avoit alors grande autorité en Hollande, & qui fut toujours le bras droit du prince Maurice, tandis que l'ambition de ce prince ne le porta pas jusqu'à vouloir opprimer la liberté des états, arriva quelque temps après le comte Justin de Nassau, & fit de nouveaux efforts pour engager le roi à rompre le traité : mais il n'en put venir à bout, & la reine d'Angleterre employa aussi depuis inutilement toutes sortes de moyens durant le cours de cette négociation, pour la traverser.

Mémoires du sieur du Maurier. Mémoires de Bellievre & de Silleri.

La premiere séance se tint le neuvieme de Février. Dans la suivante il y eut une difficulté sur la maniere dont les

On ne laisse pas de continuer les conférences.

1598. plénipotentiaires d'Eſpagne avoient été nommés : c'étoient le préſident Richardot, le commandeur de Taxis, & le ſieur Verreikein, ſecrétaire-thréſorier des chartes du conſeil d'état des Pays-bas. Il étoit porté dans leurs patentes, qu'ils avoient reçu de M. l'archiduc Albert plein pouvoir de traiter, & le même que ce prince avoit reçu du roi d'Eſpagne. Meſſieurs de Bellievre & de Silleri, plénipotentiaires de France, déclarerent, qu'ils ne pouvoient les reconnoître en qualité de plénipotentiaires du roi d'Eſpagne, puiſque le ſeul archiduc avoit cette qualité, & que n'étant pas ſouverain, mais ſeulement gouverneur des Pays-bas, il ne pouvoit pas ſubroger d'autres perſonnes en ſa place. Sur cet incident le roi d'Eſpagne fut obligé d'envoyer un autre *mandement* de Madrid, par lequel il promettoit de ratifier tout ce que l'archiduc ou ſes *ſubdélégués* concluroient avec les commiſſaires de France.

Journal du traité de Vervins par le ſecrétaire du légat.

Obſervations ſur les traités des princes, par le ſieur Amelot de la Houſſaye.

Le roi d'Eſpagne n'avoit point voulu envoyer immédiatement des députés aux conférences pour éluder la conteſtation touchant la préſéance entre les plénipotentiaires. Le terme de *ſubdélegués* mis dans le nouveau mandement, étoit apparemment à même fin, pour pouvoir dire, que n'ayant point la qualité d'ambaſſadeurs, ils avoient cédé ſans conſéquence en cette occaſion. Quoi qu'il en ſoit, comme ceux de France les virent ſuffiſamment autoriſés par le roi d'Eſpagne, & qu'ils ne diſputeroient point le rang pour la ſéance, il ne leur firent plus de peine ſur ce point-là.

Le cardinal légat durant les ſéances, étoit au bout de la table : François de Gonzague, évêque de Mantoue, nonce du pape étoit à ſa droite ; les députés d'Eſpagne à côté du nonce ; ceux de France à gauche immédiatement après le légat, & le général des Cordeliers à l'autre bout de la table. Le légat conçut une grande eſpérance du ſuccès de cette négociation, par la maniere dont Taxis, ſecond plénipotentiaire d'Eſpagne parla dès la ſeconde ſéance. Il déclara nettement, que pour montrer la franchiſe avec laquelle Sa Majeſté Catholique vouloit procéder en ce traité, elle étoit prête à rendre au roi de France les places qu'elle

Digitized by Google

avoit prises en Picardie, à raser les fortifications du port de Blavet en Bretagne, & à en rettirer la garnison. C'est ainsi que le secrétaire du légat en parle dans son journal (a) du traité de Vervins, & Messieurs de Silleri & de Bellievre, dans leurs lettres au roi & à M. de Villeroi, beaucoup plus croyables que quelques historiens, qui voulant toujours dans ces occasions donner à leurs lecteurs de belles scenes de politique, fournissent quelquefois du fond de leur imagination des contrastes & des difficultés qui ne furent jamais. Il n'y en eut aucune à cet égard, sinon pour le temps de l'évacuation des places, & le légat par sa prudence, leva cette difficulté; ce fait est encore confirmé par une lettre du cardinal d'Ossat, & par une autre écrite par le roi même au duc de Luxembourg, où il est dit, qu'on avoit déclaré de sa part aux Espagnols, qu'il n'entreroit point en traité sans une assûrance positive qu'on lui rendroit toutes ses places. 1598.

Lettre du cardinal d'Ossat datée du 17.. 1599. Lettre datée du 17 Décem. 1598.

Le légat eut plus de peine sur la difficulté que les François firent, d'admettre l'ambassadeur de Savoye aux conférences, & sur ce que le pouvoir des plénipotentiaires d'Espagne ne faisoit nulle mention des alliés du roi, que ce prince vouloit être compris dans le traité, supposé qu'eux-mêmes le souhaitassent. Le légat obtint un passeport pour l'ambassadeur de Savoye; & pour ce qui est des alliés de la France, c'est-à-dire, de l'Angleterre & des Etats, on dépêcha un courrier en Espagne par la France, qui rapporta quelque temps après le consentement du roi d'Espagne, pour admettre les plénipotentiaires des Anglois & des Etats aux conférences, s'ils demandoient d'y être admis.

Ceux d'Espagne proposerent de comprendre le duc de Mercœur dans le traité: mais on rejetta cette proposition, sur ce qu'il ne convenoit pas au roi de traiter avec un sujet; & puis la nouvelle de l'accommodement du duc leva cette difficulté.

L'affaire de Savoye fut une de celles qui prolongerent le plus les conférences. Gaspard de Geneve, marquis de Lullins, ambassadeur du duc, demanda que son maître fût com-

(a) Rapporté au second tome des Mémoires du duc de Nevers.

1598. pris dans le traité, & que les différends qu'il avoit avec la France fussent remis à l'arbitrage du pape. Il fallut envoyer sur cela un courrier au roi qui y consentit, à condition que le duc lui rendit avant toutes choses, ce qu'il tenoit encore en Provence.

Et le traité est enfin conclu.

Le légat qui savoit que le roi vouloit la paix, & que l'archiduc la désiroit aussi, par l'envie d'épouser au plutôt l'Infante, qui lui apportoit la souveraineté des Pays-bas, ne s'étonnoit point des difficultés qui se présentoient de temps en temps; & il vint à bout en effet de les lever toutes, par son adresse & par sa modération. Le traité fut enfin heureusement conclu, & lui fut remis entre les mains le deuxieme jour de Mai, signé des plénipotentiaires, à condition de le tenir secret, & de ne le montrer à personne qu'à la fin du mois, si les princes intéressés ne jugeoient pas à propos de le rendre public avant ce temps-là.

Teneur des principaux articles.

Le principal article fut celui de la restitution de Blavet en Bretagne, & des places occupées par le roi d'Espagne en Picardie; savoir de Calais, d'Ardres, de Montulin, de Dourlens, de la Chapelle & du Catelet. Le roi de son côté remettoit le roi Catholique en possession libre du comté de Charolois, pour en jouir lui & ses successeurs, en le tenant sous la souveraineté des rois de France. On avoit parlé en quelques conférences de remettre Cambrai dans son ancien état, c'est-à-dire, d'en rendre la souveraineté à l'archevêque: mais le roi ne jugea pas à propos d'insister beaucoup là-dessus.

Par le vingt-troisieme article, étoient réservés au roi très-Chrétien, de France & de Navarre, & à ses successeurs & ayans cause, tous les droits, actions & prétentions qu'il entendoit lui appartenir à cause de sesdits royaumes, pays & seigneuries, auxquels n'auroit été par lui ou par ses prédécesseurs expressément renoncé, pour en faire poursuite par voie amiable ou de justice, & non par les armes. Il s'agissoit principalement en cet article du royaume de Navarre. Par le vingt-quatrieme, étoient principalement réservés au roi d'Espagne, & à la sérénissime Infante sa fille aînée, & à leurs successeurs, pour les poursuivre de la mê-

Digitized by Google

me maniere, tous les droits, actions & prétentions qu'ils pourroient avoir sur quelques pays du royaume de France, c'étoit à dire, sur le duché de Bourgogne, & sur celui de Bretagne. 1598.

Pour le duc de Savoye, il s'obligea à commencer par restituer au roi la ville & le château de Berre, qu'il tenoit encore en Provence, & cela dans deux mois, & quant aux autres différends qui concernoient principalement le marquisat de Saluces, ils furent remis, ainsi qu'on en étoit convenu, au jugement du pape, qui s'obligeoit à les terminer dans l'espace d'un an. Il ne fut point fait mention des Anglois ni des Etats dans le traité, parce qu'ils ne voulurent point y entrer.

Ce traité fut dressé sur le plan de celui du Cateau Cambresis de l'an 1559. Il ne pouvoit être plus glorieux pour le roi qui ne rendoit rien, & rentroit en possession de toutes les places de son état, dont les ennemis s'étoient emparés. *Mémoires de Bellievre & de Silleri.*

Durant cette négociation, qui dura quatre mois, il ne se passa rien de mémorable sur la frontiere de Picardie : mais la guerre, nonobstant la rigueur de la saison, s'étoit faite avec chaleur en Savoye. Le duc plus heureux que l'année précédente, avoit repris Aiguebelle & la tour Charbonniere, & il avoit défait & pris prisonnier Crequi, qui étoit accouru au secours. Lesdiguieres de son côté avoit tenu sa parole au roi, en surprenant le fort de Barreaux, qu'il emporta par escalade. *Récit de ce qui se passa durant ce temps-là en Savoye.* Histoire de Lesdiguieres, liv. 6. chap. 2.

La conclusion du traité de Vervins termina aussi la guerre de ce côté-là, mais sans appaiser l'animosité de deux grands seigneurs qui ne pût s'éteindre que dans le sang de l'un d'eux. Ce différend, quoique particulier, fit tant de bruit par toute l'Europe, qu'il n'a été omis dans aucunes de nos histoires, & doit pour cette raison avoir place dans celle-ci.

J'ai dit que le jour qui précéda le combat des Molettes, il s'étoit fait non-seulement plusieurs escarmouches entre les deux camps des François & des Savoyards, mais encore quelques défis, entr'autres, celui de dom Philippin de Savoye à M. de Crequi, & que ce duel fut empêché par le duc, qui retint son frere. *Querelle de dom Philippin de Savoye avec M. de Crequi.*

Digitized by Google

1598. Ce duel avoit une autre cauſe que l'émulation des deux nations, & l'envie que dom Philippin faiſoit paroître de s'éprouver avec Crequi, qui paſſoit pour une des plus vigoureuſes épées de France. Il y avoit entr'eux un ſujet particulier de querelle. Quelques troupes du duc de Savoye ayant été battues auprès du château de Chamouſſet, dom Philippin prit pour ſe ſauver, l'habit d'un payſan, & lui donna le ſien avec l'écharpe qu'il portoit, & cette écharpe fut vendue à fort bon marché à un ſergent du régiment de Crequi. Le lendemain un trompette du duc de Savoye étant venu au camp de Leſdiguieres, pour s'informer des morts & des priſonniers faits dans la derniere action, Crequi le chargea de dire à dom Philippin, qu'il fût une autre fois plus ſoigneux de conſerver les préſens des dames, faiſant alluſion à l'écharpe qu'il avoit laiſſée au payſan.

Dom Philippin piqué vivement de ce reproche, voulut en avoir raiſon, & fit le défi dont j'ai parlé: mais n'ayant pas alors eu la liberté de ſe battre, il fit entendre à Crequi, lorſqu'après la concluſion de la paix de Vervins, ce ſeigneur ſortit de ſa priſon de Turin, qu'il vouloit le voir l'épée à la main. Ce nouveau défi ſe fit à Chamberri, où Crequi étoit allé ſaluer le duc, qui ayant eu avis du deſſein de ſon frere, en empêcha une ſeconde fois l'exécution.

Ils ſe battent, & le premier eſt obligé de demander la vie à l'autre.

Crequi étant de retour à Grenoble, dom Philippin lui envoya demander ſon écharpe, à quoi Crequi répondit, qu'il vînt la quérir lui-même. Cette réponſe qui marquoit un extrême mépris pour ſa perſonne, l'outra à l'excès; & il fit ſi bien, que s'étant échappé de la cour, il vint à Giere, qui étoit le rendez-vous qu'il avoit donné à Crequi. Ils s'y battirent ſeul à ſeul. Philippin fut porté par terre d'un coup d'épée, & obligé de demander la vie. M. de Crequi lui envoya un Chirurgien, qui le panſa & le guérit.

Etant de retour à la Cour de Savoye, le duc lui fit défenſe de paroître devant lui qu'il n'eût eu ſa revanche: d'autres ajoutent, qu'une demoiſelle qu'il voyoit, le renvoya avec inſulte, lui diſant qu'elle ne vouloit point du reſte d'un gentilhomme François.

Dom

Dom Philippin au déſeſpoir fit appeller Crequi de nouveau par le baron d'Artignac. Crequi qui avoit droit de refuſer le cartel après lui avoir donné la vie, l'accepta néanmoins; & le lieu du combat fut aſſigné à ſaint André, dans l'état du duc de Savoye, ſur le bord du Rhône. On convint de la maniere dont il ſe feroit; qu'ils ſe battroient en chemiſe l'épée à une main, & le poignard à l'autre, juſqu'à ce que l'un des deux eût perdu la vie; que douze gentilshommes du Dauphiné & autant de Savoye ſeroient préſens à une certaine diſtance, pour venir après le combat enlever le corps du vaincu, & empêcher qu'on ne fît aucun mal au vainqueur. Ils avoient chacun un ſecond; le baron d'Artignac étoit celui de dom Philippin, & le ſieur de la Buiſſe celui de Crequi: mais on convint que ces deux ſeconds ne ſe battroient point, & demeureroient ſeulement tout proche des deux combattans. 1598. *Ils ſe battent de nouveau avec chacun un ſecond.*

Dès qu'ils eurent mis l'épée à la main, dom Philippin, que la fureur tranſportoit, & qui ne ſe mettoit pas en peine d'être tué, pourvû qu'il perçât ſon ennemi, commença à pouſſer Crequi d'une terrible force, & le fit reculer pluſieurs pas, celui-ci ſe contentant de parer, & conſervant tout ſon ſang-froid, choſe qui aſſure d'ordinaire la victoire dans ces ſortes de rencontres. En effet, prenant ſon temps à propos, il lui allongea un coup, dont il le perça & le renverſa par terre. Il lui offrit la vie, s'il vouloit la lui demander: mais il n'étoit plus temps, dom Philippin avoit perdu la parole dans le moment, & mourut fort peu après. Crequi tout glorieux repaſſa le Rhône, & alla rejoindre les douze gentilshommes Dauphinois qui avoient été fort alarmés du commencement du combat, & qui le voyant reculer, lui avoient crié pluſieurs fois, qu'il ſe ſouvînt de l'honneur de la France. Ainſi périt le bâtard de Savoye, qui s'opiniâtrant à venger un affront dans le ſang de ſon ennemi, ne s'en lava que dans le ſien. *Et le bâtard de Savoye eſt tué.*

Cependant le traité de Vervins ayant été ratifié, l'archiduc Albert envoya à Paris le duc d'Arſcot, & l'amirante d'Arragon, qui aſſiſterent dans Notre-Dame au ſerment que le roi fit publiquement de l'obſerver. Le maréchal de Biron, Cayet ſous l'an 1598.

que le roi fit alors duc & pair, fut envoyé à Bruxelles au
1598. mois de Juillet, avec Meſſieurs de Bellievre & de Silleri,
Thuanus, l. 120. pour une pareille cérémonie, qui fut faite par l'archiduc : après quoi ſe fit la reſtitution réciproque des places & du comté de Charolois, auſſi-bien que de la ville & du château de Berre en Provence, par le duc de Savoye.

Amelot, obſervations ſur les traités des princes. Coloma, l. 11.

Quelques-uns ont écrit, que le maréchal de Biron ne ſortit pas de Bruxelles auſſi fidele à ſon roi qu'il y étoit entré, & que dès-lors il donna commencement aux intrigues qui cauſerent ſa perte dans la ſuite. Si cela eſt vrai, c'eſt une nouvelle marque du peu de ſincérité avec laquelle les Eſpagnols procédoient : mais il y a long-temps que la bonne foi eſt bannie de la plûpart des traités des princes, les plus ſolennellement jurés.

Traité fait avec le grand duc de Toſcane, à quelle occaſion.

Un autre traité ſe fit en même temps que celui de Vervins : ce fut avec le grand duc de Toſcane, & par M. d'Oſſat.

Quelque temps après la mort de Henri III, le capitaine Bauſſet, Provençal, ſe trouva gouverneur de l'iſle & du château d'If. Il étoit du parti de la ligue, mais de ceux qui ne vouloient point de la domination des Eſpagnols. Il appréhenda qu'ils ne formaſſent quelque deſſein ſur ſon gouvernement : & comme il n'avoit pas des troupes ſuffiſantes pour le défendre, il s'adreſſa au grand Duc, & le ſupplia de lui en envoyer, à condition ſeulement qu'elles garderoient ſon Iſle au nom du prince, qui ſeroit déclaré roi de France, & qu'elles ne la rendroient qu'à celui qui ſeroit & roi & Catholique.

Les princes ne demandent pas mieux que d'être toujours ſaiſis ; & le grand Duc dans le bouleverſement où étoit alors la France, ne pouvoit qu'être loué de donner un ſecours qu'on lui demandoit, tant contre les Eſpagnols, que contre les Hérétiques. Il prétendoit de plus ſe faire un mérite auprès de celui qui ſeroit reconnu pour roi de France, en lui conſervant un poſte ſi avantageux, par rapport à Marſeille, que le château d'If pouvoit beaucoup incommoder & tenir en crainte : mais outre cela, comme tous les princes voiſins de la France penſoient à profiter de ſes dé-

Digitized by Google

bris, il se préparoit par là à tout évenement une entrée en Provence, sur laquelle il pourroit, selon les conjonctures, former des prétentions, la duchesse sa femme étant de la maison de Lorraine, qui en a toujours eu sur cette province. 1598.

Il envoya donc cinq cents hommes à Bausset, qui en homme habile & prudent, ne les admit jamais dans le château d'If, & les logea seulement dans l'isle jusqu'à ce que l'an 1597, ayant laissé la garde de sa forteresse à son fils, beaucoup moins vigilant que lui, le commandant de la garnison Florentine, nommé Philippe Fulvio s'en saisit.

Le duc de Guise & les Marseillois fort surpris de cette entreprise, en demanderent raison au commandant, qui répondit, qu'il n'avoit rien fait que par ordre du duc son maître, & du consentement du roi. Il disoit vrai pour le premier, & faux pour le second. Le roi qui se préparoit alors à faire le siége d'Amiens, s'en tint très-offensé: mais il dissimula, & laissa faire le duc de Guise & les Marseillois, qui bâtirent un fort dans l'isle de Ratonneau, voisine du château d'If, pour tenir cette forteresse en bride. Les Florentins en bâtirent une autre dans l'isle de Pomegue, & dom Jean de Medicis, frere bâtard du duc, vint avec quatre galeres & de nouveaux soldats, pour soûtenir ceux qui le fortifioient. Bouche, hist. de Provence. Dans les instructions de M. d'Ossat.

Un agent du duc de Florence qui étoit auprès du roi, protestoit que Philippe Fulvio s'étoit emparé du château d'If à l'insû du duc, & par le mécontentement qu'il avoit du capitaine Bausset, qui en usoit mal avec les Florentins: mais le roi avoit en main des lettres du grand Duc & de son secrétaire qu'on avoit interceptées, qui lui faisoient connoître que l'entreprise s'étoit faite par l'ordre de ce prince: & comme il n'étoit pas en état alors de s'en ressentir, & que d'ailleurs il avoit reçu de grands services du duc pour son absolution, & même des secours considérables d'argent, il faisoit semblant d'ajoûter foi à ce que l'agent lui disoit.

Après la reprise d'Amiens, le roi ayant eu connoissance de quelques autres intrigues que le grand Duc avoit tra-

1598. mées en Provence, pour la surprise de quelques places, & voyant qu'il éludoit les demandes réitérées qu'il lui faisoit, de lui remettre le château d'If, & le fort de Pomegue, il commença à lui parler plus ferme. Le duc pressé enfin se déclara, & dit qu'il étoit prêt de rendre les isles, pourvû que le roi lui rendît l'argent qu'il lui avoit prêté : mais qu'en attendant il garderoit ces places, qui lui serviroient de garantie. Le roi ne pouvoit pas encore rendre au duc les sommes qu'il lui devoit. Elles montoient à plus de deux cents mille écus d'or, & il lui en avoit assigné le payement en divers termes, sur les parties casuelles, le fonds le plus clair qu'il eût en ce temps-là. Ce fut là le sujet de la négociation dont M. d'Ossat fut chargé. Il eut ordre d'y procéder avec beaucoup de circonspection & de douceur, le roi pour les obligations qu'il avoit au grand Duc, voulant le ménager. Il avertit même M. d'Ossat de ne pas lui faire connoître que l'on sût rien de ses mauvais desseins sur la Provence, de peur que le ressentiment qu'il jugeroit bien que le roi devroit en avoir, ne l'effarouchât, & ne lui fît croire qu'on le regardoit comme un ennemi : mais M. d'Ossat avoit ordre, si le grand Duc s'opiniâtroit à retenir les isles jusqu'à l'entier payement des sommes qu'il avoit prêtées, de lui faire entendre qu'on ne le souffriroit pas ; que la reconnoissance avoit des bornes, & que celles que le roi mettoit à la sienne étoient son honneur, l'injure, & l'affront qu'on lui faisoit, & l'intérêt de son état.

Diverses lettres de M. d'Ossat de l'an 1598.

Comme le roi ne vouloit point que ce sujet de brouillerie qu'il avoit avec le grand Duc, fût connu, M. d'Ossat, pour aller à Florence négocier l'affaire dont il étoit chargé, prit l'occasion du voyage que le pape alloit faire à Ferrare. Ce voyage du pape se faisoit au sujet d'un évenement considérable, qui venoit de mettre les princes d'Italie en grand mouvement.

Alphonse II du nom, duc de Ferrare, étoit mort au mois d'Octobre de l'an 1597, sans enfans, & le duché de Ferrare, fief de l'église, revenoit par-là au Saint siége. Alphonse qui de son vivant avoit inutilement sollicité la cour de Rome

Digitized by Google

de lui accorder l'inveſtiture de ce fief pour quelqu'un de ſes parens, ne laiſſa pas de déclarer par ſon teſtament ſon légataire univerſel Céſar d'Eſt ſon parent, mais fils d'un bâtard de la maiſon d'Eſt. Céſar s'empara de Ferrare auſſi-tôt après la mort d'Alphonſe, & écrivit à tous les princes de l'Europe, pour leur demander du ſecours, dans l'eſpérance de ſe maintenir en poſſeſſion de ce duché. Pluſieurs princes d'Italie, & ſur-tout les Venitiens, aimoient mieux qu'il demeurât entre ſes mains, que de le voir entre les mains du pape à cauſe du voiſinage de leurs Etats, & des prétentions que le Saint ſiége avoit ſur la Poléſine. Le roi en cette occaſion fit offre au pape de prendre ſon parti, & cette offre le lui attacha extrêmement & toute la cour de Rome. 1598.

Clément VIII fit paroître en cette rencontre qu'il étoit auſſi grand prince que grand pape. Il commença par faire uſage des armes ſpirituelles: mais il les ſoûtint avec beaucoup de promptitude par les armes temporelles. Le cardinal Aldobrandin marcha ſans tarder à Ferrare avec une armée, & Céſar d'Eſt n'étant pas encore préparé à ſe défendre, fut contraint d'abandonner la partie, & de ſe contenter d'être duc de Modene & de Reggio, dont l'empereur lui accorda l'inveſtiture. C'eſt depuis ce temps-là que le Ferrarois eſt ſous la domination du pape.

Ce fut donc ſous prétexte du voyage que le pape fit alors à Ferrare, que M. d'Oſſat alla à Florence, où il expoſa au grand Duc les intentions du roi Sa négociation, quoiqu'avec beaucoup de peine, eut le ſuccès qu'il déſiroit; & le traité fut conclu le premier jour de Mai, qui fut la veille de la concluſion de celui de Vervins.

Articles qu'il contenoit.

Le duc conſentit à retirer toutes ſes troupes des iſles de Marſeille, à condition que le roi ſe déclareroit ſon débiteur de deux cents mille ſept cents trente-ſept écus d'or ſols, dont il s'acquitteroit chaque année de cinquante mille écus, & lui donneroit pour caution douze perſonnes en France qu'il lui nommeroit.

Cet article des cautions fit de la peine au roi, tant à cauſe de ceux que le duc pourroit nommer, qui ne ſe

1598. chargeroient pas volontiers d'un tel engagement, qu'à cause des conséquences; les Cantons Suisses sur-tout à qui il devoit beaucoup, pouvant se prévaloir d'un tel exemple, pour demander de pareilles cautions : mais quelque temps après le grand Duc qui vouloit conserver l'amitié du roi, le déchargea de cette obligation par une contre-lettre qu'il accorda généreusement à M. d'Ossat, lorsqu'il lui porta la ratification du traité.

Le roi remedie aux désordres du royaume.

Par ces deux traités qui se firent & s'exécuterent en même-temps, le roi devint entierement maître de tout son royaume, & pensa à remédier aux désordres que de si longues guerres y avoient causés. Il mit sur-tout ordre à ses finances par les soins du baron de Rosni, qui ne se distingua pas moins par son habileté dans cette administration, qu'il avoit fait par sa valeur dans les emplois de la guerre. Le roi pour épargner la dépense, licentia plusieurs régimens, & en réforma quelques autres. Il fit un édit par lequel il fut défendu de porter des armes à feu, avec certaines restrictions pour les officiers de sa maison, & pour la noblesse. C'étoit un des bons moyens qu'il pût prendre pour empêcher les désordres & la suite des querelles dans son royaume, où la longueur des guerres avoit fait presque autant de soldats qu'il y avoit d'habitans : mais pour contenir les esprits brouillons & les langues indiscretes toujours dangereuses, sur-tout dans un état où le calme n'étoit pas encore bien affermi, il fit un exemple sur Guillaume Rose, évêque de Senlis.

Il punit une indiscrétion de l'évêque de Senlis.

Ce prélat autrefois ligueur des plus opiniâtres, ne pouvoit s'empêcher de louer & d'exalter la ligue. Il fut accusé de s'être fait honneur d'y avoir souscrit des premiers; & d'avoir dit que si les mêmes circonstances de temps se rencontroient, il en feroit encore autant. De plus il avoit fort loué un livre séditieux d'un avocat, nommé Louis d'Orléans, & y avoit fait des notes aux marges. Ayant été convaincu de ces faits, il comparut dans la grand'chambre, & là debout & tête nue, il fut admonesté, obligé d'avouer sa faute, de dire qu'il avoit parlé inconsidérément & témérairement, & de déclarer qu'il détestoit le livre de l'avocat :

Digitized by Google

après quoi il fut condamné à cent écus d'amende au profit des prisonniers. 1598.

Le roi écouta les remontrances que le clergé de France alors assemblé à Paris, lui fit par la bouche de François de la Guesle, archevêque de Tours, qui entre autres choses, lui demanda la publication du concile de Trente avec les modifications requises pour les libertés de l'église Gallicane, & qu'il voulût bien désormais ne plus se charger la conscience de la nomination aux évêchés & aux autres bénéfices. Le roi répondit en termes généraux, qu'il avoit fort à cœur le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans le royaume, mais qu'il falloit aller pié à pié, & ne rien précipiter, & qu'il espéroit que bientôt l'église de France reprendroit son ancienne splendeur, pourvû que les prélats par l'attachement à leurs devoirs, le secondassent dans une si sainte œuvre, comme il l'espéroit.

Au mois d'Octobre il fut attaqué tout à coup d'une violente & dangereuse fievre, qui alarma étrangement tous ses bons sujets : mais elle n'eut point de suite, & cette allarme ne servit qu'à augmenter leur amour pour ce grand roi. L'Espagne venoit de perdre le sien, qui mourut le treizieme de Septembre à l'âge de soixante & onze ans, accablé depuis quelque temps de maux aussi douloureux qu'humilians. *Mort du roi d'Espagne.*

Ce fut un monarque, qui sans prétendre jamais à la réputation de vaillant, se contenta de celle de prince sage & religieux. Les rois de France qui régnerent de son temps, sur-tout Henri III & Henri IV, ne convenoient pas que cette derniere qualité lui fût donnée à fort juste titre. Ils prétendoient avoir trop de preuves, que la religion étoit un voile dont il couvroit souvent son ambition, & Henri IV savoit par sa propre expérience, que le zele de ce prince contre les hérétiques ne l'empêchoit pas de les rechercher, & de les animer même contre les Catholiques, quand il y trouvoit son intérêt. Pour ce qui est de la sagesse & de la prudence, il possédoit en perfection cette partie de l'art de gouverner, qui apprend à allumer le feu chez ses voisins pour avoir la paix chez soi ; en quoi il étoit parfaitement servi *Son caractere.*

Digitized by Google

1598. par ſes ambaſſadeurs, dont il faiſoit toujours un très-bon choix ; & il excita plus de mouvemens en Europe, ſur-tout en France, en Angleterre, & en Portugal, ſans ſortir de ſon cabinet, que l'empereur Charles V ſon pere n'avoit fait à la tête de ſes armées, & en tant de différentes expéditions, où il ſe trouvoit en perſonne. Mais ſi on meſure la prudence de ce prince par le ſuccès de ſa politique, je ne ſai ſi la poſterité a dû lui conſerver ce titre de prudent, que les Eſpagnols lui ont donné comme ſon caractere diſtinctif; toutes ſes plus grandes entrepriſes, excepté celle de Portugal, lui ayant très-mal réuſſi. Il perdit la Goulette en Afrique, & tout ce qu'il poſſédoit dans le royaume de Tunis, dont la conſervation lui étoit ſi importante pour le commerce & la ſûreté de ſes Etats, tant d'Eſpagne que d'Italie, contre les Turcs. Il ſe conduiſit dans les troubles des Pays-bas d'une maniere peu convenable, & par une ſévérité à contre-temps, il en perdit la plus grande partie, que ſes ſucceſſeurs n'ont jamais pû recouvrer. Il ruina encore ſes affaires dans ce pays-là par la vaine eſpérance dont il ſe flatta, de conquerir les royaumes de France & d'Angleterre, contre l'avis d'Alexandre de Parme qui lui prédit plus d'une fois, qu'en pourſuivant une proie qu'il n'attraperoit jamais, il ne pourroit reparer les pertes que ces diverſions lui cauſoient. On trouva dans ſes papiers après ſa mort, qu'en tant de projets inutiles, il avoit dépenſé cinq mille cinq cents quatorze millions d'or; & tout cela aboutit au traité de paix de Vervins, qu'il fit avec ſageſſe, mais qui effectivement lui fut très-honteux, en faiſant voir ſon impuiſſance de continuer la guerre, & la néceſſité où il étoit de la finir avec un prince qu'il avoit cru pouvoir accabler, & de qui il l'acheta aux dépens de tant de villes qu'il avoit priſes ſur lui.

Tout prude qu'il étoit, les intrigues d'amour, & les jalouſies, ſi l'on en croit pluſieurs hiſtoriens, exciterent beaucoup de brouilleries dan ſa cour & dans ſa famille. La mort de ſon fils dom Carlos, la mort d'Elizabeth de France ſa femme qui ſuivit de près celle de ce jeune prince, la perſécution d'Antonio Perés, donnerent lieu à bien des bruits

Digitized by Google

bruits vrais ou faux très-désavantageux à sa réputation. Après tout, sa grande puissance, le profond secret avec lequel il conduisoit ses desseins, ses entreprises hardies, quoique d'ordinaire malheureuses, le firent toujours redouter de tous les princes de l'Europe, & tout ce que purent faire de son vivant les rois de France & la reine d'Angleterre souvent unis contre lui, fut d'arrêter ses progrès, & d'empêcher qu'il n'envahît leurs Etats, sans faire sur lui aucunes conquêtes qu'ils pussent conserver. 1598.

Il fit dans son testament, touchant l'article de la Navarre, ce que son prédécesseur avoit fait, c'est-à-dire, qu'il chargea son successeur de faire examiner les droits qu'il avoit sur cet Etat, prétendant se décharger par là d'un scrupule, avec lequel il n'osoit paroître au tribunal de Dieu.

Il faisoit encore par son testament, donation des Pays-bas, du comté de Bourgogne, & du Charolois à sa fille Isabelle-Claire-Eugenie sous la protection d'Espagne, & ordonnoit son mariage avec l'archiduc Albert, qui remettoit son chapeau de cardinal au pape. L'archiduc ne laissa pas de craindre que Philippe III ne s'opposât à cette derniere volonté de son pere: mais il la ratifia, & elle fut exécutée.

Mariage de son fils Philippe III & autres.

La paix étant bien affermie entre les deux couronnes, elle fut suivie de divers mariages, savoir celui de Philippe III, roi d'Espagne, âgé de vingt ans, avec Marguerite d'Autriche, fille du défunt archiduc Charles, & de celui de l'archiduc Albert, avec l'infante Claire-Eugenie, sœur du roi régnant. Tous deux furent faits à Ferrare par le pape même. Marguerite d'Autriche étoit présente, & elle fut épousée par procureur au nom de Philippe III. L'archiduc Albert étoit chargé de cette procuration, & lui-même épousa l'infante, le duc de Sessa, ambassadeur d'Espagne répondant pour cette princesse. Les deux nôces furent faites au mois d'Avril suivant à Valence en Espagne, après lesquelles l'archiduc & l'Infante vinrent prendre possession de leurs nouveaux Etats.

Divers princes

Dans le même temps, le roi de son côté pensa au mariage

1598. de Madame Catherine sa sœur, qu'il avoit destinée au duc de Bar, fils aîné du duc de Lorraine. On n'a gueres vû de princesse, sur laquelle ayent été formés plus de différens projets en matiere de mariage. Dès l'an 1558, comme elle n'étoit qu'au berceau, on parla de la marier à François, duc d'Alençon, quatrieme fils du roi Henri II, & le même prince l'an 1582, fit instance pour l'exécution de ce projet.

pensent à celui de Madame Catherine sœur du roi.

Chronologie septenaire de Cayet, sous l'an 1598.

Mémoires de Sulli, t. 1, c. 64.

Henri III à son retour de Pologne eut dessein de l'épouser; & la chose eût été faite infailliblement, si elle avoit été du voyage de Lyon, où la cour alla au-devant de ce prince: mais la reine-mere Catherine de Medicis l'empêcha, en disant au roi qu'elle étoit naine & contrefaite, ce qui n'étoit pas fort vrai, car elle étoit d'une médiocre stature, quoiqu'un tant soit peu boiteuse. Mais c'est que la reine-mere haïssoit beaucoup le roi de Navarre, frere de cette princesse pour plusieurs raisons que j'ai touchées dans l'histoire du regne de Henri III, & en particulier, parce qu'un astrologue Italien, à ce que l'on disoit, lui avoit prédit que ce prince monteroit sur le throne de France après la mort de tous ses fils.

Le duc de Lorraine qui fut depuis son beau-pere, la rechercha aussi: mais elle n'en voulut point, tant parce qu'il étoit trop vieux, que parce qu'il avoit déja des fils de son premier mariage, qui auroient exclus de la succession du duché ceux du second.

Ensuite le roi d'Espagne, nonobstant les liaisons qu'il avoit avec les ligueurs, la demanda en mariage à deux conditions; la premiere, qu'elle se fit Catholique; & la seconde, que le roi de Navarre son frere s'unit avec lui pour faire la guerre à la France: mais ces conditions furent rejettées par l'un & par l'autre.

L'an 1583, le duc de Savoye fit de grandes avances, pour parvenir à épouser cette princesse, & promit de lui laisser toute liberté sur sa religion. Le feu prince de Condé l'avoit aussi recherchée: le roi d'Ecosse jetta pareillement les yeux sur elle, & la reine d'Angleterre entra dans cette négociation. Le prince d'Anhalt étant venu au secours du roi à son

Digitized by Google

avenement à la couronne avec l'armée Allemande, la demanda pour lui. Tous ces projets n'eurent point de ſuites par diverſes raiſons d'état ou d'inclination; & le roi trop occupé des affaires de la guerre, vouloit d'ailleurs mettre ce mariage à profit. 1598.

Celui de tous, qui pendant un aſſez long-temps prétendit à ce grand parti avec plus d'eſpérance de réuſſir, fut le comte de Soiſſons. Le roi lui en parla lui-même, pour l'attirer à ſon parti durant la plus grande chaleur de la ligue; & en effet il le gagna par là. Le comte lui amena quelques troupes, & le ſervit bien à la bataille de Coutras, après laquelle ils allerent de compagnie en Bearn. Le prince agréa fort à la princeſſe, & la princeſſe au prince; & la choſe auroit été conclue, ſans les ſoupçons qu'on donna au roi du comte de Soiſſons, qui, lui dit-on, après qu'il auroit épouſé ſa ſœur, avoit deſſein de ſe retirer à la cour de France, pour obtenir la confiſcation des biens de la maiſon de Navarre, & jouir de ceux dont il pourroit ſe ſaiſir, ſans ſe mettre autrement en peine de lui. Mémoires de Sulli, c. 1, c. 59.

Soit que cela fût vrai, ſoit qu'il fût faux, le comte de Soiſſons fut obligé de s'en retourner ſans avoir rien fait; ce qui n'empêcha pas que l'inclination & les correſpondances entre le prince & la princeſſe, ne continuaſſent, juſques-là qu'ils réſolurent de ſe marier ſans attendre le conſentement du roi, qui étoit alors occupé au ſiége de Rouen. Le comte de Soiſſons pour cet effet quitta la cour ſous prétexte d'un voyage qu'il fit à Nogent, & alla une ſeconde fois en poſte en Bearn: mais cette intrigue ne put être conduite ſi ſecretement, que le roi n'en eût avis, & quand le comte arriva, il trouva le ſieur de Pangeas qui avoit ordre & pouvoir du roi de s'oppoſer au mariage. Le comte nonobſtant cette oppoſition vouloit paſſer outre: mais Jean de Gaſſion alors ſecond préſident du conſeil ſouverain de Bearn, fit prendre les armes aux bourgeois, & le comte de Soiſſons, de peur d'être arrêté, fut contraint de ſe ſauver en diligence. Le roi fut ſenſible à ce ſervice que Gaſſion lui avoit rendu: de ſorte qu'après la mort du premier préſident, ne pouvant lui donner cette charge, à cauſe qu'il étoit Calviniſte, il la laiſſa

vacante jusqu'à la mort de Gaſſion, afin qu'il fût toujours
1598. à la tête de ce conſeil.

Ces oppoſitions ne firent qu'irriter la paſſion du prince & de la princeſſe, & par le moyen de la comteſſe de Guiche, chagrine contre le roi qui l'avoit autrefois aimée, & qui ne l'aimoit plus, ils ſe donnerent mutuellement par écrit une promeſſe de mariage : mais le roi quelque temps après, par l'adreſſe du baron de Roſni, tira de l'un & de l'autre une rétractation de cette promeſſe.

Le duc de Montpenſier étoit venu depuis ſur les rangs, le roi lui ayant donné eſpérance de ce mariage. Cette concurrence produiſit une grande animoſité entre le duc & le comte de Soiſſons, qui furent pluſieurs fois ſur le point d'en venir à un duel à cette occaſion, juſqu'à ce que le roi, aſſez long-temps après, déclara nettement à ſa ſœur, qu'il vouloit abſolument qu'elle ne penſât plus au comte de Soiſſons, qui ne ſe ménageoit auprès de lui en aucune maniere, & paroiſſoit plutôt s'appliquer à lui déplaire en toute rencontre.

1599. *Qui épouſe enfin le duc de Bar.*

Cette déclaration fut très-chagrinante pour la princeſſe : mais il fallut obéir. La paix cependant ayant été conclue à Vervins, le roi lui propoſa le duc de Bar, qu'elle agréa, & ils furent fiancés quelque temps après. Il y avoit une difficulté du côté de la religion de cette princeſſe, qui étoit fort entêtée du Calviniſme. Le pape prétendoit que ce mariage ne pouvoit point ſe faire ſans qu'il donnât une diſpenſe, tant à cauſe de l'héréſie, qu'à cauſe qu'elle & le duc étoient parens au troiſieme & au quatrieme degré. Nul prélat de France par la même raiſon ne vouloit ſe charger de les marier. Le pape avoit écrit au duc de Bar, pour le détourner de ce mariage, à moins que la princeſſe ne ſe convertît. Cet obſtacle embarraſſoit beaucoup le duc de Bar, parce qu'il regardoit une telle alliance comme fort avantageuſe pour lui : toutefois d'autant que le roi ſouhaitoit auſſi que la choſe s'exécutât, on ne laiſſa pas de faire le mariage, & Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, frere bâtard du roi, s'étant laiſſé gagner, (*a*) ils furent mariés par ce prélat au

Mémoires de Sulli. T. 1, c. 88.

(*a*) La célébration du mariage ſe fit dans le cabinet du roi, parce que la prin-

commencement du mois de Janvier. On supposa que quand la chose seroit faite, on obtiendroit la dispense avec le temps, & que peut-être on viendroit à bout de convertir la princesse. 1599.

En effet, le duc dans cette vûe l'engageoit de temps en temps à des conférences avec des docteurs Catholiques, & sur-tout avec le Pere Commolet, Jésuite : mais comme quelques Calvinistes de France, & en particulier du Plessis-Mornai qu'elle estimoit fort, n'oublioient rien, pour l'affermir de plus en plus dans son hérésie par leurs lettres & par leurs livres qu'ils lui envoyoient, ces conférences auxquelles elle ne condescendoit que par complaisance pour le duc, ne l'ébranloient point, étant bien résolue, ainsi qu'elle l'écrivoit un jour au sieur du Plessis-Mornai, de n'aller à la messe, que quand il seroit pape. Lettre de Madame au sieur du Plessis-Mornai du mois de Mai 1599. Lettre du sieur du Plessis-Mornai à Madame du 30 Mai 1599.

Le pape à la fin se laissa fléchir : la dispense fut accordée trois ans après, à condition que le mariage seroit contracté de nouveau, que Madame suivant la promesse qu'elle en donna, écouteroit sérieusement les instructions des théologiens catholiques, & que tous les enfans qui naîtroient de ce mariage seroient élevés dans l'ancienne religion : mais le courrier qui apportoit une si bonne nouvelle tant souhaitée du duc de Bar, n'arriva en Lorraine, qu'après la mort de cette princesse, qui avoit expiré dans son hérésie le treizieme de Février de l'an 1603. *Et meurt.*

Le cardinal de Florence légat du pape étoit parti sur la fin du mois d'Août, pour retourner à Rome, comblé des bénédictions que les peuples de France lui avoient données pour la paix de Vervins, & des honneurs que le roi lui fit; car il alla le visiter lui-même à son hôtel avant son départ. Mais le cardinal étoit toujours un peu chagrin de trois choses; la premiere étoit le mariage dont je viens de parler; la seconde étoit l'édit de Nantes qu'il n'avoit pû empêcher, & dont on n'avoit retardé l'enregistrement que par égard pour lui; & la troisieme fut un nouvel arrêt du parlement contre les Jésuites, en confirmation de celui qui avoit été rendu Diverses lettres de M. d'Ossat de l'an 1598 & 1599.

tesse ne voulut point entrer dans l'église des Catholiques, ni le prince dans le temple des Huguenots. *Mémoire de Chiverni, page 315.*

1599. en 1595, & qui les banniſſoit tout de nouveau du reſſort de quelques parlemens, où ils avoient été retenus. Il avoit reçû ſur ce dernier article pluſieurs lettres du pape, qui avoit fort à cœur le rétabliſſement de cette compagnie en France. M. d'Oſſat lui en avoit toujours donné quelque eſpérance, & même dès le temps de l'abſolution du roi, ce qui ne s'accordoit pas avec le nouvel arrêt : mais ce prélat preſſé par le pape écrivit à la cour ſi fortement là-deſſus, que l'arrêt ne fut point mis en exécution.

Le préſident de Silleri eſt envoyé ambaſſadeur à Rome, & pourquoi Mémoires de Sulli, t. 1.

Le départ du légat fut ſuivi quelques mois après de celui du préſident de Silleri, qui alla à Rome en qualité d'ambaſſadeur de France, après le retour du duc de Luxembourg, pour travailler à deux affaires importantes de concert avec M. d'Oſſat, qui fut honoré le troiſieme jour de Mars de la dignité de cardinal, auſſi-bien que M. d'Eſcoubleau de Sourdis, depuis archevêque de Bourdeaux. Le roi avoit fortement ſollicité le chapeau pour ce prélat, à l'inſtance de la marquiſe de Monceaux, qu'on nommoit alors la ducheſſe de Beaufort.

Les deux affaires dont le préſident de Silleri fut chargé, étoient celle du marquiſat de Saluces remiſe à l'arbitrage du pape, & la diſſolution du mariage du roi & de la reine Marguerite, ſœur du feu roi Henri III : je commencerai par celle-ci.

Le roi penſe à faire caſſer ſon mariage avec la reine Marguerite. Lettre du ſieur du Pleſſis Mornai du 14 Avril 1592.

Ce n'étoit pas ſeulement depuis la paix, que le roi avoit pris le deſſein de faire caſſer ſon mariage avec la reine Marguerite : il y penſoit même avant ſa converſion, & dès l'an 1592, il travailloit à obtenir là-deſſus le conſentement de cette princeſſe.

Leurs humeurs ſympathiſoient ſi peu, que quoiqu'il en dût coûter le rang de reine de France à Marguerite, elle s'y réſolut ſans beaucoup de peine : peut-être même la choſe auroit-elle été faite bien plutôt, ſans que le roi ſe fit Catholique, & qu'après cette démarche, c'étoit une néceſſité pour lui d'avoir ſur ce divorce une ſentence du Saint ſiége. Il falloit avant que d'en venir là, qu'on le reconnût pour roi à Rome, ce qui ne ſe fit pas ſi-tôt ; & quand il eut reçu ſon abſolution, les guerres qu'il eut à ſoûtenir l'empêcherent de preſſer cette affaire.

Digitized by Google

1599.

Dès que M. de Silleri fut arrivé à Rome, le cardinal d'Oſſat & lui en parlerent au pape, qui ayant fait examiner la choſe par des cardinaux & des théologiens, nomma des commiſſaires, pour en faire une plus exacte diſcuſſion ſur les lieux. Ce furent le cardinal François de Joyeuſe retourné depuis peu de Rome en France, Gaſpard Silingardi, évêque de Modene, que le pape envoya avec la qualité de nonce auprès du roi, & Horatio del Monté, archevêque d'Arles.

Diverſes lettres du cardinal d'Oſſat, de l'an 1599.

Comme les deux parties ſe trouverent conſentantes, & qu'il n'y avoit point d'enfans du mariage, tout conſiſtoit à bien vérifier les faits, ſur leſquels la requête pour le divorce étoit fondée. Il y en avoit trois principaux. Le premier étoit, que la reine Marguerite n'ayant encore que dix-neuf ans, avoit été violentée dans ce mariage par le roi Charles IX ſon frere & par la reine Catherine de Medicis ſa mere : le ſecond, que Marguerite & le roi étoient parens au troiſieme degré, & que ni lui, ni elle n'avoient point demandé la diſpenſe de conſanguinité ; le roi parce qu'il étoit Huguenot, & la princeſſe parce qu'elle ne conſentoit pas à ce mariage. Il eſt bien vrai que le roi Charles IX l'avoit obtenue de Rome : mais il l'avoit demandée ſans conſulter la princeſſe. Il eſt vrai encore que depuis le mariage conſommé, le roi de Navarre l'avoit demandée lui-même : mais c'étoit ſur un faux allegué, diſant par la crainte de la mort après la ſaint Barthelemi, qu'il étoit Catholique, quoiqu'il ne le fût pas en effet : outre que cette diſpenſe n'avoit point été préſentée à l'évêque de Paris, ni inſinuée. Le troiſieme fait étoit *la cognation ſpirituelle*, Henri II, pere de Marguerite ayant été parrain du roi ; car bien que cet empêchement de mariage entre les enfans du parrain & le baptiſé eût été retranché par le concile de Trente, cependant ce concile n'ayant pas été reçu en France, il y faiſoit une difficulté particuliere.

Cauſes de ce divorſe.

Recueil des actes touchant ce divorce parmi les Mémoires pour l'hiſtoire du cardinal de Joyeuſe.

Le roi & la reine furent interrogés juridiquement ſur ces trois points, & ſur pluſieurs autres motifs de la requête préſentée au pape pour le divorce. La reine atteſta avec ſerment, qu'elle avoit été forcée contre ſa volonté à ce mariage ; qu'elle n'avoit non-ſeulement jamais demandé la

Elles ſont examinées juridiquement.

Digitized by Google

dispense ; mais qu'il n'y avoit qu'un an ou deux qu'elle sa-
1599. voit qu'il y en eut eu une, & que depuis qu'elle en eut eu connoissance, elle n'avoit eu nulle intention de l'accepter ni de s'en servir, y ayant quatorze ans qu'elle n'avoit vû le roi.

L'article de la violence faite fut examiné avec toute l'exactitude possible. Neuf témoins furent ouis, la plûpart gens de qualité : c'étoit le cardinal Pierre de Gondi, le maréchal de Retz, Etienne le Roi, abbé commendataire de Saint Martin de Nevers, Jerôme de Gondi premier gentilhomme de la chambre, Claude Pinart, conseiller d'état ; Nicolas Brulart, conseiller d'état, Etienne Pean sieur du Sauger, secrétaire de la feu reine-mere, Charlotte de Beaulieu, femme de François de la Tremoille, marquis de Nermoutier, Françoise Miquelot, fille de chambre de la reine-mere. Tous attesterent unanimement la violence & les menaces qu'on avoit faites à la princesse, avec diverses circonstances qui rendoient la chose indubitable.

Et le mariage est déclaré nul.

Sur quoi le cardinal de Joyeuse, l'archevêque d'Arles ; & le nonce du pape rendirent leur sentence le dix-septieme de Décembre, par laquelle ils déclarerent nul, le mariage contracté entre Henri, roi de France & de Navarre, & Marguerite, duchesse de Valois. La procédure ayant été envoyée à Rome, le pape approuva tout ce qui s'étoit fait, & le roi fut entierement libre, pour contracter un autre mariage selon les vœux de toute la France, qui souhaitoit passionnément de lui voir un successeur ; & il n'y avoit pas lieu de l'espérer de la reine Marguerite qui avoit déja quarante-six ans, & qui passoit pour être stérile.

Comment cette princesse vécut depuis.

Cette princesse vécut depuis avec plus de douceur & de régularité, qu'elle n'avoit fait dans les premieres années de son mariage. Le roi lui ayant rendu son amitié que ses anciens déportemens lui avoient fait perdre, elle s'occupa de l'étude & des conversations savantes qu'elle avoit toujours aimées, & fit de grandes aumônes aux pauvres, des revenus considérables qu'elle tiroit des comtés d'Auvergne & de Clermont, & de la baronnie de la Tour. Elle mourut en 1615, dans son hôtel du fauxbourg Saint Germain, & son

Digitized by Google

son cœur fut déposé dans l'église des Augustins, qu'on appelle encore aujourd'hui les Augustins de la reine Marguerite, parce que cette princesse fut leur fondatrice. On y voit au-dessous de son cœur, son épitaphe, composée par l'avocat général Servin. 1599.

Négociation du président de Silleri pour le marquisat de Saluces.

La seconde chose pour laquelle M. de Silleri avoit été envoyé en ambassade à Rome, regardoit, ainsi que je l'ai dit, le différend du marquisat de Saluces, qui par le traité de Vervins avoit été remis à l'arbitrage du pape. M. d'Ossat avant l'arrivée de l'ambassadeur, avoit déja eu quelques audiences là dessus; & comme le pape craignoit sur-tout, que si ce marquisat revenoit au roi, il n'y mît un gouverneur Huguenot, avec danger que l'hérésie ne se coulât en Italie, ce cardinal l'assûra que Sa Majesté étoit résolue de donner ce gouvernement à un Catholique, de même qu'il avoit déja envoyé un ambassadeur Catholique en Angleterre; & cette promesse fit beaucoup de plaisir au pape.

Diverses Lettres du cardinal d'Ossat de l'an 1599.

Ce cardinal lui promit encore d'engager le roi à écrire aux magistrats de Geneve, pour les prier de permettre dans leur ville l'exercice de la religion Catholique: mais tout cela ne fut pas capable de faire goûter au pape la nouvelle qui vint quelque temps après, de l'enregistrement de l'édit de Nantes, & elle lui causa une extrême affliction. Le cardinal d'Ossat l'adoucit un peu, en lui représentant que le roi ne l'avoit fait que par nécessité, pour rétablir la paix dans son état, en lui faisant envisager l'avantage que l'église de France en retireroit par le rétablissement de l'exercice public de la religion Catholique en quantité de villes du royaume, où il avoit été aboli, & en lui donnant espérance que durant la paix, il seroit beaucoup plus facile de ramener un grand nombre de Huguenots, par les soins que le roi & les évêques donneroient à leur conversion, que par une guerre civile, qui sans l'enregistrement de l'édit de Nantes paroissoit inévitable.

Cependant le duc de Savoye, qui n'avoit nullement envie de lâcher ce qu'il avoit pris, n'oublioit rien pour gagner le pape, se couvrant toujours du prétexte de la religion,

1599. qu'on ne pouvoit, disoit-il, conserver saine & entiere en Italie, si on y donnoit entrée aux héréſies, en remettant le marquisat de Saluces entre les mains du roi de France. Il fit demander permission au pape, d'aller lui-même à Rome, pour lui représenter ses droits : mais le pape ne jugea pas à propos de consentir à ce voyage, de peur de se rendre suspect au roi. Ainsi le duc se contenta d'y envoyer le comte de Verrue en qualité de son ambassadeur, & le fit accompagner de Louis Morozzo, président du sénat de Turin, & de Jean Vando, sénateur, & premier professeur en l'Université de cette ville. Les envoyés des deux princes firent à Rome divers écrits, qui furent mis entre les mains du pape & de ses ministres.

Guichenon, Hiſtoire de Savoye.

Le duc avoit envoyé un peu auparavant à la cour de France Pierre Leonard Roncas son secrétaire d'état, pour faire des plaintes au roi au sujet de quelques courses que les troupes Françoises de la frontiere avoient faites sur ses terres, & de ce que M. de Lesdiguieres ne tenoit pas assez la main à empêcher ces infractions du traité de paix : mais le principal dessein de Roncas étoit de reconnoître la disposition du roi à l'égard du marquisat de Saluces. Il trouva ce prince dans la résolution de le retirer de gré ou de force ; sur quoi le duc prit celle d'aller lui-même trouver le roi, & de traiter immédiatement avec lui de cette affaire, comptant beaucoup sur sa propre adresse, & sur son habileté à négocier.

Mais comme il ne vouloit pas que l'on crût, qu'il avoit pris de lui-même ce dessein que tout le monde n'approuveroit pas, il obligea Roncas à dire en plein conseil, où il faisoit le rapport de sa négociation, que le roi auroit extrêmement souhaité de voir Son Alteſſe, dans l'espérance que tous deux traitant ensemble, les choses pourroient aisément s'accommoder.

Le duc de Savoye vient à la cour de France pour ce sujet.

Dès-lors le bruit se répandit par-tout, que le duc devoit aller à la cour de France. Peu le crurent, & ceux qui se piquoient le plus de politique, s'en moquerent. Ce voyage se fit néanmoins : mais ce ne fut que plusieurs mois après. Le duc de Savoye pensoit seulement alors à faire prolonger le

Digitized by Google

terme du compromis, qui expiroit au deuxieme de Mai, jour auquel le traité de Vervins avoit été signé l'année précédente ; & il y avoit été dit expressément, que le pape rendroit son jugement sur le marquisat de Saluces, dans cet espace de temps. 1599.

Le duc agissoit auprès du pape pour cette prolongation. Il envoya le chevalier Berton en France pour ce même sujet, & pour dire au roi que son maître vouloit venir lui mettre sa personne & tous ses intérêts entre les mains. Il envoya en même temps le comte Alphonse de Languſque en Espagne, pour prevenir le jeune roi sur ce voyage, & tâcher de découvrir ce qu'il pourroit espérer de lui, au cas qu'il fût obligé de rompre avec la France au sujet du marquisat de Saluces. Les ministres d'Espagne lui firent sur ce second point les plus belles promesses du monde, jusqu'à lui dire que s'il étoit attaqué par les François, Sa Majesté Catholique monteroit aussi-tôt à cheval, pour aller à la tête de ses armées le secourir. C'est ainsi que l'on parloit en Espagne à l'ambassadeur de Savoye : mais le duc de Sessa, ambassadeur d'Espagne à Rome, avoit dit au contraire plusieurs fois au comte de Verrue, que son Alteſſe ne devoit pas se flater jusqu'au point de croire, que le conseil d'Espagne voulût engager le jeune roi à une nouvelle guerre avec la France pour la défense du marquisat de Saluces.

Et le marquisat est mis en sequestre entre les mains du pape.

Le roi accorda aux instances du pape la prolongation du compromis : & le général des Cordeliers nommé alors patriarche titulaire de Constantinople étant venu en France, obtint encore une autre chose, qui fut que le marquisat de Saluces seroit mis en sequestre entre les mains du pape. On crut à la cour de France avoir fait un bon coup, d'avoir par ce moyen commencé à déposséder le duc de Savoye de ce marquisat : mais cette démarche ne fut nullement du goût du cardinal d'Ossat ; & il en avoit de bonnes raisons, qu'il écrivit à M. de Villeroi. « La premiere, que le roi » renonçoit par là tacitement au possessoire qui étoit le » plus sûr & le plus clair de ses droits, dont il ne falloit » jamais se départir. La seconde, que quand bien M. de » Savoye subiroit de bonne foi ledit sequestre, en souffrant

Lettre du cardinal d'Ossat du 11 d'Août 1599.

1599. » que tous les gens de guerre qu'il a au marquisat en soient » ôtés, le marquisat sera entre les mains du pape pour » autant de temps qu'il lui plaira, desquelles ne sera si facile » de le ravoir, comme de celles de M. de Savoye; d'au- » tant que le roi, quand il en faudroit venir là, ne com- » mencera pas si facilement la guerre contre un pape & » contre le Saint siége, comme il feroit contre Savoye & » Piémont; & cette considération peut encore empirer, si » le pape vient à mourir, & qu'il lui succede quelqu'un » qui eût plus d'inclination à l'Espagne qu'à la France, » comme il peut avenir. La troisieme, que le roi tient une » grande partie de la Bresse, & se pourroit servir des places » & forces qu'il a, pour prendre par surprise, & par siége » la ville & citadelle de Bourg: là, ou après ce sequestre, » il n'y tiendra plus rien; & s'il en veut quelque chose, » faudra qu'il l'ôte au pape & au Saint siége, avant que de » pouvoir toucher à ce que M. de Savoye en tient. La » quatrieme, qu'il faudra que Sa Majesté se surcharge de » dépense pour entretenir au moins une grande partie des » garnisons dudit marquisat, que M. de Savoye ne vou- » dra plus payer, & le pape encore moins; & ainsi M. » de Savoye qui se consumoit en frais & en soin pour le » soupçon perpétuel auquel il étoit du roi & des habitans » mêmes dudit marquisat, sera soulagé d'autant de dé- » pense & de souci. Mais ce qui me fait porter ceci avec » moins d'impatience, ajoute le cardinal, est la mauvaise » foi dont M. de Savoye, sans doute, usera en la procé- » dure de ce sequestre, qui donnera le moyen au roi de » retirer sa parole sans y rien laisser de sa réputation. »

Cette prédiction du cardinal d'Ossat, se trouva vraie à cet égard, ainsi que je le dirai bien-tôt en parlant du voyage du duc en France, avant lequel il se fit plusieurs changemens à la cour par la mort & par la retraite de quelques personnes de considération, qui y occupoient de grandes places.

Mort du chancelier de Chiverni. Pompone de Bellievre lui succede.

Le chancelier de Chiverni, signalé par sa fidélité au service de son souverain, & par les grands services qu'il lui rendit depuis qu'il l'eut rappellé à la cour, mourut cette

année, & il en fut fort regretté. Ce prince donna sa place à un homme qui le remplaça bien : ce fut Pompone de Bellievre, illustre par ses ambassades, où il avoit toujours très-bien soûtenu les intérêts & l'honneur de la couronne dans des temps & des occasions, où les ennemis de ce royaume pouvoient impunément y donner atteinte. Lui seul sembla désapprouver le choix que le roi faisoit de sa personne, entrant dans cette grande charge, disoit-il, dans un temps où son grand âge eût dû la lui faire quitter, s'il l'avoit eue plutôt : mais il ne laissa pas de s'en acquitter avec toute la dignité & tout l'avantage pour l'état, que son intégrité, sa prudence & sa grande expérience faisoient attendre de lui. 1599.

Autres morts considérables.

Gaspard de Schomberg, Allemand de naissance, mais établi en France depuis long-temps, fut une autre perte pour le roi, qui l'affectionnoit fort par l'attachement que ce seigneur avoit pour sa personne, & à cause de plusieurs importans services qu'il lui avoit rendus, soit dans la guerre, soit dans les négociations, & en dernier lieu dans les affaires de Bretagne & dans celles des Huguenots. François de Vivonne, marquis de Pisani, ne fut pas moins regretté du roi. On a fait souvent dans cette histoire mention de ce seigneur, également recommandable par sa valeur, par sa sagesse & par sa probité. Le choix que le roi fit de sa personne pour l'emploi du gouvernement du jeune prince de Condé, héritier présomptif de la couronne, fut une marque de la grande estime qu'il en faisoit. La réputation qu'il s'acquit à Rome, où il fut long-temps ambassadeur, & les signalés services qu'il y rendit à la couronne dans les temps les plus difficiles, rendront sa mémoire immortelle & chere à toute la France. Il eut pour successeur auprès du prince de Condé le comte de Belin. Ce choix fit connoître que la reddition de la ville d'Ardres aux Espagnols ne l'avoit pas entierement ruiné dans l'esprit du roi, ou du moins qu'à la cour on revient avec le temps des plus grandes & des plus justes disgraces.

Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, qui avoit joué un si grand rôle durant la ligue, décéda pareillement. Comme

1599. depuis la reddition de Paris, il n'étoit plus en crédit, sa mort n'attira l'attention que de ceux qui prétendoient à un si bel archevêché. Mais on peut dire que de toutes ces morts il n'y en eut point qui fit plus d'éclat, que celle de Gabrielle d'Etrées, marquise de Monceaux & duchesse de Beaufort, tant pour la maniere, que pour les circonstances où elle arriva.

* Voyez les observations. *Circonstances de celle de Gabrielle d'Etrées, marquise de Monceaux & duchesse de Beaufort.*

Cette dame, d'une beauté singuliere, qui avoit charmé le roi, rouloit depuis long-temps les plus hauts desseins, & ne visoit pas à moins, qu'à devenir reine de France. C'étoit plutôt à la sollicitation de ses parens & de ses alliés, que d'elle-même; car elle étoit d'un esprit médiocre, & naturellement moderée. Le roi, par un amour aveugle, l'entretenoit dans ces projets ambitieux, & il avoit autant d'envie de la faire reine, qu'elle en avoit elle-même de l'être. C'étoit un des motifs qui lui donnoit le plus d'empressement pour son divorce avec la reine Marguerite: & comme il ne cachoit pas assez ses intentions là-dessus, cela même fit un obstacle de la part de cette princesse; car elle avoit peine à céder la place à une personne si fort au-dessous d'elle pour la naissance, & qui bien que de grande qualité, n'étoit point princesse. M. de Sanci, dans un discours imprimé parmi les mémoires d'état, se fait grand honneur de la maniere libre avec laquelle il parloit au roi là-dessus, même en présence de la duchesse de Beaufort, & il attribue sa disgrace à cette liberté. Mais la providence de Dieu & peut-être sa justice pourvûrent par une autre voie aux inconvéniens qu'on pouvoit appréhender de ce mariage.

Elle étoit à Fontainebleau sur la fin du carême, & le roi ne voulant pas, pour éviter le scandale, qu'elle s'y trouvât avec lui pendant les fêtes, jugea à propos qu'elle les allât passer à Paris. Il la conduisit jusqu'à moitié chemin, où en se séparant, elle lui parla comme si elle avoit eu quelque pressentiment de ce qui devoit lui arriver. Elle lui recommanda ses deux fils César & Alexandre, sa fille Henriette, & ses serviteurs, & lui dit beaucoup d'autres choses qui l'attendrirent fort.

Il lui donna la Varenne pour l'accompagner. Le lende-

Digitized by Google

main, qui étoit le Jeudi Saint, étant allée aux tenebres au petit S. Antoine, elle y eut quelques éblouiſſemens qui l'empêcherent de les entendre toutes entieres, & elle retourna au logis du ſieur Zamet où elle avoit dîné. Elle y fut frappée d'une violente apoplexie, de laquelle étant un peu revenue, la premiere & même l'unique choſe qu'elle dit, fut qu'on la tranſportât au logis de madame de Sourdis au cloître S. Germain : & comme elle fit paroître ſur cela beaucoup d'inquiétude & d'empreſſement, la Varenne l'y fit porter. Elle n'y fut pas plutôt, qu'elle eut de nouvelles attaques de ſon mal. Elle étoit fort prête d'accoucher : ce qui empêcha qu'on ne lui donnât de certains remedes dont on auroit pû ſe ſervir, ſi elle n'avoit pas été dans cet état. Elle mourut le Samedi Saint dixieme d'Avril. Dès qu'elle eut expiré, ſon viſage devint tout livide : & les convulſions lui avoient fait tourner le cou, comme ſi on le lui avoit tors, & d'une maniere qui faiſoit horreur. 1599.

Contes ridicules qu'on en fit. Lettre du ſieur de la Varenne au baron de Roſni.

Ces accidens qui peuvent arriver fort naturellement, ne laiſſerent pas de donner lieu à mille contes ridicules. Il y en eut qui les attribuerent à l'opération du diable, à qui, diſoient-ils, elle s'étoit donnée pour poſſéder abſolument le cœur du roi. D'autres prétendirent qu'elle avoit été empoiſonnée, & il ſemble par la relation de cette mort que le ſieur de la Varenne envoya au baron de Roſni, qu'elle eut elle-même quelque ſoupçon là-deſſus, vû l'empreſſement avec lequel elle voulut ſortir toute malade qu'elle étoit, du logis du ſieur Zamet où elle avoit fait ſon dernier repas.

Le roi en prend le deuil. Mémoires de Chiverni.

Quoi qu'il en ſoit, le roi qui s'étoit mis en chemin pour venir à Paris, & n'en étoit pas à quatre lieues lorſqu'il reçut la nouvelle de cette mort, retourna ſur ſes pas à Fontainebleau. L'extrême amour qu'il avoit pour cette dame, lui fit faire certaines choſes que tout le monde n'approuva pas. Il prit d'abord le deuil en noir contre la coûtume de nos rois, & auſſitôt après en violet qu'il porta trois mois. La cour le prit auſſi par complaiſance, & le porta auſſi longtemps. Après tout, cet accident fit faire au roi de ſérieuſes réflexions : mais l'effet qu'elles produiſirent ſur ſon eſprit,

Digitized by Google

1599. Mémoires de Sulli, t. 1. c. 91.

fut de peu de durée: car ce prince obſedé de gens qui connoiſſoient ſon foible, & n'avoient en vûe que leur fortune ſans nul égard ni pour ſa réputation, ni pour ſa conſcience, ni pour le bien de ſon état, uſoient de toutes ſortes d'artifices, pour le jetter en d'autres engagemens, dans l'eſpérance d'avoir part à ſes faveurs & à ſes graces par le moyen d'une nouvelle maîtreſſe.

Il aime mademoiſelle d'Entragues, qui lui demande une promeſſe de mariage.

Mademoiſelle d'Entragues, qui n'avoit gueres moins de beauté, & étoit beaucoup plus artificieuſe que la ducheſſe de Beaufort, le charma. Elle étoit fille d'une mere qui avoit auſſi été maîtreſſe de Charles IX, & dont elle avoit eu le comte d'Auvergne. Cette demoiſelle répondoit fort à l'inclination du roi: « mais, (lui diſoit-elle,) je ſuis gardée » à vûe par mes parens, qui pour leur honneur & pour leur » conſcience, ne me permettront jamais de vous ſatisfaire, à » moins que vous ne me donniez une promeſſe de mariage. » Ce refus ne fit qu'irriter ſa paſſion, & il ſe réſolut à lui donner ce qu'elle lui demandoit: mais comme la raiſon prenoit de temps en temps le deſſus dans l'eſprit de ce grand prince, il ne ſe preſſoit pas de lui mettre en main cette promeſſe, quoiqu'il l'eût déja couchée par écrit; & avant que de la donner, il en parla au baron de Roſni.

C'ſt un grand avantage pour un roi, d'avoir des ſerviteurs fideles & ſinceres, qui dans les conſeils qu'ils lui donnent, enviſagent ſon bien & ſon honneur, plutôt que l'avancement de leur fortune en flatant ſa paſſion.

Liberté du baron de Roſni à qui ce prince en demandoit ſon avis.

Ce ſeigneur refuſa d'abord de dire ſon avis ſur une telle matiere: mais preſſé de le faire avec toute liberté, il prit le papier que le roi tenoit à la main, & le déchira, en diſant: *Voilà, Sire, puiſqu'il vous plaît le ſavoir, ce que je penſe d'une telle promeſſe. Comment, morbleu*, dit le roi fort ſurpris, *je crois que vous êtes fou. Il eſt vrai, Sire*, reprit le baron, *je ſuis un fou & un ſot, & voudrois l'être ſi fort, que je le fuſſe tout ſeul en France.*

Il continua avec la même liberté, & fit ſouvenir le roi de ce que Sa Majeſté même lui avoit dit autrefois de cette demoiſelle, « qui ne vaut pas, (ajouta-t-il,) les cent mille » écus que vous m'avez déja obligé de lui donner. » Il lui repréſenta

représenta les conséquences d'une telle promesse donnée par écrit, & qu'on ne lui demandoit, que pour la rendre publique ; qu'elle le perdroit de réputation, & donneroit lieu aux intrigues de quantité de gens mal intentionnés dont sa cour étoit remplie ; qu'elle empêcheroit son divorce avec la reine Marguerite, qui toute résolue qu'elle avoit été depuis plusieurs années à y donner son consentement, avoit changé de résolution sur le bruit qui avoit couru, qu'il vouloit épouser la duchesse de Beaufort ; que la même raison la feroit persister dans ce refus, quand elle sauroit qu'il auroit eu seulement la premiere pensée d'épouser la demoiselle d'Entragues ; & que sûrement le pape informé d'un dessein si indigne d'un si grand roi, ne donneroit jamais les mains au divorce ; que les peuples qui n'aspiroient qu'à lui voir un successeur d'un mariage légitime & digne de lui, changeroient en haine & en mépris, l'affection & l'estime qu'ils avoient pour sa personne, & qu'il le prioit d'envisager sérieusement de telles conséquences. 1599.

Le roi tout pensif se retira dans son cabinet, & demanda de l'encre & du papier au sieur de Lomenie, * & l'on crut que c'étoit pour écrire de nouveau la promesse qui avoit été déchirée : il en sortit un demi-quart d'heure après, & monta à cheval pour aller à la chasse, sans dire un seul mot au baron de Rosni qu'il rencontra.

* Voyez les observations.

Ce seigneur se crut disgracié : mais il en fut désabusé, lorsque le roi quelques jours après le fit grand maître de l'artillerie, dédommageant M. d'Etrées, pere de la duchesse de Beaufort, qui avoit été pourvu de cette charge durant le siége d'Amiens. Les amours ne laisserent pas de continuer entre le roi & mademoiselle d'Entragues, dont il eut des enfans : mais ce fut apparemment sans condition, * quoique des copies de la promesse dont j'ai parlé, vraies ou fausses, eussent couru tout le royaume.

* Voyez les observations.

Retraite de la marquise de Belle-Isle & du maréchal de Joyeuse.

Je ne sai si la funeste mort de la duchesse de Beaufort fut la cause de la retraite de deux personnes qui faisoient grande figure à la cour : mais elle se fit aussi-tôt après. L'une fut d'Antoinette d'Orléans, fille du duc de Longueville, marquise douairiere de Belle-Isle, qui se fit

Mémoires de Sulli, t. 1. c. 91.

1599. Feuillantine, & l'autre de Henri, duc de Joyeuſe, & maréchal de France, qui étant ſorti des Capucins, pour ſe mettre à la tête de l'armée de la ligue en Languedoc, renonça de nouveau au monde pour reprendre l'habit de Capucin.

On rapporte pluſieurs motifs d'une ſi généreuſe réſolution, qui devoit lui avoir beaucoup coûté, après avoir goûté une ſeconde fois les délices & les grandeurs de la cour avec aſſez de liberté. Les uns diſent que preſſé par le pape de rentrer dans l'ordre des Capucins, les cauſes de la diſpenſe qu'il avoit eue pour en ſortir ne ſubſiſtant plus, les remords de ſa conſcience l'obligerent de ſatisfaire à ce devoir : mais cette raiſon eſt évidemment fauſſe, parce qu'après avoir eu cette diſpenſe & être ſorti de cet ordre, le pape par un bref daté du cinquieme de Mai de l'an 1595, l'avoit fait paſſer dans la religion des chevaliers de Malte, & par un autre du dix-huitieme de Septembre 1596, il lui avoit permis l'uſufruit & la diſpoſition de tous les biens de ſa famille, tant de ceux qu'il poſſédoit actuellement, que de ceux qui pourroient lui écheoir par quelque voie que ce fût, & cela juſqu'à la fin de ſa vie.

Ces Brefs ſont rapportés dans les Mémoires pour l'hiſtoire du cardinal de Joyeuſe.

D'autres ont attribué ſa retraite à quelques mots piquants que le roi dit en certaines occaſions ſur ſa ſortie des Capucins. D'autres enfin, à un ſermon fort touchant, qu'il entendit du Pere Laurent Capucin, à Saint Germain l'Auxerrois, pendant le carême, qui préceda de peu de jours ſon retour chez les Capucins, & dont il parut extrêmement touché. Mais on a ſû de feu M. Sublet des Noyers, ſecrétaire d'état de Louis XIII, que le coup venoit de plus loin.

A quoi la derniere eſt attribuée.

Il racontoit que M. Sublet de la Guichonniere maître des comptes ſon pere, grand homme de bien, & qui avoit fort à cœur le ſalut du maréchal, dont il adminiſtroit les revenus, l'avoit fait rentrer dans lui-même par l'innocent & ſaint artifice que je vais dire.

Vie de S. François de Borgia par le pere Verjus.

Le Jéſuite Ribadeneira avoit compoſé en Eſpagnol la vie de François de Borgia, autrefois duc de Gandie, mort général de ſa compagnie en odeur de ſainteté, & qui depuis

Digitized by Google

a été canonisé. Cette vie avoit été traduite en François ; & Sublet l'ayant lue, crut qu'elle pourroit faire impression sur l'esprit du maréchal. Il la fit relier avec une propreté extraordinaire, & n'y épargna pour l'embellir ni l'or ni l'émail. 1599.

Un soir le maréchal s'étant mis au lit, & tous ses gens s'étant retirés, le sieur Sublet resta seul comme pour l'entretenir des affaires de sa maison, ayant sous le bras le livre dont je parle. La beauté de la reliure excita la curiosité du maréchal qui lui demanda à le voir. Ce sage vieillard s'excusa en riant, de le lui laisser, disant que ce n'étoit pas un livre à son usage, & qu'il pourroit bien se repentir de l'avoir lu. Il le lui donna enfin à condition de ne l'ouvrir que le lendemain, parce que s'il se mettoit une fois à le lire, il ne pourroit le quitter, & y perdroit le repos de la nuit.

Le maréchal le lui promit : mais il ne put s'empêcher d'en commencer la lecture, qui l'attacha si fort, & en même-temps le toucha si vivement, qu'il y reconnut sa condamnation par les exemples héroïques de la vertu du seigneur Espagnol, qui ne lui cédoit ni en richesses, ni en faveur auprès de son souverain, mais qui avoit été beaucoup plus fidele à la grace que lui. Il passa la nuit en de violentes agitations d'esprit; & ayant fait appeller de grand matin M. Sublet, il lui dit en se jettant à son cou tout baigné de larmes : » Il faut, mon cher pere, il faut suivre la voix de Dieu, & vos » sages conseils; je ne vous demande que peu de temps » pour mettre ordre à mes affaires, & je reprendrai aussi» tôt après le saint état de vie que j'ai quitté. » Il le fit en effet, dès qu'il eut marié sa fille unique au duc de Montpensier, & parut peu de temps après en chaire, ou, quoique peu savant, il fit par son exemple beaucoup plus que par ses discours un très-grand nombre de conversions ; un duc en chaire, ainsi qu'on l'avoit dit en Espagne de celui dont la vie avoit converti ce seigneur, étant une conviction infiniment forte du mépris que le monde mérite.

Ce furent là les plus considérables changemens qui se firent à la cour, laquelle, depuis la paix de Vervins, n'é-

tant plus occupée de projets de guerre, ne fourniſſoit gueres que ces ſortes d'évenemens particuliers.

1599.

Etat des affaires de l'archiduc.

Cependant l'archiduc Albert revint dans ſes Etats des Pays-bas après ſon mariage avec l'infante Iſabelle ; & trouva que bien qu'il fût délivré d'un auſſi puiſſant ennemi que le roi de France, il ne lui ſeroit pas ſi facile qu'il l'avoit eſperé, de venir à bout des Hollandois toujours ſoûtenus de la reine d'Angleterre.

Le prince Maurice fait fortifier la ville de Bommel.

La guerre s'étoit faite avec divers ſuccès durant ſon abſence, & les Eſpagnols étoient entrés dans l'iſle de Bommel. Cette iſle eſt formée par les rivieres du Rhin & de la Meuſe. Ils regardoient la ville qui donne le nom à l'iſle, comme une des plus importantes conquêtes qu'ils puſſent faire, parce qu'ils pouvoient de-là entrer fort avant dans le pays des Etats, & les Hollandois par la même raiſon en appréhendoient extrêmement la perte. C'eſt pourquoi le prince Maurice y accourut en perſonne, pour raſſûrer par ſa préſence le courage des habitans conſternés de la deſcente des Eſpagnols dans l'iſle. Il pourvut à leur défenſe, & ce fut là proprement que l'on commença à mettre en uſage la maniere que l'on a ſuivie depuis, d'entourer les places de beaucoup de dehors, de faire à ces dehors des foſſés comme à la ville même, & de les renfermer d'une eſpece de parapet appellé chemin-couvert à angles ſaillans & à angles rentrans, au-devant duquel on fait un glacis, qui en rend les approches très-difficiles aux ennemis.

Ce qui fit appeller la Hollande l'école de la guerre.

Cette nouvelle maniere de défenſe a fait depuis imaginer aux ingénieurs diverſes méthodes d'attaquer. Cet art eſt parvenu à ſa perfection de notre temps ; & je crois que ce fut là une des principales raiſons, qui fit donner depuis aux armées de Hollande, le glorieux nom d'école de la guerre. Le prince Maurice par cette invention, mit la ville de Bommel en aſſûrance.

Pluſieurs François y vont ſervir.

Il fut ſecouru non-ſeulement des Anglois, mais encore par les François, qui accoûtumés à la guerre, & s'ennuyant deja de la paix, venoient en foule en Hollande. Le ſieur de la Noue entre autres, fils de ce fameux capitaine qui avoit autrefois commandé les troupes des Etats, y en mena un

Digitized by Google

grand nombre; & c'eſt ce qui donna ſujet à l'archiduc, d'envoyer au roi, pour faire des plaintes de trois choſes. Premierement, de ce que nonobſtant la paix jurée à Vervins, les troupes Hollandoiſes étoient pleines de François: ſecondement, de ce que le roi fourniſſoit de l'argent aux Etats: & en troiſieme lieu, de ce que quelques François avoient tenté de ſurprendre Cambrai. 1599.

Le roi le ſatisfit ſur ces trois chefs. Il répondit ſur l'article de l'argent fourni aux Hollandois, que c'étoit des dettes qu'il acquittoit, & les prêts qu'ils lui avoient faits durant les guerres paſſées. Touchant celui de Cambrai, il deſavoua les auteurs de l'entrepriſe, ceux d'entre eux qui furent pris par les Eſpagnols, proteſterent qu'ils l'avoient fait ſans l'aveu du roi, & que c'étoit à l'inſtigation du maréchal de Balagni, qui de ſon propre mouvement, & dans l'eſpérance de ſe rétablir dans ſon ancienne principauté, avoit ménagé des intelligences dans la place. Enfin à l'égard des François qui alloient ſervir en Hollande, le roi fit publier par-tout de ſeveres défenſes à tous ſes ſujets de le faire: mais ſoit par l'inquiétude naturelle à la nation, ſoit parce qu'on ne crut pas que le roi prétendit exiger ſur cet article une obéiſſance trop exacte, les régimens Hollandois furent toujours bien fournis d'officiers & de ſoldats François.

De même qu'en Hongrie.

Il y en eut qui prirent un autre parti; ce fut d'aller ſervir en Hongrie, où Vaubecourt gentilhomme de Champagne ſurprit Javarin avec le pétard, inſtrument de guerre juſqu'alors inconnu aux Turcs; & le duc de Mercœur, invité par l'empereur à prendre part à cette guerre, y alla l'année ſuivante avec l'agrément du roi, s'y ſignala, & y acquit beaucoup plus de véritable gloire, qu'il n'avoit fait dans les guerres civiles de France.

Deſſein de deux Jacobins contre la vie du roi, découvert.

Quoique la ligue fût entierement détruite, les maximes pernicieuſes qu'elle avoit inſpirées à ſes ſectateurs, régnoient encore dans quelques eſprits. Deux Jacobins de Flandre, l'un nommé Charles Ridicovi, & l'autre Pierre Arger, avoient réſolu entre eux d'aſſaſſiner le roi, dans le temps qu'il n'avoit pas encore reçu l'abſolution du pape. Ils vinrent tous Dupleix.

1599. deux en France à diverſes fois, pour exécuter leur déteſtable deſſein, ſans avoir pû en trouver l'occaſion. Ridicovi ayant ſû que ce prince avoit été abſous par le Saint ſiége, non-ſeulement ne penſa plus à exécuter ce qu'il avoit projetté : mais encore il déféra ſon complice. Tous deux furent ſaiſis. Arger convaincu d'avoir perſiſté dans ſa damnable réſolution, fut puni de mort, & Ridicovi mis au fort l'évêque, où il demeura deux ans ſous le nom d'Avenin, qu'il avoit pris au lieu de ſon véritable nom. Il trouva moyen de s'échapper avant l'exécution de l'arrêt de banniſſement prononcé contre lui : mais ayant été arrêté de nouveau, & un curé de l'évêché de Langres ayant atteſté, que ce malheureux homme avoit repris ſa premiere penſée d'attenter ſur la perſonne du roi, il fut puni du même ſupplice que ſon confrere.

Autre avis ſemblable donné par un Capucin.

Un Capucin de Milan donna encore avis, qu'un homme qui étoit ſorti de l'ordre, où il avoit été frere lai, méditoit un pareil attentat. Celui-ci fut ſurpris en habit de marmiton ; & ayant paru embarraſſé dans l'interrogatoire, & apportant de mauvaiſes raiſons, pour leſquelles il avoit quitté ſon habit, & ſuivoit la cour, il fut auſſi puni de mort.

C'étoit un horrible ſcandale, de voir ſortir ces monſtres des lieux conſacrés à la plus haute ſainteté, & les Huguenots ſurent toujours fort bien le dire, & le reprocher aux Catholiques : mais ce reproche leur ſieoit mal ; car outre que les Catholiques déteſtoient alors généralement autant qu'eux, ces horribles deſſeins, auxquels durant la fureur de la ligue, on ne peut nier que pluſieurs n'euſſent applaudi, c'eſt qu'on avoit trop clairement connu depuis deux ans, l'eſprit de la ſecte huguenote, & ſa diſpoſition à l'égard du roi, qu'elle ne tendoit pas à moins qu'à ôter à ce prince la couronne, qu'elle ſe vantoit de lui avoir miſe ſur la tête. L'exemple de Poltrot qui aſſaſſina François duc de Guiſe, la conjuration d'Amboiſe, & quelques autres faits ſemblables, montrent aſſez que l'eſprit de faction eſt toujours le même, & toujours capable des mêmes excès, ſur-tout quand le motif de la religion peut ſervir de prétexte, pour colorer les plus grands crimes.

Digitized by Google

1599.

Cependant les agens que le duc de Savoye envoyoit les uns sur les autres à la cour de France, ne recevoient du roi & de ses ministres que des réponses ou générales, ou peu agréables. Enfin on leur déclara que le duc ayant laissé passer l'année du compromis, & les deux mois de la prorogation que le roi en avoit faite à la priere du pape, Sa Majesté étoit résolue de ravoir le marquisat de Saluces; qu'il étoit de sa réputation plus encore que de son intérêt, qu'on ne pût pas dire dans l'Europe, qu'il eût été forcé à lâcher une partie de son état usurpée d'une maniere si indigne par un prince qui lui étoit si inférieur; qu'au reste si le duc vouloit remettre de bonne grace le marquisat de Saluces, il pourroit ensuite traiter sur cet article même, représenter les droits qu'il y prétendoit avoir, & compter sur la bonté du roi, qui ne se laissoit jamais vaincre en honnêteté & en libéralité.

Suite de l'affaire du marquisat de Saluces.

Mémoires de Sulli, t. 1. c. 91.

Ces dernieres paroles ne donnoient qu'une fort petite espérance au duc de Savoye, d'avoir ce marquisat, soit à condition d'hommage, soit par un échange. Il n'en désespéroit pas néanmoins tout-à-fait; & pour gagner le roi, il affecta en diverses occasions de se comporter avec beaucoup de froideur envers les Espagnols. Il fit beaucoup valoir auprès du roi le refus qu'il venoit de faire, d'envoyer en Espagne son fils aîné, & sa fille aînée que Philippe III lui demandoit pour les faire élever à sa cour: mais ses envoyés lui donnerent une autre espérance qui le flata beaucoup.

Ils l'assurerent qu'ils avoient reconnu qu'à la cour de France il y avoit beaucoup de grands seigneurs mécontens, & que quelques-uns d'entr'eux, pour peu qu'ils pussent espérer d'être secondés, paroissoient disposés à exciter de grandes brouilleries dans l'état. Ce fut ce qui acheva de déterminer le duc à venir lui-même à la cour à deux fins. La premiere de gagner le roi par ses soupleſſes, sur lesquelles il comptoit beaucoup, s'estimant le plus habile négociateur de l'Europe, ayant effectivement un grand esprit, beaucoup d'adresse, de manége, de patience, sans être d'ailleurs trop scrupuleux en fait de sincérité.

Vues du duc de Savoye en venant à la cour.

Son autre vûe étoit de prendre des liaisons avec les mé-

Digitized by Google

1599. contens, & s'il pouvoit y réuſſir, de prolonger la négociation, juſqu'à ce que le roi occupé à démêler les brouilleries qu'il lui ſuſciteroit dans le royaume, ne fut plus en état de le venir inquiéter chez lui.

Il lui fit donc agréer ſon voyage à la cour, en lui proteſtant qu'il n'y venoit que pour recevoir ſes ordres, lier avec lui une amitié très-étroite, & ſe rapporter de tout à ſa juſtice & à ſa bonté.

Guichenon, Hiſtoire de Savoye. Il partit de Chamberri le premier de Décembre avec un train de douze cents chevaux, accompagné de la plûpart de ſes miniſtres, des ſeigneurs de ſa cour, & de ſa plus leſte nobleſſe.

Le roi avoit donné ordre par-tout de le recevoir comme ſa propre perſonne. M. de la Guiche gouverneur de Lyon lui rendit les plus grands honneurs, juſqu'à lui préſenter le dais qu'il refuſa. Il prit la poſte juſqu'à Rouanne : il s'embarqua ſur la riviere de Loire, & deſcendit par eau juſqu'à Orléans.

Il y trouva le duc de Nemours qui l'y attendoit, & le maréchal de Biron ſur la route de Fontainebleau où la cour étoit alors, & un peu plus loin, le duc de Montpenſier, qui avoient tous été envoyés pour le complimenter. Le roi ſe diſpoſoit à aller lui-même le recevoir ſur le chemin : mais le duc, pour lui épargner cette peine, partit de grand matin avec le duc de Nemours & quelques ſeigneurs de ſa ſuite, & arriva à Fontainebleau, comme le roi ſortoit de la meſſe, & alloit monter à cheval.

Comment il fut reçu du roi. En approchant du roi, il mit un genou en terre. Ce prince le releva auſſi-tôt, l'embraſſa, lui fit les plus aimables careſſes, & le régala magnifiquement pendant ſept jours, durant leſquels il lui tint ſouvent compagnie, lui montrant lui-même les augmentations qu'il avoit faites au château, ſe promenant ſouvent avec lui dans les jardins, le menant à la chaſſe ; mais ſans jamais lui parler d'affaires, ce qui l'inquiétoit fort, parce qu'il s'étoit attendu que le roi lui en feroit la premiere ouverture : mais il avoit affaire à un prince auſſi habile que lui, qui le connoiſſoit à fond & qui étoit bien préparé contre ſes artifices.

Le

Le huitieme jour, le roi le mena à Paris, où il il lui avoit fait préparer un appartement au Louvre. Le duc l'en remercia, & alla descendre à l'hôtel du duc de Nemours son parent. Les fêtes de Noël se passerent partie en dévotion, partie en divertissemens, en bals, en tournois, en courses de bagues. 1600.

Il tâche de mettre diverses personnes dans ses intérêts. Matthieu, l. 2.

Le premier jour de l'an, le duc fit des profusions en étrennes aux personnes les plus considérables de la cour, & particulierement à Mademoiselle d'Entragues qu'il vouloit mettre dans ses intérêts, comme il avoit toujours tâché d'y avoir la feue duchesse de Beaufort. Le maréchal de Biron refusa deux beaux chevaux dont il lui voulut faire présent, disant qu'il ne lui convenoit pas de rien recevoir d'un prince qui étoit en différend avec son roi; soit qu'effectivement il en usât ainsi par ce scrupule, soit pour mieux cacher les intrigues que quelques-uns ont prétendu qu'il avoit déja avec le duc.

Ce prince & le roi se firent aussi réciproquement des présens assez magnifiques. Le duc, dit-on, dépensa bien quatre cents mille écus en bijoux & en autres largesses: mais rien ne lui fit plus d'honneur, & ne lui donna plus de réputation de galant homme, que la maniere dont il se comporta en jouant un jour aux cartes avec le roi au jeu de la prime, qui étoit alors fort en usage à la cour.

Généralité qu'il fit en jouant avec Henri IV. T. 3. l. 5. c. 5.

(*a*) Il s'agissoit de quatre mille pistoles. Le roi croyant avoir un jeu sûr, le jetta sur la table. Le duc toutefois avoit ce qu'ils appelloient un fredon de quatre cinq qui le faisoit gagner: mais ayant montré son jeu au duc de Guise, & à d'Aubigné qui rapporte ce trait dans son histoire, il mêla les cartes, comme s'il eût perdu, & laissa l'enjeu au roi.

La politique avoit beaucoup plus de part que la générosité dans ces libéralités du duc de Savoye: mais il s'ennuyoit fort de ce que le roi ne lui donnoit aucune occasion de parler du principal sujet de son voyage. Il en jetta quelques mots dans un entretien; & la réponse du roi lui fit

(*a*) Bassompierre qui étoit alors à la cour, s'inscrit en faux contre ce fait, & il assure que *c'est un conte fait à plaisir.* Observ. sur l'hist. de Dupleix, p. 64.

1600. assez connoître, que son intention étoit de retirer de ses mains le marquisat de Saluces. La maniere dont les principaux du conseil lui parlerent, ne lui laisse aucun lieu d'en douter, & il demanda enfin au roi que l'on conferât là-dessus.

On nomme des commissaires sur l'affaire du marquisat.

Les commissaires furent nommés de part & d'autre. Ceux du roi furent le connétable, le chancelier, le baron de Rosni, le maréchal de Biron, & M. de Villeroi. Le duc choisit pour les siens le marquis de Lullins, le commandeur Berton, les sieurs Dominique Belli grand chancelier de Savoye, & Roncas. Le patriarche de Constantinople faisant depuis peu la fonction de nonce en France, assista aux conférences.

En quoi elle consistoit.

Sur l'affaire du marquisat de Saluces dont il s'agissoit, il y avoit deux points à vuider. Le premier étoit les droits que le roi d'une part, & le duc de l'autre, prétendoient avoir sur ce marquisat. Le second regardoit ce qu'on appelle le possessoire, sur quoi le roi demandoit qu'on lui fit justice, avant l'examen du fond, c'est-à-dire, qu'avant que l'on jugeât des prétentions de l'une & de l'autre partie, on le rétablit dans la possession, où les rois de France étoient avant que le duc s'en fût emparé durant la guerre civile, & lorsque les deux Etats étoient en paix l'un avec l'autre. Les ambassadeurs de France & de Savoye à Rome avoient déja fait chacun leurs productions devant le pape, & le duc demandoit que le pétitoire fût jugé en même temps que le possessoire, parce qu'il lui seroit impossible de soûtenir son droit, si une fois le marquisat de Saluces étoit remis entre les mains du roi, à moins qu'il n'eût recours à ses alliés; & que s'il étoit contraint à leur demander du secours, cela causeroit une fâcheuse guerre en Italie. D'ailleurs il prétendoit que ses prédécesseurs ayant été dépouillés de ce domaine, il lui avoit été permis de le recouvrer, l'occasion favorable s'étant présentée de le faire.

Outre ces raisons le duc produisoit quelques hommages faits pour le marquisat de Saluces à ses prédécesseurs, tandis qu'ils n'étoient encore que comtes de Savoye, & n'avoient point encore le titre de duc, qui ne fut donné

Digitized by Google

qu'en 1416 à Amedée VIII du nom, par l'empereur Sigismond. M. de Silleri, ambaſſadeur de France à Rome, montroit au contraire des hommages faits pour ce marquiſat aux dauphins de Viennois, & que par conſéquent c'étoit un fief mouvant du Dauphiné. Il produiſoit trois inveſtitures données par François I aux marquis de Saluces, & faiſoit grand fonds ſur ce que le dernier de ces trois marquis étant mort ſans hoirs, le marquiſat avoit été réuni à la couronne de France. Il ajouta que dans le traité de Cateau-Cambreſis entre Henri II & Philippe II, roi d'Eſpagne, par lequel le duc de Savoye fut rétabli dans la plus grande partie de ſes Etats, ce duc ne fit pas ſeulement la moindre mention du marquiſat de Saluces; que Henri II l'avoit poſſedé paiſiblement, & que ſes trois enfans & ſucceſſeurs au royaume, l'avoient poſſedé de même juſqu'à l'invaſion du duc actuellement régnant; que les hommages faits à quelques comtes de Savoye, ou au duc de Milan, ou à quelques autres, n'avoient été faits que par force, ou par cabale, ou ſeulement de quelques terres du marquiſat, & qu'Amedée VIII, premier duc de Savoye ayant eu quelques prétentions ſur ce marquiſat, en avoit remis la déciſion au parlement de Paris, qui l'en avoit débouté par deux arrêts avec dépens. 1600.

Toutes ces raiſons furent de nouveau produites de part & d'autre par les commiſſaires du roi & du duc de Savoye dans les conférences de Paris. Ceux du duc ajoûterent que ce marquiſat coûtoit au roi, pour le garder, dix fois plus qu'il n'en tiroit de revenu. Guichenon, Hiſt. de Savoye.

Après qu'on eut expoſé ſes droits des deux côtés, on chercha les voies d'accommodement. La premiere propoſition qui fut faite par les commiſſaires de Savoye, fut qu'on laiſſât ce marquiſat au duc, à condition d'en faire hommage à la couronne de France, propoſition que le roi avoit ſemblé agréer dans un traité qui avoit été commencé à Bourgoin l'an 1595 par M. de Silleri, ou bien qu'en récompenſe du marquiſat que le duc garderoit en ſouveraineté, le roi ſe contentât de quelques villes & châteaux qu'il avoit pris en Breſſe durant la guerre. *Propoſitions d'accommodement inutiles.*

Digitized by Google

1600. Cette propoſition ayant été rejettée, ils en firent une autre ; ſavoir, que le marquiſat demeurant au duc en ſouveraineté, ſon Alteſſe remettroit au roi le fort de Demont au pié de l'Argentiere, avec l'artillerie qui y étoit, Roqueſparvieres & Cental, qui ſeroit démoli, & outre cela tous les forts, villes & bourgades qui ſont entre Demont, Roqueſparvieres & Cental, la vallée de Barcelonnette, Terres-neuves & autres lieux au de-là de l'Argentiere, le fort de Saint Jean en Pragelas dans l'état où il étoit, Château-Dauphin & Pont : ils y ajoûterent depuis Buſque avec la Juriſdiction & le Mandement.

Le patriarche de Conſtantinople, qui ſuivant l'inclination du pape, avoit grande envie que le marquiſat demeurât au duc, repréſenta à ce prince, qu'on n'avanceroit rien, tandis qu'à toutes ſes offres on n'ajoûteroit pas quelque place, qui donnât au roi un paſſage en Italie : ſur quoi le duc offrit Coni avec ſon Mandement, à la réſerve de Saint Dalmace & la vallée de Sture juſqu'à l'Argentiere: mais le roi tint ferme, pour être réintegré au marquiſat de Saluces, ou du moins pour le ſequeſtre entre les mains du pape, auquel il avoit conſenti dès l'année précédente, en attendant qu'on eût diſcuté les droits des parties.

Le duc voyant que les choſes tournoient tout d'une autre maniere qu'il n'avoit eſperé, conſentit, ou fit ſemblant de conſentir à la réintégrande : mais il y ajoûta les conditions ſuivantes ; que le roi ne nommeroit point pour gouverneur au marquiſat une perſonne qui lui fût déſagréable ; que l'on ne mettroit dans les places fortes, que des garniſons Suiſſes priſes des ſix Cantons Catholiques ; que le gouverneur feroit ſerment de rendre le marquiſat à celui à qui il ſeroit adjugé par le pape, qui décideroit le différend dans l'eſpace de deux ou trois ans pour le plûtard ; qu'il ne ſe feroit aucun changement dans le marquiſat, que celui des garniſons, & que le roi rendroit tout ce qu'il avoit pris dans la Breſſe.

Le patriarche de Conſtantinople ſe chargea de propoſer ce projet d'accommodement au roi, qui refuſa de l'accepter, à moins que l'on n'y changeât pluſieurs des conditions.

Digitized by Google

Il dit qu'il ne pouvoit consentir que les places fortifiées fussent tenues par des garnisons Suisses ; que ce ne seroit pas une réintegrande, mais un dépôt du marquisat entre les mains des Cantons ; qu'il vouloit bien néanmoins que pendant deux ans, les villes fussent gardées par des Suisses, mais que les garnisons des citadelles & des châteaux, & tous les officiers seroient François ; & qu'au reste il s'obligeoit volontiers à nommer pour gouverneur du marquisat, une personne que le duc de Savoye ne pourroit nullement regarder comme son ennemi. 1600.

Autres qui sont acceptées & suivies de la conclusion du traité.

Cette réponse n'ayant pas satisfait le duc, le roi fit lui-même au patriarche une derniere proposition qui étoit, ou de s'en tenir à ce même projet ainsi réformé, ou bien à un autre qu'il lui proposa : savoir, que le duc gardât le marquisat de Saluces en toute souveraineté, & que son alteſſe donnât par forme d'échange, ou de récompense, tout le pays de Bresse, Barcelonnette avec son vicariat jusqu'à l'Argentiere, le Val de Sture, celui de la Perouse avec ses dépendances, & la ville & le château de Pignerol avec son territoire ; que toutes les autres villes & terres occupées de part & d'autre, fussent restituées dans le même temps que l'échange s'exécuteroit, & que le duc fit démolir le fort de Beche-Dauphin ; moyennant quoi il promettoit de s'employer pour terminer les différends que le duc avoit avec le canton de Berne & avec Geneve par la voie de la justice. Ce projet fut mis par écrit, & après que le duc en eut délibéré avec son conseil, les articles furent signés le vingt-septieme de Février, & il fut dit que le duc opteroit dans le premier de Juin suivant.

Le duc se retire mécontent.

Dès que cet écrit fut signé, le duc fort peu content du succès de son voyage, se disposa à retourner dans ses états. On ne comptoit gueres à la cour sur sa signature ; parce que dans l'alternative dont il s'agissoit, il n'avoit pas ce qu'on savoit qu'il s'étoit proposé, savoir, de faire tellement son traité, que l'entrée de ses états fût fermée aux troupes Françoises ; or soit qu'il rendit le marquisat de Saluces, soit qu'en le retenant il cédât Pignerol & les autres places nommées dans le traité, la porte en étoit toujours ouverte au

1600. roi ; & l'on fut perſuadé, qu'il n'avoit ſigné que pour ſe retirer de la cour de France, & que parce que le délai qu'on lui accordoit pour la concluſion, lui donnoit le loiſir de délibérer, & de chercher les moyens de rompre, s'il jugeoit la rupture avantageuſe pour lui.

D'Aubigné, t. 3, l. 5. c. 5. Ce fut par cette raiſon, que quelques-uns du conſeil propoſerent au roi de l'arrêter, d'autant que par ce moyen il auroit le marquiſat de Saluces, ſans qu'il lui en coûtât ni guerre, ni dépenſe ; & que d'ailleurs l'uſurpation que le duc avoit faite de ce marquiſat en pleine paix, juſtifieroit la conduite qu'on tiendroit à ſon égard, & la feroit regarder comme une repréſaille : mais le roi répondit d'une maniere véritablement royale à ceux qui lui donnoient ce conſeil, que la parole d'un prince eſt inviolable ; que la perfidie de ſes ennemis ne doit lui ſervir qu'à donner du luſtre à ſa fidélité ; que quoi qu'il en dût arriver, il aimoit mieux imiter la conduite que François I tint à l'égard de Charles V, que le mauvais exemple du duc de Savoye. Comme il ſut que ce prince avoit quelque inquiétude là-deſſus, il lui fit dire, qu'il retourneroit dans ſes Etats avec la même liberté qu'il en étoit ſorti.

Le duc raſſûré par cette nouvelle promeſſe, quitta le deſſein qu'il avoit propoſé à quelques-uns de ſes confidens, de s'échapper ſecretement de la cour, & en partit avec l'agrément du roi au commencement de Mars, laiſſant le ſieur Berliet-Chiloup, archevêque de Tarentaiſe avec la qualité de ſon ambaſſadeur à la cour de France. Le roi ſuivi de toute la cour l'accompagna juſqu'au pont de Charenton, & lui donna le baron de Lux pour le conduire juſques ſur la frontiere.

Il arriva le quatorzieme de Mars à Bourg en Breſſe. Il dépêcha delà un courrier au roi avec des lettres de remercîment, pour tous les honneurs qu'il lui avoit faits, & paſſa à Chamberri, où il demeura juſqu'au vingtieme de Mai.

On le ſomme de faire l'option contenue au traité de Paris. Avant qu'il en partît, le patriarche de Conſtantinople, & le ſieur Brulart de Berni, frere du préſident de Silleri, l'y vint trouver, pour le ſommer de faire l'option dont on étoit convenu dans le traité de Paris ; d'autant que le pre-

Digitized by Google

mier de Juin, qui étoit le terme marqué par la conclusion du traité, étoit déja fort proche. Il leur promit de leur faire savoir sa résolution à Turin, & cependant il renvoya Roncas à la cour de France, pour obtenir du roi un nouveau délai. C'étoit afin de donner le temps à Belli son chancelier, qu'il avoit envoyé en Espagne, de le raccommoder avec cette cour; & de savoir s'il en pourroit obtenir du secours en cas de rupture avec la France. 1600. Guichenon, Hist. de Savoye.

Cet envoyé avoit été assez mal reçu. On lui dit qu'on savoit les propositions que le duc de Savoye avoit faites à Paris, & que pour obtenir que le marquisat de Saluces lui demeurât, il avoit offert au roi de France de l'aider à la conquête du duché de Milan. Le chancelier nia ce fait, quoiqu'il fût très-véritable, & fit extrêmement valoir les intelligences que le duc avoit ménagées en France. On fit semblant de le croire sur le premier article; & comme entre les princes l'intérêt fait oublier les plus grandes injures, on l'assûra que non-seulement on n'abandonneroit pas le duc de Savoye: mais qu'en cas de guerre, on le secourroit de toutes les forces d'Espagne.

Cependant Roncas fit si bien, qu'il obtint une prolongation de tout le mois de Juillet pour l'exécution du traité; & le roi qui prévoyoit ce qui arriveroit de toutes les irrésolutions affectées du duc, vint à Lyon dans l'espérance que ce prince le voyant si près de ses Etats, seroit intimidé, & prendroit enfin le parti de la paix: mais le contraire arriva, & le marquis de Lullins étant venu trouver le roi, lui déclara de la part du duc, que les conditions du traité de Paris étoient si dures, que son maître ne pouvoit les accepter. *Et il le refuse.*

Sur cette déclaration le roi envoya M. de Montmorenci-Fosseuse en Piémont, pour sommer de nouveau le duc touchant l'exécution du traité. Il répondit nettement qu'il ne rendroit point le marquisat de Saluces, & que si le roi entreprenoit de le lui enlever par force, il lui prépareroit de son côté de la besogne pour quarante ans. Lettre 144 du cardinal d'Ossat.

Une réponse si fiere lui auroit fait déclarer la guerre sur le champ: mais Roncas étant revenu trouver le roi, & lui

1600. ayant promis que le duc lui donneroit satisfaction, il y eut encore quelques conférences entre le marquis de Lullins & l'archevêque de Tarentaise d'une part, & le président Jeannin & le sieur de Berni de l'autre : ils arrêterent de nouveau à Lyon les articles du traité le vingt-unieme de Juillet, mais sans le signer, Roncas ayant supplié le roi de trouver bon que le duc son maître le vît, avant que ses ambassadeurs le signassent. Le roi y consentit, en lui déclarant que s'il n'étoit signé dans le cinquieme d'Août, il n'en vouloit plus entendre parler. Roncas le porta à Turin : mais le duc au lieu de le renvoyer vers le roi, se contenta de dépêcher un courrier à ses ambassadeurs, par lequel il leur ordonna de conclure le traité, sans donner autre assurance qu'il le signeroit.

Le roi lui déclare la guerre.

Il engagea le patriarche de Constantinople qui passoit par Turin pour aller à Rome, à retourner à Lyon, pour assurer de nouveau le roi de la restitution du marquisat : mais il n'étoit plus temps ; car le roi indigné de se voir ainsi amusé, avoit donné ordre au marquis de Lullins de se retirer, & avoit déclaré la guerre au duc.

Tous les retardemens de ce prince n'avoient eu pour but, que de donner le temps au comte de Fuente, gouverneur du Milanès, d'assembler son armée. Il vouloit encore voir le succès d'une conférence, qui se tint au mois de Juin à Boulogne en Picardie avec permission du roi, pour la paix entre la reine d'Angleterre & l'archiduc, laquelle fut sans effet. Et ce qu'on oseroit à peine croire, s'il n'avoit pas déja été publié dans les lettres du cardinal d'Ossat, ce duc faisoit grand fonds sur les exécrables desseins qui se formoient de temps en temps contre la vie du roi.

Lettre 233 du cardinal d'Ossat. Lettre 234.

Mais les Espagnols qui promettoient beaucoup plus qu'ils ne pouvoient tenir, ne furent pas assez à temps au secours du duc, qui se vit bientôt enlever une grande partie de ses états d'en-deçà des Monts ; car le roi à qui toutes ces ruses du duc de Savoye ne faisoient point prendre le change, avoit fait avancer ses troupes, dont il fit deux corps. L'un sous les ordres de monsieur de Lesdiguieres, devoit entrer en Savoye par Chamberri, & l'autre commandé par le maréchal de

de Biron ; étoit deſtiné pour fondre dans la Breſſe.

Ce maréchal ſe mit en marche l'onzieme d'Août. Dès le lendemain il ſurprit Bourg capitale de cette province, & l'emporta par le moyen du petard ſans réſiſtance. Il n'y eut que quelques Suiſſes qui s'étant retranchés dans un baſtion, ſe rendirent par capitulation. La ville fut pillée : le maréchal laiſſa la citadelle bloquée ſous les ordres du baron de Lux, & alla ſe ſaiſir du Pont-d'Ains, de Poucin, des Alimes, d'Ambronai, de Saint-Denys de Chauſſon, de Saint-Rambert, de Bellei, de Pierre-Chaſtelle, de Seyſſel, qui étoit la ſeule place du Bugei où il y eût garniſon, du fort de la Cluſe & du pays de Gex. Le duc de Guiſe dans le même temps manqua de ſurprendre le château de Nice, & y fit quelque perte. Les Savoyards prétendirent que le duc de Guiſe en fuyant y avoit perdu ſon chapeau & ſon épée, & en formerent une eſpece de trophée dans l'égliſe de ſainte Reparate. 1600. *Expéditions du maréchal de Biron dans la Breſſe.*

Le patriarche de Conſtantinople étant venu le quinzieme d'Août à Grenoble où le roi étoit, fit tous ſes efforts pour ſuſpendre la guerre : mais le roi ſans avoir égard à ſes remontrances, ſe contenta de le renvoyer à ſes miniſtres qu'il trouveroit à Lyon, pour conférer avec eux.

Tandis que le maréchal de Biron ſoumettoit la Breſſe & les pays des environs, Leſdiguieres entra en Savoye : Crequi s'empara de la ville de Montmelian & bloqua le château : Crillon avec le régiment des gardes ſe ſaiſit des Fauxbourgs de Chamberi ; & le roi s'étant avancé juſqu'au fort des Barreaux, & ayant fait de là ſommer Jacob gouverneur de Chamberi, celui-ci fut contraint par les bourgeois de rendre la ville. Enſuite le roi prit Miolans, & Leſdiguieres s'empara de Conflans, paſſage pour entrer dans la Tarentaiſe : Charbonniere, qui eſt la clé de la Maurienne, ſe rendit après quelques jours de défenſe le dix-neuvieme de Septembre. Après quoi Leſdiguieres ſoumit toutes les places de cette vallée juſqu'au pié du Mont-Cenis. De là il paſſa dans la Tarentaiſe, où il ne trouva pas plus de réſiſtance. Ainſi toute la Savoye fut enlevée au duc, excepté le château de Montmelian & le fort de Sainte-Catherine proche *Et de M. de Leſdiguieres en Savoye.* Hiſt. de Leſdiguieres, l. 6. c. 12.

1600. de Genève, vers lequel M. de Sanci étoit avec quelques troupes, moins à dessein d'assiéger ce fort qui n'étoit pas aisé à prendre, que pour tenir les Savoyards en inquiétude.

Lesdiguieres & Rosni qui avoit été fait depuis peu grand-maître de l'artillerie, assiégerent le château de Montmelian, nonobstant la réputation de cette place, qui passoit pour une des plus fortes de l'Europe. Rosni fit guinder six canons sur une montagne qui la commandoit, & où l'on ne croyoit pas qu'il fût possible d'y en conduire; ce qui étonna fort le comte de Brandis gouverneur du château.

L'ambassadeur d'Espagne à Rome presse le pape de s'entremettre d'un accommodement. Mémoires du cardinal Bentivoglio, c. 5.

Durant toutes ces expéditions, Tassis ambassadeur d'Espagne auprès du roi tenoit bonne contenance, & ne faisoit point paroître que le roi d'Espagne prît beaucoup d'intérêt aux pertes du duc de Savoye: mais le duc de Sesse ambassadeur d'Espagne à Rome se donnoit de grands mouvemens auprès du pape, pour l'engager à reprendre la médiation entre le roi & le duc, lui marquant en même temps que son maître souhaitoit fort que le roi de France se contentât d'un dédommagement en-deçà des Alpes pour le marquisat de Saluces, & que Pignerol n'y fût pas compris.

Le pape s'excusa d'abord, sur ce que le duc de Savoye ne s'étoit pas fié à lui; qu'il avoit refusé le sequestre du marquisat, auquel le roi avoit consenti; qu'il avoit mieux aimé aller négocier lui-même à la cour de France; que le duc l'avoit même soupçonné de vouloir faire tomber le marquisat de Saluces à quelqu'un de ses parens; de quoi ayant été très-offensé comme d'une chose très-éloignée de sa pensée, il s'étoit déporté de l'arbitrage. Néanmoins il se laissa gagner, & envoya au roi le cardinal Aldobrandin son neveu avec le titre de légat pour tâcher de moyenner la paix.

Légat envoyé en France pour ce sujet. Chap. 6.

Le cardinal étant arrivé à Tortone, le duc s'y rendit avec l'archevêque de Bari nonce du pape à Turin, & dom Mendez de Ledesma ambassadeur d'Espagne auprès du duc de Savoye. Leurs conférences se terminerent à prier le légat, d'engager le roi à recevoir le pays de Bresse en dédommagement du marquisat de Saluces. Leur vûe commune étoit, d'éloigner les François autant qu'il seroit possible du Pié-

Digitized by Google

mont & du duché de Milan. Cependant le siége de Montmelian se poussoit avec vigueur. Le roi en rappella Lesdiguieres, pour satisfaire la jalousie du maréchal de Biron contre ce seigneur. Il donna ses ordres pour le siége de la citadelle de Bourg, & alla lui-même reconnoître le fort de Sainte-Catherine. 1600.

Le légat arriva à Chamberri au commencement de Novembre, ayant passé auprès de Montmelian, dont le gouverneur avoit capitulé dès le quatorzieme d'Octobre, & promis de se rendre le seizieme de Novembre s'il n'étoit secouru.

Le duc de Savoye, sur une si facheuse nouvelle, étoit parti de Turin avec une armée de dix mille hommes de pié, de quatre mille cinq cents arquebusiers à cheval, & de huit cents maîtres pour venir au secours. Il avoit pris sa route par le Val d'Aost, passé le petit Saint Bernard, & étoit venu camper à Aixme le douzieme de Novembre: mais les neiges & les troupes que le roi avoit à Conflans & à Montiers l'empêcherent de passer outre. Le roi, sur le bruit qui courut que le duc pensoit à entrer dans le Foucigni, alla en personne au passage du Cornet, & le maréchal de Biron à celui de Notre-Dame de la Gorge. Ces précautions firent que le duc désespera de forcer aucun de ces passages. Guichenon, Hist. de Savoye.

Le légat étant à Chamberri, fit donner avis de son arrivée au roi, qui refusa de l'admettre à son audience avant la prise de Montmelian, qu'on n'attendoit pas si-tôt, à cause de l'approche du duc de Savoye. Ce prince eut en ce temps-là un petit avantage sur le comte de Soissons & sur Lesdiguieres, dans un choc où ils perdirent trois cents cavaliers, outre quelques prisonniers: mais Brandis, gouverneur de Montmelian, n'attendit pas le terme de la capitulation, & se rendit le neuvieme de Novembre.

Ce gouverneur ayant si mal servi son maître, n'osa paroître devant lui, & se retira en France, & puis à Brandis en Suisse: mais étant quelque temps après venu à Casal, il y fut enlevé & mené en prison à Turin.

Le roi après cette conquête alla à Chamberri pour voir *Le roi le va re-*

1600. le légat, & y arriva le vingt-cinquieme de Novembre. Sur
cevoir à Chamberri. l'ouverture que ce cardinal lui fit de la paix, & de la reſti-
tution du marquiſat de Saluces, à condition qu'on rendît
Mémoires de au duc les places priſes ſur lui, le roi répondit qu'il n'étoit
Bentivoglio, c. 8. plus queſtion de cette reſtitution pure & ſimple, puiſque le
duc l'avoit refuſée ſi long-temps: mais qu'il prétendoit au
contraire qu'on lui reſtituât tous les revenus du marquiſat
depuis l'uſurpation avec les frais de la guerre, leſquels ſeuls
montoient à huit cents mille écus; & ſur les inſtances que lui
fit le légat, de vouloir bien écouter les ſieurs Arcoras &
des Alymes envoyés du duc, qu'il avoit amenés avec lui,
& d'accorder une treve, afin de faciliter la concluſion du
traité de paix, le roi lui dit, que pour la treve, il ne l'ac-
corderoit pas: mais qu'à ſa conſidération il recevroit bien
les deux envoyés, à qui il permit de venir lui faire la reve-
Il l'envoye en- rence. Il ajoûta au légat que ſa préſence étant néceſſaire à
ſuite à Lyon pour ſon armée, & ſes affaires ne lui permettant pas de traiter
traiter avec M. de avec lui, il le prioit de s'adreſſer à M. de Villeroi, qui lui
Villeroi. feroit ſavoir plus en particulier ſes intentions. Le légat alla
trouver M. de Villeroi à Lyon; & je dois remarquer ici que
l'on omit en cette occaſion une formalité qui s'obſervoit
toujours en France, ſavoir la limitation des pouvoirs du
Thuanus, l. 125. légat par le parlement de Paris; & la raiſon pourquoi
on négligea cette formalité, fut que le roi ne penſoit
qu'à terminer au plutôt de maniere ou d'autre l'affaire de
Savoye.

Ce prince qui ne vouloit plus être la dupe des artifices du
duc, & qui prévoyoit que tandis que la citadelle de Bourg
& le fort Sainte-Catherine tiendroient, il auroit peine à le
mettre à la raiſon, alla lui-même preſſer ces deux ſiéges.
Celui de Sainte-Catherine finit le ſeizieme de Décembre par
la priſe de cette place, qui avoit infiniment coûté au duc de
Savoye à fortifier, & qu'il regardoit non-ſeulement comme
un frein pour Geneve, mais encore comme un moyen pour
ſe faciliter la priſe de cette ville, ſi jamais l'occaſion favo-
rable de l'aſſiéger ſe préſentoit.

Pour ce qui eſt du ſiége de la citadelle de Bourg, ſa bra-
voure de Bouvens, qui en étoit gouverneur, le fit durer

beaucoup plus long-temps. Il ne ſe rendit que l'année ſuivante, un peu avant la concluſion de la paix. Le légat en traita pendant l'abſence du roi avec le préſident Jeannin & le préſident de Silleri, qui ne faiſoit que de revenir de ſon ambaſſade de Rome, & avec les ſieurs Arcoras & des Aſymes plénipotentiaires du duc de Savoye. 1600. Matthieu, l. 2.

La premiere propoſition que ceux-ci firent, fut la reſtitution du marquiſat de Saluces, pourvû que le roi voulût bien auſſi rendre au duc de Savoye ce qu'il avoit pris ſur lui. Les deux plénipotentiaires de France répondirent ce que le roi avoit déja dit au légat, qu'il falloit y ajoûter les frais qui avoient été faits pour une guerre, que le duc s'étoit attirée, après tous les moyens juſtes qu'on lui avoit propoſés de la prevenir. Le légat propoſa un autre ſyſtême plus conforme aux intentions du pape, du roi d'Eſpagne, & même du duc de Savoye, qui fut que le duc cédât au roi la Breſſe avec Bourg & la citadelle qu'on aſſiégeoit actuellement. Il fut répondu à cette propoſition que le duc de Savoye étant à Paris, l'avoit déja faite, & beaucoup plus ample, cédant avec la Breſſe pluſieurs autres territoires, & que l'état où il ſe trouvoit, ne comportoit pas qu'il diminuât ſes offres. Le légat en convint, & ajoûta encore le Bugei & le Val Romei. *Propoſitions des miniſtres de Savoye.*

Le roi conſulté là-deſſus, agréa la choſe: mais il fit dire par ſes miniſtres, qu'il ne prétendoit accorder au duc de Savoye que le ſeul marquiſat de Saluces; & que les châteaux de Demont, de Cental & Roqueſparviere étant des dépendances du comté de Provence, ils ne pouvoient être compris dans cette ceſſion du marquiſat. Les ambaſſadeurs de Savoye furent ſurpris de cette réplique, à laquelle ils ne s'étoient pas attendus: mais comme leur but principal étoit de conſerver le marquiſat de Saluces, ils offrirent au lieu de ces places, le bailliage de Gex, & cent mille écus pour l'artillerie qui avoit été priſe dans Carmagnole, lorſque le duc envahit le marquiſat.

L'offre fut acceptée, & ces points eſſentiels étant réglés, on ne doutoit plus de la concluſion du traité, lorſqu'un nouvel incident la ſuſpendit tout à coup. Le roi ayant pris le *Evenement qui penſa rompre le traité ſur le point de ſa concluſion.*

1600. fort de sainte-Catherine, fut extrêmement sollicité par les bourgeois de Geneve de le faire démolir, parce que le voisinage de ce fort incommodoit beaucoup leur ville, & les tenoit en une inquiétude continuelle ; car ils n'ignoroient pas que l'intention du duc de Savoye, en le faisant construire, avoit été de les tenir toujours bloqués de ce côté-là. Le roi pour leur faire plaisir, ordonna la démolition, & elle fut faite.

Le légat s'en tint fort offensé, parce que dans les conférences on lui avoit promis qu'au cas que la paix se fit, on rendroit au duc de Savoye toutes ses places en l'état où elles étoient, quand on les avoit prises ; Messieurs de Bellievre & de Villeroi lui avoient donné leur parole spécialement pour le fort de Sainte Catherine, ne sachant pas que le roi avoit fait une promesse contraire à ceux de Geneve. Le légat avoit lui-même écrit à Rome ce que ces deux Messieurs lui avoient promis touchant ce fort, parce qu'il savoit que cela seroit fort agréable au pape ; de sorte que dans la colere, il dit qu'il retireroit toutes ses paroles, puisqu'on ne tenoit pas celles qu'on lui avoit données, & qu'il ne vouloit plus se mêler de cette négociation.

Tassis ambassadeur d'Espagne appréhendant cette rupture, supplia le roi de trouver quelque moyen de satisfaire le légat, & ajoûta qu'il l'en conjuroit d'autant plus instamment, que si la guerre se poussoit davantage contre la Savoye, il prévoyoit que le roi son maître ne pourroit s'empêcher d'y prendre part.

Réponse vigoureuse du roi à l'ambassadeur d'Espagne qui paroissoit le menacer.

A ces dernieres paroles le roi regarda Tassis d'un œil irrité, & lui dit : *Monsieur l'ambassadeur, on ne me fera rien faire par force ni par menaces ; & quand il me plaira, je porterai la guerre jusques dans le milieu des Etats du roi votre maître.*

Les choses en étant là, les conférences cesserent, & les ambassadeurs de Savoye affectoient de n'en paroître pas fort inquiétés. Ils espéroient en effet que la vigoureuse défense que Bouvens faisoit à la citadelle de Bourg, donneroit le loisir au duc de la secourir ; ou du moins de la ravitailler de maniere qu'elle pût occuper encore long-temps

Digitized by Google

les forces du roi, qui se ruineroient par la rigueur de la saison: mais ayant reçu une lettre de ce gouverneur, par laquelle il leur apprenoit le mauvais état de sa garnison, & que la disette de vivres l'obligeroit à se rendre incessamment, pour n'être pas contraint, s'il attendoit plus long-temps, à faire une capitulation honteuse, ils changerent de pensée & de conduite, & preſſerent le légat de reprendre le traité. 1600.

Il refusa de le faire, à moins qu'ils ne lui donnassent une déclaration par écrit, que c'étoit à leur priere qu'il reprenoit la négociation, comme une chose avantageuse au duc de Savoye, & nécessaire à ses Etats, & qu'ils signeroient tout ce qu'il auroit accordé. Ils le firent; & lui qui avoit autant d'envie qu'eux, de ne pas laisser son ouvrage imparfait, pour l'honneur qui lui reviendroit d'avoir fait cette paix, & délivré l'Italie de la crainte d'une dangereuse guerre qui la menaçoit, resolut, nonobstant le chagrin que lui causoit la démolition du fort de Sainte-Catherine, de renouer l'affaire.

Il eût fort souhaité que le roi l'eût lui-même remis sur les voies: mais il n'osoit l'esperer; & le roi effectivement ne crut pas le pouvoir faire avec honneur. Un ordre que ce prince donna à M. de Rosni, inquiéta plus que jamais le légat: mais il lui fournit en même temps une ouverture pour rentrer en matiere.

Adresse de M. de Rosni pour renouer la négociation.

L'ordre que le roi donna à M. de Rosni, étoit d'aller à Paris, afin d'y faire les préparatifs pour la campagne de Piémont au commencement du printemps. Ce seigneur alla prendre tout botté congé du légat, & affecta de lui dire le sujet de son voyage. Le légat lui répondit qu'il étoit bien fâché de voir tant de peines qu'il avoit prises, & tant de soins qu'il s'étoit donnés, demeurés inutiles; & qu'il voyoit bien que le roi, quelque semblant qu'il fit de vouloir la paix, étoit résolu à la guerre: à quoi Rosni repartit, que si la paix étoit bonne avant la démolition du fort de Sainte-Catherine, elle l'étoit encore après; qu'il étoit surpris qu'on demeurât en si beau chemin pour si peu de chose; que le fonds en demeureroit au duc de Savoye, & que pour cinquante mille

Digitized by Google

écus, il remettroit ce fort sur pié dès qu'il le jugeroit à propos.

1600.

Mémoires de Sulli, t. 1. c. 97.

Mais, reprit le légat, il y a encore beaucoup d'autres points à vuider, & il lui en marqua jusqu'à sept, le conjurant en même temps de l'aider à renouer les conférences. Rosni, qui savoit parfaitement les intentions du roi, lui répliqua que de ces sept points, il y en avoit quatre sur lesquels le roi ne se relâcheroit jamais, savoir la restitution de Château-Dauphin, la démolition de Beche-Dauphin, la cession de quelques villages aux environs de Geneve, & les deux rives du Rhône qu'il vouloit avoir entierement libres depuis Lyon jusqu'à Geneve.

Le légat, après avoir fait deux ou trois tours de chambre sans dire mot, lui demanda, si supposé qu'il accordât ces quatre articles, le roi se relâcheroit sur les trois autres, qui étoient cent cinquante mille écus qu'il exigeoit du duc de Savoye pour les frais de la guerre, la liberté d'un passage sur le Rhône, pour aller de Savoye en Franche-Comté, & le pouvoir de fortifier selon sa volonté les lieux qui lui seroient cédés.

M. de Rosni répondit, qu'il n'avoit aucune charge du roi là-dessus, & que ce n'étoit que par occasion & de lui-même qu'il lui parloit: « mais, (ajoûta-t-il,) je crois pouvoir » vous assûrer, que par la considération qu'il a pour vous, il » ne se rendra pas difficile sur ces articles. »

Il alla sur le champ trouver le roi à la priere du légat: il lui rendit compte de tout ce qui venoit de se passer, & retourna quelques heures après dire au légat, que l'affaire étoit conclue.

Articles du traité.

Ils dresserent ensemble les articles du traité, dont voici les plus importans conçus en ces termes: « Que le duc de » Savoye cede au roi toute la Bresse, tout le Rhône com- » pris d'un & d'autre côté depuis Geneve jusqu'à Lyon, sans » aucune chose en réserver, que le pont de Gresin & quel- » ques autres villages pour le passage de Savoye en Franche- » Comté, esquels lieux néanmoins ni proche des rives du » Rhône, ledit duc ne pourra passer aucuns gens de guerre » par le pont de Gresin sans permission du roi; & suivant

» cela

» cela ſera la citadelle de Bourg remiſe ès mains de Sa Ma-
» jeſté. 1600.

» Plus cede ledit duc au roi, les villages d'Aire, Chanci,
» Avuli, Pont-Arli, Seiſſel, Chana & Pierre-Châtel.

» Plus ledit duc cede au roi le bailliage de Gex.

» Plus reſtituera ledit duc au roi la ville & châtellenie &
» tour du pont du Château-Dauphin, & tout autre lieu des
» dépendances du Dauphiné deçà les monts.

» Plus démolira ledit duc les fortifications de Beche-Dau-
» phin.

» Plus payera ledit duc au roi cent mille écus pour la
» permiſſion du paſſage du pont de Greſin.

» Plus moyennant ce que deſſus, le roi cede audit duc
» tout le marquiſat de Saluces, & les places de Cental, de
» Demont & de Roqueſparvieres.

» Plus reſtituera le roi audit duc tout ce qui a été occu-
» pé ſur ſes pays pendant les guerres : mais pourra retenir
» l'artillerie, & les munitions étant eſdites places.

Sous le nom de Breſſe furent compris le Bugei & le Val-Romei, qui furent expreſſément nommés dans l'exemplaire authentique du traité. Le duc de Savoye fit de nouveau beaucoup de chicanes : mais enfin la paix fut ſignée à Lyon le dix-ſeptieme de Janvier de l'an 1601. Il y eut encore bien des longueurs pour les ratifications, & la paix ne fut jurée à Paris par le roi, qu'au mois de Décembre ſuivant, comme elle l'avoit été quelque temps auparavant par le duc à Turin.

Guichenon, Hiſtoire de Savoye.

Ce traité fut le ſujet de l'entretien de toute l'Europe ; les uns en jugeant d'une façon, & les autres d'une autre. Les uns diſoient que le roi en avoit eu tout le profit, & le duc tout l'honneur; le duc étant demeuré en poſſeſſion du marquiſat de Saluces, qui avoit été le ſujet de la guerre. Leſdiguieres en recevant cette nouvelle, dit dans la même penſée, que le roi avoit fait la paix en marchand, & le duc de Savoye en prince. Il vouloit dire qu'en cédant le marquiſat de Saluces, le roi s'étoit épargné les grandes dépenſes qu'il falloit faire pour conſerver ce marquiſat, & qui alloient bien au-delà des revenus qu'on en retiroit; & qu'il avoit acquis

Jugemens divers qu'on en porta.

1600. un pays qui lui produiroit beaucoup plus que le marquisat : mais qu'il eût été de sa gloire de ne pas laisser à un prince beaucoup moins puissant que lui, un pays dépendant de la couronne, qu'il avoit usurpé.

Il y avoit en tout cela, comme il arrive dans tous les traités, des avantages & des désavantages. Le roi entroit en possession d'un pays contigu à ses états, poussoit de ce côté-là ses frontieres jusqu'aux Alpes, épargnoit au Lyonnois les grandes incommodités qu'il recevoit de la citadelle de Bourg en temps de guerre, se faisoit une communication aisée avec Geneve, les Suisses & l'Allemagne. D'autre part aussi il se fermoit la porte d'Italie, & y laissoit dominer les Espagnols : mais le plus important avantage qu'il retiroit de cette paix, étoit de délivrer entierement son royaume de la guerre, & de pouvoir à loisir y rétablir l'ordre, la tranquillité & la police, de régler ses finances, & de se mettre en état de réprimer les factieux qui y étoient en grand nombre, & dont il n'ignoroit pas une partie des intrigues. Je suis persuadé que les soupçons qu'il avoit dès-lors du maréchal de Biron, ne contribuerent pas peu à lui faire prendre ce parti ; & à en juger par l'évenement, rien n'eût été plus funeste au roi, que la continuation de la guerre, qui l'auroit obligé de passer les monts, & facilité dans le royaume aux séditieux les moyens d'y allumer de tous côtés une guerre civile. Je vais raconter les autres choses qui se passerent pendant l'année 1600, dont la principale fut le mariage du roi, tant souhaité de ses sujets.

Le roi pense à se marier.

J'ai déja dit que ce prince étoit tellement passionné pour la feue duchesse de Beaufort, qu'il avoit presque entierement pris la résolution de l'épouser. Dans le dernier entretien qu'il eut après la paix de Vervins avec le cardinal de Medicis qui partoit pour retourner à Rome, il voulut le faire parler là-dessus : mais le légat changea tout à coup de discours, & le roi vit bien que loin d'entrer dans ses vûes, il lui seroit très-contraire sur cet article. Parmi ceux à qui le roi s'en ouvrit, il y en avoit qui le confirmoient dans ce dessein pour faire leur cour, en flattant son inclination : d'autres par intérêt, leur fortune dépendant de l'é-

Digitized by Google

lévation de la ducheſſe : quelques-uns plus ſinceres lui remontroient les conſéquences dangereuſes de ce mariage. Il y en avoit une inévitable, & que les moins éclairés prévoyoient, c'eſt que s'il ſe marioit avec la ducheſſe, & qu'en conſéquence de ce mariage il faiſoit déclarer légitimes les deux fils qu'il avoit eus d'elle, comme il ſembloit que c'étoit ſon intention, ceux qu'il auroit dans la ſuite n'auroient garde après ſa mort de les reconnoître pour tels, ce qui replongeroit le royaume dans le malheur des guerres civiles. 1600. Mémoires de Sulli, t. 1. c. 70.

Malgré de ſi grands inconvéniens, M. de Silleri allant à Rome, pour faire caſſer le mariage du roi avec la reine Marguerite, avoit ordre dans ſes inſtructions de pourſuivre cette affaire, & devoit après avoir obtenu le divorce, tâcher encore d'obtenir l'agrément du pape pour le mariage du roi avec la ducheſſe, & la légitimation des deux enfans déja nés, pour les faire reconnoître fils de France. Si M. de Silleri venoit à bout de cet article, il avoit aſſurance d'avoir à ſon retour (*a*) les ſceaux & la dignité de chancelier dès qu'elle vaqueroit : mais la mort de la ducheſſe de Beaufort délivra l'ambaſſadeur de la peine d'une ſi difficile négociation, & l'empêcha de ſuccéder à M. de Chiverni dans la charge de chancelier, dont il fut néanmoins honoré après M. de Bellievre.

Il jette les yeux ſur Marie de Medicis.

La fantaiſie que le roi eut enſuite d'épouſer mademoiſelle d'Entragues lui ayant paſſé, il ſongea ſérieuſement à un mariage plus digne de lui ; & après avoir tout bien examiné, il trouva que nulle princeſſe ne lui convenoit mieux, que Marie de Medicis, fille de François grand duc de Toſcane, & niece de Ferdinand actuellement régnant. Une alliance ſi honorable & ſi avantageuſe à la maiſon de Medicis, fut acceptée avec empreſſement ; & M. de Silleri étant allé de Rome à Florence pour ce ſujet, avec M. d'Alincourt fils de M. de Villeroi, convint au nom du roi des articles du traité de mariage. Lettres du cardinal d'Oſſat. Lettres 230.

(*a*) M. de Sulli dit dans ſes mémoires, qu'il devoit avoir les ſceaux du vivant même du chancelier, & la place de chancelier, quand elle vaqueroit. *Voyez les Obſervations, art. de Gabriel d'Entrées.*

1600. La chose ayant été conclue, & M. d'Alincourt en ayant apporté la nouvelle à la cour, Roger de Bellegarde grand écuyer de France, fut choisi pour aller épouser la princesse au nom du roi. Il arriva à Florence sur la fin de Septembre, accompagné de quarante, tant seigneurs que gentilshommes. Le cardinal Aldobrandin qui alloit en Savoye, pour faire la paix entre le duc & le roi, fit la cérémonie du mariage, & après toutes les réjoüissances ordinaires en ces sortes d'occasions, la nouvelle reine partit le treizieme d'Octobre. Elle s'embarqua le dix-septieme à Livourne sur une galere la plus magnifiquement & la plus richement parée qu'on eût jamais vûe sur cette mer. Cette galere fut escortée par six autres galeres du grand duc, par cinq du pape, & cinq de Malte; & la princesse après avoir essuyé plusieurs tempêtes, arriva au port de Marseille le troisieme de Novembre.

Qu'il envoye épouser par Procureur.

La nouvelle reine vient en France.

Le duc de Guise gouverneur de Provence, accompagné de quantité de noblesse, des cardinaux de Joyeuse, de Gondi & de Sourdis, & de plusieurs autres prélats vint la recevoir; & le connétable ayant avec lui le chancelier, & les ducs de Nemours & de Ventadour, la complimenta de la part du roi.

Le roi l'épouse de nouveau à Lyon.

Après avoir séjourné treize jours à Marseille, pour se reposer de la fatigue du trajet, elle alla à Aix, où on lui fit une magnifique entrée, & puis à Avignon. Elle remonta le Rhône par Valence, par Vienne, & arriva à Lyon le douzieme de Décembre, où M. de Roquelaure vint de nouveau la saluer de la part du roi, & lui fit espérer de le voir bien-tôt. Il étoit allé donner ses ordres au siége du fort de Sainte-Catherine, & il se rendit sept jours après à Lyon. Ce fut là que la cérémonie des nôces fut faite par le cardinal Aldobrandin. Les affaires de Savoye retinrent encore quelque temps le roi & la nouvelle reine dans ces quartiers-là, & ce ne fut que sur la fin de l'hyver qu'ils allerent à Paris. Les Parisiens se disposoient à faire de grandes magnificences pour l'entrée de la reine: mais le roi leur envoya ordre de différer cette cérémonie, à laquelle on ne pensa que fort long-temps après.

Digitized by Google

La guerre & la paix de Savoye, & le mariage du roi, qui furent les plus grands évenemens de cette année 1600, furent précédés d'un autre beaucoup moins considérable, & d'une espece toute différente, mais qui fit assez de bruit en France, pour n'être pas omis en cette histoire, le parti Catholique & le parti Huguenot y ayant pris un très-grand intérêt. 1600.

Traité de du Plessis-Mornai sur les prétendus abus de la messe, qui fit beaucoup de bruit en France.

M. du Plessis-Mornai, seigneur recommandable par sa valeur, & par les emplois qu'il avoit eus dans les armées, & qui ne l'étoit pas moins par son habileté dans le maniment des affaires d'état, étoit un des plus zelés Huguenots qu'il y eût dans le royaume. On voit dans quelques-unes de ses lettres, la joie qu'il ressentoit, lorsque les ministres huguenots faisoient quelque proselyte, ou qu'il s'établissoit quelque nouvelle église de sa secte. Il s'y trouve de temps en temps des sentimens de pieté, & souvent des maximes de probité & d'honneur, qui font regretter qu'un homme de ce caractere se trouvât malheureusement engagé dans l'héresie, & en fût autant entêté qu'il l'étoit. Il fut toujours très-attaché & très-fidele au roi, même depuis la conversion de ce prince: mais, comme je l'ai déja remarqué, on s'apperçoit dans les écrits qu'il nous a laissés touchant les assemblées des Huguenots à Saumur & à Châtelleraud, que l'attachement qu'il devoit à son souverain, & celui qu'il avoit pour sa religion, se combattoient souvent l'un l'autre dans son esprit, & que l'amour de la secte l'emportoit quelquefois sur le devoir de sujet.

Après la paix de Vervins, & l'édit de Nantes, il revint à la cour, & libre de tant de négociations, où le roi l'avoit employé, comme il étoit savant, qu'il aimoit l'étude, & qu'il écrivoit poliment, il s'occupa à composer des livres en faveur du Calvinisme. Il en fit paroitre un sur les prétendus abus de la messe, où entrerent diverses matieres de controverse. Cet ouvrage étoit plein d'une infinité de passages tirés des saints Peres, & même de quelques anciens Scholastiques, pour montrer que l'église Romaine s'étoit écartée de la doctrine de l'antiquité en plusieurs points. Ces passages pour la plûpart lui avoient été fournis par les docteurs de Geneve, & par les ministres de France; &

Digitized by Google

1600. comptant sur leur exactitude & sur leur bonne foi, il les avoit employés dans son ouvrage, sans les voir lui-même dans les livres, d'où on l'assûroit qu'ils avoient été extraits.

Plusieurs théologiens Catholiques ayant lû ces livres, y trouverent un très-grand nombre de passages falsifiés. Ils en firent beaucoup de bruit, plusieurs prédicateurs en parlerent dans leurs sermons, & le refuterent. Madame, sœur du roi, duchesse de Bar, écrivit au sieur du Plessis, ce que le Jésuite Commolet lui en avoit dit. Il s'en moqua, & lui répondit ce qu'il avoit déja répondu à M. Dandelot qui lui en avoit parlé, qu'il étoit prêt de soûtenir son livre devant quiconque, & de vérifier tous les passages qu'il avoit cités.

Lettre du sieur du Plessis à la duchesse de Bar du 30 Mai 1599.

Le Jésuite Fronton-du-Duc écrit contre; & du Plessis ayant délaigné de lui répondre, ne peut se dispenser d'entrer en lice avec M. du Perron évêque d'Evreux.

Des discours on en vint aux écrits. Quelques docteurs de Paris, & le Jésuite Fronton-du Duc, qui avoit dès-lors beaucoup de réputation parmi les savans, écrivirent contre ce livre. Ces écrits donnerent de l'inquiétude aux gens de la secte, & quelques-uns des plus considérables presserent le sieur du Plessis de se défendre. Il répondit, que ceux qui l'attaquoient étoient ou des Jésuites, ou des moines, ou des pedans; qu'il ne vouloit pas se compromettre avec eux: mais que si quelque homme de distinction se faisoit son adversaire, il lui répondroit de maniere à lui fermer la bouche. M. du Perron, évêque d'Evreux, ayant dit au sieur de Sainte-Marie-du-Mont, encore alors huguenot, qu'il étoit prêt d'entrer en lice, M. du Plessis ne put plus s'en dédire, & Sainte-Marie engagea le combat.

Cayet sous l'an 1600.
Thuanus, l. 123.
Lettre du cardinal d'Ossat, 224.

L'évêque d'Evreux fit un écrit qu'il fit imprimer, par lequel il s'obligeoit à montrer cinq cents énormes fausserés dans le livre du sieur du Plessis, & que s'il plaisoit au roi de vouloir bien qu'il en vînt à la preuve, il tiendroit exactement sa promesse. Du Plessis répondit au défi de l'évêque, & fit présenter une requête au roi par le duc de Bouillon, pour lui demander des commissaires. Le roi y consentit, & commanda à M. le chancelier de Bellievre de voir les deux tenans, & de nommer des juges de la dispute.

L'évêque de Modene, nonce du pape, alarmé de cette conférence sur la religion, en écrivit à Rome, & remontra

Digitized by Google

au roi les conſéquences d'une diſpute ſur la religion en préſence de juges Laïcs. Le pape en témoigna auſſi ſon chagrin au cardinal d'Oſſat : mais ce cardinal lui repondit, qu'il ne s'agiſſoit point de diſputer ſur la religion, & qu'il n'étoit queſtion ſeulement, que de la vérification de quelques paſſages, ſans entrer dans le fond des controverſes. Le roi dit la même choſe au nonce ; & enfin après divers détours de M. de Mornai, qui commençant à appréhender de s'être trop engagé, cherchoit à éluder la conférence, le jour fut aſſigné, & le roi lui donna & à l'évêque d'Evreux rendez-vous à Fontainebleau, où la cour alloit paſſer le mois de Mai. 1600.

Le roi nomme des commiſſaires pour juger de la diſpute.

Le chancelier nomma pour juges trois Catholiques, ſavoir, le préſident Jacques-Auguſte de Thou, le ſieur Pithou, célebre avocat, & le ſieur le Fevre, précepteur de M. le prince, & deux Calviniſtes, ſavoir M. de Calignon, chancelier de Navarre, & le fameux Iſaac Caſaubon. Le chancelier de Navarre étant tombé malade, le ſieur de Freſne-Cannaye, préſident en la chambre de l'édit de Languedoc, fut mis en ſa place ; & le précepteur de M. le prince n'ayant pû non plus venir à la conférence, on lui ſubſtitua le ſieur Martin, docteur en Medecine, & fort habile dans la langue Greque.

Les deux parties agréerent ces juges, qui étoient les plus ſavans hommes du royaume : car quoiqu'il n'y eût que deux Calviniſtes contre trois Catholiques, le ſieur de Mornai étoit ami particulier du ſieur Pithou & du préſident de Thou, outre qu'il étoit allié de celui-ci, qui d'ailleurs n'avoit jamais été fort contraire aux Huguenots, & qui faiſoit profeſſion d'honorer beaucoup les ſavans de cette ſecte.

On s'aſſemble pour cet effet à Fontainebleau.

Le quatrieme de Mai on s'aſſembla à une heure après midi dans une ſalle du Palais de Fontainebleau. Au milieu de la ſalle étoit une aſſez grande table : le roi étoit aſſis à l'un des bouts, ayant au retour à ſa main droite l'évêque d'Evreux, & à ſa gauche le ſieur de Mornai, vis-à-vis de l'évêque, & à l'autre bout de la table étoient les ſieurs Paſ-

Digitized by Google

1600. quier & Vaſſaut, (*a*) que le roi avoit nommés pour ſecrétaires de la conférence (*b*), & le ſieur Deſbordes Mercier, fils du fameux Mercier, profeſſeur en langue Hebraïque, que M. de Mornai avoit demandé au roi pour adjoints à Paſquier & à Vaſſaut.

A droite du côté du roi étoient aſſis le chancelier & les juges de la conférence; derriere étoient l'archevêque de Lyon, les évêques de Beauvais, de Nevers & de Caſtres; & à la main gauche du roi les quatre ſecrétaires d'état. Aux deux côtés, derriere l'évêque d'Evreux & M. de Mornai ſur les bancs, étoient les princes de Vaudemont, de Nemours, de Mercœur, de Mayenne, de Nevers, d'Elbœuf, d'Aiguillon, de Joinville, les officiers de la couronne, les conſeillers d'état, & d'autres gens de qualité, tant catholiques que proteſtans.

Il y avoit dans la ſalle environ deux cents perſonnes en tout, qui avoient eu permiſſion d'entrer, & parmi eux ſe trouvoient pluſieurs miniſtres huguenots.

Diſcours du chancelier ſur le ſujet de cette conférence.

Tout le monde étant placé, M. le chancelier fit un petit diſcours, ou, entr'autres choſes, il dit expreſſément que cette conférence ſe faiſoit entre deux ſavans hommes, non point ſur des points de religion, ce que Sa Majeſté ne voudroit pas permettre ſans en avoir eu le conſentement du pape, mais ſeulement pour l'examen de ſimples faits, & de quelques paſſages, ſur la vérification deſquels rouloit tout le différend.

Le roi prenant la parole, répeta cette proteſtation. Il ajoûta qu'il n'avoit nul doute ſur aucun article de la religion catholique, & ordonna à M. le chancelier de prendre garde, qu'aucuns des diſputans ne paſſât du fait au droit; & s'ils le faiſoient, d'avoir ſoin de les contenir dans les bornes, & leur recommanda à tous deux de s'abſtenir de toutes paroles aigres & offenſantes.

Prologue des deux tenans.

L'évêque d'Evreux commença la conférence par louer beaucoup le roi de ce qu'il venoit de dire, & du reſpect

(*a*) On le nomme le Vaſſeur dans la vie de M. du Pleſſis-Mornai, imprimée à Leyde, l'an 1647.

(*b*) Ils étoient commis de meſſieurs de Villeroi & de Freſne ſécretaires d'état.

qu'il

qu'il témoignoit pour le Saint siége. Il parla de M. de Mornai avec bien de l'estime, & protesta qu'il ne prétendoit point le convaincre de fausseté; mais seulement ceux qui lui avoient fourni les passages cités dans son livre, & auxquels il s'en étoit un peu trop rapporté. 1600.

M. de Mornai dit aussi en peu de paroles, qu'il étoit là pour répondre sur un livre qu'il n'avoit point composé pour se faire réputation, mais dans le dessein que les églises réformées en profitassent; qu'il se trouveroit heureux si cet ouvrage pouvoit leur être utile, & que s'il croyoit qu'il dût leur être dommageable, il le brûleroit de sa propre main; qu'il ne seroit point surprenant qu'entre quatre mille passages, il y en eût quelqu'un où il se fût mépris; mais qu'il se rendoit ce témoignage à lui-même, que si cela étoit, il ne l'avoit point fait de mauvaise foi; qu'au reste, il protestoit que cette dispute lui étoit personnelle, & que quoi qu'il en arrivât, elle ne pouvoit préjudicier à la doctrine des églises réformées.

L'évêque d'Evreux entreprend de prouver la fausseté de cinq cents passages allégués par son adversaire.

Après ces préliminaires on vint au fait dont il s'agissoit. L'évêque d'Evreux avoit deux jours auparavant fourni à son adversaire une liste de soixante passages, qu'il prétendoit avoir été ou falsifiés ou tronqués, ou pris à contre-sens, promettant, quand on auroit conferé sur ceux-là, d'en donner d'autres, jusqu'à la concurrence de cinq cents; ainsi qu'il s'y étoit engagé. M. de Mornai en avoit choisi dix-neuf de ces soixante, comme les plus aisés à soûtenir dans cette premiere conférence; & les deux premiers qu'il produisit, furent des textes du docteur Scot Franciscain, & un autre de Durand Dominicain, où il prétendoit qu'ils tenoient une doctrine contraire à celle de l'église Romaine sur le sacrement de l'Eucharistie.

Ce seigneur, en se préparant à la dispute, les avoit lûs dans ces deux auteurs: mais n'étant pas fait à la méthode Scholastique de leur temps, qui consistoit ordinairement à apporter d'abord les preuves du dogme qu'ils veulent combattre, pour les réfuter ensuite comme des objections, il avoit crû que ces docteurs l'établissoient en effet. L'évêque qui avoit apperçu la mépriſe, la fit sentir à tous les audi-

1600. teurs, en lisant la suite du texte des deux théologiens, & tout le monde convint que le sieur de Mornai avoit pris l'objection pour leur assertion.

Deux autres passages étoient de saint Chrysostôme, touchant l'invocation des Saints. L'évêque montra que ces passages étoient tronqués, & qu'en ajoûtant ce qui en avoit été retranché, le saint docteur disoit seulement, qu'il ne falloit pas tant s'appuyer sur le secours des Saints, que la confiance que nous avions en leur crédit auprès de Dieu, nous rendit négligens dans l'affaire de notre salut. Le sieur de Mornai fort embarrassé répondit mal, & d'une maniere que le roi même releva, en lui disant, ce qui étoit vrai, que dans sa réponse il s'écartoit des principes de la doctrine Calviniste.

La difficulté de répliquer, plutôt que le respect qu'il avoit pour le roi, lui imposa silence sur ces deux articles. Il ne réussit pas mieux sur cinq autres passages qui regardoient encore l'invocation des Saints & de la sainte Vierge; l'adoration de la croix, & l'honneur que les Catholiques rendent aux images. Ces passages se trouverent encore ou falsifiés, ou tronqués, ou supposés, & cela de l'aveu de tous les juges, dont M. le chancelier recueilloit les voix sur chaque passage, après qu'on l'avoit examiné.

Après quoi la dispute finit par une maladie du sieur de Mornai.

Cette conférence ayant duré jusqu'à sept heures du soir, on la finit, pour recommencer le lendemain l'examen des autres passages: mais le sieur de la Riviere, premier medecin, vint trouver le roi le matin, & lui dit, qu'il n'y auroit point de conférence, à cause d'une violente maladie où M. de Mornai étoit tombé pendant la nuit. Elle n'eut pas toutefois les suites qu'on en appréhendoit: mais dès qu'il put monter à cheval, il partit de Fontainebleau pour Paris, sans prendre congé ni du roi, ni de M. le chancelier, & puis il se retira à son gouvernement de Saumur.

Bon mot du roi à la louange de l'évêque d'Evreux. Cayet, sous l'an 1600.

Il fit courir un petit imprimé de cette conférence à son avantage, où il se plaignoit fort d'une lettre que le roi avoit écrite au duc d'Epernon sur ce sujet, dans laquelle il disoit, *que le diocèse d'Evreux avoit vaincu celui de Saumur.* L'évêque d'Evreux réfuta la relation de son adversaire par

Digitized by Google

une autre plus véritable : mais quoi que pût faire ou dire le sieur de Mornai, sa défaite étoit si notoire, que ceux même de son parti n'en pouvoient disconvenir. Le président de Thou, aussi-bien que la plûpart des autres écrivains de ce temps-là, rendent au prélat la justice qu'ils lui doivent. Il suffit pour ne laisser nul doute là-dessus, de rapporter la réponse que le baron de Rosni, tout bon Huguenot qu'il étoit, fit au roi en cette occasion, & qu'on lit dans ses Mémoires. » Le sieur du Plessis, (dit-il), se défendit si foiblement, » qu'il faisoit rire les uns, mettoit les autres en colere, & » faisoit pitié aux autres; ce que voyant le roi, il vint de- » mander au baron de Rosni : Hé bien, que vous en semble » de votre pape ? Il me semble, (dit le baron,) qu'il est » plus pape que vous ne pensez ; car ne voyez-vous pas qu'il » donne un chapeau rouge à M. d'Evreux ? Mais au fond je » ne vis jamais homme si étonné, ni qui se défendit si mal. » Si notre religion n'avoit un meilleur fondement, que ses » jambes & ses bras en croix (car il les tenoit ainsi) je la » quitterois plutôt aujourd'hui que demain ».

1600. L. 123.

Le baron de Rosni lui attribue la victoire.

Mémoires de Sulli, t. 1. c. 95.

Ce seigneur ne fut pas assez heureux pour en venir jusques-là : mais le président de Fresne-Cannaie un des juges huguenots de la conférence sût mieux en profiter : car convaincu de la mauvaise foi des ministres calvinistes, qui, pour établir leur doctrine, ne faisoient nulle conscience de falsifier tant de passages de docteurs & de peres de l'église, en leur faisant dire tout le contraire de ce qu'ils pensoient, il s'appliqua à s'instruire lui-même à fond de sa religion, & quelque temps après il fit abjuration de l'hérésie.

Cette conférence servit encore à persuader de plus en plus les Catholiques, que le roi étoit sincerement converti ; car non-seulement il parut qu'il avoit beaucoup de joie de l'avantage que l'évêque d'Evreux remportoit sur son adversaire : mais encore il l'encourageoit, en faisant lui-même des réflexions fort sensées sur les mauvaises réponses qu'on donnoit à ce prélat. Les ministres protestans furent très-mortifiés de cette disgrace du sieur de Mornai, qu'ils regardoient comme le pilier de la secte, & le savant de leur

Digitized by Google

1600. parti à la cour. Ses amis le blâmerent fort de s'être si imprudemment engagé: d'autres & même des Huguenots qui ne s'embarraſſoient pas tant de leur religion, en raillerent, & l'on rit beaucoup d'un bon mot, que dit un capitaine huguenot ſur le ſuccès de cette diſpute. Un miniſtre qui y étoit préſent, lui diſant avec douleur, *que l'évêque d'Evreux avoit déja emporté pluſieurs paſſages ſur du Pleſſis: Qu'importe*, répartit le capitaine, *pourvû que celui de Saumur lui demeure.* C'étoit le gouvernement de M. du Pleſſis-Mornai, qui étoit un paſſage important ſur la riviere de Loire, qu'il avoit eu pour récompenſe de l'union ménagée par ſon moyen entre le roi & le feu roi Henri III.

Autre bon mot d'un capitaine huguenot ſur le ſuccès de cette diſpute. Matth. l. 2. Dapleix.

Cependant quoique le roi eût fait publier & enregiſtrer l'édit de Nantes dans les parlemens, & qu'il en procurât l'obſervation, pour les articles favorables aux Huguenots, ceux-ci s'oppoſoient autant qu'il leur étoit poſſible à l'exécution des autres articles, qui étoient avantageux aux Catholiques.

Exécution de l'édit de Nantes tant pour les Catholiques, que pour les Reformés. Hiſtoire du progrès du Calviniſme, l. 8.

En vertu d'un de ces articles, les Catholiques du Languedoc s'étant préſentés pour être reçus comme ceux de la religion, aux charges & aux emplois électifs des villes de cette province, on refuſa de les y admettre. Ils en firent leurs plaintes au roi, qui ordonna qu'on leur feroit droit là-deſſus. Les Huguenots refuſerent d'obéir: ils firent une remontrance au roi, & il fallut que M. le connétable gouverneur de cette province interpoſât toute ſon autorité, pour ſuſpendre au moins les élections juſqu'à nouvel ordre.

Les Huguenots députerent ſur ce ſujet à l'aſſemblée de la ſecte, qu'on tenoit encore à Saumur, nonobſtant l'édit de Nantes, & contre la volonté du roi qui leur avoit fait dire de ſe ſéparer. Il fut réſolu dans cette aſſemblée, de faire une nouvelle remontrance au roi, ſur l'ordre qu'il avoit envoyé en Languedoc. Elle ſe fit auſſi inutilement que la premiere: mais après avoir conſulté les plus puiſſans ſeigneurs du parti, & entre autres les ducs de Bouillon & de la Tremoille, on haſarda encore une troiſieme remontrance. Le roi y répondit comme aux autres le cinquieme de Fevrier; & il fallut enfin obéir.

Digitized by Google

Comme il n'avoit plus de guerre ſur les bras, ſes ordres commencerent à être plus efficaces qu'ils n'avoient été juſqu'alors. Les Huguenots malgré qu'ils en euſſent, rompirent l'aſſemblée de Saumur, & ſur les repréſentations qu'ils firent encore touchant cet article, il leur fut ſeulement accordé, de pouvoir entretenir à la cour un ou deux députés de leur religion, pour y avoir ſoin de leurs intérêts. Il leur fut permis, pour en faire le choix, de convoquer une nouvelle aſſemblée à Sainte-Foi en Guienne au mois d'Octobre, où préſiderent le comte de Jarnac & Beraud miniſtre de Montauban. Ils y choiſirent pour leurs réſidens à la cour, les ſieurs de Saint-Germain & Deſbordes, & y firent divers reglemens, par leſquels le roi connut la néceſſité de veiller de près ſur les démarches de ce turbulent parti qui avoit ſes chefs, quoiqu'ils n'oſaſſent pas encore prendre ce titre; & c'étoient les ducs de Bouillon & de la Tremoille.

1601. *Fermeté du roi à cet égard.*

Le roi ne l'ignoroit pas: mais il diſſimuloit tant à leur égard, qu'à l'égard de pluſieurs autres grands ſeigneurs, ſoit Huguenots, ſoit Catholiques, qu'il eſpéroit par le moyen de la paix, réduire peu à peu à la ſoumiſſion qu'ils devoient à leur ſouverain, & auxquels le beſoin qu'il avoit eu d'eux, & la licence des guerres civiles avoient inſpiré un certain eſprit de fierté & d'indépendance, dont ils ne pouvoient ſe défaire.

Cependant nonobſtant la ſignature & la ratification de la paix, on n'étoit pas hors de toute crainte de la guerre. L'eſprit inquiet du duc de Savoye, certaines intrigues qu'il avoit dans le royaume, dont le roi avoit quelque connoiſſance, mais qu'il ne démêloit pas encore aſſez, le grand nombre de troupes Eſpagnoles qui étoient dans le Milanès que le comte de Fuentes gouverneur de ce duché ne congédioit point, & même qu'il augmentoit tous les jours, contre l'article vingt-quatrieme du traité de paix, tout cela tenoit le roi en ſuſpens. Il en étoit d'autant plus inquiet, qu'il ſavoit que le comte de Fuentes avoit traverſé la paix de toutes ſes forces; qu'elle ne s'étoit faite que malgré lui, & que le ſouvenir des grands ſuccès qu'il avoit eus en Pi-

Il conçoit de l'inquiétude d'un armement des Eſpagnols.

1601. cardie durant son gouvernement des Pays-bas, lui faisoit souhaiter passionnément la guerre, pour s'essayer de nouveau contre les François, & dans l'espérance d'acquérir une nouvelle gloire, en les battant, & en faisant de nouvelles conquêtes sur eux.

Diverses lettres du cardinal d'Ossat, de l'an 1601.

Le cardinal d'Ossat, l'ambassadeur de Venise, & celui du grand Duc qui n'avoient pas moins d'inquiétude là-dessus, en parloient souvent au pape. Il les rassûroit, soit qu'il fût le véritable dessein de l'armement des Espagnols, soit qu'il fût bien informé de la disposition du conseil d'Espagne, pour entretenir la paix avec la France: mais les soupçons redoublerent à l'occasion de quelques intelligences, qui furent découvertes, & qu'on sut avoir été pratiquées par le comte de Fuentes pour surprendre Marseille, & par l'archiduc Albert, pour s'emparer de Metz au profit de l'empereur, qui regardoit toujours cette place aussi bien que Thoul & Verdun, comme démembrées de l'Empire.

Elle cesse en apprenant à quoi cet armement étoit destiné.

Toutes ces incertitudes durerent jusqu'au mois de Juillet, que la plûpart des troupes du comte de Fuentes furent partagées en trois. Une partie alla aux Pays-bas joindre l'archiduc Albert, une autre en Croatie pour grossir les troupes de l'archiduc Ferdinand, & la troisieme fut mise sur les galeres sous les ordres de Doria pour une expédition contre les Turcs en Afrique. C'étoit pour attaquer Alger, entreprise qui ne réussit point, à cause du mauvais temps & des vents contraires: mais n'y ayant gueres de sujet d'appréhender la rupture de ce côté-là, il arriva une chose en Espagne fort capable de brouiller les deux couronnes.

Evenement qui pensa brouiller les deux cours.

Cayet, lettre 101 du cardinal d'Ossat. Thuanus. Dupleix.

Antoine de Silli, comte de la Rochepot, étoit ambassadeur de France en cette cour avec très-peu d'agrément; l'antipathie des deux nations étoit si grande, & les Espagnols s'y laissoient tellement emporter, qu'ils ne pouvoient voir un François sans émotion. Delà naissoient de fréquentes querelles, & des plaintes de la part de l'ambassadeur, à qui on ne se mettoit pas fort en peine de rendre justice: mais l'insulte qu'on lui fit le dix-septieme de Juillet ne pouvoit pas se dissimuler.

Digitized by Google

Lorſque la cour étoit à Valladolid, le neveu de l'ambaſſadeur alla ſe baigner avec d'autres jeunes gentilshommes François. Quelques gens du peuple s'étant aſſemblés ſur le bord de la riviere, commencerent à leur dire des injures, & jetterent dans l'eau les habits de quelques-uns de ceux qui ſe baignoient. Irrités de cette inſolence, ils allerent l'épée à la main ſur cette canaille, & nonobſtant leur petit nombre, la mirent en fuite. Il s'y trouva quelques gentilshommes Eſpagnols, qui s'étant mis en défenſe, deux d'entre eux furent tués, & quelques autres bleſſés: après quoi les François ſe réfugierent dans l'hôtel de l'ambaſſadeur. Alors le peuple s'attroupa, força les portes de l'hôtel, le pilla comme une place priſe d'aſſaut, & l'alcade étant ſurvenu, ſe ſaiſit du neveu de l'ambaſſadeur, & de pluſieurs François qu'il conduiſit en priſon. 1601.

Le roi de France averti de cet attentat, ordonna à ſon ambaſſadeur de ſortir d'Eſpagne, & fit publier une interdiction de tout commerce avec les Eſpagnols. Le roi d'Eſpagne appréhendant les ſuites de cet accident, avoit d'abord commandé à l'alcade d'aller demander pardon à l'ambaſſadeur. Il le fit, & proteſta qu'il n'avoit arrêté le neveu, & les gens de ce ſeigneur, que pour les ſouſtraire à la fureur du peuple: mais comme on ne relâchoit point les priſonniers, à cauſe de l'oppoſition des parens de ceux qui avoient été tués, l'ambaſſadeur ne voulut point recevoir ces excuſes.

Le pape vient à bout de les accommoder.

Le nonce du pape n'oublia rien pour accommoder l'affaire, & le pape informé de ce qui s'étoit paſſé, agit fortement auprès des deux rois, pour la terminer. Il en vint à bout: les priſonniers furent délivrés, & les procédures remiſes entre les mains du nonce, après qu'on eut fait ſatisfaction à l'ambaſſadeur, que le roi ne jugea pas à propos de laiſſer plus long-temps en cette cour.

Il envoya à ſa place Emeric de Barrault, ſénéchal de Baſadois, homme ferme & vigoureux. Il en donna une preuve quelque temps après: car étant avec le roi d'Eſpagne à une comédie, dont une ſcene repréſentoit la bataille de Pavie, & où l'on voyoit François I demandant la vie à un capitai-

Notes d'Amelot ſur la 171 lettre

ne Eſpagnol, qui lui tenoit le pié ſur la gorge, il ſortit de
1601. ſa place, monta ſur le théatre, & paſſa ſon épée au tra-
du cardinal d'Oſſat. vers du corps de l'acteur. Durant que l'on travailloit à l'accommodement dont je viens de parler, le roi, voulant pourvoir à ſa frontiere de Picardie, au cas qu'on en vînt à la guerre, alla à Calais. Ce voyage inquiéta extrêmement l'archiduc Albert, alors occupé au ſiége d'Oſtende ſi fameux par ſa longueur; car il dura plus de trois ans. Il en-
Mémoires de Sulli, l. 2. c. 4. voya au roi le comte de Solre, pour le prier de ne point faire retomber ſur lui, la juſte indignation de l'affront fait à ſon ambaſſadeur en Eſpagne, & pour lui proteſter qu'il faiſoit tous ſes efforts, afin de lui en procurer une pleine ſatisfaction.

Le roi reçut le comte avec beaucoup de bonté, & en-
Cayet, ſous l'an 1601. voya le duc d'Aiguillon, fils du duc de Mayenne à l'archiduc, pour l'aſſûrer de la réſolution où il étoit d'obſerver religieuſement la paix, pourvû qu'on le ſatisfît ſur ce qui étoit arrivé à Valladolid, & que ſon intention n'étoit point de l'en rendre reſponſable, ſuppoſé qu'en cas de guerre, il ne prît point parti pour le roi d'Eſpagne.

La reine d'Angleterre propoſe une entrevûe au roi.

Pendant que le roi étoit à Calais, la reine d'Angleterre ſe trouva par haſard à Douvres, ou y vint exprès. Elle lui envoya de là, pour le ſaluer, Mylord Edmond, qui dit au roi que la reine ſa maîtreſſe avoit une extrême paſſion de le voir; que l'occaſion étoit la plus favorable du monde; qu'elle feroit la moitié du trajet, & qu'elle le prioit de vouloir bien en faire autant.

Qui ne juge pas à propos de l'accepter.

Le roi fut embarraſſé de cette propoſition, & après y avoit penſé, il ne jugea pas à propos de l'accepter. Ses véritables raiſons étoient, qu'il n'avoit pas alors un équipage digne de la majeſté royale pour une telle entrevûe, & qu'il ne ſe fioit que médiocrement à cette princeſſe, qu'il ſavoit être mécontente de lui tant à cauſe de ſa converſion à la religion Catholique, qu'à cauſe de la paix de Vervins: mais celle qu'il apporta au Lord pour s'excuſer de voir la reine, fut le danger qu'il y avoit de s'expoſer ſur la mer, & qu'il ne faudroit qu'un coup de vent, pour le jetter ſur les côtes de l'obéiſſance de l'archiduc, riſque que la prudence ne lui permettoit pas de courir. Il

Digitized by Google

Il envoya quelques jours après à la reine d'Angleterre le maréchal de Biron avec deux cents tant ſeigneurs que gentilshommes ; & de ce nombre étoit M. de Crequi, & le comte d'Auvergne qui y alloit par pure curioſité, & avec deſſein de ne ſe pas faire connoître. 1601. *Il lui envoye pluſieurs ſeigneurs de ſa cour.*

La reine reçut à Vigne le maréchal, qui lui fit les complimens & les excuſes du roi. Elle lui demanda le nom des ſeigneurs les plus apparens de la troupe, & fit de grandes careſſes à M. de Crequi. Elle lui parla avec de grands éloges de M. de Leſdiguieres, beau-pere de ce ſeigneur, & dit qu'elle en faiſoit tant de cas, que s'il y avoit deux Leſdiguieres en France, elle en demanderoit un au roi : compliment qui déplut beaucoup au maréchal de Biron, fort jaloux de la gloire & du crédit de Leſdiguieres. *Qui en ſont très-bien reçus.* Hiſtoire de Leſdiguieres, liv. 7. chap. 3.

Elle lui demanda, lequel de tous ces Meſſieurs étoit le comte d'Auvergne. Ce comte qui penſoit être là *incognito*, fut un peu ſurpris : mais ne pouvant pas ſe cacher, il approcha de la reine, qui lui fit beaucoup d'amitié, & le diſtingua extrèmement dans tout le temps qu'il fut à ſa cour.

Parmi les divertiſſemens qu'elle donna à toute cette nobleſſe Françoiſe, elle avoit de fréquens entretiens tantôt avec les uns & tantôt avec les autres. Cauſant une fois avec le maréchal de Biron, la triſte aventure du comte d'Eſſex vint dans le diſcours. Ce comte avoit été ſon favori pendant un grand nombre d'années : mais ſa fierté & le grand nombre d'ennemis qu'il avoit, le perdirent ; & il n'y avoit que quelques mois, que la reine laſſée de ſes hauteurs, lui avoit fait couper la tête pour crime de trahiſon, vraie ou ſuppoſée ; car les hiſtoriens ne conviennent pas ſur cet article.

Quelques-uns ont écrit, qu'elle fit voir au maréchal ſur la tour de Londres pluſieurs têtes, & entre autres celle du comte d'Eſſex, en lui diſant que c'étoit ainſi qu'on puniſſoit les rébelles en Angleterre. Cette circonſtance a été inventée ; car Vigne où elle reçut l'ambaſſade, eſt fort éloignée de Londres : (*a*) mais ce qui eſt certain, c'eſt qu'en *Converſation de cette princeſſe avec le maréchal où elle ſemble lui prédire a deſtinée.*

(*a*) Camden aſſure que la tête du comte d'Eſſex avoit été enterrée avec ſon corps, & qu'elle ne fut jamais expoſée ſur la tour de Londres.

1601. lui parlant du comte d'Eſſex, elle mêla dans ſon diſcours de grandes maximes ſur la ſoumiſſion & la fidélité que les ſujets doivent à leur ſouverain, & qu'en racontant la funeſte fin du comte, elle traça parfaitement la deſtinée du maréchal; ſoit que cela ſe fit ſans deſſein, ſoit que ſachant déja quelque choſe de ſes intrigues avec les ennemis de l'Etat, elle voulût lui faire enviſager ce qu'il avoit à craindre: mais ſi elle eut cette intention, le maréchal n'en profita pas, ainſi que je le dirai bientôt.

Naiſſance du dauphin. Le maréchal ayant repaſſé la mer, ſe rendit auprès du roi à Fontainebleau, où toute la cour étoit en joie pour la naiſſance du dauphin, qui naquit dans ce château le vingt-ſeptieme de Septembre ſur les onze heures du ſoir. Cette joie ſe répandit bientôt par toute la France. Les peuples la firent éclater par les *Te Deum*, par les feux de joie, & par toutes les ſortes de réjouiſſances qu'ils purent imaginer. Il y avoit plus de quatre-vingts ans qu'il n'étoit né de ſucceſſeur de la couronne avec la qualité de dauphin, parce que François II étoit venu au monde avant que Henri II ſon pere fût ſur le throne, & qu'Henri lui-même ne porta ce titre, qu'après la mort de François dauphin ſon frere aîné qui naquit en 1517.

Et d'Anne d'Autriche fille du roi d'Eſpagne. La naiſſance d'Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Eſpagne, ne précéda que de cinq jours celle du dauphin; & ainſi ces deux grandes monarchies eurent en même temps l'eſpérance de voir monter ſur le throne les deſcendans de leur ſouverain. On dit dès-lors que le ciel avoit fait le prince & la princeſſe l'un pour l'autre; & cette prédiction fut accomplie pluſieurs années après par leur mariage.

Le duc de Savoye fut celui qui prit la moindre part à la joie des Eſpagnols, parce qu'il avoit épouſé l'infante, ſœur du roi Philippe; ce qui lui donnoit eſpérance de parvenir un jour à cette couronne, d'autant plus qu'on étoit perſuadé, je ne ſai par quelle raiſon, que l'autre infante mariée à l'archiduc Albert n'auroit jamais d'enfans, comme elle n'en eut pas en effet.

Les François La France n'ayant plus de guerre, les François en alle-

rent chercher ailleurs, les uns d'un côté, les autres d'un autre. Plusieurs s'engagerent au service des Hollandois: le prince de Joinville alla servir dans l'armée de l'archiduc; & le duc de Nevers à l'exemple du duc de Mercœur, dans celle de l'empereur Rodolphe II contre les Turcs, tous deux suivis de quantité de volontaires. Ces deux se signalerent fort en Hongrie. Le duc de Mercœur ensuite d'une des plus belles retraites qu'on eût jamais vû faire en présence d'une armée ennemie, prit sur les Turcs Albe-Royale, & les battit deux fois: mais revenant en France l'année suivante, pour y lever de nouvelles troupes, il mourut de maladie à Nuremberg. Le duc de Nevers sur la fin de la même année, fut blessé au siége de Pest que les Imperiaux prirent sur les Turcs.

1601. *vont chercher la guerre dans les pays étrangers, & sur-tout en Hongrie.*

Mahomet III, empereur des Turcs, ayant fait de si fâcheuses épreuves de la valeur des François, envoya en France Barthelemi de Cueur, natif de Marseille, & renegat: on dit que c'est le premier Chrétien que les Turcs eussent employé à une négociation. Il avoit trois points principaux dans ses instructions; le premier, de prier le roi de ne point entrer dans la ligue des princes Chrétiens, que le pape vouloit faire contre les Musulmans. Le second, de disposer l'empereur à une treve avec eux: & le troisieme, de rappeller en France le duc de Mercœur qui étoit son vassal.

Envoyé de l'empereur des Turcs à la cour de France à ce sujet.

Cayet, sous l'an 1601.

Le roi lui donna des réponses générales sur les deux premiers points; & sur le troisieme il répondit, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de rappeller le duc de Mercœur, parce que bien qu'il fût son vassal, il l'étoit aussi de l'empereur, & en cette qualité lui devoit service. Cet envoyé vint sans train, & fut reçu sans appareil. On lui fit seulement quelques présens en reconnoissance de ceux qu'il avoit apportés de la part du Grand Seigneur.

Réponse du roi.

C'est là tout ce qui se passa de plus mémorable en France en cette année 1601. On vit l'année suivante des semences de guerres civiles par le mécontentement, ou plutôt par l'inquiétude de plusieurs seigneurs. Les chefs de cette faction naissante étoient les ducs de Biron & de Bouillon, l'un

1602. *Semences de guerres civiles dans le royaume par l'ambition des maré-*

& l'autre maréchaux de France, tous deux redoutables par leur ambition, & leur habileté dans la guerre; le duc de Bouillon plus que l'autre, parce qu'il étoit moins fier & moins hautain, & en même temps plus fin, plus politique, beaucoup plus capable de conduire une entreprise. De plus il étoit Huguenot, & fort accrédité dans ce parti: il y avoit sujet d'appréhender qu'il ne fût suivi des Huguenots toujours fort disposés à se soulever, & qu'ils ne lui livrassent quantité de places dont ils étoient les maîtres en Guienne, en Languedoc & ailleurs. Le comte d'Auvergne fils naturel du roi Charles IX entroit aussi dans cette conspiration: c'étoit le maréchal de Biron qui avoit déja fait le plus d'avances.

1602. *chaux de Biron & de Bouillon.*

Caractere du premier.

On ne vit jamais d'ambition plus aveugle, plus outrée & plus chimérique que celle de ce seigneur. Il avoit acquis toute la gloire où un homme de son état pouvoit aspirer. Il passoit pour le premier homme de guerre qu'il y eût en France, & méritoit cette réputation. Il avoit la bienveillance & la faveur de son maître, & à la charge de connétable près, où il ne pouvoit aspirer du vivant du duc de Montmorenci qui la possédoit, il avoit été comblé de tous les honneurs & de tous les avantages qu'il eût pû esperer. Le roi l'avoit fait amiral, & puis maréchal de France; il l'avoit fait commander au siége d'Amiens en qualité de maréchal général de ses camps & armées, quoiqu'il y eût des princes du sang, & que le connétable y fût présent. Il avoit été fait chevalier des ordres, duc & pair, & pourvû du gouvernement de Bourgogne, un des plus beaux du royaume, & alors des plus importans. Non-content de cette élévation, son insatiable vanité alla jusqu'à former le projet de se faire souverain d'une partie de la France.

Occasion où sa fidélité commence à s'ébranler.

J'ai dit qu'après la paix de Vervins le roi l'envoya à Bruxelles, pour assister de sa part au serment public de l'archiduc Albert pour l'observation du traité; & ce fut là que sa fidélité commença à être ébranlée, & qu'il s'entêta de l'idée de ses vastes projets.

Cayet, sous l'an 1602.

Il trouva là un nommé Picoté natif d'Orléans, qui en ayant été chassé pour je ne sai quel sujet, s'étoit retiré en

Lettre d'Ossat, 314.

Digitized by Google

Flandre. Le cardinal d'Oſſat en parle dans une de ſes lettres, comme d'un homme d'eſprit, & fort intriguant, & que le roi par cette raiſon devoit tâcher d'ôter aux Eſpagnols, qui ayant connu ſon habileté, l'employoient utilement pour leurs deſſeins. 1602.

Il avoit été autrefois priſonnier du maréchal, & c'eſt ce qui lui donna lieu d'aller lui faire la reverence à Bruxelles. Dans un entretien qu'ils eurent enſemble, le maréchal lui ayant fait un grand éloge de la conduite de la cour d'Eſpagne, ou l'on récompenſoit toujours le mérite de ceux qui ſervoient bien l'état, Picoté prit la parole, & après l'avoir flaté ſur la haute eſtime que les Eſpagnols avoient de ſes grandes qualités, il lui dit qu'il ne tiendroit qu'à lui de s'élever en les ſervant, à la plus haute fortune où il pourroit aſpirer. Notes d'Amelot ſur ladite lettre.

Un homme moins vain que le maréchal, pour peu qu'il eût été attaché à ſon roi, ne ſe ſeroit pas laiſſé éblouir de cette groſſiere flaterie: mais au lieu de rejetter une telle offre avec l'indignation qu'elle méritoit, non-ſeulement il ne s'en offenſa point, mais encore il dit à Picoté, que s'il vouloit ſe rendre ſecretement en France, il pourroit lui parler plus en détail ſur ce qu'il lui diſoit maintenant ſeulement en général. Picoté rendit compte de cet entretien aux miniſtres d'Eſpagne, qui ne négligerent pas cette ouverture, dans l'eſpérance, ſi elle avoit des ſuites, d'ôter au roi un homme tel que le maréchal de Biron, ſoit en l'attirant à leur parti, ſoit en le faiſant périr par la juſtice du roi même, ſi la conſpiration étoit découverte.

Il écoute diverſes propoſitions de la part des Eſpagnols.

Le maréchal entretint depuis commerce avec Picoté, & écouta les propoſitions de mariage qu'on lui fit depuis, tantôt avec Marie d'Autriche, niece de l'empereur Maximilien II, & couſine de l'empereur Rodolphe actuellement régnant, tantôt avec la ſœur naturelle du duc de Savoye, tantôt avec la troiſieme fille de ce duc, qui étoient autant de leurres qu'on lui préſentoit, pour le faire révolter contre le roi.

Ces folles idées lui firent refuſer à ſon retour de Bruxelles, quelques partis conſidérables que le roi, qui vouloit le ma- Cayet, ſous l'an 1602.

1602. rier, lui propoſa ; & il ne faiſoit point de façon de dire, qu'il avoit de plus hautes vûes, & qu'il prétendoit épouſer une princeſſe. Au lieu de ſe contrefaire pour cacher ſes deſſeins, ſa fougue qui l'emportoit ſouvent ſur ſa prudence, ne lui permettoit pas de ſe ménager. Son prétendu mécontentement éclatoit à toute occaſion : il ſe plaignoit de l'ingratitude du roi, qui ne reconnoiſſoit point ſes ſervices, & il ſe donnoit même la liberté de tenir quelquefois des diſcours fort inſolens ſur la conduite de ce prince.

Le duc de Savoye acheve de l'engager dans le précipice. Guichenon, Hiſt. de Savoye.

La venue du duc de Savoye à la cour de France, acheva d'engager le maréchal dans le précipice. Quelques-uns ont cru que la partie étoit tout-à-fait liée avant ce voyage ; d'autres diſent plus vrai-ſemblablement qu'elle n'étoit encore qu'en projet. L'hiſtorien de Savoye prétend que le duc n'avoit nul deſſein formé à cet égard, & que ce fut le maréchal qui le mit lui-même ſur les voies, de la maniere que je vais le dire ſur ſon rapport.

L'ambaſſadeur d'Eſpagne étant allé voir le duc de Savoye, lui reprocha qu'il n'étoit venu en France, que pour ſe liguer avec le roi contre l'Eſpagne. Il étoit vrai que le duc de Savoye en avoit fait la propoſition au roi, mais il le nia. L'ambaſſadeur le lui ſoûtint, & ajoûta que le roi le lui avoit dit lui-même.

Le duc outré de colere, étant à la chaſſe avec le maréchal de Biron, lui dit mille choſes déſobligeantes du roi ; s'attendant, dit cet hiſtorien, qu'il les releveroit ; que de l'humeur dont il étoit, il mettroit la main à l'épée, & que le duc ne pouvant ſe venger ſur le roi même, il feroit au moins porter au favori la peine de l'infidélité qui lui avoit été faite : mais le maréchal, loin de ſe fâcher, enchérit encore ſur ce que le duc lui diſoit, & lui découvrit qu'il y avoit déja un parti formé dans l'Etat, dont le comte d'Auvergne, le connétable & lui étoient les chefs ; qu'ils ſeroient ſous main appuyés d'un prince du ſang : c'étoit le comte de Soiſſons, & qu'ils étoient réſolus de le mettre ſur le throne à la place du roi.

Alors le duc lui fit offre de toute ſa puiſſance, lui promit d'engager le roi d'Eſpagne dans ce parti, & ſous prétexte

Digitized by Google

de rendre comte à ce prince de ce qui ſe paſſoit touchant la négociation au ſujet du marquiſat de Saluces, il envoya Belli ſon chancelier en Eſpagne, pour lui faire part de ce qu'il avoit négocié avec Biron. 1602.

Quoi qu'il en ſoit de cette relation, où la querelle que le duc vouloit faire au maréchal pour lui faire mettre l'épée à la main, n'eſt gueres vraiſemblable : il eſt certain qu'ils traiterent dès-lors enſemble ; que le duc de Savoye n'oublia rien pour lui aigrir l'eſprit contre le roi, & entre autres choſes, il eut grand ſoin de lui faire rapporter une parole que ce prince lui avoit dite à l'occaſion des éloges qu'il lui faiſoit du maréchal & de ſon pere ; à quoi le roi avoit répondu bruſquement, qu'il avoit eu beaucoup plus de peine à modérer la fierté & la brutalité des deux Birons, qu'il n'en avoit tiré de ſervice. Le maréchal outré à l'excès de ces paroles, dit en furieux, que s'il avoit été préſent lorſqu'elles furent proferées, il eût couvert de ſang, ſans rien excepter, tout ce qui ſe fût trouvé à l'entour de lui, & ſoi-même.

Pluſieurs dès-lors conjecturerent qu'il machinoit quelque choſe ; & ſon affectation même à refuſer aux étrennes les préſens du duc que les autres recevoient, à détourner le roi de l'échange du marquiſat de Saluces avec la Breſſe, à ſe déchaîner dans le conſeil contre le duc, fut dès-lors ſuſpecte aux plus éclairés. Ces conjectures furent confirmées par un mot que le duc de Savoye laiſſa échapper à ſon départ au ſujet de quelques railleries qu'on avoit faites touchant l'inutilité de ſon voyage à la cour, ſur quoi il dit, *Qu'il n'étoit pas venu en France pour recueillir, mais pour ſemer.* Enfin la plus commune opinion fut, que la raiſon qui fit rompre au duc de Savoye le traité de Paris, étoit l'eſpérance d'un prompt & général ſoulevement dans le royaume. D'Aubigné, t. 3, l. 5. c. 6.

Nonobſtant quelques ſoupçons que le roi avoit dès-lors du maréchal, il ne laiſſa pas de lui confier l'armée qui devoit entrer dans la Breſſe ; & le baron de Roſni dit dans ſes mémoires, que le maréchal y eut beaucoup plus de ſuccès, qu'il ne prétendoit en avoir ; que quand il ſurprit la

Accuſations dont on le chargeoit. Mémoires de Sulli, t. 1. c. 95.

Digitized by Google

1602. ville de Breſſe, ce ne fut que malgré lui; qu'il avoit fait avertir le gouverneur de ſe tenir ſur ſes gardes; que l'armée qui devoit arriver la nuit, n'arriva qu'un peu avant le jour; que ſous prétexte que l'attaque faite de jour ſeroit trop haſardeuſe, il voulut ſe retirer; mais que les principaux officiers furent d'avis d'inſulter la place, & que la choſe réuſſit contre l'eſpérance & l'intention du maréchal.

Cayet, ſous l'an 1602. On l'accuſa encore de n'avoir pas défait l'armée de Savoye, qu'il ne tint qu'à lui de ſurprendre, lorſque le duc vint pour tenter le ſecours de Montmelian, & que ſous ombre d'aller reconnoître un paſſage, il avoit fait avertir d'Albigni, lieutenant général du duc, de ſe retirer, & lui avoit envoyé un état de l'armée Françoiſe.

Il choiſit pour ſon confident le plus grand fourbe du royaume. Il falloit des confidens au maréchal pour conduire ſecrétement toutes ſes intrigues, & il jetta les yeux ſur le ſieur de la Fin. C'étoit un homme de qualité, frere du ſieur de Beauvais la Nocle, autrefois auſſi remuant & auſſi intriguant que lui, & dont j'ai ſouvent fait mention dans l'hiſtoire du regne de Henri III. La Fin avoit été employé avec diſtinction dans les armées: ce fut lui qui fut emporté d'aſſaut dans Lagni par le duc de Parme, lorſqu'il vint faire lever le ſiége de Paris en faveur de la ligue: ce fut lui que le roi envoya encore en Provence, pour accommoder les différends entre le duc d'Epernon & M. de Leſdiguieres, & qui, dit-on, les trompa tous deux, ſur-tout le duc d'Epernon. D'Aubigné en parle comme d'un homme ſans foi, ſans honneur, ſans religion, & comme le plus habile fourbe qui fût en France.

T. 3. l. 5. c. 6.

Le choix d'un homme de ce caractere ne fait pas beaucoup d'honneur à la prudence du maréchal de Biron: mais il le ſavoit mécontent de la cour, d'où il s'étoit retiré dans une de ſes terres; & d'ailleurs il le connoiſſoit pour homme adroit, d'un eſprit vif & entreprenant: il l'avoit toujours regardé comme ſon ami, & il étoit ſon parent. Il ſe ſervit encore d'un Curé & d'un religieux de l'ordre de Cîteaux, nommé Fargues: ces deux-ci ne faiſoient gueres que la fonction de courriers. C'étoit la Fin & Picoté, & depuis

Digitized by Google

depuis encore Renasé, secrétaire de la Fin, & le baron de Lux qui eurent tout le secret. 1602.

Il traite par son moyen avec les Espagnols.

Quelque temps avant la conclusion de la paix avec le duc de Savoye, la Fin se trouva *incognitò* à Somo sur le Pô, & y confera avec le comte de Fuentes, l'ambassadeur d'Espagne & Picoté. Le traité y fut conclu, par lequel Biron devoit épouser la troisieme fille du duc, dotée de cinq cents mille écus ; & le roi d'Espagne transportoit à cette princesse tous ses droits de souveraineté sur la Bourgogne, dont le maréchal étoit gouverneur, & dont les limites devoient être beaucoup étendues pour former ce nouvel Etat.

Afin d'engager les seigneurs de France dans ce parti, on ne pensoit pas à moins qu'à faire des grands gouvernemens, autant de principautés qui n'auroient pas plus de dépendance du roi de France, que les princes de l'Empire n'en ont de l'empereur, & que les grands vassaux après leur usurpation n'en eurent d'abord du temps de Hugues Capet. On y traita encore des projets de la campagne, de la jonction des troupes du Milanès avec celles de Savoye, & des diversions que le maréchal & ses amis feroient en divers endroits du royaume pour occuper tellement le roi, qu'il ne penseroit plus au marquisat de Saluces : mais la paix que le légat fit d'autorité, & sur laquelle le duc n'osa le dédire, suspendit l'exécution du traité de Somo, & donna beaucoup à penser au maréchal, qui appréhenda fort qu'une affaire de cette nature venant à traîner si long-temps ne parvint à la connoissance du roi.

Il s'en repent ensuite, & avoue sa faute au roi.

Matthieu, l. 3. Cayet, sous l'an 1602.

Le repentir de s'être si fort engagé, suivit ces réflexions, & l'idée qu'il avoit de la bonté de son maître, le fit résoudre à lui avouer une partie de son crime pour en obtenir le pardon. Un jour qu'il se promenoit à Lyon avec le roi, après avoir paru quelque temps rêveur, il lui dit : « Sire, » il faut que je vous décharge ma conscience. Les soupçons » que vous avez eus de ma conduite, ne sont pas tout-à-fait » faux ; je vous avouerai que le chagrin du refus que vous me » fites il y a quelque temps, du gouvernement de la Cita- » delle de Bourg pour un de mes amis, me mit en fureur, » me fit écouter quelques propositions du duc de Savoye

1602. » contre votre service, & entre autres le mariage d'une de » ses filles. Je vous supplie de me le pardonner : j'en suis » tout confus, & tout-à-fait repentant. » Le roi ayant reçu cet aveu avec beaucoup de bonté, lui fit diverses questions sur les liaisons qu'il avoit eues avec le duc de Savoye, & sur les points particuliers dont il étoit question entre eux : à quoi le maréchal répondit, en découvrant le moins qu'il pût ses intrigues.

Qui la lui pardonne.

Le roi ne jugea pas à propos de le pousser davantage. Il lui dit qu'il oublioit tout le passé ; mais qu'il prît bien garde à ne jamais retomber dans une pareille faute. Ce prince, qui à force de ménager depuis beaucoup d'années tant d'esprits turbulens dont il avoit besoin, pour se soûtenir contre ses ennemis, avoit acquis une habitude de clémence, qui s'accordoit parfaitement avec son cœur naturellement très-bon, en usa depuis avec le maréchal avec autant de bonté qu'auparavant : car ce fut depuis ce temps-là qu'étant à Calais, il l'envoya à la reine d'Angleterre, pour la complimenter à la tête de la plus illustre noblesse de France ; qu'il le nomma ambassadeur extraordinaire en Suisse, pour jurer le renouvellement d'alliance avec les Cantons, & qu'il lui fit encore un présent de trente mille écus : ce qui joint à quelques autres exemples, donna lieu de dire de lui, qu'il donnoit les recompenses à ceux qui lui avoient fait du mal, plutôt qu'à ceux qui s'étoient sacrifiés pour son service : mais on doit justifier ce prince sur cet article, & c'est la vérité, que quand il en usoit de la sorte, c'étoit d'ordinaire par politique & par la nécessité de ses affaires, & nullement par bizarrerie ou par entêtement pour ses favoris ; foible qu'il n'eut jamais.

Mémoires de Sulli, t. 2, c. 4. Notes d'Amelot sur la lettre 314 du cardinal d'Ossat.

Le maréchal ne laisse pas de reprendre ses premiers engagemens.

Soit que le retour de Biron ne fût pas sincere, soit que de nouveau tenté par le duc de Savoye & par le comte de Fuentes, il eût repris ses premiers projets, il est constant qu'il continua ses intrigues avec eux. Le roi en reçut des avis certains de divers endroits, & fut de plus qu'il avoit signé une association avec le comte d'Auvergne & le duc de Bouillon, pour se maintenir & se défendre les uns les autres, envers tous, & contre tous, *sans nul excepter*, ainsi

Mémoires de Sulli, t. 2. c. 7.

Digitized by Google

que le portoit en termes exprès leur promesse mutuelle qui fut mise par écrit ; & qu'en conséquence de cette association, ils usoient de toutes sortes d'artifices, pour fomenter le mécontentement tant des particuliers, que des villes & des provinces, pour faire de nouveaux mécontens. 1602.

Ils ne laisserent pas échapper une occasion qui se présenta en ce temps-là, d'aigrir l'esprit des peuples. On avoit résolu dans l'assemblée des notables de Rouen en 1596, que pour aider le roi dans les dépenses qu'il étoit obligé de faire pour la conservation de l'Etat, on imposeroit un sou pour livre sur toutes les denrées qui entreroient dans les villes & dans les gros bourgs, ou qui en sortiroient. La publication s'en fit dans une espece de pancarte, qui fut affichée aux portes des villes & des bourgs fermés ; ce qui fit donner à ce subside le nom de pancarte. Cet impôt ne devoit durer que trois ans : mais le roi qui en retiroit un argent fort net, jugea à propos de prolonger ce terme. Cette prolongation causa des soulevemens, sur-tout dans les pays d'au-delà de la Loire. Le roi pour les appaiser, fit un voyage jusqu'à Poitiers. On fit quelques exemples sur les plus mutins, & les villes se soumirent : mais de peur d'irriter les peuples du Poitou & de la Guienne, le roi ayant été satisfait de leur obéissance, abolit le subside, & il fut en même temps que les trois seigneurs que j'ai nommés, s'étoient extrêmement prévalus de ces mouvemens, & qu'ils avoient par-tout des gens apostés, pour allumer à cette occasion le feu de la sédition. Mémoires de Sulli, l. 2, c. 4.

Le roi sur cette nouvelle connoissance, résolut enfin de creuser l'affaire ; & comme il avoit appris que le sieur de la Fin avoit été le grand agent du maréchal de Biron dans toute cette intrigue, il mit tout en œuvre pour le détacher de ce seigneur, & en vint à bout par le moyen du vidame de Chartres, qui assûra de la part du roi le sieur de la Fin dont il étoit neveu, d'une abolition entiere pour le passé, pourvû qu'il découvrît tous les mysteres que l'on vouloit savoir. *La Fin son confident se laisse gagner par le roi.*

La Fin qui avoit appréhendé aussi bien que Biron, qu'on ne découvrît avec le temps tout leur manége, avoit usé d'une

précaution, pour se mettre en sureté aux dépens du maré-
1602. chal, supposé que d'autres moyens lui manquassent; & ce qui l'y détermina encore, fut la jalousie qu'il conçut contre le baron de Lux, en qui Biron lui paroissoit depuis quelque temps prendre plus de confiance qu'il n'en avoit en lui.

Dupleix, Hist. de Henri IV. Il dit un jour au maréchal, qu'il étoit dangereux de garder en original le traité de Somo; que si par malheur on l'arrêtoit sur les soupçons qu'il savoit qu'on avoit de lui à la cour, & qu'on le trouvât saisi de cet écrit, il n'en faudroit pas davantage pour lui faire son procès, & pour justifier à toute l'Europe la sévérité dont le roi useroit contre sa personne; qu'il suffisoit de garder une partie des articles, & qu'il falloit brûler l'original.

Le maréchal se reposoit sur son lit, lorsqu'il lui fit cette proposition, & il la trouva prudente. Il lui mit l'original en main, pour en tirer une copie. Quand il l'eut faite, il la donna au maréchal, & chifonna l'original, comme pour le jetter dans le feu en sa présence: mais il y substitua adroitement un autre papier de même grandeur, qu'il tenoit tout prêt, qu'il brûla, & se réserva l'original.

Cayet, sous l'an 1602. Cette perfidie, comme je le dirai bientôt, fut la principale cause de la perte de Biron. Le comte de Fuentes sur ces entrefaites eut quelque défiance de la Fin; & après un entretien qu'il eut avec lui, il l'envoya au duc de Savoye, auquel il conseilla de s'assurer de cet homme. La Fin en ayant eu quelque soupçon, au lieu d'aller trouver le duc, revint en France par le pays des Grisons, & se contenta de dépêcher au duc Renasé son secrétaire, qui fut arrêté, & envoyé prisonnier.

A qui il découvre toute l'intrigue. La détention de Renasé fut un nouveau motif pour le sieur de la Fin de trahir Biron, & de se rendre aux sollicitations du vidame de Chartres. Il manda à ce maréchal, que le roi l'appelloit à la cour, & qu'il ne pouvoit pas, sans se rendre suspect, désobéir à cet ordre. Le maréchal lui conseilla lui-même d'y aller, en lui disant qu'il comptoit sur son adresse & sur sa fidélité. « Vous avez, (lui ajouta-t-il dans » sa lettre,) ma fortune & ma vie entre vos mains: brûlez

Digitized by Google

» vos papiers, ne menez avec vous aucun de ceux qui vous » ont accompagné en Piémont, ne faites nulle mention de » Renasé votre secrétaire, car il n'est plus au monde : attendez-vous à être mal reçû du roi : mais vous l'adoucirez en » l'assurant que vous n'avez été en Italie, que pour un voyage de dévotion à Notre-Dame de Lorette. Vous avouerez qu'en passant par Milan, on vous a parlé du mariage » d'une des filles du duc de Savoye avec moi, mais que je » n'y ai point voulu consentir, sachant que le roi avoit dessein de me marier ». 1602.

La Fin étant arrivé à Fontainebleau au mois de Mars, découvrit au roi toute la conspiration. Il en dit même beaucoup plus qu'il n'y en avoit, & nomma parmi les conjurés le baron de Rosni. Le roi qui connoissoit parfaitement la fidélité de ce seigneur, n'en eut aucun soupçon, & après en avoir raillé avec lui, lui ordonna de donner un rendez-vous à la Fin dans la forêt, pour tirer de lui l'exacte vérité de la conspiration. *Mémoires de Sulli, t. 2, c. 7.*

Après cet entretien, le baron eut ordre du roi d'examiner avec messieurs de Bellievre & de Villeroi, tous les mémoires, lettres, & autres papiers, que la Fin avoit fournis contre le maréchal de Biron, le maréchal de Bouillon, le comte d'Auvergne, & quelques autres.

Cette affaire devoit être menée avec beaucoup de prudence & sans précipitation : car on avoit en vûe sur-tout de s'assurer du maréchal de Biron qui étoit en Bourgogne, & la chose n'étoit pas aisée. Le roi se conduisit en cette rencontre avec toute la sagesse possible. Le baron de Lux confident du maréchal étoit alors à la cour. Le roi l'appella, & lui dit qu'il avoit beaucoup de joie d'avoir entendu la Fin; que l'entretien qu'il avoit eu avec lui, le tiroit d'inquiétude; qu'il voyoit maintenant clair dans cette affaire; qu'il étoit convaincu que tous les bruits qui avoient couru des mauvais desseins du maréchal, étoient faux, & n'avoient pour fondement que ses rodomontades, à quoi il devoit prendre garde, parce que ses ennemis en abusoient pour le perdre. Le baron de Lux écrivit tout ce détail au maréchal, & la Fin lui manda en même temps qu'en parlant au roi, & *Prudence du roi dans cette affaire.*

aux ministres, il ne lui étoit pas échappé un mot qui pût lui
1602. nuire.

Ce fut en ce temps-là que le roi fit son voyage de Poitou. Etant prêt de partir, il écrivit une lettre au maréchal, par laquelle il lui donnoit ordre de le venir trouver, ayant à lui parler de certaines affaires, où il avoit besoin de lui. Il s'en excusa sur ce qu'il avoit avis que les Espagnols devoient faire passer un grand nombre de troupes au pont de Gresin sous prétexte de les envoyer au Pays-bas, disant que sa présence en cette conjoncture étoit nécessaire en Bourgogne; & de plus que les états de cette province étant convoqués pour le vingt-deuxieme de Mai, il étoit de l'intérêt de Sa Majesté qu'il y assistât.

Il engage le maréchal à venir à la cour.

Mémoires de Sulli, t. 2, c. 10.

Le roi ne jugea pas à propos de le presser alors: mais à son retour de Poitou ayant eu de nouveaux avis des mouvemens qui se préparoient dans cette province, en Xaintonge, en Perigord & en Guienne, où il sut qu'il alloit & venoit souvent des courriers, il envoya en Bourgogne le sieur des Escures intime ami du maréchal, mais qui n'entroit pas dans ses intrigues, pour lui dire, que le roi vouloit absolument qu'il le vînt trouver, & que s'il ne venoit, il l'iroit trouver lui-même.

Le roi y étoit effectivement résolu, d'autant plus que sous prétexte de refondre les canons, & de rebattre la poudre des magasins des principales villes de Bourgogne, le baron de Rosni, comme grand maître de l'artillerie, les en avoit fait enlever la plûpart: de sorte que le maréchal n'étoit gueres en état de se défendre. Il s'apperçut trop tard du tour qu'on lui avoit joué, & jura qu'il s'en vengeroit sur Rosni. Des Escures ne put rien gagner sur l'esprit du maréchal: mais le président Jeannin qui lui fut envoyé après le retour de des Escures, lui fit comprendre les suites de sa désobéissance, & que quelque innocent qu'il fût, ce refus le rendroit suspect, & même coupable. Enfin il l'assura si fortement de la bonne volonté du roi pour lui, qu'il lui fit prendre la résolution de partir.

Cayet, sous l'an 1602.

On prétend qu'il reçut sur la route, de la part de ses amis, plusieurs lettres, où on lui conseilloit de ne pas venir

Digitized by Google

à la cour ; qu'il y alloit de ſa tête, & qu'il ſeroit mieux de ſe retirer en Franche-Comté. Le conſeil que lui donna le duc d'Epernon, étoit le plus ſage. Quand ce ſeigneur, qui étoit ſon ami, le ſut aſſez près de Paris, il lui envoya ſecretement un gentilhomme, nommé Pleſſis-Bauſſonniere, qui lui dit de ſa part, que la démarche qu'il faiſoit, méritoit bien qu'il y penſât ; que s'il venoit ſous l'eſpérance que la Fin n'eût pas dit au roi tout ce qu'il ſavoit, il ſe trompoit fort ; que pour lui il ignoroit ces ſecrets, auſſi bien que le ſujet des entretiens de la Fin avec le roi & avec ſes miniſtres, mais qu'il étoit aſſûré qu'il y en avoit eu de fréquens, & il lui en marquoit le temps & les lieux ; qu'ainſi il ne devoit prendre conſeil que de ſa conſcience ; que ſi elle lui reprochoit quelques choſes, il ne devoit pas s'attendre qu'elles fuſſent demeurées ſecretes, & que l'unique parti qu'il avoit à prendre, étoit de recourir à la clémence du roi.

1602.

Hiſtoire du duc d'Eſpernon, ſous l'an 1602.

Biron reçut mal cet avertiſſement. Il répondit au gentilhomme, que le duc d'Epernon lui faiſoit tort de ſoupçonner ſa fidélité ; qu'il venoit à la cour pour faire mentir & mourir ceux qui parleroient mal de ſa conduite ; puis mettant la main ſur la garde de ſon épée, il dit en jurant à ſon ordinaire, que ſi quelqu'un oſoit entreprendre ſur ſa perſonne, il couperoit autant de bras & de têtes qu'il s'en préſenteroit devant lui.

Il arriva à Fontainebleau le mercredi treizieme de Juin à ſix heures du matin. La Fin l'alla ſaluer comme il deſcendoit de cheval, & jouant toujours parfaitement ſon perſonnage de traître, il lui dit à l'oreille : *Mon maître, courage & bon bec, ils ne ſavent rien.*

Mémoires de Sulli. T. 2, c. 10.

Le roi, dès qu'il parut dans ſa chambre, lui ſauta au cou, & lui dit en riant : *Vous avez bien fait de venir, car autrement je vous allois querir.* Le maréchal lui fit ſes excuſes, & lui apporta pluſieurs raiſons de ſon retardement, mais d'une maniere froide qui déplut fort au roi. Ce prince le mena dans les jardins, & après quelques diſcours indifférens ſur ſes nouveaux bâtimens, & d'autres choſes pareilles, il entama le diſcours touchant les ſujets de mécontente-

Le preſſe de lui confeſſer la vérité. Cayet.

Digitized by Google

ment qu'il avoit de lui, & sans entrer trop avant en matiere, pour ne lui pas faire connoître tout ce qu'il savoit, il lui dit que pourvû qu'il lui confessât la vérité, sans lui rien déguiser, il ne lui en coûteroit que le repentir de ses fautes.

1602.

Biron toujours le même, malgré le danger où il se trouvoit, répondit fierement, qu'il n'étoit point venu pour se justifier, mais pour savoir ses accusateurs, & qu'il n'avoit point besoin de pardon, puisqu'il n'avoit point fait de fautes. Le roi n'en put rien tirer davantage, non plus que le baron de Rosni, qui par ordre de ce prince, l'entretint longtemps, & l'assûra plusieurs fois qu'un simple aveu le rétabliroit entierement dans les bonnes graces du roi.

Après le dîner le roi l'appella dans son cabinet, & le conjura de nouveau de lui parler à cœur ouvert : mais il lui répondit toujours qu'il ne pouvoit lui dire autre chose, que ce qu'il lui avoit dit autrefois dans le cloître des Cordeliers de Lyon, & le pria encore de lui nommer ses accusateurs. Le roi rompant le discours, dit : « Allons jouer une » partie de paume, & prit pour second le comte de Soissons, » contre le duc d'Epernon & le maréchal. »

Dans l'histoire de Henri IV.

On écrit à l'occasion de cette partie de paume, que quand elle fut faite, le duc d'Epernon dit au maréchal, en riant : *Monsieur, vous jouez bien, mais vous faites mal vos parties :* mais l'historien Dupleix nous assûre qu'il avoit oui dire plusieurs fois au duc d'Epernon, que jamais il n'avoit dit rien de semblable, étant trop ami du maréchal, pour lui dire par raillerie une parole si piquante, & n'étant pas assez instruit de ses secrets, pour la lui dire par maniere d'avertissement.

Le soir le comte de Soissons fut envoyé par le roi au maréchal, pour faire encore une tentative, & tâcher de vaincre son opiniâtreté : mais ce fut inutilement. Le lendemain le roi s'étant levé de grand matin, & ce bon prince ne pouvant se résoudre à punir un crime aussi atroce que celui du maréchal, dans une personne qui l'avoit si long-temps & si utilement servi, lui parla encore à deux diverses repriſes ; & comme il fit toujours les mêmes réponses, & les mêmes plaintes,

Digitized by Google

plaintes ; enfin le roi outré assembla son conseil secret, dont étoient entre autres M. le chancelier, M. de Villeroi, & le baron de Rosni. Il leur dit la résolution où il étoit de faire arrêter le maréchal, & de lui faire faire son procès, puisqu'il ne vouloit pas profiter de sa clémence par un aveu sincere de son crime. Il leur demanda si dans les papiers qu'ils avoient vûs, il y avoit de quoi le condamner à mort, ne voulant pas sans cela faire aucun éclat. Ils lui répondirent que les conspirations du maréchal étoient si averées, qu'il n'y avoit nul tribunal où il ne fût condamné. 1602.

Après cette assûrance, il appella Messieurs de Vitri & de Prâlain, & leur donna ses ordres pour arrêter le maréchal & le comte d'Auvergne, les avertissant de si bien prendre leurs mesures, que la chose s'exécutât sans bruit & sans désordre. *Et n'en pouvant rien tirer, le fait arrêter avec le comte d'Auvergne.*

Le comte d'Auvergne & le maréchal vinrent après souper chez le roi, & le maréchal se mit à jouer à la prime avec la reine. Un gentilhomme Bourguignon, nommé Mergé, lui vint dire à l'oreille qu'on devoit l'arrêter : mais il parla si bas que le maréchal ne l'entendit point. Le comte d'Auvergne à qui Mergé avoit dit que le maréchal ne s'étoit point ébranlé de ce qu'il venoit de lui dire, entra dans la chambre, & s'approchant du maréchal, lui dit tout bas : *Il ne fait pas bon ici pour nous.*

Le maréchal n'ayant pas fait semblant de l'entendre, continua de jouer. Sur le minuit, le roi étant entré chez la reine, fit finir le jeu, & ordonna qu'on se retirât. En rentrant dans son appartement, il dit au maréchal : *Adieu baron de Biron, vous savez ce que je vous ai dit.* (*a*)

(*a*) Bassompierre dans ses observations sur l'histoire de Dupleix, assure qu'il étoit présent avec M. de Montbason, & le sieur de la Gueste, lorsque le maréchal de Biron fut arrêté en sortant du cabinet du roi. Il prétend que deux exempts des gardes s'étant approchés du maréchal le serrerent des deux côtés pour l'empêcher de mettre l'épée à la main, ni de faire aucun mouvement. *Vitri lui vint dire que le roi lui avoit commandé de l'arrêter, & de lui demander son épée ; il jura deux ou trois fois, & dit que l'on lui laissât prendre un chenet ou un chandelier, & qu'il empêcheroit bien qu'on ne l'arrêtât.* Ensuite adressant la parole à M. de Montbason : *Monsieur,* lui dit-il, *vous avez été mon ami, obligez-moi d'aller supplier le roi qu'il me laisse mon épée, laquelle l'a si bien servi.*

1602. Le maréchal sortant de l'antichambre, Vitri lui saisit la main droite de sa gauche, & de l'autre son épée, en lui disant : *Monsieur, le roi m'a commandé de lui rendre compte de votre personne, donnez-moi votre épée.* Quelques gentilshommes de la suite du maréchal, firent mine de vouloir se mettre en défense : mais les gardes qui accompagnoient Vitri, les saisirent. Le maréchal demanda à parler au roi : *Le roi*, reprit Vitri, *est retiré ; donnez-moi votre épée. Ha ! mon épée*, dit-il, en soupirant, *qui a rendu tant de services au roi.* Il la donna, & on le conduisit dans une chambre où il fut bien gardé toute la nuit. Il la passa dans une espece de fureur, parlant tout haut, se plaignant sans cesse du roi, & invectivant contre son ingratitude.

Il avoit résolu de s'échapper cette nuit-là même, & ses chevaux étoient déja sellés quand il fut arrêté : mais il auroit eu bien de la peine à le faire, toutes les avenues de Fontainebleau, & tous les passages sur les chemins étant occupés par des troupes. Le comte d'Auvergne fut aussi arrêté par Prâlain à la porte du château, & il fut mené dans un autre appartement.

Mémoires de Sulli, t. 2. Le baron de Rosni qui s'étoit retiré chez lui, attendoit avec impatience le succès de cette affaire, prêt à monter à cheval avec ses gens, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu. La Varenne vint lui dire comme tout s'étoit fait ; il alla trouver le roi, qui lui dit : « Nos gens sont pris, montez » à cheval, & allez leur préparer leur logis à la Bastille, » je les enverrai par bateau : ils vous suivront de près, faites-les descendre par la porte de l'Arsenal du côté de » l'eau, & les conduisez par les jardins. Faites en sorte d'empêcher la foule du peuple : allez au parlement & à l'hôtel de ville, & leur faites entendre ce qui s'est passé, dont » ils sauront les causes à mon arrivée, & je m'assûre qu'ils » les trouveront justes. » Dès le lendemain les prisonniers partirent bien escortés, & arriverent le quinzieme de Juin à la Bastille, où l'on les logea dans des chambres séparées.

M. de Montbason y alla, & revint lui dire que le roi avoit répondu qu'il vouloit que ses ordres fussent exécutés. Il ne donna point son épée, mais il *se la laissa ôter insensiblement.*

Digitized by Google

On délibéra dans le conſeil ſecret, ſi on n'arrêteroit pas auſſi les ducs d'Epernon & de Bouillon, & quelques-uns en furent d'avis. Le roi les connoiſſoit pour gens qui lui étoient fort peu affectionnés. Il avoit été averti de l'entretien du maréchal de Biron avec le Pleſſis-Bauſſonniere, que le duc d'Epernon lui avoit envoyé ſur le chemin de Bourgogne à Fontainebleau. Il ſavoit que le duc de Bouillon étoit le principal auteur de toutes les peines que les Huguenots lui avoient faites durant & après le ſiége d'Amiens, & que c'étoit lui qui les entretenoit dans cette aigreur, & dans cet eſprit de révolte & d'indépendance, où l'on les voyoit depuis ſi long-temps: mais il connoiſſoit le duc d'Epernon trop ſage & trop prudent, pour s'être engagé dans des entrepriſes auſſi mal concertées que celles du maréchal de Biron. D'ailleurs dans un entretien que le duc avoit eu avec lui, il ne lui avoit point fait un myſtere du voyage de Bauſſonniere, & lui avoit promis de demeurer à la cour auprès de ſa perſonne, juſqu'à ce que l'affaire du maréchal fût terminée. Le duc de Bouillon avoit parlé d'une maniere qui le ſatisfit moins: & ce qui lui déplut davantage, fut que ce ſeigneur, ſous prétexte de ſes affaires particulieres, lui avoit demandé permiſſion d'aller paſſer quelque temps dans ſes terres: mais comme dans les pieces fournies par le ſieur de la Fin, il n'y avoit rien qui le chargeât beaucoup, non plus que le duc d'Epernon, il conclut à ne les point arrêter. 1602.

Le roi arriva à Paris le même jour que les priſonniers furent amenés à la Baſtille, & fut reçu avec d'autant plus de joie de tout le peuple, qu'on avoit conçu plus d'indignation de la perfidie du maréchal, & d'admiration pour la clémence de ce prince; car on n'ignoroit pas la diſpoſition où il avoit été de lui faire grace, s'il avoit ſeulement voulu ſe reconnoître.

Trois jours après, le roi étant à Saint Maur des Foſſés, tous les parens du maréchal vinrent ſe jetter à ſes piés, M. de la Force portoit la parole: il n'oublia aucun des motifs les plus capables de toucher le roi, & demanda ſeulement, que pour ſauver l'honneur de la famille, la peine Cayet ſous l'an 1602.

de mort fût changée en une prison perpétuelle.

1602. Le roi répondit avec beaucoup de bonté, que son indignation ne s'étendroit sur aucun des parens du maréchal, & qu'il donneroit des marques de son affection à tous ceux de sa maison qui s'en rendroient dignes ; qu'il y avoit plusieurs grandes familles en France, dont les fautes commises par quelques-uns de leurs ancêtres, & le châtiment qui en avoit été fait, n'avoient point terni le lustre ; qu'au reste l'affaire étoit entre les mains de la justice ; qu'il la laisseroit agir, & qu'il leur permettoit de solliciter les juges pour leur parent.

Le sieur de la Force reprit en disant : « Au moins, Sire, » nous avons la consolation qu'on ne trouve point qu'il ait » eu aucun mauvais dessein contre votre personne ; » à quoi le roi sans s'expliquer sur ce point, répartit : « Faites ce que » vous pourrez pour prouver son innocence, & je vous secon- » derai. »

Il envoye une commission au parlement pour faire le procès au maréchal.

Dès le dix-huitieme du mois de Juin, le roi envoya commission au parlement pour faire le procès au maréchal de Biron, (dans cette commission il n'est point fait mention du comte d'Auvergne) & Messieurs Nicolas Potier de Blanc-Ménil, président à mortier, Etienne Fleuri, & Philbert de Turin, conseillers de la cour, se transportèrent à la Bastille avec M. le premier président Achilles de Harlai, pour lui faire prêter l'interrogatoire.

On lui confronta d'abord le sieur de la Fin, & comme le maréchal étoit toujours persuadé qu'il lui avoit gardé le secret, il ne le récusa point : au contraire il déclara qu'il le reconnoissoit pour gentilhomme, homme d'honneur, son ami & son parent.

Dépositions de la Fin son confident.

Après cette déclaration on reçut les dépositions de la Fin, dont voici les principales ; que le maréchal avoit eu un grand commerce avec un nommé Picoté de la ville d'Orleans, réfugié aux Pays-bas au sujet de la ligue, & que celui-ci avoit fait de sa part plusieurs voyages en Flandre & en Espagne.

Que pendant que le duc de Savoye étoit à Paris, lui (la Fin) ne bougeoit du logis du maréchal, & n'en sortoit que

Digitized by Google

la nuit, pour aller conférer avec le duc, qui le chargeoit souvent de meſſages vers ledit maréchal. 1602.

Que le duc par ſon moyen avoit offert au maréchal une de ſes filles en mariage ; ce que ledit maréchal avoit eu fort agréable ; que depuis, le roi étant en Savoye, le maréchal avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour la conſervation dudit duc, à la ruine de l'armée du roi, & de la propre perſonne de Sa Majeſté.

Que lorſque le maréchal étoit devant Bourg (en Breſſe,) il avoit envoyé pluſieurs inſtructions écrites de ſa propre main au duc de Savoye, tant par quelques ſoldats, que par Renaſé, touchant les forces du roi, les moyens de le défaire, les défauts qui ſe trouvoient dans ſes places, & le tout fort en détail.

Que lorſqu'il fut queſtion de prendre le fort de Sainte-Catherine, le maréchal avertit celui qui y commandoit de faire promptement des paliſſades hors de la place, d'autant qu'ayant été ſû qu'il n'y avoit que quatre cents hommes dedans, le ſieur de Vitri s'étoit offert au roi de l'eſcalader en plein jour.

Que le maréchal avoit auſſi averti ledit gouverneur du fort Sainte-Catherine, de pointer ſes canons, & qu'il meneroit le roi le lendemain reconnoître la place, où afin qu'on ne le tuât pas lui-même (maréchal) on le diſtingueroit par un panache noir : mais que ſi cela manquoit, il étoit aiſé de mettre hors de la place quelques cavaliers en embuſcade à la faveur du foſſé, qui pourroient facilement enlever le roi, parce qu'il le meneroit ſi avant lui troiſieme, qu'il ne ſe pourroit dégager.

Que depuis, lui (la Fin) avoit fait certains voyages à Saint Claude, Milan, Turin, Pavie & en Suiſſe, où il avoit conferé tant avec le duc de Savoye & Roncas ſon ſecrétaire, le comte de Fuentes & l'amirante d'Arragon, qu'aux pays des Suiſſes avec un docteur agent d'Eſpagne, nommé Alphonſe Caſal, avec leſquels il avoit traité des ſûretés que l'on pourroit prendre les uns des autres, avec charge même de conclure ; mais que lui (la Fin) ne l'avoit jamais voulu faire.

1692. Que les clauſes dudit traité étoient; que l'on promettoit au maréchal la belle-ſœur du roi d'Eſpagne, ou ſa niéce de Savoye en mariage, la lieutenance par toutes ſes armées; dix-huit cents mille écus pour la guerre de France, le duché de Bourgogne en proprieté ſous l'hommage d'Eſpagne, & que ledit ſieur maréchal promettoit ſervitude perpétuelle, & affection à l'Eſpagne, & de bouleverſer tous les ordres & états de France, & de rendre ce royaume électif à la nomination des pairs, à la mode de l'Empire.

Cette dépoſition ayant été lûe au maréchal, il s'emporta en une infinité d'injures contre la Fin, & en parla comme du plus méchant homme du monde, dont on ne devoit pas recevoir le témoignage contre un homme de ſa qualité; mais outre qu'il ne l'avoit pas récuſé d'abord, & qu'au contraire il l'avoit reconnu pour homme d'honneur, lorſqu'on le lui confronta, c'eſt que la Fin lui ſoûtint en ſa préſence tout ce qu'il avoit dépoſé, & d'une maniere qui avoit un grand air de vérité. Mais de plus il avoit fourni aux juges des lettres & d'autres écrits de la main du maréchal ſur pluſieurs de ces chefs.

Autres, que le maréchal ne put déſavouer.

Une autre choſe déconcerta beaucoup le maréchal. Il avoit dit dans ſon interrogatoire que ſi Renaſé étoit là, il démentiroit la Fin ſur tout ce qu'il avoit avancé. Ce Renaſé étoit le ſecrétaire de la Fin, qui, ainſi que je l'ai dit, avoit été arrêté par le duc de Savoye, & mis en priſon à Quiers ſur quelque défiance qu'on eut de lui & de ſon maître. Le maréchal étoit perſuadé que le duc l'avoit fait mourir: mais il s'étoit ſauvé de priſon.

On fit paroître cet homme devant lui quatre jours après qu'il en eut parlé dans ſon interrogatoire. Il en fut étrangement conſterné, & il crut qu'il avoit été trahi non-ſeulement par la Fin, mais encore par le roi d'Eſpagne, & par le duc de Savoye. Renaſé lui ſoutint que par ſon ordre, il avoit fait les voyages marqués dans la dépoſition de la Fin, & d'autres encore, & qu'il avoit porté des lettres & des avis au duc de Savoye & aux gouverneurs ou commandans des places, qui avoient été aſſiégées par les François dans la derniere guerre.

Digitized by Google

Un secrétaire du maréchal, nommé Hebert, avoua qu'il avoit écrit de sa main des lettres en chiffres, adressées au duc de Savoye, contenant leurs intelligences, & fait des copies d'autres écrites par le maréchal même; qu'il avoit par son commandement fait un voyage à Milan depuis quatre mois, mais seulement pour diverses emplettes, dont il montreroit le bordereau. On produisit alors au maréchal plusieurs des lettres & mémoires dont on avoit fait mention. Il en reconnut une partie, & désavoua les autres. Un mémoire où il étoit parlé de l'état de l'armée du roi, contenoit qu'il y avoit eu à la revûe seize cents passe-volans; que la noblesse ne seroit plus que quinze jours à l'armée, & qu'elle étoit résolue de se retirer; que le roi n'avoit plus d'argent, & étoit hors d'état, par ce défaut, de renouveller l'alliance avec les Suisses; qu'il étoit obligé de s'éloigner de l'armée, pour aller recevoir la nouvelle reine; que le duc d'Epernon l'accompagneroit dans ce voyage, ne voulant pas demeurer à l'armée; que M. de Montpensier en avoit refusé le commandement; que lui maréchal, n'en avoit pas voulu non plus, mais que le comte de Soissons l'avoit accepté. Il y donnoit ensuite des avis au duc de Savoye pour la défense de ses places. Il y marquoit que la prise de Montmelian avoit découragé tous les gens de bien; qu'il falloit que le duc fit une diversion en Provence, en y faisant passer promptement des troupes & de l'argent; qu'autrement tout étoit perdu; il y avoit plusieurs autres avis de cette nature. 1602.

Comme c'étoit là un des points capitaux de son procès, il tâcha de se défendre là-dessus: mais il ne put dire autre chose pour sa défense, sinon que la Fin lui avoit fait écrire ce mémoire, uniquement pour se souvenir des fautes qui s'étoient faites dans cette campagne, & non pour l'envoyer aux ennemis, & qu'il avoit cru que la Fin l'avoit jetté au feu.

Un valet de chambre du roi qui avoit couché dans la chambre du maréchal la premiere nuit de sa prison, déposa qu'il l'avoit sollicité d'écrire à ses secrétaires, qu'ils eussent à se cacher pour quelque temps, & d'avertir le comte

1602. de Rouſſi, de donner le même avis à ſes autres ſecrétaires qui étoient reſtés à Dijon, & que s'ils étoient interrogés, ils aſſûraſſent que leur maître n'écrivoit jamais en chiffre.

Tous les témoins ayant été ouis & les interrogatoires achevés, M. le chancelier accompagné de Meſſieurs de Maiſſe & de Pontcarré, conſeillers d'état, vint au parlement le mardi vingt-troiſieme de Juillet, où les gens du roi demanderent défaut contre Meſſieurs les pairs de France, qui avoient été ajournés deux fois pour aſſiſter au jugement, ſans avoir comparu, ni envoyé leurs excuſes, & qu'il fût paſſé outre; ce qui fut accordé.

Madame de Biron, mere du maréchal, préſenta une requête, par laquelle elle demandoit qu'on donnât un conſeil à ſon fils pour ſe défendre; à quoi les gens du roi firent oppoſition, attendu l'action criminelle & l'état du procès; ſur quoi fut dit néant par arrêt.

Il comparoît au parlement.

On employa trois ſéances à la réviſion des pieces, ſur leſquelles le procureur général ayant donné ſes concluſions, on fit comparoître le maréchal au parlement le vingt-ſeptieme de Juillet. Il y fut mené par M. de Montigni, gouverneur de Paris, qui l'alla prendre à cinq heures du matin, & le conduiſit dans un caroſſe par l'Arſenal au bord de la riviere, où il le fit entrer dans un bateau fermé d'ais. M. de Montigni & M. de Vitri, capitaine des gardes, ſe mirent dans le bateau avec lui. Il y avoit des ſoldats ſur les deux bords de la riviere, & dans deux autres bateaux, entre leſquels étoit celui du maréchal. Il fut ainſi conduit par eau juſqu'à l'iſle du Palais, dans lequel il entra par la porte de la Tournelle. Il fut conduit à la grand'chambre, où il y avoit cent douze juges de toutes les chambres aſſemblées; & au lieu de ſellette ordinaire, on lui donna un aſſez haut tabouret pour s'aſſeoir.

Où toutes les dépoſitions lui ſont lues, réduites à cinq points principaux.

Toutes les dépoſitions furent réduites à cinq points. Il étoit accuſé, premierement, d'avoir eu commerce avec un nommé Picoté, natif d'Orleans, réfugié en Flandre, pour prendre intelligence avec l'archiduc, & de fait avoit donné audit Picoté cent cinquante écus pour deux voyages faits à cette fin.

Secondement,

Digitized by Google

Secondement, d'avoir traité avec le duc de Savoye, trois jours après l'arrivée de ce duc à Paris ſans la permiſſion du roi, de lui avoir offert toute aſſiſtance envers tous & contre tous, ſur l'eſpérance de ſon mariage avec la troiſieme fille du duc. 1602.

Troiſiemement, d'avoir conjuré avec ledit duc, tant pour la perte de Bourg, qu'autres places; de lui avoir écrit & donné avis d'entreprendre ſur l'armée du roi & ſur ſa perſonne même, de lui avoir écrit à cette fin pluſieurs choſes importantes pour ſon ſervice.

Quatriemement, d'avoir voulu conduire le roi devant le fort de Sainte-Catherine, pour le faire tuer, & à cette fin donné avis au capitaine qui commandoit dans la place, du lieu & du ſignal pour reconnoître Sa Majeſté.

Cinquiemement, d'avoir envoyé la Fin traiter avec le duc de Savoye & avec le comte de Fuentes contre le ſervice du roi.

Il fut interrogé de nouveau ſur tous ces articles. Il répondit avec beaucoup de préſence d'eſprit, & d'une maniere à ébloüir les juges, s'ils n'avoient eu par des écrits, des preuves trop évidentes de ſes crimes. Cet interrogatoire ayant fini ſur les dix heures, il fut reconduit à la Baſtille de la même maniere qu'il en avoit été amené.

Le parlement ſe raſſemble de nouveau & condamne le maréchal à la mort.

Le lundi vingt-neuvieme de Juillet le parlement ſe raſſembla, M. le chancelier étant à la tête. M. de Fleuri qui étoit le rapporteur, après avoir lû les concluſions du procureur général, opina le premier à la mort. Son avis fut ſuivi de tous, & en conſéquence M. le chancelier prononça l'arrêt qui condamnoit le maréchal à avoir la tête tranchée dans la place de Greve.

Le lendemain mardi trentieme du mois tout fut préparé dans cette place pour l'exécution, & le maréchal entendant grand bruit dans la ville, & voyant par les grilles de ſa fenêtre, le peuple accourir en foule aux environs de la Baſtille, il s'écria: *Je ſuis jugé, & je ſuis mort.*

L'exécution néanmoins fut différée juſqu'au lendemain, & les parens obtinrent du roi qu'elle ſe feroit dans la Baſtille. Ce jour-là M. le chancelier accompagné de trois maî-

1602. tres des requêtes, & ſuivi d'audienciers & d'huiſſiers, alla après le dîner du maréchal, lui prononcer ſon arrêt.

Son intrépidité l'abandonne à la nouvelle de ces arrêt.

On vit en cette occaſion la différence qu'il y a pour les plus intrépides, entre voir, pour ainſi dire, venir la mort de loin, & l'affronter dans un aſſaut ou dans une bataille. Ce ſeigneur qui n'avoit jamais tremblé dans les plus affreux dangers, parut en cette conjoncture un tout autre homme. Il ne ſe poſſéda nullement: tantôt c'étoient des emportemens, tantôt des prieres à M. le chancelier, tantôt des imprécations, ſur-tout contre la Fin, tantôt même quelques extravagances.

M. le chancelier s'étant retiré, le docteur Garnier qui fut depuis évêque de Montpellier, & le ſieur Maignan curé de S. Nicolas des Champs, eurent beaucoup de peine à le calmer, & à le réſoudre à ſe préparer à la mort. Ils vinrent enfin à bout de le faire confeſſer, & ſa confeſſion dura près d'une heure.

Sur les cinq heures du ſoir, le greffier vint lui dire qu'il falloit deſcendre. Il fit effort pour raſſurer ſa contenance, jettant ſeulement de temps en temps quelques ſoupirs en deſcendant l'eſcalier, & lâchant quelques paroles qui marquoient la peine qu'il avoit à pardonner au ſieur de la Fin.

Il eſt conduit ſur l'échafaut.

Il parut (*a*) devant l'aſſemblée avec un air plus fier que ferme; & s'étant mis à genoux au pié de l'échelle, par où il devoit monter ſur l'échafaut, il jetta ſon chapeau, & pria Dieu environ un demi-quart d'heure, ayant à ſes côtés les deux docteurs, qui tâchoient de lui inſpirer les ſentimens convenables à un Chrétien dans une telle conjoncture: enſuite s'étant relevé, il monta ſur l'échafaut. Il regarda de toutes parts, & voyant les ſoldats rangés à l'entour, il leur dit ces paroles: *O que je voudrois bien que quelqu'un de vous me donnât d'une mouſquetade au travers du corps! Hélas, quelle pitié!*

Le greffier lui lut de nouveau ſon arrêt; & quand ce vint à ces mots, *pour avoir attenté ſur la vie du roi*, il l'interrompit, & cria: *Cela eſt faux, ôtez cela, je n'y ſongeai jamais.*

(*a*) Elle étoit compoſée d'environ 70 perſonnes. *Journal de l'Etoile, tome 3.*

Digitized by Google

Après la lecture de l'arrêt, les deux docteurs l'exhortèrent encore à penser à Dieu. Il fit une courte priere, & puis se banda lui-même les yeux de son mouchoir : mais aussi-tôt il se l'ôta, & se tourna vers le bourreau. Plusieurs crurent que c'étoit à dessein de lui arracher son coutelas : mais le bourreau l'avoit laissé entre les mains de son valet, qui le tenoit caché. 1602.

Et est exécuté dans la Bastille.

On lui dit qu'il falloit lui couper les cheveux. A ces mots il entra en fureur, & dit en jurant : *Que l'on ne m'approche pas, & si l'on me met en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici.* Il prononça ces paroles d'une maniere si terrible, que plusieurs des assistans regarderent vers la porte, pour s'enfuir. Il appella le sieur Baraton, qui l'avoit gardé pendant sa prison, & le pria de lui rendre ce dernier office. Ce gentilhomme monta sur l'échafaut, lui retrousa ses cheveux, & lui banda les yeux. Le maréchal cria au bourreau : *dépêche, dépêche.* Celui-ci lui répondit : « Monsieur, il faut » dire auparavant votre *In manus* : » mais dans le moment ayant pris son coutelas de la main de son valet, il lui coupa la tête, qui tomba de l'échafaut à terre.

Caractere de ce seigneur.

Ainsi mourut Charles de Gontaud maréchal de Biron, précipité dans cet abysme de malheur, par sa fierté, par sa présomption, par sa vanité, qui n'eurent jamais d'égales.

Sa vaillance, où il entroit beaucoup de témérité, avoit été presque toujours heureuse ; car jamais général ne ménagea moins sa vie, & ne se tira avec plus de bonheur des plus grands & des plus fréquens dangers. Dans les lettres par lesquelles le roi érigea la terre de Biron en duché-pairie après le siége d'Amiens, il est marqué que le maréchal avoit reçu trente-deux blessures. Cette intrépidité étoit la qualité dont il se faisoit le plus d'honneur : mais ce n'étoit pas son unique mérite. Il avoit fort bon esprit, & réussit bien en diverses négociations que le roi lui confia. Il n'étoit point ignorant comme la plûpart de la noblesse de ce temps-là, & quoiqu'il eût été tiré de fort bonne heure des études, il y avoit suppléé par la lecture, jusques-là qu'il entendoit le grec. D'Aubigné en apporte une preuve. Il dit qu'un jour le roi étant au Frêne, il vit une inscription greque, dont il T. 3. l. 5. c. 12.

1602. demanda l'interprétation à quelques gens de robe qui ſe trouverent à ſa ſuite, & qui ne purent la lui donner. Biron prit un crayon, écrivit ce qu'elle ſignifioit ſur un papier qu'il jetta par-deſſus ſon épaule, & s'échappa dans le logis, comme s'il avoit eu honte d'en tant ſavoir pour un cavalier, & juſqu'à faire confuſion à des gens, qui devoient ſe mieux connoître que lui en pareille matiere. Il étoit ſobre, & n'étoit point débauché; faiſant ſon plus grand plaiſir de la guerre: mais il n'avoit gueres de religion, & railloit également de la meſſe & du prêche. Sa mere & madame de Briſambourg ſa tante paternelle l'avoient d'abord élevé dans le Calviniſme: mais le maréchal ſon pere le fit changer de religion.

Cayet, ſous l'an 1602.

Il étoit entêté de l'aſtrologie judiciaire. On a écrit que deux aſtrologues lui prédirent ſa fin malheureuſe, & qu'un des deux lui dit que s'il pouvoit éviter le coup d'un Bourguignon par derriere, il ſeroit roi; que s'étant ſouvenu de cette prédiction, lorſqu'il fut mis à la Baſtille, il demanda de quel pays étoit le bourreau de Paris, & que lui ayant été répondu qu'il étoit de Bourgogne, il dit: *Je ſuis mort.*

Effet que fit le bruit de ſa mort.

Son déſaſtre fit beaucoup de bruit dans l'Europe par la réputation qu'il avoit par-tout d'un grand homme de guerre. Cet exemple de ſévérité auquel le roi ſe détermina avec tant de peine, étoit néceſſaire pour la ſureté & le repos de l'état. Il fut fort approuvé de la reine d'Angleterre, qui avoit dit pluſieurs fois ſur la connoiſſance qu'elle avoit des intrigues de pluſieurs ſeigneurs François, que le roi ſon frere étoit trop bon, & qu'il ne ſeroit point maître chez lui, qu'il n'eût fait couper autant de têtes à Paris, qu'elle en avoit fait couper à Londres.

Le roi fait grace

Ce prince néanmoins toujours porté à la clémence (*a*),

(*a*) Les biens du maréchal ayant été confiſqués, le roi les rendit à ſon frere. Lorſqu'on vint préſenter à la chambre des comptes les lettres patentes qui avoient été expédiées à ce ſujet, cette compagnie avant que de les enregiſtrer, envoya une députation au roi, pour lui repréſenter qu'il étoit contre les anciens regles de vérifier de ſemblables dons faits aux héritiers de ceux qui avoient été condamnés à mort, pour crime de leſe-majeſté, au premier chef; & que l'on avoit cherché à détourner les ſujets de ces exécrables attentats, en ôtant à leurs plus proches parens l'eſpérance de trouver une reſſource dans la libéralité de nos rois. Henri IV leur répondit: *Je trouve votre regle pleine de zele & de*

ne paſſa pas outre. Il accorda la grace au comte d'Auvergne qu'il crut plus coupable d'avoir ſû une partie des ſecrets de Biron ſans les revéler, que d'y avoir autrement eu part. Les prieres & les larmes de mademoiſelle d'Entragues, appellée alors la marquiſe de Verneuil, qui étoit ſa ſœur de mere, faciliterent cette grace; & il en fut quitte pour deux mois de priſon, après avoir dit tout ce qu'il ſavoit.

1602. *au comte d'Auvergne.*

Le baron de Luz beaucoup plus criminel, eut ordre de venir à la cour, & parole du roi pour ſon pardon, pourvu qu'il ne voulût lui rien cacher. Il obéit, & apprit bien des choſes au roi, qu'il ne ſavoit pas. Elles demeurerent pour la plûpart ſecretes, & ce prince ſage fit toujours ſemblant de les ignorer, afin de n'être pas obligé de punir bien des coupables.

Et au baron de Luz.

Il preſſa le duc de Bouillon qui s'étoit retiré à Turenne de revenir à la cour, ſous de pareilles aſſûrances: mais ce duc ne jugea pas à propos de s'y fier. Il ſe ſauva depuis à Geneve, & delà à Heidelberg.

Le duc de Bouillon ſe retire en Allemagne.

Matthieu, l. 3. Diverſes lettres du duc de Bouillon au roi au 3. vol. des Mémoires d'état.

Le prince de Joinville qui étant allé ſervir dans l'armée de l'archiduc, s'étoit laiſſé gagner par les Eſpagnols, fut arrêté. Il y avoit de quoi le perdre dans ce qu'il avoua en préſence du roi & du baron de Roſni: mais c'étoient des

Mémoires de Sulli, t. 2. c. 11.

diſcrétion: mais quant à moi je veux qu'on ſache que ce n'a été ni l'or ni l'argent, ni les biens qui m'ont ſemonds à la mort du défunt, ains la vengeance publique envers celui qui avois conſpiré contre le repos général de moi & de mon royaume; & pour cette cauſe ai-je voulu que ſon procès lui fût fait & parfait, afin de ſervir d'exemple à chacun. Maintenant il me plaît de gratifier ſon frere du bien à moi adjugé, pour l'exciter à bien faire tout ainſi que par la mort du défunt il doit être détourné du mal. Il ajouta: *On me diſoit que ſi je permettois qu'il fut exécuté à mort, ma cour demeureroit déſerte pour la créance qu'il avoit à la nobleſſe, & la nobleſſe en lui, & jamais je ne la vis ſi pleine qu'elle eſt, chacun ſe préſentant à moi, pour dire qu'il n'avoit jamais été de la conjuration, choſe que je ſuis contents de croire, quoique je ſache le contraire.* Voyez les Recherches de Paſquier, l. 5. c. 16, cet auteur étoit préſent lorſque Henri IV tint ce diſcours aux députés de ſa chambre des comptes, du nombre deſquels il étoit comme avocat général de la chambre. Il faut remarquer que la grace accordée au frere du maréchal de Biron, n'étoit pas ſans exemple. Charles VIII avoit rendu aux enfans du duc de Nemours les biens de leur pere, décapité ſous Louis XI, pour crime de leſe-majeſté. Les lettres de cette donation ſont datées de l'an 1491, elles furent regiſtrées au parlement le 17 Fevrier de la même année. Le même prince avoit rendu en 1487 tous les biens du connétable de Saint-Pol à ſes héritiers. Louis XI les avoit partagés entre divers ſeigneurs de ſa cour, qui ne firent aucune difficulté de les rendre. Gui-Pot bailli de Vermandois, & Charles d'Amboiſe ſeigneur de Chaumont, le refuſerent: mais ils y furent contraints, par un arrêt du parlement du 10 Fevrier 1488. *Voyez les obſervations de Godefroi, ſur l'hiſtoire de Charles VIII.*

Digitized by Google

choſes ſi mal concertées, que le roi ſe contenta d'envoyer
1602. querir M. & Madame de Guiſe, & de le mettre entre leurs mains : *Mon neveu*, dit-il au duc de Guiſe, *c'eſt votre cadet, & un enfant qui s'eſt mis de belles folies dans la tête : vous m'en répondrez ; je vous le donne en garde, & vous le rendrez ſage, s'il y a moyen.*

Le comte de Châtillon-Coligni très-lié avec le duc de Bouillon, n'auroit peut-être pas été ſi doucement traité, ſi on l'eût tenu. Un coup de canon qui lui emporta la tête à Oſtende, prévint l'effet des mauvais deſſeins qu'il machinoit : c'étoit de ſe mettre ſuivant l'exemple de ſon pere & de ſon grand pere, à la tête du parti Huguenot. Le roi étant à Calais apprit ſa mort. Il en eut d'abord une fort grande douleur, regardant ce jeune ſeigneur comme un des plus accomplis de la cour, & comme pouvant être un jour un des plus grands capitaines de l'Europe : mais étant inſtruit depuis des diſcours qu'il tenoit, & des marques qu'il donna même dans les troupes du prince Maurice, d'un eſprit factieux, & porté à la révolte, il fut bien aiſe d'en être défait, & de le voir ſouſtrait à ſa juſtice.

Hebert, ſecrétaire du maréchal de Biron, fut mis à la queſtion, & la ſoûtint avec conſtance ſans rien avouer. Il ſe juſtifia encore mieux lorſque de lui-même il vint faire au roi une confeſſion que les tourmens n'avoient pû lui arracher.

Monbarrot, gouverneur de Rennes, accuſé d'intelligence avec le feu maréchal, fut mis à la Baſtille. Les grands ſervices qu'il avoit rendus au roi en Bretagne contre le duc de Mercœur, lui firent accorder la vie : mais le baron de Fontenelle qui n'avoit pas un ſi bon titre pour obtenir ſa grace, fut, pour un pareil crime, rompu tout vif en place de Greve. Le roi en épargna beaucoup d'autres, dont il tint quelques-uns long-temps en inquiétude, par le ſilence qu'il affecta ſur ce que leur propre conſcience leur reprochoit.

Le roi s'aſſure de la Bourgogne. Un de ſes premiers ſoins fut de s'aſſûrer de toutes les places de Bourgogne. C'étoit là qu'étoit le fort du parti du maréchal de Biron. Le maréchal de Lavardin y fut envoyé

Digitized by Google

avec des troupes, & remit dans le devoir cette province, où il y avoit eu quelques mouvemens, quand on y fut l'emprisonnement de Biron: la lieutenance générale en fut donnée à M. de Bellegarde, grand écuyer de France, sous M. le dauphin qui en fut nommé gouverneur. 1602. Cayet, sous l'an 1602.

Tous les ambassadeurs des puissances étrangeres vinrent faire au roi leurs complimens sur la découverte d'une si dangereuse conspiration. La reine d'Angleterre & le roi d'Ecosse en envoyerent exprès pour ce sujet à la cour de France. Le comte de Tassis s'acquitta de ce devoir au nom du roi d'Espagne son maître; & l'archiduc Albert pria le roi par son envoyé, de ne le rendre en aucune maniere responsable de la conduite du comte de Fuentes dans cette affaire. *Et reçois diverses ambassades sur la découverte de cette conspiration.* Matthieu, l. 3.

Le duc de Savoye fit comme les autres: il envoya le comte de Visque pour féliciter le roi, & encore plus pour reconnoître quelle étoit la disposition de la cour après la mort de Biron. Cet envoyé eut son audience à Monceaux en même temps que ceux d'Angleterre & d'Ecosse: mais le roi sut mettre beaucoup de distinction entre lui & les autres par la différente maniere dont il reçut leurs complimens. Les courtisans qui savoient ses sentimens à l'égard du duc de Savoye, firent leur cour en faisant fort mauvais visage au comte de Visque, & pas un seul n'alla l'acoster dans la chambre du roi; au lieu qu'ils combloient d'honnêtetés les envoyés d'Ecosse & d'Angleterre. De Visque se tira de son compliment du mieux qu'il lui fut possible, & rejetta tout sur le comte de Fuentes. Mémoires de Sulli.

Toutes ces ambassades furent suivies d'une autre, qui fut reçue avec beaucoup d'appareil & grand éclat. Ce fut celle des Suisses pour le renouvellement de leur alliance avec la couronne de France. *Les Suisses lui en envoyent aussi une pour le renouvellement de leur alliance avec la France.*

Cette alliance qui avoit commencé sous Charles VII, mais qui n'avoit été bien cimentée que sous le regne de Louis XI, avoit été renouvellée de temps en temps par les rois leurs successeurs. Le roi actuellement régnant l'avoit confirmée en 1592, de la maniere qu'elle avoit été conclue par M. de Sanci sur la fin du regne de Henri III, &

Digitized by Google

1602. immédiatement après la paix de Vervins, il leur avoit envoyé le sieur de Morte-Fontaine, conseiller d'état, pour leur faire part de cette paix, leur marquer le soin qu'il avoit eu de les y faire comprendre, & les empêcher de prendre des liaisons avec les ennemis de la France, qui se servoient de toutes sortes de moyens pour les brouiller avec elle. L'ambassadeur les assûra que si-tôt que le roi seroit en état de s'acquitter à leur égard, il le feroit, & qu'ils devoient en être d'autant plus persuadés, que l'année précédente, nonobstant qu'il fût si pressé par ses ennemis, & que ses finances pussent à peine suffire pour soûtenir la guerre, il leur avoit fait donner cent mille écus.

Dans la proposition ou discours du sieur de Morte-Fontaine dans la diete des Suisses.

Le même ambassadeur y retourna en l'année 1600, pour leur proposer le renouvellement d'alliance; & comme il mourut à Soleure durant cette négociation, le roi y envoya le sieur Emeric de Vic, président au parlement de Toulouse, & conseiller d'état. Il eut beaucoup de peine à déconcerter les artifices des ambassadeurs d'Espagne & de Savoye qui le traversoient de toutes leurs forces. Il en vint pourtant à bout: l'affaire fut conclue dans une diete générale à Soleure, où M. de Silleri vint le joindre, & on réussit également chez les Grisons.

Réception faite à ces ambassadeurs.

Le roi, quelque temps avant que le maréchal de Biron fût arrêté, l'avoit envoyé en Suisse porter la ratification du traité, & il n'étoit plus question que d'en jurer l'observation avec les solennités ordinaires: ce fut pour cette cérémonie que les Cantons envoyerent leurs députés à Paris. Ils partirent au mois de Septembre au nombre de quarante-deux. Ils furent reçus par-tout avec beaucoup d'honneur, magnifiquement traités dans toute la route, & arriverent le quatorzieme d'Octobre à Charenton.

Cayet, sous l'an 1602.

Après un grand repas qu'on leur y donna, le duc de Montbason & M. de Montigni, gouverneur de Paris, accompagnés de plus de cent gentilshommes dans un équipage fort leste, allerent les prendre pour les amener à Paris. Durant la marche chaque député avoit deux gentilshommes, l'un à droit, & l'autre à gauche.

Le sieur de Bragelonne, prévôt des marchands, accompagné

Digitized by Google

pagné de tous les officiers de la ville, des archers & de plusieurs des plus considérables bourgeois, vint les complimenter à cinquante pas de la porte S. Antoine, & les conduisit au logis de la Chasse dans la rue S. Martin qu'on leur avoit préparé, & où l'on leur avoit apprêté un souper magnifique. 1602.

Le lendemain M. le chancelier leur donna à dîner, & après le repas le duc d'Aiguillon suivi de cinquante jeunes gentilshommes arriva, pour les conduire au Louvre où ils devoient avoir leur premiere audience du roi.

M. le duc de Montpensier avec quantité de seigneurs les reçut dans la cour, & le comte de Soissons au bas du grand escalier, par où il les mena à la chambre du roi. Le premier député fit en deux mots son compliment à Sa Majesté en langue Suisse, & lui dit le sujet de son ambassade. Le roi y répondit fort obligeamment, & leur toucha à tous dans la main, aussi bien qu'au colonel Galati, & à quelques autres officiers qui avoient servi en France, & qui étoient venus à la suite des ambassadeurs. Ils firent la révérence à la reine, & allerent le mardi septieme d'Octobre à Saint Germain saluer M. le dauphin, qui leur toucha aussi à tous dans la main.

Etant de retour à Paris, ils firent supplier le roi de leur permettre avant la cérémonie du serment, de lui proposer trois articles dont ils étoient chargés par leurs superieurs. M. le chancelier fut nommé pour les écouter.

Le premier étoit, l'augmentation de la somme de quatre cents mille écus qu'on devoit leur payer tous les ans; le second, la conservation des priviléges de ceux de leur nation qui trafiquoient en France; & le troisieme, qu'on leur donnât les deux déclarations qu'on leur avoit promises, l'une pour les cinq petits Cantons touchant la continuation de leur alliance avec les duchés de Milan & de Savoye, sans toutefois préjudicier à celle qu'ils avoient faite avec Sa Majesté; l'autre pour les Cantons protestans, qui avoient demandé que l'on mît une exception dans le traité; savoir qu'ils ne seroient point obligés à faire la guerre en France contre les gens de leur religion.

1602. Le roi répondit à la premiere demande, que les guerres civiles & étrangeres qui avoient ruiné ſes ſujets, ne pouvoient lui permettre d'augmenter ſes dépenſes, & qu'ils devoient ſe contenter de ce qui leur avoit été promis. Pour ce qui eſt des déclarations auxquelles on s'étoit obligé, on les leur accorda. Le refus du premier article les chagrina un peu : mais enfin on leur fit entendre raiſon.

Le dimanche vingtieme d'Octobre fut choiſi pour la cérémonie du ſerment. M. de Vic les alla prendre à leur logis, & les mena dans douze caroſſes à l'évêché.

Cérémonie de ce renouvellement de traité. La cérémonie ſe fit dans Notre-Dame avec un ſuperbe appareil. Tous les princes du ſang, les cardinaux, les prélats, & tout ce qu'il y avoit de grands ſeigneurs à Paris & à la cour, y aſſiſterent. Dès que le roi fut aſſis ſur le throne, qu'on lui avoit élevé dans le chœur, les princes de Condé & de Conti allerent querir les ambaſſadeurs à l'évêché, & les conduiſirent juſqu'à leurs places, qu'on avoit marquées ſur deux bancs couverts de riches tapis à la gauche du roi.

Après la meſſe qui fut célébrée par l'archevêque de Vienne, & durant laquelle les députés proteſtans ſe tinrent hors du chœur, ce prélat apporta le livre des Evangiles, & le ſieur Vaguer, ſecrétaire d'état du Canton de Soleure s'approcha, ayant à ſes côtés Meſſieurs de Silleri & de Vic, & portant entre ſes mains un couſſin de velours cramoiſi, ſur lequel étoit un traité d'alliance, l'un en François, & l'autre en Allemand, ſcellé du ſceau du roi & de ceux des Cantons & des Griſons.

Ils firent une profonde révérence au roi, auquel M. de Silleri dit, que ces traités d'alliance étoient les mêmes que ceux que les rois ſes prédéceſſeurs avoient faits avec Meſſieurs des Ligues, & que ce qui avoit été ajoûté, étoit à l'avantage de Sa Majeſté.

L'envoyé du Canton de Berne qui portoit la parole, dit que Meſſieurs des Ligues leurs ſuperieurs avoient réputé à grand honneur, la recherche que Sa Majeſté avoit faite de leur alliance ; qu'ils étoient envoyés pour en jurer l'obſervation en leur nom, & pour ſupplier Sa Majeſté de l'obſer-

Digitized by Google

ver avec autant de fidélité, qu'ils étoient réſolus de le faire. 1602.

Le roi étant debout & tête couverte, leur répondit qu'ayant toujours eu une haute eſtime de la valeur de leur nation, qui avoit juſqu'alors eu part à ſes victoires, il ſouhaitoit beaucoup leur alliance; qu'il acceptoit l'offre de leur ſecours, & leur promettoit de les aſſiſter de toutes ſes forces, contre tous ceux qui voudroient entreprendre ſur leur liberté; qu'au reſte il n'avoit jamais manqué à ſes promeſſes, & qu'il étoit prêt à jurer d'obſerver inviolablement le traité d'alliance.

M. le chancelier après avoir ſalué le roi en mettant un genou en terre, ſe tourna vers les ambaſſadeurs, & étendit plus au long la courte réponſe du roi. Il montra les avantages réciproques de cette alliance; qu'elle avoit été très-utile aux deux nations, & le prouva par pluſieurs exemples; qu'elle avoit été juſques-là très-ſincere & ſans ſoupçon d'infidélité; au lieu que quelques autres princes qui vouloient l'empêcher, & attirer les Cantons dans leur parti, avoient toujours dû leur être ſuſpects, par les atteintes que leurs prédéceſſeurs avoient tant de fois tâché de donner à leur liberté, & que dans le fond ils n'étoient gueres moins les ennemis des Cantons, qu'ils l'étoient de la France.

Serment prêté par les ambaſſadeurs.

Quand le chancelier eut fini ſon diſcours, les ambaſſadeurs s'avancerent pour la preſtation du ſerment, & mettant les uns après les autres la main ſur les évangiles, ſelon l'ordre & le rang de dignités des Cantons, le chancelier leur diſoit: « Vous jurez & promettez ſur les ſaints évangiles » au nom de vos ſeigneurs & ſuperieurs, de bien & fidele» ment obſerver le traité d'alliance fait entre Sa Majeſté & » vos ſuperieurs, ſans aller ni faire aucune choſe au contrai» re, directement ou indirectement.

Et par le roi.

Après qu'ils eurent tous jurés, le roi dit auſſi, « Qu'il » juroit & promettoit d'obſerver le traité ainſi qu'il avoit » été convenu. » La cérémonie finit par le *Te Deum*, & les ambaſſadeurs furent conduits de l'égliſe dans la ſalle de l'évêché, où le feſtin étoit préparé.

1602. *Grand repas par lequel finit la cérémonie.*

M. le prince prit sa place au bout de la table ; les princes de Conti, de Soissons, de Montpensier, le connétable, les ducs de Nevers, d'Aiguillon, les comtes d'Auvergne & de Sommerive, & quelques autres s'assirent à sa droite. Les quarante-deux ambassadeurs, & parmi eux quelques gentilshommes François à la gauche.

Sur la fin du repas qui dura bien deux heures & demie, le roi qui avoit dîné dans une autre salle, vint les voir. Il défendit que personne ne bougeât de sa place, & se mit au bout de la table sans s'asseoir. Il se fit apporter du vin, & but à la santé de ses bons comperes, amis & alliés, qui lui en firent raison sur le champ ; & après avoir causé quelque temps avec eux, il s'en retourna au Louvre. Le soir il se fit des feux de joie par toute la ville, & l'on fit trois décharges du canon de la Bastille & de l'Arsenal.

Le lendemain les ambassadeurs furent régalés à la maison de ville ; & les jours suivans chez M. le comte de Soissons, chez M. le connétable, & chez Madame de Longueville. Le vendredi ils eurent leur audience de congé du roi, dans la galerie haute du Louvre, où ce prince leur fit encore beaucoup de caresses, leur donna à tous chacun une chaîne d'or, avec une médaille d'un or dont on avoit depuis peu découvert une mine vers la Bresse, & les fit reconduire avec toutes sortes d'honneurs, & défrayer jusqu'aux frontieres de leur pays. Ils furent charmés de la bonté & de la politesse du prince, dont ils avoient déja depuis long-temps une si haute idée pour la valeur.

Thuanus, l. 129. *Médailles frappées à ce sujet.*

EX AURO FRANCIGENA ANNO FOEDERIS FELICITER RENOVATI EFFOSSO.

1602.

Cependant le roi s'appliquoit à policer son royaume. Il fit cette année plusieurs reglemens, tant pour réformer les abus dans la monnoie, qui causoient la ruine du commerce, que pour profiter des mines de toutes especes, qui furent découvertes alors en diverses provinces de France. Il (*a*) régla le salaire des avocats non sans peine, pour la résistance qu'ils y firent, ayant par complot pendant quelques jours abandonné le barreau; & il fut ordonné conformément au cent soixante & unieme article des ordonnances faites à Blois sous le feu roi, qu'eux & les procureurs écriroient & parapheroient de leur main à la fin des écritures ce qu'ils auroient reçu des parties. C'étoit pour éviter les fraudes dans la taxe des dé-

Police rétablie dans le royaume. Cayet, sous l'an 1602.

(*a*) Ce réglement demeura sans exécution. Il avoit été fait à l'occasion d'un procès qu'avoit le duc de Luxembourg, à qui un avocat avoit demandé 500 écus pour une piéce d'écriture. Voyez les mém. de Sully, où l'on trouve un trait fort circonstancié de cette affaire.

1602. pens après les ſentences & les arrêts. Et comme la fureur des duels entre les gentilshommes & les officiers d'armée, étoit venue à un tel excès, qu'il en périſſoit plus par ces damnables combats ſinguliers, que par les guerres mêmes, juſques-là qu'il y eut telle année où l'on compta quatre mille gentilshommes qui avoient été tués de cette ſorte, le roi publia un ſevere édit contre ceux qui feroient les appels, contre ceux qui ayant été appellés, n'auroient pas refuſé le combat, contre les ſeconds, & contre tous les autres qui y auroient part : mais cet édit n'eut pas un fort grand effet, & on prétend qu'il y eut un peu de la faute du roi, qui en certaines occaſions laiſſa échapper des paroles de raillerie ſur quelques-uns de ceux qui avoient, en conſéquence de l'édit, refuſé de tirer l'épée. C'étoit au regne de Louis le Grand qu'étoit réſervé le remede efficace d'un ſi grand mal, où le prince a ſû faire le diſcernement de la véritable valeur, d'avec le courage brutal, & a obtenu par ſa conſtance & par ſa ſévérité, une parfaite ſoumiſſion ſur un point ſi important, & qui paroiſſoit en même temps ſi difficile à la nobleſſe de ſon royaume.

Affaires de Savoye.

Le roi en s'occupant ainſi à policer ſon état, avoit toujours l'œil ſur les démarches du duc de Savoye, dont la conduite paſſée, & la part qu'il avoit eue à la conſpiration du maréchal de Biron, lui donnoient toujours de la défiance. Ce duc avoit nonobſtant la paix, des troupes ſur pié, à qui il faiſoit faire de fréquens mouvemens.

Le duc manque de ſurprendre Geneve par eſcalade. Guichenon, Hiſt. de Savoye. Thuanus, l. 129.

Le comte de Fuentes, gouverneur du Milanès, en parfaite intelligence avec lui, tantôt aſſembloit les ſiennes, & tantôt les renvoyoit dans leurs quartiers, ſans que l'on pût pénétrer leurs deſſeins. Enfin le duc vers le milieu du mois de Decembre, tourna tout à coup vers Geneve. Il avoit ſi bien & ſi ſecretement pris ſes meſures, qu'il ſurprit cette place par eſcalade ; & déja deux cents de ſes ſoldats conduits par Brignolet, gouverneur de Bonne, s'étoient rendus maîtres de la muraille, avoient forcé le corps-de-garde de la Porte-neuve, & fait ſauter cette porte avec le petard, pour y faire entrer le reſte de l'armée, qui étoit tout proche en embuſcade, lorſque les bourgeois réveillés par le bruit,

Digitized by Google

coururent aux armes de toutes parts : mais c'en étoit fait, si un des soldats du corps-de-garde de la Porte-neuve n'eût eu assez de présence d'esprit pour aller vîte abbattre la herse, qui empêcha les Savoyards d'entrer en plus grand nombre. 1602.

L'alarme s'étant répandue par-tout, les milices de la ville coururent chacun à leur poste. Ils eurent bientôt, ou assommé ou investi ce peu de Savoyards qu'ils trouverent sur les murailles, & qui ayant voulu regagner leurs échelles, les trouverent renversées par le canon du bastion voisin. Ceux qui furent pris, parmi lesquels il y avoit plusieurs gentilshommes, furent pendus, leurs têtes, & celles des autres qui avoient été tués en combattant, plantées sur le bastion, & leurs corps jettés dans la riviere. *Il est obligé de s'en retourner, après y avoir perdu plusieurs officiers & soldats.*

Le duc de Savoye qui avoit été présent à cette expédition, repassa les Alpes avec beaucoup de précipitation. Les Genevois envoyerent au roi des députés, pour le prier de ne les pas abandonner, si le duc, comme ils l'appréhendoient, venoit les assiéger. Il le leur promit, & le fit entendre au duc de Savoye. Le nonce du pape à la cour de France, prévoyant que si le roi entroit dans cette querelle, le roi d'Espagne ne manqueroit pas d'y prendre part en faveur du duc de Savoye, pria le roi d'interposer son autorité auprès des Suisses, pour ménager un accommodement. M. de Vic ambassadeur chez les Cantons, eut ordre d'y travailler. L'affaire fut mise en négociation, & terminée à S. Julien l'année suivante 1603, par un traité. 1603. *Traité de S. Julien, qui suivit cette expédition.*

Dans le temps que l'on négocioit, le roi sous prétexte d'aller à Nanci voir madame sa sœur, duchesse de Bar, que l'on disoit être grosse, & qui cependant ne l'étoit pas, alla à Metz au commencement de Mars, pour s'assurer de cette place, où il étoit arrivé bien des brouilleries ; & c'étoit là le véritable, ou du moins un des principaux motifs de ce voyage. *Le roi va en Lorraine pour s'assurer de la ville de Metz.*

Le feu roi avoit donné le gouvernement de cette importante place au duc d'Epernon, qui avoit mis une de ses créatures, pour commander dans la ville & dans la citadelle ; c'étoit Raimond de Comminges sieur de Soubole, gentilhomme distingué par sa valeur, & dont la fidélité n'avoit pû être ébranlée durant les guerres civiles, par les offres avan-

Digitized by Google

1603. tageuſes que lui firent les ennemis de l'état, & ceux de ſon ſouverain : mais il avoit de grands démêlés avec les bourgeois, & la haine qu'ils lui portoient étoit ſi violente, qu'on avoit ſujet de craindre, qu'elle ne les engageât à livrer la ville aux Eſpagnols, dont les garniſons de Thionville, & des autres places du Luxembourg étoient à portée de les ſeconder. On avoit même de grands ſoupçons là-deſſus, de quelques-uns des principaux de la ville. La conjoncture que le roi prit pour remédier au danger, étoit favorable ; car les Eſpagnols étoient alors occupés au ſiége d'Oſtende, & le prince Maurice les tenoit en haleine en divers endroits des Pays-bas. De ſorte que le roi prit toutes ſes meſures à loiſir, ſans crainte d'être prévenu par les intelligences, que les Eſpagnols pouvoient avoir dans la place.

Le duc d'Epernon étoit lui-même fort mécontent de Soubole, qui n'avoit pas depuis quelques années toute la déférence qu'il exigeoit de ceux que ſa faveur avoit avancés ; & ſoit par reſſentiment, ſoit qu'il prévît bien qu'il ne ſeroit pas le maître de cette affaire, il avoit conſenti qu'on deſtituât ce commandant. Il auroit bien ſouhaité que le roi en eût pris un autre de ſa main : mais c'étoit ce que ce prince, qui ne l'aimoit pas, & qui n'avoit nulle confiance en lui, n'avoit garde de faire. Le ſieur de la Varenne fut ſecretement envoyé à Soubole, pour l'engager à mettre la place entre les mains du roi, & la choſe ſe fit ainſi dès que ce prince parut. M. de Montigni fut fait commandant de la ville, & d'Arci (*a*) ſon frere de la citadelle. Le ſeul titre de gouverneur avec les appointemens, demeura au duc d'Epernon, qui fit ſemblant d'en être fort content.

Thuanus, l. 129. Mémoires de Sulli, t. 4. c. 14.

Il y reçoit viſite de diverſes princes d'Allemagne.

Le roi reçut à Metz quelques princes d'Allemagne qui vinrent le viſiter, & les ambaſſadeurs de pluſieurs autres, que le peu de ſéjour qu'il fit en cette ville empêcha d'y venir en perſonne. Il accommoda le différend qui étoit depuis long-temps entre le cardinal Charles de Lorraine, & Jean-George de Brandebourg, pour l'évêché de Straſbourg. Il

(*a*) Le frere de M. de Montigni s'appelloit Antoine d'Arquien, & non pas d'Arci, comme l'a fort bien remarqué le nouvel éditeur des Mem. de Sulli, *t.* 4. *l.* 14.

partagea

partagea entre eux deux par une sentence arbitrale, les terres de cet évêché, & donna au marquis de Brandebourg celles qui étoient les plus voisines de la ville, à laquelle ce prince étoit plus agréable que le cardinal, qui fut mis en possession des autres. 1603.

L'Electeur Palatin le sollicite en faveur du duc de Bouillon.

L'envoyé de Frederic de Baviere électeur Palatin, chez qui le duc de Bouillon s'étoit retiré, présenta au roi des Lettres de la part de son maître, où il lui demandoit le rétablissement de ce duc dans ses bonnes graces. Il y protestoit qu'avant l'arrivée de M. de Bouillon à Heidelberg, il ne savoit rien de sa disgrace; qu'il croyoit que l'unique sujet de ce voyage étoit une pure visite, qu'il rendoit à madame l'Electrice sa belle-sœur; que le sieur de Bongars agent du roi en Allemagne, pouvoit lui rendre témoignage là-dessus, & qu'il avoit été fort surpris d'apprendre du duc, qu'il s'étoit sauvé du royaume, par la crainte d'être arrêté pour les choses dont on l'avoit accusé auprès de Sa Majesté; que si elles étoient véritables, il ne voudroit ni le protéger, ni même se faire son intercesseur pour obtenir sa grace: mais qu'il le connoissoit d'une vertu, d'un zele pour l'état, & d'un attachement à son prince, qui lui ôtoient tout soupçon sur sa fidélité.

Qui pourtant ne revient pas.

Le roi répondit à l'électeur, qu'il avoit pris en très-bonne part ce qu'il lui avoit écrit touchant le duc de Bouillon; qu'il avoit eu raison de juger de sa fidélité, non-seulement par les regles du devoir d'un véritable sujet, mais encore par les grands bienfaits dont la libéralité de son souverain l'avoit comblé; qu'il avoit porté lui-même un semblable jugement de ce duc; que c'étoit pour cette raison qu'il l'avoit appellé à la cour, afin d'entendre de sa propre bouche, & en secret sa justification sur les choses dont on l'avoit chargé; que n'ayant pas obéi, il rendoit dès-là fort suspecte cette fidélité, dont il se faisoit tant d'honneur, & montroit, quoi qu'il pût dire, qu'il ne faisoit pas un si grand fonds sur son innocence: « mais, ajoûtoit le roi, je veux bien à vo-» tre considération oublier cette nouvelle faute, pourvû que » dans deux mois il se rende auprès de moi, pour m'éclair-» cir sur certains points dont je veux être instruit. Vous pou-

» vez l'assurer que personne ne souhaite plus que moi de le
1603. » trouver innocent des choses dont on l'accuse ; personne
» n'a plus à cœur l'augmentation de sa fortune & de sa gloi-
» re, & n'est plus disposé à le défendre & à le protéger con-
» tre ses accusateurs : mais s'il persevere dans sa désobéissan-
» ce, j'espere que vous le jugerez vous-même indigne de
» votre protection. » Ces lettres furent sans effet, & le duc ne revint en France que plusieurs années après.

Le roi poursuivit son voyage, & alla à Nanci pour voir Madame sa sœur, & le duc de Lorraine, qu'il tâcha de détacher des intérêts de la maison d'Autriche ; & après avoir demeuré quelque temps en cette cour, il revint à Paris sur la fin d'Avril.

Mort de la reine Elisabeth d'Angleterre, & son caractere.

Etant en chemin, il apprit la mort d'Elisabeth, reine d'Angleterre. Cette princesse étoit morte le quatrieme d'Avril, dans sa soixante & dixieme année, après un regne de plus de quarante-cinq ans, fort regrettée des peuples, qu'elle avoit toujours gouvernés avec beaucoup de douceur, excepté les Catholiques, qu'elle persécuta à outrance ; respectée des grands, qu'elle sut tenir dans le devoir & dans la soûmission, par des exemples de sévérité qu'elle fit à l'égard de quelques-uns ; redoutée de ses ennemis, & sur-tout des Espagnols, à qui elle fit bien du mal, & causa de grandes pertes ; recherchée des autres puissances qu'elle attaquoit, ou secouroit, ou abandonnoit, selon que ses intérêts le demandoient ; estimée de toute l'Europe, par la supériorité de son génie, & pour son habileté dans le gouvernement, en quoi non-seulement peu de princesses, mais encore très-peu de rois l'ont égalée.

Mémoires de Sulli, t. 2. c. 14.

Le roi qui en avoit reçu bien plus de secours que de mauvais offices, l'aimoit : mais ce qui lui fit le plus regretter sa perte, fut que les mesures qu'il avoit prises avec elle pour abbattre la puissance d'Espagne, étoient rompues, & qu'il ne pouvoit pas autant compter à cet égard sur celui qu'il prévoyoit devoir succéder à cette princesse.

Changemens qu'elle pouvoit produire dans les affaires de l'Europe.

La mort d'une reine de ce caractere, étoit capable de produire de grands changemens dans la situation des affaires de l'Europe. Elle étoit ennemie déclarée de l'Espagne, dont

Digitized by Google

elle tenoit en crainte toutes les côtes, & tous les Etats dans les Indes par les flottes qu'elle mettoit en mer : elle protégeoit les Hollandois, & leur fourniſſoit de grands ſecours contre l'Archiduc. S'il arrivoit que ſon ſucceſſeur ne tint pas la même conduite, comme il y avoit au moins ſujet d'en douter, il falloit que la France fût en garde plus que jamais contre les Eſpagnols, & contre les Anglois même. 1603.

Jacques VI roi d'Ecoſſe lui ſuccede.

Ce ſucceſſeur fut Jacques VI, roi d'Ecoſſe, fils de la reine Marie Stuart, & premier de ce nom en Angleterre. Eliſabeth n'avoit jamais voulu le déclarer pendant ſa vie : mais elle avoit mis entre les mains de Robert Cecile ſon premier ſecrétaire, un écrit cacheté, où elle léguoit ſa couronne à ce prince, avec défenſe de l'ouvrir que quand elle ſeroit morte. Cecile en fit l'ouverture en préſence du conſeil d'état, & après quelque délibération, cette derniere volonté de la feue reine fut publiée dès le jour même de ſa mort dans Londres ; & l'on dépêcha des courriers dans toutes les provinces pour la notifier. Elle fut reçue par-tout avec applaudiſſement, & Mylord Robert Carrei fut député pour en porter la nouvelle au roi d'Ecoſſe. Ce prince dix jours après l'avoir reçue, partit pour aller prendre poſſeſſion de ſon nouvel Etat, & arriva à Londres au commencement de Mai. Il y fut couronné roi d'Angleterre & d'Irlande, avec le conſentement & la joie univerſelle du peuple & des grands du royaume.

Les Catholiques Anglois eſpérerent que ce prince, fils d'une reine martyre de la religion Romaine, leur accorderoit au moins la liberté de conſcience : mais leur eſpérance fut vaine, & une requête peu prudente, qu'ils ſe hâterent trop de lui préſenter, eut un effet tout contraire à leur déſir : car ce prince pour ôter tout ſoupçon aux Anglois, & la crainte qu'il ne voulût changer quelque choſe dans la religion, fit publier une déclaration, par laquelle il approuva & confirma la confeſſion de foi reçue dans l'égliſe Anglicane, à laquelle il demeura toujours attaché.

Le roi lui envoye un ambaſſadeur extraordinaire, & pourquoi.

Quoique Chriſtophe de Harlai, comte de Beaumont, ambaſſadeur de France en Angleterre, eût déja complimenté par ordre de la cour le nouveau roi ſur ſon avene-

1603. ment à la couronne d'Angleterre, le roi de France ſous prétexte de lui rendre cet honneur avec plus de cérémonie, réſolut de lui envoyer un ambaſſadeur extraordinaire. C'étoit à deſſein de découvrir ſes intentions, &, ſelon la diſpoſition où on le trouveroit, de renouveller avec lui les traités faits avec la feue reine, & de rompre les liaiſons qu'on diſoit qu'il avoit priſes avec l'Eſpagne, dans le temps qu'il n'étoit encore que roi d'Ecoſſe.

Le roi choiſit pour cette ambaſſade le baron de Roſni, à qui il donna dans ſes inſtructions le titre de marquis, que ce ſeigneur, autant que j'ai pû le remarquer, n'avoit jamais pris auparavant. Ces inſtructions, outre l'ordre qui y étoit donné au marquis de Roſni, de complimenter le roi, la reine d'Angleterre & leurs enfans, de renouveller l'alliance, & les anciens traités entre les deux couronnes, contenoit la maniere dont il devoit ſe comporter, ſelon qu'il verroit ce prince porté à la paix ou à la guerre, attentif ou peu ſenſible à ce qu'il devoit appréhender de la grandeur de la monarchie Eſpagnole, & des intrigues de la cour d'Eſpagne; & ſuivant la bonne volonté ou l'indifférence qu'il feroit paroître pour les Etats de Hollande. Il avoit ordre de communiquer ſur ce dernier article avec les députés des Etats, s'ils étoient encore en Angleterre, & ſur-tout avec le ſieur de Barneveld, qui avoit toujours paru au roi homme de grande prudence, & à qui on pouvoit ſe confier avec ſûreté.

Mémoires de Sulli, c. 16. & 17.

Mais outre ces inſtructions, qui furent expédiées & lues dans le conſeil d'état, le roi lui en donna une ſecrete, ſuivant laquelle il devoit tâcher d'entrer dans la confidence du roi d'Angleterre, le plus avant qu'il pourroit, en lui faiſant paroître un grand zele pour la religion Proteſtante, une extrême inquiétude ſur l'état où elle étoit en France ſous le regne d'un prince qui l'avoit abandonné pour embraſſer celle de l'égliſe Romaine; & enfin en lui marquant que les Huguenots François faiſoient grand fonds ſur la protection d'un roi tel que lui, devenu ſi puiſſant par l'union de trois royaumes dont il étoit en paiſible poſſeſſion; que pour lui en particulier, il le ſupplioit de le regarder comme un ſervi-

Digitized by Google

teur qui lui étoit tout dévoué, & que quand il s'agiroit de maintenir la religion dans laquelle il avoit été élevé, il n'y auroit ni espérance de fortune, ni patrie, ni maître dont les avantages lui fussent plus chers que ceux de sa conscience. 1603.

Le marquis de Rosni approuva fort cet expédient, comme très-propre à inspirer au roi d'Angleterre les mêmes vûes & la même politique que la reine Elisabeth avoit suivies, & pour l'engager à se mettre à la tête d'une ligue des princes Protestans d'Allemagne & du Nord, que le roi avoit dessein de former contre la maison d'Autriche, & qui devoit être proposée au roi d'Angleterre dans cette négociation, supposé qu'il y eût apparence d'y réussir : mais ce seigneur trouva cette commission un peu delicate pour lui en particulier. Il représenta au roi que le roi d'Angleterre communiqueroit peut-être à d'autres la fausse confidence qu'il lui feroit ; qu'il y avoit du danger que par ce moyen la chose ne fût sue en France, & qu'il pourroit arriver telles conjonctures, que de pareilles démarches lui feroient de grosses affaires. C'est pourquoi il pria le roi de lui donner cet ordre par écrit.

Le roi jugea cette précaution sage. Il écrivit l'instruction de sa main, la signa, & après l'avoir lue au marquis de Rosni, la cacheta, & la lui mit entre les mains. Une rétention d'urine qui mit la vie du roi en danger, retarda de quelques jours l'expédition des autres instructions : mais cet accident n'ayant point eu de suite, le marquis de Rosni partit pour l'Angleterre au commencement de Juin, avec une suite de deux cents gentilshommes ou officiers d'armée.

Le sieur de Vic, gouverneur de Calais, & vice-amiral de France, lui avoit préparé un vaisseau pour le passer : mais deux remberges Angloises étant arrivées de la part du roi d'Angleterre pour le prendre, il monta sur une des deux, de peur de choquer les Anglois, s'il refusoit de s'en servir. M. de Vic, avec quelques vaisseaux François, & plusieurs autres des Etats qui s'étoient trouvés à cette rade dans le temps de l'embarquement, le suivirent pour l'escorter par honneur jusqu'à Douvres : mais à peine fut-on en mer, qu'il arriva une chose fort embarrassante.

1603. M. de Vic qui étoit ſorti du port des derniers, s'avança vers la remberge Angloiſe qui portoit l'ambaſſadeur, ſon vaiſſeau ayant le pavillon au grand mât. Dès que les Anglois l'eurent apperçu, il ſe fit un grand murmure parmi eux, & le vice amiral d'Angleterre ſans en rien dire au marquis de Roſni, fit pointer cinquante canons contre le vaiſſeau de de Vic.

Aventure déſagréable qui arrive à cet ambaſſadeur.

M. de Roſni ſe doutant bien de ce dont il s'agiſſoit, fit avancer ſa remberge vers le vice-amiral, & lui demanda ce qu'il prétendoit faire ? « Couler à fond, (repartit-il,) le » vice-amiral de France, ou l'obliger à ôter ſon pavillon. » L'ambaſſadeur appréhendant les ſuites de ce déſagréable incident pour l'eſſentiel de ſa négociation, lui dit que c'étoit par ſon ordre que M. de Vic avoit mis ſon pavillon, prétendant qu'il lui devoit cet honneur d'arriver auprès de lui de la ſorte : mais que ſitôt qu'il l'auroit joint, il le baiſſeroit dès qu'on lui feroit le ſignal ; & en même temps il dépêcha un gentilhomme au vice-amiral de France, pour le réſoudre à paſſer dans cette occaſion ſur le point d'honneur. Il le fit avec beaucoup de répugnance, bien réſolu de s'en venger à la premiere rencontre. Telle étoit alors la foibleſſe de la France ſur la mer, où elle étoit contrainte d'eſſuyer de temps en temps de pareilles inſultes ; & c'eſt de quoi gémit le cardinal d'Oſſat dans une de ſes lettres, à l'occaſion de quatre galeres du grand Duc, qui gourmandoient impunément les François ſur les côtes de Provence, lorſque ce prince refuſoit de rendre les iſles d'If & de Pomegue, dont il s'étoit emparé durant les guerres civiles. Au reſte, le roi d'Angleterre déſavoua la conduite de ſon vice-amiral, & en fit faire des excuſes à M. de Roſni.

Et dont le roi d'Angleterre lui fit des excuſes.

A cela près les Anglois rendirent toutes ſortes d'honneurs à l'ambaſſadeur de France, qui fit ſon voyage en partie par terre, & en partie par la Tamiſe juſqu'à Londres.

Le roi d'Angleterre lui envoya Mylord Cecile, pour lui offrir contre la coûtume, l'audience, ſans qu'il l'eût encore demandée, & partit de Greenwic exprès pour la lui donner, avant que de l'accorder au comte d'Aremberg, envoyé de l'archiduc Albert, quoiqu'il fût venu le premier. M. de

Diverſes lettres du marquis de Roſni au roi, datées de Juin & de

Rosni remarqua, que depuis son arrivée on en usoit mieux envers le prince Henri de Nassau, & envers les autres députés des Etats, qu'on avoit fait jusqu'alors. Il jugea par les empressemens de Mylord Cecile, pour l'engager à se charger de faire quelque proposition de sa part au roi son maître, que ce ministre souhaitoit fort d'être employé dans la négociation qui se devoit faire, & que quelque mine qu'il fît, il ne se tenoit pas assûré d'avoir autant de crédit sous le nouveau regne qu'il en avoit eu sous le précédent. 1603. Juillet 1603, dans les Mémoires de Sulli, tome 2.

Le dessein d'abaisser l'Espagne, étoit le but de tous les ministres étrangers en cette cour.

La cour d'Angleterre fut alors comme le rendez-vous des ambassadeurs de la plûpart des puissances de l'Europe d'en deça des Alpes. Outre les envoyés de France, de l'archiduc, & des Etats, ceux des rois du Nord, de l'électeur Palatin, & de quelques autres princes s'y trouverent, & Tassis, ambassadeur d'Espagne, étoit en chemin pour s'y rendre. On y mit sur le tapis les plus importantes affaires qui pussent être traitées en ce temps-là; & comme la puissance du roi d'Espagne étoit redoutable à tous les autres potentats, les principales délibérations roulerent sur les moyens de la détruire, ou du moins de l'empêcher de s'accroître. C'étoit où tendoient tous les ministres des autres princes: il n'y en avoit aucun qui ne se proposât ce but, & qui ne fût volontiers entré dans une ligue générale contre ce monarque, si la difficulté de ces sortes d'unions à cause des intérêts particuliers de chaque prince, l'incertitude du succès, & la crainte que quelques-uns d'eux avoient des troubles domestiques, ne les eussent rendus plus lents dans l'exécution d'un tel projet.

L'ambassadeur de France, & ceux des Etats Généraux, comme y étant les plus intéressés, étoient les plus vifs là-dessus. Ceux-ci, pour qui on avoit assez peu de considération à la cour d'Angleterre, fondoient toute leur espérance sur le crédit de l'ambassadeur de France, qui s'étoit rendu fort agréable au roi, tant par ses manieres franches & nobles, que par la conduite sage & moderée qu'il tenoit.

Vûes particulieres des Hollandois à cet égard.

Barneveld qui avoit le secret de l'ambassadeur des Etats, n'oublioit rien pour l'engager à prendre en main leurs intérêts, & à persuader aux deux rois de déclarer la guerre à l'Espagne. Il représentoit à l'ambassadeur de France, que

1603. sans cela Oſtende étoit perdue, & que ſuppoſé que les Eſpagnols ſe rendiſſent maîtres de cette place, il étoit impoſſible aux Etats de ſe ſoûtenir par leurs ſeules forces; qu'ils ſeroient obligés de faire la paix, toute dangereuſe qu'elle devoit être pour eux; que dès la premiere ouverture qu'ils en feroient, les Eſpagnols les recevroient à bras ouverts; que ſi-tôt qu'elle ſeroit conclue, l'Eſpagne fondroit ſur la France avec toutes ſes forces, tant de mer que de terre, que l'on ſavoit être actuellement très-conſidérables. Il aſſura le marquis de Roſni, que le roi d'Eſpagne avoit fait propoſer au roi d'Angleterre une ligue offenſive contre la France, & qu'il le ſollicitoit de faire valoir les anciennes prétentions des Anglois ſur la Normandie, ſur le Poitou & ſur les autres provinces qu'ils avoient autrefois poſſédées dans le royaume, tandis que l'Eſpagne prendroit pour ſujet de la guerre les droits qu'elle prétendoit avoir ſur la Bretagne & ſur la Bourgogne; que la reine d'Angleterre qui avoit un empire très-abſolu ſur l'eſprit du roi ſon mari, étoit Eſpagnole d'inclination; que dès qu'elle ſeroit arrivée, & que Taſſis, ambaſſadeur d'Eſpagne ſeroit paſſé en Angleterre, ils agiroient de concert, & qu'on étoit en danger de voir de funeſtes effets de leurs intrigues.

Le marquis de Roſni & le roi, à qui Barneveld avoit fait ſavoir ce projet de ligue, ne purent le croire, & s'imaginerent que c'étoit une adreſſe des Hollandois, pour obliger la cour de France à prendre hautement leur protection, par la crainte qu'ils ne fiſſent leur paix avec l'Eſpagne: mais cet avis leur vint encore d'autres endroits, & le comte de Nortumberland, qui paroiſſoit être dans les intérêts de la France, le confirma à M. de Roſni. Ce ſeigneur fut fort alerte pour découvrir ce qui ſe paſſoit là-deſſus, ſans qu'il pût en avoir aucune autre connoiſſance, ſinon qu'il fut depuis que la reine d'Angleterre n'étoit pas ſi dévouée à l'Eſpagne qu'on l'avoit publié.

Indépendamment de tout cela, il étoit trop de l'intérêt de la France, que les Etats ne fiſſent pas la paix avec l'Eſpagne, pour rien négliger de tout ce qui pourroit l'empêcher; c'étoit un des points eſſentiels de la négociation du marquis

Digitized by Google

marquis de Rosni : mais pour y réussir, c'étoit une nécessité d'assûrer aux Etats la protection, soit des deux rois conjointement, soit au moins celle du roi de France. Le roi n'étoit gueres en état de s'en charger seul : ses finances n'étoient pas encore fort abondantes, les peuples respiroient à peine après un si long-temps de guerres civiles ; il se défioit des Huguenots, toujours incités sous main à la révolte par le duc de Bouillon, & par quelques autres seigneurs du même parti ; il savoit que du Plessis-Mornai qui lui avoit été si long-temps très-fidele, toujours entêté de sa secte, & chagrin de l'affront qu'il avoit reçu à la conférence de Fontainebleau, étoit en continuel commerce avec le duc de Bouillon pour les intérêts du parti. 1603.

D'ailleurs le marquis de Rosni étoit fort embarrassé à reconnoître la disposition de la cour d'Angleterre & du conseil d'état. Il connoissoit le roi d'Angleterre pour un prince fin & dissimulé, & en même temps plus occupé de sa passion pour la chasse, que des affaires de son royaume, qu'il abandonnoit à ses ministres. Il le voyoit homme de bien dans sa religion jusqu'au scrupule, & jusqu'à s'en faire un de soûtenir les Etats dans leur révolte contre leur souverain ; de sorte que bien que dans ses premieres audiences, ce prince lui eût protesté qu'il vouloit toujours être très-étroitement uni avec le roi de France, il ne pouvoit compter sur ses protestations générales, ainsi qu'il le disoit dans plusieurs lettres qu'il écrivit au roi durant le cours de sa négociation. *Embarras qui empêchoient le roi d'Angleterre d'y entrer.*

Il voyoit de grandes dispositions à de nouveaux mouvemens en Angleterre, plusieurs seigneurs mécontens, & qui ne dissimuloient pas fort leur mécontentement, de grandes jalousies entre les Anglois & les Ecossois, lesquelles vraisemblablement augmenteroient après l'arrivée de la reine, qui devoit bien-tôt partir d'Ecosse.

C'étoient là de puissans motifs pour le roi d'Angleterre, de ne pas s'engager en une guerre avec l'Espagne, qui avoit de dangereux émissaires dans le royaume, où le parti catholique à la premiere occasion seroit toujours prêt à se soûlever, pour peu qu'il fût secondé des Espagnols.

1603. Les miniſtres d'Angleterre étoient fort ſuſpects au marquis de Roſni, ſur-tout Mylord Cecile, le plus habile & le plus expérimenté de tous, & qui avoit encore le principal maniement des affaires. Il s'étoit apperçu de ſon peu de ſincérité & de ſa mauvaiſe intention pour la France, par les faux rapports que ce miniſtre avoit faits au roi d'Angleterre, des conférences qu'ils avoient eues enſemble. Il ne fut gueres plus content des ambaſſadeurs des rois de Suede & de Dannemarc, lorſqu'il leur propoſa la ligue entre les princes proteſtans, la France, & quelques autres Etats contre l'Eſpagne. A la vérité ils l'euſſent fort ſouhaitée: mais le roi de Dannemarc avoit encore beaucoup de choſes à régler dans ſon Etat, avant que de pouvoir s'engager dans une telle entrepriſe. Le roi de Suede ſe défioit du roi de Pologne ſon neveu, qui ſembloit vouloir renouveller ſes prétentions ſur la Suede, & les deux rois euſſent voulu que les rois de France & d'Angleterre, qui devoient être les chefs de la ligue, fuſſent avant toutes choſes entrés en action.

L'ambaſſadeur de France traite immédiatement avec ce monarque.

L'ambaſſadeur, dans de ſi difficiles conjonctures, crut ne pouvoir prendre un meilleur parti, que de traiter immédiatement avec le roi d'Angleterre; & par le crédit qu'il s'étoit d'abord acquis dans ſon eſprit, il le lui fit agréer. Il ſe ſervit habilement en cette rencontre, du peu de droiture & de l'infidélité dont il avoit convaincu Mylord Cecile, touchant le faux rapport dont j'ai parlé, & du chagrin que le roi d'Angleterre en avoit fait paroître en ſa préſence contre ce miniſtre.

Il lui repréſenta donc dans une audience particuliere; tous les motifs les plus capables de l'engager à demeurer étroitement uni avec le roi de France, ce que les deux royaumes ſans cette union avoient à craindre de la redoutable puiſſance d'Eſpagne, & du projet que la maiſon d'Autriche dès le temps de Charles V avoit formé, de la monarchie univerſelle. Il lui remit ſous les yeux les pernicieuſes intrigues de la cour d'Eſpagne contre le royaume de France & d'Angleterre, les conſpirations tramées contre la vie de la feue reine Eliſabeth, & contre celle du roi de

France, le peu de fonds qu'il pouvoit faire sur les traités avec les Espagnols, qui se servoient même de la paix pour la ruine de ceux avec qui ils l'avoient jurée, témoin ce qu'ils avoient fait à l'égard de la France depuis la paix de Vervins, l'appui qu'ils avoient donné au duc de Savoye, pour se maintenir dans son injuste usurpation du marquisat de Saluces, la conjuration du maréchal de Biron, laquelle tendoit à renverser la monarchie Françoise de fond en comble jusqu'à faire périr le roi même; que le dessein des Espagnols dans la paix qu'ils lui proposoient, étoit d'accabler les états de Hollande, pour retomber ensuite avec toutes leurs forces sur la France ou sur l'Angleterre; que quand une fois ils seroient venus à bout des Etats, il ne seroit plus temps de s'unir pour arrêter leurs conquêtes; qu'avant qu'on se fût mis en devoir de leur résister, ils auroient fait des progrès qui les mettroient en état de repousser les efforts des deux couronnes; & que s'ils se rendoient une fois maître d'Ostende, il falloit que les Etats leur demandassent la paix la corde au cou. 1603.

Le roi d'Angleterre lui répondit, qu'il comprenoit parfaitement la force de ces raisonnemens; mais que la conclusion étoit, qu'il falloit déclarer la guerre à l'Espagne, chose que la situation de ses affaires ne lui permettoit pas de faire si-tôt, & avant que de s'être bien affermi sur le throne d'Angleterre.

Il lui fait comprendre l'importance qu'il y avoit de ne pas abandonner les Hollandois.

« Non Sire, (reprit le marquis de Rosni,) ce n'est point » la conclusion que je prétends tirer. J'ai ordre du roi mon » maître, de me régler sur vos avis & sur vos intérêts, sans » excepter même la paix que vous pourriez faire avec l'Espa- » gne: mais vous en voyez trop les conséquences, pour em- » brasser ce parti. Je ne prétends point vous engager à une » guerre ouverte: mais seulement vous remontrer la nécessité » qu'il y a de s'y préparer, au cas qu'il fallût en venir jusques- » là. Ce que je me propose, est de vous convaincre de quelle » importance il est pour vous & pour le roi mon maître, de » ne pas laisser perdre Ostende, ni accabler les Etats de Hol- » lande, ni les contraindre en les abandonnant, de faire une » paix funeste pour eux, pour l'Angleterre, & pour la Fran-

» ce. C'eſt de vous faire connoître la néceſſité de les aider, &
1603. » de les protéger de concert avec la France, & de leur four-
» nir des moyens de ſe ſoûtenir contre l'Eſpagne, juſqu'à ce
» que vous ſoyez en état d'attaquer avec ſûreté conjointe-
» ment avec le roi de France, cette redoutable monarchie,
» qui veut engloutir toute l'Europe. »

Le roi d'Angleterre lui repartit, qu'il regardoit les choſes dont il lui parloit, comme les plus importantes dont il pût l'entretenir; qu'elles méritoient qu'on y pensât à loiſir: qu'il en confereroit avec deux ou trois perſonnes de ſon conſeil; mais qu'il pouvoit l'aſſûrer que déja il étoit bien réſolu de ne point laiſſer perdre Oſtende, ni de précipiter les Etats de Hollande dans le déſeſpoir.

Un voyage de quelques jours que le roi d'Angleterre fit pour aller au-devant de la reine, retarda une autre audience particuliere qu'il avoit promiſe au marquis de Roſni: mais il donna ordre à Mylord Cecile & à quelques autres du conſeil, de conférer avec ce ſeigneur, pour ébaucher les matieres, & éclaircir certains points du traité que l'on projettoit. Mylord Cecile dans cette conférence qui ſe tint le vingt-ſeptieme de Juin, parut toujours fin, artificieux, & mal intentionné pour la France à ſon ordinaire, & on n'y avança preſque point.

Le vingt-neuvieme du même mois, le roi d'Angleterre fit l'honneur à M. de Roſni & à M. de Beaumont, & aux principaux de leur ſuite, de leur donner à dîner. Le roi d'Angleterre y but la ſanté du roi & de la reine de France & de leurs enfans, & dit tout bas à l'oreille du marquis de Roſni, qu'il alloit boire auſſi *au double parentage qui ſe devoit faire*; c'eſt-à-dire, au mariage du dauphin avec une fille du roi d'Angleterre, & du prince de Galles avec Madame de France, dont il s'étoit dit quelque choſe dans un des entretiens que le roi d'Angleterre avoit eus avec l'ambaſſadeur.

Roſni reçut ces honnêtetés avec de grands témoignages de joie. Il dit au roi d'Angleterre que le roi d'Eſpagne avoit déja fait porter quelques paroles pour le mariage de l'infante avec M. le dauphin; mais qu'aſſûrement le roi pré-

Digitized by Google

fereroit toujours l'alliance d'un ami à celle d'un ennemi. J'en ferai de même, repartit le roi d'Angleterre : il m'a auſſi offert ſa fille pour mon fils, & il l'offre à tous les princes pour les abuſer. 1603.

Après le dîner, il dit à M. de Roſni, qu'il pouvoit conférer encore le lendemain avec ſes miniſtres ; qu'il étoit toujours réſolu d'aſſiſter les Etats, au moins couvertement, & que c'étoit ſur la maniere de le faire que ſe tiendroit la conférence.

Conférence tenue à ce ſujet avec les miniſtres d'Angleterre ſans ſuccès.

Elle ſe tint chez l'ambaſſadeur de France, & les députés des états de Hollande y aſſiſterent. Mylord Cecile, conformément à ce que le roi d'Angleterre avoit dit le jour précédent, déclara que l'intention de ſon maître étoit de ſecourir les Etats, mais ſans déclarer la guerre à l'Eſpagne ; qu'il fourniroit quatre mille hommes de pié & mille chevaux, & mettroit deux flottes en mer, l'une, qu'il enverroit ſur les côtes d'Eſpagne, pour tenir les Eſpagnols en inquiétude, & l'autre aux Indes à même deſſein, & demanda que le roi de France aidât les Hollandois de huit mille fantaſſins & de deux mille chevaux.

Cette propoſition agréa fort au marquis de Roſni : mais le Lord ajoûta une condition qui fut, que le roi de France payeroit en deux ans toutes les ſommes qu'il avoit empruntées à la feue reine d'Angleterre, pour être employées au payement des troupes Angloiſes.

Une telle condition fut rejettée par l'ambaſſadeur, qui dit, qu'on demandoit au roi une choſe impoſſible, lorſqu'on exigeoit de lui qu'il payât en deux ans tout l'argent qu'il devoit à l'Angleterre ; que ces dettes ſe payeroient infailliblement ; que c'étoit l'intention du roi, mais que ce ſeroit peu à peu ; qu'il vouloit bien payer cette année même deux cents mille livres, & que pour le reſte, on y ſatisferoit dès que les affaires des finances auroient été miſes en meilleur état, à quoi on travailloit avec beaucoup d'application.

Mylord Cecile tenant ferme ſur ce point, & faiſant fort valoir les offres que l'Eſpagne faiſoit au roi d'Angleterre, l'ambaſſadeur coupa court ; & après avoir pris à témoins les députés des Etats, de la bonne volonté que le roi ſon

Digitized by Google

1603. maître avoit pour leur conservation, il pria Mylord Cecile de rapporter au roi d'Angleterre ce qui s'étoit passé dans cette conférence, & d'obtenir pour lui son audience de congé. C'étoit sans préjudice d'une autre particuliere, que le roi d'Angleterre lui avoit assignée à Greenwic où il alla immédiatement après la conférence.

Autre particuliere avec le roi d'Angleterre.

L'entretien dura quatre heures entieres. L'ambassadeur y développa tout au long les intérêts de tous les princes de l'Europe qu'il savoit parfaitement, & il remarqua que le roi d'Angleterre prenoit grand plaisir à l'entendre. Il lui fit un très-beau plan & fort plausible de la ligue des deux rois du Nord, & de tous les princes Protestans d'Allemagne avec la France & l'Angleterre contre la maison d'Autriche, dont il ne lui avoit encore parlé qu'en général: il lui fit comprendre, qu'il n'étoit pas si difficile qu'on se l'imaginoit, de faire sortir l'Empire de cette maison, & de réduire le roi d'Espagne dans ses états d'au-delà des Pyrenées. Il ajoûta que les Venitiens, & quelques autres princes d'Italie, & le duc de Savoye même, pourvu que l'on sût à propos piquer son ambition, y pourroient entrer.

Ce fut à cette occasion qu'il fit au roi d'Angleterre la fausse confidence contenue dans ses instructions secretes, pour maintenir la religion protestante en France, & l'empêcher de tomber dans l'oppression, & qu'après l'avoir engagé par serment à lui garder le secret, il l'assûra de son dévouement entier & sans réserve pour sa personne, supposé qu'il voulût prendre en main la protection des Huguenots de France & de la religion protestante, à la conservation de laquelle il étoit prêt de tout sacrifier. Il le conjura ensuite de conclure lui-même le traité proposé entre la France & l'Angleterre, sans s'arrêter aux chicanes de ses ministres, qui n'agissoient pas avec assez de franchise, & qui avoient plus en vue leurs intérêts particuliers, que ceux de Sa Majesté.

Qui consent à une ligue avec la France.

Le roi d'Angleterre partie ébloui par les beaux détails que l'ambassadeur lui avoit faits de la situation de l'Europe, partie charmé de la confiance qu'il lui témoignoit en s'ouvrant à lui sur des matieres aussi délicates, que celle de la

Digitized by Google

protection des Huguenots de France, partie convaincu par les fortes raisons qui montroient l'importance de son union étroite avec le roi, & de la conservation des Etats de Hollande, l'embrassa, & lui dit qu'il ne doutât plus de la conclusion du traité; que s'il avoit un plein pouvoir de son maître, il pouvoit s'assûrer qu'il remporteroit en France ce traité signé; que s'il ne l'avoit pas, il porteroit le traité avec lui pour le faire signer au roi, & que pourvû que dans l'espace de six semaines on le renvoyât signé en Angleterre, il y seroit aussi-tôt ratifié. Ils convinrent ensemble des articles, & le roi d'Angleterre ayant sur le champ appellé les principaux de son conseil, il ordonna à Mylord Cecile de le copier, sans y rien stipuler touchant le terme de deux ans pour le payement des sommes dûes par le roi de France à l'Angleterre. Il ajoûta qu'il vouloit dès le lendemain donner assûrance de sa protection aux envoyés des Etats; & c'étoit là la premiere fois qu'il se servit de ce nom d'Etats, au lieu de celui de rebelles, qu'il leur donnoit assez souvent. 1603.

Articles de ce traité où les Hollandois étoient aussi compris.

Les articles de ce traité furent, que les anciens traités de la France avec l'Ecosse, & ceux du roi de France avec la feue reine Elisabeth seroient renouvellés; que les deux rois agiroient de concert par leurs envoyés ou ambassadeurs auprès du roi d'Espagne, de l'archiduc & de l'archiducheſſe, pour les engager à laisser les états de Hollande en repos, ou au moins à les reconnoître pour leurs sujets ou pour sujets de l'Empire, à des conditions telles, qu'ils ne pussent appréhender d'être opprimés, ni les deux rois prendre une juste jalousie à cet égard.

Qu'au cas que leurs sollicitations fussent inutiles, les deux couronnes conviendroient entre elles d'un nombre suffisant de soldats pour le secours des Hollandois; que ces troupes seroient levées en Angleterre; que le roi de France les soudoyeroit, & mettroit l'argent entre les mains des Etats; & que la moitié des sommes requises, seroit purement & simplement fournie par le roi de France, & l'autre aussi par lui-même; mais en déduction de l'argent qu'il devoit à la couronne d'Angleterre.

Digitized by Google

1603. Qu'au cas que les Eſpagnols offenſés de ces ſecours qui ſeroient fournis le plus ſecretement qu'il ſeroit poſſible, déclaraſſent la guerre au roi d'Angleterre ſeul, le roi de France lui fourniroit au moins ſix mille hommes à ſes dépens, & lui payeroit dans ce cas en quatre ans, & par payemens égaux, les ſommes qu'il lui devoit.

Que ſi le roi de France étoit pareillement attaqué ſeul, il ſeroit aidé à ſon choix d'une armée de terre ou d'une armée de mer, compoſée au moins de ſix mille hommes, par le roi d'Angleterre, qui ne pourroit alors lui demander le payement de ſes dettes.

Que ſi les deux rois étoient tous deux attaqués, ils feroient l'un & l'autre pour ſoûtenir la guerre, des efforts dignes de deux ſi puiſſans monarques; que le roi de France entreroit dans les Pays-bas avec une armée qui ſeroit au moins de vingt mille hommes; qu'il tiendroit en Guienne, en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, dans la Breſſe & en Bourgogne des troupes aſſez nombreuſes, pour donner de tous ces côtés-là de la jalouſie aux états d'Eſpagne, & de plus un nombre ſuffiſant de galeres ſur la Méditerranée pour le même ſujet.

Que le roi d'Angleterre de ſon côté auroit deux flottes en mer, l'une pour envoyer aux Indes, & l'autre pour croiſer ſur les côtes d'Eſpagne, & y attaquer les Eſpagnols ſelon les occaſions; qu'il fourniroit au moins ſix mille hommes de terre levés & ſoudoyés à ſes dépens; que tant que cette guerre dureroit, il ne pourroit exiger le payement de l'argent que le roi de France lui devroit de reſte.

Que l'un ne pourroit faire ſa paix ſans l'autre; que le traité pour la défenſive ſeroit rendu public, & que pour l'offenſive, il demeureroit ſecret entre les deux rois.

Quelques jours après la concluſion de ce traité, le marquis de Roſni fort ſatisfait de l'heureux ſuccès d'une négociation ſi difficile, eut ſon audience de congé, & après avoir eſſuyé une violente tempête dans la traverſe, arriva à Bologne. Dès qu'il eut gagné Abbeville, il prit la poſte, & vint à Villers-Coterets trouver le roi qui l'y attendoit avec grande impatience.

Durant

Digitized by Google

Durant ſon ſéjour à la cour d'Angleterre, il y gagna à la France pluſieurs ſeigneurs & dames qui y avoient grand crédit, auxquels on fit depuis de la part du roi de riches préſens, & même des penſions à quelques-uns d'eux. 1603.

Le roi ne tarda pas à ſigner un tel traité. Il le renvoya en Angleterre à M. de Beaumont de Harlai, ambaſſadeur ordinaire de France en cette cour. Ce miniſtre le préſenta au roi d'Angleterre qui le ſigna ſans faire aucune difficulté, & ſans y rien changer, nonobſtant la crainte qu'on avoit à la cour de France du contraire, & contre l'eſpérance de l'ambaſſadeur même, qui ne fut tiré d'inquiétude, que lorſqu'il vit la choſe entierement conſommée. Une clauſe y fut ajoûtée, qui marquoit encore plus que tout le reſte, l'union étroite des deux rois; ſavoir, que celui des deux qui ſurvivroit à l'autre, prendroit en ſa protection les enfans & la reine femme du mort, & les aideroit de ſes conſeils & de toute ſa puiſſance contre leurs ennemis.

Diverſes lettres de M. de Harlai ambaſſadeur en Angleterre des mois de Juillet & Août 1603.

Thuanus, l. 129.

En exécution de ce traité, le roi d'Angleterre fit paſſer ſix mille hommes à Oſtende, de quoi le comte de Taſſis, qui arriva peu de temps après à Londres en qualité d'ambaſſadeur d'Eſpagne, fit de grandes plaintes, qui ne produiſirent alors aucun effet.

Durant cette négociation d'Angleterre, il s'en faiſoit une autre à Rome ſur un point moins important, mais que le pape avoit fort à cœur; c'étoit le rétabliſſement des Jéſuites en France.

Négociations à Rome ſur le rétabliſſement des Jéſuites en France.

La haine des Huguenots, les préventions de pluſieurs des principaux des parlemens de Paris, & la jalouſie de quelques autres corps contre cette Compagnie d'une part, & de l'autre le déſir de pluſieurs zelés Catholiques de tous les états, qui ſouhaitoient ſon retour en France, & ſur-tout les preſſantes ſollicitations du pape, tenoient le roi en ſuſpens ſur cette affaire.

J'ai déja dit que depuis qu'ils avoient été chaſſés de France, à l'occaſion de l'attentat commis par Jean Châtel ſur la perſonne du roi, & dont ce furieux ne chargea jamais aucun de leur Compagnie, le pape ne perdit nulle occaſion

Diverſes lettres du cardinal d'Oſſat, depuis 1596, juſqu'à 1603.

de ſolliciter le roi en leur faveur. Il propoſa leur rappel en
1603. France, comme un préliminaire de l'abſolution de ce prince, & ſur les remontrances qu'on lui fit touchant les difficultés que le parlement feroit, à cauſe que la choſe étoit trop récente, il ſe contenta de l'eſpérance qu'on lui donna, de le lui accorder avec le temps. Depuis, dans preſque toutes les audiences qu'il donnoit à M. d'Oſſat & aux autres agens du roi, il leur faiſoit de nouvelles inſtances là-deſſus; & il chargea le cardinal légat en l'envoyant à Vervins pour travailler à la paix, de témoigner au roi combien il avoit cette affaire à cœur.

Le pape fut très-irrité lorſqu'il apprit l'an 1597, que le parlement par un nouvel arrêt du vingt-unieme d'Août, avoit tout de nouveau flétri la ſociété des Jéſuites, en faiſant défenſes en termes très-injurieux pour eux, à toutes perſonnes, corps, communautés des villes, &c. de recevoir aucuns des prêtres ou autres de cette Compagnie pour enſeigner, quand même ils l'auroient quittée.

Le pape fut encore bien plus outré d'un autre arrêt du conſeil privé du vingt-unieme de Novembre de la même année, par lequel il étoit ordonné que les Jéſuites ſortiroient de la ville de Tournon, où ils étoient demeurés après l'arrêt de l'an 1594. Le parlement de Toulouſe les y avoit maintenus, cette ville étant de ſon reſſort.

Le pape en fait écrire au roi.

Le pape ayant appris cette nouvelle, envoya querir ſur le champ M. de Luxembourg, alors ambaſſadeur à Rome, ſans attendre le lendemain qui étoit le jour ordinaire de l'audience, & lui parla d'une maniere très-forte là-deſſus. Cet ambaſſadeur en conféra avec M. d'Oſſat, qui en écrivit à la cour une lettre fort preſſante: & cette lettre eſt un monument qui ſeul peut ſervir d'apologie aux Jéſuites contre toutes les ſatyres de leurs ennemis, tant elle eſt pleine de leurs éloges d'autant moins ſuſpects, que ce prélat n'avoit nulle liaiſon particuliere avec eux, & qu'il ne prenoit que peu d'intérêt à ce qui les regardoit, comme il le dit pluſieurs fois lui-même dans ſes lettres. Celle qu'il écrivit à cette occaſion, fit ſurſeoir l'exécution du dernier arrêt,

Digitized by Google

& l'espérance qu'on donna au pape que l'on ne passeroit pas outre, l'adoucit : mais Sa Sainteté pour agir plus efficacement, résolut d'envoyer au roi Horatio del Monté, évêque d'Atrie, & nommé par Sa Majesté à l'archevêché d'Arles, afin de demander le rétablissement des Jésuites en France, & des passeports pour le Pere Laurent Magio, destiné par Claude Aquaviva leur général, pour visiter quelques maisons qu'ils avoient encore dans le royaume. L'évêque avoit ordre d'obtenir au moins du roi des commissaires pour examiner la cause des Jésuites, & qu'il leur fût permis de défendre leur innocence & leur réputation dans un jugement reglé. Le passeport fut accordé ; le visiteur vint à la cour, & il eut l'honneur de saluer le roi, qui lui permit de faire sa visite, & lui donna de bonnes espérances pour ses confreres. 1603.

Hist. Societ. liv. 12, part. V.

Cependant les choses demeuroient toujours en suspens, le roi voulant différer à prendre sa résolution là-dessus, jusqu'après la conclusion de la paix. Le pape portoit fort impatiemment ce délai ; & un jour le cardinal d'Ossat lui ayant dit dans une audience, qu'il avoit commandement du roi de lui ramentevoir de temps en temps la dispense de mariage d'entre M. le duc de Bar, & Madame, sœur de Sa Majesté : *Et moi*, répartit le pape, *je ramentois au roi la publication du concile de Trente, & le rétablissement des Peres Jésuites.*

Qui ne se hâte point de prendre là-dessus sa résolution.

Ce cardinal & le comte de Bethune eurent enfin ordre de traiter avec Sa Sainteté sur cet article, & le roi assûra le cardinal Aldobrandin à Lyon durant la négociation de la paix avec le duc de Savoye, de la résolution qu'il avoit prise de rappeller les Jésuites dans son royaume, & même de leur fonder un collége à la Fléche, lieu où il avoit été conçû, *comme les estimant, disoit-il, plus propres & plus capables que les autres, pour instruire la jeunesse* : & dès-lors il fit espérer au cardinal, qu'il feroit abbattre la pyramide élevée auprès du Palais, à l'occasion du supplice de Jean Châtel.

Il leur donne pourtant des espérances.

Lettres du roi au cardinal d'Ossat, de Lyon le 20 Janvier 1602, dans l'appendix de la nouvelle édition des lettres du cardinal d'Ossat.

Mémoires de Sulli, t. 2. c. 25.

La chose traîna toutefois encore assez long-temps, & depuis l'audience que le roi donna au Pere Magio, les Jésuites

Et permet à leur provincial de se

1603. ne purent approcher de la cour, que cette année 1603, durant le voyage que le roi fit à Metz. Ce fut là que le sieur de la Varenne obtint pour eux de ce prince, la permission de venir se jetter à ses piés.

venir jetter à ses piés.

Thuanus, l. 129.

Le Pere Ignace Armand leur provincial accompagné de trois autres de sa compagnie, fut admis dans le cabinet du roi en présence de Messieurs d'Epernon, de Villeroi, de Gevre & de la Varenne. Le provincial se mit à genoux: le roi le fit aussi-tôt lever, & écouta sa harangue avec beaucoup de bonté. Elle fut longue, mais éloquente, & serrée. Il y disculpa en général sa compagnie sur les principaux points par lesquels ses ennemis s'efforçoient depuis longtemps de la rendre odieuse au roi & au public, & il implora pour elle la justice & la clémence de Sa Majesté, qui y répondit en ces termes: *Je ne veux point de mal aux Jésuites, & le mal que je désire à homme qui vive, m'avienne. Ma cour de parlement a fait quelque chose contre vous; ce n'a point été sans y bien penser.*

Matth. l. 3.

Le Pere Armand lui ayant présenté la harangue qu'il venoit de prononcer, le roi la remit entre les mains de M. de Villeroi. Il la lut ensuite en particulier, & ayant fait rappeller ce Pere, il lui dit: *Si votre affaire n'étoit entre les mains du pape, je vous dépêcherois maintenant: mais vous jugez bien qu'il n'est pas expédient d'y rien faire sans lui: je vous veux avoir, vous estime utiles au public & à mon Etat.* Il les remit pour une plus ample réponse à son retour à Paris; le Pere Armand lui demanda, si Sa Majesté auroit agréable que les trois provinciaux de leur compagnie en France accompagnés de trois autres de leur corps, se trouvassent à son retour pour recevoir ses commandemens: *Il n'en faut pas tant*, dit le roi, *il suffit que vous & le Pere Coton y veniez.*

Le pere Coton a le bonheur de plaire à Sa Majesté.

Le Pere Pierre Coton, que le roi ne connoissoit encore que par sa réputation, s'étoit acquis une grande estime en Provence, en Languedoc, & en Dauphiné, par sa vertu, par sa doctrine, & par un rare talent pour la chaire, par les conversions des Huguenots qu'il avoit faites en grand nombre dans ce pays-là, & par plusieurs avantages qu'il avoit

Digitized by Google

remportés sur les plus fameux ministres Calvinistes dans des disputes publiques & par ses écrits. Il avoit avec tous ces talens un extérieur très-agréable, un air doux & modeste, des manieres très-insinuantes, dont il étoit difficile de se défendre, & un entretien charmant. 1603.

Etant venu à Grenoble, M. de Lesdiguieres, qui, tout Huguenot qu'il étoit, estimoit son mérite sur les rapports qu'on lui en avoit faits, eut envie de l'entendre prêcher; & pour ne pas offenser les ministres Huguenots, il fit faire une fenêtre à une espece de tribune de l'église, où il pouvoit aller sans être vû, & entendoit de-là le sermon. Il y prit tant de goût, qu'il voulut connoître plus particulierement le prédicateur, & il en fut si content, que sans plus rien ménager, il le voyoit très-souvent. Il traita même dès-lors, pour établir une maison de Jésuites à Grenoble; & ce fut lui principalement, qui sur les choses avantageuses qu'il écrivit au roi du Pere Coton, fit naître à ce prince l'envie de le voir & de l'entendre. Vie du pere Coton, l. 1.

Ce Pere eut ordre de venir à la cour, & s'y rendit à Fontainebleau avec le Pere Armand, le jour de la Fête-Dieu. Ils assisterent à la messe du roi, qui les appella après la messe, embrassa tendrement le Pere Coton, & l'entretint pendant une heure. On vit bien par la maniere dont il le congédia, que dans ce premier entretien, il avoit conçu pour lui autant de tendresse que d'estime, & il lui commanda de se préparer à prêcher devant lui le Dimanche suivant.

Quoique ce dangereux théatre, où le prédicateur devoit paroître pour la premiere fois, dût lui donner de l'inquiétude, le roi en fit paroître beaucoup plus que lui: aussi l'applaudissement qu'il reçut généralement de toute la cour dans cette rencontre, fit au roi plus de plaisir qu'au prédicateur même. Ce prince lui dit obligeamment après son sermon, qu'il avoit fait ce jour-là ce que personne n'avoit pû faire avant lui; c'étoit d'avoir plû à tout le monde dans un lieu, où plaire aux uns, est d'ordinaire une raison de déplaire aux autres. *Il prêche devant elle avec succès.*

Le Pere Coton se servit de cette extraordinaire bienveil- *Et employe son*

1603. *crédit pour avancer le rétablissement de sa compagnie.*

lance du roi, pour l'engager à terminer au plutôt l'affaire du rétablissement de sa compagnie dans le royaume. Il vit bien que le roi y étoit tout-à-fait résolu : mais ce prince sage qui vouloit procéder avec prudence dans une affaire de cette nature, lui ordonna de rendre une visite à M. le président de Harlai, qu'il savoit y être le plus opposé; & cette visite fut fort inutile. Cependant il étoit assûré de la protection du duc d'Epernon, qui l'avoit promise au Pere Armand dès le temps de l'audience de Metz. M. de Villeroi, les présidens Jeannin & de Silleri, & presque tous les seigneurs Catholiques de la cour étoient à cet égard aussi bien intentionnés qu'il le pouvoit souhaiter; & il espera plus que jamais une conclusion prompte & favorable, lorsqu'il fut que vers le commencement d'Août, le roi avoit reçu des lettres du pape, par lesquelles il le remercioit de ce qu'il avoit déja fait en faveur des Jésuites, & le conjuroit de lui donner enfin la satisfaction qu'il attendoit & souhaitoit depuis si long-temps sur cet article.

Histoire du duc d'Epernon sous l'an 1603.

Vie du pere Coton, l. 2.

Lettre du pere Coton à M. de Chenevoix son frere aîné.

En effet le roi concerta dès-lors avec le nonce, le Pere Armand, & le Pere Coton, l'édit du rétablissement. Sur ces entrefaites l'archevêché d'Arles étant venu à vaquer, il pressa deux fois vivement le Pere Coton de l'accepter; & le refus que ce Pere en fit, fondé sur les constitutions de sa compagnie, où les profès font vœu de renoncer à toutes les dignités ecclésiastiques, excepté dans le cas d'un commandement absolu du pape, augmenta de beaucoup l'estime que le roi faisoit de sa personne, & lui donna grande idée du désintéressement de cette compagnie.

Le roi assemble son conseil sur cette affaire.

Quoique le roi eût pris son parti, néanmoins, pour ne point choquer si directement le parlement de Paris, il eût bien voulu que son conseil lui eût fait lui-même la proposition du rétablissement des Jésuites, & lui ordonna de s'assembler sur cette affaire.

Ce tribunal étoit composé pour la plûpart de personnes favorables aux Jésuites; & le roi n'y appréhendoit gueres que l'opposition du marquis de Rosni, tant parce qu'il étoit Huguenot, que parce que le roi d'Angleterre, dans une des audiences secretes qu'il lui avoit données durant le cours

Digitized by Google

de la négociation dont j'ai parlé, lui avoit extrêmement recommandé d'employer tout le crédit qu'il avoit sur l'esprit de son maître pour l'empêcher de recevoir jamais les Jésuites en France, par la raison, disoit-il, que selon leurs constitutions, ils devoient avoir pour leurs supérieurs une obéissance aveugle : chose qui lui paroissoit infiniment dangereuse. C'étoient les bisarres préventions où l'on l'avoit mis là-dessus, & les interprétations chimériques qu'on donnoit en Angleterre à ces termes d'obéissance aveugle si usités parmi les saints, qui l'avoient fait parler de la sorte.

1603. Mémoires de Sulli, t. 2, c. 22. 30.

A ce conseil qui se tint chez M. le chancelier de Bellievre, se trouverent M. le connétable, M. de Rosni, Messieurs de Châteauneuf, de Pontcarré, de Villeroi, de Calignon, de Maisse, de Silleri, de Vic, de Caumartin, & les présidens de Thou & Jeannin. Le sieur de la Varenne y fut le porteur de la requête des Jésuites & des propositions qu'ils faisoient pour obtenir leur rappel dans le royaume.

Messieurs de Bellievre, de Villeroi & de Silleri étoient convenus ensemble de faire parler le marquis de Rosni le premier. Il refusa de le faire, & dit qu'il opineroit à son rang. Il y eut à cette occasion quelques paroles aigres entre lui & M. de Silleri. Cependant M. de Rosni, sans déclarer sa pensée sur le fond de l'affaire, dit qu'avant toutes choses il falloit savoir l'intention du roi. Le président de Thou fut d'avis de renvoyer la requête au parlement : mais M. le connétable ayant appuyé celui du marquis de Rosni, on ne prit aucune résolution, sinon qu'il falloit consulter le roi.

Le lendemain matin, le marquis de Rosni alla trouver le roi, il lui dit ce qui s'étoit passé dans le conseil, le pria de le dispenser d'y assister quand on y traiteroit de cette affaire, d'autant que s'il suivoit ses propres lumieres, il ne consentiroit jamais au rétablissement des Jésuites ; & il le fit ressouvenir de ce que le roi d'Angleterre l'avoit chargé de lui dire sur ce sujet. *Ho bien*, reprit le roi, *dites-moi ce que vous appréhendez de ces gens-là, & je vous dirai ce que j'en espere.*

Il s'en excusa d'abord sur ce qu'il plaideroit inutilement

Prévention du

contre des gens, qui avoient déja gagné leur cauſe dans
1603. l'eſprit de Sa Majeſté : mais le roi lui ayant commandé de
marquis de Roſni contre la Société. lui dire ſes penſées, il apporta pluſieurs raiſons priſes du dévouement que les Jéſuites avoient pour la maiſon d'Autriche, de la haine qu'ils avoient contre les Huguenots, contre leſquels, s'ils avoient une fois ſa confiance, ils ne manqueroient pas de l'animer, & de l'engager peut-être à leur faire la guerre, & à rompre l'alliance qu'il avoit contractée avec le roi d'Angleterre, ce qui étoit capable de renverſer tout l'Etat. Il ajoûta ce qu'on diſoit de l'obéiſſance aveugle qu'ils avoient pour leur général, & parla de certains mémoires qu'il avoit, diſoit-il, reçus d'Italie, où l'on lui faiſoit mention des cabales qui ſe tramoient en France par quelques ſeigneurs autrefois partiſans de la ligue, & qui prétendoient obliger le roi à faire une aſſociation avec l'Eſpagne, & à rompre avec les princes proteſtans ſes alliés.

Réponſe du roi. Le roi l'ayant écouté, lui dit, qu'il prenoit en bonne part toutes les choſes qu'il venoit de lui expoſer, & que dans une audience qu'il avoit donnée au Pere Magio, ce Pere étoit convenu de l'attachement que les Jéſuites avoient pour la maiſon d'Autriche : ſur quoi le roi ajoûta à M. de Roſni, que cela n'étoit pas fort ſurprenant, parce que dans tous les Etats dépendans de cette maiſon, ils étoient chéris, honorés, réverés, comblés de bienfaits ; & qu'au contraire, ils avoient toujours été maltraités, décriés, perſécutés en France, & que quand on y changeroit de conduite à leur égard, leurs inclinations & leurs attachemens changeroient auſſi ; que pour ſe laiſſer porter par leurs conſeils à maltraiter ceux de la religion, ou à leur faire la guerre, cela n'arriveroit jamais, & qu'il pouvoit s'en aſſûrer ; qu'au reſte toutes les défiances qu'on lui vouloit donner d'eux pour ſon Etat & pour ſa propre perſonne, étoient une des raiſons qui lui paroiſſoient les plus fortes pour les rétablir : que s'ils étoient capables de pareils deſſeins, ils ſeroient beaucoup plus à craindre pour lui quand ils le verroient irréconciliable avec eux, que quand il les auroit reçus en ſes bonnes graces, & qu'il leur auroit fait autant de bien qu'ils en recevoient des autres princes Catholiques. « Sire, (répartit

M,

Digitized by Google

» M. de Rosni,) je n'ai rien à répliquer à cette derniere » raison; & puisqu'ainsi est, je me résous de devenir même » le solliciteur du rétablissement des Jésuites, autant ou » plus que le sauroit être la Varenne, comme j'espere que » dès le premier conseil qui se tiendra sur ce sujet, Votre » Majesté en aura des preuves. Je ne vous nierai point, » (repartit le roi,) que ce ne me soit un plaisir fort singu- » lier de vous voir en cette disposition. » Dès le lendemain le Pere Coton, par ordre du roi, alla rendre visite à M. le marquis de Rosni, & en fut reçu avec toute l'honnêteté possible. L'affaire passa ensuite sans beaucoup de difficulté au conseil; & l'édit du rétablissement fut dressé peu de temps après à Rouen, dans un voyage que le roi fit en Normandie au mois de Septembre.

1603. *Le marquis s'y rend, & l'affaire ayant passé au conseil, l'édit de rétablissement est dressé peu après.*

Par cet édit, ils eurent permission de demeurer aux lieux du ressort des parlemens, qui n'avoient pas voulu se conformer à l'arrêt de celui de Paris de l'an 1594, & d'où ils n'étoient pas sortis; c'est-à-dire, à Toulouse, à Auch, à Agen, à Rodés, à Bourdeaux, à Perigueux, à Limoges, à Tournon, au Pui, à Aubenas, à Besiers; & il leur fut accordé de retourner à Lyon & à Dijon.

Articles qu'il contenoit.

Par le même article de l'édit, le roi leur fit donation de sa maison royale de la Fleche, & leur permit comme dans les autres lieux dont il a été fait mention, d'y avoir un collége.

Les principales conditions comprises dans cet édit, sous lesquelles on les rétablissoit dans le royaume, étoient que leurs supérieurs seroient tous François naturels, & qu'ils ne pourroient avoir parmi eux aucun étranger, sans la permission du roi.

Qu'ils auroient toujours quelqu'un de leur compagnie auprès de Sa Majesté, François de nation, & en qualité de son prédicateur, pour lui répondre de la conduite de ceux de sa compagnie dans les occasions.

Les Jésuites, selon leur institut, peuvent garder leurs biens & hériter de leurs parens jusqu'à leurs derniers vœux, qui se font ordinairement à l'âge de trente-trois ou de trente-quatre ans, & au cas qu'ils sortent de leur compagnie ayant

1603. ce temps-là, ils les conservent, comme il se pratique en France à l'égard de plusieurs communautés qui s'y sont établies depuis.

Les Jésuites jouissent de ce droit en Italie, en Allemagne, en Flandre, en Espagne, en Pologne, & dans tous les pays où ils ont des maisons : mais le roi, pour ne pas faire trop de peine sur cela au parlement de Paris, leur ôta ce premier droit ; savoir de garder la possession de leurs biens & d'hériter jusqu'à leurs derniers vœux : mais il leur conserva celui d'y rentrer, au cas qu'ils sortissent de leur compagnie avant que de les avoir faits.

Enfin il leur fut permis par le dernier article, de rentrer en possession des biens & des maisons qu'ils possédoient dans le temps de leur exil. Cet édit causa beaucoup de joie dans plusieurs villes du royaume, tant dans celles où les Jésuites étoient demeurés, que dans d'autres qui souhaitoient les avoir, & qui espéroient que le roi ne se rendroit pas difficile à les leur accorder ; puisque lui-même les mettoit en possession de sa maison de la Fleche : mais les principaux du parlement de Paris en furent très-chagrins, d'autant que par l'édit, l'arrêt de 1594 ne subsistoit plus ; & ce fut là le plus grand obstacle que le roi eut à vaincre.

Matthieu, l. 5.

Difficultés que le roi eut à le faire vérifier au parlement.

Il manda M. le premier président de Harlai à Fontainebleau, lui dit les raisons qu'il avoit pour le rétablissement des Jésuites dans le royaume, & qu'il vouloit que l'édit qu'il en avoit fait, fût vérifié au parlement. Ensuite, il lui envoya le Pere Coton pour traiter avec lui, & lui fit dire par le sieur de la Varenne, qu'il lui feroit plaisir de le recevoir avec bonté. Le sieur Rusé de Beaulieu, secrétaire d'état, eut ordre d'écrire de sa part au procureur général, de poursuivre comme d'office la vérification de l'édit. Le roi étant de retour à Paris, fit venir au Louvre plusieurs des présidens & des conseillers des chambres, les exhorta à se conformer à sa volonté ; & après leur avoir fait un assez long discours sur ce sujet, il leur dit en riant : *Messieurs, je vous ai fait un sermon, & vous invite à un autre, qui sera du Pere Coton, que j'irai entendre cette après-dînée.*

Comme le parlement ne se pressoit point d'enregistrer

l'édit, M. le chancelier commanda de la part du roi au premier préſident, de ne plus différer l'exécution de ſes ordres. 1603.
La propoſition fut faite par ce magiſtrat le vingt-troiſieme de Décembre : l'édit fut mis ſur le bureau, & le ſieur de Fleuri, alors doyen de la grand'chambre, en fut le rapporteur.

Les avis furent partagés. Les uns opinerent à refuſer l'édit ; les autres à le vérifier, & quelques-uns même à demander au roi, que les Jéſuites étant reçus dans le royaume, fuſſent remis dans l'exercice de leur collége de Paris. La pluralité des voix fut pour faire des remontrances.

Quand on vint dire au roi la veille de Noël, que les députés venoient pour ce ſujet, il répondit, *qu'ils ſe dépêchaſſent, qu'il tenoit ces remontrances pour faites, & qu'ils ne ſauroient rien remontrer, qu'il n'eût bien conſideré.* Il ajoûta quelques autres paroles qui dûrent faire comprendre au parlement, qu'il eut voulu que ſon édit eût été enregiſtré ſans délai.

Nonobſtant cela, le premier préſident, à la tête des principaux du corps, fit ſa remontrance, & n'y oublia rien de tout ce qui ſe pouvoit dire de plus fâcheux contre les Jéſuites. Il parla avec tant de force & d'éloquence, que tous les amis de ces Peres appréhenderent que le roi n'en fût ébranlé.

Mais ce grand prince ſavoit maintenir ſes réſolutions, & ſe faire obéir. Il répondit à tous les points de la harangue du premier préſident. Son diſcours a été rapporté par Matthieu ſon hiſtoriographe, à qui il fourniſſoit lui-même les mémoires pour ſon hiſtoire : d'autres encore l'ont tranſcrit dans leurs hiſtoires, & il aura auſſi ſa place dans celle-ci, comme un monument qui marque que ce prince avoit autant de force & de préſence d'eſprit, que de prudence & de valeur.

Diſcours qu'il fit au premier préſident à ce ſujet. L. 3. Hiſt. de Dupleix. Mémoires d'état, t. 4. p. 490.

» Je vous ſai bon gré, (leur dit-il,) du ſoin que vous avez » de ma perſonne & de mon Etat : j'ai toutes vos concep- » tions en la mienne ; mais vous n'avez pas la mienne aux » vôtres. Vous m'avez propoſé des difficultés qui vous ſem- » blent grandes & conſidérables, & n'avez pas ſu que tout » ce que vous avez dit, a été penſé & conſideré par moi il

1603. » y a huit ou neuf ans, & que les meilleures résolutions pour » l'avenir, se tirent de la considération des choses passées, » desquelles j'ai plus de connoissance qu'autre qui soit. On » reconnut à Poissi, non l'ambition des Jésuites, mais la suf- » fisance; & je ne sai pas comme vous trouvez ambitieux, » ceux qui refusent les dignités & les prélatures, & qui font » vœu de n'y point aspirer. Pour les ecclésiastiques qui se » formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a » voulu à la science, & j'ai observé que quand j'ai commen- » cé à parler de les rétablir, deux sortes de personnes s'y » opposoient, particulierement ceux de la religion préten- » due, & les ecclésiastiques mal vivans, & c'est ce qui les a » fait estimer davantage. Si la Sorbonne les a condamnés, » ç'a été sans les connoître. L'Université a occasion de les » regretter, puisque par leur absence, elle a été comme dé- » serte, & les écoliers nonobstant tous vos arrêts, les ont » été chercher au-dedans & au-dehors de mon royaume. » Ils attirent à eux les beaux esprits, (dites-vous,) & choisis- » sent les meilleurs, & c'est de quoi je les estime. Quand je » fais des troupes de gens de guerre, je veux que l'on choi- » sisse les meilleurs soldats, & désirerois de tout mon cœur, » que nul n'entrât dans vos compagnies qu'il n'en fût bien » digne; que par-tout la vertu fût la marque & fit la distin- » ction des honneurs. Ils entrent comme ils peuvent dans les » villes: aussi font bien les autres, & suis moi-même entré » en mon royaume comme j'ai pû. Il faut avouer qu'avec » leur patience & bonne vie, ils viennent à bout de tout, & » que le grand soin qu'ils ont de ne rien changer ni altérer » de leur premiere institution, les fera durer long-temps. » Quant à ce que l'on reprend en leur doctrine, je ne l'ai » pû croire; parce que je n'ai pas trouvé un seul d'un si grand » nombre de ceux qui ont été en leurs colleges, non pas » même de ceux qui ont changé leur religion, qui ait soû- » tenu leur avoir oüi dire ou enseigner, qu'il est permis de » tuer les tyrans, n'y d'attenter sur les rois. Barriere ne fut » pas confirmé par un Jésuite en son entrepriſe, & un Jésuite » lui dit qu'il seroit damné, s'il osoit l'entreprendre. Quand » Châtel les auroit accusés, ce qu'il n'a pas fait, & qu'un

Digitized by Google

» Jésuite même eût fait ce coup, duquel je ne me veux plus » souvenir, & confesse que Dieu voulut alors m'humilier » & sauver (dont je lui rends graces,) faudroit-il que tous » les Jésuites en pâtissent, & que tous les Apôtres fussent » chassés pour un Judas? S'ils sont obligés plus étroitement » que les autres au commandement du pape, c'est pour ce » qui regarde la conversion des infideles; & je n'estime pas » que les vœux d'obéissance qu'ils font, les obligent plus » que le serment de fidélité qu'ils me feront. Mais vous ne » dites pas que l'on a trouvé mauvais à Rome, que le car- » dinal Bellarmin n'a pas donné en ses écrits autant de ju- » risdiction & d'autorité au pape sur les choses temporelles, » que les autres lui en donnent ordinairement. Il ne leur » faut plus reprocher la ligue, c'étoit l'injure du temps: ils » croyoient bien faire, & ont été trompés comme plusieurs » autres. Je veux croire que ç'a été avec moindre malice que » les autres; & m'assûre que la même conscience, jointe à » la grace que je leur fais, les rendra autant, voire même » plus affectionnés à mon service qu'à la ligue. L'on dit que le » roi d'Espagne s'en sert: je dis que je m'en veux servir, & que » la France ne doit pas être de pire condition que l'Espagne. » Puisque tout le monde les juge utile, je les tiens nécessai- » res à mon Etat, & s'ils y ont été par tolérance, je veux » qu'ils y soient par arrêt. Dieu m'a réservé la gloire de les » y rétablir par édit. Ils sont nés en mon royaume, & sous » mon obéissance, je ne veux pas entrer en ombrage de mes » naturels sujets, & si l'on craint qu'ils communiquent mes » secrets à mes ennemis, je ne leur communiquerai que ce » que je voudrai. Laissez-moi conduire cette affaire, j'en ai » manié d'autres bien plus difficiles, & ne pensez plus qu'à » faire ce que je dis & ordonne. » (*a*) 1603.

(*a*) M. de Thou raconte qu'étant du nombre des députés qui furent envoyés au roi, il écouta sa réponse avec beaucoup d'attention, & il en donne un précis dans lequel on n'apperçoit aucun des traits qui se trouvent dans celle-ci. Il ajoute même que l'on en avoit publié une autre toute différente de celle du roi, écrite en Italien, & qui fut imprimée l'année suivante à Tournon en Vivarès: mais comme il ne la rapporte pas, on ne peut pas savoir s'il a voulu indiquer par là celle qu'on vient de lire. Quoi qu'il en soit, la réponse du roi, telle qu'on la voit ici, se trouve dans les mémoires de Villeroi, intitulés *Mémoires d'Etat*; dans l'histoire d'Henri IV, par Matthieu, dont l'autorité est considéra-

1603. Le parlement après les fêtes de Noël, s'assembla de nouveau sur cette affaire. Le président y fit connoître la volonté du roi, & il fut conclu qu'avant la vérification, on mettroit quelques modifications à l'édit. Ils les envoyerent à la cour: le roi consentit qu'elles fussent examinées, & les mit entre les mains de M. le chancelier, & de Messieurs de Villeroi, de Silleri, de Château-neuf, Jeannin & de Maisse.

Suivi enfin de l'enregistrement de l'édit. Après leur rapport, le roi envoya le sieur de Maisse au parlement le dernier jour de l'année, pour lui déclarer qu'il entendoit, que ce fût là leur derniere assemblée sur ce sujet. Il fut enfin obéi: & l'édit fut enregistré le deuxieme de Janvier.

1604. Le dépit qu'en conçurent les Huguenots, alla dans quelques-uns jusqu'à la fureur: leurs historiens n'ont pû le dissimuler, & d'Aubigné entr'autres, s'est exprimé là-dessus d'une maniere indigne d'un homme de sa qualité.

Append. de l'hist. de d'Aubigné.

Accident fâcheux qui en arriva au pere Coton. Mais la consommation de cet ouvrage pensa coûter cher au Pere Coton. Ce Pere dix ou douze jours après, retournant le soir dans le carosse d'un de ses amis, au logement que le roi lui avoit fait prendre auprès du Louvre, un jeune homme grand & puissant, mit la tête dans le carosse, pour remarquer où il étoit placé: puis étant monté derriere, il enfonça son épée au travers des cuirs, & perça le cou de ce Pere jusqu'aux clavicules. On le porta chez un Chirurgien proche delà, qui ayant sondé la plaie, s'écria, que le plus habile Anatomiste n'eût pû faire une incision plus heureuse, tant l'épée avoit passé juste entre la veine jugulaire & les muscles, où le coup auroit été mortel.

Mais qui n'eut point de suite. Cet accident, qui n'eut point de fâcheuses suites, ne servit qu'à redoubler l'affection du roi, de la reine, & de la cour pour ce saint homme, & à faire voir la rage des enne-

ble, puisqu'il écrivoit, pour ainsi dire, sous les yeux du roi, qui prenoit soin de lui raconter lui-même les principaux événemens de sa vie; dans celle de Dupleix & dans d'autres écrivains du temps.

Quelques-uns ont cru que l'on avoit recueilli tous les bons mots qu'Henri IV avoit dits en différentes occasions sur cette affaire, pour en former un discours que l'on avoit ensuite appellé la réponse du roi: mais le pere Daniel n'a pas cru devoir s'arrêter à cette conjecture qui n'a aucun fondement dans l'histoire, & qui se trouve démentie par le témoignage des auteurs contemporains. *Thuan. lib.* 130, *pag.* 1127, *édit. de Geneve.*

Digitized by Google

mis de sa personne & de sa Societé. Il eut encore à essuyer depuis aussi bien qu'elle beaucoup de calomnies, que sa constance, sa vertu, & la sage conduite de ses confreres, rendirent inutiles. L'année suivante, la pyramide élevée proche du Palais, fut abbattue par ordre du roi. Dans la suite plusieurs villes obtinrent la permission de leur fonder des colléges & des maisons. Ils eurent des lettres patentes pour ouvrir leur collége de Paris, & y enseigner. L'Université y fit opposition: cet article demeura indécis pendant plusieurs années, & la triste mort du roi étant survenue, la chose ne leur fut accordée que sous le regne suivant. 1604.

Joie que le pape en conçut.

Le pape eut une grande joie du rétablissement des Jésuites en France. Le cardinal d'Ossat, qui, pour lui faire plaisir, avoit long-temps sollicité cette affaire à la cour par ses lettres, n'en eut gueres moins; parce que les délais qu'on y apporta, étoient la matiere ordinaire des reproches que Sa Sainteté lui faisoit du peu de considération que le roi avoit pour elle, après tant de témoignages si essentiels de sa sincere affection pour ce prince; outre que cela rendoit le pape chagrin & difficile, sur plusieurs demandes qu'on lui faisoit de la part de la cour. Le cardinal obtint aussi en même temps, & après trois ou quatre ans de refus, la dispense pour le mariage de Madame Catherine avec le duc de Bar: mais tant de peines furent inutiles, parce que la princesse mourut avant que la dispense fût arrivée en Lorraine.

Mort de la duchesse de Bar & du cardinal d'Ossat.

Ce cardinal la suivit de près, étant mort lui-même le treizieme de Mars. Ce fut une très-grande perte pour le roi, à qui il avoit rendu de signalés services à Rome dans les conjonctures les plus difficiles, & dans les affaires les plus délicates. Il étoit en état de l'y servir encore aussi utilement dans la suite, par le grand crédit qu'il s'étoit acquis en cette cour par sa rare prudence, par sa probité, par son désintéressement, par l'application qu'il avoit à entretenir la bonne intelligence entre les deux puissances. Ses lettres sont un des plus excellens monumens qui nous soient restés pour l'histoire de ce temps-là; & rien n'est plus propre à for-

Digitized by Google

mer un esprit pour la négociation & pour le ministere : emploi où son seul mérite le fit entrer, n'ayant d'ailleurs ni naissance, ni d'abord aucun appui. Il fut remplacé par Jacques Davi du Perron, évêque d'Evreux, que le pape honora cette même année du chapeau de cardinal, & qui fut envoyé depuis à Rome. Le comte de Bethune, frere du marquis de Rosni, ambassadeur ordinaire, y demeura chargé de toutes les affaires après la mort du cardinal d'Ossat.

1604. *Jacques Davi du Perron évêque d'Evreux est élevé à la pourpre.*

L'autorité du roi s'affermissoit tous les jours de plus en plus, & il profitoit de la paix, pour rétablir ses finances, & fournir ses magasins d'armes & de munitions de guerre, pour faire des alliances dans les pays étrangers, principalement avec les princes protestans d'Allemagne, & se mettre en état d'attaquer la maison d'Autriche, ou de se défendre contre cette puissance, selon les occasions que lui ou elle auroient de rallumer la guerre : car ces occasions naissoient de temps en temps, & la haine & la jalousie réciproque des deux maisons étoit telle, qu'il paroissoit difficile que bientôt on n'en vînt à une rupture.

Mémoires de Sulli, t. 2. c. 31.

Semences de guerres civiles en France, entretenues par les Espagnols.

Le roi d'Espagne avoit un avantage sur le roi : c'est qu'au lieu que tout étoit tranquille dans les Etats de la domination Espagnole, & tous les sujets fort soûmis, il y avoit encore des semences de guerre civile en France, & quantité de mécontens. Le duc de Bouillon, réfugié chez l'électeur Palatin, avoit ses partisans dans le royaume, & beaucoup de crédit & d'autorité parmi les Huguenots, dont le parti étoit redoutable, & fort disposé à la révolte. On leur donnoit de continuelles défiances du roi, comme si ce prince en affermissant son throne & sa puissance, eût eu en vûe de les opprimer, quand une fois il se seroit mis en état de ne les plus craindre. Le duc de la Tremoille, seigneur très-puissant dans le Poitou, le sieur du Plessis-Mornai, & quelques autres les entretenoient dans leurs soupçons. Le duc de Rohan fut accusé, mais sans preuve, de n'être pas mieux intentionné : on ne se tenoit pas à la cour trop sûr de Lesdiguieres dans le Dauphiné, où il étoit tout-puissant, & où il avoit favorisé l'évasion du duc de Bouillon, en lui facilitant

Mémoires de Sulli, t. 2. c. 31. 46.

Mémoires de Sulli, t. 2, p. 551.

litant le passage du Rhône, quoiqu'il se fût chargé de l'empêcher ; & le roi savoit même qu'on avoit été jusqu'à solliciter le jeune prince de Condé, pour l'engager à former un parti. 1604.

Les Espagnols étoient aux aguets, & entretenoient sous main cet esprit de révolte. Ils avoient de grandes liaisons avec le comte d'Auvergne, & même avec la marquise de Verneuil, maîtresse du roi, avec d'Entragues son frere, avec son pere & avec sa mere : mais ils furent encore moins de secrets du cabinet par cette voie, que par une autre qui ne fut découverte, qu'après qu'ils en eurent tiré bien des lumieres, dont ils pouvoient se servir utilement à l'avantage de leur Etat, & à la ruine du royaume de France.

Ils corrompent un domestique de M. de Villeroi. Thuanus, l. 132.

Ce fut par le moyen d'un nommé Nicolas l'Hôte, natif d'Orléans, fils d'un domestique de M. de Villeroi, secrétaire d'état, qui ayant reconnu dans ce jeune homme, dont il étoit parrain, beaucoup d'esprit & d'adresse, s'en servit en diverses rencontres, & prit tant de confiance en lui, qu'il lui faisoit pour l'ordinaire transcrire les dépêches les plus importantes, après qu'elles avoient été déchiffrées.

Qui leur revele plusieurs secrets importans.

Ce malheureux se laissa corrompre en France par l'ambassadeur d'Espagne, à qui il réveloit tous les secrets dont il avoit connoissance, & ayant été donné par son maître comme un homme intelligent, à M. de Rochepot, qui alla ambassadeur en Espagne après la paix de Vervins, il y continua sa trahison pour une pension de douze cents écus d'or qu'on lui assûra.

Etant revenu en France avec M. de Rochepot, & étant rentré dans son ancien emploi chez M. de Villeroi, il servoit l'ambassadeur d'Espagne comme auparavant. M. de Barraut qui avoit succedé à M. de Rochepot dans son ambassade, fut un jour fort surpris, lorsqu'en parlant au nonce du pape d'une affaire fort secrete, qui étoit dans une de ses dépêches de la cour de France, le nonce lui dit, qu'il la savoit déja par les ministres d'Espagne.

La trahison est découverte.

L'ambassadeur comprit par-là, que quelqu'un sans doute trahissoit le secret de la cour ; & comme il ne savoit sur qui

faire tomber ſes ſoupçons, un nommé Raſis, autre François
1604. de Bourdeaux, réfugié en Eſpagne pour quelque cas particulier, qui l'avoit empêché d'être compris dans l'amniſtie générale accordée aux ligueurs, vint le trouver, & ennuyé de ſon exil, s'offrit à lui découvrir un myſtere important pour le roi, s'il vouloit lui obtenir ſa grace, & quelque récompenſe.

L'ambaſſadeur lui engagea ſa parole pour l'un & pour l'autre, & apprit de lui les intrigues de l'Hôte qui les lui avoit confiées, lorſqu'il étoit en Eſpagne, & entretenoit encore correſpondance par lettres avec lui; & afin que l'ambaſſadeur n'en doutât point, il lui montra quelques-unes de celles qu'il avoit reçues.

M. de Barraut bien-aiſe de cette importante découverte, le fit partir en poſte, & lui donna des lettres de créance pour M. de Villeroi, lui ordonna de porter celles qu'il avoit de la main de l'Hôte; & pour plus grande ſureté, le fit accompagner par le ſieur Deſcartes, ſecrétaire de l'ambaſſade.

Les miniſtres d'Eſpagne, qui ſavoient que Raſis avoit le ſecret de l'Hôte, ne furent pas plutôt avertis de ce départ précipité, qu'ils dépêcherent un courrier à Balthazar de Zuniga, ambaſſadeur d'Eſpagne à la cour de France, & ce courrier fit tant de diligence, qu'il arriva avant Raſis.

Et le traître ſe noye en paſſant une riviere pour ſe ſauver.

L'ambaſſadeur d'Eſpagne, que le courrier trouva à Paris, en donna auſſi-tôt avis à l'Hôte, qui étoit à Fontainebleau, & que la ſeule vûe de Raſis, lequel arriva en même-temps que la lettre de l'ambaſſadeur détermina à la fuite. M. de Villeroi avoit déja donné ſes ordres pour l'arrêter: mais il s'échappa, & étant pourſuivi par le lieutenant du prevôt, qui avoit eu la précaution de ſe ſaiſir du bac de Fai ſur la Marne, il ſe noya en paſſant cette riviere en un endroit où il croyoit qu'il y eût un gué.

On lui fit ſon procès après ſa mort, & ſon corps fut mis en quatre quartiers. Cette affaire mit M. de Villeroi extrêmement en peine, tant parce qu'il avoit confié les ſecrets de l'Etat à ce traître, que parce que s'étant chargé de l'arrêter, il l'avoit manqué. Ses ennemis publierent contre lui

Digitized by Google

des choſes très-fâcheuſes à cette occaſion. Les Huguenots qui le regardoient comme l'homme le plus contraire qu'ils euſſent dans le conſeil, diſoient hautement que le roi devoit voir par-là ce qui lui en couroit, pour donner ſa confiance à des gens qui avoient été autrefois de la ligue. M. de Villeroi ſe crut obligé de faire ſon apologie, qu'il rendit publique : mais le roi perſuadé de ſa fidélité, de ſon attachement à ſa perſonne, & de ſon véritable zele pour l'état, ne l'en conſidéra pas moins depuis, & cette conduite du maître impoſa ſilence aux envieux. 1604.

Mémoires de Sulli, t. 2, c. 33.

Ceci arriva ſur la fin d'Avril, dans le temps que le roi avoit d'autres chagrins & d'autres inquiétudes d'autant plus ſenſibles, qu'elles lui venoient de ſa cour & de ſa famille même. La marquiſe de Verneuil ſa maîtreſſe, & la reine étoient furieuſement brouillées ; & la haine qu'elles avoient l'une contre l'autre, éclatoit de temps en temps ſans ménagement. La marquiſe parloit quelquefois inſolemment à la reine, juſqu'à faire comparaiſon de ſes enfans avec ceux de cette princeſſe, fondée ſur une promeſſe de mariage ; qu'elle prétendoit (a) avoir par écrit de la main du roi. La reine de ſon côté traitoit à toute occaſion la marquiſe avec hauteur, & avec le mépris qu'elle méritoit, & qu'elle s'attiroit par ſon indigne conduite. Quelques gens de la cour, comme c'eſt aſſez l'ordinaire, contribuoient à allumer ce feu de plus en plus. Le contrecoup de cette méſintelligence retomboit ſur le roi, qui portoit par là la peine de la malheureuſe paſſion à laquelle il s'abandonnoit.

Brouilleries à la cour entre la reine & la marquiſe de Verneuil maîtreſſe du roi.

La reine toujours chagrine ne pouvoit gagner ſur elle de ſe contraindre ; & quelque careſſe que lui fît le roi, il n'en recevoit que de la froideur. Elle avoit par-tout des eſpions, pour éclairer toutes ſes démarches, & il les connoiſſoit bien. Elle ne pouvoit ſouffrir les enfans naturels du roi, même ceux qu'il avoit eus avant ſon mariage. Il la voyoit abſolument gouvernée par Eleonore Galigaï ſa dame d'atour, & par ſon mari Concini, depuis connu ſous le nom de maréchal d'Ancre, qui lui aigriſſoit ſans ceſſe l'eſprit. D'ailleurs la marquiſe lui faiſoit de continuelles plaintes de la

(a) Elle l'avoit en effet. *Voyez les obſervations.*

1604. reine ; & abuſant de l'empire qu'elle avoit pris ſur ſon cœur, elle oſa une fois lui parler de cette princeſſe en des termes ſi outrageux, (*a*) qu'il leva la main pour lui donner un ſoufflet. Elle le menaçoit de le quitter : tantôt c'étoit par dépit qu'elle vouloit ou faiſoit ſemblant de le vouloir faire, tantôt c'étoit, diſoit-elle, pour calmer les remords de ſa conſcience, qui lui reprochoit continuellement ſes déſordres, quoiqu'elle ne paſſât pas pour être trop ſenſible par cet endroit-là. Le roi, pour augmenter lui-même ſa peine, s'imaginoit qu'elle aimoit ailleurs. Bien des gens à la cour le penſoient ainſi, & l'en croyoient capable. Les foibleſſes de ce prince étoient extrêmes là-deſſus : mais il avoit la diſcrétion de les cacher, & ne s'en ouvroit gueres qu'au marquis de Roſni, celui de toute la cour en qui il avoit le plus de confiance, & dont il ſe ſervoit, tantôt pour remontrer à la reine, que ſes manieres froides & peu agréables, étoient cauſe que le roi ne ſe détachoit point de ſes amours ; tantôt pour ſonder la marquiſe, & pénétrer ſes véritables intentions ſur ſa retraite de la cour.

La derniere eſt la dupe de ſes propres fineſſes.

C'eſt ce qu'elle tâcha toujours de cacher avec beaucoup d'artifice : mais enfin elle fut la dupe de ſes propres fineſſes. Le roi ſe rebuta, & ayant été inſtruit de ſes correſpondances, de celles de ſon frere d'Entragues, & de leur pere & de leur mere avec la cour d'Eſpagne, il réſolut de les faire tous arrêter. Mais avant que d'exécuter la réſolution qu'il avoit priſe, de ſe ſaiſir de tous ceux de cette famille, il voulut s'aſſurer de la perſonne du comte d'Auvergne, qui, ainſi que je l'ai déja dit, étoit auſſi frere de mere de la marquiſe, & fils du roi Charles IX.

Le roi prend la réſolution de faire de nouveau arrêter le comte d'Auvergne, & pourquoi.

Le comte d'Auvergne, prince de beaucoup d'eſprit & de courage, avoit été arrêté avec le maréchal de Biron, & avoit obtenu ſa grace & la liberté à la ſollicitation de la marquiſe de Verneuil, du connétable & de M. de Ventadour, qui étoient venus tous enſemble ſe jetter aux piés du roi. Il avoit fait une confeſſion qui paroiſſoit ſincere, des liaiſons qu'il avoit priſes avec le maréchal de Biron & le duc de Bouillon, & de ſes correſpondances avec les Eſpagnols ;

(*a*) Il dit à M. de Sulli, *qu'il avoit penſé s'échapper à lui donner ſur la joue.*

Digitized by Google

& pour marquer ſon attachement à la perſonne du roi, il lui avoit demandé la permiſſion d'entretenir ſon commerce ordinaire en Eſpagne, afin de lui découvrir les ſecrets de cette cour : propoſition que le roi avoit trouvée fort étrange, regardant le métier d'eſpion, comme très-indigne d'un homme de cette qualité. Il avoit néanmoins accepté cette offre, ſuivant la maxime des princes qui profitent des trahiſons, tandis qu'ils ont pour les traîtres la haine & le mépris qu'ils méritent. 1604.

Mémoires de Sulli, t. 2. c. 64.

Mais le comte, par une trahiſon beaucoup plus criminelle, avoit continué des correſpondances non pas feintes, mais véritables avec les Eſpagnols, auxquels il découvroit tout ce qu'il pouvoit apprendre des ſecrets de l'Etat.

Ses intrigues furent reconnues par des lettres que M. de Lomenie intercepta. Le comte en ayant eu avis, jugea qu'il ne faiſoit pas ſûr pour lui à la cour, & prit quelques prétextes de s'en aller en Auvergne, bien réſolu de ne plus revenir auprès du roi, & même de ſortir du royaume, s'il ne ſe trouvoit pas aſſez en ſureté en Auvergne.

Il n'y fut pas long-temps, que le roi lui envoya le ſieur d'Eſcures, pour le rappeller auprès de ſa perſonne. Il refuſa de revenir, à moins qu'on ne lui donnât une abolition de tout le paſſé, diſant que le roi avoit fait paroître des ſoupçons de ſa conduite ; qu'il étoit mal avec les princes du ſang, avec M. le grand écuyer, & même avec la marquiſe de Verneuil ſa ſœur, & avec tous ceux qui étoient dans les bonnes graces du roi ; qu'il ne recevoit aucune Lettre de monſieur le connétable, ni de meſſieurs de Roſni, de Villeroi & de Silleri : marque certaine qu'il étoit entierement ruiné dans l'eſprit du roi : & il ajoutoit qu'il connoiſſoit aſſez le méchant eſprit de la marquiſe de Verneuil, pour la croire capable de ſe reconcilier avec le roi aux dépens de ſon propre frere.

Ce furent là les réponſes qu'il donna au ſieur d'Eſcures. Depuis ce temps-là il étoit en de continuelles alarmes. Il n'entroit plus dans les villes, ne parloit plus à ſes amis que dans les bois & à la campagne : il n'alloit jamais à la chaſſe, qu'il n'eût des vedettes ſur toutes les hauteurs, qui l'aver-

Difficultés qu'il y avoit à y réuſſir.

1604. tissoient par le son du cor, de tout ce qu'ils découvroient de gens dans les campagnes ; de sorte qu'il étoit très-difficile de le surprendre.

Par qui la chose fut exécutée.

Mais les souverains ont les mains longues, & le roi étoit alors beaucoup mieux servi qu'autrefois. On employa à cette capture Murat, thrésorier de l'extraordinaire des guerres, homme adroit & résolu, qui concerta la chose avec le sieur d'Escures, pour ne pas manquer son coup, & fit donner le comte d'Auvergne dans le piége.

On fit une montre des chevaux-légers de M. de Vendôme, & le comte y fut invité, comme colonel de la cavalerie-légere de France. Il y vint sur un cheval dont il connoissoit la vîtesse, & qu'il savoit pouvoir courir dix lieues d'une haleine, bien résolu de ne se pas laisser trop approcher, ni de s'engager dans aucun lieu étroit ou fermé.

Durant la revue le sieur de Neresan arriva comme par hasard, & vint lui faire la révérence, suivi seulement de quatre laquais qui n'avoient point d'armes, mais qui étoient quatre soldats déguisés & déterminés ; deux desquels dans le temps qu'il embrassoit Neresan, saisirent les renes du cheval, & les deux autres le prenant par la botte, le renverserent par terre. Il fut mené avec bonne escorte à Paris, & mis à la Bastille dans le même appartement, d'où son ami le maréchal de Biron avoit été conduit au supplice.

Le roi apprend de sa bouche diverses circonstances de la conspiration du maréchal de Biron.

Comme il vit qu'il n'avoit point d'autre espérance de sauver sa vie, que dans la bonté du roi, & par l'aveu de toutes ses intrigues passées, il lui découvrit une grande partie de celles qu'il avoit au-dedans & au-dehors du royaume, & lui mit entre les mains la lettre d'association faite entre lui, le maréchal de Biron & le duc de Bouillon. Ce fut la premiere preuve bien évidente que l'on eut, de la part que ce duc avoit eue à la conspiration de Biron : & l'on n'auroit pas manqué de l'arrêter, si on l'avoit eu dans le temps de la prise de ce maréchal. Celle du comte d'Auvergne fut un coup de partie ; car on eut par sa confession, la connoissance exacte de tous les mysteres ; & le duc de la Tremoille étant mort dans ce même temps-là, & le duc de Bouillon n'étant plus dans le royaume, on se rassûra, les autres

Digitized by Google

perſonnes mal-intentionnées étant gens de peu de conſéquence.

1604.

Le roi, après cette priſe & la confeſſion du comte d'Auvergne qui lui donna de nouvelles lumieres ſur la conduite des Entragues, penſa à exécuter le deſſein qu'il avoit formé contre eux. * Il commença par ordonner à d'Entragues le pere, de lui remettre en main l'écrit ou promeſſe, dont la marquiſe ſe faiſoit tant d'honneur, & qui dans le fond & de la maniere dont elle étoit conçue, ne pouvoit lui être gueres utile, ni à ſes enfans. Il obéit, & rendit cet écrit en préſence du comte de Soiſſons, du duc de Montpenſier, de M. le chancelier, des ſieurs de Silleri, de la Gueſle, procureur général, Jeannin, Villeroi & de Gevres: ces deux derniers certifiant que c'étoit le vrai & ſeul écrit fait par le roi & donné à la marquiſe de Verneuil.

Ce prince retire enſuite la promeſſe de mariage qu'il avoit donnée à la marquiſe de Verneuil.

Tiré d'une copie de cet acte.

* Voyez les obſervations, art. de mademoiſelle d'Entragues.

La reine eut une grande joie de ce qu'on avoit retiré cet écrit; car quoique les prétentions que la marquiſe fondoit là-deſſus, fuſſent très-chimériques, cette princeſſe en avoit beaucoup d'inquiétude: mais ſa joie fut complette, lorſque quelque temps après le roi encore plus inſtruit des intrigues de la marquiſe de Verneuil & de ſon pere avec le comte de Taſſis, ambaſſadeur d'Eſpagne à la cour d'Angleterre, & avec Zuniga qui faiſoit la même fonction en celle de France, fit arrêter le pere & la fille. D'Entragues fut mis à la Conciergerie, & la marquiſe renfermée dans ſon hôtel avec des gardes. Morgan, gentilhomme Anglois Catholique, qui étoit leur entremetteur, fut mis dans une autre priſon. Je parlerai bien-tôt de leur procès, qui ne leur fut fait qu'au commencement de l'année ſuivante.

Et la fait auſſi arrêter elle & ſon pere.

Cependant le roi d'Eſpagne faiſoit tous ſes efforts, pour conclure la paix avec l'Angleterre, & dès le temps de l'ambaſſade du marquis de Roſni en cette cour, il en avoit fait faire des propoſitions par des gens obſcurs, & dont on ne ſe défioit point. Le comte de Taſſis y étant arrivé en qualité d'ambaſſadeur après le départ de M. de Roſni, avoit beaucoup avancé cette affaire; & il la mit en tel état, que lorſque Ferdinand de Velaſco, connétable de Caſtille, ambaſſadeur extraordinaire, y arriva, il n'eut plus qu'à ſigner le traité.

Paix des Eſpagnols avec les Anglois.

D'Oſſat, lettre 548 l'an 1602. Mémoires de Sulli. T. 2.

Digitized by Google

1604. Ce traité de paix étoit ſans préjudice de la ligue défenſive qui avoit été faite l'année précédente par le roi d'Angleterre avec la France : car quoique par un des articles il fût dit, que le roi d'Angleterre & le roi d'Eſpagne ne protégeroient point les rébelles des deux Etats, on ajoûtoit que les fautes des particuliers en cette matiere ne romproient point le traité, & qu'on auroit de part & d'autre toute liberté de les punir perſonnellement : de ſorte que ce traité n'empêcha pas les Anglois de prendre parti dans les troupes de Hollande, où il y en eut toujours un grand nombre, auſſi bien que de François ; & les Etats parurent ſe mettre ſi peu en peine de ce traité, qu'ils rejetterent fierement la propoſition qu'on leur fit de la part de l'empereur, de faire la paix avec l'Eſpagne. A la vérité ils perdirent cette année Oſtende après un ſiége de plus de trois ans : mais ils prirent dans le même temps l'Ecluſe, & eurent d'autres avantages ſur les troupes de l'archiduc.

Sans préjudice du traité fait par ces derniers avec la France.

Grotius, Annales des Pays-bas, l. 14.

De plus ils faiſoient grand fonds ſur les ſujets de rupture qui arrivoient fréquemment entre la France & l'Eſpagne, & ils eſpéroient toujours que la guerre ſe rallumeroit entre les deux couronnes. Les impôts exorbitans que les Eſpagnols mirent ſur les vaiſſeaux marchands François qui trafiquoient dans leurs ports, & l'interdiction du commerce entre les deux Etats, que le roi, pour cette raiſon, fit publier en France, étoit un commencement de diviſion qui pouvoit avoir des ſuites : mais le pape s'étant mêlé de ce différend, il fut terminé par le cardinal Bufalo, nonce alors à la cour de France.

Etabliſſemens des François au Canada.

Les François ſe ſervirent de la paix, pour aller à l'exemple des Eſpagnols, des Portugais & des Hollandois, chercher de nouvelles terres au-delà des mers, & prendre part à la conquête du nouveau monde: mais comme ils ne s'en étoient aviſés qu'après les autres, ils furent les plus mal partagés. Les pays où ſe trouvent les mines d'or, & ceux où ſe pêchent les perles avoient déja été occupés, & ils ſe contenterent du Canada dans l'Amérique Septentrionale, pays plus ſain, mais qui ne fournit pas des marchandiſes ſi précieuſes.

Dès

Dès le temps de François I, Jean Verazan, Florentin, en avoit pris poſſeſſion au nom de ce prince l'an 1525, mais il fut pris & mangé par les Sauvages. En 1534, Jean Carier de Saint Malo s'inſtruiſit un peu plus en détail des qualités du pays : le ſieur du Pont-Gravé de la même ville en 1602 & 1603 pénétra beaucoup plus avant, & reconnut aſſez exactement la grande riviere, appellée le fleuve de Saint-Laurent, & enfin cette année 1604, Pierre de Gua ſieur de Mont, gentilhomme Xaintongeois, accompagné de Samuel de Champlein qui a fait une relation de ce voyage, y commença l'établiſſement d'une colonie. Elle s'accrut depuis peu à peu, & donna au Canada le nom de nouvelle France. 1604.

Commencement du canal de Briare. Edit pour la Paulette.

On entreprit cette même année la communication de la Loire & de la Seine par le canal de Briare : mais ce travail ſi utile pour le commerce, ne put être achevé que ſous le regne ſuivant. On fit auſſi dans le même temps l'édit pour la paulette, ainſi appellée du nom de Charles Paulet qui en fut le traitant. En vertu de cet édit l'officier ayant payé le ſoixantieme denier de ſa charge tous les ans dans le temps que la paulette eſt ouverte, la charge demeure à ſes héritiers, s'il meurt dans le cours de l'année : autrement elle tombe aux parties caſuelles, & eſt vendue au profit du roi. Cet édit du conſeil fut publié ſans être vérifié au parlement. Il cauſa d'abord de grands murmures : mais les officiers y trouvant leur compte pour aſſûrer leurs charges à leurs héritiers, ils s'y ſoûmirent volontiers avec le temps. Il n'a été enregiſtré au parlement qu'au mois de Décembre ds l'an 1665 en préſence du roi.

1605.

On fait le procès au comte d'Auvergne, au ſieur d'Entragues, & à la marquiſe de Verneuil.

L'année ſuivante commença par le procès du comte d'Auvergne, du ſieur d'Entragues, de la marquiſe de Verneuil ſa fille, & du ſieur Morgan. On y travailla avec chaleur : leur interrogatoire roula principalement ſur les entrevûes qu'ils avoient eues avec le comte de Taſſis, & Zuniga, ambaſſadeurs d'Eſpagne, ſur le billet de promeſſe de mariage que le roi avoit laiſſé à la marquiſe de Verneuil, dont on diſoit qu'ils avoient envoyé une copie au roi d'Eſpagne, & ſur le complot fait avec ce prince touchant l'enlevement Thuanus, l. 134.

1605. projetté de la marquise & de ses enfans pour être conduits en Espagne, au cas que le roi vînt à manquer. Ce dernier point étoit extrêmement délicat : car on voyoit bien que le dessein du roi d'Espagne, supposé qu'il eût eu en sa puissance le billet & les enfans que la marquise avoit eus du roi, étoit de prendre la défense de leur prétendu droit à la couronne contre les enfans légitimes.

Leur arrêt est prononcé. Ils confessèrent qu'ils avoient vû quelquefois Tassis & Zuniga. Le comte d'Auvergne avoua que ces deux ministres d'Espagne leur avoient demandé le billet, & qu'Entragues le leur avoit lû deux fois. Toutes leurs réponses ayant été examinées, aussi bien que quantité de leurs lettres qui avoient été surprises, & plusieurs témoins ayant été ouis, le parlement le premier jour de Février rendit l'arrêt par lequel Charles de Valois, comte d'Auvergne, François Balzac d'Entragues & Thomas Morgan atteints & convaincus de lese-majesté au premier chef, & de conspiration contre le roi & l'état, furent condamnés à avoir la tête tranchée en la place de Greve, & Henriette de Balzac, marquise de Verneuil à être renfermée dans l'abbaye de Beaumont-lez-Tours, en attendant de plus amples informations sur son sujet en particulier.

Et la peine de mort commuée en une prison perpétuelle. Quand on eut rendu compte au roi de l'arrêt, il en surfit l'exécution ; & après avoir été jusqu'au quinzieme d'Avril sans déclarer ses intentions, il commua la peine de mort statuée contre le comte d'Auvergne & le sieur d'Entragues, en celle de la prison perpétuelle, & leur fit grace pour leurs biens qui avoient été confisqués, en les privant seulement de leurs gouvernemens, & de leurs charges.

Plusieurs des juges se plaignirent au roi, de ce que par ces sortes de graces, il rendoit leurs jugemens illusoires, & les exposoit à la haine des parties ; à quoi il répondit qu'ils avoient fait la fonction de bons juges, & qu'il vouloit à son tour faire celle de bon roi. Il permit même à M. d'Entragues quelque temps après, d'aller demeurer en sa maison de Malesherbes en Beausse : mais pour le comte d'Auvergne, il ne sortit point de la Bastille du vivant du roi, &

Digitized by Google

même sous le regne suivant, il y demeura jusqu'à l'an 1616, que la reine-mere l'en retira, pour se servir utilement de lui contre le parti qui lui étoit contraire à la cour. 1605.

Le lieu de la retraite de la marquise fut aussi changé, & au lieu de l'abbaye de Beaumont, où elle devoit être renfermée, elle eut permission d'aller demeurer à Verneuil: & pour la délivrer de l'inquiétude du *plus amplement informé*, le roi par d'autres lettres la fit décharger absolument: ce qui fit croire à plusieurs qu'il y avoit encore dans son cœur quelques restes de tendresse pour cette dame; & cela étoit vrai.

Intrigues du duc de Bouillon découvertes.

Dans le même temps que l'on découvrit les intrigues du comte d'Auvergne & des Entragues avec les Espagnols, le roi fut informé de celle du duc de Bouillon, qui de concert avec ce comte tâchoit de soulever les peuples en Limousin, en Perigord, en Querci & en Guienne, mais avec beaucoup plus de circonspection: car il ne se trouva jamais aucun écrit de sa main; il donnoit de bouche tous ses ordres, & n'agissoit que par des émissaires affidés.

Les Huguenots dont il avoit toujours affecté de se déclarer le zelé protecteur, étoient ceux sur lesquels il faisoit le plus de fonds, à cause du grand nombre de villes qu'ils avoient en leur puissance dans ces quartiers-là. Il fomentoit leurs mécontentemens & leurs défiances, par les alarmes continuelles qu'il leur donnoit de la mauvaise volonté du roi pour eux, & du dessein qu'il attribuoit à ce prince, de les opprimer & de les exterminer insensiblement avec le temps. Les impôts & les subsides, que la nécessité des affaires du roi l'avoient obligé de lever, étoient le motif dont il se servoit à l'égard des autres. Il piquoit la noblesse par le prétendu mépris que l'on faisoit d'elle, depuis que la paix l'avoit rendue moins utile, & il les amusoit tous de l'espérance d'être soûtenus d'une nombreuse armée d'Allemans bien soudoyés, qu'il obtiendroit, quand il en seroit temps, par le moyen de l'électeur Palatin: à quoi on ajoûtoit, pour animer les parens & les amis du feu maréchal de Biron, la vengeance de son ignominieuse mort.

Digitized by Google

1605. Le roi avoit de temps en temps des avis, qu'il ſe tramoit quelque choſe dans ces provinces ; & ſuppoſé qu'ils fuſſent véritables, il ſe doutoit bien de l'auteur de toutes ces pratiques : mais on ne lui en faiſoit que des rapports fort confus & fort généraux, ſur leſquels il ne pouvoit faire autre choſe, que de chercher des voies de s'en éclaircir.

Les Huguenots obtiennent la permiſſion de faire une aſſemblée à Châtelleraud.

Hiſtoire du progrès du calviniſme, *l.* 8.

Sur ces entrefaites les Huguenots lui demanderent permiſſion de faire une aſſemblée générale, comme ils faiſoient de temps en temps. Le prétexte de celle-ci étoit l'élection des nouveaux députés, qui devoient être nommés à la place de ceux qu'ils avoient eus juſques-là à la cour pour les affaires de leurs égliſes, ainſi que le roi le leur avoit permis : & ils demandoient que cette aſſemblée fût tenue à la Rochelle. Le roi leur accorda de faire leur aſſemblée à quatre conditions ; la premiere, qu'elle ſe feroit à Châtelleraud, & qu'elle tiendroit lieu de celle que le ſynode de Gap avoit aſſignée à la Rochelle : la ſeconde, qu'un homme de grande qualité de leur religion y aſſiſteroit en ſon nom, en préſence duquel on traiteroit tout ce qui ſeroit propoſé dans l'aſſemblée : la troiſieme, que les provinces n'y députeroient chacune que deux perſonnes ; & la quatrieme, qu'il ne s'y traiteroit que la nomination des députés généraux pour réſider à la cour.

Le roi avoit de grandes raiſons de ne leur accorder cette aſſemblée qu'à ces conditions. Il s'étoit paſſé deux ans auparavant des choſes dans celle de Gap qui les rendoient très-néceſſaires. Ils avoient oſé écrire au duc de Savoye au nom de leur ſynode, en faveur des Vaudois des Vallées de Piémont. Ils y avoient reçu des lettres de l'électeur Palatin & du duc de Bouillon, auxquelles ils avoient fait réponſe. Il y fut délibéré ſur la réunion des Luthériens avec les Calviniſtes ; & Regnaut, miniſtre de Bourdeaux, avoit été choiſi, pour négocier cette réunion auprès de l'électeur Palatin, avec les Univerſités de Hollande & les égliſes de Geneve, de Suiſſe & d'Allemagne ; & ils avoient écrit aux ſieurs de Gordon & de Fontaine qui étoient en Angleterre, pour travailler en ce pays-là à cette réunion. Enfin ils avoient ajoûté un article à leur confeſſion de foi, par lequel on étoit

Digitized by Google

obligé de croire que le pape étoit l'antechriſt ; ce qui avoit infiniment choqué la cour de Rome, & dont le nonce avoit fait grand bruit à la cour de France. 1605.

La raiſon pour laquelle le roi voulut que l'aſſemblée ſe tînt à Châtelleraud, étoit qu'il avoit jetté les yeux ſur le marquis de Roſni, pour l'y faire aſſiſter de ſa part, & que cette place étant dans ſon gouvernement de Poitou, il y auroit plus d'autorité qu'ailleurs. Ils firent en vain leurs remontrances ſur tous ces points, & ils furent obligés de s'accommoder à la volonté du roi.

Le marquis de Roſni y aſſiſte de la part du roi. Mémoires de Sulli, p. 581 & ſuivantes.

Le marquis de Roſni ſe tranſporta à Châtelleraud au mois de Juillet. Pluſieurs choſes lui furent recommandées dans ſes inſtructions, & par les lettres qu'il reçut du roi & de ſes miniſtres durant l'aſſemblée ; entre autres que ſi les Huguenots parloient de s'y choiſir un protecteur, il leur fit entendre avec vigueur que le roi ſe tiendroit infiniment offenſé d'une telle propoſition, Sa Majeſté ne voulant pas abſolument qu'ils en euſſent un autre qu'elle, dont ils devoient être contens, après les bienfaits qu'ils en avoient reçus, & après la condeſcendance qu'il avoit eue pour eux dans l'édit de Nantes ; qu'il fit enſorte qu'on lui nommât ſix députés pour la cour, dont le roi en choiſiroit deux : qu'il empêchât qu'on ne préſentât dans l'aſſemblée des lettres du duc de Bouillon, ni d'aucun prince étranger, & qu'on n'y parlât du ſieur de Blaccons que le roi vouloit retirer du gouvernement d'Orange, pour remettre cette place entre les mains du prince de ce nom à qui elle appartenoit comme à l'héritier de ſes ancêtres ; & qu'il ne ſouffrît point qu'aucun député de quelque particulier que ce fût, comme, par exemple, du maréchal de Leſdiguieres, prît ſéance dans l'aſſemblée.

L'autorité du marquis de Roſni, la prudence avec laquelle il mania les eſprits, la perſuaſion où les Huguenots étoient de ſon affection & de ſon attachement pour leur religion, la fermeté avec laquelle il leur fit comprendre que le roi étoit maintenant en état de ſe faire obéir, firent tourner les choſes comme on l'avoit ſouhaité ; & ils ſûrent beaucoup de gré à ce ſeigneur de ce qu'il leur fut accordé

de garder leurs places de sûreté encore pour quatre ans.

1605. *La reine Marguerite vient à la cour.*

Durant cette assemblée le roi reçut plusieurs éclaircissemens sur la conspiration qui se formoit dans les provinces d'au-delà de la Loire. Outre ceux qu'on avoit déja eus par le sieur Murat, lieutenant général à Riom, & par le sieur de Vivans, gentilhomme Huguenot, mais très-fidele au roi, & par quelques autres voies; le détail le plus exact fut celui que l'on eut par la reine Marguerite, qui arriva alors à la cour, où elle n'étoit point venue depuis vingt ans qu'elle s'étoit séparée du roi. On ne laissa pas d'être un peu surpris de son arrivée; car quoiqu'elle eût eu permission de venir, on ne l'attendoit pas si-tôt: mais appréhendant que cette permission ne fût révoquée, elle partit du château d'Usson en Auvergne sans en donner avis, & l'on n'apprit son départ qu'après qu'elle eut fait une grande partie du chemin.

On n'eut pas lieu de se repentir de la grace qui lui avoit été accordée; car depuis qu'elle fut revenue à la cour, elle s'y comporta avec beaucoup de discrétion, n'entra plus dans aucune intrigue, soit d'état, soit de galanterie, choses qui lui avoient attiré toutes ses disgraces, & elle prit le parti de la dévotion.

Et donne au roi de grandes lumieres sur une conspiration qui se tramoit au-delà de la Loire.

Mais ce qui la remit entierement dans les bonnes graces du roi, fut les lumieres qu'elle lui donna sur les affaires de la conspiration qui l'inquiétoient le plus alors. Il fut par son moyen que les factieux avoient traité avec les Espagnols, pour leur livrer Marseille, Toulon, Besiers, Narbonne & Leucate; que la Chapelle-Biron, & plus de trente gentilshommes dont il entretenoit la plûpart, étoient de ce complot: mais que voyant le peu d'apparence qu'il y avoit à y réussir, ils cherchoient les moyens de s'en retirer, & qu'ils le feroient, pourvû que le roi leur accordât leur grace; qu'il y en avoit encore d'autres dont on lui avoit caché les noms, & dont on lui avoit dit seulement en général, que c'étoient gens de qualité, parens de M. le duc de Montpensier, & du cardinal de Joyeuse; qu'il étoit venu quelque argent d'Espagne, qui avoit été distribué sous le nom & par les ordres du duc de Bouillon; que la somme ne pas-

Digitized by Google

soit pas dix à douze mille écus : mais que le duc avoit fait dire à ceux qui l'avoient reçue, que ce n'étoit que des arrhes pour ce qui devoit être libéralement distribué dans la suite. 1605.

Mesures que prit le roi pour l'étouffer.

Toutes ces découvertes firent prendre au roi des mesures, pour étouffer tant de mauvais desseins dans leur naissance. Il envoya ordre au duc d'Epernon qui étoit en Guienne de lever quelques troupes. Il en fit faire d'autres pour servir de recrues au régiment des Gardes, & pour le mettre sur le pié de trois mille hommes. Il envoya M. de Themines pour se saisir de quelques-uns des rébelles dont on savoit les noms. Les deux Lucquisses, freres gentilshommes du Languedoc, qui avoient ménagé des intelligences pour surprendre Narbonne, furent arrêtés par le chevalier de Montmorenci, & avouerent tout. Blanchart, intendant du duc de Bouillon en qui il se fioit le plus, se voyant en danger d'être pris, eut recours à la bonté du roi, & lui fit une ample déclaration de toute la cabale. Quelques autres gentilshommes l'imiterent, & obtinrent aussi leur grace : mais ce qui déconcerta le plus les rébelles, fut la résolution que le roi prit d'aller lui-même sur les lieux pour les châtier ; & quoique bien des gens de la cour le détournassent de ce voyage comme inutile, puisque la conjuration étoit découverte, il le fit toutefois, & partit à la mi-Septembre avec son régiment des Gardes de trois mille hommes, & huit à neuf cents chevaux, tant gendarmes que de cavalerie légere. Il fit marcher par un autre chemin six pieces d'artillerie, & devoit être joint dans le Limousin par trois autres mille fantassins sous les ordres du duc d'Epernon.

Lettre du roi à M. de Rosni du dernier de Septembre 1605.

Mémoires de Sulli, t. 2. p. 640.

Le duc de Bouillon lui écrit une lettre fort soumise.

Le duc de Bouillon qui n'eût jamais crû que le roi dût en venir jusques-là, ni que sans crainte d'effaroucher les Huguenots, il eût jamais osé attaquer les places qu'ils tenoient, & dont quelques-unes étoient de celles qu'on appelloit places de sureté, fut fort surpris de le voir se mettre en campagne pour cet effet. Il pensa alors à lui-même & à ses propres affaires ; & quand il sut que le roi étoit prêt à se mettre en marche, il lui écrivit de Sedan, où il étoit venu

Digitized by Google

1605. de Heidelberg, une lettre fort soumise. Il y faisoit de grandes protestations d'obéissance; il y témoignoit la douleur qu'il avoit de voir que sa fidélité lui fût suspecte, & l'avertissoit que le gentilhomme qui étoit le porteur de la lettre, l'étoit en même-temps des ordres qu'il envoyoit aux capitaines auxquels il avoit confié la garde de ses places, d'obéir aux commandemens de Sa Majesté.

Le roi ne laisse pas de se rendre sur les lieux. Thuanus, l. 134. Cette lettre n'empêcha pas le roi de partir. Il se fit devancer par Jean-Jacques de Mesme, sieur de Roissi maître des requêtes, qui eut ordre d'informer de toutes ces cabales sur les lieux, & de faire le procès aux coupables. Il envoya pareillement le sieur de Feuillas autre maître des requêtes, pour la même fonction en Perigord, & en même-temps des officiers pour se saisir des places du duc. Il en choisit exprès de ceux de la religion, pour ne point trop alarmer les Huguenots, & les portes leur furent ouvertes dès qu'ils se présenterent.

Et de faire châtier les rebelles. Reignac & Vassignac que le duc avoit mis dans le château de Turenne, qui étoient le plus en état & en résolution de se défendre, obéirent comme les autres, & céderent la place au sieur de Villepion, qui s'en saisit & s'y logea avec soixante soldats des gardes. Les sieurs de Roissi & Feuillas assistés de quelques autres magistrats, tinrent ce qu'on appelle en France les grands jours dans ces quartiers-là. Il en coûta la tête à neuf ou dix des plus coupables. Vassignac & Reignac & quelques autres qui s'étoient évadés, furent cités, condamnés & exécutés en effigie, & dégradés de noblesse, & il fut ordonné que leurs maisons seroient rasées. De cette sorte tout le pays fut soumis & pacifié en peu de temps, & le roi après avoir passé huit jours à Limoges revint à Paris.

Une des choses qui lui firent le plus de plaisir dans ce voyage, fut la députation des habitans de la Rochelle, qui lui envoyerent non-seulement faire leurs soumissions, mais encore le presserent de leur faire l'honneur de venir dans leur ville, l'assurant qu'ils l'y recevroient avec une extrême joie, & qu'ils avoient tant de confiance en sa bonté, que s'il le jugeoit à propos, ils y verroient sans crainte toute son armée.

Digitized by Google

armée. Il careſſa fort leurs députés, loua leur affection, & les exhorta à continuer dans la fidélité & dans l'attachement qu'ils lui témoignoient. 1605.

Une révolte prudemment diſſipée & ſéverement punie, ne ſert qu'à affermir l'autorité du prince; & la maniere dont le roi ſe comporta à l'occaſion de celle-ci, fit comprendre aux factieux, que déſormais ils ne pourroient pas brouiller auſſi impunément qu'au temps paſſé : mais ce qui acheva de les déconcerter, fut le nouvel exemple de ſévérité que le roi fit dans la perſonne de Louis d'Alagon baron de Mairargues ſeigneur des plus qualifiés de Provence.

Punition particuliere d'un ſeigneur de Provence.

Il avoit traité avec les Eſpagnols pour leur livrer Marſeille; car même depuis la paix de Vervins, ils avoient toujours eu envie de ſurprendre cette importante place. Mairargues avoit différé à exécuter ſon criminel deſſein juſqu'à l'année prochaine, qu'il eſpéroit être élu viguier de Marſeille, charge qui lui eût donné toute ſorte de facilité pour le faire réuſſir. Il y commandoit deux galeres, & s'étoit ouvert à un forçat, homme d'eſprit & adroit, dont il prétendoit ſe ſervir.

Celui-ci jugeant de l'imprudence de ce gentilhomme, par la confidence même qu'il faiſoit d'un ſecret de cette nature à un homme de ſon état & de ſon caractere, aima mieux acheter ſa liberté & une bonne récompenſe en le décelant, que de s'expoſer au danger d'un tel complot, dont le ſuccès lui paroiſſoit fort douteux. Il en donna avis au duc de Guiſe gouverneur de la province, qui en avertit le roi.

Comme Mairargues étoit allié au duc de Montpenſier & à la maiſon de Joyeuſe, le roi manda au duc de Guiſe de ne rien précipiter juſqu'à ce qu'on eût des preuves plus convainquantes; de veiller cependant ſur la conduite de ce gentilhomme, & de prendre toutes les précautions néceſſaires pour la ſureté de la ville.

Sur ces entrefaites on tint les états en Provence, & Mairargues fut député à la cour, pour préſenter le cahier. Dès qu'il y fut arrivé, le roi donna ordre au ſieur de la Varenne de faire connoiſſance avec lui, & d'examiner de près toutes ſes démarches. La Varenne apperçut qu'il avoit un fréquent

1605. commerce avec Zuniga ambaſſadeur d'Eſpagne, & que Bruneau Flamand ſecrétaire de cet ambaſſadeur, le voyoit ſouvent.

Il fut le cinquieme de Décembre que ce ſecrétaire étoit chez Mairargues. Il y alla ſur les neuf heures du ſoir avec de Fontis lieutenant de robe-courte ; & ayant laiſſé des archers au voiſinage, il demanda à parler à Mairargues. On lui dit qu'il étoit enfermé dans ſon cabinet avec un étranger. Etant monté à la chambre, il entendit une partie de ce qu'ils diſoient touchant les affaires dont il étoit queſtion ; & quand ils ſortirent du cabinet, il les arrêta l'un & l'autre, les fouilla, & l'on trouva dans un des bas du ſecrétaire ſous ſa jarretiere, un mémoire Eſpagnol qui apprit une partie de ce qu'on vouloit ſavoir. On conduiſit celui-ci au Châtelet, & Mairargues à la Baſtille.

Les ſieurs de Boiſſiſe & Jeannin furent choiſis pour commiſſaires, & les interrogerent ſéparément en préſence de M. de Lomenie ſecrétaire d'état. Mairargues fut bientôt convaincu. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & à être écartelé après ſa mort. Le roi par conſidération pour le duc de Montpenſier & pour le cardinal de Joyeuſe, leur envoya offrir de commuer la peine portée par l'arrêt en une priſon perpétuelle : mais ils répondirent, qu'il falloit défaire le monde de tous ces ſcélérats, & que s'il n'y avoit point de bourreau pour punir celui-ci, tout leur parent qu'il étoit, ils en ſerviroient eux-mêmes, ainſi il fut exécuté en place de Greve ; & ſa tête fut portée à Marſeille : & plantée au bout d'une pique ſur la tour d'une des portes de la ville.

Cependant l'ambaſſadeur d'Eſpagne fit grand bruit de la priſon de ſon ſecrétaire, & ſe plaignit avec beaucoup de fierté, de ce qu'on violoit le droit des gens en ſa perſonne. Le roi ne manquoit pas de réponſe à des plaintes ſi mal fondées, & lui remit devant les yeux toutes les indignes pratiques des Eſpagnols contre ſon royaume & contre ſa propre perſonne ; que c'étoient eux-mêmes qui violoient le droit des gens, que les ambaſſadeurs n'étoient pas à la cour des princes, pour y tramer des trahiſons contre leur état ;

Digitized by Google

& il le congédia en lui disant, qu'il lui feroit justice & à son secrétaire : cependant quelques jours après il fit sortir le secrétaire de prison, & le lui renvoya. 1605.

Le même jour que Mairargues fut exécuté, le roi courut un très-grand risque de la vie. Comme ce prince passoit le soir à cheval sur le Pont neuf, enveloppé de son manteau, un homme ayant percé au travers des gardes, le saisit par derriere, le renversa sur la croupe de son cheval, & l'auroit tué d'une bayonnette qu'on trouva sur lui, si dans le moment il n'avoit été saisi par des valets de pié. *Le roi court un grand péril.* Thuanus, l. 134.

Il s'appelloit Jean de Lisle, natif de Vineux, auprès de Senlis. Ayant été conduit en prison & interrogé par le président Jeannin, il ne fit que des réponses extravagantes. Il dit entre autres choses, qu'il étoit roi de tout le monde, & qu'il avoit voulu se défaire de Henri, qui lui retenoit une partie de son empire. On fit des informations sur le lieu de sa naissance ; & il fut attesté que depuis long-temps il étoit véritablement fou & furieux. Le roi ne voulut point qu'on le condamnât à la mort, mais seulement qu'on le mît dans une prison, où il mourut peu de temps après.

Rome vit cette année trois papes sur le siége pontifical l'un après l'autre, savoir Clément VIII, qui mourut le troisieme de Mars, fort regretté du roi pour la maniere dont ce pontife s'étoit conduit à l'égard de la France, & pour les marques singulieres d'estime & d'affection paternelle, qu'il avoit toujours fait paroître pour sa personne. Il eut pour successeur Alexandre de Medicis cardinal de Florence qui avoit été légat en France, & s'y étoit acquis une grande réputation de sagesse par la conduite qu'il tint durant sa légation, & au traité de Vervins pour la conclusion de la paix entre les deux couronnes. Il prit le nom de Leon XI, & mourut le vingt-cinquieme jour d'après son élection. Le cardinal Camille Borghese fut élu en sa place à l'âge de cinquante-trois ans, & prit le nom de Paul V. Quoique la faction Espagnole fût alors très-puissante à Rome, toutefois ces deux derniers papes furent l'ouvrage du cardinal de Joyeuse, homme très-habile dans le manége de cette cour. *Trois papes à Rome cette année.* Thuanus, l. 134. Diverses lettres du cardinal du Perron au roi de l'an 1605.

1605. Ces trois papes eurent extrêmement à cœur la publication du concile de Trente en France ; & Clément VIII en avoit fait une infinité de fois solliciter le roi de sa part, tant par le cardinal d'Ossat, que par ses légats & par ses nonces. Ce prince y trouvoit tant d'obstacles, qu'il avoit toujours reculé, & éludé les pressantes instances qu'on lui en faisoit. L'assemblée du clergé de France qui se tint cette année à Paris chez les Augustins, les lui renouvella : mais l'ayant contentée sur quelques autres points, il remit celui-là à un autre temps à cause des grandes difficultés qu'il y prévoyoit de la part des parlemens, & qui l'avoient empêché jusques-là de satisfaire là-dessus la cour de Rome.

Dettes immenses dont le roi se trouvoit chargé. Mémoires de Sully, t. 2. p. 557, 632.

Une autre affaire de différente nature donna du chagrin au roi. M. de Rosni en qualité de sur-intendant des finances lui avoit dressé un mémoire exact des dettes dont la couronne se trouvoit chargée, ou du moins qu'on lui demandoit, & qui montoient jusqu'à plus de trois cents sept millions. On en devoit près de trente-six aux Suisses, plus de sept à l'Angleterre, plus de neuf aux Etats de Hollande. Il y avoit de très-gros articles pour quantité de seigneurs, de gentilshommes & d'autres qui en soumettant leurs gouvernemens, ou contribuant à la réduction des villes, lorsqu'ils passoient de la ligue à son parti, lui avoient vendu très-cherement leur devoir & leur fidélité.

Ces sommes exorbitantes dont il se trouvoit accablé, lui faisoient chercher les moyens de se soulager d'une partie de cette charge, soit par composition, soit autrement ; & il pensa sur-tout à faire examiner les contrats de rentes de la maison de ville, où il y avoit eu plusieurs abus. Ce dernier article alarma les Parisiens qui appréhendoient ou la suppression, ou la réduction des rentes. On lui fit sur cela des remontrances ; & comme le sur-intendant ne parut pas les écouter volontiers, on en vint aux plaintes & aux murmures. Le roi craignant à cette occasion quelques fâcheux mouvemens dans Paris, prit le parti de remettre cette discussion à un autre temps, & d'achever cependant de mettre le duc de Bouillon à la raison.

Ce duc étoit fort déconcerté, depuis que ses intrigues

Digitized by Google

avoient été découvertes, & dissipées dans les provinces de delà la Loire, & qu'il avoit été contraint de consentir que le roi mît garnison dans les places qui lui appartenoient en ces quartiers-là. Il eut recours aux intercessions des puissances étrangeres, & en particulier aux Cantons : mais le roi leur ayant fait entendre, qu'il ne trouvoit pas bon que les étrangers s'ingéraſſent dans un différend entre lui & un de ses sujets, dont il n'exigeoit que la soûmission, l'obéissance & la fidélité qui lui étoient dues, ils ne lui en parlerent pas davantage. 1605.

Le duc de Bouillon ne réussit pas mieux auprès du roi de la Grande Bretagne ; car c'est le titre qu'on résolut en Angleterre de donner à ce prince depuis l'union des trois royaumes. Le marquis de Rosni dès le temps de son ambassade, l'avoit prevenu sur cet article conformément à ses instructions. Le roi de la Grande Bretagne lui avoit promis de ne se comporter à cet égard, que de la maniere dont le roi le jugeroit à propos ; & depuis qu'il fut instruit plus à fond des intrigues du duc de Bouillon, pour la révolte des provinces de delà la Loire, & qu'il en eut sû le détail par M. de Vitri, que le roi lui envoya sur ce sujet, il avoit fait dire au duc de Bouillon, qu'il ne se mêleroit point de ses affaires.

Le duc de Bouillon se soumet. Thuanus, l. 135.

Le duc n'ayant plus de ressource de ce côté-là, agit auprès du roi par l'entremise des sieurs de la Noue & de Netencourt, qui firent diverses propositions de sa part : mais le roi tint toujours ferme, & déclara au duc, qu'avant toutes choses, il falloit qu'il se résolût à le recevoir dans la ville & dans le château de Sedan, avec autant de troupes qu'il jugeroit à propos d'y faire entrer ; & qu'à cette condition, il lui accorderoit sa grace & l'abolition pour tout le passé.

Cet article paroissoit infiniment dur au duc de Bouillon : mais il fallut pourtant se résoudre à le passer ; car le roi préparoit une armée de vingt-cinq mille hommes, & le marquis de Rosni, que ce prince fit en ce temps-là duc, en érigeant sa terre de Sulli en duché & pairie, travailloit en diligence à un équipage d'artillerie, avec lequel il lui

Digitized by Google

1605. avoit répondu de venir à bout de Sedan en moins d'un mois.

En effet, le roi se mit en campagne dès la fin de Mars, & arriva avec la plûpart de ses troupes à Doncheri, à deux lieues de Sedan. La reine relevée depuis peu de ses couches d'une seconde fille, étoit du voyage, bien intentionnée pour le duc de Bouillon. Elle l'en avoit fait assûrer avant que de partir de Paris, & lui avoit conseillé de se confier à la clémence du roi, plutôt que de s'abandonner à son désespoir. Le duc de Sulli lui conseilloit la même chose, & le servoit auprès du roi, mais en exigeant de lui la soûmission qu'il devoit à son souverain.

Lettre du duc de Sulli au duc de Bouillon.

Lettre du duc de Bouillon au duc de Sulli, au 3 vol. des Mémoires d'Etat.

On crut que ces conseils lui étoient donnés de concert avec le roi même, qui dans le fond ne vouloit pas perdre le duc; mais seulement lui faire sentir le poids de son autorité pour l'exemple, & pour le contenir dans la suite dans son devoir, lui & les autres grands du royaume.

Il fit prier le roi de ne pas passer outre, & de vouloir bien lui accorder encore une conférence avec quelqu'un de ses ministres. Le roi y consentit, & lui envoya M. de Villeroi, avec qui il s'aboucha au village de Torci.

Et obtient sa grace en livrant Sedan au roi.

L'affaire fut bien-tôt terminée; car ayant reçu de la bouche de M. de Villeroi de nouvelles assûrances de la bonté que le roi & la reine conservoient pour lui, il se soûmit à tout, & promit de livrer Sedan & le château, à condition de l'abolition, & de son rétablissement dans les bonnes graces de Sa Majesté.

Le traité ayant été signé de part & d'autre, il vint à Doncheri, où le roi étoit encore au lit. Il se jetta à ses genoux en présence de la reine, & lui demanda pardon de tout le passé. Le roi le lui accorda, & l'acte d'abolition fut aussitôt expédié, & envoyé à Paris pour être enregistré au parlement: ce qui fut fait sur le champ, sans que le duc de Bouillon fût obligé d'y comparoître, le roi ayant bien voulu le dispenser de cette formalité.

Netencourt fut mis par le roi avec une garnison dans le château de Sedan pour quatre ans, ainsi que portoit un des articles du traité. Ensuite ce prince fit son entrée à Sedan,

Digitized by Google

où il demeura trois jours, & puis reprit le chemin de Paris à petites journées, bien content de voir non-seulement les peuples, mais encore les grands s'accoûtumer à respecter l'autorité royale. Le duc le suivit quelques jours après, & revint à la cour, où il reprit son ancien rang. Le roi affecta, selon sa coûtume en pareilles rencontres, de paroître avoir oublié le passé; & il ne se faisoit pas en cela grande violence, étant naturellement porté à la clémence & à l'oubli des injures les plus atroces, lorsqu'il croyoit sincere le retour de ceux qui l'avoient le plus offensé. Il le fit bien connoître au duc de Bouillon, en lui remettant au bout d'un mois la ville & le château de Sedan. 1605.

Ce prince court un nouveau danger au bac de Neuilli.

Le roi quelques jours après revenant de saint Germain à Paris, courut un nouveau danger; & il semble qu'il étoit de sa destinée de ne point passer presque d'année sans quelque accident, où il alloit de sa vie. Il n'y avoit point encore alors de pont à Neuilli, mais seulement un bac. Le roi avoit avec lui dans son carosse, la reine, les ducs de Montpensier & de Vendôme, & la princesse de Conti. Il pleuvoit; & pour s'épargner la pluie, ils ne descendirent point du carosse pour entrer dans le bac. Les chevaux de volée n'ayant pas bien enfilé, le carosse versa dans la riviere. Le roi se dégagea le premier; & comme il savoit nager, il fut aisément secouru. André de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraie, piquant son cheval dans la riviere, sauva la reine, & le duc de Vendôme: le duc de Montpensier & la princesse de Conti furent tirés les derniers. Il n'en coûta que les chevaux qui furent tous noyés; & après que la premiere frayeur fut passée, on se réjouit, sur ce que pour éviter un peu de pluie, on s'étoit si bien trempé dans la Seine. Ce malheur valut à la Châtaigneraie, outre un beau présent de pierreries que lui fit la reine, la charge de capitaine des gardes de cette princesse, qu'elle lui donna quelque temps après.

La comparaison que le comte d'Auvergne, toujours renfermé dans la Bastille, fit de son sort avec celui du duc de Bouillon, augmenta son chagrin; d'autant plus, que sa disgrace donna lieu à une autre fâcheuse affaire qu'on lui suscita.

Digitized by Google

1605. Le roi Henri III lui avoit fait donation du comté d'Auvergne, & de quelques autres domaines qu'il avoit hérités de la reine Catherine de Medicis sa mere, à qui ils avoient été donnés par son contrat de mariage avec Henri II. Mais comme ces biens avoient été par le même contrat substitués aux filles au défaut des mâles, la reine Marguerite, qui étoit aussi fille de la reine Catherine, prétendoit que la donation du feu roi son frere avoit été nulle, & que ces biens maternels après la mort de ce prince, lui appartenoient.

Le procès fut porté au parlement, qui après s'être fait rapporter le contrat, & avoir examiné la substitution, la trouva selon les regles, & adjugea le comté d'Auvergne, & les autres domaines dont il étoit question, à la reine Marguerite. Cette princesse en ayant été mise en possession, en fit quelque temps après donation entre-vifs au roi & à M. le dauphin, à condition qu'ils seroient unis pour toujours à la couronne. Elle s'en réserva seulement l'usufruit, auquel elle renonça encore depuis pour une grosse pension qu'on lui assûra.

Baptême du dauphin.

L'arrivée de la duchesse de Mantoue, sœur de la reine, qui avoit pris sa route par Paris, pour conduire sa fille en Lorraine, & l'y marier avec le duc de Bar, fit avancer la cérémonie du baptême de M. le dauphin, & de ses deux sœurs. La duchesse fût la marraine du dauphin, & le pape Paul V le parrain. La cérémonie se fit à Fontainebleau par le cardinal de Gondi, évêque de Paris, & le cardinal de Joyeuse y représenta la personne du pape, qui l'avoit fait son légat pour cette fonction. Le jeune prince y reçut le nom de Louis. Ce nom lui fut donné en mémoire de saint Louis, dont le dernier fils, Robert, comte de Clermont, étoit la tige de la Branche de Bourbon, qui étoit montée sur le throne, dans la personne du roi. Il lui fut aussi donné à l'honneur de Louis XII, dont le souvenir étoit encore alors très-cher à la France, par la douceur de son gouvernement.

Et de ses deux sœurs. Matthieu, l. 3.

L'aînée des deux sœurs du dauphin fut tenue sur les fonts au nom de l'archiducheſſe Iſabelle-Claire-Eugenie, Dame

Dame des Pays-bas, & Diane de Valois, ducheſſe d'Angoulême, qui la repréſentoit, donna le nom d'Eliſabeth à la petite princeſſe, qui n'eut point de parrain. Celui de la cadette fut M. le duc de Lorraine, & Madame la grande ducheſſe fut la marraine, qui fut repréſentée par le prince Dom Jean de Medicis. La princeſſe fut nommée Chriſtine, du nom de ſa marraine. Il ſe fit à cette occaſion de grandes réjouiſſances. La magnificence y auroit été beaucoup plus grande, ſi la cérémonie ſe fût faite à Paris, comme on l'avoit projetté d'abord: mais la maladie contagieuſe qui fut pendant l'été aſſez violente dans cette capitale, l'empêcha, & les grands préparatifs qu'on y avoit faits, furent pour la plûpart inutiles. 1605.

Les états d'Italie penſent à ſe précautionner contre les Eſpagnols.

Les changemens de pontificats arrivés à Rome durant cette année, étoient autant d'obſtacles au grand deſſein que les plus conſidérables Etats d'Italie méditoient depuis longtemps, de ſe précautionner par une ligue contre la puiſſance d'Eſpagne, qui leur étoit formidable; & leur crainte avoit redoublé, depuis que le comte de Fuentes étoit gouverneur du Milanès.

Caractere du comte de Fuentes gouverneur du Milanès.

Cet homme d'un eſprit remuant & inquiet, s'il en fut jamais, les tenoit en de continuelles alarmes, tantôt faiſant des levées de troupes, ſans que l'on pût deviner où il les deſtinoit, tantôt bâtiſſant des forts ſur les frontieres de ſon gouvernement, qui inquiétoient divers princes, dont les terres y confinoient. Celui à qui il donna ſon nom à l'entrée de la Valteline, pour couper la communication des Venitiens avec les Griſons, & rendre leur alliance inutile, fit grand bruit, & fut dans la ſuite l'occaſion d'une guerre. Il envahit en 1602 Final ſur le ſeigneur de la maiſon de Carreto, ſans qu'ils ayent jamais pû depuis en avoir raiſon. Il fit certaines démarches, qui perſuaderent aux Génois qu'il vouloit s'emparer de Savonne. Il avoit fait l'année précédente citer divers princes pour des fiefs qu'ils poſſédoient, & qu'il prétendoit relever du duché de Milan. Toutes ces entrepriſes donnoient beaucoup d'inquiétudes à tous les princes d'Italie, & il n'y en avoit pas un ſeul qui ne fût d'avis de faire une ligue.

Diverſes lettres des cardinaux d'Oſſat & du Perron.

1605. Le pape, les Vénitiens, le grand duc de Toscane, convenoient de la nécessité qu'il y avoit de la faire, & le duc de Savoye même n'en paroissoit pas fort éloigné : mais selon la coûtume de ces princes de-là les Monts, il se faisoit beaucoup de projets, & rien ne s'exécutoit.

Ils en traitoient souvent avec les ministres du roi à Rome, qui faisoient tout leur possible pour les encourager : mais la difficulté d'être secourus par la France depuis la cession du marquisat de Saluces, ralentissoit les plus échauffés : sur quoi quelques-uns ne désespéroient pas d'engager le duc de Savoye à remettre les choses dans leur ancien état, & à proposer lui-même au roi de reprendre ce marquisat en rendant la Bresse.

Différend entre le pape & les Vénitiens.

Mais sur ces entrefaites, il survint une affaire qui pensa allumer la guerre entre deux des plus considérables Puissances de l'Italie, c'est-à-dire, entre le pape & les Vénitiens; & c'étoit un grand contre-temps pour la ligue des princes d'Italie contre l'Espagne. La France prit part à ce différend, & eut tout l'honneur de l'accommodement qui le termina.

Diverses lettres du cardinal du Perron.

Le pape Paul V à en juger par la conduite qu'il tint en diverses rencontres, ne fut pas plutôt élevé sur la chaire de Saint Pierre, qu'il se proposa de porter le plus loin qu'il lui seroit possible, l'autorité du Saint Siége, au moins en Italie; car à l'égard de la France & de l'Angleterre, il garda des mesures, & usa de beaucoup de circonspection; & même à l'égard de celle-ci, il écoutoit volontiers les conseils que le roi de France lui donnoit, & s'y conformoit pour l'ordinaire.

Historie particolare delle cose passate tra Paolo V e la republica di Venezia.

Il entreprit avec chaleur de maintenir les immunités ecclésiastiques, qui ont beaucoup plus d'étendue en Italie qu'ailleurs; & dès le commencement de son pontificat, il fit respecter son autorité sur ce sujet à Genes, à Luques & à Naples même, & les Espagnols s'y opposerent inutilement. Ce fut aussi ce qui donna lieu aux brouilleries dont je parle entre lui & la république de Venise.

En quoi consistoit le différend.

Ce différend roula principalement sur trois articles. Le premier étoit une défense que le sénat avoit faite à tous ses

Digitized by Google

sujets de bâtir de nouvelles églises, des hôpitaux & des monasteres sans sa permission. Le second fut au sujet d'une loi qui avoit été portée, par laquelle il avoit été défendu aux laïcs d'aliéner leurs biens en faveur des ecclésiastiques ; & le troisieme, fut la connoissance que le tribunal séculier s'étoit attribuée des crimes d'un chanoine de Vicence, & du comte Brandelino Valdemarino, abbé de Nerveze, tous deux grands scélérats. 1605.

Le pape demandoit que le sénat révoquât la défense & la loi, comme injustes, comme contraires à l'honneur de Dieu, & aux droits des ecclésiastiques, & prétendoit que le jugement du chanoine & de l'abbé étoit de la compétence de son nonce, entre les mains duquel il vouloit qu'on remît ces deux prisonniers.

Les brefs qu'il écrivit à la république sur tous ces articles, n'ayant point eu d'effet, il employa les censures, & excommunia le doge Leonard Donato, & les sénateurs, & interdit tout l'état de Venise. Cet interdit causa de grands troubles, les uns par respect pour le Saint Siége, voulant l'observer, les autres pour se conformer aux ordres du sénat, tenant leurs églises ouvertes, & y faisant l'office divin à l'ordinaire. Vendrumino, nouvellement élu patriarche de Venise, se retira à Padoue, & Barbaro patriarche d'Aquilée étant sur le point de publier l'interdit dans son diocese, en fut empêché par les menaces du doge, qui, ayant assemblé le peuple de cette métropolitaine, lui fit entendre qu'il ne s'agissoit pas en cette rencontre de la religion, mais du salut & de la liberté de la république. Les Jésuites, pour ne se pas trouver engagés dans cette tempête, quitterent avec la permission du sénat, qu'ils n'obtinrent pas sans peine, les établissemens qu'ils avoient dans l'état de Venise, & en sortirent. Les religieux de quelques autres ordres nouvellement institués en firent autant ; les anciens demeurerent, & ne garderent point l'interdit.

Comme le sénat prévit que cette affaire pourroit aboutir à une guerre, il s'y prépara. Il fit une levée de six mille Grisons. Il écrivit à François comte de Vaudemont, à qui la république avoit donné quelque temps auparavant la charge

1605. de général de ſes troupes, pour le faire venir en Italie, & lui expédia des commiſſions pour lever ſix mille fantaſſins, & ſix cents chevaux : mais ce prince, qui avoit peine à ſe réſoudre à faire la guerre au Saint Siége, après avoir balancé quelque temps, ſe démit du généralat des troupes Vénitiennes. Enfin, le rendez-vous de l'armée fut donné à Soncino ſur les frontieres du Milanès ; & le pape aſſembla la ſienne auprès de Ferrare, ſous les ordres de Ranuce duc de Parme.

Durant ce temps-là on publia de part & d'autre des manifeſtes, & divers autres écrits de théologiens & de canoniſtes, qui ne ſervoient qu'à aigrir les eſprits : mais on étoit plus attentif encore aux démarches que feroient les princes de l'Europe dans une affaire, qui devoit, ſelon toutes les apparences, avoir de grandes ſuites.

Diverſes lettres du cardinal du Perron.

Les princes d'Italie s'y trouvoient fort embarraſſés, appréhendant de ſe voir enveloppés dans l'incendie qui la menaçoit, & ils attendoient à ſe déclarer, que la France & l'Eſpagne euſſent fait connoître leurs intentions. Il n'y eut que le duc de Savoye qui fit offrir ſous main ſon ſervice aux Venitiens, au cas que le comte de Fuentes entreprît quelque choſe ſur leurs états. On entrevit auſſi que le duc d'Urbin & le duc de Modene penchoient du côté de cette république.

La cour d'Eſpagne ne vouloit point dans le fond s'engager dans la guerre : mais elle auroit été ravie que les deux parties l'euſſent faite, afin de les voir s'affoiblir l'une l'autre ; & ſes miniſtres faiſoient tout leur poſſible pour irriter de plus en plus le pape.

Philippe III ne laiſſa pas de lui écrire une lettre, par laquelle il lui offrit toutes les forces de ſes états pour le défendre. Son ambaſſadeur, auſſi-bien que celui de l'empereur & celui du duc de Savoye, garderent l'interdit à Veniſe, & ne ſe trouverent plus dans l'égliſe de S. Marc avec le doge. M. de Freſne-Canaie ambaſſadeur de France, y alla à ſon ordinaire ; & le pape ne parut pas le trouver mauvais.

Matthieu, Hiſt. de Henri IV, l. 3.

Le roi travaille à l'accommoder.

Quoique le roi eût auſſi fait offre de ſon ſecours au pape ;

cependant, le parti qu'il prit fut de travailler à l'accommoder avec la république de Veniſe. C'eſt à quoi le cardinal du Perron & M. d'Alincourt, qui avoit ſuccédé au comte de Bethune dans l'ambaſſade de Rome, tâcherent toujours de le porter; & le but qu'ils ſe propoſerent, fut que le roi eût ſeul la gloire de cette médiation & de l'accommodement. 1606.

Les Eſpagnols s'en apperçurent. Dom François de Caſtro gouverneur de Gayette, & neveu du duc de Lerme, premier miniſtre d'Eſpagne, fut envoyé à Veniſe, pour ſonder l'eſprit des Venitiens; & quoiqu'il eût été un de ceux qui avoient le plus aigri les affaires, le principal deſſein de ſon voyage étoit de faire en ſorte, que ſuppoſé que les choſes tournaſſent à la paix, le roi ſon maître y eût au moins quelque part.

Mais le pape ſe défioit trop des Eſpagnols, pour agréer leur médiation. Au contraire, il témoigna toujours aux miniſtres du roi la ſatisfaction qu'il auroit de ſes bons offices, & que c'étoit le ſeul prince auquel il voulût confier ſes intérêts.

Il ne fut pas long-temps ſans ſe repentir d'avoir fait tant d'éclat, & d'avoir été ſi vîte dans cette affaire, & il fit connoître à l'ambaſſadeur de France, que ſi des lettres qu'il lui préſenta de la part du roi, étoient arrivées trois ou quatre jours plutôt, il auroit au moins ſuſpendu une partie de ce qu'il avoit fait contre les Venitiens.

Il envoye pour cet effet le cardinal de Joyeuſe à Rome.

Le roi informé par le nonce de France, de la diſpoſition où le pape étoit à cet égard, fit partir au mois d'Octobre le cardinal de Joyeuſe, ſous prétexte d'aller réſider quelque temps à Rome comme cardinal, & en particulier de rendre compte au pape de la légation dont il l'avoit honoré pour le baptême de M. le Dauphin. Meſſieurs d'Alincourt ambaſſadeur à Rome, & de Freſne-Canaie ambaſſadeur à Veniſe, furent avertis du véritable ſujet pour lequel on envoyoit le cardinal à Rome, afin d'agir ſuivant les mêmes vûes avec les deux parties, & en l'attendant d'avancer les choſes le plus qu'ils pourroient.

Dans l'inſtruction donnée au cardinal de Joyeuſe.

Le cardinal n'arriva à Ferrare que ſur la fin de l'année,

1607. Il y demeura quelque temps, & y attendit l'agrément du pape pour passer à Venise, où il se rendit au commencement de l'année 1607.

Diverses propositions faites aux parties. Les ministres du roi à Rome & à Venise avoient déja, sur ses ordres, fait quelques propositions touchant l'accommodement. M. d'Alincourt proposa au pape une suspension mutuelle, c'est-à-dire, que de son côté, il suspendit ses censures, & les Venitiens l'exécution de leurs ordonnances, & qu'ils révoquassent les patentes, par lesquelles le Sénat avoit enjoint au clergé de n'avoir nul égard à l'interdit.

Le pape après beaucoup de résistance, pressé par l'ambassadeur, qui lui remontra les funestes conséquences de cette dissension, agréa la suspension proposée, protestant que c'étoit uniquement par considération pour le roi, qu'il avoit cette condescendance. Un courrier fut aussi-tôt dépêché à M. de Fresne-Canaie, afin qu'il fit la même proposition à la seigneurie, qui ne put se résoudre à y consentir; parce qu'elle prétendit que cette démarche donneroit atteinte à son autorité souveraine, & sembleroit remettre à l'arbitrage d'autrui, le droit de disposer à sa volonté de ce qui lui appartenoit.

Mais les Venitiens pour convaincre le roi de l'inclination qu'ils avoient à la paix, & de leur déference pour ses conseils, proposerent un autre expédient; ce fut d'engager le pape à changer la suspension en une entiere révocation qui se feroit de part & d'autre; & même ils s'offrirent à remettre entre les mains du roi les deux prisonniers ecclésiastiques, qui faisoient en partie le sujet de la querelle, pour en disposer comme bon lui sembleroit.

M. d'Alincourt ayant proposé cet expédient au pape, il en parut très-irrité sur l'article des deux prisonniers, disant que c'étoit à lui-même que les Venitiens devoient satisfaction là-dessus; & que c'étoit lui faire insulte, que de proposer de remettre les deux prisonniers entre les mains d'un autre. Il ajoûta toutefois ces paroles, « que si au moins » la république se fût mise en devoir de me demander con» jointement avec Sa Majesté, la révocation de mes cen-

» sures, & qu'elle remit entre les mains des juges eccléſiaſtiques de Veniſe, & non en celles de Sa Majeſté les deux priſonniers. . . . » Il s'arrêta là ſans rien dire davantage. 1607.

L'ambaſſadeur reprenant la parole, lui demanda : ſi au cas que les Venitiens fiſſent ce qu'elle venoit de dire, Sa Sainteté s'en contenteroit ? ſur quoi il ne voulut point répondre, & dit ſeulement qu'il ſavoit de bonne part, & de Veniſe même, que ſi le roi parloit plus ferme aux Venitiens qu'il n'avoit fait juſqu'à préſent, il leur feroit entendre raiſon. Lettre du cardinal du Perron du 21 Sept. 1606.

Le roi le fit ; & l'ambaſſadeur de France par ſon ordre ſe plaignit aux Venitiens du peu d'égard qu'ils paroiſſoient avoir pour les conſeils de Sa Majeſté, & pour la peine qu'elle vouloit bien prendre de les tirer du mauvais pas où ils s'étoient engagés : mais il en uſa auſſi de même à l'égard du pape.

Il affecta de lui parler plus froidement que de coûtume ſur cette affaire, & comme d'une choſe à laquelle le roi ne prenoit intérêt, que par la ſeule conſidération qu'il avoit pour le Saint Siége. Quelque temps après, le cardinal du Perron, dans un entretien de trois ou quatre heures qu'il eut avec le pape, parla ſur le même ton, & lui dit avec beaucoup de liberté & de fermeté ſes penſées là-deſſus. Autre lettre du dernier Octobre. Autre lettre du 15 Novembre.

Cette conduite eut ſon effet, & le pape & les Venitiens parurent plus faciles. Dom François de Caſtro qui étoit toujours à Veniſe, vit bien par ce qui lui revenoit de divers endroits, que les choſes s'acheminoient à l'accommodement, & au lieu qu'auparavant il avoit agi avec aſſez de hauteur auprès des Venitiens, en les exhortant à ſatisfaire le pape, il commença à prendre les manieres d'un homme plus neutre, & fit tout ce qu'il put pour ſe faufiler avec l'ambaſſadeur de France, à deſſein de l'engager à concerter avec lui les moyens de la réconciliation. C'étoit afin de pouvoir dire que le roi d'Eſpagne y avoit eu quelque part : mais quoi qu'il pût faire, M. de Freſne-Canaie ne s'ouvrit jamais à lui, & éluda toujours ſur les avances qu'il fit, pour s'ingerer dans l'affaire. Autre lettre du 1 Decembre.

Ainſi le cardinal de Joyeuſe trouva à ſon arrivée à Veniſe

1607. les choſes aſſez bien diſpoſées, quoiqu'à en juger par les apparences, on les crût comme déſeſpérées : car le pape, vraiſemblablement, pour intimider les Venitiens, commença à faire des préparatifs extraordinaires de guerre. Les Eſpagnols en firent autant dans tous leurs Etats d'Italie, & il parut que ces deux puiſſances agiſſoient tellement de concert, qu'on ne douta plus que dans peu on ne les vît fondre l'une & l'autre ſur les terres de la république. D'autre part les Venitiens ſe mettoient auſſi en état de défenſe, & le roi de ſon côté armoit à tout évenement.

On conſent de part & d'autre à une ſuſpenſion juſqu'à un entier accommodement.

La ſage conduite du cardinal de Joyeuſe ſurmonta toutes les difficultés, & après avoir repréſenté au conſeil de Veniſe les conſéquences de ce différend pour le repos de l'Italie & de toute l'Europe, les dangers où une guerre qui étoit prête à s'allumer, expoſeroit leur république, la peine qu'ils auroient à contenir au-dedans de leur Etat les peuples que le zele pour la patrie d'une part, & l'inquiétude des conſciences de l'autre partageroient infailliblement, il fut arrêté entre eux, que l'exécution des loix qui concernoient les eccléſiaſtiques, & qui avoient donné lieu à la querelle, ſeroit ſuſpendue juſqu'à ce que les parties fuſſent convenues à l'amiable là-deſſus ; que les deux priſonniers ſeroient mis entre les mains d'un délegué du pape ; que les édits publiés contre l'interdit ſeroient révoqués, & que les religieux qui s'étoient retirés des terres de la ſeigneurie, ſeroient rétablis ; que le pape de ſon côté révoqueroit l'interdit, & qu'en même temps que M. d'Alincourt & le cardinal de Joyeuſe préſenteroient au pape ces articles, il leur mettroit entre les mains un plein pouvoir adreſſé à ce cardinal touchant l'interdit.

Lettre du cardinal Ubaldini nonce en France, datée du 5 de Fevrier 1608, & du 15 d'Avril.

Il y eut de grandes & de longues conteſtations ſur l'article du rétabliſſement des ordres religieux, parce que les Venitiens s'obſtinerent à en exclure les Jéſuites qui s'étoient, diſoient-ils, bannis d'eux-mêmes, & contre leſquels enſuite de leur retraite, le Sénat avoit rendu un arrêt d'exil perpétuel. Ils firent valoir à cette occaſion toutes les choſes les plus atroces, que les hérétiques & les autres ennemis de cette Societé avoient tant de fois publiées contre elle. Le cardinal,

Digitized by Google

dinal, quelque envie qu'il eût de servir ces Peres, conformément aux ordres du roi qui avoit fort à cœur leur rétablissement, & malgré les difficultés qu'il prévit de la part du pape, fut obligé de passer cet article aux Venitiens. 1607.

Il arriva à Rome sur la fin de Mars, & n'eut à vaincre la résistance du pape, que sur deux points. L'un étoit le rétablissement des Jésuites, & l'autre le lieu où devoit se faire la révocation des censures, parce que le pape à la persuasion des Espagnols, qui traversoient cette affaire par le chagrin de ce qu'elle s'étoit conclue sans eux, vouloit que la révocation se fit à Rome, & les Venitiens, que ce fût à Venise. Les ministres du roi en vinrent néanmoins à bout; le cardinal du Perron faisant espérer au pape sur l'article des Jésuites, qu'après que les choses seroient pacifiées, Sa Sainteté & le roi employeroient plus efficacement leur crédit là-dessus auprès de la Seigneurie. Il en arriva cependant autrement; car ce ne fut que sous le regne de Louis XIV, & sous le pontificat d'Alexandre VII en 1657, que la Societé fut rétablie dans les Etats de Venise. Pour l'autre article, on prit un tempérament; savoir que ce seroit M. d'Alincourt, ambassadeur de France à Rome, qui demanderoit au pape la révocation des censures, & non pas M. de Fresne-Canaie, qui faisoit la même fonction à Venise. Lettre du cardinal du Perron du 13 & 29 de Mars 1607.

Le cardinal de Joyeuse étoit sur le point de retourner à Venise, lorsque le pape reçut une lettre de Dom François de Castro, par laquelle il l'assûroit que s'il vouloit tenir ferme sur l'article des Jésuites, les Venitiens y donneroient infailliblement les mains. Cette lettre fit qu'il chargea le cardinal de Joyeuse de faire encore de nouvelles instances sur ce point, & de déclarer au doge, que sans cela il romproit l'accommodement: mais c'étoit là un artifice du ministre Espagnol concerté avec le doge, qui voulant faire plaisir au roi d'Espagne, en le faisant entrer pour quelque chose dans cette affaire, étoit convenu de deux points avec les agens d'Espagne à Rome: le premier, qu'ils représenteroient au pape, que jamais la république n'accepteroit cette condition du rétablissement des Jésuites; & le second, qu'ils feroient en sorte par leurs instances, que le pape se relâche- Thuanus, l. 137.

1607. roit sur cet article. Ils l'avoient effectivement obtenu de lui avant l'audience du cardinal de Joyeuse, & le pape ne fit tant de difficulté là-dessus dans cette audience, où il termina l'affaire avec le cardinal, que pour se faire auprès du roi un mérite de sa condescendance. Ainsi le manége de Castro n'étoit que pour faire renaître cette difficulté, & pour pouvoir dire qu'elle n'avoit été lévée que par le moyen des Espagnols. Le doge découvrit lui-même ce mystere au cardinal de Joyeuse, quand tout le reste fut reglé; & le président de Thou dans son histoire, dit qu'il avoit su tout ce manége du cardinal même.

Les Espagnols, toujours dans la même vue, firent encore une tentative, qui fut d'engager le pape à proposer au cardinal de Joyeuse, de prendre pour adjoint dans la révocation des censures & dans la conclusion du traité, le cardinal Zapata: mais le cardinal de Joyeuse rejetta avec fermeté cette proposition, & dit qu'il abandonneroit plutôt entierement l'affaire, que de permettre qu'ayant coûté tant de peine au roi & à ses ministres, un autre en partageât l'honneur avec Sa Majesté.

Il est enfin conclu, & le roi en a tout l'honneur.

Le pape n'ayant pas davantage insisté là-dessus, le cardinal retourna à Venise; & après quelques conférences & quelques nouvelles difficultés qui furent levées, il consomma cette grande affaire. Le succès d'une telle négociation, & celui que les ministres de France avoient eu dans les deux derniers conclaves, augmenterent extraordinairement la réputation du roi en Italie, & rétablirent parfaitement la considération de la nation Françoise en cette cour, où depuis les guerres civiles elle étoit tombée dans un grand mépris. Tout étant conclu à Venise, le cardinal envoya le traité au pape qui le ratifia le dernier jour d'Avril. Il retourna peu de temps après en France, aussi bien que le cardinal du Perron, que le roi avoit fait depuis peu archevêque de Sens, & grand aumônier de France.

Lettres du cardinal du Perron du 22 Mai 1607.

Chagrin qu'en eurent les Huguenots, & pourquoi.

Cet accommodement causa autant de joie à la plûpart des princes d'Italie en les délivrant de l'appréhension de la guerre, qu'il donna de chagrin aux Protestans, qui ne projettoient rien de moins, que d'engager la république de Venise

dans leur parti, & dans l'hérésie, à l'occasion du différend dont il s'agissoit. 1607.

Ce que je vais raconter de ce fait, est tiré de trois lettres (a) du cardinal Ubaldini alors nonce en France.

Le roi depuis l'accommodement avoit fort exhorté le pape & la Seigneurie à avoir l'un pour l'autre toute la condescendance possible dans les démêlés qui pourroient survenir, afin de maintenir entre eux une parfaite intelligence.

Le pape suivit ce conseil, & donna aux Venitiens en diverses occasions de grandes marques de bienveillance & d'une parfaite réconciliation. Peu de temps après il y eut un nouveau conflit de juridiction touchant l'abbaye de Vanguadizza, où le pape se comporta encore d'une maniere tout-à-fait conforme aux sages conseils du roi, & les plus prudens des sénateurs Venitiens en userent de même. Néanmoins quand on traita de cette affaire, il y en eut plusieurs qui s'emporterent fort contre le pape, & firent tous leurs efforts pour ranimer les dissensions: mais le grand nombre envisageant les véritables intérêts de la république, & touchés de la conduite honnête du pape, l'emporta; & la chose se termina à l'amiable.

Le roi fit témoigner au nonce Ubaldini par M. de Villeroi, la satisfaction qu'il avoit de la modération que le pape avoit fait paroître en cette rencontre, & on lui communiqua par son ordre une lettre qu'on avoit interceptée, qui faisoit connoître combien il étoit à propos dans ces conjonctures que le Saint Siége se ménageât avec la république de Venise.

Découvertes du dessein qu'ils avoient formé d'introduire leur religion à Venise.

Cette lettre étoit écrite par un ministre de Geneve à un Huguenot de Paris des plus considérables: en voici le contenu. Ce ministre y disoit que lui-même avoit séjourné quelque temps à Venise; qu'il y avoit introduit l'Evangile, & que dans quelques années on en verroit de grands fruits; que Fra Fulgentio très-saint prédicateur évangélique travailloit infatigablement dans cette vigne; que plusieurs des sénateurs, & en particulier le doge, avoient ouvert les yeux

(a) Ces lettres sont dans la bibliotheque de M. l'abbé d'Etrées, datées du 18 d'Août 1609, du 16 Septembre & du 13 d'Octobre.

1607. à la vérité ; qu'ils avoient réſolu de ne ſe pas déclarer ſi-tôt ; d'attendre une conjoncture plus favorable, & que le nombre de leurs partiſans fût augmenté ; que l'on croyoit que l'auteur d'une lettre écrite contre le pape & contre les Jéſuites, étoit un gentilhomme Venitien, nommé Dominique de Molino ; qu'il ne reſtoit déſormais aux réformateurs de la religion qu'à prier Dieu de permettre que le pape ſuſcitât quelque nouvelle querelle aux Venitiens pour avoir lieu d'introduire la religion Réformée dans la république.

Le nonce également ſurpris & réjoui de cette découverte, pria M. de Villeroi d'aſſûrer le roi de la réconnoiſſance du pape, & de le conjurer d'uſer de toute l'autorité qu'il s'étoit acquiſe dans le ſénat de Veniſe, pour empêcher que l'héréſie ne prît pié dans cette république, & ne ſe répandît delà dans le reſte de l'Italie. M. de Villeroi lui répondit, que le roi avoit déja pris des meſures pour cet effet ; & que M. de Champigni (*a*) ſon ambaſſadeur à Veniſe qui étoit parfaitement informé de tout, feroit ſon devoir.

En effet le roi avoit envoyé à l'ambaſſadeur une copie de la lettre du miniſtre de Geneve, avec ordre de demander ſur ce ſujet une audience au ſénat, d'y parler fortement, & de l'exhorter efficacement de ſa part à ouvrir les yeux ſur le danger où la République étoit expoſée, ſi elle ne prenoit les précautions néceſſaires pour le prevenir.

L'ambaſſadeur exécuta ſon ordre avec exactitude & beaucoup de prudence. Il montra d'abord la lettre en particulier à quelques-uns des principaux ſénateurs, qu'il ſavoit être très-bons Catholiques. Ils le conjurerent de ne pas différer d'exécuter ſes ordres, & lui dirent que s'il ne le faiſoit pas, ils ne pourroient ſe diſpenſer de rendre compte de ce qu'il leur avoit dit, à l'inquiſition de l'état, & au conſeil des dix.

Il délibéra avec eux de la maniere dont il s'y prendroit. Il fut conclu que l'on feroit une autre copie de la lettre ; qu'on en ôteroit le nom du doge qui y étoit nommé, comme

(*a*) C'eſt celui qui fut depuis ſur-intendant des finances, & puis premier préſident.

Digitized by Google

un de ceux qui favoriſoient le plus l'héréſie. On en uſa ainſi par égard pour ſa dignité, & de peur qu'il ne traverſât cette affaire : on en retrancha encore un article où il étoit fait mention des Jéſuites : mais l'ambaſſadeur refuſa d'ôter le nom de Fra Paolo, & celui de Fra Fulgentio, comme quelques-uns le vouloient. Ce Fra Fulgentio étoit de l'ordre des Servites, comme Fra Paolo, & c'eſt lui qui a écrit ſa vie. 1607.

L'ambaſſadeur ayant été introduit à l'audience, parla avec beaucoup de force ſur le ſujet qui la lui avoit fait demander ; & s'étendit fort ſur l'intérêt que la république avoit à fermer l'entrée de ſes Etats à l'héréſie. Enſuite il produiſit la lettre, dont la lecture, dit le cardinal Ubaldini, fit pâlir un des ſénateurs qu'il ne nomme point.

Il y en eut un autre qui ſoûtint que cette lettre étoit ſuppoſée, & qu'elle avoit été fabriquée par quelque Jéſuite, qui par le moyen du Pere Coton, vouloit décrier la République dans l'eſprit du roi, & dans le monde. Sur quoi l'ambaſſadeur reprit avec fermeté, que le roi étoit trop ſage, pour ſe laiſſer impoſer d'une maniere ſi groſſiere ; que la lettre étoit véritable, & que le roi en étoit ſi aſſûré, qu'il la ſoûtiendroit toujours comme telle. En effet le roi en parla depuis de la même maniere au ſieur Foſcarini, ambaſſadeur de Veniſe à la cour de France, & lui dit, que s'il n'avoit été bien aſſûré de la vérité du fait, il ſe ſeroit bien gardé d'en faire part à un ſénat auſſi ſage que celui de la Seigneurie. Lettre du cardinal Ubaldini du 8 Novembre 1609.

Les ſénateurs qui n'étoient point de la faction favorable aux Hérétiques, furent épouvantés de la lettre. Pluſieurs déclamerent contre Fra Paolo & Fra Fulgentio, & le ſénat témoigna qu'il ſe tenoit très-obligé au roi de ſes bons offices dans une affaire ſi importante. Il fut ordonné aux inquiſiteurs de l'Etat de s'appliquer avec diligence à leur miniſtere, pour prevenir les malheurs qu'on avoit à craindre de l'héréſie, & des artifices des Hérétiques. On fit défenſe à Fra Fulgentio de prêcher déſormais : Fra Paolo perdit beaucoup du crédit qu'il avoit dans la république, & lui & les autres théologiens qui avoient embraſſé ſes ſentimens, furent depuis beaucoup plus réſervés dans leurs diſcours &

1607. dans leurs écrits, prévoyant que dans la suite ils auroient beaucoup plus à craindre de la République que du pape même.

On peut faire sur ce récit plusieurs réflexions importantes : car premierement, on y voit l'attention des Hérétiques à profiter de toutes les conjonctures, pour étendre leur secte, & que les Venitiens nonobstant leur mauvaise disposition à l'égard du pape, comprirent de quelle conséquence il étoit pour la sûreté de leur Etat, de couper pié d'abord à toutes ces funestes intrigues. Secondement, on doit remarquer le sincere attachement que le roi avoit pour la religion Catholique, nonobstant les soupçons que quelques faux zelés avoient encore alors de lui là-dessus : & en troisieme lieu, on y trouve de quoi réfuter les vaines apologies que l'on voit faire à certaines gens, de Fra Paolo, de Fra Fulgentio, & de leurs semblables, sur l'article de leur religion, comme s'ils ne s'étoient attiré la haine & les censures des papes, que pour avoir entrepris la défense des intérêts temporels de la république. Les liaisons avec les novateurs supposent d'ordinaire de deux choses l'une, ou que l'on est de leur religion, ou qu'on n'en a point du tout.

M. d'Alincourt, dont le roi venoit de recompenser les services, & ceux de M. de Villeroi son pere par le gouvernement de Lyon, demeura encore quelque temps à Rome après l'accommodement du pape avec les Venitiens, & y soûtint dignement l'honneur de la nation en une occasion qui se présenta.

Préséance des ambassadeurs de France sur ceux d'Espagne.

Lettre du cardinal du Perron du 16 Mai 1607.

Après la cérémonie du compliment d'obédience que le duc de Feria vint faire au pape de la part de Philippe III, roi d'Espagne, comme Sa Sainteté passa dans la salle du consistoire accompagné de ce duc & de l'ambassadeur ordinaire d'Espagne, M. d'Alincourt les y suivit, pour y prendre la place qui lui étoit dûe à la droite du pape, & bien préparé à s'y maintenir, si les deux ambassadeurs Espagnols entreprenoient de lui faire quelque difficulté sur la préséance : mais dès qu'ils l'eurent apperçû, ils prirent la gauche, & delà se retirerent au bout de la salle, sans faire le

Digitized by Google

moindre ſemblant de diſputer la place à l'ambaſſadeur de France. 1607.

Le pape entretenant enſuite ce ſeigneur, lui dit que le roi de France n'avoit pas autant de ſoin que le roi d'Eſpagne, de ſe faire des créatures à Rome & dans l'Italie; ſur quoi le pape n'étoit pas tout-à-fait bien inſtruit de ce qui ſe paſſoit à ſa cour: car depuis que le cardinal d'Oſſat & le cardinal du Perron y avoient été chargés des affaires de France, ils avoient plus travaillé qu'il ne penſoit à cela même, & avoient mis pluſieurs, tant cardinaux que prélats & d'autres perſonnes, dans les intérêts de la couronne. Matthieu, l. 5.

L'ambaſſadeur lui répondit, que les Eſpagnols uſoient en cela de certains moyens que le roi ne jugeoit pas convenables à un grand prince d'employer: mais ſur ce que le pape lui dit, qu'entre autres choſes le roi d'Eſpagne honoroit volontiers pluſieurs ſeigneurs Italiens du collier de la toiſon d'or, & que le roi n'avoit encore donné à aucun le collier de l'ordre du Saint Eſprit, l'ambaſſadeur repartit, que ſur l'article de l'ordre du Saint Eſprit, il y avoit un obſtacle qui n'étoit point pour celui de la toiſon d'or; ſavoir que le roi de France qui étoit grand-maître de cet ordre, faiſoit un ſerment qui en excluoit les étrangers: mais que ſi Sa Sainteté vouloit diſpenſer le roi de ce ſerment, aſſûrément il ſeroit ravi de ſuivre ſes conſeils là-deſſus.

Le pape conſentit à donner cette diſpenſe; & l'ambaſſadeur l'ayant fait ſavoir à la cour, le roi le chargea de donner en ſon nom le collier de ſes ordres au duc de Sforce & au duc de Saint Gemini des Urſins. La cérémonie s'en fit dans l'égliſe de Saint Louis avec une grande pompe. Le pape permit à M. d'Alincourt d'y inviter tous les barons Romains, lui accorda les Suiſſes, & les chevaux-légers de ſa garde, & trouva bon que dans l'inſtant qu'il donneroit le collier & le cordon bleu à ces deux ſeigneurs, on fit une décharge du canon. L'éclat de cette cérémonie fit beaucoup de peine aux Eſpagnols, & ils ſe garderent bien d'y paroître.

Digitized by Google

1607. *Rétabliſſement de la religion catholique dans le Bearn.*

Après la conſommation de l'important ouvrage de la paix entre le pape & les Venitiens, le roi fit encore une choſe très-agréable au Saint Siége, ſur laquelle le pape Clément VIII lui avoit ſouvent fait de grandes inſtances, parce que ce prince s'y étoit engagé en recevant ſon abſolution : mais la prudence la lui avoit fait différer juſqu'à cette année. Ce fut le rétabliſſement de la religion Catholique dans le Bearn, où à peine il en reſtoit quelques veſtiges. Il permit aux Jéſuites & à quelques autres eccléſiaſtiques & religieux d'y faire des miſſions, dont le ſuccès avec le temps & la patience ſurpaſſa dans la ſuite l'eſpérance du roi & des miſſionnaires.

Dupleix, Hiſt. de Henri IV.

Naiſſance d'un ſecond fils de France.

La naiſſance d'un ſecond fils de France le ſeizieme d'Avril, fut un nouveau ſujet de joie pour tout le royaume : on lui donna le titre de duc d'Orléans : mais il mourut dans ſa cinquieme année.

Edit d'union de la Navarre à la couronne.

Le roi publia en celle-ci un édit mémorable, par lequel il unit à la couronne de France la Navarre & ſes autres états patrimoniaux. Il étoit contraire à un autre, qu'il avoit fait quelque temps après qu'il fut parvenu à la couronne de France. Comme alors il n'avoit point d'enfans, qu'il déſeſpéroit d'en avoir de la reine Marguerite, & que cette princeſſe n'étoit plus avec lui depuis long-temps, il avoit déclaré ſa ſœur Catherine de Navarre héritiere de ſes biens paternels & maternels. Il avoit voulu faire paſſer cet édit au parlement de Paris transferé à Tours : mais Jacques de la Gueſle procureur général s'y étoit oppoſé, & ſe rendit partie pour l'intérêt de la couronne, à laquelle ſont dévolus tous les biens qui en relevent, dès-là que le prince qui les poſſede monte ſur le throne.

La choſe en étoit demeurée là : mais le roi ſe voyant des enfans, & Madame Catherine, ducheſſe de Bar étant morte, il changea d'avis là-deſſus, & publia au mois de Juillet le nouvel édit dont je parle, par lequel approuvant l'ancienne oppoſition de ſon procureur général, & l'arrêt du parlement qui avoit été rendu en conſéquence, il déclara que ſes biens patrimoniaux demeureroient à perpétuité unis à la couronne : & cet édit fut enregiſtré dans tous les parlemens

Digitized by Google

lemens du royaume. Par là les duchés de Vendôme, d'Albret & de Beaumont, les comtés de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, de Rouergue, de Perigord & de Marle, la vicomté de Limoges, & d'autres villes & seigneuries qui étoient de son patrimoine, devinrent des domaines de la couronne. La principauté de Bearn comme mouvante du duché d'Aquitaine, eût dû être aussi comprise dans l'édit: mais le roi eut quelques raisons de ne l'y pas comprendre alors, & la réunion à la couronne n'en fut faite que sous le regne suivant. 1607.

Le roi s'étoit acquis une si grande réputation, premierement par sa valeur dans la guerre, & puis par sa prudence depuis la paix, & enfin par sa droiture & sa franchise envers ses alliés, que cette haute estime où il étoit, commençoit à le mettre sur le pié d'être l'arbitre des différends des princes de l'Europe, & c'étoit un honneur auquel ses prédécesseurs, depuis un très long-temps, avoient cessé de prétendre.

Les Etats de Hollande & les archiducs prennent le roi pour arbitre de leurs différends.

A peine avoit-il terminé l'affaire de la cour de Rome avec la république de Venise, que les Etats de Hollande & les archiducs, ainsi qu'on parloit alors, c'est-à-dire, l'archiduc Albert & l'archiducheſſe sa femme, agréerent sa médiation pour mettre fin à une guerre qui les ruinoit les uns & les autres: car on prétend que la longueur du siége d'Ostende avoit coûté cinquante mille hommes aux Espagnols, & que les Hollandois à la défense de cette place, & dans les diversions qu'ils avoient faites par d'autres siéges ou expéditions, en avoient perdu beaucoup davantage. Il arriva donc, comme c'est assez l'ordinaire, que lorsque la guerre se faisoit entre les deux nations avec de plus grands efforts, elle étoit plus prête de finir.

Le roi toutefois n'eut pas d'abord sujet en cette rencontre, d'être fort content des Hollandois, qui firent à son insû des démarches qu'ils ne devoient pas cacher à un allié, dont ils avoient reçu tant de bons offices, & duquel ils n'avoient nul sujet de se défier: mais également jaloux de leur liberté, ennuyés de la guerre, & accablés des dettes qu'ils avoient contractées pour la soûtenir, ils s'étoient

1607. imaginé que ce prince ne cherchoit qu'à la fomenter, & qu'il eſpéroit que quand ils ſeroient à bout, ils ſe verroient obligés de ſe jetter entre ſes bras, & de le reconnoître pour leur ſouverain, par la crainte de retomber ſous la domination d'Eſpagne. Ceux qui vouloient la paix en Hollande, faiſoient exprès courir ce bruit, pour alarmer les archiducs, & les déterminer à faire eux-mêmes les premieres avances; à quoi on ſavoit bien qu'ils avoient beaucoup de penchant.

Dans les inſtructions des ſieurs Jeannin & de Buzenval. Annales de Grotius, l. 15.

Philippe III, roi d'Eſpagne, beaucoup plus agréablement occupé de ſes plaiſirs, que des affaires de ſon État, ſouhaitoit auſſi extrêmement la fin de cette guerre. Il étoit fatigué des plaintes des Portugais & de ſes autres ſujets, dont les Hollandois déſoloient le commerce dans les Indes, & qui étoient ſans ceſſe en alarmes, par les flottes qui paroiſſoient continuellement ſur les côtes d'Eſpagne & de Portugal. Ce prince ſe voyoit à la veille d'une nouvelle guerre en Italie, au ſujet des brouilleries du pape & des Venitiens, & pouvant à peine ſubvenir aux dépenſes de celle des Pays-bas, où ſes troupes ſe mutinoient ſouvent faute de paye, il ſe trouvoit dans d'étranges embarras.

Il couroit un bruit que les Hollandois offroient des vaiſſeaux aux Mahométans d'Afrique, pour les faire paſſer en Eſpagne, & les remettre en poſſeſſion du royaume de Grenade, d'où le roi Ferdinand avoit autrefois chaſſé tous ceux de cette nation, qui n'avoient point voulu embraſſer la religion Chrétienne. Ce projet parut d'autant moins chimérique au conſeil d'Eſpagne, qu'il avoit ſû qu'en 1605 ces reſtes de Mahométans, mal convertis, & toujours très-maltraités des Eſpagnols, s'étoient offerts au roi de France de ſe ſoulever, s'il vouloit les aſſûrer d'une armée de vingt mille hommes. Il avoit même été averti que deux capitaines Gaſcons, l'un nommé Panniſſaut, & l'autre la Claverie, envoyés par la cour de France pour s'inſtruire ſur les lieux de l'état des choſes, y étoient demeurés cachés aſſez longtemps. On parloit encore de la venue d'un Chaoux en France de la part du Grand Seigneur, qui en effet y arriva cette année 1607, & eut audience du roi : mais il n'étoit chargé que de complimens, & de nulles autres affaires.

Digitized by Google

Toutes ces raisons appuyées des instances des archiducs dont le pays étoit tout ruiné, faisoient que le roi d'Espagne pensoit sérieusement à faire la paix avec les Etats; & il consentit, que les archiducs cherchassent le moyen d'en faire quelque ouverture. 1607.

Les archiducs font faire aux Hollandois la premiere ouverture d'accommodement.

Ils se servirent pour cet effet d'un gentilhomme nommé Valrave de Vittenhorst, qui avoit beaucoup de parens en Hollande. D'abord il ne parla qu'à quelques particuliers: mais étant allé à la Haye sur la fin de l'année précédente, il traita avec quelques-uns des principaux des Etats, & les assûra de la part des archiducs de leur disposition à une paix ou à une treve, & qu'il ne tiendroit nullement à eux, qu'on n'entrât au plutôt en négociation.

La chose ayant été divulguée, causa un grand partage dans les esprits. Elle fut approuvée de la plûpart à cause des miseres que produisoit la guerre, & des avantages que l'on pouvoit espérer de la paix. Les autres sur le préjugé du peu de sûreté qu'il y avoit à traiter avec les Espagnols, ne pouvoient goûter cette proposition. Le prince Maurice qui s'étoit fait tant de réputation, & avoit acquis un si grand crédit durant la guerre, prévoyoit bien que la paix diminueroit fort l'un & l'autre. Ceux qui étoient attachés à lui, & dont la fortune dépendoit de son autorité & de sa grandeur, lui en faisoient envisager la décadence, comme le plus grand mal qui pût arriver à une personne de son rang: mais le sieur Barneveld, dont les conseils passoient pour des oracles dans les Etats, & qui avoit beaucoup d'ascendant sur l'esprit du prince Maurice, parce que ce prince lui avoit l'obligation d'avoir été mis à la tête des armées après la mort du prince d'Orange son pere, fit taire ce parti, & consentir le prince à la négociation proposée. Il se servit principalement de cette raison, que depuis long-temps les Anglois n'étoient gueres que spectateurs de leurs guerres; que la France à la vérité les secouroit, mais d'une maniere qui ne pouvoit pas les rendre supérieurs à leurs ennemis; que quand ces deux puissances verroient qu'on entameroit le traité de paix, elles prendroient apparemment le parti d'agir plus efficacement en faveur des Etats, pour les mettre en pouvoir de Grotius, l. 16.

1607. soûtenir une guerre qui étoit si utile aux deux couronnes, & empêchoit les Espagnols de tourner leurs forces contre elles.

Sur ces raisons il fut résolu d'écouter Vittenhorst & Gevarts, greffier de Tournehout qui s'étoit joint à lui; & dès qu'ils eurent produit leurs lettres de créance de la part des archiducs, ils furent introduits dans les Etats.

Discours de leurs députés aux Etats. Leurs discours roulerent sur l'avantage qui reviendroit de la paix tant aux archiducs, qu'aux Etats, & sur la résolution où le prince & la princesse étoient d'y contribuer de tout leur possible : mais comme ils y jetterent quelques mots touchant les droits & les prétentions de l'archiducheſse sur les Provinces-Unies, on ne leur répondit point autre chose, sinon qu'il n'étoit plus question de cela; que les Provinces-Unies étoient un Etat libre, reconnu pour tel par les princes étrangers, qui leur envoyoient des ambassadeurs, & chez qui elles envoyoient elles-mêmes des ministres avec cette qualité, pour faire avec eux des traités & des alliances, comme il se pratique entre souverains; que tandis que les archiducs voudroient disputer sur ce point-là, il n'y auroit ni paix, ni treve; & que les Etats avoient encore depuis peu déclaré très-nettement à l'empereur leurs intentions là-dessus.

Vittenhorst étant retourné à Bruxelles avec cette réponse, écrivit delà quelque temps après aux Etats, que les archiducs étoient si bien intentionnés pour la paix, que les formalités ne les empêcheroient point d'en traiter; qu'ils ne prétendoient point par le traité étendre leur domination, & qu'ils seroient contens que les choses demeurassent dans l'état où elles se trouvoient actuellement.

Vittenhorst en partant de la Haye avoit laissé à Rifwick, village voisin, un Cordelier déguisé, nommé Jean Neyen, natif d'Anvers, mais originaire de Zélande, & fils d'un pere qui avoit autrefois suivi le parti du prince d'Orange. Il étoit provincial de son ordre, homme adroit; mais qui avoit des manieres franches & ouvertes, & étoit fort propre par cet endroit à traiter avec les gens du pays.

Ceux-ci ne veu- Il avoit des amis dans les Etats, & les archiducs l'avoient

chargé de découvrir les difficultés qui pourroient empêcher la paix, & de les en informer. Il s'acquitta bien de sa commission, & sur de nouveaux ordres qu'il reçut, il trouva moyen d'avoir une audience secrete du prince Maurice, qui lui répéta qu'on n'entameroit jamais la négociation, à moins que les archiducs ne fussent résolus de traiter avec les Etats, comme avec des peuples libres.

1607. *lent traiter que comme peuple libre.*

Il alla à Bruxelles rendre compte de cette conférence, & il en rapporta une lettre des archiducs, par laquelle ils consentoient de traiter à cette condition, pourvû que devant la fin du mois d'Août les Etats leur fissent savoir leurs intentions, & arrêtassent le lieu & le temps des conférences. La proposition fut acceptée, & l'on convint d'une suspension d'armes pour huit mois.

Les autres y consentent, & l'on convient d'une suspension d'armes pour huit mois.

Cette résolution fut diversement reçue dans les Provinces-Unies, selon que les uns se trouverent affectionnés à la paix, ou portés à la continuation de la guerre; & plusieurs ministres dans leurs prêches en firent les uns de grands éloges, & les autres la blâmerent avec de violentes invectives. Nonobstant ce bruit, & le partage des opinions, la suspension d'armes fut conclue & publiée; & il est remarquable que deux des plus importans traités qui se soient faits en ce temps-là, furent l'un & l'autre entamés par deux Cordeliers, celui de Vervins par le Pere Catala Gironé, & l'autre par le Pere Neyen. C'étoit assez la maniere de la maison d'Autriche depuis Ferdinand le Catholique, de faire ainsi sonder le gué par des personnes de cette sorte, que l'on pouvoit impunément désavouer, si le succès de leurs premieres démarches ne répondoit pas aux espérances qu'on en avoit conçues.

Cette nouvelle étant venue en France, & les Etats ayant donné avis au roi de la suspension d'armes, il se tint extrêmement offensé de ce qu'ils l'avoient conclue sans son consentement. Il nomma le président Jeannin & le sieur de Buzenval qui avoit résidé long-temps en Hollande, pour y aller de sa part. Il les chargea de faire ses plaintes aux Etats de leur conduite, d'assister à la négociation, supposé que l'on passât outre, d'y veiller à ses intérêts, & d'empêcher qu'il

Dans l'instruction des sieurs Jeannin & Buzenval.

1607. ne s'y cõclût rien de désavantageux aux Etats & à leurs alliés. Le sieur de la Place de Russi, déja choisi pour faire la fonction de résident de France en Hollande, fut adjoint au président Jeannin & à M. de Buzenval. Ils arriverent le vingt-deuxieme de Mai à Flessingue en Zélande, & le vingt-quatrieme à la Haye.

Lettre du président Jeannin du 21 & 29 Mai 1607.

Diversité de sentiments sur cette résolution.

Ils y trouverent les opinions fort partagées sur l'importante affaire dont il s'agissoit. Le prince Maurice leur fit paroître un grand éloignement de la paix, & Barneveld au contraire beaucoup de penchant à la conclure, l'un & l'autre pour les raisons que j'ai déja touchées. Les ambassadeurs ne leur parlerent qu'en général des vûes du roi, qui en effet n'en avoit point encore de bien déterminées, & vouloit avant que de faire aucune démarche, être informé de la disposition des esprits & de la situation des choses en Hollande. Outre qu'il ignoroit de quelle maniere le roi d'Angleterre se comporteroit en cette occasion, & s'il voudroit agir ou non de concert avec la France.

Discours que fit à la Haye le président Jeannin chef de l'ambassade de France.

Le président Jeannin, chef de l'ambassade, parla pour la premiere fois dans les Etats le vingt-huitieme de Mai. Il dit que le roi avoit été fort surpris de la démarche qu'ils avoient faite pour la treve, sans consulter un allié aussi puissant & aussi bien intentionné pour eux qu'il l'étoit. Après cette plainte, il leur témoigna que le roi approuvoit fort le refus qu'ils avoient fait aux archiducs, d'entrer en traité avec eux avant que d'en être reconnus pour peuples libres & indépendans. Il les assûra que Sa Majesté avoit leurs intérêts fort à cœur; qu'elle les avoit toujours fort affectionnés, non-seulement quand elle avoit eu besoin de leur secours durant les guerres civiles, mais encore depuis que Dieu l'avoit mis en état de s'en passer, & de résister avec ses seules forces, aux plus puissans ennemis qui entreprendroient de l'attaquer. Il les exhorta à procéder avec beaucoup de circonspection dans leur négociation avec les archiducs, supposé qu'on en vint là, leur fit un détail des points auxquels ils devoient faire le plus d'attention, leur conseilla d'écouter les avis de tous leurs alliés, & en particulier ceux du roi d'Angleterre, dont l'amitié leur avoit été si utile; il leur

Digitized by Google

proposa de la part du roi qui n'avoit en vûe que leur sûreté & leur liberté, de nommer des personnes qui pussent instruire de leurs affaires ceux qu'il leur députoit, & leur recommanda sur-tout de faire ensorte, que s'ils avoient la paix au-dehors, elle ne fût point troublée au-dedans par les factions & par les intérêts particuliers. 1607.

Réponse des Etats.

Ce discours fut très-bien reçu des Etats, qui y répondirent par la bouche du sieur Barneveld, & firent d'abord des excuses, de ce qu'ils avoient accepté la treve sans consulter le roi, sur ce que leur ayant été proposée par l'archiduc, ils avoient cru ne pas devoir différer l'acceptation d'une proposition si avantageuse à l'état présent de leurs affaires : mais que leur intention avoit toujours été de ne pas passer plus avant, sans prendre les conseils de Sa Majesté, à qui ils se reconnoissoient redevables du salut de leur république ; qu'ils ne prendroient aucune résolution dans la suite, que celle qui lui seroit la plus agréable, & qu'elle jugeroit être la plus utile à leur Etat ; & qu'ils nommeroient incessamment des députés, pour donner une connoissance exacte à ses ministres de la situation de leurs affaires, & pour conférer avec eux des mesures qu'ils avoient à prendre.

Lettre du président Jeannin du 29 Mai 1607.

Dans le temps que les ambassadeurs François étoient en chemin pour la Hollande, un envoyé des archiducs arriva à la cour de France, pour complimenter le roi sur la naissance de M. le duc d'Orléans. Cet envoyé après son compliment, fit part au roi de la suspension d'armes conclue avec les Etats. Il lui dit que ses maîtres espéroient qu'il seroit content des conditions de cette treve, comme ils étoient très-satisfaits du choix qu'il avoit fait du président Jeannin pour l'ambassade de Hollande, parce que c'étoit un homme prudent, moderé, & qui aimoit la paix : qu'ils s'assûroient que Sa Majesté travailleroit à la procurer aux Pays-bas, comme elle l'avoit procurée à l'Italie, par l'accommodement des Venitiens avec le pape ; à quoi le roi répondit, qu'il ne désiroit rien plus que le repos de ses voisins, & en particulier celui des archiducs : mais qu'on auroit peine à y parvenir, tandis qu'on ne leveroit pas les ombrages, que

Lettre de M. de Villeroi au président Jeannin.

Digitized by Google

1607. l'on avoit avec raiſon de l'inquiétude & de l'ambition des Eſpagnols, & que l'unique moyen de le faire, étoit de renvoyer des Pays-bas les troupes Eſpagnoles. L'envoyé aſſûra le roi que c'étoit auſſi là l'intention des archiducs : mais qu'ils étoient obligés de garder des meſures ; que ſi la paix ſe faiſoit, on en renverroit la plûpart ; qu'on n'en retiendroit qu'autant qu'il en faudroit pour garder les citadelles, & qu'avec le temps, on s'en déferoit entierement.

Il eſt certain, à en juger par toute la conduite des archiducs, qu'ils vouloient ſincerement la paix : & l'on voit même par une autre lettre * de M. de Villeroi au préſident Jeannin, qu'au cas que l'Eſpagne s'y oppoſât, il avoient eu quelque penſée de s'appuyer du roi de France, pour la faire malgré les Eſpagnols, & de ſe rendre tout-à-fait indépendant d'eux.

* Du 7 Juin 1607.

Difficulté de la part de l'Eſpagne.

Cependant on doutoit fort que le roi d'Eſpagne agréât & ratifiât la ſuſpenſion d'armes, & qu'on entrât en négociation pour la paix, ſous la condition que les archiducs avoient acceptée, de traiter avec les Etats comme avec des peuples libres, d'autant que cette ratification ſeroit une rénonciation à ſa ſouveraineté ſur les Provinces-Unies.

Deux raiſons augmentoient ce doute. La premiere, que l'accommodement des Venitiens avec le pape, ne laiſſoit plus au roi d'Eſpagne aucun ſujet de craindre la guerre en Italie ; & la ſeconde étoit que l'amiral Hemskerke venoit de gagner une grande bataille navale ſur les Eſpagnols proche de Cadix, & qu'il n'étoit gueres de l'humeur Eſpagnole de paſſer une condition ſi peu honorable à la nation dans une telle conjoncture, de peur qu'elle ne parût y avoir été contrainte par cette nouvelle diſgrace.

On ne pouvoit néanmoins ſans cette ratification paſſer outre ; & tout ce que pouvoient faire les ambaſſadeurs François en Hollande, étoit de délibérer avec le prince Maurice & Barneveld ſur ce qu'il conviendroit de faire, ſuppoſé que le roi d'Eſpagne donnât ou ne donnât pas la ratification.

Au cas qu'il ne la donnât point, les Etats qui ne trouvoient point de ſureté à traiter avec les ſeuls archiducs, penchoient

penchoient plus à la continuation de la guerre, qu'à la paix : mais ils repréſentoient au roi qu'ils ne pouvoient la continuer ſans de plus grands ſecours, & lui demandoient quatre millions par an, pour les aider à ſoûtenir les dépenſes qui les abîmoient : mais ſuppoſé que la ratification vînt, ils préferoient la paix ; & il étoit ſeulement queſtion de la rendre ſtable, & d'empêcher que les Eſpagnols ne s'en ſerviſſent pour les diviſer entr'eux, les ruiner & les perdre par leurs intrigues & leurs artifices ordinaires. 1607.

L'avis qui prévaloit là-deſſus, étoit de faire intervenir le roi de France & le roi d'Angleterre pour la garantie du traité, & de les engager par ce moyen, à prendre la protection des Provinces-Unies, au cas que les Eſpagnols n'obſervaſſent pas exactement le traité. Le prince Maurice faiſoit toujours tous ſes efforts, pour faire prendre un autre parti, qui étoit, que ſans s'amuſer à une paix dangereuſe, & qui pourroit cauſer dans la ſuite de la diviſion dans les Provinces-Unies, les deux rois déclaraſſent ouvertement la guerre à l'Eſpagne, aſſûrant que s'il la faiſoit tout de bon, les Eſpagnols ne tiendroient pas dans les Pays-bas.

Qui conſent enfin à la treve.

Les ambaſſadeurs de France traitoient ſans ceſſe ſur tout cela avec les Etats, & avec le ſieur Vivoord, agent d'Angleterre en Hollande : le ſieur de la Boderie, ambaſſadeur de France auprès du roi de la Grande Bretagne en faiſoit de même avec les miniſtres de ce prince, lorſqu'enfin, contre toutes les apparences, la ratification de la treve aux conditions marquées arriva d'Eſpagne. Un plein pouvoir fut envoyé aux archiducs de traiter avec les Etats ; & dès-lors après quelques difficultés ſur certains termes de la ratification, on penſa ſérieuſement à entrer en négociation. Les Hollandois, de peur d'offenſer leurs autres alliés, par la trop grande confiance qu'ils feroient paroître au roi de France, s'ils l'admettoient tout ſeul dans le traité, prierent le roi d'Angleterre, le roi de Dannemark, l'électeur de Brandebourg, & le Palatin, d'envoyer à la Haye leurs miniſtres, pour les aider de leurs conſeils, & contribuer au ferme établiſſement de leur république. Le roi, qui, au cas que la paix ne ſe fît pas, ne vouloit point être ſeul char-

gé de la défenſe des Etats, trouva bon qu'ils en uſaſſent ainſi.

1607.

On propoſe aux rois de France & d'Angleterre d'en être les garants.

Négociation du préſident Jeannin.

Les Hollandois demanderent ſix ſemaines aux archiducs avant que de commencer la négociation, pour faire admettre la ratification d'Eſpagne par les ſept Provinces qui compoſoient leur république; & dans cet intervalle le préſident Jeannin, de concert avec Barneveld, fit enſorte que les Etats lui propoſaſſent d'eux-mêmes, auſſi bien qu'aux miniſtres d'Angleterre, de faire entre les deux rois le traité de garantie, ſuppoſé que la paix ſe fît; & celui d'une ligue au moins défenſive en faveur de la République, au cas qu'il fallût continuer la guerre.

Les Anglois qui vouloient toujours ménager l'Eſpagne & les archiducs, répondirent qu'ils feroient volontiers le traité de garantie : mais que pour l'autre, il ſeroit aſſez temps d'y penſer, quand on verroit la paix entierement déſeſpérée. Les François repartirent, que les deux rois ayant en vûe de procurer la paix aux Etats, il falloit faire les deux traités avant qu'on entamât la négociation, par la raiſon que les archiducs & le roi d'Eſpagne voyant les deux princes réſolus à prendre la défenſe de la République, ſe rendroient beaucoup plus faciles à accorder toutes les conditions néceſſaires pour ſa ſûreté, & que c'étoit l'unique moyen infaillible de leur faire conclure la paix malgré qu'ils en euſſent.

Cette conduite des Anglois cauſoit un grand embarras au roi, qui, ainſi que je viens de le dire, ne vouloit point ſe charger ſeul de la protection & de la défenſe des Etats, à cauſe de la dépenſe qu'il y faudroit faire. Néanmoins il donna ordre au préſident Jeannin, ſuppoſé que les Anglois s'opiniâtraſſent à ne pas faire le traité de la ligue avant la négociation, de le conclure avec les Etats en ſon nom ſeul, en y ajoûtant que le roi d'Angleterre pourroit y entrer dans la ſuite, s'il le jugeoit à propos.

Lettre du roi au préſident Jeannin du 23 Nov. 1607.

Le délai que les Etats avoient demandé, pour donner communication aux provinces de la ratification du roi d'Eſpagne, & quelques autres difficultés qui ſurvinrent, firent que de toute cette année 1607, on n'entra point en conférence ſur la paix.

Digitized by Google

Dès que les provinces eurent donné leur consentement, les archiducs chargerent le provincial des Jésuites de Flandre qui alloit à Rome, & devoit passer par la France, de demander une audience au roi de leur part, & de le remercier en leur nom des soins qu'il avoit pris pour une chose qu'ils souhaitoient beaucoup, & qui devoit procurer le repos à l'Europe; de lui dire qu'ils avoient sû que Sa Majesté s'étoit tenue un peu offensée, de ce qu'ayant témoigné à l'ambassadeur ses bonnes intentions là-dessus, ils sembloient lui en avoir tenu si peu de compte; de l'assûrer qu'il n'y avoit eu en cela de leur côté ni mépris ni indifférence; que l'unique raison qui les avoit empêchés de conferer avec elle sur ce sujet, avoit été l'incertitude où l'on étoit, si les Etats se résoudroient à traiter de la paix: mais que depuis qu'ils avoient fait savoir leur résolution d'en traiter, ils étoient bien aise de lui témoigner leur reconnoissance des bons offices que ses ambassadeurs leur avoient rendus en cette occasion. 1607. Lettre de M. de Villeroi au président Jeannin du 10 Janvier 1608.

Le roi répondit, qu'après ce qu'il avoit dit à l'ambassadeur des archiducs, ils n'avoient pas dû continuer dans leurs défiances, & que de son côté il n'avoit pas dû faire paroître plus d'empressement, sans en être prié; qu'il n'avoit pas laissé d'ordonner à ses ambassadeurs d'agir efficacement pour la paix; & que puisque l'on commençoit, quoique trop tard, à lui en savoir quelque gré, il y travailleroit avec plus d'application que jamais.

Le provincial, selon les ordres qu'il en avoit, lui fit encore quelques autres propositions, comme celle du mariage de Madame Christine de France avec le prince d'Espagne, auquel, en ce cas, les Pays-bas seroient donnés en souveraineté après la mort des archiducs, qui n'avoient point d'enfans. Le roi fit à cette proposition une réponse obligeante, telle que la méritoient ces projets, qu'il prévoyoit bien devoir être sans effet. Après tout, sans la défiance que le roi avoit du peu de sincérité de la cour d'Espagne dans cette offre, elle auroit pû être acceptée; & si elle l'avoit été, les Hollandois étoient perdus: car une des conditions étoit, que le roi joindroit toutes ses forces à celles d'Es- Lettre du nonce Ubaldini datée du 12 d'Octob. 1608.

pagne, pour accabler les Etats & les soûmettre à l'archiduc. Mais peu de temps après il se passa une chose en Hollande, qui dut moins déplaire aux archiducs qu'à la cour d'Espagne. Ce fut le traité de ligue défensive entre la France & les Etats, pour maintenir le traité de paix, quand il seroit fait.

1607. *Traité de ligue défensive contre la France & les Etats pour le maintien de la paix à faire.*

Suivant les principaux articles de ce traité, le roi s'obligeoit envers les Hollandois contre tous ceux qui entreprendroient de violer la paix, à leur fournir dix mille hommes à ses frais & dépens, pour autant de temps qu'ils en auroient besoin: & au cas qu'un plus grand secours fût nécessaire, il s'engageoit à le donner: mais à condition que la dépense qu'il feroit alors ne seroit que par forme de prêt, & qu'elle lui seroit rendue après la guerre.

Pareillement les Etats s'obligeoient, si le roi étoit attaqué, à lui soudoyer cinq mille hommes, & plus s'il en étoit besoin, & aux mêmes conditions que je viens de dire, excepté qu'il seroit libre au roi de prendre l'équivalent en vaisseaux, & en autres choses nécessaires pour faire la guerre sur la mer. Ce traité devoit subsister même après la mort du roi, à l'égard de son successeur, pourvû qu'il le confirmât dans l'an & jour de son avenement à la couronne.

Les Anglois n'y sont point compris.

Il se fit avec le roi seul, & non avec le roi d'Angleterre, les ambassadeurs de ce prince ayant demandé du temps, pour savoir plus particulierement ses intentions au sujet de quelque contestation qu'ils avoient eue dans leurs conférences avec les députés des Etats touchant les villes ostageres ou cautionnaires, ainsi qu'ils parloient, que les Anglois tenoient en Zelande, & touchant le commerce & les sommes dont les Hollandois leur étoient redevables.

Lettre du président Jeannin du 28 Janv. 1608.

Ce traité ne fut signé que le vingt-cinquieme de Janvier, quoiqu'il soit daté du vingt-troisieme. C'est qu'après qu'il eut été mis au net, les Anglois se raviserent, & dirent qu'ils vouloient y être compris, & puis ils se dédirent: ainsi on ne le signa que deux jours après.

Il causa beaucoup de joie dans les villes des Provinces-Unies; ce fut Barneveld qui le fit conclure par la grande autorité qu'il avoit dans les Etats, où il dominoit presque absolument.

Digitized by Google

Les députés des archiducs pour les conférences de la paix arrivérent à la Haye le premier jour de Février; c'étoient le marquis Spinola, le secrétaire Mancidor, le Pere Neyen, le sieur Verreiken, & le président Richardot, qui depuis très-long-temps avoit toujours été employé dans les négociations par les rois d'Espagne, & qui avoit le secret de celle-ci. 1607.

Premiere conférence pour la paix.

Leur premiere conférence avec les députés des Etats, dont le chef étoit Barneveld, se passa à examiner les pouvoirs ou procurations des uns & des autres: elles furent réciproquement agréées, étant expressément marqué dans celle des archiducs & du roi d'Espagne, qu'ils reconnoissoient les Provinces-Unies pour Etats libres, & qu'ils ne prétendoient rien sur eux. Barneveld demanda que dès-lors on mît cette clause en exécution, & que l'on déclarât qu'on alloit traiter avec les Etats comme avec des peuples libres; ce qui leur fut accordé: mais un des Etats fit une difficulté, sur ce qu'ayant regardé le sceau de la procuration des archiducs, & ayant vû les écussons des sept Provinces-Unies, il dit que ces princes marquoient par-là qu'ils conservoient leurs prétentions sur ces provinces, quoiqu'ils parussent y renoncer par leur procuration.

Les Espagnols reconnoissent les Provinces-Unies pour états libres.

Lettre du président Jeannin de 16 Fév. 1608.

Le président Richardot répondit, qu'on ne devoit pas chicaner là-dessus; que les archiducs prenoient dans leurs titres celui de ducs de Bourgogne, & le roi d'Angleterre celui de roi de France, sans que les François y trouvassent à redire. La contestation ne fut point vuidée dans cette conférence: mais le président Richardot étant venu voir le président Jeannin, ce ministre lui représenta, que les Etats ne devoient point se relâcher, & ne se relâcheroient point sur cet article; que l'exemple qu'il apportoit des archiducs & du roi d'Angleterre étoit contre lui, d'autant que ces princes prétendoient par-là marquer leurs droits sur les Etats, dont ils mettoient les noms parmi leurs titres, & qu'au contraire les archiducs avoient déclaré qu'ils renonçoient à ceux qu'ils avoient sur les Provinces-Unies: sur quoi le président Richardot consentit encore à passer sur ce point, quoiqu'il avouât qu'il étoit fort honteux pour ses maîtres.

Digitized by Google

1607. Dans ce même entretien qu'il eut avec le préſident Jeannin, ils diſputerent ſur un autre article de grande importance. Richardot prétendoit que les archiducs cédant leurs droits ſur les ſept Provinces-Unies, les Hollandois devoient leur rendre les places qu'ils tenoient en Brabant & en Flandre, dont les garniſons pouvoient courir juſqu'aux portes de Bruxelles, & offrit de leur donner en échange quelques places que les Eſpagnols avoient dans la province d'Oweriſſel, & la ville de Linguen, qui appartenoit au prince Maurice.

Le préſident Jeannin lui dit, que ce différend pourroit s'accommoder, ſi les archiducs y ajoûtoient celles qu'ils tenoient dans la Gueldre : mais Richardot rejetta cette propoſition. La raiſon pour laquelle les archiducs vouloient garder les places de Gueldre, étoit les prétentions qu'eux & l'empereur avoient ſur les duchés de Cleves & de Juliers, qui furent depuis un ſujet de guerre, & que ces places de Gueldre faiſoient la communication des Pays-bas avec ces duchés.

Le préſident Jeannin lui propoſa quelques autres expédiens, & entr'autres, de remettre cette diſpute après la concluſion de la paix, & qu'alors on traiteroit des échanges des places, dont on pourroit faire arbitres les rois de France & d'Angleterre : mais ce point demeura indécis.

Autre conférence ſur l'article du commerce dans les Indes.

Dans une autre conférence entre les députés des archiducs & ceux des Etats, on en agita un autre qui n'étoit pas de moindre conſéquence ; c'étoit ſur le commerce des Indes, tant Orientales qu'Occidentales. Les archiducs vouloient que les Hollandois y renonçaſſent, & ceux-ci étoient réſolus de s'en conſerver la liberté, comme étant une choſe eſſentielle pour rendre leur état riche & floriſſant. Ils ne demandoient point qu'on le leur accordât abſolument, mais ſeulement qu'ils puſſent faire ce commerce comme les François le faiſoient, c'eſt-à-dire, qu'au-delà de la ligne, ſans préjudice de la paix, on ſe battroit dans les rencontres, & que les plus forts l'emporteroient.

Le préſident Richardot & le marquis Spinola firent pa-

voître en cette rencontre beaucoup d'indignation, & dirent que les Etats devoient ſe contenter de la permiſſion qu'on leur accordoit de trafiquer en Eſpagne. On s'échauffa de part & d'autre là-deſſus, & cette conteſtation fit beaucoup de bruit dans les Provinces-Unies, parce qu'un très-grand nombre de particuliers étoient intéreſſés à ce commerce. On cria par-tout, qu'il valoit mieux continuer la guerre, & le prince Maurice qui perſiſtoit toujours à ne point vouloir la paix, vit par là beaucoup groſſir ſa faction, & diminuer celle de Barneveld. 1607.

Le préſident Jeannin eut avec celui-ci, & puis avec le préſident Richardot quelques entretiens particuliers ſur ce ſujet. Les Etats mêmes ſouhaiterent d'avoir là-deſſus l'avis des ambaſſadeurs de France, d'Angleterre, de Dannemark & des princes d'Allemagne, & les prierent d'aſſiſter à leur aſſemblée. Ils s'y trouverent deux ou trois fois, ſans pouvoir rien imaginer qui pût ſatisfaire les Hollandois. Le préſident Jeannin leur propoſa de remettre la déciſion de cet article juſqu'à ce qu'on fût convenu des autres: mais il étoit regardé comme ſi capital, ſoit par les Etats, ſoit par les Eſpagnols, qu'on ne crut pas devoir paſſer outre ſans l'avoir reglé. Autre lettre du 17 Février.

Comme les députés des archiducs & ceux des Etats s'étoient mutuellement donné les articles que les uns & les autres prétendoient obtenir dans le traité, & qu'ils ne convenoient preſque ſur rien, les ambaſſadeurs François ſe plaignirent aux Etats de la lenteur avec laquelle on procédoit, & dirent que le roi trouvoit fort mauvais qu'une affaire qui pour leurs propres intérêts devoit être finie en ſix ſemaines, prenoit le train de durer pluſieurs mois, & leur ajoûterent, qu'ils ne devoient pas s'attendre que le roi continuât à leur fournir les ſommes dont il les avoit aidés juſques-là. Cette déclaration les étonna, mais elle ne les rendit pas plus faciles; & la conférence des députés des deux partis tenue l'onzieme de Mars, finit avec un mécontentement réciproque, & des paroles d'aigreur qui firent appréhender une entiere rupture. On s'adoucit néanmoins de part & d'autre, & on réſolut de prolonger la treve juſ- *Prolongation de la treve.*

Digitized by Google

1607. qu'à la fin de Mai, pour donner le loisir aux archiducs d'envoyer en Espagne, & d'en avoir réponse sur l'article du commerce des Indes. La treve fut encore prolongée pour un an, mais à condition que si dans deux mois on n'avoit conclu avec les archiducs, on romproit absolument les conférences. Un voyage que le président Jeannin fit à la cour de France, pour mieux informer le roi de tout le détail de la négociation, & d'où il ne revint en Hollande qu'à la mi-Août, fut cause que les conférences furent prolongées au-delà du terme marqué, parce que les députés des archiducs, & ceux des Etats par considération pour le roi, ne jugerent pas qu'il convînt de se séparer en l'absence de son principal ministre.

Lettre du président Jeannin du 24 d'Août.

Difficulté survenue de la part de l'Espagne.

Le président trouva à son retour les choses plus embrouillées, & les esprits plus aigris que jamais. Le président Richardot lui dit, que quoique le Pere Neyen qu'on avoit envoyé en Espagne, ne fût pas revenu, cependant on avoit reçu les ordres de cette cour, dont le contenu étoit, que le roi Catholique ne vouloit rien changer ni ajoûter aux propositions faites pour la paix, & qu'il ne leur cederoit jamais la souveraineté qu'à deux conditions: l'une que l'exercice de la religion Catholique fût rétabli dans toute l'étendue des Provinces-Unies avec une entiere liberté & sans aucune restriction; l'autre que dès le jour que la paix seroit conclue, les Etats s'abstinssent du commerce des Indes, & qu'on leur accorderoit seulement autant de temps qu'il en faudroit pour en faire revenir leurs navires & les marchandises qu'ils y avoient.

On avoit toujours soupçonné les Espagnols de réserver pour la fin l'article de la religion, afin de rompre au cas qu'ils ne pussent pas faire un traité avantageux pour le reste. Le président Jeannin, sur ce que lui rapporta Richardot de la réponse du roi d'Espagne, dit: « Je vois donc bien, » Monsieur, que la rupture est certaine. Je ne le crois pas, » (repartit Richardot,) parce que les Etats ont autant besoin » de la paix que leurs ennemis, & que le roi de France a tant » d'autorité sur eux que, s'il veut bien insister un peu fortement sur l'article de la religion, infailliblement ils le passeront. »

Le

Digitized by Google

Le préſident Jeannin fit inutilement tous ſes efforts pour engager les ambaſſadeurs des archiducs à ſe relâcher au moins en partie ſur cet article, & à attendre après la concluſion du traité, à ménager quelque avantage pour les Catholiques de Hollande, l'aſſurant qu'il étoit chargé par le roi d'y travailler, & lui répondant d'en venir à bout: mais que ſans cela il n'y avoit plus rien à eſpérer pour la paix, & qu'il falloit ſe retirer chacun chez ſoi. 1607.

En effet Barneveld même, que tout le monde ſavoit avoir été juſques-là ſi hautement déclaré pour la paix, propoſa au préſident Jeannin, de dire aux ambaſſadeurs des archiducs, que les Etats vouloient qu'ils ſortiſſent inceſſamment de la Haye, parce qu'ils voyoient bien qu'ils n'étoient venus, que pour les amuſer & les tromper. Ce n'eſt pas que Barneveld eût en effet envie de rompre les conférences: mais il eſpéroit qu'une telle déclaration embarraſſeroit ces ambaſſadeurs, & les feroit changer de langage, dans la perſuaſion où il étoit, que quelque mine que fiſſent les archiducs, ils n'étoient ni préparés, ni réſolus à la guerre: & de plus il ſe juſtifioit par là auprès de la faction du prince Maurice, qui l'accuſoit de vouloir la paix même aux dépens du bien public.

Mais le préſident n'approuva pas cet expédient: premierement, parce que ſi les Eſpagnols le prenoient au mot, & que l'on rompît les conférences, cette rupture arrivant immédiatement après ſon retour de la cour de France, ils s'en prévaudroient, pour publier dans toute l'Europe, que c'étoit le roi qui avoit empêché l'accommodement; & ſecondement, parce qu'ils ſe feroient honneur à leur ordinaire, d'avoir ſacrifié leurs intérêts au bien de la religion, ſur le refus qu'on leur auroit fait d'en procurer la ſureté dans les Provinces-Unies.

Article de la religion.

Le parti que l'on prit, fut de prier les ambaſſadeurs des archiducs de venir dans l'aſſemblée des Etats, afin d'y déclarer nettement les intentions de leurs maîtres. Ils le firent de la même maniere que le préſident Richardot l'avoit fait au préſident Jeannin, & dirent que l'avance que faiſoient leurs maîtres & le roi Catholique, de reconnoître la ſou-

1607. verainеté des Provinces-Unies, étoit si considérable, qu'elle valoit bien la peine que les Etats de leur part passassent sur les articles de la religion & du commerce des Indes, & que sans cela il ne falloit pas penser à la paix.

Le lendemain vingt-unieme jour d'Août, les Etats prierent les ambassadeurs de France & d'Angleterre, de leur donner conseil là-dessus. Les ambassadeurs des deux nations délibérerent entr'eux, & les opinions furent partagées : les Anglois opinerent à ne se point relâcher sur le point de la religion, & les François au contraire furent d'avis, qu'il falloit au moins trouver quelque tempérament, d'autant plus que le nombre des Catholiques étant fort grand dans les Provinces-Unies, il étoit du bien des Etats que chacun eût sujet d'être content, sans quoi il n'y auroit jamais d'union & de concorde assurée entr'eux. Pour ce qui est du commerce des Indes, les Anglois aussi-bien que les François, convinrent qu'il falloit imaginer quelque expédient, pour contenter les Espagnols.

Cet avis ayant été rapporté aux Etats, ils dirent que si après le traité, le roi de France leur proposoit quelque chose en faveur des Catholiques, ils tâcheroient de le satisfaire, en vûe des grandes obligations qu'ils lui avoient; mais qu'ils ne s'engageroient à rien sur ce point par ce traité, ni à la sollicitation du roi d'Espagne; que les Catholiques de l'Etat, si la chose se faisoit ainsi, regarderoient ce qu'on leur accorderoit, comme une obligation qu'ils auroient à ce prince; qu'il n'en faudroit pas davantage pour les lui affectionner, pour causer des partialités dans l'Etat, & y fomenter un parti favorable à l'Espagne.

La paix paroît désespérée. Une telle réponse fit croire aux ambassadeurs François, que la paix étoit une affaire désespérée : de sorte qu'ils prirent la résolution de n'en plus parler, mais de proposer seulement une treve pour plusieurs années. Cet expédient fut approuvé par les Anglois, & il fut résolu qu'on en feroit la proposition de la part des deux rois.

Cette proposition se fit par le président Jeannin le vingt-septieme d'Août : mais les esprits étoient tellement disposés, qu'elle auroit été absolument rejettée, sans trois con-

Digitized by Google

ditions que le préſident y ajoûta. La premiere, que les archiducs traiteroient là-deſſus avec les Etats, comme avec des peuples libres; la ſeconde, que durant la treve, ceux-ci auroient le commerce libre dans tous les états d'Eſpagne, même aux Indes; la troiſieme, qu'ils demeureroient en poſſeſſion de toutes les places & pays qu'ils poſſédoient actuellement. Les Etats répondirent, qu'ils en déliberéroient, quand les députés des archiducs leur auroient fait connoître qu'ils ne rejetteroient pas abſolument ce parti. 1607.

Le préſident Jeannin conféra ſur ce ſujet avec le préſident Richardot, qui lui dit, que ſelon toutes les apparences, les archiducs ne voudroient pas faire une treve de cette nature, en reconnoiſſant par un nouvel acte les Etats pour peuples libres: mais qu'il faudroit ajouter ce traité à celui qui avoit été fait pour la ſuſpenſion d'armes, où cette clauſe étoit exprimée, & que cela reviendroit au même; que ces princes avoient tant d'inclination pour l'accommodement, qu'ils s'en tiendroient à la propoſition faite aux Etats par les ambaſſadeurs des deux rois, & s'obligeroient à la faire exécuter: mais que le roi d'Eſpagne ne ratifieroit point expreſſément ce traité, ſe contentant d'en ſouffrir l'exécution en ce qui le touchoit ſur l'article du commerce.

La réponſe de Richardot ayant été communiquée aux Etats, y cauſa un grand trouble. Tous dirent qu'on voyoit bien que les Eſpagnols n'avoient en vûe que de les tromper; qu'on ſavoit bien que les archiducs avoient un plein pouvoir du roi d'Eſpagne pour traiter, qu'il ne tenoit qu'à eux de s'en ſervir, & que ce refus de la ratification expreſſe du roi d'Eſpagne n'étoit qu'un artifice, par lequel il vouloit ſe conſerver le moyen de rompre la treve quand il le jugeroit à propos.

Intrigues du prince Maurice.

Le prince Maurice & ſa faction ſe prévalurent de cette diſpoſition des eſprits, pour faire changer de ſentiment aux provinces qui étoient les plus portées à la paix. On ſema des écrits par-tout, dont le but étoit de montrer qu'il falloit ou la paix ou la guerre, & qu'une treve quelque longue qu'elle fût, tendoit à la ruine de leur république. On y rendoit Barneveld odieux, & on le faiſoit paſſer pour un hom-

1608. me vendu aux Eſpagnols, & qui trahiſſoit ſa patrie. La choſe alla ſi loin, qu'il demanda aux Etats la permiſſion de ſe retirer. Il s'abſenta en effet quelques jours des aſſemblées, & n'y revint qu'après que les Etats lui eurent député, pour le prier d'y aſſiſter comme à l'ordinaire, en l'aſſurant qu'ils étoient très-convaincus de ſa fidélité, & très-reconnoiſſans des bons ſervices qu'il rendoit à la République.

La faction du prince Maurice n'en demeura pas là, & elle entreprit même de rendre ſuſpectes aux provinces les intentions du roi, à l'occaſion d'un ambaſſadeur extraordinaire, que le roi d'Eſpagne venoit d'envoyer à la cour de France. C'étoit dom Pedro de Tolede chargé de propoſer au roi les mariages de l'infante d'Eſpagne avec M. le Dauphin, & de l'Infant avec une fille de France. Le nonce avoit ordre du pape de ſeconder l'ambaſſadeur d'Eſpagne, & l'on n'avoit point fait myſtere de cette négociation. On fit donc entendre aux provinces que le roi de France alloit s'unir avec le roi d'Eſpagne aux dépens des Etats, & que cette union projettée étoit la cauſe du changement de la conduite des ambaſſadeurs des archiducs, & de la propoſition d'une treve pernicieuſe, au lieu de celle qu'on avoit d'abord faite d'une paix qui pouvoit être utile, ſuppoſé la garantie des deux rois.

Les députés des archiducs ſont obligés de ſe retirer.

Tous ces bruits & tous ces écrits animerent tellement le peuple contre les députés des archiducs, qu'ils avoient ſujet d'en craindre quelque inſulte. C'eſt pourquoi comme les choſes n'avançoient point du tout, les perſonnes les plus ſages des Etats, & les ambaſſadeurs de France leur conſeillerent de ſe retirer, leur abſence pouvant contribuer à diminuer l'aigreur des eſprits. Ils ſuivirent leur avis, & retournerent à Bruxelles ſur la fin de Septembre.

La négociation ne laiſſe pas de continuer pour cela.

Dans les négociations du préſident Jeannin.

On ne laiſſa pas de négocier toujours, comme les ambaſſadeurs de France le leur avoient promis : car depuis quelque temps ils agiſſoient tout-à-fait de concert, & la bonne intelligence étoit telle entr'eux, comme on le voit par quelques lettres que les préſidens Jeannin & Richardot s'écrivirent depuis, qu'elle alloit juſqu'à une entiere confiance.

Digitized by Google

Les libelles dont j'ai parlé avoient fait tant d'impreſſion ſur les eſprits, que le préſident Jeannin crut qu'il étoit néceſſaire de les réfuter. Il fit un écrit qu'il publia, après l'avoir lû tout du long le treizieme d'Octobre dans l'aſſemblée des Etats, & en préſence des ambaſſadeurs d'Angleterre, de Dannemark, des électeurs Palatin & de Brandebourg, du marquis d'Anſpach, & du landgrave de Heſſe qui l'avoient autoriſé. Il y montra les avantages de la treve pour les Provinces-Unies aux conditions propoſées, la foibleſſe des raiſons alléguées dans les écrits qui avoient couru, & les inconvéniens de la guerre beaucoup plus grands que ceux qu'on oppoſoit à la treve, quand ceux-ci euſſent été auſſi réels qu'on le prétendoit. 1608.

Ce diſcours fut bien reçu de l'aſſemblée; & c'eſt ce qui obligea le prince Maurice d'y répliquer par une lettre, qu'il adreſſa aux provinces, afin qu'elles empêchaſſent leurs députés aux Etats, de ſe preſſer d'accepter la treve. Ces contrebatteries étoient cauſe que les choſes demeuroient toujours en ſuſpens; & cependant le préſident Richardot écrivit au préſident Jeannin, que s'il ne pouvoit faire autrement, il ajoûtât au mémoire préſenté aux Etats touchant la treve, le nom du roi d'Eſpagne, & que les archiducs tant en leur nom qu'au nom du roi d'Eſpagne, « ont déclaré & déclarent, ſelon qu'ils ont déja fait par la treve du » vingt-quatrieme d'Avril, qu'ils ſont contens de traiter » avec leſdits ſieurs Etats Généraux des Provinces-Unies, » en qualité & comme les tenant pour pays, provinces & » Etats libres, ſur leſquels ils ne prétendent rien. »

Cette clauſe propoſée par le préſident Jeannin comme de lui-même, ainſi que Richardot l'en avoit prié, adoucit un peu les Etats; & comme il leur repréſenta en même temps, qu'ayant la garantie des deux rois, ils n'avoient rien à craindre de la puiſſance d'Eſpagne, ils parurent un peu plus dociles. Deux lettres que le roi écrivit, l'une aux Etats, & l'autre au prince Maurice leur donnerent beaucoup à penſer. La premiere ne contenoit qu'un ſimple conſeil d'accepter la treve à des conditions raiſonnables: il y faiſoit toutefois aſſez entendre, qu'il n'étoit pas trop content des Etats;

1608. qui sembloient faire si peu de compte de ses avis : mais la seconde étoit très-vive, & leur déclaroit qu'après s'être intéressé à leurs affaires comme un ami véritable & sincere, il ne s'en inquieteroit pas davantage, & les laisseroit prendre tel parti qu'ils jugeroient à propos. Le prince Maurice que cette lettre regardoit principalement, en fut très-inquiet, sachant que sans l'appui du roi, sa fortune tomberoit, soit durant la paix, soit durant la guerre, & il désavoua en présence des ambassadeurs François, tout ce qu'un nommé Lambert qu'il avoit envoyé à la cour de France, y pourroit avoir dit de mal à propos : mais nonobstant ce désaveu, il continua d'animer les provinces à la guerre ; & cette négociation traina encore près de six mois. C'étoient toujours les provinces de Hollande & de Zelande qui étoient les plus difficiles à satisfaire, parce que le prince Maurice y avoit beaucoup de crédit.

Instances des ambassadeurs de France pour porter les états à se rassembler.

Dès que les députés de Zelande furent de retour à la Haye, d'où ils étoient partis pour aller prendre de nouvelles instructions des villes de cette province, les ambassadeurs de France & d'Angleterre firent une nouvelle remontrance à l'assemblée, pour engager tous les membres qui la composoient à se réunir dans le même avis, & pour leur faire envisager les pernicieuses conséquences de leur désunion.

La résistance de la Zelande & de quelques villes de Hollande étoit principalement fondée sur ce qu'elles prétendoient, que la liberté & l'indépendance que les Espagnols leur accordoient, n'étoient point exprimées en termes assez forts & assez formels, & sur ce que le roi d'Espagne refusoit d'en donner une plus ample déclaration.

Les ambassadeurs leur représenterent, qu'on étoit surpris par-tout, de ce que des gens aussi sages qu'eux, hésitoient si long-temps à recevoir l'offre qu'on leur faisoit de les reconnoître pour des peuples libres & indépendans, qui étoit l'unique but, où ils avoient visé depuis quarante ans, & un avantage qu'ils s'étoient procuré à la pointe de l'épée, aux dépens de tant de sang, & avec tant de dangers & de fatigues, & que l'ayant obtenu, ils s'amusassent à pointiller

Digitized by Google

sur des formalités inutiles, qui ne rendroient le traité ni plus sûr, ni plus authentique; que le refus que le roi d'Espagne faisoit d'une plus ample déclaration de leur liberté & de leur indépendance d'ailleurs suffisamment exprimées, n'étoit que pour épargner à une aussi puissante monarchie que la sienne, quelque partie de la honte & du déshonneur que lui faisoit un traité de cette nature. 1608.

Discours que leur fit le président Jeannin.

» Mais on se promet peut-être, (dit le président Jeannin qui portoit la parole à l'ordinaire,) & est vrai-semblable, » que c'est l'espérance de ceux qui rejettent opiniâtrément » la treve, que les rois sont trop intéressés en votre conser- » vation, pour vous laisser perdre, & que par raison d'Etat, » ils seront contraints de vous servir. Ne faites pas une fau- » te irréparable sur un fondement si peu assûré; car vous y » seriez trompés; & afin que personne n'en puisse douter ci- » après, nous vous déclarons, comme en ayant charge & » commandement exprès de nos rois, que si vos adversai- » res refusent la treve, selon les articles qui vous ont été » présentés de notre part, c'est leur intention de vous assi- » ster & secourir de leurs forces & moyens, non-seulement » comme du passé, mais plus puissamment, s'il en est besoin: » comme au contraire si la rupture avient de votre côté, & » que vous mépriſiez le conseil qu'ils vous donnent, vous ne » devez attendre aucun secours d'eux, pour ce que le refus » que vous aurez fait d'accepter des conditions si sûres, ho- » norables & avantageuses pour votre Etat, rendront votre » guerre injuste, & eux ne veulent rien faire qui soit sujet à » blâme, & dont ils puissent recevoir du reproche, au lieu » d'en être prisés & loués.

» Recevez donc, (continua-t-il en finissant son discours,) » le conseil que nos rois vous donnent, le jugeant non-seu- » lement utile, mais du tout nécessaire en l'état auquel sont » vos affaires, & à l'inclination du plus grand nombre des » provinces. Nous en prions de toute affection Messieurs de » la province de Zelande; & comme leur province est véri- » tablement l'une des plus importantes de cet Etat, qu'ils » veuillent aussi être les premiers à se laisser vaincre, puis- » qu'il est ainsi requis pour le salut commun de tous. Nous

1608. » faisons la même priere à son excellence le prince Mau-
» rice, à M. le comte Guillaume, qui ont travaillé, &
» couru beaucoup de périls, pour établir, affermir & agran-
» dir cet Etat, & qu'à présent les choses sont réduites à
» cette nécessité, de ne pouvoir choisir autre conseil, que
» celui que nous leur donnons, d'en faire autant avec nous
» envers la province de Zelande, afin de se rendre auteurs
» par ce moyen, de leur réunion, sans laquelle ils ne peu-
» vent attendre que la ruine entiere de leur Etat, & qu'ils
» puissent dire avec joie & contentement, ce que dit Pho-
» cion grand & sage capitaine à ses concitoyens de la ville
» d'Athenes, & d'un conseil qu'il avoit dissuadé, qui néan-
» moins entrepris & exécuté contre son avis succéda heureu-
» sement, qu'il ne se repentoit pas d'avoir rejetté un conseil
» qu'il jugeoit en sa conscience leur devoir être dommagea-
» ble; mais qu'il étoit très-aise que le succès en eût été meil-
» leur & plus heureux qu'il n'avoit pensé. »

Ce fut le dix-huitieme de Novembre, que ce discours fut prononcé dans l'assemblée des Etats: & comme les députés de Zelande n'avoient point d'autre pouvoir que de proposer les raisons contre la treve, il fallut qu'ils retournassent, pour prendre de nouveaux ordres. Les Etats les firent accompagner de leurs députés, pour représenter aux Zelandois l'utilité & la nécessité de la treve, & pour aller dans les villes de cette province, faire aux bourguemestres les mêmes remontrances.

Le prince Maurice parut un peu ébranlé. Les ambassadeurs de France ménagerent chez eux une entrevûe entre lui & Barneveld. Ils les réconcilierent ensemble; & c'est ce qu'ils étoient obligés de faire de temps en temps entre ces chefs des deux partis, dont l'un vouloit la treve, & l'autre la guerre; ainsi il y avoit beaucoup d'apparence, que la division qu'on appréhendoit entre les provinces, n'arriveroit point. Il n'étoit plus gueres question que de l'agrément du roi d'Espagne, parce que les archiducs avoient promis de s'en tenir au projet que les ambassadeurs de France & d'Angleterre avoient proposé aux Etats: mais on doutoit fort que le roi d'Espagne donnât cet agrément, parce

parce que depuis ſi long-temps la réponſe ne venoit point, quoiqu'il y eût ſans ceſſe des courriers en chemin, qui alloient de Flandre en Eſpagne, & d'Eſpagne en Flandre pour ce ſujet. 1608.

C'eſt ce qui obligea les ambaſſadeurs de France & d'Angleterre d'écrire au préſident Richardot, pour qu'il obtînt une lettre de M. l'archiduc, par laquelle il confirmât ce que ce préſident avoit écrit au préſident Jeannin, que ſi l'on ne pouvoit amener les Etats à conſentir à la treve ſans y faire mention du roi d'Eſpagne, on pouvoit promettre cet article, ſavoir, « que les archiducs tant en leur nom » qu'au nom du roi d'Eſpagne, ſont contens de traiter avec » leſdits ſieurs Etats Généraux des Provinces-Unies, en » qualité & comme les tenans pour pays, provinces, & » Etats libres ſur leſquels ils ne prétendent rien. »

Bon effet qu'il produiſit.

L'abbé de Préaux, neveu de M. de Villeroi, fut chargé de porter cette lettre, & d'agir à Bruxelles, pour avoir celle que l'on demandoit de l'archiduc. Il obtint ce qu'il ſouhaitoit; & dès-lors les ambaſſadeurs des deux rois commencerent à avoir plus d'eſpérance que jamais, de mettre fin à cette importante affaire.

Lettre de M. de Villeroi au préſident Jeannin du 16 Décem. 1608.

La déclaration que le roi fit faire en même temps par le nonce à Dom Pedro de Tolede, de la réſolution où il étoit, de prendre hautement le parti des Hollandois, & de les défendre avec toutes ſes forces, ſi l'Eſpagne refuſoit la treve, ſuivant le projet agréé par les archiducs, ne contribua pas peu à l'avancement de la négociation: mais comme la ſuſpenſion d'armes expiroit à la fin de l'année, on la prolongea juſqu'au quinzieme de Février de la ſuivante, en réſolution de tout terminer dans cet intervalle. Les ambaſſadeurs des deux rois déclarerent de nouveau aux Etats, qu'il falloit s'en tenir au projet agréé par eux & par les archiducs, puiſqu'enfin la Zelande & Amſterdam conſentoient à traiter de la treve ſur ce plan, ainſi que leurs députés l'avoient déclaré à leur retour.

Projet ſur lequel il fut réſolu de négocier.

Les Etats y conſentirent, & donnerent un écrit aux ambaſſadeurs, où ils exprimerent les principaux articles de ce projet; ſavoir, « que les archiducs déclareront tant en

1608. » leur nom qu'en celui du roi d'Eſpagne, qu'ils ſont con-
» tens de traiter avec leſdits ſieurs Etats Généraux, en
» qualité & comme les tenans pour pays, provinces & Etats
» libres, ſur leſquels ils ne prétendent rien; qu'auſſi ne
» ſeront admis aucuns points ès cauſes eccléſiaſtiques ni
» ſéculieres contre ladite liberté, ni nouveaux délais ſur le
» trafic & navigation aux Indes.

» Ils ajoûterent, qu'en cas que de la part du ſieur roi
» d'Eſpagne ou des archiducs ſoit ſoûtenu le contraire, &
» qu'ils y perſiſtent plus que huit jours, le traité ſera rom-
» pu, &c. » Le préſident Jeannin obtint encore des Etats, que cette déclaration ſeroit miſe au bas du projet.

Cet écrit fut exigé par les ambaſſadeurs médiateurs, pour abreger la négociation, & obliger les Etats à ne ſe point dédire de la concluſion, les autres articles ne devant pas vraiſemblablement produire des difficultés inſurmontables: mais il falloit prendre la même précaution du côté des archiducs: car quoique les lettres de l'archiduc & du préſident Richardot, dont j'ai parlé, écrites au préſident Jeannin, & aux autres ambaſſadeurs, continſſent une pareille promeſſe touchant ces principaux articles; néanmoins leurs délais, ſous prétexte d'attendre le retour du confeſſeur de l'archiduc envoyé à la cour d'Eſpagne pour en avoir encore quelques réponſes, les faiſoient ſoupçonner de n'agir pas avec ſincérité, & donnoient ſujet de craindre que le roi Catholique ne révoquât, ou ne modifiât le plein pouvoir de traiter, qu'il avoit donné aux archiducs.

1609. *Les parties s'aſſemblent à Anvers.*

Cependant on étoit convenu que les ambaſſadeurs des deux rois & ceux des archiducs ſe trouveroient à Anvers, principalement pour convenir de ces préliminaires. Les premiers s'y rendirent l'onzieme de Février, & y trouverent le préſident Richardot. Ils lui déclarerent de bouche, comme ils avoient déja fait par lettres, qu'ils vouloient avoir l'écrit des archiducs ſur les points dont il étoit queſtion, afin d'être aſſûrés qu'ils ne travailleroient point inutilement pour la treve, & lui déclarerent que s'ils ne l'avoient le vingt-quatrieme du mois, ils ſe retireroient & romproient la négociation; & pour lui montrer que c'étoit une réſolution

Digitized by Google

prise, ils firent demeurer au port les navires qui les avoient amenés. 1609.

Richardot eut beaucoup de peine à s'y résoudre. Il demanda quelques jours pour délibérer, & de plus, que la suspension d'armes fût prolongée jusqu'à la fin du mois; ce qui lui fut accordé. Il fallut enfin que les archiducs qui ne vouloient point rentrer en guerre, en passassent par-là; & le président Richardot rapporta de Bruxelles, où il étoit allé pour ce sujet, un acte de ces princes, par lequel eux & le roi d'Espagne consentoient qu'on traitât avec les Provinces-Unies, comme avec des peuples libres. Cet acte contenoit aussi les autres articles, excepté, que sans faire mention des Indes, on avoit mis en général que la treve qu'on alloit conclure seroit par-tout.

Cette omission devoit faire de la difficulté de la part des Etats: mais les ambassadeurs des deux rois espérerent venir à bout de cet obstacle, parce que la clause générale de la treve universelle renfermoit suffisamment la particuliere, & que l'on pourroit suppléer par quelques autres expédiens à une telle omission. Ainsi, ils manderent aux Etats qu'ils pouvoient envoyer leurs députés à Berg-op-zoom, comme on en étoit convenu, supposé qu'on pût obtenir des archiducs l'acte dont il étoit question, & l'on prolongea encore de vingt jours la suspension d'armes pour expédier le reste.

Les ambassadeurs se rendirent à Berg-op-zoom, où les députés des Etats les attendoient; & ayant fait lire dans leur assemblée un écrit contenant tout ce qui avoit été traité avec les plénipotentiaires des archiducs, il y fut approuvé; & delà ils passerent tous ensemble à Anvers pour régler avec ceux-ci le reste des articles.

Mort du duc de Cleves & de Juliers, qui fait un nouvel obstacle à la négociation.

Sur ces entrefaites arriva la mort de Jean-Guillaume, duc de Cleves & de Juliers, qui ne laissoit point d'enfans; & cet incident étoit capable de renverser tout ce qui avoit été fait jusques-là pour la treve.

Lettre du roi au président Jeannin du 3 Avril 1609.

Ce prince avoit eu quatre sœurs; l'aînée avoit été mariée à un prince de la maison de Brandebourg. Elle n'avoit laissé qu'une fille, que l'électeur de ce nom avoit épousée;

& en vertu de ce mariage il prétendoit à la succeſſion.

1609. Le duc de Neubourg, oncle de l'électeur Palatin, avoit épouſé la ſeconde ſœur du duc de Cleves, dont il avoit des enfans mâles, qui en cette qualité, quoique fils de la cadette, ſoûtenoient qu'ils devoient être préferés à l'électrice de Brandebourg.

Le duc des Deux Ponts avoit épouſé la troiſieme, dont il avoit auſſi laiſſé des fils. La quatrieme avoit été mariée au marquis de Burgau, fils de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, & n'en avoit point eu d'enfans; de ſorte que le différend ne pouvoit être qu'entre le marquis de Brandebourg, dont la femme étoit fille de la ſœur aînée du duc de Cleves, & le fils aîné du duc de Neubourg, comme enfant mâle de la ſeconde.

Le roi avoit prévû les inconvéniens de la mort du duc de Cleves, & avoit fait ſon poſſible pour engager les princes intéreſſés à convenir entre eux ſur leurs prétentions, avant qu'elle arrivât: mais il n'avoit pû en venir à bout.

L'électeur de Brandebourg qui avoit depuis peu ſuccedé aux Etats de feu ſon pere, étoit actuellement dans la Pruſſe Ducale, pour obtenir du roi de Pologne l'inveſtiture de ce duché. Le duc de Neubourg n'étoit ni aſſez puiſſant pour s'emparer de la ſucceſſion par les armes, n'étant point aidé par l'empereur, avec qui il étoit brouillé, ni en état de ſoûtenir la guerre contre l'électeur de Brandebourg, qui ſeroit ſecondé par l'électeur Palatin ſon ami. Quant à l'empereur, outre les brouilleries qui étoient entre lui & ſon frere le roi de Hongrie, ſes propres ſujets de la religion proteſtante lui donnoient trop d'occupation en Bohême & en Autriche, pour pouvoir par lui-même entrer dans cette querelle: mais il y avoit beaucoup d'apparence qu'il ſe ſerviroit de l'archiduc Albert, & que ce prince enverroit ſes troupes des Pays-bas pour ſe ſaiſir des Etats de Cleves & de Juliers, ſous prétexte de les tenir en ſequeſtre au nom de l'empereur, parce que ces Etats relevoient nuement de l'Empire. C'étoit ce que le roi appréhendoit, & ce qu'il étoit réſolu de ne point ſouffrir, prévoyant bien que la maiſon d'Autriche étant une fois en poſſeſſion, feroit valoir les

Digitized by Google

prétentions du marquis de Burgau, & en obtiendroit une partie par l'accommodement. 1609.

Pour ces raisons le roi envoya ordre au président Jeannin de déclarer nettement ses intentions au président Richardot; & de lui faire entendre, qu'il ne pourroit souffrir que l'archiduc entreprît rien par voie de fait contre l'électeur de Brandebourg & le duc de Neubourg ses amis & alliés, & qu'il espéroit que les peines qu'il avoit prises pour lui procurer la treve, l'empêcheroient de l'offenser en cette rencontre. Il ordonna aussi au président Jeannin de parler de cette affaire aux Etats, qui étoient encore plus intéressés que lui, à ne pas permettre que l'archiduc se saisît d'un pays, qui lui donneroit une entrée libre dans les Provinces-Unies, de faire entrer le prince Maurice & Barneveld dans ses vûes, & de suspendre, s'il en étoit besoin, la conclusion de la treve; parce qu'il étoit résolu de faire ouvertement la guerre à l'Espagne & aux archiducs, plutôt que de permettre que les duchés de Cleves & de Juliers tombassent entre leurs mains.

Le roi s'attendoit bien que ces remontrances seroient du goût des Etats; & effectivement ils paroissoient résolus, supposé qu'ils dussent être secondés du roi, à ne pas souffrir que la maison d'Autriche prît pié dans les duchés dont il s'agissoit.

On ne laisse pas de passer outre, & de conclure une nouvelle treve pour douze ans.

Lorsque ces ordres du roi furent apportés au président Jeannin, il n'étoit plus temps de suspendre la conclusion du traité, d'autant que tous les articles qui concernoient les deux puissances étoient reglés, & qu'il n'y avoit plus rien à terminer que ce qui regardoit les intérêts de quelques particuliers. On délibéra là-dessus; & après avoir tout bien considéré, on jugea que les choses étant si avancées, il ne convenoit pas de reculer; que les droits des prétendans pourroient être débattus, sans préjudice de la treve, & qu'elle pourroit même subsister en cas que la guerre s'allumât de ce côté-là, d'autant que les archiducs & les Etats aussi-bien que la France, ne devoient agir pour le parti qu'ils prendroient, que comme auxiliaires. Ainsi le traité de treve pour douze ans, contenant trente-huit articles, fut conclu & signé le neuvieme d'Avril.

1609. *Teneur de ce traité, où la souveraineté des états est reconnue.*

Il commençoit ainſi. « Comme ainſi ſoit que les Séré-
» niſſimes princes archiducs Albert & Iſabella Clara Euge-
» nia, &c. ayent dès le vingt-quatrieme d'Avril 1607 fait
» une treve, & ceſſation d'armes pour huit mois avec illu-
» ſtres ſeigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des
» Pays-bas, en qualité & comme les tenans pour Etat, pro-
» vinces & pays libres, ſur leſquels ils ne prétendoient rien,
» laquelle treve devoit être ratifiée avec pareille déclara-
» tion par la majeſté du roi Catholique, en ce qui le pou-
» voit toucher, & leſdites ratifications & déclarations déli-
» vrées auxdits ſieurs Etats trois mois après icelle treve,
» comme il s'eſt fait par lettres patentes du dix-huitieme
» Septembre audit an; & outre ce, procuration ſpéciale don-
» née auſdits ſieurs archiducs du dixieme Janvier 1608,
» pour tant en ſon nom comme au leur, faire tout ce qu'ils
» jugeroient convenable, pour parvenir à une bonne paix,
» ou treve à longues années, &c. »

Cette reconnoiſſance de la liberté des Etats par les archiducs & par le roi d'Eſpagne, fut non-ſeulement exprimée dans cette eſpece d'exorde du traité, mais encore dans le premier article, que l'on peut regarder comme le capital, & qui dût être bien dur & bien difficile à paſſer pour le roi d'Eſpagne, dont les deux derniers prédéceſſeurs avoient porté ſi haut la puiſſance de cette monarchie, & s'étoient rendus ſi redoutables à toute l'Europe.

Par le ſecond article, le temps de la treve étoit déterminé à douze ans, tant par mer que par terre, entre le roi d'Eſpagne, les archiducs & les Etats Généraux, ſans exception de lieux & de perſonnes. Sous cette généralité étoient compriſes les Indes, autre point qui avoit beaucoup coûté au roi d'Eſpagne à lâcher.

Par le troiſieme chacun demeuroit en poſſeſſion de ce qu'il tenoit, & les bourgs, villages & hameaux étoient joints aux villes dont ils dépendoient. Cet article avoit auſſi été fort diſputé, à cauſe des villes que les Hollandois tenoient en Flandre & en Brabant, & par leſquelles leur domaine s'étendoit juſques fort proche de Bruxelles & d'Anvers.

Digitized by Google

Par plusieurs des articles suivans, la maniere & la sûreté du commerce étoient reglées avec beaucoup d'avantage pour les Hollandois ; & il y eut encore un article secret à part, pour expliquer plus en détail ce qu'on leur accordoit là-dessus dans les autres. 1609.

Par le trente-septieme, les archiducs s'obligeoient à donner dans trois mois en bonne & dûe forme, la ratification du roi d'Espagne pour ce traité. Les autres contenoient les clauses ordinaires dans la plûpart des traités, & concernoient les droits des particuliers, spécialement de la maison de Nassau, dont le roi avoit extrêmement recommandé les intérêts à ses plénipotentiaires, & à quoi l'on avoit pourvû à leur sollicitation dans les Etats, indépendamment du traité ; & de plus, par un article à part, les archiducs s'obligeoient à payer en deux termes aux héritiers du feu prince d'Orange, trois cents mille florins pour quelques prétentions de cette maison.

L'article de la liberté de la religion pour les Catholiques dans les Provinces-Unies, au moins pour les dépendances des villes de Brabant qui resterent aux Hollandois, ne fut point exprimé dans le traité, & les Etats refuserent constamment de consentir qu'il y fût inseré : mais les ambassadeurs François promirent aux archiducs qu'après le traité conclu, ils solliciteroient fortement la chose de la part du roi, & qu'ils l'obtiendroient.

L'approbation que les plénipotentiaires de l'archiduc donnerent à cet expédient, qui ôtoit au roi d'Espagne, & laissoit au roi de France l'honneur d'obtenir des Hollandois un point de cette nature & de cette importance, persuada plus que tout le reste, que les Espagnols vouloient tout de bon voir la fin de la guerre.

Les ambassadeurs François tinrent leur parole, & tirerent promesse des Etats & de M. le prince Maurice, que le seul exercice de la religion catholique, apostolique & Romaine seroit publiquement en usage dans les lieux dont il étoit question, comme il y avoit été au temps passé. Ils en donnerent un certificat par écrit aux députés des archiducs, promirent au nom du roi, que si dans la suite il se faisoit

1609. quelque contravention à cet égard, Sa Majeſté employeroit les inſtances les plus fortes, pour y mettre ordre. Ils exhorteront auſſi les Etats à permettre aux Catholiques dans toute l'étendue de leur domination l'exercice particulier de leur religion, au moins par tolerance; conſeil auquel ils ſe conformerent dans la ſuite.

Les rois de France & d'Angleterre s'obligent à les garantir.

Peu de temps après les deux rois firent & ſignerent le traité de garantie, où celui de la ligue défenſive fait avant la treve, fut compris. Ainſi fut établie la ſouveraineté de la République de Hollande. Elle reconnut par ſa lettre de remerciement au roi, qu'elle lui en avoit toute l'obligation, & après lui à la grande prudence du préſident Jeannin, (*a*) qui

(*a*) Ce préſident étoit né à Autun, où l'on dit que ſon pere exerçoit le métier de tanneur. Il fut d'abord avocat au parlement de Bourgogne, & il s'acquit bientôt une telle réputation, qu'il eut ſucceſſivement une charge de conſeiller au même parlement, & enſuite une de préſident à mortier, qui ne furent données qu'à ſon mérite, ſans qu'il fût en état de les acheter. Henri IV lui accorda celle de premier préſident, à condition qu'il la vendroit, & qu'il demeureroit à la cour, pour l'aider de ſes conſeils dans ſes plus importantes affaires. Il eut une place dans le conſeil, & ce grand prince lui témoigna toujours une confiance particuliere, quoiqu'il eût été longtemps dans le parti de la ligue. Henri avoit une ſi haute idée de ſa probité & de ſes lumieres, qu'un jour l'ambaſſadeur d'Eſpagne étant venu au Louvre, & lui ayant demandé quel étoit celui de ſes miniſtres dont il eſtimoit le plus la droiture & la capacité, afin qu'il traitât avec lui, ce monarque envoya auſſi-tôt chercher le chancelier, M. de Villeroi & le préſident Jeannin, & dit à l'ambaſſadeur qu'il alloit bientôt le mettre à portée de ſes connoître. Le premier étant arrivé, le roi lui montra quelques fentes qui paroiſſoient au plancher de ſa chambre, en lui diſant, *M. le chancelier, ce bâtiment menace ruine, on n'y eſt pas en ſureté, j'ai envie de déloger au plus vîte & de me retirer à S. Germain ou à Fontainebleau.* SIRE, répondit le chancelier: *Vous ne pouvez mieux faire, ce bâtiment va tomber, & V. M. n'y peut pas demeurer ſans péril.* M. de Villeroi vint enſuite, & le roi lui ayant tenu le même diſcours, *il faut voir, Sire*, répondit Villeroi, *il faut auparavant faire venir des architectes, & prendre leur avis.* Enfin, le préſident Jeannin, à qui le roi montra ces fentes, ayant levé les yeux pour les conſidérer, lui dit ſans balancer, *Je ne vois rien là, Sire, qui doive vous alarmer; ce bâtiment eſt très-bon, & il durera plus que V. M.* Quand ils ſe furent retirés, le roi dit à l'ambaſſadeur d'Eſpagne, vous connoiſſez préſentement mes trois principaux miniſtres. *Le chancelier me dit tout ce que je veux; M. de Villeroi ne me dit rien, au lieu que le préſident Jeannin me dit ce qu'il penſe, & il penſe toujours bien.* Comme on n'a pu découvrir la date de ce fait, on ne ſait ſi le chancelier dont il s'agit, étoit M. de Bellievre qui mourut en 1608, ou M. de Silleri, qui lui ſuccéda.

On a imprimé un recueil des dépêches du préſident Jeannin, qui ſera un monument éternel de la netteté, de la juſteſſe & de la ſolidité de ſon eſprit. Le cardinal de Richelieu n'étant qu'évêque de Luçon, en faiſoit ſes délices dans ſa retraite d'Avignon; & il avoit coutume de dire qu'il ne connoiſſoit point de livre plus inſtructif, & dont la lecture fût plus utile à tous ceux qui ſont chargés de traiter les grandes affaires.

eſt

en effet répondit parfaitement à l'idée qu'on avoit de sa personne, comme d'un des plus habiles hommes qu'il y eût en Europe, pour conduire une négociation. 1609.

Importance de cette négociation.

Il ne s'étoit gueres vû de long-tems d'affaire plus difficile à manier. Il s'agissoit de soustraire à la domination du plus puissant prince de l'Europe, une partie considérable de son Etat, de l'amener jusqu'à reconnoître expressément & par un acte public & authentique pour souverain légitime de leur pays, des peuples qui constamment avoient été ses sujets, qu'il avoit toujours traités de rebelles, & qui avoient effectivement secoué le joug par une révolte. Le président se rendit tellement maître de cette affaire, que les Hollandois en passerent presque par tout ce qu'il voulut, nonobstant les embarras que lui causoient les factions opposées de Barneveld & du prince Maurice, qui partageoient les Etats. Mais ce qu'il y eut de plus glorieux pour ce président, fut que même le roi d'Espagne & les archiducs eurent recours à son autorité & à son adresse, pour modérer les prétentions excessives des Hollandois, & qu'ils furent contraints de lui remettre leurs intérêts entre les mains. Les Anglois à la faveur de la médiation qui leur étoit commune avec la France, traverserent long-temps sous main ce traité : mais ils furent obligés les quatre derniers mois, de suivre en tout les conseils & la direction du président ; & on convint par-tout, que cette treve qui donna moyen aux Etats d'établir & de régler leur gouvernement, fut son ouvrage. La lettre dont je viens de parler, par laquelle les Etats témoignerent au roi leur reconnoissance, doit être insérée ici pour la gloire de ce prince & de son principal ministre.

Lettre des Etats Généraux au roi, du 22 de Juin 1609.

SIRE,

Lettre de remerciement des Etats Généraux au roi.

« Le sieur président Jeannin, ambassadeur de Votre Ma-
» jesté, prenant congé de Nous pour s'en retourner en Fran-

1609. » ce, Nous avons jugé être de notre devoir de remercier » bien humblement Votre Majesté, que son bon plaisir a » été d'envoyer par deça un tel personnage, qui nous a » laissé beaucoup de témoignages de sa très-grande expé- » rience, jugement, prudence, & bonne conduite ès gran- » des affaires, & qui par magnanimité & singuliere dex- » térité a surmonté toutes sortes de difficultés qui se sont » offertes : tellement que tous les gens de bien ont grand » contentement de lui & de ses actions, louent & remer- » cient de bon cœur Votre Majesté, particulierement de ce » bienfait, comme nous faisons aussi de ses lettres du dix- » septieme Mai, & de la ligue & garantie de la treve » conclue entre Votre Majesté & le roi de la Grande Breta- » gne, & Nous conjointement. Ledit sieur président re- » tourne si bien informé & instruit de la présente constitu- » tion de notre Etat, que celle-ci ne portera que son rap- » port, fors que nous assûrons Votre Majesté, qu'après » Dieu nous tenons la conservation de cet Etat des mains » d'icelle, & que nous & notre postérité demeurerons à ja- » mais obligés de la reconnoître avec toutes sortes de gra- » titudes, & bien humbles services, & n'ayant rien plus » cher ni plus en recommandation, que de suivre ses très- » sages conseils & avis, & de les tenir pour regle en la con- » duite & direction de nos affaires, nous avons ferme con- » fiance, que Votre Majesté nous continuera ses paternelles » affections, secours & assistances, comme nous l'en prions » bien humblement, & le Créateur, Sire, de vouloir con- » server la royale personne de Votre Majesté en très-par- » faite santé & très-longue vie. De la Haye ce vingt-deu- » xieme de Juin 1609. De Votre Majesté les bien humbles » serviteurs, les Etats Généraux des Pays-bas Unis. *Et plus* » *bas.* Par ordonnance d'iceux. » AERCENS.

L'expérience a montré que leur postérité n'a pas toujours tenu à l'égard de nos rois la parole qu'ils donnoient pour elle dans cette lettre : mais les intérêts de l'Etat qui sont les regles des souverains, changent par la suite des temps ; & la puissance de Louis le Grand étant devenue aussi redou-

Digitized by Google

table à toute l'Europe, que celle de Henri le Grand leur avoit été utile, ils ont cru devoir changer de conduite, & pouvoir oublier par le changement des conjonctures, les obligations qu'ils avoient à la couronne de France. 1608.

Après le détail que je viens de faire de cette fameuse négociation, dont je n'ai pas voulu interrompre l'histoire, & qui m'a conduit jusqu'à l'an 1609, je vais reprendre en peu de mots la suite de ce qui se passa de plus remarquable en France l'année précédente.

Naissance d'un troisieme fils de France.

La paix qu'on avoit alors au-dedans & au-dehors de l'Etat, ne pouvoit gueres fournir de grands évenemens. La naissance d'un troisieme fils de France, & la mort de quelques personnes illustres de la cour furent les plus importans. Le prince dont la reine accoucha le vingt-cinquieme d'Avril 1608 à Fontainebleau, & à qui on donna le titre de duc d'Anjou, fut depuis dans la cérémonie publique du baptême, nommé Gaston, nom fort ordinaire aux princes de la maison de Foix, dont il descendoit par la reine Catherine de Navarre comtesse de Foix sa trisayeule, & on y ajouta celui de Jean-Baptiste. Il fut depuis appellé duc d'Orléans après la mort du jeune prince son frere, qui étoit né un an avant lui.

Mort de Henri de Bourbon duc de Montpensier.

La joie que la naissance de ce prince causa au roi, le consola de la perte qu'il avoit faite deux mois auparavant de Henri de Bourbon duc de Montpensier, prince plein de bonnes qualités. Il mourut n'étant âgé que de trente-cinq ans, & ne laissa qu'une fille toute jeune, qui fut depuis mariée au jeune prince Gaston, dont je viens de parler.

Cette mort fut suivie quelques mois après de celle de Pompone de Bellievre chancelier de France, qui avoit servi dans les ambassades & en d'autres emplois sous cinq de nos rois avec la réputation d'une grande prudence, & dont le roi régnant disoit, qu'il ne connoissoit point de plus homme de bien à la cour. Nicolas Brulart sieur de Silleri, qui avoit déja les sceaux, lui succéda dans la dignité de chancelier de France.

Le duc de Nevers est envoyé à

Le roi depuis l'exaltation de Paul V, sur la chaire de S. Pierre, ne lui avoit point encore envoyé l'ambassade

1608. qu'on appelle d'obédience. Il choisit pour cette fonction Charles de Gonzague duc de Nevers, qui s'étant embarqué le premier d'octobre 1608, avec un magnifique équipage, fit le vingt-cinquieme de novembre son entrée à Rome, où M. de Breves étoit alors ambassadeur ordinaire. Le duc reçut en cette rencontre autant d'honneur & de satisfaction de la cour de Rome, que le feu duc de Nevers son pere en avoit eu de mécontentement en 1599, sous le pontificat de Clement VIII, lorsqu'il y fut envoyé, pour traiter de l'absolution du roi.

Rome pour l'ambassade d'obédience.

Mariage du duc de Vendôme avec la fille du duc de Mercœur.

La mort de Ferdinand de Médicis grand duc de Toscane oncle de la reine fit prendre le deuil à la cour, au commencement de l'année suivante 1609 : mais on le quitta pour la cérémonie du mariage de deux princes. L'un fut celui du duc de Vendôme fils naturel du roi avec Françoise de Lorraine fille unique & héritiere du duc de Mercœur. C'étoit un des articles du traité que ce duc avoit fait avec le roi, lorsqu'il se soumit à lui, & lui remit entre les mains le gouvernement de Bretagne, où il avoit entretenu le parti de la ligue si long-temps, & avec tant d'opiniâtreté.

Et du prince de Condé avec Marguerite de Montmorenci.

L'autre mariage fut celui de Henri prince de Condé premier prince du sang, avec Charlotte-Marguerite de Montmorenci fille du connétable, dame d'une beauté singuliere : mais dont les attraits quelques mois après son mariage causerent bien du fracas à la cour.

Amour du roi pour cette dame.

Le roi toujours foible de ce côté-là, avoit eu quelque commencement de passion pour mademoiselle de Montmorenci avant qu'elle fût mariée. On s'en étoit apperçu, & on avoit espéré en même-temps, que quand elle seroit une fois engagée par le mariage, il n'y penseroit plus : mais le contraire arriva, & de telle maniere que ce prince ne sauvoit pas même trop les apparences.

Chagrin qu'en eut le prince son époux.

On peut aisément s'imaginer le chagrin que cet amour causa au prince de Condé, qui n'y vit point de meilleur remede, que d'éloigner la princesse de la cour ; ce qu'il fit en l'envoyant à une maison de campagne. Le roi plus touché encore de son absence, qu'il n'affectoit de paroître offensé des soupçons du prince de condé, le pria de la faire revenir

Digitized by Google

à la cour, & sur quelque difficulté qu'il en fit, se fâcha contre lui. 1608.

Le prince qui avoit pris son parti là-dessus, parut condescendre à la volonté du roi; & faisant semblant d'aller querir lui-même la princesse, fit sous-main préparer des relais sur la route des Pays-bas, & au lieu de prendre le chemin de Paris, gagna Landreci en grande diligence. *Qui se retire aux Pays-bas.* Le cardinal Bentivoglio, Relatione della fuga del principe di Condé.

Y étant arrivé, il dépêcha un gentilhomme vers l'archiduc Albert qui étoit alors à Mariemont, pour lui dire en général le sujet de sa retraite, & le prier de lui permettre de l'aller trouver. Cette demande embarrassa fort l'archiduc qui appréhendoit de se brouiller avec le roi. Il s'excusa au prince sur l'entrevûe qu'il lui demandoit, & lui fit entendre par le gentilhomme, qu'il ne pourroit pas non plus lui permettre de séjourner dans ses Etats; mais qu'il auroit toute liberté d'y passer, s'il vouloit se retirer ailleurs. Sur ce refus, le prince qui ne pouvoit plus reculer, passa au duché de Juliers, & de là à Cologne, où le magistrat lui permit de demeurer, comme dans une ville libre, & parfaitement neutre par rapport à la France & à l'Espagne.

Dès que le roi eut le premier avis de la retraite du prince de Condé, il envoya après lui M. de Praslain, avec ordre, s'il ne pouvoit le joindre avant qu'il fût sorti du royaume, d'aller trouver l'archiduc, pour le prier de le faire arrêter dans ses Etats. M. de Praslain & M. de Berni ambassadeur de France à Bruxelles presserent vivement l'archiduc là-dessus, en lui représentant qu'il ne pouvoit faire un plus sensible plaisir au roi, qui attendoit ce bon office de son amitié; que des esprits brouillons avoient par leurs mauvais conseils, fait faire une telle équipée à ce jeune prince, dans l'espérance d'exciter de nouveaux troubles dans le royaume; que ses prétendus soupçons n'étoient qu'un prétexte imaginé exprès, & que le plus grand service qu'il pût rendre au prince de Condé même, étoit en l'arrêtant de prévenir les suites fâcheuses, où il s'exposoit par légereté & par imprudence. *Le roi envoye à l'archiduc pour le prier de ne lui point donner retraite.*

La réponse de l'archiduc fut, qu'il croyoit avoir fait à l'égard du roi tout ce qu'il pouvoit exiger de lui, en n'ac- *Réponse de l'archiduc.*

cordant pas au prince de Condé la permiſſion de ſéjourner
1608. dans ſes Etats; qu'il n'avoit pas cru qu'il lui convînt de refuſer le paſſage à une perſonne de ce rang; d'ailleurs qu'il le croyoit actuellement ſorti de deſſus ſes terres; qu'au reſte pour marquer au roi combien il avoit à cœur ſa ſatisfaction & le repos de ſon royaume, il s'offroit à faire tout ſon poſſible par ſes conſeils, pour ramener le prince, & le faire rentrer dans ſon devoir.

Quoique le prince de Condé n'eût pû obtenir pour lui la permiſſion de demeurer aux Pays-bas, on avoit cependant accordé à la princeſſe ſa femme de venir à Bruxelles, en attendant qu'elle pût être conduite commodément au lieu où le prince s'arrêteroit. Elle avoit encore demandé cette permiſſion pour avoir la ſatisfaction de voir la princeſſe d'Orange ſœur de ſon mari, laquelle étoit alors à Breda. Philippe prince d'Orange, & la princeſſe ſa femme vinrent en effet auſſi-tôt à Bruxelles, pour lui rendre viſite, & l'archiduc & l'archiducheſſe y étant revenus quelques jours après, lui firent tous les honneurs dûs à ſa naiſſance & à ſa qualité.

Cependant les miniſtres Eſpagnols de cette cour avoient fort déſapprouvé la conduite de l'archiduc, dans le refus qu'il avoit fait au prince de Condé, d'une retraite dans ſes Etats. Le marquis Spinola qui y étoit alors l'homme de confiance du roi d'Eſpagne, lui dit librement ſes ſentimens là-deſſus; qu'une telle condeſcendance ne lui faiſoit point d'honneur, & marquoit un peu trop de crainte d'offenſer le roi de France, d'autant plus que ce prince donnoit retraite & ſûreté dans ſes Etats à Antonio Perez, autrefois miniſtre du feu roi d'Eſpagne, & qui avoit été très-infidele à la couronne; que la cour d'Eſpagne auroit pû tirer de grands avantages, d'avoir en ſa puiſſance un prince tel que le prince de Condé, qui par ſa qualité de premier prince du ſang tenoit un ſi haut rang dans le royaume; que le roi de France ſe mettoit en poſſeſſion de ſe faire l'arbitre de tous les différends des princes de l'Europe; qu'il avoit fait conclure la treve entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies comme il avoit voulu; qu'il prétendoit être encore médiateur dans

Digitized by Google

l'affaire de Juliers & de Cleves, que l'honneur qu'il se faisoit par là, rabbaissoit infiniment la couronne d'Espagne, qui auroit à son tour de quoi se faire craindre, si elle avoit entre ses mains le prince de Condé; qu'il ne falloit pas s'imaginer que pour un tel sujet, il en fût venu à une rupture ouverte, vû principalement que la cause de la retraite du prince de Condé étoit si juste, & en même temps si odieuse pour celui qui l'y avoit contraint. 1608.

L'envoyé d'Espagne appuya les plaintes du marquis, & quoique l'archiduc appréhendât extrêmement de se voir replonger dans les malheurs de la guerre, toutefois comme il avoit toujours une grande dépendance de la cour d'Espagne, & beaucoup de déférence pour ses conseils, il fut ébranlé de ses raisons, & consentit que le prince de Condé revînt aux Pays-bas, s'il le vouloit.

Le prétexte qu'il prit de ce changement de résolution, fut ce que M. de Villeroi avoit dit à l'envoyé de l'archiduc à la cour de France, qui étoit fâché de ce que M. de Praslain n'eût pû joindre le prince de Condé, parce que s'il lui & M. de Berni, ambassadeur du roi à la cour de Bruxelles, s'étoient pû aboucher avec ce prince, ils lui auroient infailliblement persuadé de retourner en France, & le roi avoit depuis dit la même chose à l'envoyé de l'archiduc.

L'archiduc fit donc savoir au roi qu'il avoit accordé au prince de Condé la permission de venir aux Pays-bas, & que sur ce que Sa Majesté & son ministre avoient dit à son envoyé, il croyoit avoir agi en cela suivant ses intentions.

Le prince de Condé vient à Bruxelles.

Le prince ayant reçu cette permission, partit aussi-tôt de Cologne, & arriva à Bruxelles au mois de Décembre. Cependant on y reçut les ordres de la cour d'Espagne, où l'on avoit donné avis de ce qui s'étoit passé. Selon ces ordres, on déclara au prince qu'il pouvoit demeurer aux Pays-bas en toute sûreté; qu'il y seroit traité d'une maniere digne de sa naissance, & que le roi d'Espagne le prenoit sous sa protection. Il se fut alors bon gré du parti qu'il avoit pris, & ne pensa plus qu'à justifier la conduite qu'il avoit tenue.

Digitized by Google

1608. Il écrivit deux lettres sur ce sujet, l'une au pape, & l'autre au cardinal Borgheſe, neveu du pape, & les mit, pour lesfaire tenir, entre les mains de Gui Bentivoglio, archevêque de Rhodes, alors nonce à Bruxelles, dont nous avons une relation fort exacte de cette aventure du prince de Condé. Le prince par ſes lettres imploroit la protection du pape, & demandoit les bons offices du cardinal neveu dans une affaire où il prétendoit qu'il n'avoit pû ſe comporter autrement qu'il avoit fait, ſans courir riſque de l'honneur & de la vie.

Le nonce étoit fort perſuadé du contraire ſur le danger de la vie, connoiſſant parfaitement le roi pour un prince très-éloigné de la violence : mais il ne laiſſa pas d'envoyer les lettres ; & depuis, tant par l'ordre du pape, que de ſon propre mouvement, & de concert avec le nonce de France, il chercha des voies d'accommodement. Il agit pour cet effet auprès de l'archiduc qu'il trouva aſſez diſpoſé à le ſeconder. Les miniſtres d'Eſpagne faiſoient au moins ſemblant d'y vouloir auſſi contribuer : mais le nonce s'apperceVoit bien qu'ils n'étoient pas fâchés de voir le roi dans l'embarras, & qu'ils l'y laiſſeroient volontiers, pourvû qu'une guerre contre l'archiduc n'en fût pas la ſuite.

Diverſes lettres du cardinal Ubaldini, alors nonce en France qui ſont MSS. dans la bibliotheque de M. l'abbé d'Etrées.

Irréſolutions où il ſe trouvoit ſur la grace que le roi lui offrit à condition de revenir à la cour.

Ce prélat voulant s'inſtruire des intentions du prince de Condé, pour régler ſes démarches, le trouva fort irréſolu. Tantôt ce prince propoſoit que le roi lui aſſignât pour place de ſûreté une ville forte dans la Guienne dont il étoit gouverneur, & il ſouhaitoit qu'elle fût la plus éloignée de Paris, & la plus proche des frontieres d'Eſpagne qu'il ſeroit poſſible. Tantôt ne croyant pas qu'il dût être encore aſſez en aſſûrance tandis qu'il ſeroit dans le royaume, il vouloit demander au roi la permiſſion de ſe retirer dans une ville neutre d'Allemagne ou d'Italie ; tantôt il lui prenoit envie de ſe retirer en Eſpagne.

Mais toutes ces idées ne s'accommodoient nullement avec celle du roi, qui étoit, que le prince après avoir obtenu ſon pardon qu'il lui offroit, & la promeſſe d'être rétabli dans ſes bonnes graces, revînt à la cour ſans exiger d'autres conditions. C'eſt ce qu'il lui fit entendre par ſon ambaſſadeur à Bruxelles.

Comme

Digitized by Google

Comme ce ministre ne put rien obtenir, le roi crut que le marquis de Cœuvres qui étoit aimé & fort considéré du prince de Condé, seroit plus capable qu'aucun autre de le ramener. Il l'envoya à Bruxelles avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Ce seigneur parla avec tant de force à l'archiduc sur les suites du refus qu'il feroit au roi de lui remettre entre les mains le prince & la princesse de Condé, qu'il lui en parut ébranlé; car il appréhendoit beaucoup de retomber dans l'embarras de la guerre, d'où il ne faisoit que de sortir: mais le marquis Spinola l'eut bientôt affermi dans la résolution qu'il avoit prise & déja déclarée à M. de Berni, de n'avoir point cette condescendance pour le roi. 1609.

Il le refuse, ce qui aigrit de plus en plus le roi contre lui.

La négociation avec l'archiduc n'empêchoit point que le marquis de Cœuvres, suivant ses ordres, ne traitât avec M. le prince, pour l'engager à revenir à la cour, en lui offrant toutes les conditions qui pouvoient lui plaire & le rassûrer. Dans plusieurs entretiens qu'il eut avec lui, il lui fit envisager d'un côté tous les avantages qu'il devoit attendre de son obéissance, & de l'autre les extrémités inévitables où un refus opiniâtre devoit l'entraîner. Il rendoit compte au roi de toutes ces conférences, & de l'éloignement qu'il trouvoit toujours dans l'esprit du prince.

Le roi aigri de plus en plus par cette résistance, envoya à son ambassadeur un mémoire signé de lui & d'un secrétaire d'état, où il exposoit premierement toutes les graces & les bienfaits signalés dont il avoit comblé M. le prince; il y exageroit le crime qu'il avoit commis contre lui, en sortant de son royaume sans sa permission, pour se réfugier chez un prince étranger, & lui aller demander sa protection; que toutefois s'il ne persistoit pas dans sa désobéissance, il lui promettoit que non-seulement il oublieroit cette faute, mais qu'il retrouveroit en lui la même bonté & la même affection dont il avoit déja reçu tant de marques.

C'est là ce que contenoit la premiere partie du mémoire: mais dans la seconde il ordonnoit au marquis de Cœuvres, qu'en cas que le prince ne se rendît pas aux témoignages de

bonté qu'il lui donnoit, & qu'il persistât dans une conduite
1609. aussi criminelle que celle qu'il avoit tenue jusqu'alors, il lui déclarât de sa part qu'il le regarderoit & le traiteroit comme un criminel de lese-majesté.

Le marquis ayant reçu ce mémoire alla trouver M. le prince, & redoubla ses exhortations & ses prieres, pour l'obliger à se conformer aux volontés du roi : mais le voyant inflexible, il lui dit : « Je vous ai parlé jusqu'à présent, » Monseigneur, comme votre serviteur & comme un hom» me qui n'a rien plus à cœur que vos intérêts : mais comme » vous vous roidissez contre tout ce que mon zele peut me » suggérer pour votre avantage, trouvez bon que j'exécute » mes ordres, & que je vous communique le mémoire que » j'ai reçu, & qu'on m'ordonne de vous lire. » Il lui en fit la lecture d'un bout à l'autre, que le prince écouta avec beaucoup d'agitation, mais sans se rendre. Après quoi l'ambassadeur lui faisant ses excuses sur la nécessité où il avoit été de faire ce que le roi lui avoit commandé, se retira.

Le roi donne ordre au marquis de Cœuvres de tâcher d'enlever la princesse.

Comme cette nouvelle tentative fut sans effet, & que le roi avoit cette affaire fort à cœur, on songea à la finir par d'autres voies, au moins à l'égard de Madame la princesse ; & on chargea le marquis de Cœuvres d'employer toute son adresse & toute son habileté pour l'enlever de Bruxelles.

D'une part la difficulté d'un tel enlevement dans la capitale & dans le centre des Etats de l'archiduc, & les plaintes que le marquis fit avec beaucoup de véhémence sur les soupçons qu'on avoit fait paroître là-dessus à la cour de Bruxelles ; & d'autre part les précautions qu'on y prit pour prevenir l'exécution de cette entreprise, ont laissé plusieurs historiens de ce temps-là dans l'incertitude, & ils n'osent décider si ce projet fut réel de la part de la cour de France, ou si ce fut seulement une fausse alarme, que l'on prit sans sujet en celle de Bruxelles. Mais voici la vérité & le détail du fait, dont j'ai été informé de très-bonne part.

Le connétable de Montmorenci étoit plein de tendresse pour Madame la princesse sa fille. Il n'ignoroit pas l'in-

différence de M. le prince pour elle, & le mécontentement qu'elle avoit des manieres dont il uſoit à ſon égard. Il appréhenda qu'il ne l'emmenât en quelque pays éloigné, où elle n'auroit perſonne qui pût la ſoûtenir dans ſes chagrins. Il lui défendit par tout le poids de l'autorité paternelle de quitter Bruxelles, & lui ordonna d'employer tout le pouvoir de l'archiducheſſe, & tout autre moyen poſſible, pour empêcher M. le prince de la conduire ailleurs, au cas que lui-même fût obligé de s'éloigner. Il s'ouvrit au roi là-deſſus, & le ſupplia d'agréer qu'il lui commandât de revenir, pour être remiſe entre les mains de la ducheſſe d'Angoulême qui l'avoit élevée. 1609.

Le roi lui accorda ſans peine cette permiſſion ; & ce fut à l'inſtance du connétable qu'il envoya des ordres réitérés au marquis de Cœuvres d'imaginer quelque moyen d'enlever la princeſſe.

La choſe eſt concertée avec elle-même.

Le marquis concerta la choſe avec elle par l'entremiſe de Madame de Berni, femme de l'ambaſſadeur, lequel ne fut point admis au ſecret. Cette Dame & M. de Châteauneuf, depuis gardé des ſceaux, qu'on avoit envoyé à Bruxelles pour quelque affaire particuliere, furent les ſeuls qui eurent part à cette intrigue.

L'hôtel d'Orange, où la princeſſe logeoit, n'étoit pas éloigné d'un endroit de la muraille de la ville, où il y avoit une breche, par où l'on pouvoit aſſez aiſément deſcendre dans le foſſé. Il ſe devoit trouver là des chevaux prêts la nuit qu'on avoit aſſignée pour ſon enlevement. On la devoit conduire juſqu'à un lieu qu'on appelloit Pontarmé, où elle trouveroit une eſcorte avec des chevaux frais, & ainſi de diſtance en diſtance on avoit diſpoſé des cavaliers qui la conduiroient juſqu'à Rocroi.

M. de Cœuvres envoya un exprès à la cour avec une dépêche ſur ce ſujet, qui fut remiſe entre les mains du connétable. L'exprès arriva le mercredi, & la choſe devoit s'exécuter la nuit du ſamedi ſuivant. Le connétable en rendit auſſi-tôt compte au roi.

Et manqué par l'indiſcrétion du roi.

Ce prince ne put contenir ſa joie ; & ſuppoſant qu'il y avoit trop peu de temps, pour que la choſe pût être man-

1609. dée à Bruxelles avant l'exécution, il crut pouvoir sans danger en faire confidence à la reine même. On ne peut excuser ce prince d'imprudence en cette occasion. Il n'y avoit personne à qui il dût plus cacher une telle affaire, qu'à cette princesse, toujours infiniment jalouse des dames pour lesquelles le roi faisoit paroître quelque attachement.

Elle parut recevoir agréablement cette nouvelle: mais dès qu'elle fut sortie d'avec le roi, elle envoya querir le nonce Ubaldini, qui étant allié de la maison de Medicis, lui étoit fort dévoué. Elle le conjura de dépêcher secretement sur le champ un courrier au marquis Spinola, pour l'avertir de ce qui se passoit, & que la chose devoit s'exécuter la nuit du samedi au dimanche.

Le courrier fit assez de diligence pour arriver le samedi à onze heures du matin. Spinola ayant reçu cet avis, en fit part aussi-tôt à l'archiduc & à l'archiducheſſe, qui sans différer, envoyerent une compagnie de chevaux-légers de leur garde, pour se saisir de toutes les avenues de l'hôtel d'Orange. Une heure après arriverent des carosses avec un des principaux officiers de l'archiduc, qui pria la princesse de venir prendre un appartement qu'on lui avoit fait préparer au Palais, où une personne de son rang logeroit avec plus de dignité que dans une maison particuliere. Quelques prétextes que pût apporter la princesse pour s'en excuser, il fallut malgré qu'elle en eût, accepter cette feinte honnêteté.

Le marquis de Cœuvres consterné de ce coup imprévû, & ne pouvant deviner par qui son secret avoit été trahi, alla au palais avec M. de Berni, ambassadeur ordinaire, & demanda audience. Il se plaignit hautement de l'insulte qu'on venoit de faire à Madame la princesse, & qui retomboit sur le roi, par les soupçons odieux qu'on alloit forger sur la conduite de ce prince. Il parla avec autant d'assurance, que s'il avoit été persuadé de la fausseté des motifs qui avoient fait agir l'archiduc; & M. de Berni, qui ignoroit parfaitement tout le mystere, s'échauffant encore plus que le marquis, s'épuisoit en raisonnemens, pour convaincre l'archiduc qu'on avoit pris faussement l'alarme, & que rien

Digitized by Google

n'étoit plus chimérique que ce qu'on paroiſſoit craindre touchant l'évaſion de la princeſſe. 1609.

L'archiduc de ſon côté fit parfaitement ſon perſonnage. Il ne lui échappa rien qui pût faire connoître qu'il avoit été inſtruit du complot. Il dit qu'il étoit fort ſurpris qu'on interprétât ſi mal ce que Madame l'archiducheſſe n'avoit fait que par conſidération & par amitié pour Madame la princeſſe ; qu'il étoit perſuadé que le roi bien informé de ſes intentions, ne ſe tiendroit nullement offenſé de la conduite qu'on avoit tenue, & qu'au contraire il en approuveroit les raiſons, quand elles lui ſeroient bien repréſentées. L'audience finit de cette ſorte.

Cependant M. de Cœuvres & M. de Châteauneuf étoient dans l'impatience de ſavoir par quelle voie leur deſſein avoit été découvert. Le marquis Spinola avoit dans ſa maiſon un gentilhomme qui avoit été autrefois gendarme de M. le connétable. Ce gendarme faiſoit régulierement ſa cour à Madame la princeſſe, comme étant créature de ſa maiſon. Spinola ſe ſervoit de lui pour faire auſſi la ſienne, par les ſoins & par les attentions qu'il avoit pour la princeſſe, & qui étoient telles, qu'on le ſoupçonna d'avoir pour elle plus que des ſentimens de reſpect. Le gentilhomme étoit entré par là fort avant dans la confidence de ce ſeigneur, qui ne lui cachoit rien de ce qui pouvoit regarder la princeſſe. Elle l'avoit gagné elle-même, en lui faiſant eſpérer des graces du roi par l'entremiſe du connétable ; & c'étoit par ſon canal qu'elle avoit correſpondance avec le marquis de Cœuvres : mais il ne le voyoit que rarement & la nuit. Ils ſe donnerent rendez-vous pour la nuit ſuivante dans un cimetiere, où il y avoit trois piés de neige, & ce fut là que le marquis apprit par quel endroit ſon deſſein avoit échoué, de la maniere que je l'ai raconté. Tel fut le ſuccès du voyage & de la négociation du marquis de Cœuvres à la cour de Bruxelles.

Le prince de Condé s'applaudit fort de la découverte du complot pour l'enlevement de Madame la princeſſe : mais il n'étoit pas pour cela tiré de toute inquiétude ; & comme il voyoit les choſes s'aigrir de plus en plus à la cour contre 1610. *Le prince de Condé ſe retire à Milan.*

1610. lui, il commença à craindre de n'être pas trop en ſûreté à Bruxelles, où il y avoit beaucoup de François, & d'autres étrangers, dont quelques-uns pourroient dans la ſuite être gagnés pour l'enlever lui-même, lorſqu'il ſortiroit de Bruxelles. C'eſt pourquoi il prit le parti de s'éloigner; & ayant gardé un grand ſecret ſur le départ qu'il méditoit, il partit lorſqu'on y penſoit le moins, ſur la fin de Février de l'année 1610, & ſe rendit par l'Allemagne à Milan, auprès du comte de Fuentes.

Ce fut une extrême joie pour ce comte, celui de tous les Eſpagnols, qui haiſſoit le plus la France. Il rappella à cette occaſion le ſouvenir de la révolte du connétable de Bourbon, qui eut de ſi funeſtes ſuites pour ce royaume du temps de François I & de Charles V: mais il y avoit autant de différence entre les deux rois de ce temps-là & ceux d'alors, qu'il y en avoit, au moins pour l'habileté dans la guerre, entre ces deux princes fugitifs. Ce qui irritoit le plus le roi, c'eſt que le comte de Fuentes, les miniſtres d'Eſpagne & le prince de Condé même, oſerent avancer que le mariage du roi avec Marie de Médicis étoit nul, & que le prince ſeroit un jour en droit de diſputer la couronne à monſeigneur le Dauphin. Quelque mal fondé & quelque chimérique que fût cette prétention, elle inquiétoit le roi.

Diverſes lettres du nonce Ubaldini.

Nouvelle négociation auprès de l'archiduc pour avoir la princeſſe, ſans ſuccès.

Cependant après le retour du marquis de Cœuvres, & ſon inutile négociation de Bruxelles, on ne laiſſa pas de négocier encore; & l'abbé de Préaux fut envoyé à l'archiduc, pour lui demander de nouveau la princeſſe, afin de la remettre entre les mains du connétable ſon pere, & de madame d'Angouſême: mais il répondit, qu'ayant promis au prince de Condé de ne point diſpoſer de la princeſſe ſans ſa participation, il ne pouvoit en honneur la laiſſer ſortir de Bruxelles: que cependant, il ne la retiendroit pas malgré le roi & malgré elle, pourvû que la choſe *ſe fît par voie compétente*, entendant par-là, la médiation du pape, avec qui on pourroit traiter là-deſſus, ou à Rome, ou en France, ou en Flandre, par l'entremiſe des nonces.

En effet, le pape tâchoit par toutes ſortes de moyens

1610.

d'empêcher que cette affaire n'eût de plus fâcheuſes ſuites, & il envoya dans cette vûe avec la qualité de nonces extraordinaires, l'archevêque de Chiezi à la cour d'Eſpagne, & l'archevêque de Nazareth à la cour de France.

Le roi arme pour empêcher la maiſon d'Autriche de s'emparer de la ſucceſſion de Cleves & de Juliers.

Cependant le roi armoit puiſſamment en France; & bien qu'il ne fût pas trop fâché qu'on ſe perſuadât, que le ſujet de cet armement étoit l'opiniâtreté des Eſpagnols, à retirer chez eux le prince & la princeſſe de Condé, ce n'en étoit pas là toutefois le véritable motif, & le cardinal Bentivoglio n'a pas raiſonné juſte là-deſſus, dans ſa relation de la retraite du prince de Condé. Il y en avoit un autre beaucoup plus plauſible dont j'ai déja parlé; ſavoir, le différend de divers princes d'Allemagne, qui prétendoient à la ſucceſſion des duchés de Cleves & de Juliers, dont le roi ne vouloit pas que la maiſon d'Autriche ſe prévalût pour ſon aggrandiſſement. Il agiſſoit vivement par ſes envoyés en diverſes cours d'Allemagne ſur ce ſujet, & il avoit envoyé le ſieur de Boiſſize, conſeiller d'état à Hall, en Suabe, pour aſſiſter aux conférences de pluſieurs princes d'Allemagne, unis en faveur des maiſons de Brandebourg & de Neubourg, & prendre avec eux des meſures contre les intrigues de la maiſon d'Autriche.

Inſtructions du ſieur de Boiſſize au t. M. des Mémoires d'état.

Mais apparemment ce n'étoit pas là non plus le principal, ou du moins l'unique motif de cet armement du roi: car une armée médiocre, commandée par quelqu'un de ſes généraux, & ſecondée par les troupes des Etats, qui avoient encore plus d'intérêt que lui, à ne pas laiſſer mettre le pié aux princes de la maiſon d'Autriche dans ce pays-là, auroit ſuffi pour ſe rendre maître & arbitre de cette affaire.

Quarante mille hommes qu'il avoit ſur pié, ſans y comprendre ſix mille Suiſſes qu'il faiſoit lever, ſon régiment des Gardes, & quatre mille gentilshommes commandés pour monter à cheval, la réſolution qu'il avoit priſe & déclarée de ſe mettre à la tête de toutes ſes troupes, un équipage d'artillerie proportionné à une ſi grande armée, la nomination de la reine pour la régence du royaume pendant ſon abſence, tout cela cachoit quelque deſſein extraordinaire, qu'on n'a jamais bien pénétré.

Digitized by Google

1610. *Ligue à ce sujet.*

Dans tout ce que l'on en a dit, ou écrit, ce qui me paroît de plus vrai-semblable, est que c'étoit pour commencer l'exécution du projet de la ligue générale contre la maison d'Autriche, que M. de Rosni proposa au roi d'Angleterre durant son ambassade de l'an 1603, dont le plan agréa extrêmement à ce prince, & dont ce seigneur fit dans le même temps quelques ouvertures aux ambassadeurs de Suede & de Dannemark. Il en entretenoit souvent le roi après son retour d'Angleterre, & en qualité de sur-intendant des finances & de grand-maître de l'artillerie, il faisoit depuis long-temps à la Bastille, un grand fonds d'argent, & un amas prodigieux de toutes sortes d'armes & de munitions.

Mémoires de Sulli, t. 2, p. 146, 325.

Le but de cette ligue étoit, non pas d'anéantir entierement la maison d'Autriche, mais de la réduire dans les bornes des Pyrenées & des deux mers qui environnent l'Espagne, de lui enlever les Indes par le moyen des flottes Angloises & Hollandoises, de faire des dix-sept Provinces des Pays-bas plusieurs républiques, & de rétablir non-seulement la liberté de l'élection au throne de l'Empire, mais encore aux royaumes de Hongrie & de Boheme, & à quelques autres Etats, dont la maison d'Autriche s'étoit fait comme un patrimoine: on se proposoit de détruire par des voies proportionnées sa domination en Italie, & l'on comptoit beaucoup sur la bonne disposition, où l'on savoit que les Venitiens & quelques autres princes de delà les Monts étoient à cet égard. M. de Rosni avoit fait quelque ouverture sur cet article au cardinal Bufalo, nonce du feu pape à la cour de France; & ce cardinal avoit paru fort goûter la proposition de réunir à l'Etat Ecclésiastique les royaumes de Naples & de Sicile, comme fiefs du Saint Siége.

Sur quel fondement on la proposoit.

Le fondement de cette ligue étoit que les princes qui y entreroient, & sur-tout les rois de France & d'Angleterre ne penseroient point à augmenter leur puissance des débris de la maison d'Autriche: mais qu'ils tendroient seulement au but principal qu'on se proposoit, qui étoit d'abbattre celle de cette maison devenue redoutable à toute l'Europe, & à rétablir entre les principales couronnes une certaine égalité; qui

qui en ôtant la crainte & la jalouſie d'une trop grande puiſſance, maintiendroit la paix entre elles, & affermiroit la tranquillité dans les autres Etats. 1610.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le roi entretenoit des négociations par-tout, & qu'outre celle d'Allemagne dont je viens de parler, M. de Bullion, ambaſſadeur extraordinaire à la cour de Savoye, étoit entré fort avant en traité avec le duc, pour le mariage de Madame, fille aînée du roi & du prince de Piémont; qu'on propoſa à ce duc de le rendre maître du duché de Milan, à l'exception de quelques places qui étant à la bienſéance des Venitiens, leur ſeroient cédées, (a) & à condition que pour le duché de Milan, il abandonneroit le duché de Savoye au roi. M. de Leſdiguieres fait depuis peu maréchal de France après la mort du maréchal d'Ornano, fut chargé d'achever ce traité, & il alla s'aboucher pour cet effet avec le duc de Savoye à Bruſol. Les Venitiens & les Griſons qui avoient aſſez de ſujet de rompre avec l'Eſpagne pour les entrepriſes faites ſur la Valteline par le comte de Fuentes, devoient faire irruption dans le Milanès, tandis que le duc de Savoye y entreroit de ſon côté avec douze mille hommes de pié & dix mille chevaux, outre l'armée que le maréchal de Leſdiguieres devoit conduire au-delà des Monts.

Hiſtoire de Leſdiguieres, liv. 8. c. 1. l'Guichenon, Hiſt. de Savoye.

Selon le projet propoſé en Angleterre, dont j'ai parlé, les deux rois du Nord devoient ſe mettre de la partie, dès que le roi ſeroit entré en action; & jamais la maiſon d'Autriche ne fut en plus grand péril, & moins en état de réſiſter, vû la foibleſſe du gouvernement, & des princes qui en étoient alors les chefs en Eſpagne & en Allemagne, & qui euſſent été ſi violemment attaqués de tous côtés, & dans des Etats ſi ſéparés les uns des autres. Mais le funeſte acci-

(a) La condition d'*abandonner au roi le duché de Savoye* ne ſe trouve point ſtipulée dans le traité de Bruſol, que l'on peut voir au 2. t. des Mémoires de Nevers, p. 880. Le duc de Savoye s'engage ſeulement à remettre au roi le château de Montmélian, pour être raſé. Il n'y eſt point parlé des Venitiens, & ce traité eſt ſigné par M. de Leſdiguieres, & par M. de Bullion. Il ne paroît pas que M. de Leſdiguieres ait été chargé ſeul d'y mettre la dernière main. Au contraire il eſt dit dans l'inſtruction donnée au ſieur de Bullion, qu'après avoir conféré avec le maréchal de Leſdiguieres, il ira trouver le duc de Savoye *avec lui ou ſans lui*: mais ils ſe trouverent tous deux à la concluſion du traité.

1610. dent de la mort du roi qui arriva sur ces entrefaites, dissipa la tempête qui étoit prête d'accabler la maison d'Autriche, & rejetta la France dans les embarras d'une minorité, qui l'obligerent à penser uniquement à sa propre conservation.

Le roi se dispose à marcher en campagne.

Relation du cardinal Bentivoglio.

Le roi étoit déja en état de se mettre en campagne, & en se déclarant hautement pour les droits de l'électeur de Brandebourg & du duc de Neubourg sur l'article des duchés de Cleves & de Juliers, il avoit fait demander à l'archiduc Albert, passage par le Luxembourg, pour aller chasser de Juliers l'archiduc Léopold; car ce prince envoyé par l'empereur, s'étoit saisi de cette place de concert avec le gouverneur qui étoit depuis long-temps pensionnaire d'Espagne. Une telle proposition étonna fort l'archiduc Albert, & il la regarda comme une déclaration de guerre.

Le roi pour donner plus d'autorité à la reine durant sa régence, avoit résolu de la faire couronner avant son départ pour l'armée. D'autres affaires plus pressantes avoient toujours fait différer jusqu'à ce temps-là cette cérémonie: mais on n'eût jamais cru qu'elle dût être immédiatement suivie d'un accident si déplorable. On le devoit d'autant moins appréhender, que depuis long-temps on n'entendoit plus parler de ces détestables embûches qu'on avoit tant de fois tendues à la vie de ce grand prince, qui, par son attachement & par son (*a*) zele pour la véritable religion, avoit dissipé toutes les anciennes préventions de ses sujets Catholiques, & en étoit alors plus chéri que des autres: mais il y avoit encore un monstre en France capable d'un aussi exécrable dessein, & qui l'exécuta dans des conjonctures où la personne du roi ne pouvoit, ce semble, être gueres mieux gardée, & paroissoit devoir être parfaitement en assûrance.

Couronnement de la reine.

Le couronnement de la reine se fit par le cardinal de

(*a*) *La premiere chose dont j'ai parlé*, disoit-il, sur l'affaire de Cléves & de Juliers, *a été pour la sureté de la religion catholique au pays de Cleves. Je ne permettrai jamais qu'elle se plaigne ni de mes intentions, ni de mes armes. Je disois l'autre jour à M. de Sulli, que si tous les princes d'Allemagne étoient d'accord de faire un empereur Protestant, je l'empêcherois.* Hist. de la mort d'Henri IV, par Matthieu.

Digitized by Google

Joyeuſe le jeudi treizieme de Mai avec beaucoup de ſolennité, de magnificence & d'ordre, à S. Denys, nonobſtant le mécontentement de quelques perſonnes pour les rangs, & entr'autres de la reine Marguerite, qui fut avec bien du chagrin contrainte de marcher après Madame, fille aînée du roi. Le comte de Soiſſons, (*a*) pour une ſemblable raiſon, ne voulut point s'y trouver, & s'en alla à la campagne avec la comteſſe ſa femme. 1610.

L'entrée ſolennelle de la reine à Paris ſe devoit faire le dimanche ſuivant, & en attendant elle revint au Louvre avec le roi, après ſon couronnement. Le lendemain ce prince, en qui on remarqua ce jour-là une inquiétude extraordinaire, monta en carroſſe un peu avant quatre heures après midi. Il fit mettre le duc d'Epernon à ſa droite: à la portiere du même côté, étoient meſſieurs de Lavardin & de Roquelaure, à l'autre portiere le duc de Montbazon & le marquis de la Force, & ſur le devant du carroſſe monſieur de Liancourt ſon premier écuyer, & le marquis de Mirebeau.

Inquiétude extraordinaire qu'on remarqua dans l'eſprit du roi. Matthieu, l. 14.

Le cocher lui ayant demandé où il ſouhaitoit aller, il répondit d'un ton un peu chagrin : *Mettez-moi hors d'ici.* Lorſqu'il fut ſous la premiere porte, il fit ouvrir le carroſſe de tous côtés, circonſtance que je remarque, parce qu'apparemment ſans cela, il auroit évité le malheur qui le me-

Il monte en carroſſe pour voir les préparatifs de l'entrée de la reine à Paris.

(*a*) Voici quel fut le ſujet du mécontentement du comte de Soiſſons. Le roi avoit réglé que la mante de la reine ſeroit ſémée de fleurs-de-lis ſans nombre, & que madame ſa fille aînée, ainſi que la reine Marguerite, auroient ſeulement quatre rangs de fleurs-de-lis ſur la bordure de leur mante. Le comte de Soiſſons demanda que les princeſſes du ſang en euſſent trois, avec les marques qui ſervoient à diſtinguer dans leurs armoiries les branches dont elles étoient iſſues, afin qu'il y eût une diſtinction entre leurs mantes & celles des autres princeſſes; & le roi n'ayant pas voulu y conſentir, le comte ſe retira à ſa maiſon de Montigni, & madame la comteſſe de Soiſſons s'abſenta de la cérémonie; c'eſt ce qu'on lit dans l'hiſtorien Matthieu, & dans l'inventaire de de Serres, & ce qui a fait dire au marquis de Fontenai-Mareuil, que le roi ne voulut jamais permettre, *Que ſur le manteau que les princeſſes du ſang porteroient à la cérémonie, il y eût quelques rangs de fleurs-de lis de plus qu'à celui de madame de Vendôme.* Les autres princeſſes du ſang, telles que la princeſſe douairiere de Condé, la princeſſe de Conti, & la ducheſſe de Montpenſier, ne laiſſerent pas d'aſſiſter au couronnement, où elles porterent la queue de la mante de la reine, conjointement avec le marquis de Chateauvieux chevalier d'honneur, à qui le roi ordonna de les aider à la ſoutenir. *Mats. hiſt. de la mort d'Henri IV, p. 9 & 13. Mem. manuſ. du marquis de Fontenai-Mareuil, 1. part. Inv. de de Serres, p. 870.*

1610. naçoit. Il fit dire au cocher d'aller à la Croix du Trahoir; & étant devant l'hôtel de Longueville, il renvoya sa garde à cheval, se faisant seulement accompagner de ses valets de pié, & de quelques gentilshommes. Il fit tourner vers le cimetiere de S. Innocent; & son dessein étoit après avoir fait quelques tours dans Paris, pour voir les préparatifs de l'entrée de la reine, d'aller à l'Arsenal apprendre à M. de Rosni que le sieur d'Escures lui avoit rendu un compte exact des chemins & des passages par où il devoit conduire son armée dans le duché de Juliers.

Le carrosse entrant dans la rue de la Ferronnerie, fut arrêté par un embarras de charettes; & cependant les valets de pié, pour passer plus aisément, avoient pris la plûpart par dedans le cimetiere de S. Innocent. Deux seulement étoient restés, dont l'un s'étoit avancé pour faire défiler les charettes, & l'autre s'étoit arrêté pour raccommoder sa jarretiere.

Et est assassiné dans la rue de la Ferronerie.

L'exécrable assassin qui n'avoit pû faire son coup entre les deux portes du Louvre, comme il l'avoit projetté, avoit toujours suivi le carrosse, & prit pour l'exécuter le moment de l'embarras, & de l'éloignement de tous ceux qui par leur office devoient être à côté des portieres. Il s'appelloit François Ravaillac, étoit natif d'Angoulême, avoit déja évité la potence qu'il méritoit pour un homicide commis en la personne d'un gentilhomme, & donné en quelques occasions des marques de folie. Ce malheureux ayant mis le pié sur une des roues du carrosse, qui étoit arrêté, porta si promptement deux coups de coûteau au roi qui lisoit un papier au duc d'Epernon, qu'à peine ceux qui étoient dans le carrosse, s'en apperçurent-ils, & ce ne fut que par le cri que fit le roi, en disant: *Je suis blessé.* Il lui en porta même un troisieme, que le duc de Montbazon ayant levé le bras pour l'arrêter, reçut dans sa manche.

Le second coup qui fut mortel, perça un des lobes du poulmon, & la veine pulmonaire; & quoique quelques-uns ayent écrit que le roi n'expira pas sur le champ, un de nos historiens dit qu'il avoit sû de quelques-uns des seigneurs qui étoient dans le carrosse, que le prince n'eut pas après

Dupleix.

Digitized by Google

le coup deux momens de vie ; (a) & en effet, ſuppoſé l'endroit de la bleſſure, la choſe ne pouvoit être autrement. 1610.

Tous ces ſeigneurs furent ſi conſternés, & d'ailleurs le meurtrier fit une contenance ſi aſſûrée, que s'il eût jetté ſon couteau ſous le carroſſe, il eût pû s'échapper : mais il le tint froidement à la main. Un des gentilshommes ordinaires qui ſuivoit le carroſſe, nommé Saint-Michel, l'ayant apperçu, accourut l'épée à la main pour le percer : mais les ſeigneurs qui étoient dans le carroſſe du roi lui crierent ſagement de ne le pas faire, & qu'il y alloit de ſa tête. Ce malheureux fut ſaiſi, & mis par le duc d'Epernon entre les mains d'un exempt des gardes pour être conduit en priſon, & être interrogé ſur ſes complices. *L'aſſaſſin eſt ſaiſi.*

On tranſporta promptement le corps du roi au Louvre ; & pour calmer le tumulte des peuples, on diſoit en paſſant dans les rues que le roi n'étoit que bleſſé. On fit quelque temps après l'ouverture du corps en préſence des medecins, qui aſſûrerent qu'il avoit toutes les parties nobles ſi ſaines, qu'il eût pû vivre encore trente ans ; ce qui redoubla l'affliction de toute la France, laquelle ne pouvoit trop long-temps conſerver un ſi grand & ſi bon roi. *Et le corps du roi tranſporté au Louvre.*

(a) Il mourut le 14 de Mai, qui étoit un vendredi. Il avoit aſſiſté la veille au couronnement de la reine, qui devoit faire ſon entrée le dimanche 16 de Mai, dans la ville de Paris. Il comptoit marier le lundi ſuivant mademoiſelle de Vendôme, avec le fils du connétable de Montmorenci, ſe trouver le mardi au feſtin, qui devoit ſe faire dans les ſalles du Palais, & partir le mercredi pour l'armée. Il avoit paru fort gai pendant la cérémonie du couronnement, qui ne finit que ſur les quatre heures du ſoir ; ce qui lui fit dire que cette fête avoit fait jeûner trop long-temps le cardinal de Joyeuſe, & qu'elle avoit obligé la reine Marguerite de ſe lever trop matin. Le 14, qui fut le jour de ſa mort, avant que de ſortir du Louvre, il ordonna au baron de Vitri capitaine des gardes, d'aller voir dans les ſalles du Palais les préparatifs que l'on y faiſoit pour le jour du feſtin, & de venir lui en rendre compte à ſon retour. Vitri lui repréſenta que ſa charge ne lui permettoit pas de quitter Sa Majeſté, ſur-tout lorſqu'elle alloit traverſer une grande ville pleine d'étrangers & d'inconnus. Le roi lui répondit qu'il ſe garderoit bien tout ſeul, & lui ordonna de nouveau d'aller au Palais. Vitri obéit, & le roi monta enſuite en carroſſe avec les ſeigneurs nommés par le pere Daniel, ſans avoir ni auprès de lui, ni à ſa ſuite, aucun capitaine des gardes. Il n'y avoit pas même de lieutenant, ni d'exempt, parce que l'un étoit tombé malade, & que l'autre étoit allé chez le premier préſident. Les gardes qui étoient de ſervice ne laiſſerent pas de monter à cheval pour l'accompagner : mais il leur défendit de le ſuivre, & il ne voulut avoir que ſes valets de pié autour de ſon carroſſe. Ces circonſtances ſont remarquables, parce qu'elles contribuerent ſans doute au funeſte accident qui termina les jours de ce grand roi.

Digitized by Google

1610. La consternation & la douleur de toute la maison royale ne pouvoit s'exprimer. Paris qui depuis trois jours étoit dans la joie pour le couronnement de la reine, & dans l'attente des réjouissances qu'on préparoit pour l'entrée de cette princesse, changea tout à coup de face, & les arcs de triomphe que l'on voyoit par-tout abbattre pour y substituer les préparatifs du deuil & des funerailles, tiroient les larmes des yeux à tout le monde. L'accablement & la tristesse se répandirent dans tout le royaume avec la nouvelle de ce déplorable accident; & l'on peut dire que les pompes funebres dont on honora par-tout la mémoire de ce grand monarque, n'eurent rien de plus glorieux pour lui, que la sincere douleur qui paroissoit peinte sur le visage de tous ses sujets, dont il fut pleuré comme un pere par ses enfans.

Consternation de Paris à cette nouvelle.

Mesures prises pour déférer la régence à la reine.

On prit aussi-tôt des mesures pour faire déferer la régence à la reine, tandis que le corps du roi exposé selon la coûtume, recevoit les derniers devoirs de toutes les compagnies, souvent interrompus par les gémissemens qui redoubloient à tout moment à la vûe d'un si lugubre spectacle.

Il fut transporté à saint Denys le vingt-neuvieme de Juin, lieu ordinaire de la sépulture de ses prédécesseurs.

Le sieur de la Varenne, gouverneur d'Angers, fit souvenir la reine que l'intention du feu roi avoit toujours été que son cœur fût donné aux Jésuites, pour être mis dans leur église de la Fleche. La reine qui savoit qu'effectivement telle avoit été la volonté du roi, l'exécuta volontiers. Le prince de Conti par son ordre apporta le cœur en cérémonie à la maison professe de Paris, & le mit entre les mains du supérieur. Un si précieux gage de la bonté d'un tel prince, demeura quelque temps en dépôt dans cette maison, & fut ensuite conduit au college royal de la Fleche par M. le duc de Montbazon.

Matthieu, l. 4.

Présages de cette mort funeste du roi.

Nos historiens rapportent plusieurs présages & prédictions, qu'ils prétendent qu'on eut de cette mort. Pour les prédictions, on sait qu'on les invente d'ordinaire après coup dans ces sortes de rencontres, & que ce n'est que l'évenement qui en fait trouver ou plutôt imaginer le sens. Quant aux

Digitized by Google

préſages, il faudroit pénetrer plus avant que nous ne pouvons faire dans les vûes de la providence, pour être obligés de les regarder comme tels, & de croire que ſon intention eût été de nous marquer inutilement par certains accidens, auxquels d'ailleurs on n'auroit fait nulle attention, un funeſte avenir, contre lequel elle n'étoit pas réſolue de nous faire prendre des précautions pour l'éviter : mais il paroît conſtant que ce prince eut des preſſentimens de quelque malheur, & deſquels peut-être Dieu ſe ſervit, pour le faire rentrer en lui-même. C'eſt ce qu'il y a lieu de préſumer du ſoin qu'il avoit eu de le conſerver en tant d'occaſions périlleuſes, & ce qui ſeroit encore plus à ſouhaiter pour le ſalut de ce grand roi. 1610.

Ses grandes qualités lui font donner le ſurnom de Grand.

Quoi qu'il en ſoit, un ſiecle entier qui a coulé depuis la mort de cet incomparable monarque, n'a pû encore effacer dans l'eſprit des François l'idée de ſes royales qualités, qui nous a été tranſmiſe par nos peres avec ces deux traits que l'on trouve ſi rarement réunis, de grand prince & de bon prince, & qui lui méritérent en même temps l'admiration de toute l'Europe, & la tendre affection de ſes ſerviteurs & de tous ſes ſujets. Le titre de grand lui fut donné après ſa mort comme de concert, même par les nations étrangeres, (*a*) & celui de bon prince lui fut confirmé bien plus par le regret

(*a*) Le onze de Mai 1610, c'eſt-à-dire, quatre jours avant ſa mort, il avoit encore donné de nouvelles marques de l'affection qu'il portoit à ſon peuple, par le diſcours qu'il tint aux ſeigneurs de ſa cour, en préſence du connétable. Pluſieurs d'entr'eux, au lieu de ſe rendre à l'armée, qui s'aſſembloit, étoient demeurés à Paris, pour ſe trouver à la cérémonie du couronnement de la reine, qui devoit ſe faire le jeudi ſuivant. Le roi apprit que les ſoldats, devenus indociles par l'abſence de leurs principaux officiers, commettoient mille violences, & que le duc de Nevers avoit peine à les contenir. *Vous devriez être à mon armée* dit-il au connétable, & aux autres ſeigneurs qui étoient auprès de lui. *Quand mon peuple ſera ruiné, qui me nourrira, qui payera vos penſions & vos appointemens? Ceux qui me ſervent ſe doivent contenter de ce que je leur donne; je veux que l'on déduiſe ſur la taille ce que le peuple a donné aux gens de guerre, & que l'on prenne ſur la montre des gens de guerre ce qu'ils auront reçu du peuple. Cette égalité conſervée, la diſcipline qu'on eſtime ſi difficile ſera gardée en dépit des plus inſolens & incorrigibles. Les capitaines empêcheroient ces déſordres, s'ils étoient à l'armée : mais ils veulent voir le couronnement & les arcs de triomphe. La curioſité ne doit rien retrancher du devoir. Pour une bataille je ſerois cent lieues : mais je vous aſſure que pour voir une fête, je ne voudrois pas faire un pas; & ſi je n'étois néceſſaire ici, on ne m'y verroit point.* Math. Hiſt. de la mort d'Henri IV.

Digitized by Google

1610. de ses peuples, que par les inscriptions & par les autres monumens qui furent faits pour éterniser sa mémoire. La valeur & l'habileté dans la guerre fut ce qui brilla le plus en lui, & ce qui lui fit donner sans contredit, le premier rang parmi tous les princes de son temps : mais j'ose dire néanmoins, que ce ne furent pas ses vertus dominantes, ni celles dans lesquelles il excella le plus.

Sa conduite depuis la S. Barthelemi.

En le suivant depuis la journée de la Saint-Barthelemi jusqu'à la fin de sa vie, & dans toutes les situations différentes où il se trouva durant ce long intervalle, ce qui m'a paru de plus admirable en sa personne, a été la prudence avec laquelle il se conduisit dans les diverses vicissitudes de bonne & de mauvaise fortune, profitant de l'une, & se roidissant contre l'autre, sans jamais se laisser abbattre, & trouvant toujours des ressources où il ne paroissoit en avoir aucune. Chef d'un parti, où il fut toujours obligé de ménager le caprice des grands, dont la plûpart ne le servoient que pour établir leur fortune, aux dépens même de l'Etat & de son autorité royale, il sût toujours plier avec dexterité, sans se rendre mépriſable, dissimuler les fréquens sujets de chagrin qu'on lui donnoit, s'accommoder au temps & aux humeurs de ses généraux & de ses ministres, engager par son exemple les soldats souvent rebutés & désesperés, aux entreprises les plus dangereuses, & porter quelquefois par sageſſe son courage jusqu'à la témerité, parce que souvent dénué d'argent, de munitions, & d'une infinité de choses nécessaires pour faire la guerre, c'étoit l'unique moyen de les encourager, & de soutenir parmi eux la réputation de valeur qui lui étoit absolument nécessaire.

De quelle habileté n'eut-il pas besoin, pour ne point augmenter dans le cœur des Catholiques, la haine qu'on leur avoit inspirée contre lui, & pour ne pas porter en même temps sa modération trop loin à leur égard, afin de ne se pas rendre suspect aux Calvinistes dont il dépendoit ! De quels ménagemens ne lui fallut-il point user après sa conversion, pour n'irriter ni les uns ni les autres ! Quelles précautions ne fut-il point obligé de prendre, pour contenir les factions qui se formerent dans son Etat durant la guerre

guerre contre l'Eſpagne, ſur-tout après la perte d'Amiens, dont les Huguenots qui refuſerent de l'aider à reprendre cette clé de ſon royaume, prirent occaſion de lui faire en faveur de leur parti, les propoſitions les plus inſolentes. 1610.

Tous ces embarras, où un génie moins fort que le ſien auroit ſuccombé, ne lui ſervirent qu'à affermir ſon autorité; & ce ne fut qu'en s'en démêlant heureuſement, qu'il vint peu à peu à bout de rendre ſouples les grands de ſon royaume, de les mettre hors d'état de remuer de ſon vivant, &, ce qui en fut une ſuite, de devenir redoutable à tous ſes voiſins, de leur faire la loi, & d'être en pouvoir de ruiner ſes puiſſans ennemis, comme il eût fait ſelon toutes les apparences, ſi la mort ne l'eût prevenu. Ce ſont toutes ces réflexions qui me font dire, que Henri le Grand avoit mérité cet illuſtre titre, plus encore par ſa prudence que par ſa valeur.

Son caractere.

Ce fut cette prudence qui mit en œuvre toutes les rares qualités qu'il avoit reçues de la nature, un eſprit vif, pénétrant, fécond, agréable, accort, des manieres engageantes, une franchiſe qui gagnoit les cœurs, une généroſité, une inclination & une facilité à pardonner les injures les plus atroces, & d'une maniere à perſuader ceux qui recevoient le pardon, que la réconciliation de ſa part étoit ſincere, pourvû que leur repentir le fût auſſi.

La conduite qu'il tint depuis ſa converſion montra qu'elle étoit ſans feinte & de bonne foi. L'avis dont j'ai parlé, qu'il donna aux Venitiens touchant les intrigues d'un miniſtre de Geneve pour introduire ſa ſecte dans la République, en eſt une preuve des plus inconteſtables. Les avantages que les docteurs Catholiques remportoient ſur les Calviniſtes dans leurs diſputes & par leurs livres, étoient pour lui des nouvelles toujours agréables; & il n'avoit point de plus grande joie, que lorſqu'il apprenoit la converſion de quelque ſeigneur Huguenot. Il avoit, en ſe convertiſſant lui-même, eu intention de protéger les Calviniſtes dans les bornes des édits: mais ayant fait l'expérience de leur indocilité & de leurs mauvais complots, qui alloient juſqu'à

1610. vouloir établir une espece de République dans le royaume, il perdit beaucoup de son affection pour ceux de cette secte; & certainement s'il eût vécu, il fût venu à bout d'abbattre peu à peu & sans violence un parti si dangereux, & l'eût mis hors d'état de faire autant de peine, qu'il en fit depuis à son successeur. On doit à son zele & à sa pieté, une plus grande liberté que les Chrétiens obtinrent alors pour l'exercice de leur religion à Constantinople, où il procura l'établissement d'une maison de missionnaires Jésuites, & empêcha le dessein que le Grand Seigneur avoit pris, de détruire le saint Sépulchre de Jérusalem.

Sainte-Marthe, tome 2.

Son incontinence. L'incontinence étoit un défaut de ce prince trop public, pour le pouvoir dissimuler. Il condamnoit lui-même son foible en cette matiere, & écoutoit, sans se fâcher, les rémontrances de ceux qui avoient par leur caractere quelque droit de lui en faire, & même de quelques-uns de ses ministres, & sur-tout du duc de Sulli, étant persuadé qu'il le faisoit par affection pour sa personne.

Il fut blâmable par un autre endroit; c'étoit sur l'article des duels, sur quoi ses discours n'étoient pas toujours assez conformes à ses ordonnances; & ils furent cause par cela même de la continuation de ce désordre.

On lui a encore reproché un peu d'avarice; & c'étoit peut-être par comparaison avec les profusions indiscretes de son prédécesseur.

Il est certain que depuis la paix de Vervins (*a*) il amassoit beaucoup d'argent: mais il est vrai aussi, qu'il s'en servoit

(*a*) Avant sa mort il avoit fait mettre en réserve au château de la Bastille, une somme de 14 ou 15 millions, dans une des tours, qui, par cette raison, s'appelle encore aujourd'hui la tour du thrésor. Il vouloit que le surintendant des finances, & les deux premiers présidens, tant du parlement que de la chambre des comptes de Paris en eussent chacun une clé, afin qu'il fût mieux gardé, & que l'on n'en pût rien tirer que tout le monde ne le sût. On lui représenta qu'il se repentiroit de cette précaution par les oppositions que le parlement & la chambre des comptes pourroient faire à l'emploi de cet argent, lorsque ces deux compagnies n'approuveroient pas l'usage que l'on en feroit, d'où il arriveroit qu'il ne seroit pas le maître de s'en servir quand il voudroit. Il répondit que c'étoit par cette raison-là même qu'il vouloit confier les clés de son thrésor aux chefs de ces deux compagnies, n'étant pas raisonnable, ajouta-t-il, qu'un argent levé sur ses sujets, & qui leur appartenoit encore plus qu'à lui, pût jamais être dépensé que bien à propos, & pour leur avantage. *Mém. mss. du marquis de Fontenai-Mareuil, 1. part. p. 65 & 66.*

Digitized by Google

pour payer ſes dettes, qui étoient exceſſives; & l'on voit par les entretiens qu'il avoit de temps en temps avec le duc de Sulli, ſur-intendant des finances, qu'il ſe propoſoit encore dans ſes épargnes un autre but, qui étoit de ſe mettre en état, non-ſeulement de réſiſter à ſes ennemis, mais encore de les attaquer, quand il le jugeroit à propos pour le bien de ſon royaume; & il étoit en effet au moment de le faire, lorſqu'il fut aſſaſſiné. 1610. Mémoires de Sulli.

Il réforma pluſieurs abus que la licence des guerres civiles avoient introduits dans tous les ordres du royaume. Il penſoit ſérieuſement à faire fleurir le commerce en France, & avoit chargé le préſident Jeannin durant ſes négociations de Hollande, de traiter avec quelques Hollandois, pour les établir dans les ports de France, & s'en ſervir pour le trafic dans les Indes. Il écoutoit volontiers & favoriſoit ceux qui lui propoſoient de nouvelles inventions pour la perfection des arts. Il avoit garni les frontieres d'armes & de magaſins, & connoiſſant la foibleſſe de la France ſur la mer, il penſoit à fortifier les ports, & à conſtruire des vaiſſeaux. *Divers abus qu'il réforma.*

Il augmenta les bâtimens du Louvre, ceux de Fontainebleau, de ſaint Germain en Laye, & de quelques autres maiſons royales. Il commença la communication des rivieres de Seine & de Loire, par le canal de Briare, & pluſieurs autres ouvrages pour la commodité du public. Il inſtitua deux profeſſeurs en théologie dans l'ancien collége de Sorbonne, & fonda l'Univerſité d'Aix en Provence. Il avoit formé le deſſein d'une académie pour pluſieurs jeunes gentilshommes en ſon collége royal de la Fleche, qu'il affectionnoit beaucoup, & il vouloit faire par-tout refleurir les lettres pour l'avantage de la religion. *Ses édifices & autres entrepriſes.*

Il eut un grand diſcernement dans le choix de ſes miniſtres, & ceux qu'il employoit dans les affaires de l'état. Meſſieurs de Bellievre, de Silleri, de Villeroi, Jeannin, de Sulli, furent ceux auxquels il eut plus de confiance. Il érigea en faveur de ce dernier la charge de grand-maître de l'artillerie en office de la couronne; & l'on peut dire qu'il n'y eut jamais en France de plus grands hommes *Son diſcernement dans le choix de ſes miniſtres.*

d'état, que ceux que je viens de nommer, & en si grand nombre.

1610.

Il érigea en duché-pairie, Aiguillon, en faveur de Henri de Lorraine, fils du duc de Mayenne; Fronsac pour François d'Orléans, comte de Saint-Paul; Ventadour pour Anne de Levis; Biron pour Charles de Gontaut; (a) Thouars pour Claude de la Tremoille; Rohan pour Henri de Rohan; Sulli pour Maximilien de Bethune, marquis de Rosni.

Son portrait.

Ce prince étoit d'une stature médiocre, mais bien pris dans sa taille, d'un visage agréable & majestueux; il avoit le tein vermeil, le nez aquilin, les yeux vifs, le front large, le poil brun, mais qui avoit commencé à grisonner dès l'âge de trente-trois ans; ce qui étoit arrivé, *parce que le vent de ses adversités avoit commencé de bonne heure à souffler contre lui*: c'est ainsi qu'il s'exprimoit. On lui attribue beaucoup de ces sortes de bons mots. Il se piquoit en effet d'en dire souvent: communément il y réussissoit bien, mais tous n'étoient pas également heureux.

Monumens élevés en son honneur.

On lui éleva plusieurs monumens, même dans les pays étrangers; & sa statue équestre en bronze que l'on voit aujourd'hui à Paris au milieu du Pont-neuf, fut faite par les ordres des grands ducs Ferdinand & Côme de Medicis.

Son âge.

Il mourut dans la cinquante-huitieme année de son âge, la trente-huitieme de son regne en Navarre, & la vingt & unieme depuis son avenement à la couronne de France.

Ses enfans légitimes.

Il n'eut point d'enfans de son premier mariage avec la reine Marguerite, sœur de Henri III: mais il eut trois fils de sa seconde femme Marie de Medicis: savoir, le roi Louis XIII son successeur, le duc d'Orleans, qui ne vécut que quatre ans, & Gaston-Jean-Baptiste, duc d'Anjou, depuis duc d'Orleans, qui lui survécut long-temps. Il eut aussi trois filles du même mariage; savoir, Elisabeth, qui épousa le prince d'Espagne, depuis roi, sous le nom de

(a) On a déja remarqué que Thouars avoit été érigé en duché par Charles IX en 1563, & qu'Henri IV y ajouta le titre de pairie. Le parlement de Paris différa pendant quatre ans l'enregistrement des lettres-patentes, accordées par Henri IV au duc de Thouars, sous prétexte qu'il étoit Huguenot, & ce ne fut qu'après des lettres de jussion réitérées qu'elles furent enregistrées en 1599.

Digitized by Google

Philippe IV, Chriſtine, ducheſſe de Savoye, par ſon mariage avec Victor-Amedée, prince de Piémont; & Henriette, reine d'Angleterre, par ſon mariage avec le prince de Galles, qui fut depuis Charles I du nom, roi de la Grande-Bretagne. 1610.

Il eut auſſi pluſieurs enfans naturels, premierement de Gabrielle d'Eſtrées, marquiſe de Monceaux, & depuis ducheſſe de Beaufort; ſavoir, Ceſar, duc de Vendôme, Alexandre de Vendôme, grand prieur de France, & Catherine-Henriette, qui fut mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf. *Et naturels.*

Secondement, de Henriette de Balſac-d'Entragues, marquiſe de Verneuil, il eut Henri de Bourbon, qui fut nommé à l'évêché de Metz, & fait abbé de Saint Germain des Prés & de Tyron; & ayant renoncé à ſes bénéfices, ſe maria, & prit le titre de duc de Verneuil. Il en eut encore Gabrielle, qui épouſa Bernard de Nogaret, duc de la Valette.

Troiſiemement, de Jacqueline de Beuil, comteſſe de Moret, il eut Antoine de Bourbon, comte de Moret, qui fut tué ſous le regne ſuivant à la journée de Caſtelnaudari, ſelon que le racontent les hiſtoires de ce temps-là. Elles ont été contredites par une autre (*a*) qui a paru depuis quelques années, ſelon laquelle ce prince ſe ſauva de la déroute, & ſe fit Hermite, & eſt mort en Anjou l'an 1693 en odeur de ſainteté. L'auteur ſur ce ſujet rapporte pluſieurs conjectures, & fait beaucoup de fonds ſur la grande reſſemblance de viſage que cet Hermite avoit avec le roi Henri IV. Il eſt certain qu'il dit des choſes qui donnent bien de la vrai-ſemblance à ce fait. (*b*)

Enfin Henri IV eut de Charlotte des Eſſarts, dame de Romorantin, deux filles, Jeanne & Marie-Henriette de Bourbon. La premiere fut abbeſſe de Fontevrault, & l'autre de Chelles.

(*a*) Vie d'un ſolitaire inconnu, par le ſieur Grandet.

(*b*) La plûpart des modernes l'ont regardé comme une fable, & ont repris le pere Daniel, d'y avoir trouvé de la vrai-ſemblance. On peut voir ce qui ſera dit là-deſſus dans l'hiſtoire du regne ſuivant.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

HISTORIQUES ET CRITIQUES

Sur le regne d'Henri IV.

I.

Des commencemens du regne d'Henri IV.

Mémoire de Sulli, t. 2.

CE prince étoit à Meudon lorſqu'Henri III mourut à S. Cloud ; on vint l'avertir qu'il expiroit ; il partit auſſi-tôt avec M. de Sully qu'il conſulta ſur le parti qu'il devoit prendre dans les circonſtances difficiles où il alloit ſe trouver. En entrant dans S. Cloud, on leur dit que le roi ſe portoit mieux : mais lorſqu'ils approchoient de la maiſon où le roi étoit logé, ils entendirent un homme s'écrier, *Ah mon Dieu ! nous ſommes perdus, le roi eſt mort.* Henri IV fit venir cet homme, & lui fit diverſes queſtions ; ſes réponſes furent tellement préciſes & circonſtanciées, qu'il ne douta plus que le roi ne fût mort. Il en fut encore plus aſſuré, lorſqu'il vit la garde Ecoſſoiſe qui vint ſe jetter à ſes piés, en lui diſant, *Ah Sire ! vous êtes préſentement notre roi & notre maître.*

M. de Sully qui rapporte ces faits, étoit alors à côté du roi, qui ne ſe trouva pas peu embarraſſé. Il lui étoit ſur-tout important de conſerver dans ſon armée les Suiſſes que M. de Sancy avoit amenés, & qui étoient arrivés ſept jours avant la mort d'Henri III. Le Pere Daniel dit dans le corps de ſon hiſtoire, que le maréchal de Biron fut chargé de les aller trouver ; & enſuite il obſerve dans une note que M. de Sancy aſſure dans un écrit rapporté au 3. tom. des Mém. de Villeroi, que cette commiſſion ne fut pas donnée au maréchal de Biron, mais à M. de Guitry.

Digitized by Google

L'écrit de M. de Sancy paroit ici d'une autorité supérieure à celle des historiens, puisque ce seigneur y raconte ce qu'il a fait lui-même & ce qu'aucun autre ne pouvoit savoir mieux que lui. M. de Thou a eu plus d'égard que le Pere Daniel au récit de M. de Sancy; il assure que ce fut M. de Guitry qui fut envoyé aux Suisses.

M. de Sancy explique si clairement la maniere dont cette affaire fut conduite, qu'il est à propos de rapporter son récit, & de remarquer les fautes où sont tombés quelques historiens pour ne l'avoir pas examiné avec assez d'attention.

Il raconte que s'étant trouvé dans la chambre d'Henri III au moment de sa mort, il s'apperçut que la plûpart des seigneurs ne songeoient qu'à s'affliger & à le pleurer. M. de Sancy leur fit remarquer que leurs larmes ne le rappelleroient pas du tombeau, & qu'il falloit penser à venger sa mort *sous le commandement & bonne fortune du roi de Navarre*; que tous ceux qui avoient des charges dans l'armée, devoient aller trouver leurs troupes pour les assurer à son service, & que pour lui il alloit commencer par lui gagner les Suisses. Le maréchal d'Aumont l'embrassa, & lui dit que c'étoit là en effet ce qu'il falloit faire.

Sancy partit aussi-tôt pour se rendre au quartier des Suisses, qui étoit à Surêne. Il leur annonça la mort du roi, & leur représenta qu'ils n'avoient que trois partis à prendre; le premier de se retirer les armes à la main dans leur pays, & de s'ouvrir le chemin par la force; le second, de demander un passeport à l'ennemi, & le troisieme de s'attacher au service du roi de Navarre, & de le servir avec la même fidélité qu'ils avoient promise à son prédécesseur. Il ajoûta que le premier parti étoit infiniment dangereux, parce qu'ils avoient quatre ou cinq rivieres à passer, & qu'en les passant ils pourroient être aisément défaits; que le second avoit de grands inconvéniens, parce que c'étoit se mettre à la discrétion de l'ennemi, qui ne manqueroit pas de prétextes pour violer ses promesses, en y mettant des conditions impraticables; & que le troisieme parti étoit incontestablement le plus sûr & le plus honorable: qu'ils combattroient sous un prince heureux & belliqueux, qui ne les hasarderoit pas mal à propos; qu'à la vérité il ne seroit pas d'abord en état de les payer, & qu'ils pourroient manquer d'argent, mais qu'ils devoient considérer que les neufs parts de la France étant en guerre avec le roi, ils seroient à portée de faire un butin considérable dans tous les pays où on les conduiroit.

Les Suisses ayant entendu le discours de M. de Sancy, demanderent du temps pour délibérer. Il n'y eut que trois capitaines qui, sous prétexte de religion, dirent qu'ils ne pouvoient servir le roi, s'il ne se faisoit pas catholique: aucun soldat, sans exception, ne suivit leur exemple, & l'on choisit trois autres capitaines pour les rem-

Digitized by Google

placer. M. de Sancy leur fit jurer qu'ils ſerviroient le roi ſans demander aucune paye, parce qu'il prévoyoit qu'on ne ſeroit pas en état de leur en fournir (*choſe*, dit-il, *qui ne ſe vit peut-être jamais parmi les Suiſſes.*)

Le Pere Daniel a fixé *à deux mois* le terme de cet engagement, quoique M. de Sancy marque expreſſément dans ſon diſcours qu'il devoit durer *trois mois*.

Le marché venoit d'être conclu, lorſque M. de Guitry arriva à Suréne, où le roi l'avoit envoyé pour tâcher de gagner les Suiſſes. M. de Sancy lui raconta ce qui s'étoit paſſé, & lui dit qu'il n'attendoit que le retour de quelques officiers qui étoient allés chercher leurs chevaux à Puteaux & à Courbevoye pour ſe rendre auprès du roi, & l'aſſurer de leur fidélité. M. de Guitry prit les devans pour aller porter au roi cette heureuſe nouvelle; & lorſque M. de Sancy parut à S. Cloud avec les officiers Suiſſes, le roi deſcendit pour les recevoir au pié de l'eſcalier. M. de Sancy dit qu'Henri IV fit cette démarche, parce qu'il n'étoit pas encore accoutumé à la gravité royale. Il auroit pû ajoûter que les circonſtances où ce prince ſe trouvoit alors, ſembloient le diſpenſer parfaitement d'un cérémonial qui ne convenoit pas trop à l'état de ſes affaires.

Le ſoir les ſeigneurs catholiques tinrent une aſſemblée pour ſavoir s'ils reconnoîtroient Henri IV pour leur roi.

Quelques-uns propoſoient, dit le Pere Daniel, *de ne le point reconnoître pour roi de France que dans une aſſemblée des états; d'autres ajoutoient que juſques à ce que les états fuſſent aſſemblés, il falloit pour ne point trop préjudicier à ſon droit lui obéir comme au chef de l'armée, & lui donner le titre de capitaine général; & c'étoit là le ſentiment de M. de Biron, qui par des vûes un peu intéreſſées vouloit tenir le roi encore quelque temps dans l'incertitude & dans la dépendance des ſeigneurs.*

M. de Sancy aſſure dans ſon écrit, qu'il s'éleva avec force contre la propoſition du maréchal de Biron, qui fut déſapprouvée de toute l'aſſemblée.

Les princes & ſeigneurs & en particulier M. de Longueville, M. le maréchal d'Aumont, & M. de Luxembourg le prierent de la réfuter; & il repréſenta " que notre état étant monarchique, il ne pou-
" voit ſubſiſter ſans roi, non plus qu'un corps ſans chef; que pour
" cette raiſon, le roi ne mouroit point en France, d'autant qu'à
" l'inſtant même que celui qui en porte le titre & en fait la fonc-
" tion décede, celui qui le doit ſuccéder par les loix, eſt inveſti de
" ce titre ſans le tenir d'autre que de Dieu; que le roi de Navarre
" étoit le plus proche habile à ſuccéder à la couronne, comme étant
" l'aîné de la maiſon de Bourbon, qui reſtoit ſeule de la maiſon
" royale: que ſi ceux qui étoient au ſervice de ce prince ne lui don-

noient

„ noient pas le titre de roi, ſes ennemis ſe croyoient encore plus „ autoriſés à le lui refuſer. „

Le maréchal de Biron ne pouvant oppoſer rien de ſolide à ces raiſonnemens, ſe leva de ſa place, & tira à part M. de Sancy dans un coin de la chambre; il lui dit que, juſques alors, il l'avoit cru homme d'entendement; mais qu'il venoit de perdre cette opinion en le voyant ſoutenir ſi fortement les prétentions du roi de Navarre, parce que, ajoûta-t-il, ſi nous établiſſons entierement les affaires du roi de Navarre avant que d'avoir aſſuré les nôtres, il ne ſe ſouciera plus de nous. Ce jour eſt pour faire nos affaires, & ſi nous en perdons l'occaſion, nous ne la rencontrerons jamais, & le repentir nous en demeurera toute notre vie. Sancy lui répondit qu'il falloit préférer le bien public à ſes intérêts particuliers; qu'il étoit abſolument néceſſaire d'aſſurer le repos de l'état, & de l'empêcher de tomber dans une funeſte anarchie: que cependant, s'il déſiroit quelque choſe pour ſon particulier, il s'offroit d'en aller porter la parole au roi, & de lui rapporter ſa réponſe. Ce fut alors que le maréchal de Biron découvrit quelles *étoient ces vues intéreſſées* dont le P. Daniel parle ſans expliquer en quoi elles conſiſtoient. Il dit à Sancy que ſi le roi vouloit lui donner le comté de Périgord, il ne l'abandonneroit jamais, quelque choſe qui pût arriver. Sancy monta auſſi-tôt chez le roi, qui étoit logé préciſément au-deſſus de la chambre où les ſeigneurs catholiques étoient aſſemblés. Il lui rendit compte de la demande du maréchal, & il aſſure que le roi le chargea de promettre au maréchal de Biron le comté de Perigord.

M. de Periſixe qui a raconté ce fait, ne s'accorde pas en pluſieurs points avec la relation de M. de Sancy.

" Chacun d'eux, dit-il, en parlant des ſeigneurs catholiques, ſe „ propoſoit de ſe faire ſouverain de quelque ville ou de quelque „ province, comme les gouverneurs avoient fait dans la décadence „ de la maiſon de Charlemagne. „

M. de Sancy n'attribue un pareil projet qu'au ſeul maréchal de Biron. *C'eſt la vraie hiſtoire*, dit-il, *de ce qui ſe paſſa alors de laquelle M. de Dampierre qui, avec le ſieur de Rieux, étoient les deux maréchaux de camp du roi Henri III, & qui ſeuls reſtent avec moi de tous ceux qui étoient en cette aſſemblée, peuvent rendre témoignage.*

„ Le maréchal de Biron, entre autres, pourſuit M. de Periſixe, „ vouloit avoir le comté de Perigord, & Sancy pour ne le pas re„ buter, en parla au roi. Cette propoſition étoit fort dangereuſe, „ car s'il la refuſoit, il l'irritoit, & s'il lui accordoit ſa demande, il „ ouvroit le chemin à tous les autres d'en faire de pareilles; & ainſi „ il falloit mettre le royaume en pieces: il n'y avoit que le puiſſant „ génie & les lumieres certaines de ce grand roi qui le puſſent tirer „ d'un pas ſi difficile. Il chargea donc Sancy de l'aſſurer de ſa part

„ de ſon affection, dont il lui donneroit volontiers en temps & lieu „ toutes les marques qu'un bon ſujet devoit attendre de ſon ſouve- „ rain : mais en même temps il lui fournit tant de puiſſantes raiſons „ pour leſquelles il ne pouvoit lui accorder ce qu'il déſiroit, que „ Sancy en étant perſuadé le premier, il ne lui fut pas difficile de „ faire le même effet ſur l'eſprit de Biron, lequel il obligea non- „ ſeulement de renoncer à cette prétention, mais encore de proteſter „ qu'il ne ſouffriroit jamais qu'aucune piece de l'état fût démembrée „ en faveur de qui que ce fût. „

Il paroît en effet qu'Henri IV trouva moyen d'engager le maréchal de Biron à ſe déſiſter de ſa demande, puiſque ce ſeigneur demeura toujours très-fidele au roi, quoiqu'il ne lui donnât point le comté de Perigord.

Mais ſi l'on s'en rapporte à la relation de Sancy, ce ne fut point dans le moment que la demande en fut faite à ce prince qu'il chercha des raiſons pour en faire ſentir les inconvéniens. Il prit le parti de promettre au maréchal ce qu'il demandoit, ſe réſervant à un autre temps de chercher les moyens de le retenir à ſon ſervice ſans lui faire un ſi grand ſacrifice. Voici les termes de ſa relation : *Et me dit que ſi le roi lui vouloit donner le comté de Perigord, il ne l'abandonneroit point, quelque fortune qui ſe préſentât. Je l'allai dire au roi, qui me donna charge de l'en aſſurer.*

On ne peut nier que le ſens que ce diſcours préſente à l'eſprit, ne ſoit que " le roi chargea M. de Sancy d'aſſûrer le maréchal de Biron „ qu'il auroit le comté de Perigord. „ Ainſi il ne ſe contenta pas pour lors, comme dit M. de Perefixe, de charger M. de Sancy d'aſſurer en général le maréchal de Biron de ſon affection dont il lui donneroit *volontiers en temps & lieu toutes les marques qu'un bon ſujet devoit attendre de ſon ſouverain.*

M. de Sancy dit en termes exprès que le roi le chargea d'aſſurer qu'il auroit le comté de Perigord. M. de Perefixe ajoûte, " que Bi- „ ron étant ainſi gagné, s'en alla avec Sancy s'aſſûrer des Suiſſes. „

Il eſt conſtant par la relation, 1°. que M. de Sancy n'étoit point avec le maréchal de Biron, lorſqu'il alla trouver les Suiſſes pour les gagner. 2°. Que les Suiſſes s'étoient déja donnés au roi avant que les ſeigneurs catholiques ſe fuſſent aſſemblés pour délibérer s'ils reconnoîtroient Henri IV pour leur roi, puiſque cette aſſemblée ſe tint le ſoir après que le roi eut reçu les hommages des officiers Suiſſes, que M. de Sancy lui amena. " Il y a encore, dit-il, plus de deux cents „ gentilshommes vivans qui peuvent témoigner les promeſſes qu'il „ me fit, & de quelle affection il reçut ce ſervice. „ Il ajoûte enſuite : " Ce même ſoir ſe tint une aſſemblée des principaux ſerviteurs „ du roi défunt, dont je fus l'un, en laquelle il fut diſputé ſi l'on re- „ cevroit le roi de Navarre pour roi. „

Digitized by Google

Or ce fut dans cette assemblée qui se tint le soir que le maréchal de Biron proposa à M. de Sancy, de demander pour lui au roi le comté de Perigord. M. de Perefixe ne devoit donc pas dire que Biron étant gagné, *s'en alla avec Sancy s'assurer des Suisses*; ils étoient venus trouver le roi pour se donner à lui, avant que les seigneurs catholiques se fussent assemblés.

Du siége de Paris en 1590.

IL y a plusieurs circonstances remarquables de ce siége, qu'on ne trouve point dans l'histoire du Pere Daniel.

Le roi campa son armée devant Paris le septieme de Mai 1590. Tout son camp s'étendoit depuis la porte S. Antoine jusques à la porte Montmartre. Il commença par faire bruler tous les moulins qui étoient autour de la ville.

Le treizieme de Mai le prévôt des marchands & les échevins ayant examiné le nombre des habitans, & la quantité des munitions qui étoient dans Paris, trouverent qu'il y avoit environ deux cents mille personnes, mais qu'on n'avoit des vivres que pour un mois. Journal de l'Etoile.

Le lendemain le chevalier d'Aumale fit une sortie, & chassa les troupes du roi de l'abbaye de S. Antoine, dont l'église fut pillée par les soldats de la ligue.

Le 17 Louis de l'Hôpital, marquis de Vitri, entra dans Paris avec trois cents cavaliers, que l'ambassadeur d'Espagne se chargea de payer tous les mois.

La fameuse procession des Moines armés de casques, de cuirasses & d'arquebuses dont le Pere Daniel a parlé, & qu'on appelle communément *la procession de la ligue*, se fit le troisieme jour de Juin. Voici la description qu'en a fait le Journal de l'Etoile.

" La susdite revûe se fit en cet ordre. Rose, évêque de Senlis, ,, étoit à la tête comme commandant, & premier capitaine, suivi ,, des ecclésiastiques, marchant quatre à quatre. Après étoit le prieur ,, des Chartreux avec ses religieux, les quatre ordres Mendians, les ,, Capucins, les Minimes, entre lesquels il y avoit des rangs d'éco- ,, liers.

,, Les chefs de ces différens religieux portoient chacun d'une main ,, un crucifix, & de l'autre une hallebarde, & les autres des arque- ,, buses, des pertuisanes, des dagues & autres diverses especes d'ar- ,, mes que leurs voisins leur avoient prêtées. Ils avoient tous leurs ,, robes retroussées & leurs capuchons abbattus sur leurs épaules: ,, plusieurs portoient des casques, des corselets & des poitrinals, ,, c'est-à-dire, des plaques de fer qu'on mettoit sur la poitrine.

,, Hamilton, Ecossois de nation, & curé de S. Côme, faisoit ,, l'office de sergent, & les rangeoit, tantôt les arrêtant pour chanter

„ des hymnes, & tantôt les faisant marcher : quelquefois il les faisoit „ tirer de leurs mousquets. Tout le monde accourut à ces specta- „ cles nouveaux qui représentoient, à ce que les zelés disoient, l'é- „ glise *militante*.

„ Le légat y accourut aussi, & approuva par sa présence une mon- „ tre si extraordinaire & en même temps si risible. Mais il arriva „ qu'un de ces nouveaux soldats, qui ne savoit pas sans doute que „ son arquebuse étoit chargée à balle, voulut saluer le légat qui étoit „ dans son carrosse avec Panigarole, le Jésuite Bellarmin & autres „ Italiens, tira dessus, & tua un de ses eccléfiastiques, qui étoit son „ aumônier ; ce qui fit que le légat s'en retourna au plus vite, pen- „ dant que le peuple crioit tout haut, que cet aumônier avoit été „ fortuné d'être tué dans une si sainte action. „ Cayet, dit que l'ec- „ clésiastique qui fut tué étoit le secrétaire du légat.

Thuanus, l. 98. M. de Thou prétend que le petit Pere Bernard, qui étoit boiteux, se fit remarquer dans cette troupe, allant de rang en rang, se mettant tantôt à la tête du régiment, & tantôt à la queue, & tenant en main une large épée avec laquelle il espadonnoit.

Journal de l'Estoile. Au bout d'un mois les vivres commencerent à manquer dans Paris ; plusieurs parlerent de se rendre, & un nommé Moret avec quelques autres bourgeois, furent jettés dans la riviere, pour avoir dit qu'il seroit bon de se donner au roi de Navarre. Tous ceux qui parloient de paix, dit le Journal, étoient regardés comme des fauteurs d'hérétiques : & le Cordelier Panigarole, évêque d'Ast, qui étoit à la suite du légat, pensa être la victime de la fureur des Seize, pour avoir dit à quelqu'un en particulier, qu'il eût mieux valu faire une bonne paix, que de laisser périr de faim tant de milliers d'hommes.

Cette parole ayant été rapportée aux Seize, ils lui dirent que s'il ne tenoit un autre langage, on l'enfermeroit dans son froc & dans son habit comme dans un sac, & qu'on l'enverroit par eau porter au Bearnois des paroles de paix jusques à S. Cloud. Il monta aussi-tôt en chaire pour déclarer que ceux qui l'accusoient d'avoir dit qu'il falloit *entendre à la paix*, *en avoient méchamment menti*. Il se mit ensuite à crier *guerra*, *guerra* ; ce qui fut reçu avec de grands applaudissemens. Vers le même temps Jean de Vivonne, seigneur de S. Goard, marquis de Pisani, eut une conférence avec le légat & le cardinal de Gondy, dans la maison que le cardinal avoit au fauxbourg S. Germain. On ne sait, dit le Journal, si le marquis y fut envoyé par le roi, ou s'il y vint de son propre mouvement. On y parla de paix, mais à condition que le roi se feroit catholique. Le marquis, dit le Journal, ne répondit rien à cette proposition : mais étant de retour à l'armée du roi, il la communiqua à quelques seigneurs catholiques, & le comte de Soissons se chargea d'en parler au roi, qui

Digitized by Google

ne fit aucune réponſe ſelon le Journal, parce qu'en rejettant poſitivement cette condition, il auroit offenſé les catholiques, & qu'il n'auroit pas moins déplu aux Huguenots en paroiſſant l'agréer. Cependant on lit dans les mémoires de la ligue, qu'il répondit au comte de Soiſſons que pour gagner un royaume, il ne quitteroit pas ſa religion : mais le récit du Journal eſt beaucoup plus vrai-ſemblable.

M. de Thou en parlant de cette conférence, dit que le marquis de Piſani s'y rendit avec la permiſſion du roi. Selon cet hiſtorien, le légat propoſa de remettre à la déciſion du pape le grand différend que le roi avoit avec la ligue. Il demanda qu'en attendant le jugement du S. Pere, le roi levât le ſiége de Paris, & que l'on convint d'une treve. Le marquis de Piſani repréſenta que le roi agiroit contre toutes les regles de la prudence s'il conſentoit à poſer les armes avant que les Pariſiens lui euſſent rendu l'obéiſſance qu'ils lui devoient : ainſi l'on ſe ſépara ſans rien conclure. On voit que M. de Thou ne parle pas du changement de religion qui fut propoſé au roi : cependant il eſt difficile de ſe perſuader qu'il n'en ait pas été queſtion dans cette conférence. Thuanus, l. 93.

La famine augmentoit tous les jours dans Paris, & la ville de S. Denys qui étoit pareillement bloquée, envoya demander des vivres au duc de Nemours, en l'aſſurant que ſi les habitans n'en recevoient pas dans le jour, ils ſeroient obligés de ſe rendre.

" Le duc de Nemours, dit le Journal, y envoya trente cavaliers
" des plus hardis de ſon armée, qui partirent ſur le ſoir, chacun
" portant en croupe un ſac de farine. En même temps, pour favo-
" riſer ce convoi, il fit faire une vigoureuſe ſortie vers la porte S.
" Antoine pour occuper les royaliſtes. Une partie de ces cavaliers
" eurent le courage & le bonheur d'entrer dans S. Denys, les autres
" furent pris ou retournerent ſur leurs pas. Ceux qui arriverent à
" S. Denys firent aux aſſiégés une image ſi triſte de Paris, qu'ils perdirent
" cœur, & travaillerent dès le lendemain (4 Juillet) aux condi-
" tions de ſe rendre au roi, qui les reçut avec joie, & leur accorda
" tout ce qu'ils demanderent. " M. de Thou, qui entre dans un plus grand détail ſur les conditions de cette capitulation, dit que l'on convint d'abord que ſi la ville n'étoit pas ſecourue dans trois jours, elle ſe rendroit ; que les aſſiégeans firent une garde exacte jour & nuit pendant les trois jours pour empêcher qu'aucun ſecours n'y pût pénétrer, & que le roi lui-même fut en armes toutes les nuits : qu'enfin le quatrieme jour la ville ſe rendit. Le roi renvoya la garniſon avec une petite coulevrine comme on en étoit convenu.

Pendant que le roi étoit à S. Denys, le tonnerre tomba ſur la maiſon où il étoit logé, & tua trois gentilshommes dans la chambre de M. de Bellegarde ; ce qui fut regardé par les ligueurs comme un préſage ſiniſtre pour les affaires du roi. Diſc. notable ſur le ſiége de Paris. Mém. de Villeroi, tome 2.

La sortie que le duc de Nemours fit du côté de la porte S. Antoine, pour favoriser le secours qu'il envoyoit à S. Denys, occasionna un duel entre le sieur de Montglas & le baron de Contenant, qui attira l'attention des deux partis. Ces deux gentilshommes, dont le premier suivoit le parti du roi, & l'autre celui de la ligue, s'étant reconnus pendant le combat, se retirerent pour s'entretenir ensemble. Le baron de Contenant s'apperçut que quelques gentilshommes de l'armée du roi s'approchoient de trop près, & craignant d'être tué ou fait prisonnier, il se retira promptement, & ne put s'empêcher de tenir quelques propos injurieux au sieur de Montglas, comme s'il eût été capable de lui tendre un piége. Ces propos ayant été rapportés à Montglas, il appella en duel le baron de Contenant, & l'on convint qu'il y auroit une suspension d'armes entre les deux partis le jour du combat. Leur querelle devoit être terminée en quatre coups, un coup de lance, un coup de pistolet & deux coups d'épée.

Ils se battirent le 9 Juillet hors du fauxbourg S. Honoré, en présence des principaux officiers des deux partis. Après les quatre coups dont on étoit convenu, il se trouva que l'avantage étoit égal des deux côtés. Leurs parrains les séparerent, & aussi-tôt un coup de canon qu'on tira de l'armée du roi, annonça la fin de la treve.

Journal de l'Etoile.

Chron. noven. t. 4. p. 370.

Vers le même temps M. de Thou fut chargé de porter au chancelier de Chiverni une lettre du roi, qui le rappelloit à la cour, pour y faire les fonctions de sa charge.

Thuanus, l. 99.

Henri III lui avoit ôté les sceaux quelques temps avant la mort du duc de Guise, & il s'étoit retiré à sa terre d'Eclimont, dans le pays Chartrain. Les sceaux avoient été donnés le 6 Septembre 1588, à François de Montholon, dont le pere avoit été garde des sceaux, & qui exerçoit la fonction d'avocat au parlement de Paris. Chiverni, quoique retiré de la cour, présenta requête au parlement, pour demander que les lettres expédiées en faveur de Montholon, lui fussent communiquées avant que d'être enregistrées, & le parlement lui députa deux conseillers pour les lui montrer; & comme après les avoir lues, il ne jugea pas à propos d'y former opposition, elles furent enregistrées le 29 Novembre 1588.

Du Chesne, hist. des Chanceliers.

Montholon remit les sceaux après la mort d'Henri III. M. de Thou paroit douter si sa démission fut volontaire ou forcée : mais il est indubitable qu'elle fut volontaire, puisque du Chesne rapporte une lettre qu'Henri IV écrivit à ce magistrat le jour même de la mort d'Henri III, par laquelle il le prie de *continuer l'exercice de sa charge*. Montholon se retira à Tours, & mourut l'année suivante 1590.

Henri IV ayant reçu les sceaux les laissa quelque-temps au cardinal de Vendôme, qui scelloit comme chef du conseil : mais il les lui retira le 29 Décembre 1589, & ils demeurerent entre ses mains. Le sceau se tenoit en présence du conseil dont le maréchal de Biron étoit

Digitized by Google

le chef. Ce ſeigneur avoit des fréquentes querelles avec le ſeigneur d'O ſur-intendant des finances, au ſujet des expéditions qu'il falloit ſceller, & le roi pour les terminer, jugea à propos de rappeller le chancelier de Chiverni, & de lui rendre les ſceaux. M. de Thou aſſure que ce fut le ſur-intendant qui lui donna ce conſeil. Chiverni arriva au camp du roi la veille de la reddition de S. Denys, & il le vint trouver à Aubervilliers, où ce prince étoit logé. Le maréchal de Biron lui-même, fatigué des difficultés perpétuelles que lui faiſoit le ſur-intendant, quand il s'agiſſoit de ſceller les expéditions, ne fut pas fâché du parti que le roi avoit pris pour les terminer. Le 6 Juillet. 1590.

Le Journal de l'Etoile ne s'accorde pas avec M. de Thou, ſur le temps où le chancelier Chiverni fut rappellé. Il place ſon retour au mois de Septembre 1590, & ſelon M. de Thou, il étoit revenu à la cour dès le 6 Juillet : mais comme ce fut M. de Thou lui-même qui lui porta la lettre du roi qui le rappelloit, il ſemble que l'on doit préférer le témoignage de cet hiſtorien à celui de l'Etoile.

Ce dernier raconte que le roi en rendant les ſceaux au chancelier, lui dit : *Voilà, M. le chancelier, deux piſtolets, deſquels je déſire que vous me ſerviez, leſquels je ſai que vous pouvez fort bien manier : vous m'avez bien fait du mal pluſieurs fois, mais je vous le pardonne ; car c'étoit par le commandement & pour le ſervice du feu roi mon frere : ſervez-moi de même, & je vous aimerai autant & mieux que lui, & croirai votre conſeil ; car il s'eſt mal trouvé de n'avoir voulu le ſuivre.* Le chancelier s'étant incliné pour baiſer la main du roi, *Aimez-moi*, lui dit ce prince, *comme je vous aime, & croyez que je veux que nous vivions comme ſi vous étiez mon pere & mon tuteur.*

Puis ſe tournant vers les princes, *Meſſieurs*, leur dit-il, *ces deux piſtolets que j'ai baillés à M. le chancelier ne font pas tant de bruit que ceux de quoi nous tirons tous les jours : mais ils frappent bien plus fort & de plus loin, & je le ſais par expérience, par les coups que j'ai reçûs.* Le roi faiſoit alluſion aux déclarations que le chancelier avoit ſcellées du temps de Henri III, en faveur de la ligue, & contre les intérêts du roi de Navarre.

Le pere Daniel dit que la ville de Paris ayant réſolu de traiter avec le roi, *le duc de Nemours s'y oppoſa fortement, alléguant le ſerment qu'on avoit renouvellé entre les mains du légat, &c. mais que la plûpart de ce conſeil, dont étoit le cardinal de Gondi, l'archevêque de Lyon, les préſidens & les conſeillers du parlement, & pluſieurs des principaux de la ville furent de l'avis contraire, & dirent que l'extrémité où l'on ſe trouvoit . . . . ſuffiſoit pour les diſpenſer de leur ſerment ; qu'ainſi, il fut conclu que le cardinal de Gondi & l'archevêque de Lyon iroient trouver le roi.*

Ce ne fut pas ſeulement ſur l'avis du conſeil que ces deux prélats ſe déterminerent à partir.

Digitized by Google

On lit dans le Journal que le 3 d'Août ils se rendirent au parlement, où ils déclarerent « qu'ils ne pouvoient accepter la députation » du conseil, vû le décret de la Sorbonne, & l'excommunication du » pape contre tous ceux qui auroient communication avec le roi de » Navarre, & ils supplierent le légat de leur dire ce qu'il convenoit » de faire dans le cas où ils se trouvoient.

Le lendemain le légat ayant assemblé quelques ecclésiastiques, leur proposa les deux cas suivans. 1°. Si les Parisiens, contraints par la famine, encourroient l'excommunication, en se rendant à un prince hérétique. 2°. Si les députés qui iroient trouver un tel prince pour le convertir ou pour soutenir l'église catholique, encourroient l'excommunication portée par la bulle de Sixte V.

La décision des théologiens fut que dans les deux cas proposés, ni les Parisiens, ni leurs députés n'encourroient aucune excommunication.

Chron. noven. t. 1. fol. 372.

On lit dans le *Discours notable*, que le légat, après avoir pris l'avis des prélats de sa suite, & de plusieurs théologiens, répondit qu'il s'en tenir à ses instructions, il ne pouvoit approuver le voyage des députés : mais que dans le cas de nécessité où l'on se trouvoit, il ne pouvoit pas non plus empêcher qu'on ne traitât avec l'Hérétique sur un point qui ne seroit pas compris dans les bulles de Sa Sainteté. Sur cette réponse le cardinal de Gondi & l'archevêque de Lyon se déterminerent à traiter avec le roi. Ils lui écrivirent, pour le prier de leur envoyer un passeport, avec la permission de l'aller trouver dans la ville de S. Denys, où il étoit alors, afin de lui faire savoir les intentions de la ville de Paris. Le roi leur fit réponse qu'il se rendroit le lendemain à l'abbaye de S. Antoine, où ils pourroient lui parler à loisir, & leur envoya par le sieur d'Andelot, le passeport qu'ils demandoient.

Le cardinal & l'archevêque sortirent de Paris le 5 d'Août, selon le Journal, & le 6 selon la Chronologie novennaire. Ils arriverent à l'abbaye de S. Antoine, entre midi & onze heures. Ils y trouverent le roi qui s'y étoit rendu avec mille ou douze cents gentilshommes, & tout le conseil, à la tête duquel étoit le chancelier Chiverni, & le maréchal de Biron. M. de Thou, dit que les deux députés de Paris, avoient seulement quelques ecclésiastiques avec eux. Le pere Daniel n'a pas rendu un compte fort exact de ce qui se passa dans cette conférence.

Le roi les reçut, dit-il, *au fauxbourg S. Antoine, bien plus froidement qu'ils n'avoient espéré ; il leur dit qu'il n'étoit point redevable de leur soumission, à l'affection qu'ils avoient pour lui, mais à la crainte de leur perte, qu'ils savoient être prochaine & inévitable ; & sur les propositions qu'ils lui firent, il répondit que si la ville de Paris se soumettoit à sa miséricorde, il l'a recevroit, mais sans comprendre dans le traité aucune autre des*

Digitized by Google

des villes rebelles ; que ce n'étoit point aux ſujets à preſcrire des conditions à leur ſouverain, & qu'ils devoient ſeulement penſer à lui demander pardon de leur révolte ; qu'il falloit que les Pariſiens méritaſſent ce pardon par une reddition ſans délai ; qu'il n'étoit plus queſtion du duc de Mayenne, & qu'il ne leur permettroit pas de l'aller trouver. Les deux prélats répondirent qu'ils avoient ordre exprès de ne rien conclure, ſans avoir vû le duc de Mayenne ; & le roi leur ayant déclaré de nouveau qu'il ne leur en donneroit pas la permiſſion, ils ſe retirerent.

Le détail que nous allons donner de cette conférence, tiré du Journal de l'Etoile, de M. de Thou, & de la Chronologie novennaire en donnera une idée plus juſte & plus étendue.

Le roi reçut le cardinal de Gondy & l'archevêque de Lyon dans le cloître de l'abbaye de S. Antoine, & leur fit un accueil dont ils eurent lieu d'être ſatisfaits. On les conduiſit enſuite dans une ſalle en haut, où il devoit leur donner audience. Ce fut le cardinal qui porta la parole.

Selon M. de Thou, il expliqua fort au long le ſujet de ſa commiſſion, & Cayet dit qu'il fit une harangue, dans laquelle, après avoir expoſé le miſérable état de la France, il dit que le parlement, les bourgeois & les gens de bien de la ville, les envoyoient à Sa Majeſté, pour la ſupplier de mettre fin à leur miſere, & à celle du royaume, & de leur donner un paſſeport pour aller trouver le duc de Mayenne, afin de chercher avec lui les moyens de parvenir à une paix générale. Il ajouta qu'ils s'engageoient à revenir dans quatre jours, & que ce temps expiré, ſoit que le duc fût convenu de faire la paix, ou qu'il déſirât la continuation de la guerre, on prendroit des meſures ſur ce qui regardoit la reddition de Paris. Thuanus, l. 99.

M. de Thou dit ſeulement qu'ils demanderent au roi un paſſeport pour aller trouver le duc de Mayenne : mais le Journal & la Chronologie novennaire ſont entrés dans un plus grand détail, & l'un & l'autre aſſurent qu'ils s'engagerent à être de retour dans quatre jours. M. de Thou dit que le cardinal de Gondy ne prononça pas ſon diſcours avec beaucoup d'aſſurance, parce qu'il fut troublé par la préſence des gentilshommes qui étoient avec le roi, & dont la foule étoit ſi grande, que le roi & les deux députés étoient preſſés de tous côtés. Le roi leur dit : *Ne le trouvez pas étrange*, meſſieurs, *cette nobleſſe me preſſe encore bien plus aux batailles.*

Lorſque le cardinal eut fini ſon diſcours, le roi ſe contenta de dire qu'il lui feroit réponſe : mais avant que de la faire, il voulut avoir un entretien particulier avec les deux députés, à qui il parla l'un après l'autre. Cayet prétend qu'il fut deux heures avec eux. M. de Thou dit ſeulement qu'il leur parla quelque temps. Ils furent auſſi entretenus par le chancelier de Chiverni, & par le maréchal de Biron. Ceux-ci remarquerent que les deux prélats ne portoient point

Relat. de Charles du Moulin, au 4. t. du Journal d'Henri IV.

les marques de l'ordre du saint Esprit, dont ils étoient; il leur en témoignerent leur surprise. Le cardinal répondit qu'il suffisoit de porter le cordon de l'ordre, pour se faire assommer dans Paris; qu'ainsi il le gardoit dans sa poche, dont il le tira pour leur faire voir qu'il ne l'avoit pas quitté.

Relat. de Charles du Moulin, au 4. t. du Journal d'Henri IV.

Journal de l'Etoile.

Le roi entra ensuite dans une autre chambre, pour y délibérer avec son conseil sur la réponse qu'il avoit à faire. Une heure après il vint trouver les deux prélats. Le sieur de Revol secrétaire d'état, commença par leur demander qu'ils eussent à montrer leurs pouvoirs. Ils présenterent une pancarte dressée en forme d'arrêt, portant que le conseil assemblé dans la chambre de S. Louis, avoit ordonné que messieurs le cardinal de Gondy & l'archevêque de Lyon iroient vers le roi de Navarre, pour le supplier d'entrer dans une pacification générale, & qu'ils iroient ensuite vers le duc de Mayenne, pour lui faire la même proposition.

Après la lecture de cet écrit, le roi prit la parole, & commença par observer qu'on ne lui donnoit que le titre de roi de Navarre. *Si je ne suis que roi de Navarre*, leur dit-il, *je n'aurois que faire de pacifier Paris & la France, & toutefois, sans m'amuser à cette formalité, sachez que je désire plus que tout autre de voir mon royaume en repos.*

Chron. noven. tome 1. fol. 373.

Je ne suis point dissimulé, je dis rondement & sans feintise ce que j'ai sur le cœur. J'aurois tort de vous dire que je ne veux point une paix générale: je la veux, je la désire, afin de pouvoir élargir les limites de ce royaume. Pour avoir une bataille, je donnerois un doigt, & pour la paix générale, deux. J'aime ma ville de Paris; c'est ma fille aînée, j'en suis jaloux, je lui veux faire plus de bien, plus de grace & plus de miséricorde qu'elle ne m'en demande: mais je veux qu'elle m'en sache gré, & à ma clémence, & non au duc de Mayenne, ni au roi d'Espagne; s'ils lui avoient moyenné la paix & la grace que je lui veux faire, elle leur devroit ce bien, elle leur en sauroit gré, elle les tiendroit pour libérateurs & non point moi: ce que je ne veux pas.

Davantage ce que vous demandez de différer la capitulation & reddition de Paris jusqu'à une paix universelle, qui ne se peut faire qu'après plusieurs alliées & venues; c'est chose trop préjudiciable à ma ville de Paris, qui ne peut attendre un si long terme. Il est déja mort tant de personnes de faim, que si elle attend encore huit ou dix jours, il en mourra un très-grand nombre, qui feroit une étrange pitié. Je suis le pere de mon peuple, je ressemble cette vraie mere de Salomon; j'aimerois quasi mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir ruiné & dissipé après la mort de tant de Parisiens.

Ceux de la ligue ne font pas ainsi: ils ne craignent pas que Paris soit déchiré, pourvu qu'ils en ayent une partie: aussi sont-ils tous Espagnols ou Espagnolisés. Il ne se passe jour que les fauxbourgs de Paris ne souffrent ruine de la valeur de cinquante mille livres par les soldats qui les démolis-

Digitized by Google

sent, sans tant de pauvres gens qui meurent. Vous, M. le cardinal, en devez avoir pitié, ce sont vos ouailles, de la moindre goûte du sang desquelles vous serez responsable devant Dieu, & vous aussi, M. de Lyon, qui êtes le primat par dessus les autres évêques. Je ne suis pas bon théologien, mais j'en sais assez pour vous dire que Dieu n'entend point que vous traitiez ainsi le pauvre peuple qu'il vous a recommandé même à l'appétit, & pour faire plaisir au roi d'Espagne, & au Bernardin de Mendoze, & à M. le légat. Et comment voulez-vous espérer de me convertir à votre religion, si vous faites si peu de cas du salut & de la vie de vos ouailles? c'est me donner une pauvre preuve de votre sainteté, j'en serois trop mal édifié.

L'archevêque de Lyon assura qu'il n'étoit pas Espagnol. *Je le veux croire ainsi*, dit le roi : *mais il faut que vous le montriez par les effets. Au surplus, je vous montrerai une lettre, par laquelle le roi d'Espagne mande qu'on lui conserve sa ville de Paris; car s'il la perd, ses affaires vont très-mal.*

Le cardinal de Gondy représenta que si le duc de Mayenne n'étoit pas compris dans le traité, il ne manqueroit pas de venir reprendre Paris, avec toutes les forces du roi d'Espagne, & qu'une grande partie des habitans abandonneroient la ville, pour se joindre aux troupes de ce prince.

S'il y vient, dit le roi, *lui & tous ses alliés, par Dieu nous les battrons bien, & leur montrerons que la noblesse Françoise se sait défendre. J'ai juré*, ajoute-t-il, *contre ma coûtume : mais je vous dis encore, que par le Dieu vivant, nous ne souffrirons point cette honte.*

Il dit encore, que si la ville de Paris se dépeuploit, par l'éloignement de quelques méchans, il la repeupleroit de cent mille hommes de bien des plus riches, & nullement séditieux, & que par-tout où il iroit, il feroit un Paris : qu'il avoit dans son armée cinq cents gentilshommes, qui avoient été de la ligue, & que l'on pouvoit leur demander s'ils s'y trouvoient mal, & s'ils se repentoient d'être venus à lui; qu'au surplus il ne pouvoit approuver que sa ville de Paris fût si soigneuse des avantages du duc de Mayenne, & du roi d'Espagne, que de vouloir se rendre l'arbitre de la pacification entr'eux & lui; que si c'étoit une république de Venise, ou une ville libre, cela seroit tolérable : mais qu'une ville sa sujette, se voulût porter pour arbitre entre lui & ses ennemis, c'étoit chose qu'il ne pouvoit souffrir.

On vint à parler des siéges de Gand & de Sancerre, & les députés voulurent faire entendre au roi que les Parisiens étoient capables de se porter aux mêmes extrémités que les habitans de ces deux villes. Le roi releva vivement cette comparaison : *L'exemple de Sancerre & des Gantois*, leur dit-il, *est impertinent. Ceux de Sancerre s'étoient résolus à ces extrémités, sur les violences par lesquelles on vouloit leur ôter*

leurs biens, la liberté, leur religion & la vie : mais je veux rendre aux Parisiens la vie, que Mendoze ambassadeur d'Espagne leur ravit par famine, & ne veux nullement les contraindre dans leur religion, ni autrement.

Pour les Gantois, les Parisiens ont assez montré le cœur qu'ils ont, en laissant occuper leurs fauxbourgs. J'ai cinq mille gentilshommes avec moi, qui ne se laisseront pas traiter à la Gantoise. D'ailleurs j'ai Dieu pour moi, & la justice de ma cause.

L'archevêque de Lyon ayant dit que s'ils vouloient traiter de la pacification générale, c'étoit pour le bien de la France, afin de lui procurer la paix, le roi répondit, *& vraiment, pour vous ôter, & à tout le monde, l'opinion qu'on pourroit avoir, que je vous veuille trop presser, je me viens d'aviser un moyen, sans en avoir communiqué à mon conseil, par lequel je vous rendrai satisfaits ; vous espérez prompt secours du duc de Mayenne ; je ferai un accord avec vous : dressons des articles, & conditions sous lesquelles vous promettrez de vous rendre à moi, en cas que dans huit jours vous ne soyez pas secourus par le duc de Mayenne, vous me donnerez des ôtages qui vous seront rendus, en cas que vous receviez le secours que vous attendez. A cette condition, vous aurez la liberté d'aller trouver le duc de Mayenne. Voilà tout ce que je puis vous accorder.*

Ce que vous représenterez à ceux de Paris, afin qu'ils connoissent que je ne leur refuse la paix, & que je désire la paix plus qu'eux-mêmes. S'ils acceptent cette condition dans huit jours ils seront en repos ; s'ils veulent attendre à capituler, quand ils n'auront que pour un jour de vivres, je les laisserai diner & souper ce jour-là : mais le lendemain ils seront contraints de se rendre la corde au col, au lieu de la miséricorde que je leur offre ; j'en ôterai la misere, & ils auront la corde ; car j'y serai contraint, par mon devoir, étant leur vrai roi & leur juge, pour faire pendre quelques centaines d'eux, qui par leur malice, ont fait mourir plusieurs innocens, & gens de bien de faim ; je suis débiteur de cette justice envers Dieu.

Disc. notable. Les députés répondirent qu'ils n'avoient aucun pouvoir, pour traiter de la reddition de Paris, & qu'ils étoient seulement chargés de travailler à une pacification générale. Ainsi ils se retirerent, après avoir promis au roi de rendre un compte exact aux Parisiens de ce qu'il leur avoit dit. Le roi leur fit donner une réponse par écrit, qui étoit signée de sa main, & qui fut dressée par le sieur Forget de Fresne secrétaire d'état. M. de Thou dit que cet écrit n'étoit pas tout-à-fait conforme à ce que le roi avoit dit de vive voix, parce qu'on jugea à propos de changer quelques expressions, pour ne pas donner lieu aux malignes interprétations des ligueurs. Le roi avant que de quitter les députés, leur parla encore en particulier l'un après l'autre ; ensuite il monta à cheval, & la suspension d'armes qui avoit été accordée pendant la conférence étant finie, les assiégés tirerent

Digitized by Google

pluſieurs volées de canon ſur ceux qui s'étoient répandus dans la campagne.

La négociation des députés n'étoit qu'une feinte de la part des chefs de la ligue, pour amuſer le peuple, & pour l'engager à ſupporter patiemment ſa miſere, dans l'eſpérance d'une prochaine paix. Pluſieurs n'en furent pas les duppes; & ſachant que le voyage des députés avoit été infructueux, ils cabalerent pour forcer le duc de Nemours à faire la paix. Une grande troupe devoit s'aſſembler pour ſoulever les habitans, en criant ou *la paix*, ou *du pain*, & *vive le roi*: mais le duc de Nemours étant averti de ce complot, trouva moyen de le diſſiper, en poſtant le ſieur de Vitri avec des lanſquenets, dans l'endroit où les mécontens étoient convenus de ſe réunir.

Les chefs de la ligue attendoient l'arrivée du duc de Parme, que le duc de Mayenne leur promettoit ſans ceſſe. Le dernier de Mai, on avoit réſolu de lui députer l'archevêque de Lyon, & le chantre de l'égliſe de Notre-Dame de Paris, pour lui rendre compte de l'état de la ville, & ils s'étoient mis en marche le 3 de Juin: mais le roi qui leur avoit donné un paſſeport, ayant changé d'avis, ils avoient été obligés de rentrer dans la ville.

Diſc. notable dans les Mém. de Villeroi, tome 2.

Le 16 du même mois, le roi avoit écrit aux Pariſiens, pour les exhorter à ſe ſoumettre: mais la lettre ayant été portée au duc de Nemours, il la ſupprima, & n'y fit aucune réponſe. Quoique l'on fît une garde très-exacte dans l'armée du roi, les Pariſiens ne laiſſoient pas d'écrire très-ſouvent au duc de Mayenne, & d'en recevoir des lettres.

Le premier jour d'Août il leur manda qu'il ne pouvoit les ſecourir avant l'arrivée du duc de Parme, en les aſſurant qu'il joindroit ce prince le 15 du même mois. Ils reçurent en même-temps une lettre du duc de Parme, datée de Bruxelles le 23 Juillet, qui leur promettoit la même choſe. Pluſieurs, & entre autres un des échevins trouverent ce terme ſi long, qu'ils ſortirent de Paris, ſans que le duc de Nemours ſe mit fort en peine de les retenir.

Cependant le 19 d'Août arriva, ſans que l'on fût inſtruit dans Paris, de la jonction du duc de Parme avec le duc de Mayenne. Ce duc écrivoit ſouvent aux Pariſiens par un courrier qui avaloit ſes lettres, dans la crainte qu'elles ne fuſſent ſurpriſes par les troupes du roi, en cas que ce courrier fût arrêté. Il étoit obligé de prendre de grandes précautions pour entrer dans Paris, & dans le temps qu'on attendoit des nouvelles du duc de Mayenne, avec le plus d'impatience, celui qui les portoit, & qui les avoit avalées, ſelon ſa coûtume, fut cinq jours entiers ſans les rendre: ce qui jetta les Pariſiens dans d'étranges inquiétudes. On propoſa de mettre la ville de Paris en ſequeſtre entre les mains d'un des princes du ſang, qui ſuivoit le parti du roi: mais ce projet ne fut point exécuté.

Diſc. notable.

Le roi mieux inſtruit que les Pariſiens de la prochaine arrivée du ducde Parme, ne fit aucune difficulté d'accorder le paſſeport qu'il leur avoit refuſé, pour que leurs députés allaſſent trouver le duc de Mayenne.

M. de Thou, ni Victor Cayet n'ont pas eu ſoin de remarquer que les nouvelles certaines que le roi reçut de la prochaine entrée du duc de Parme, dans le royaume, le déterminerent à donner le paſſeport, ſans exiger des Pariſiens les mêmes conditions qu'il leur avoit propoſées dans la conférence de l'abbaye S. Antoine. Ainſi on voit dans leur hiſtoire le roi qui change tout-à-coup de réſolution ſur cet article, ſans en appercevoir le motif. Le pere Daniel n'eſt pas tombé dans cette faute. Les députés n'étoient pas encore partis, lorſque le courrier, qui avoit gardé dans ſon corps, les lettres du duc de Mayenne, les ayant rendues, on trouva qu'elles étoient datées du huit Août, & que ce même jour le duc de Parme étoit entré dans le royaume. Le duc de Mayenne ajoutoit que le 17 il comptoit joindre l'armée Eſpagnole : mais qu'il ſeroit obligé d'attendre que ce prince eût aſſemblé le reſte de ſes forces, avec ſon artillerie & ſon bagage, pour marcher au ſecours de Paris.

Ces nouvelles cauſerent beaucoup de joie aux Pariſiens : mais elles ne changerent rien à la réſolution qu'on avoit priſe, de faire partir les députés. Ils alloient ſe mettre en route lorſque le roi, qui s'étoit avancé juſqu'aux portes de Paris, leur fit dire que ſon intention étoit qu'ils ſortiſſent chacun par une porte différente. Les Pariſiens crurent appercevoir du deſſein & de l'artifice dans cette propoſition. Ils s'imaginerent qu'on ne vouloit ainſi ſéparer les députés que pour les diviſer. Ainſi le ſieur de Vitri dit qu'ils ne partiroient pas, s'ils n'avoient la liberté de ſortir enſemble par la même porte. Le roi y conſentit, & ſe trouva au fauxbourg pour leur parler. Il leur témoigna le déſir qu'il avoit de la paix. Il leur propoſa une ſuſpenſion d'armes, pendant laquelle ſes troupes fourniroient des vivres aux Pariſiens à un certain prix. Les députés rendirent compte de ces propoſitions au duc de Mayenne, qui refuſa de traiter de la paix générale : mais en même-temps il répondit qu'il falloit accepter la ſuſpenſion d'armes, & les vivres que le roi avoit offerts. Son deſſein étoit de gagner du temps, pour attendre que toutes les troupes du duc de Parme fuſſent arrivées. Le roi de ſon côté avoit grand beſoin d'argent, & il comptoit bien en tirer des Pariſiens, en leur donnant des vivres. Ceux-ci s'apperçurent qu'on les leur vendroit trop chers, & que la quantité qu'ils en auroient dépendroit de la volonté du roi. Ainſi la ſuſpenſion d'armes n'eut point de lieu.

Le cardinal de Gondy, qui étoit revenu à Paris, pour y rapporter la réponſe du duc de Mayenne, fut renvoyé à Meaux avec le préſident Vetus. Il y arriva le 23 d'Août, quatre heures après, le duc

Digitized by Google

de Parme, qui rendit la premiere visite au cardinal : mais il ne fut parlé d'aucune affaire dans cette visite, parce que l'archevêque de Lyon ne s'y trouva pas. On s'assembla le jour même, & les députés proposerent devant le duc de Parme le sujet de leur négociation, compris en trois articles. Le premier étoit la paix générale ; le second la suspension d'armes ; & le troisieme le ravitaillement de Paris, par le moyen de vivres, qui seroient fournis par le roi de Navarre.

Mais le duc de Parme rejetta toutes ces propositions, en disant : Que c'étoit perdre le temps, que de lui proposer de traiter avec un prince hérétique, lorsqu'il étoit envoyé par le roi son maître au secours des Catholiques, pour exterminer l'hérésie, & pour défendre la religion : qu'à la vérité il étoit chargé de secourir la ville de Paris : mais qu'il ne pouvoit y porter du secours, que toutes ses troupes ne fussent assemblées ; que si en attendant il y mouroit autant de monde qu'on le prétendoit, il en étoit affligé jusqu'au fond de l'ame : mais que cette extrême disette ne venoit ni de la négligence du roi son maître à ordonner le secours, ni de la sienne à le préparer, puisque depuis la bataille d'Ivri, on y avoit apporté toute la diligence que les circonstances & la qualité de l'affaire avoient pû permettre ; que tout ce qu'il pouvoit dire, c'est que s'il ne pouvoit secourir cent mille hommes dans Paris, il en secourroit au moins quatre-vingts-quinze, ou quatre-vingts-dix mille, qui se trouveroient encore en vie à son arrivée : qu'à l'égard des moyens de leur procurer des vivres, il s'en rapportoit à la prudence de M. le duc de Mayenne. Ce discours du duc de Parme mit fin à toutes les délibérations. L'archevêque de Lyon demeura auprès du duc de Mayenne, & le cardinal de Gondy, accompagné du président Vetus, reprit le chemin de Paris : mais avant que d'y entrer ils se présenterent au roi, pour lui faire entendre qu'il n'y avoit aucune espérance d'accommodement.

Disc. notable, Mém. d'état, t. 2.

Le roi adressant la parole au président, lui dit ! *Hé quoi vous autres doncques aimez mieux être Espagnols que bons François, ni qu'avoir un roi bon François. Sire*, répondit le président, *c'est vous qui en êtes cause, ne voulant vous conformer à la religion catholique, apostolique & romaine.*

Le roi, dit-on, répliqua avec beaucoup d'altération : *Ce n'est pas de vous que je veux prendre conseil, c'est de la Bible.* C'est apparemment ce qui fit croire aux Parisiens, que le roi avoit déclaré qu'il ne renonceroit jamais à son hérésie, ainsi qu'on le voit dans la relation de Pierre Cornejo, cité par le pere Daniel, où l'on rapporte que ce prince avoit fait cette déclaration au cardinal de Gondy, & à l'archevêque de Lyon, dans les conférences tenues à l'abbaye de S. Antoine, quoiqu'on ne lise rien de semblable, ni dans M. de

Digitized by Google

Thou, ni dans la Chronologie novennaire, où l'on entre dans un fort grand détail, sur tout ce qui fut dit dans ces conférences. Le pere Daniel a fort bien remarqué que Henri IV avoit toujours affecté de tenir les Catholiques au moins en suspens à cet égard.

On lit en effet dans la relation que Panigarolle écrivit en ce temps-là pour le duc de Savoye, que *le roi n'avoit jamais parlé de se faire Catholique, mais seulement promis l'exercice libre de la religion catholique.* C'est tout ce que ce zelé ligueur, très-instruit de ce qui se passoit alors, puisqu'il étoit dans la compagnie du légat, dit de plus fort contre le roi, sur cet article. Or on sait combien il y a de différence entre ne jamais parler de se faire Catholique, & de déclarer formellement qu'on ne se fera jamais Catholique.

Le discours notable, en parlant de la retraite du cardinal de Gondy à Noisi, ne l'attribue qu'à la peine qu'il auroit eue à rentrer dans Paris, après le récit qu'on lui avoit fait de l'horrible situation des habitans qui se trouvoient alors réduits aux dernieres extrémités : mais il faut remarquer que l'auteur de ce discours étant un zelé partisan de la ligue n'avoit garde de découvrir l'imposture du duc de Mayenne, qui déplut tellement au Cardinal de Gondy, qu'il ne voulut plus se mêler des affaires de la ligue.

Le peuple de Paris souffroit patiemment les horreurs de la famine, en attendant l'arrivée du duc de Parme. Il étoit animé & soutenu par les discours des prédicateurs, qui montoient régulierement en chaire deux fois par jour. Ils inspiroient au peuple une telle fureur, qu'on menaçoit d'assommer le premier qui parleroit de se rendre, & que les femmes protestoient à leurs maris, qu'elles mangeroient tous leurs enfans l'un après l'autre, plutôt que de se rendre par famine. Panigarole assure que le roi lui-même étoit convenu *que tout son mal venoit des prédicateurs & des curés.* Cependant le même auteur prétend que si le roi eût voulu donner un assaut général dans le temps que la ville étoit réduite à cette extrémité, il l'eut infailliblement emportée : mais ce qui fait honneur à la mémoire de ce prince, il avoue qu'il ne fut retenu que par la crainte de voir tous les habitans abandonnés à la fureur des soldats.

' Mémoire d'Etat, p. 2.

Le 26 Août le roi écrivit de sa main au duc de Nemours, & à la ducheſſe sa mere, pour les presser de se rendre. Le sieur de Bellegarde écrivit en même-temps à ce duc, qui étoit de ses amis. Nemours ne fit réponse qu'au sieur de Bellegarde. La lettre d'Henri IV au duc de Nemours, que le pere Daniel rapporte, étant sans date, pourroit bien être celle dont il est parlé dans le discours notable, & qui fut envoyée par un trompette le 26 Août. Si cette conjecture est vraie, cette lettre se trouveroit déplacée dans le pere Daniel, qui suppose qu'elle fut écrite avant que les députés de Paris eussent été trouver le duc de Mayenne.

La

La reine d'Angleterre prêtoit de temps en temps quelque ſomme d'argent au roi, pour lui aider à payer ſes troupes étrangeres. On voit dans les Mémoires d'Etat une dépêche du roi au ſieur de Beauvoir, dans laquelle il parle de 28 mille écus que le ſieur de Maudetour étoit chargé de lui apporter, & qui étoient arrivés à Dieppe, & d'une autre ſomme de 50 mille écus, qui avoient été apportés par le ſieur de Buzanval. Eliſabeth lui envoya auſſi une belle écharpe: mais elle ſe plaignit de ce que le roi n'avoit pas exactement *gardé la rigueur de la guerre*, pendant le ſiége de Paris, en laiſſant ſortir une infinité de bouches inutiles, qui devoient être renvoyées par force dans la ville, afin qu'elle fût plutôt affamée. Tome 2.

M. de Sulli lui fait le même reproche dans ſes Mémoires. Tome 2. L. 4. nouv. édition.

» Le roi, dit-il, ne put ſoutenir l'idée de voir cette ville, dont » la providence lui deſtinoit l'empire, devenir un vaſte cimetiere. » Il donna les mains ſecrettement à tout ce qu'il crut pouvoir la ſou» lager, & ferma les yeux ſur tous les ſecours de vivres, que ſes of» ficiers & ſoldats y faiſoient entrer fréquemment .... Il crut ſans » doute que par cette conduite il gagneroit à la fin le cœur des Pari» ſiens. Il ſe trompa; on jouit de ſes bienfaits ſans ceſſer de le re» garder comme l'auteur de la miſere publique; & lorſque le prince » de Parme fut arrivé, on inſulta celui qui ne levoit le ſiége que » parce qu'il s'étoit montré trop ſenſible aux malheurs des aſſiégés.

Le pere Daniel dit pareillement que ce prince, *par un excès de bonté, avoit fait une grande faute, en laiſſant paſſer au travers de ſon camp une infinité de vieillards, de femmes & d'enfans, que le duc de Nemours avoit mis hors de la ville comme des bouches inutiles.* Il remarque *qu'il en uſa de la ſorte contre le conſeil de la plûpart de ſes généraux, & que la reine d'Angleterre lui en fit faire des reproches. En effet*, ajoute le pere Daniel, *cette compaſſion, dont les ligueurs ne lui ſurent gueres de gré lui couta cher.*

Il faut voir préſentement les raiſons qui déterminerent ce prince à en uſer ainſi, afin de ne le pas condamner ſans l'avoir entendu.

1°. Lorſque l'on propoſa dans le conſeil s'il étoit à propos de laiſſer ſortir de Paris les bouches inutiles, que le duc de Nemours avoit renvoyées, le roi, malgré les avis contraires, opina qu'il falloit leur laiſſer la liberté de ſe retirer, & il juſtifia ſon avis, en diſant: *Je ne m'étonne pas ſi les chefs de la ligue, & ſi les Eſpagnols ont ſi peu de compaſſion de ces pauvres gens-là, ils n'en ſont que les tyrans: mais pour moi qui ſuis leur pere & leur roi, je ne puis pas entendre le récit de ces calamités, ſans en être touché juſqu'au fond de l'ame, & ſans déſirer ardemment d'y apporter remede.* Et parce qu'on auroit pû dire qu'il n'étoit pas alors dans des circonſtances qui lui permiſſent de traiter ſes ennemis avec tant de généroſité & de compaſſion, il ſe juſtifia encore d'une autre maniere dans la lettre qu'il écrivit au ſieur de Beauvoir;

où il dit, en parlant de la reine d'Angleterre ; *Je ſerai bien aiſe que vous l'éclairciſſiez que quand je ne l'euſſe permis* (la ſortie des bouches inutiles) *il n'en fût advenu autre choſe que de faire mourir au dedans ceux que la faim en chaſſoit, pour n'y trouver plus rien à manger, ſans que la ville ſe fût plutôt rendue ; car les plus factieux qui y avoient la force & l'autorité, & des proviſions de reſte* ; parce qu'ils en avoient pris de bonne-heure plus qu'il ne leur en falloit, *les euſſent laiſſé périr devant leurs yeux . . . . plutôt que de les ſecourir.*

Il ajoute que ces malheureux aimant mieux ſe faire tuer par les ſoldats, que de rentrer dans leur ville, *les plus ſéveres* officiers de ſon armée *leur faiſoient paſſage, ce que je conſeſſe*, dit-il, que *je ne pouvois réprouver, ſachant même que faire autrement, ne pouvoit en rien avancer la reddition de la ville.*

De la mort du préſident Briſſon & des ſieurs l'Archer & Tardif.

BARNABÉ Briſſon étoit né à Fontenai-le-Comte en Poitou, où ſon pere exerçoit la charge de lieutenant du bailliage ; il fut premierement avocat au parlement, & il s'acquit une très-grande réputation dans le barreau. Henri III le fit avocat général, enſuite conſeiller d'état ; & enfin il lui donna une charge de préſident à mortier. Ce monarque en lui accordant cette grace, déclara qu'il n'y avoit aucun prince dans le monde qui pût ſe flatter d'avoir à récompenſer un ſujet dont le mérite fût comparable à celui du préſident Briſſon. C'étoit en effet un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle, comme il paroit par les ouvrages qu'il publia pendant ſa vie, & par ceux qui furent imprimés après ſa mort.

Paris s'étant ouvertement révolté contre Henri III, le préſident Briſſon ne laiſſa pas de reſter dans cette ville : mais il eut ſoin de faire une proteſtation pardevant notaire, dans laquelle il déclaroit, qu'ayant tenté tous les moyens poſſibles pour ſortir de Paris, par la crainte de ſe voir obligé d'y faire ou dire quelque choſe contre le ſervice du roi, il lui avoit été impoſſible d'exécuter ſon deſſein, parce que toutes ſes démarches étoient examinées, & que pluſieurs de ceux qui s'étoient déguiſés pour pouvoir s'échapper, avoient été empoiſonnés. Il ajoutoit que le ſieur le Comte threſorier de France, ſon gendre, avoit été mis en priſon, & que ſa maiſon avoit été ſaiſie, ce qui lui avoit donné un juſte ſujet de craindre qûe s'il venoit à quitter Paris, ſa femme, ſes enfans & ſes biens ne fuſſent en proie à la fureur du peuple : mais qu'en demeurant à Paris, il étoit réſolu de travailler avec ſoin à ramener la multitude à l'obéiſſance du roi, & qu'il proteſtoit contre tout ce qu'il pourroit dire ou faire de

Digitized by Google

contraire à ſon ſervice. Cette proteſtation étoit datée du 20 Janvier 1589.

Il la tint ſecrette, comme le pere Daniel l'a fort bien remarqué : car ſi les ligueurs en avoient eu connoiſſance, il n'y a nulle apparence qu'ils euſſent mis Briſſon à la tête du parlement, lorſqu'ils eurent conduit à la Baſtille les autres chefs de cet illuſtre corps.

M. de Thou dit que Briſſon ſe laiſſa aveugler par ſon ambition. Il vouloit tenir la premiere place dans le parlement, & il ſe perſuadoit qu'il pourroit devenir le médiateur entre le roi & le peuple, s'imaginant qu'il lui ſeroit auſſi facile de gouverner une multitude effrénée, que de plaider une cauſe ou de la juger : mais ce grand magiſtrat, auſſi ignorant dans le maniement des affaires politiques, qu'il étoit habile dans les autres ſciences, s'apperçut bientôt qu'il s'étoit jetté dans un précipice dont il ne pourroit jamais ſe tirer. On lui entendit dire, en ſoupirant, que les ſeize le gardoient pour le mener à la boucherie. Thuanus, l. 102.

Il leur devint ſuſpect dans l'affaire de Brigard. On ſurprit une lettre que Brigard écrivoit à ſon oncle, qui ſuivoit le parti du roi, & qui demeuroit à S. Denys. Cette lettre étoit écrite en termes énigmatiques & myſtérieux, & plus elle étoit obſcure, plus les ſeize furent perſuadés qu'il y étoit parlé de quelque conſpiration ou de quelque trahiſon dont Brigard étoit coupable. Il avoit pris de grandes précautions, pour que ſa lettre ne fût point ſurpriſe ; elle étoit portée par un laquais, qui tenoit une bouteille vuide à la main, & la lettre étoit renfermée dans le bouchon de la bouteille, qui étoit d'étoupes. Ce laquais fut arrêté à la porte S. Denys ; on lui demanda où il alloit, il répondit qu'il alloit chercher du vin dans le fauxbourg. On jugea à propos de le fouiller, & comme on ne trouvoit rien ſur lui, un garde caſſa la bouteille qu'il portoit, & défit le bouchon, où la lettre étoit renfermée. Elle fut examinée par les ſeize, qui réſolurent de perdre Brigard, & de lui faire faire ſon procès. Ils s'attendoient que le parlement le condamneroit à mort comme traître : mais il fut renvoyé abſous. On s'en prit au préſident Briſſon, & dès lors ſa perte fut réſolue.

Les ſeize tinrent une aſſemblée le 2 Novembre, dans la maiſon de Bourſier, rue de la vieille monnoie. Launai y préſida, & commença à parler de quelques impôts que le duc de Mayenne vouloit mettre ſur les habitans : mais Cromé, premier opinant, dit qu'on avoit à délibérer ſur des affaires plus importantes, & ſe plaignit de la conduite du parlement, dans l'affaire de Brigard. Comme on propoſoit divers avis ſans rien conclure, Pelletier curé de S. Jacques prit la parole, & dit : *Meſſieurs, c'eſt aſſez conſulté, il ne faut jamais eſpérer d'avoir juſtice ni raiſon du parlement : c'eſt trop endurer, il faut jouer des couteaux.* Chron. noven. tome 2. fol. 506.

Digitized by Google

Cette propoſition ne fut pas généralement approuvée, & il ſe fit un grand ſilence dans l'aſſemblée. Gaulin ayant dit quelques mots à l'oreille de Pelletier, celui-ci ſe leva, & dit : *Meſſieurs, je ſuis averti qu'il y a des traîtres dans cette compagnie, il faut les chaſſer & les jetter à la riviere.* Ces paroles déplurent à une partie de l'aſſemblée, & l'on ſe ſépara ſans avoir pris aucune meſure pour ſe vanger du parlement.

Cromé en vouloit particulierement au préſident Briſſon, qui lui avoit fait perdre un grand procès dans le temps qu'il étoit avocat. Il travailloit à faire imprimer le procès de Brigard, pour ſoulever le peuple contre le parlement. Molé, qui exerçoit la charge de procureur général, en étant averti, envoya deux huiſſiers pour ſaiſir ce qui s'imprimoit. Cromé arrivant chez l'imprimeur y trouva ces huiſſiers, & leur arracha des mains la copie qu'ils avoient priſe, ils furent contraints de ſe retirer, après avoir dreſſé un procès-verbal de cette rébellion. Cromé mit une garde chez l'imprimeur, & lui ordonna de continuer l'impreſſion du procès.

Le 5 Novembre il y eut une aſſemblée de ſoixante bourgeois ligueurs dans la maiſon de la Bruyere le pere. Launai y propoſa; 1°. d'élire un conſeil ſecret, qui ſeroit compoſé de 10 perſonnes, dont on avoueroit toutes les délibérations, parce que ſi l'on en donnoit connoiſſance à un plus grand nombre, c'étoit le vrai moyen de les faire échouer; 2°. de dreſſer un nouveau ſerment, que l'on feroit ſigner, pour s'aſſurer de la fidélité de ceux qui étoient entrés dans la ligue, dont pluſieurs devenoient de jour en jour plus ſuſpects. Il dit que le parlement étoit rempli de traîtres, & ſe plaignit du ſieur Belin gouverneur de Paris, qui dans une ſortie qu'on avoit faite du côté de ſaint Denys, avoit été embraſſer en pleine campagne le ſieur de Crillon, quoiqu'il ſuivît le parti du roi de Navarre, dont il commandoit les gardes, & qu'il ſe fût déclaré ennemi capital de la ville, au jour des barricades. L'aſſemblée approuva les deux propoſitions, & il fut réſolu que l'on feroit un nouveau ſerment, & que l'on s'aſſembleroit le lendemain, pour élire ceux qui ſeroient du conſeil ſecret.

Le 6 l'aſſemblée ſe tint chez Bourſier, & on nomma ceux qui devoient compoſer le conſeil ſecret. On les chargea de dreſſer la formule du nouveau ſerment, & de chercher enſemble les moyens d'avoir juſtice de l'affaire de Brigard. On régla encore qu'ils pourroient conſulter Cromé, Launai, Pelletier curé de S. Jacques, & Hamilton curé de ſaint Côme, qui n'avoient pas eû aſſez de voix pour être élûs.

Ce conſeil ſecret commença par faire ſemblant de dreſſer un nouveau ſerment : mais enſuite, ſous prétexte qu'il faudroit trop de temps pour en régler les articles, on préſenta un papier blanc à ſigner, en diſant que l'on y mettroit la formule du ſerment, & en ſe réſervant la

Digitized by Google

liberté d'y écrire ce que l'on voudroit. Quelques-uns témoignerent leur ſurpriſe ſur ce qu'on leur faiſoit ſigner ce qu'ils n'avoient pas vû. Launai leur diſoit que s'ils avoient peur, & qu'ils ſe défiaſſent de quelque choſe, ils n'avoient qu'à ne point ſigner; que cependant ils devoient être raſſurés par la ſignature des autres. Le plus grand nombre ſigna ſans aucune difficulté. M. de Thou & l'auteur de la Chronologie novennaire, qui rapportent ce fait, ne diſent point quel étoit le deſſein du conſeil ſecret, en ſe faiſant donner tous ces blancs-ſignés. Il y a lieu de croire, qu'au lieu d'une nouvelle formule de ſerment, ils vouloient mettre ſur ce papier quelques-unes de leurs plus violentes réſolutions, & qu'ils prétendoient la faire autoriſer d'avance par ces ſignatures, ſans être obligés de la communiquer avant l'exécution : ce qu'ils ne pouvoient faire ſans s'expoſer à la voir arrêtée ou déſapprouvée. C'eſt peut-être pour cette raiſon que le duc de Mayenne ayant fait punir les principaux auteurs du meurtre du préſident Briſſon & des deux conſeillers qui périrent avec lui, fut obligé d'accorder des lettres d'abolition à tous les autres, à cauſe du grand nombre de bourgeois qui ſe trouverent impliqués dans cette affaire, par le papier qu'on leur fit ſigner, ſans leur donner aucune connoiſſance de ce qu'il devoit contenir.

Quoi qu'il en ſoit de cette conjecture, on propoſa dans un conſeil ſecret de ſe vanger du préſident Briſſon, & de quelques autres membres du parlement, & il paroît qu'on prit d'abord la réſolution de les faire aſſaſſiner dans leurs maiſons par quelques ſoldats déterminés, à qui l'on donneroit une ſomme d'argent. On s'adreſſa pour cet effet à un ſoldat, nommé l'Evêque, qui avoit toujours ſervi dans les troupes du roi, & que l'on avoit fait priſonnier. Il paſſoit pour un homme hardi & réſolu. Un des ſeize l'alla trouver dans la priſon de S. Eloi, où il étoit enfermé, & lui dit qu'on lui donneroit une bonne récompenſe, s'il vouloit s'engager à tuer ceux qu'on lui nommeroit. Le ſoldat répondit qu'il le feroit volontiers, & qu'on n'avoit qu'à les lui nommer. On lui propoſa de tuer le préſident Briſſon, & il promit de le faire : mais dès qu'il fut ſorti de la priſon, il ne ſongea qu'à s'évader, pour ſe rendre à S. Denys, & il eut ſoin de faire avertir le préſident Briſſon de ce qui ſe tramoit contre lui. Briſſon voulut parler au ſoldat, qui le vint trouver, & lui dit qu'on l'avoit ſollicité de le poignarder, & de le jetter dans la riviere, qu'il avoit fait ſemblant d'accepter cette propoſition, & qu'on lui laiſſoit la liberté d'aller & venir, parce qu'il avoit dit aux ſeize qu'il cherchoit des compagnons, pour l'aider dans cette entrepriſe : mais qu'il n'avoit aucun deſſein de l'exécuter, & qu'il ne ſongeoit qu'à ſe retirer à ſaint Denys. Il s'offrit d'y conduire le préſident, & lui conſeilla de ſe retirer au plus vite : mais Briſſon lui répondit que beaucoup de raiſons l'empêchoient de prendre ce parti. Dès le lendemain le ſoldat ſe

rendit à S. Denys, & Cayet assure qu'il étoit encore vivant lorsqu'il écrivoit son histoire.

Les seize se voyant trompés par ce soldat, craignirent sans doute, que s'ils cherchoient à suborner d'autres assassins, le président n'en fût averti, & ne leur échappât. Ils résolurent donc de le faire périr d'une autre maniere : mais les délibérations de leur conseil ne purent être si secrettes, qu'il n'en transpirât quelque chose dans le public.

Le 15 Novembre Brisson étant allé à une these que l'on devoit soutenir au collége de Navarre, y trouva l'abbé de sainte Genevieve, qui lui dit : *Monsieur, songez à vous; Poquart, en dinant avec moi, m'a assuré qu'il y avoit une entreprise formée sur votre vie* : mais il négligea encore cet avis. Le lendemain matin, en allant au Palais, il fut arrêté au bout du pont S. Michel, par Louchard, Bussi-le-Clerc, le Normand & Anroux. Cayet dit que ce furent ces deux derniers qui lui mirent la main sur le collet. Le Journal, en parlant de ceux qui l'arrêterent, ne nomme que Louchard & Bussi-le-Clerc. On le conduisit au petit Châtelet, par le marché-neuf. Il trouva à la porte de cette prison un peintre, nommé du Bois, qui étoit du conseil secret, & qui s'étoit rendu au petit Châtelet dès quatre heures du matin. Ce peintre faisoit les fonctions du prevôt, nommé Oudineau. Le président Brisson l'ayant apperçû, lui dit : *M. Dubois, je me recommande à vous, vous représentez M. Oudineau, je ne sais pourquoi on m'a amené ici.* Dubois ne fit pas semblant de l'entendre.

La veille, Crucé & Anroux avoient prevenu le geolier du petit Châtelet, sur tout ce qui devoit arriver. Cet homme étoit de leur faction, & ils le déterminerent encore à seconder leurs desseins, en lui promettant la place de geolier de la Conciergerie du Palais.

M. de Thou raconte que Brisson trouva Cromé dans le petit Châtelet, qui lui ordonna de se découvrir, & de se mettre à genoux. Ensuite on lui lut sa sentence, par laquelle on le déclaroit atteint & convaincu du crime de trahison & de lese-majesté divine & humaine. Il parut étonné, & demanda quels étoient les juges qui l'avoient ainsi condamné, où étoient les preuves & les témoins qu'on avoit produits contre lui. Les assassins se moquerent de ses demandes, ils lui dirent qu'il n'étoit pas question de raisonner, & qu'il falloit mourir. Alors, dit M. de Thou, il s'abaissa jusqu'à les supplier humblement de lui sauver la vie, & de l'enfermer entre quatre murailles, afin qu'il eût le temps de finir un ouvrage qu'il avoit commencé, & qui demeureroit imparfait par sa mort, ce qui seroit une vraie perte pour le public : mais ses prieres furent inutiles, on lui laissa à peine le temps de se confesser, & il fut pendu à une poutre, en présence de Cromé, de Bussi-le-Clerc, & de quelques autres. Le Journal d'Henri IV n'entre pas dans un plus grand détail sur les circonstances de cette mort.

Digitized by Google

» On le fit monter, dit-il, à la chambre du conseil, où il trouva » un prêtre pour le confesser, & le bourreau pour l'étrangler. Il de- » mande de quoi on l'accuse, où sont ses parties, où sont les témoins; » on lui répond qu'il est jugé, & alors Cromé lui prononça la sen- » tence qui le condamnoit à mort, comme atteint de trahison & de » lese-majesté divine & humaine. Cependant le bourreau le prend & » l'étrangle à la fenêtre de la chambre. »

Mais l'auteur de la Chronologie novennaire s'est beaucoup plus étendu sur la funeste catastrophe, qui termina les jours du président Brisson. Il prétend que Cromé lui fit d'abord subir un interrogatoire, dans lequel on lui fit trois questions. 1°. S'il n'avoit pas écrit depuis peu de temps au roi de Navarre: il répondit que non. 2°. S'il ne lui avoit pas donné sa vaisselle d'argent: il répondit que non, & ajouta qu'on la lui avoit volée. 3°. Enfin, pourquoi il n'avoit pas fait mourir Brigard: *Je n'ai pas été son juge*, dit-il, *& il a été absous par arrêt de la cour.* Alors Hamelin, qui ce jour-là étoit vêtu, ainsi que plusieurs autres ligueurs, d'une casaque noire, marquée d'une croix rouge, vint frapper le président sur l'épaule, en lui disant: *Le Seigneur t'a aujourd'hui touché de lui rendre l'ame, & as une grande faveur que tu ne mourras point en public, comme traître à la ville.* On envoya aussi-tôt chercher l'exécuteur nommé Jean Rozeau, qui fit quelque difficulté d'exercer ses fonctions dans la prison, & sans qu'on lui montrât aucune sentence rendue dans les formes de la justice: mais on lui déclara que s'il refusoit d'obéir on le pendroit lui-même. Il s'excusa sur ce qu'il n'avoit point de corde, & s'offrit cependant d'en aller chercher: mais on craignit que ce ne fût une feinte, pour sortir de la prison, & pour n'y plus revenir, & on chargea un guichetier d'en aller acheter.

Cayet paroît supposer que le président ne fut point exécuté dans la chambre du conseil, puisqu'il assure que pour l'exécuter, on le fit descendre de la chambre du conseil, & qu'il dit alors: *Où me voulez vous mener? laissez-moi en la chambre où j'étois, & me baillez des gardes à mes dépens, si vous avez peur que je ne m'enfuie. Je n'ai garde, je ne me sens coupable de rien.*

Quoi qu'il en soit, l'exécuteur lui ayant présenté une croix de bois, que l'on avoit coûtume de faire baiser aux patiens avant leur supplice, il refusa de la prendre, en disant: *Cette croix est pour les malfaiteurs*; il ajouta qu'il en avoit une pendue à son cou, dans laquelle il y avoit du bois de la vraie croix; & comme il avoit les mains liées, il pria l'exécuteur de la tirer de son pourpoint, & la baisa plusieurs fois. Il demanda fort à parler à un avocat nommé d'Alençon, qui demeuroit chez lui, & qui prenoit soin de l'impression de ses ouvrages: mais au lieu de l'écouter, on le chargeoit d'injures & de reproches, & on pressoit l'exécuteur de le faire mourir. Il se

Digitized by Google

contenta donc de prier les assistans de dire à cet avocat de prendre garde que son livre, qu'il avoit commencé, ne fût point égaré, *qui est*, disoit-il, *une tant belle œuvre*, il vouloit parler de son livre *de Regio Persarum principatu*, qui parut après sa mort. On le pendit, enfin, à une poutre, & l'on alla ensuite chercher l'Archer & Tardif, pour leur faire souffrir le même supplice.

Le premier étoit conseiller de la grand-chambre du parlement, âgé de près de 70 ans. Les seize étoient persuadés qu'il avoit voulu soulever le peuple contre eux, pendant le siége de Paris. En entrant au petit Châtelet, il avoit donné au concierge une bague qu'il avoit au doigt, le priant de le bien traiter, parce qu'il pensoit qu'on se contenteroit de le retenir prisonnier: mais quand il fut entré dans la chambre où l'on avoit exécuté Brisson, & qu'il apperçut le corps de ce magistrat pendu à la poutre, il dit à ceux qui étoient présens: *Dépêchez, bourreaux, je n'ai plus de regret de mourir, lorsque je vois le plus grand homme du monde mort innocent.*

L'Etoile dit au contraire, qu'il s'écria seulement! *O mon Dieu, vous avez fait mourir ce grand homme!* & qu'après avoir dit ces mots, il tomba évanoui. On le pendit à la même poutre que le président.

Tardif étoit conseiller au Châtelet, les seize le haïssoient depuis long-temps, il passoit pour n'être pas favorable à la ligue, & l'on avoit trouvé chez lui des libelles contre la maison de Guise. Hamilton curé de S. Côme, ayant fait cette découverte, l'avoit déféré au parlement, qui fit le procès à Tardif. Il fut mis à la Conciergerie, & comme il déclara qu'il n'avoit gardé ces libelles que par pure curiosité, & sans aucune mauvaise volonté, suppliant la Cour de lui pardonner cette faute, on se contenta d'ordonner qu'il seroit blâmé, & que les écrits qu'on avoit trouvés chez lui, seroient lacérés en sa présence, ce qui fut exécuté. Depuis ce temps-là ce magistrat étoit devenu extrêmement suspect aux seize. Il leur fut encore plus odieux lorsque le duc de Nevers eut abandonné le parti de la ligue, pour se donner au roi. Il étoit du conseil de ce prince, & l'on ne douta point qu'il ne fût l'auteur d'un changement si désavantageux à la ligue: dès lors sa perte fut résolue. Lorsqu'on vint le prendre dans sa maison, il étoit au lit malade, & il venoit d'être saigné; on le conduisit au Châtelet, où il fut pendu comme les deux autres.

Le peuple voyant traîner ces magistrats en prison, s'attroupa, & parut fort étonné. Les seize affecterent de répandre qu'ils étoient coupables d'une insigne trahison: mais ils cacherent avec soin ce qui s'étoit passé dans l'intérieur du Châtelet, & le secret fut si bien gardé, que la nuit étant venue, le peuple se retira sans en rien savoir.

Journal de l'Etoile.

Il n'en fut instruit que le lendemain 17 Novembre. Les seize firent porter les corps de ces trois magistrats, pendant la nuit, à la Greve, par

par trois crocheteurs, & le matin on les trouva pendus chacun à une potence, avec un écriteau par devant & par derriere. On liſoit ces mots dans celui du préſident Briſſon : *Barnabé Briſſon, l'un des chefs des traîtres & hérétiques.* Dans celui de l'Archer, *Claude l'Archer, l'un des fauteurs des traîtres & hérétiques.* Dans celui de Tardif, *Claude Tardif, l'un des ennemis de Dieu & des princes Catholiques.*

Le peuple, quoique prévenu en faveur des ſeize, parut indigné de ce ſpectacle. Cependant les corps de ces trois magiſtrats demeurerent ainſi expoſés tout le jour, on ne les détacha que le ſoir, & l'exécuteur les vendit à leurs familles.

« Les députés des ſeize, dit M. de Villeroi, furent ſi imprudens » que de ſe préſenter à mesdames de Nemours & de Montpenſier, » & à ceux du conſeil de M. de Mayenne, qui étoient à Paris pour » leur faire avouer ce bel exploit : mais ils ne purent y réuſſir. » Tome II

Le duc de Mayenne ayant appris ce qui s'étoit paſſé à Paris, ſe trouva dans un grand embarras. « Il étoit à Laon, dit M. de Villeroi, quand il ſut cette nouvelle, dont il fut fort troublé ; & encore » que ce coup l'eût piqué juſqu'au vif, ſon eſprit fut agité de diverſes » conſidérations, & le vit-on en branle de ne paſſer outre, : ainſi il ne partit pas ſur le champ, comme l'aſſure le pere Daniel : « mais » enfin, pourſuit M. de Villeroi, il fut emporté de l'énormité du » fait, de l'appréhenſion de ſon particulier, & des avis que madame » de Montpenſier & M. de Belin lui manderent qu'allant à Paris, » non-ſeulement il puniroit les coupables, mais auſſi aſſureroit du » tout à ſa dévotion ladite ville, comme il advint. »

Les factieux ayant appris que le duc de Mayenne alloit arriver, s'aſſemblerent dans la maiſon du docteur Boucher, qui ne s'étoit pas trouvé à Paris, lorſqu'on avoit fait mourir les trois magiſtrats. Il avoit été trouver le duc de Mayenne, avec Senaut & Maſparaut, pour lui faire diverſes demandes de la part des ſeize, & il étoit de retour depuis fort peu de temps. On délibéra dans cette aſſemblée ſi on ne fermeroit pas les portes de Paris au duc de Mayenne. On propoſa même de le poignarder, & l'un des aſſaſſins dit qu'il vouloit avoir l'honneur de lui donner le premier coup : mais on n'y prit aucune réſolution. Le duc de Mayenne, en arrivant à Paris, étoit déja inſtruit de ce qui s'étoit paſſé dans cette aſſemblée.

Il entra dans cette ville le 27 Novembre, accompagné de ſept cents chevaux, & de quinze cents hommes d'infanterie.

« Les factieux furent ſi effrontés, dit M. de Villeroi, qu'ils vinrent » en corps à pied, au-devant de lui, juſqu'à l'abbaye de S. Antoine-» des-Champs, ayant les viſages rians & aſſurés comme meur-» triers. »

Le docteur Boucher étoit à leur tête : il dit au duc de Mayenne qu'il déſiroit lui parler au nom de pluſieurs bons bourgeois, ſur ce

Chron. noven. tome 2. fol. 919.

qui s'étoit paſſé le 15 Novembre à Paris. Le duc ſe contenta de lui répondre, *Monſieur notre maître, ce ſera pour une autre fois ; adieu.* Les ſeize s'apperçurent de la colere du duc de Mayenne à l'air de ſon viſage.

Le duc s'étant fait informer de tout ce qui s'étoit paſſé, prit conſeil, dit le Journal, « de pluſieurs du parlement, afin qu'ils fiſſent » juſtice : mais par la crainte qu'ils eurent des ſeize, ils le refuſerent ; » ſurquoi le duc demanda le ſecret. M. de Villeroi fut du nombre » de ceux que le duc de Mayenne conſulta. Il fut d'avis que le parle- » ment jugeât les coupables, & que la punition en fût publique : mais » d'autres, dit-il, jugerent plus à propos d'en uſer autrement. »

1°. Parce que le parlement étoit ſi effrayé de la mort de ſon chef, qu'il ne pourroit ſe réſoudre à en condamner les auteurs, dans la crainte que la faction des ſeize, qui étoit fort nombreuſe, ne trouvât occaſion dans la ſuite de jouer encore à quelques membres de cette compagnie le même tour qu'au préſident Briſſon.

2°. Parce que l'énormité du fait exigeoit une punition prompte & extraordinaire.

3°. Parce que le duc de Mayenne n'avoit pas envie de rendre le parlement arbitre d'une ſi grande affaire.

4°. Enfin, parce qu'on ne croyoit pas qu'il fût à propos d'y employer les formes ordinaires de la juſtice, dans la crainte de trouver un trop grand nombre de coupables.

On ne ſauroit décider ſi le conſeil où aſſiſta M. de Villeroi, eſt le même que celui dont il eſt parlé dans le Journal de l'Etoile, & dont le duc de Mayenne exigea que les délibérations fuſſent tenues ſecrettes. Il avoit intérêt de cacher aux ſeize la réſolution qu'il avoit priſe, d'en faire mourir quelques-uns ſans forme de procès. Dans ce deſſein, il tint une grande aſſemblée à l'hôtel de ville, à laquelle aſſiſterent les principaux chefs de cette faction. Le duc de Mayenne leur demanda à eux-mêmes, ce qu'il falloit faire pour appaiſer les murmures que la mort du préſident Briſſon cauſoit dans Paris. Ils propoſerent divers avis, & ceux qui n'étoient pas de leur faction, demanderent que cet attentat ne demeurât pas impuni. Le duc ſe contenta de blâmer ce qui s'étoit fait, & d'exhorter les ſeize à ne plus faire de pareilles exécutions.

Le pere Daniel, qui a ſuivi la Chronologie novennaire, ne parle que de l'aſſemblée qui ſe tint à l'hôtel de ville, ſans rien dire des conſeils particuliers, dans leſquels M. de Villeroi, & pluſieurs magiſtrats du parlement furent conſultés.

Thuanus, l. 101.

M. de Thou fait entendre que dom Diego d'Ibarra étoit déja dans Paris, lorſque le duc de Mayenne y arriva, & que ce miniſtre avoit été complice du meurtre du préſident Briſſon, & des deux autres magiſtrats, qui avoient été pendus dans le petit Châtelet.

Digitized by Google

M. de Villeroi assure au contraire, dans ses Mémoires, que dom Diego d'Ibarra, étoit à Montcornet avec l'armée de la ligue, lorsque le duc de Mayenne partit de Laon, pour se rendre à Paris; qu'aussi-tôt qu'il fut instruit du prompt départ du duc, il quitta l'armée pour le suivre, & qu'il fit une telle diligence, qu'il l'atteignit entre Meaux & Paris, & qu'il entra avec lui dans cette ville. Mais en quoi M. de Thou s'accorde parfaitement avec M. de Villeroi; c'est sur les efforts que fit cet ambassadeur, pour empêcher le duc de Mayenne de punir l'action des seize: *Il les excusoit tant qu'il pouvoit*, dit M. de Villeroi, *pressant & importunant ledit duc, & ceux qui l'assistoient de faire de même.* M. de Thou ajoute qu'il exhortoit le duc à dissimuler son mécontentement, lui représentant que dans des temps de trouble & de factions, il y avoit certaines choses qu'il étoit à propos de faire, & beaucoup d'autres qu'il étoit nécessaire de souffrir; qu'en voulant ramener les esprits à l'obéissance, on couroit risque de les aigrir. Il menaçoit d'une sédition presque générale, si l'on entreprenoit de punir les coupables. Il est certain que dom Diego d'Ibarra & les Espagnols étoient du parti des seize: mais malgré le témoignage de M. de Thou, il est difficile d'assurer qu'il fût complice du meurtre du président Brisson, & des deux conseillers. M. de Villeroi assure qu'il n'étoit point à Paris dans le temps de ces meurtres, puisqu'il étoit avec l'armée de la ligue à Montcornet, & qu'il revint à Paris avec le duc de Mayenne. On dira que sans être à Paris, il auroit pû être complice de ce désordre, qui avoit été préparé de loin, soit en exhortant les seize avant son départ à faire mourir ces magistrats, soit en leur écrivant de l'armée, pour leur inspirer cette résolution, ou pour les y confirmer. On a vû cependant, qu'il écrivit au roi d'Espagne son maître, que ces meurtres, qu'il regardoit comme une grande faute, étoient provenus *d'ailleurs que des ministres de Sa Majesté Catholique.* Est-il naturel que cet ambassadeur eût osé tromper un prince tel que Philippe II, dans une affaire où il ne pouvoit avoir aucun intérêt personnel, différent de celui du roi d'Espagne lui-même?

Le sieur de Vitri, que le duc de Mayenne avoit amené à Paris, le confirmoit au contraire dans le dessein de punir les séditieux, & s'offroit de leur faire subir le supplice qu'ils méritoient.

Selon le pere Daniel, Bussi ne remit la Bastille au duc de Mayenne, qu'après l'exécution des quatre factieux, qui furent pendus dans la salle basse du Louvre.

Il a suivi le récit de Victor Cayet, dont voici les paroles.

» Bussi-le-Clerc, qui faisoit le fendant dans la Bastille, & qui » s'y devoit enterrer pour ceux de sa faction, à la premiere sorti- » mation que ledit sieur duc de Mayenne lui fit faire de lui rendre la » place, comme il étoit homme né parmi le peuple, ayant sû la mort

» de ſes confédérés, ne ſongea qu'à demander ſa vie au duc, & per-
» miſſion de faire ſortir ſes biens meubles de dedans la Baſtille, ce
» qui lui fut accordé. »

M. de Thou & le Journal de l'Etoile ne s'accordent pas à cet égard avec Cayet. Le premier dit qu'avant toutes choſes, le duc de Mayenne, ſongeant à ſe rendre maître de la Baſtille, fit un accord avec Buſſi, par lequel il l'aſſura que ce qu'il avoit fait à l'égard de Briſſon, & des autres, ne lui attireroit aucune diſgrace, & qu'en conſéquence de cet accord, le duc mit un autre gouverneur dans cette forteresſe; *enſuite*, ajoute M. de Thou, il ordonna au ſieur de Vitri d'arrêter Louchard, Anroux, &c.

Thuanus, l. 182.

Ainſi l'on ne peut douter que M. de Thou n'ait penſé que la reddition de la Baſtille précéda le ſupplice de ces quatre ſéditieux. Le récit du Journal eſt encore plus précis & plus circonſtancié ſur cet article.

« Le 28 (Novembre) dit l'Etoile, le duc de Mayenne envoya à
» Buſſi, ordre de lui remettre la Baſtille, voulant avoir ce poſte en-
» tre les mains, auparavant d'exécuter ſes deſſeins. Buſſi, animé par
» ſa femme & par quelques ligueurs ſes confidens, refuſa de rendre
» ce fort : mais ayant vû qu'on dreſſoit une batterie de canons dans
» le marché aux chevaux, (aujourd'hui la place royale,) il rendit la
» Baſtille, moyennant qu'il en ſortiroit tambour battant & enſei-
» gnes déployées, & ſe retira dans une maiſon voiſine, où il avoit
» déja tranſporté ſon argent & ſes effets. »

Selon le Journal, les ſéditieux ne furent exécutés dans la ſalle baſſe du Louvre, que ſix jours après que la Baſtille eut été rendue par Buſſi-le-Clerc. On y lit que cette forteresſe fut remiſe au duc de Mayenne, le 28 Novembre, & que les ſéditieux ne furent pendus que le 4 Décembre ſuivant, jour auquel *on ne penſoit plus à la punition des ſeize.*

" On ſut, dit le Journal, que la nuit précédente le duc de Mayen-
„ ne, après avoir pris avis de pluſieurs membres du parlement, avoit
„ condamné à mort de ſa propre autorité neuf des ſeize, qu'on trouva
„ les plus coupables; ſavoir, Cromé, Crucé, Cochery, Launay,
„ Buſſi, Anroux, Emmenet, Ameline & Louchard, & que dès qua-
„ tre heures du matin Vitri avoit été dans leurs maiſons pour les ap-
„ préhender, & n'en avoit pû arrêter que quatre; ſavoir, Louchard
„ commiſſaire au Châtelet, Emmenet procureur, Ameline & An-
„ roux, l'un & l'autre avocats de la compagnie des ſeize. „

Le pere Daniel dit que Buſſi-le-Clerc ſe rendit, *à condition qu'il auroit la vie ſauve, & la permiſſion d'emporter ſon argent & ſes meubles, & de ſe retirer où il voudroit. On lui tint parole*, ajoute le pere Daniel, *pour la vie & pour ſa retraite : mais quelques ſoldats ayant ſu que la plûpart du butin qu'il avoit fait durant la guerre civile, étoit dans une mai-*

ſon voiſine de la Baſtille, la pillerent quelque temps après, ſans que le duc s'en mit fort en peine. Il ſe ſauva à Bruxelles.

C'eſt préciſément ce que dit Victor Cayet, en quoi il s'accorde avec M. de Thou, ſur la condition, *que ce qu'il avoit fait à l'égard du préſident Briſſon ne lui attireroit aucune diſgrace.*

On voit cependant, que ſelon le Journal, il fut du nombre des neuf qui furent condamnés à mort par le duc de Mayenne, après que la Baſtille eut été rendue. *Que le 4 Décembre on continua la recherche des condamnés, & que Buſſi ne fut point trouvé dans ſa maiſon, laquelle fut pillée; que le bruit courut qu'on y avoit trouvé cinq ou ſix cents mille francs, qu'il avoit pillés lui-même, ou qu'il avoit reçûs des Eſpagnols.*

Il faut remarquer qu'à s'en tenir au Journal, le duc de Mayenne ne manqua point de parole à Buſſi, en le condamnant à mort, & en abandonnant ſes biens au pillage; car l'Etoile ne dit point que le duc lui eût promis autre choſe que de le laiſſer ſortir de la Baſtille tambour battant & enſeignes déployées.

Buſſi commandoit dans cette forteresſe depuis le jour des barricades où Charles Marteau en fut fait gouverneur par le duc de Guiſe. Il prit Buſſi pour ſon lieutenant: mais Charles Marteau ayant été arrêté aux Etats de Blois, après la mort du duc de Guiſe, Buſſi demeura ſeul maître de la Baſtille, & l'on prétend qu'il prit alors le nom de Buſſi, n'en ayant point eu d'autre juſques alors que celui de Jean *le Clerc*. Il rançonnoit tous ceux qui y étoient enfermés, & il amaſſa des ſommes conſidérables, qui furent pillées dans ſa maiſon, qu'on appelloit l'hôtel de Lanſac; pendant qu'on la pilloit, il s'enfuit en chemiſe par-deſſus les toits. Le duc de Mayenne ayant fait exécuter au Louvre quatre des principaux ſéditieux, publia une amniſtie pour les autres, qui fut enregiſtrée au parlement le 10 Decembre. Le pere Daniel dit que *Cromé & Cocheri en furent ſeuls exceptés.* Il auroit dû dire avec M. de Thou, qu'on excepta pareillement celui qui avoit ſervi de greffier dans le procès fait aux trois magiſtrats, exécutés dans le petit Châtelet. Voici les termes de cette amniſtie, qui ſe trouve imprimée dans les Mémoires de la ligue, & dans la Chronologie novennaire.

Et quant à ce, avons impoſé & impoſons ſilence perpétuel au ſieur procureur général, & tous autres, fors, & excepté le conſeiller Cromé, Adrien Cocheri, & celui qui a ſervi de greffier.

Ce qui prouve que les ſeize avoient fait une eſpece de procédure contre les trois magiſtrats, qu'ils firent mourir. M. de Thou dit que ce greffier fut exécuté quelque temps après à Melun.

Il fut encore queſtion de cette affaire après la réduction de Paris. Les veuves & les parens de ces magiſtrats, préſenterent requête au parlement, pour demander juſtice des aſſaſſins du préſident & des

deux conseillers. Jean Rozeau, qui les avoit exécutés, un prêtre nommé Aubin Blondel, & un sergent nommé Hugues Danel, qui avoient aidé à les prendre, furent tous trois pendus dans la place de Greve.

« Le 12 Decembre, dit le Journal, le duc de Mayenne, pour „ s'attirer plus fortement l'affection du parlement, & assurer son au- „ torité, & voyant que ledit parlement étoit sans président, par la „ mort de Brisson, créa quatre présidens au mortier; savoir, Mat- „ thieu Chartier doyen de la grand-chambre, André de Haqueville „ maître des requêtes, & président au grand-conseil, Etienne de „ Nuilly président à la cour des aides, & Jean le maître. »

Chartier eut la qualité de premier président du parlement.

Note 187. t. 1. p. 189. « Il y présida en cette qualité, dit l'éditeur du Journal, pour en- „ registrer la déclaration du duc de Mayenne, & n'y entra plus, à „ cause de son grand âge. „

Si cet auteur parle de la déclaration d'amnistie, il est certain que Chartier ne présida pas à l'enregistrement en qualité de premier président, il ne put y présider que comme doyen de la grand-chambre, puisque cette amnistie fut enregistrée au parlement le 10 Decembre, & que les quatre nouveaux présidens ne furent créés que le 12. Cayet dit simplement, que le sieur Chartier, qui étoit fort vieux, & le plus ancien conseiller de la cour, fut nommé premier président; mais *qu'il se déporta lui-même d'exercer cette charge.*

De Haqueville présida jusqu'à la réduction de Paris, après laquelle il retourna au grand-conseil. Etienne de Nuilly avoit été un des principaux confidens du duc de Guise, qui fut tué à Blois, & ce magistrat prévoyant le malheur dont le duc étoit menacé, l'avoit fortement exhorté de ne point aller aux Etats de Blois en 1594, il fut privé de sa charge de président à mortier, & on l'obligea de sortir de Paris.

Jean le Maître étant député aux Etats de la ligue, s'opposa fortement à la publication du concile de Trente, & il fit rendre un arrêt par le parlement, qui déclaroit nulle l'élection d'un nouveau roi, s'il étoit prince étranger. Henri IV lui en marqua sa reconnoissance, en lui conservant la charge que le duc de Mayenne lui avoit donnée, & en créant pour lui une septieme charge de président au mortier.

De la blessure d'HENRI IV, par Jean Châtel.

T. 1. p. 454. Edit. in 12. MONSIEUR de Sully, qui étoit présent lorsque le roi fut blessé par Jean Châtel, assure que ce prince étoit alors *dans sa chambre du Louvre.* Cayet dit pareillement qu'il étoit *dans une chambre*

Digitized by Google

du Louvre; & M. de Thou rapporte que le roi fut bleſſé dans ſa chambre, ſans dire ſi c'étoit au Louvre ou ailleurs. Cliron. noven. p. 412. Thuanus, lib. 112.

Il eſt certain que le roi étoit alors dans la chambre de Gabrielle d'Etrées, qu'il étoit allé voir, en ſortant de l'appartement de la reine, où Madame, ſœur du roi, demeuroit alors. On le prouve par la lettre que M. de Lomenie écrivit ſur ce ſujet à M. du Pleſſis-Mornai, datée du 28 Decembre 1594, c'eſt-à-dire, le lendemain de la bleſſure du roi. Voici les propres termes de cette lettre. Mém. du Pleſſis-Mornai, tome 2, p. 489.

« Vous ſaurez donc qu'hier mardi, entre cinq & ſix heures du ſoir, le roi venant du logis de la reine où eſt Madame, à pied, en celui de madame de Liancourt; (c'eſt ainſi qu'on nommoit alors Gabrielle d'Etrées,) un jeune garçon âgé de dix-huit à dix-neuf ans, fils d'un maître marchand drapier, nommé Chaſtel, de devant le Palais, écolier des Jéſuites, le ſuivit parmi la preſſe, & étant entré avec Sa Majeſté dans la chambre de ladite dame, comme il vouloit faire la révérence à M. de Montigni gouverneur de Blois, ce malheureux s'avance par deſſus l'épaule dudit ſieur de Montigni, & celle de M. le comte de Soiſſons, & d'un couteau qu'il tenoit en ſa main, en frappa le roi en la levre de deſſus, *ſous l'œil gauche*, ſi fort qu'il la lui coupa, & fendit une dent de deſſus de haut en bas, ſi bien qu'elle eſt tombée ce matin ».

On voit que M. de Lomenie dit que le roi étoit dans la chambre de madame de Liancourt, quand il fut bleſſé, & comme il écrivoit le lendemain de cet accident, il n'y a aucune apparence qu'il ſe ſoit trompé ſur cette circonſtance; au lieu que M. de Sulli & Cayet, qui écrivoient long-temps après, ont fort bien pû l'avoir oublié. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que M. de Lomenie dit que le roi fut bleſſé *en la levre de deſſus, ſous l'œil gauche*, & que dans une lettre écrite au nom du roi à M. du Pleſſis-Mornai le 27 Decembre, c'eſt-à dire, le jour même de la bleſſure de ce prince, & contre-ſignée d'un ſecrétaire d'état, il eſt dit qu'il fut bleſſé ſur la levre haute, *du côté droit*. M. de Chiverni aſſure dans ſes Mémoires, que ce funeſte accident arriva *au logis de la marquiſe de Monceaux, depuis ducheſſe de Beaufort, alors logée à l'hôtel de Schomberg, derriere le Louvre.*

Le nouvel éditeur des Mémoires de Sulli, remarque cependant que le roi ne fut bleſſé ni au Louvre, ni à l'hôtel de Schomberg. Il convient qu'il étoit dans la maiſon de Gabrielle d'Etrées: mais il ſoutient contre le témoignage précis du chancelier de Chiverni, que cette dame ne logeoit point alors à l'hôtel de Schomberg. Un regiſtre de l'hôtel de ville de Paris, dit-il, cité par Piganiole, tome 2, de la Deſcription de Paris, fait foi que « la belle Gabrielle demeuroit dans l'année 1595 à l'hôtel d'Etrées, & que c'eſt en cet endroit qu'Henri IV fut bleſſé. Cet hôtel s'eſt appellé enſuite l'hôtel du Bouchage, & fut acheté par M. de Berulle, pour loger les T. 2, not. 32.

Digitized by Google

„ peres de l'Oratoire, qui y demeurent encore aujourd'hui; c'eſt la maiſon que ces peres ont dans la rue S. Honoré. Baſſompierre dit auſſi que le roi fut bleſſé à l'hôtel *du Bouchage*.

Obſervat. ſur l'hiſt. de Dupleix, p. 35.

Mais pour pouvoir détruire invinciblement le témoignage du chancelier, il faudroit ſavoir; 1°. ſi l'hôtel de Schomberg ne s'appelloit pas l'hôtel d'Etrées, parce que la marquiſe de Monceaux y demeuroit. On ſait qu'il n'y a rien de ſi variable que le nom que l'on donne aux hôtels de Paris, qui portent tantôt le nom de celui qui y demeure, tantôt le nom de celui à qui ils appartiennent, & qui conſervent quelquefois le nom de ceux qui ont eu dans le même endroit un hôtel qui ne ſubſiſte plus, comme le Luxembourg, où le connétable de S. Pol avoit autrefois un hôtel entierement détruit, & qui ne laiſſe pas de donner encore ſon nom au magnifique palais que la reine Marie de Médicis y a fait bâtir ſur les ruines de l'ancien hôtel de Luxembourg. 2°. Il faudroit pouvoir décider avec certitude, ſi le jour que le roi fut bleſſé, Gabrielle d'Etrées étoit logée dans la maiſon indiquée dans le regiſtre de l'hôtel de ville; car elle auroit pû l'habiter pendant une grande partie de l'année 1595, & avoir pris enſuite un autre logement pour des raiſons qu'on ignore.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît que le témoignage du chancelier eſt d'un aſſez grand poids, pour autoriſer le pere Daniel à dire que le roi fut bleſſé par Jean Châtel, dans *la chambre de la marquiſe de Monceaux, à l'hôtel de Schomberg, derriere le Louvre.*

Quant à ce qu'il ajoute que l'aſſaſſin *fut arrêté ſur le champ*, il y a quelques remarques à faire ſur ce point. Il eſt vrai que l'on lit dans la lettre du roi à M. du Pleſſis-Mornai: *A l'inſtant ce miſérable a été pris, & après avoir voulu un peu déſavouer le fait, à l'inſtant l'a confeſſé ſans nulle force.* Il ſemble, cependant, que l'on fut quelque temps incertain de celui qui avoit fait le coup; il y avoit un grand nombre de courtiſans dans la chambre où étoit le roi, ce prince dit lui-même dans ſa lettre à du Pleſſis-Mornai, *qu'il étoit encore tout botté*, ayant autour de lui ſes couſins les princes de Conti, & comtes de Soiſſons & de S. Pol, & *plus de trente ou quarante des principaux ſeigneurs & gentilshommes de ſa cour.* Il fut facile à l'aſſaſſin de ſe cacher dans la foule. Le roi ſe ſentant frappé mit auſſi-tôt la main à ſa bouche, & s'imaginant qu'une femme à demi-folle, nommée Mathurine, qui étoit préſente, & qui le divertiſſoit quelquefois, avoit pris la liberté de le frapper, il s'écria: *Au diable ſoit la folle, je crois qu'elle m'a bleſſé:* mais ayant auſſi-tôt retiré ſa main, elle ſe trouva teinte de ſang, & chacun jugea que l'on avoit voulu aſſaſſiner le roi. Mathurine, quoique folle, donna en ce moment une grande marque de ſageſſe. Elle nia ſimplement le fait; & au lieu de perdre le temps à ſe juſtifier, elle alla fermer la porte de la chambre, afin

Journal de l'Etoile.

Mém. de Chiverni, p. 239.

que

que l'assassin ne put échapper. (a) Le comte de Soissons appercevant Jean Châtel, le prit par le bras, en lui disant : *C'est vous ou moi qui avons blessé le roi.* Henri IV représenta qu'il paroissoit trop jeune, pour avoir fait un coup si hardi : mais dans le moment on apperçut son couteau qu'il avoit jetté à terre, & qui étoit auprès de lui ; sur cet indice on l'arrêta, & on le conduisit au Fort-l'Evêque. Thuanus, l. 122. Mém. de Chiverni, p. 339.

M. de Lomenie, dans sa lettre du 28 Decembre au sieur du Plessis-Mornai, dit que l'on trouva sur lui des billets où étoient écrits ces mots : *Seigneur, donne-moi la force d'exécuter contre Henri de Bourbon.*

On se servit d'un étrange stratagème pour surprendre Jean Châtel, en tirant de lui, sans qu'il s'en apperçût, le nom de ceux que l'on croyoit l'avoir engagé à commettre ce crime. Lugoli lieutenant du prevôt, se déguisa en prêtre, & vint le trouver dans la prison, sous prétexte de le confesser, & *combien qu'il jouât dextrement ce personnage*, dit l'Etoile, *si fut-il découvert tellement qu'il n'en put jamais rien tirer.* Journal de l'Etoile.

Le même auteur rapporte que vers le même-temps fut pendu à Paris le vicaire de S. Nicolas-des-Champs, pour avoir dit, tenant un couteau, qu'il vouloit faire encore un coup de S. Clément, (désignant par-là le Jacobin qui avoit tué Henri III,) " & autres sots „ propos, pour lesquels, encore qu'il s'en excusât sur le vin, dont il „ étoit plein, la cour l'envoya au gibet, s'étant rencontré, comme „ on dit, à mauvaise heure pour la plaie du roi, qui saignoit en„ core. „

Il est certain qu'Henri IV parut convaincu que les ligueurs avoient trempé dans le crime de Jean Châtel, & même qu'ils en étoient les principaux auteurs. La lettre qu'il écrivit de sa propre main à du Plessis-Mornai, le lendemain de sa blessure, ne permet pas d'en douter. Mémoire de du Plessis-Mornai, t. 2. p. 484.

Les fréquentes entreprises que l'on formoit contre sa vie, lui causoient un chagrin sensible, & la dame de Balagni lui ayant un jour demandé, pourquoi il paroissoit triste, il répondit : *Comment pourrois-je être content de voir un peuple si ingrat envers son roi, qu'encore que j'aye fait, & que je fasse encore tout ce que je puis pour lui, & pour le salut duquel je voudrois sacrifier mille vies, si Dieu m'en avoit donné autant, comme je lui ai fait paroître à sa nécessité, me dresser toutes fois tous les jours de nouveaux attentats ; car depuis que je suis roi, je n'entends parler d'autre chose.* Journal de l'Etoile.

On voit en effet, dans le Journal de l'Etoile, un grand nombre de conspirations contre la vie de ce prince, dont l'histoire ne fait aucune mention. On découvroit tous les jours de nouveaux scélérats, Observation sur l'hist. de Dupleix, p. 35.

(a) Bassompierre soutient que ce fut M. de Montigni qui prit Châtel par le bras, & qui lui tint ce discours.

qui cherchoient à lui ôter la vie, dont les uns furent envoyés au supplice, les autres empriſonnés ou bannis, ſelon la qualité des ſoupçons ou des preuves que l'on avoit contre eux. C'étoit de malheureux reſtes des fureurs de la ligue, que les bontés de ce prince ne purent jamais entierement éteindre. La France étoit remplie de fanatiques, qu'un faux zele de religion aveugloit, & qui croyoient la ſervir, en commettant un attentat horrible contre leur légitime ſouverain.

Henri IV aſſiſta à la proceſſion générale, qui ſe fit à Paris, pour remercier Dieu de ce qu'il l'avoit préſervé de l'aſſaſſinat projetté par Jean Châtel : mais ce prince y parut triſte & mélancolique ; & un ſeigneur de ſa ſuite ayant voulu lui faire remarquer la joie que le peuple témoignoit à ſon paſſage, par des cris redoublés, il répondit, en ſecouant la tête : *C'eſt un peuple, ſi mon plus grand ennemi étoit là où je ſuis, & qu'il le vit paſſer, il lui en ſeroit autant qu'à moi, & crieroit encore plus haut qu'il ne fait.*

De l'aſſemblée des Notables tenue à Rouen en 1596.

LE pere Daniel, en parlant de cette aſſemblée, auroit dû, ce ſemble, rapporter le diſcours que le roi y prononça, & qui ſe trouve dans la plûpart des Hiſtoriens du temps. Henri IV étoit, comme l'on ſait, un des hommes de ſon ſiecle qui parloit le mieux ; & il ne parla peut-être jamais avec plus de force & de dignité qu'en cette occaſion.

" Si je faiſois gloire, dit-il, de paſſer pour excellent orateur, " j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonnes volontés : " mais mon ambition tend à quelque choſe de plus haut que de bien " parler ; j'aſpire aux glorieux titres de libérateur & de reſtaurateur " de la France. Déja par la faveur du ciel, par les conſeils de mes " fideles ſerviteurs, & par l'épée de ma brave & généreuſe nobleſſe, " (de laquelle je ne diſtingue point mes princes, la qualité de gen- " tilhomme étant le plus beau titre que nous poſſédions,) je l'ai tiré " de la ſervitude & de la ruine ; je déſire préſentement le remettre " en ſa premiere force, & en ſon ancienne ſplendeur. Participez, " mes ſujets, à cette ſeconde gloire, comme vous avez participé à " la premiere. Je ne vous ai point ici appellés, comme faiſoient mes " prédéceſſeurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes " volontés ; je vous ai fait aſſembler pour recevoir vos conſeils, pour " les croire, pour les ſuivre ; en un mot, pour me mettre en tutelle " entre vos mains : c'eſt une envie qui ne prend gueres aux rois, aux " barbes griſes, & aux victorieux comme moi ; mais l'amour que je

Digitized by Google

„ porte à mes sujets, & l'extrême désir que j'ai de conserver mon „ Etat, me fait trouver tout facile & tout honorable.

C'est ainsi que cette harangue est rapportée par M. de Perefixe, qui paroît y avoir fait quelques changemens pour l'expression ; car elle est, à cet égard, un peu différente dans Matthieu, & même dans les Mémoires de Chiverni, qui en rapporte la fin en ces termes.

" Participez donc, mes chers sujets, à cette seconde gloire avec „ moi, comme vous avez déja fait à la premiere ; car je ne vous ai „ point ici appellés, comme faisoient les rois mes prédécesseurs, „ pour vous faire approuver mes volontés, mais bien pour entendre „ vos avis & conseils, pour les croire & suivre en tout & par-tout, „ comme si j'étois entré en tutelle, qui est une envie qui ne prend „ gueres aux rois qui ont la barbe grise comme moi, & qui sont, gra- „ ces à Dieu, victorieux comme moi : mais la grande affection que „ j'ai pour mes sujets, & l'extrême envie que j'ai qu'ils m'estiment, „ aussi bon & paisible que légitime roi, me feront trouver bon tout „ ce que vous me conseillerez devoir faire ; remettant à M. le chan- „ celier de vous dire le reste, & vous faire entendre plus amplement „ mes intentions. „ Mém. de Chiverni, p. 260.

On voit que malgré quelques légeres différences, qui se trouvent dans l'expression, la substance de ce discours est toujours la même.

Le roi avoit fait venir à Rouen Gabrielle d'Etrées, qui assista à l'ouverture de l'assemblée, derriere une tapisserie. Elle entendit le discours de ce prince, qui voulut savoir ce qu'elle en pensoit. Elle lui répondit : *Qu'elle n'avoit jamais ouï mieux dire : mais qu'elle étoit étonnée de ce qu'il avoit parlé de se mettre en tutelle. Ventre saint gris*, lui répondit le roi, *il est vrai : mais je l'entends avec mon épée au côté.* Journal de l'Etoile.

Le pere Daniel, en parlant de l'assemblée de Rouen, a suivi le sentiment de M. de Sulli, qui assure que tous les projets qui y furent proposés, étoient si chimériques, qu'ils demeurerent sans effet.

Le chancelier de Chiverni, qui y avoit fait les fonctions de sa charge, assure cependant, que *l'on y proposa plusieurs bons avis, d'aucuns desquels Sa Majesté se servit à propos, & que le surplus demeura sans effet dans la confusion accoutumée des affaires de France* : mais M. de Sulli entre dans un plus grand détail, & il explique fort au long quels furent les projets & le résultat de cette assemblée. Page 261.

Il étoit question de remédier aux désordres des finances. L'assemblée proposa de former un nouveau conseil, qui seroit appellé *le conseil de raison*, dont les membres seroient nommés par l'assemblée, & dans la suite par les cours souveraines. On estima tous les revenus du roi à trente millions, & l'on décida que l'on en feroit deux parts, dont la premiere seroit cedée au roi, pour les dépenses militaires, & pour celles de sa maison, & l'autre demeureroit entre Mém. de Sulli, l. 2.

les mains du conseil de raison, pour être employée au payement des pensions, des rentes & des dettes de l'Etat, sans que le conseil fût obligé d'en rendre aucun compte; & comme on avoit lieu de croire que les revenus ordinaires du roi ne produiroient pas trente millions effectifs, on jugea à propos de les renforcer, par un nouvel impôt d'un sol pour livre, établi sur toutes les marchandises & denrées qui se débitoient dans le royaume, dont le blé seul étoit excepté: c'est cet impôt qui fut appellé *la Pancarte*.

Lorsque l'établissement du nouveau conseil, & le partage des revenus du roi, fut proposé au conseil d'Etat, le projet de l'assemblée fut unanimement rejetté. M. de Sulli parla peu sur ce sujet, & le roi qui le regardoit attentivement, comprit qu'il ne vouloit pas dire ce qu'il en pensoit. Le roi différa la conclusion de l'affaire, pour savoir le sentiment de M. de Sulli. Celui-ci lui déclara qu'il regardoit ce projet comme chimérique, & impossible dans l'exécution, & cependant il lui conseilla de l'accepter, tant pour tenir la parole qu'il avoit donnée à l'assemblée de se conduire par ses conseils, que pour mettre ceux qui composeroient le conseil de raison en état de juger par eux-mêmes des inconvéniens inséparables de ce projet, parce qu'autrement on n'auroit cessé de dire, que si le roi l'eût accepté, il auroit remis aisément le plus bel ordre du monde dans ses finances.

Le conseil d'Etat s'étant rassemblé, tout le monde conclut à rejetter le projet: mais le roi déclara qu'il étoit résolu de l'accepter, & passa dans l'assemblée des notables pour lui faire part de cette résolution. On nomma ceux qui devoient composer le conseil de raison, & le cardinal de Gondi, *connu*, dit M. de Sulli, *par ses talens singuliers pour l'économie*, fut mis à la tête de ce conseil, qui s'assembla régulierement dans une salle de l'évêché pendant plusieurs mois: mais ces nouveaux conseillers se trouverent si embarrassés quand il fallut faire un partage exact des revenus du roi, & encore plus quand ils se virent obligés d'en faire la distribution, que le désordre & la confusion se mirent dans leurs assemblées; l'expérience leur fit connoître si parfaitement combien il étoit difficile de mettre aucun ordre dans les finances, par cette voie, qu'ils furent contraints de supplier eux-mêmes le roi d'y pourvoir autrement.

L'impôt de la Pancarte n'eut pas un succès plus heureux; il excita des soulevemens dans les provinces, & toutes ces difficultés ne contribuerent pas peu à faire prendre au roi le parti de confier à M. de Sulli seul l'administration de ses finances.

Digitized by Google

De Gabrielle d'Etrées.

ON a publié un écrit, intitulé : *Les Amours d'Henri IV*, que l'on attribue communément à Louise-Marguerite de Lorraine princesse de Conti. On y voit diverses particularités, qui concernent Gabrielle d'Etrées : mais quoique le nom d'une princesse soit fort capable d'imposer, il est difficile de s'assurer si l'écrit en question ne contient que des faits véritables. Il est du moins certain que le récit que l'on y voit de la mort de Gabrielle d'Etrées, est évidemment altéré dans plusieurs circonstances, ce qui est assurément un préjugé fâcheux contre les diverses aventures qui précedent ce récit. Biblioth. du P. le Long.

Quoi qu'il en soit, la passion d'Henri IV pour Gabrielle d'Etrées, est si connue, & l'ascendant qu'elle eut sur l'esprit de ce prince, pendant près de neuf ans, lui donna tant de part à un grand nombre d'affaires importantes, que l'on a cru devoir placer ici quelques éclaircissemens sur la vie & sur la mort de cette favorite.

Elle étoit fille d'Antoine d'Etrées & de Françoise Babou de la Bourdaisiere, qui eurent neuf enfans ; Gabrielle étoit le septieme. Le roi la vit pour la premiere fois à Cœuvres en 1590, dans le fort de la guerre civile, qui l'empêcha d'être d'abord aussi assidu auprès d'elle qu'il l'auroit souhaité. Si l'on en croit l'écrit attribué à la princesse de Conti, Gabrielle aimoit alors M. de Bellegarde, qui eut l'imprudence de vanter au roi la beauté de cette fille. Le roi la voulut voir, & il en fut si touché, que Bellegarde fut obligé de la céder à son maître : mais Gabrielle ne pouvant se résoudre à quitter Bellegarde, ils eurent long-temps ensemble un commerce secret à l'insû du roi. Ce prince en eût cependant quelques soupçons, qui lui donnerent plus d'une fois de la jalousie.

On lit dans le même écrit qu'elle fut encore aimée du duc de Longueville, & qu'elle trompoit en même temps ce duc, Bellegarde & le roi. On va même jusqu'à l'accuser d'avoir fait tuer le duc de Longueville, qui reçut un coup de mousquet dans une salve que l'on lui faisoit par honneur, à son entrée à Dourlens, sans qu'on ait jamais sû de quelle main le coup étoit parti.

Il est impossible de garantir la vérité de ces faits, ni des diverses circonstances qui les embellissent. Premierement on n'est pas sûr que l'écrit où ils sont rapportés, soit véritablement de la princesse de Conti. Secondement, quand même cette princesse en seroit l'auteur, on n'en seroit pas beaucoup plus assuré, puisqu'on ne sauroit pas encore si elle avoit pris les soins & les précautions nécessaires pour vérifier exactement les faits qu'elle raconte ; si elle ne s'étoit pas contentée de ramasser tous les bruits & toutes les anecdotes qui

Digitized by Google

avoient couru de ſon temps à la cour & à la ville, ſur le compte de Gabrielle d'Etrées, pour en compoſer une eſpece de roman.

Il paroit que M. de Sulli, dont les Mémoires méritent certainement une toute autre créance que l'écrit attribué à la princeſſe de Conti, fait alluſion à ces bruits en deux endroits de ſes *Œconomies royales*. Le premier eſt au chapitre 58, où après avoir dit que M. de Sanci, après la mort de M. d'O, s'imagina qu'il lui ſuccéderoit dans la place de ſur-intendant des finances, il ajoute que madame de Liancourt s'y oppoſa, & rompit ſon deſſein, *parce qu'il avoit tenu des propos un peu libres & hardis, de la forme de ſa vie paſſée & préſente, & de la naiſſance de ſon fils, qui avoit été nommé Céſar, de laquelle pluſieurs autres, auſſi-bien que lui, faiſoient en ce temps-là des diſcours & des contes à leur fantaiſie, dont celui de M. Alibour, s'il eſt faux, comme nous le croyons, fut des mieux inventés.* T. 1. ancienne édition.

Alibour étoit premier medecin du roi, qui l'envoya viſiter Gabrielle d'Etrées; elle ſe diſoit malade, & le medecin trouva qu'elle étoit groſſe. Il en avertit le roi, qui ne s'en doutoit pas, & qui ne croyoit pas avoir lieu de s'en douter, ce qui lui fit comprendre que cette femme le trompoit: mais on voit que M. de Sulli regardoit ce récit comme un conte inventé par les ennemis de Gabrielle.

Ce conte, à la vérité, ne ſe trouve point dans l'écrit attribué à la princeſſe de Conti: mais on y en trouve beaucoup d'autres pareils à celui-là, & qui ne ſont pas moins capables de noircir la réputation de fidélité que cette femme vouloit ſe donner dans l'eſprit du roi. On y voit qu'un jour qu'elle étoit avec Bellegarde, le roi arriva tout à coup ſans être attendu; que Bellegarde fut obligé de ſe cacher promptement dans la chambre d'Arſure, qui ſervoit madame de Liancourt, & qui étoit dans ſa confidence, que le roi voulut entrer dans cette chambre, ſous prétexte de manger des confitures qui y étoient; qu'Arſure qui en avoit la clé ſe tint cachée; que le roi voulut en faire enfoncer la porte, & que Bellegarde craignant d'y être ſurpris, ſe ſauva par la fenêtre, ſans ſe faire beaucoup de mal, quoiqu'elle fût aſſez haute; qu'Arſure ſachant qu'il s'étoit évadé, reparut auſſi-tôt, & donna au roi les confitures qu'il demandoit. On y voit encore qu'un autre jour Beringhen, premier valet de chambre du roi, étant entré le matin dans la chambre de madame de Liancourt, trouva ſur ſa toilette une lettre de M. de Bellegarde, qu'il porta au roi, & qui dut faire connoître clairement à ce prince qu'il étoit la dupe de cette femme artificieuſe; que ce prince irrité ordonna à Beringhen d'épier le ſieur de Bellegarde, & de l'informer de ſes démarches; qu'un jour Beringhen vint avertir le roi qu'il avoit vû ce ſeigneur entrer dans la chambre de madame de Liancourt, & qu'auſſi-tôt le roi ordonna à du Pleſſis-Praslain capitaine de ſes gardes, de s'y tranſporter ſur le champ, avec quelques gardes du corps, & de

Digitized by Google

tuer le ſieur de Bellegarde : mais que du Pleſſis-Pralain ayant pris des gardes avec lui, marcha vers l'appartement de madame de Liancourt avec tant de bruit & tant d'éclat, que Bellegarde eut le temps de s'enfuir, & que lorſque du Pleſſis-Pralain y arriva, celle-ci qui s'apperçut du ſervice qu'il venoit de lui rendre, par le bruit qu'il avoit fait, lui promit de faire ſa fortune.

Il y a toute apparence qu'au moins une partie de ces faits avoient été publiés par cette Arſure, que l'on nommoit auſſi *la Rouſſe* ; car M. de Sulli, dans un autre endroit de ſes Mémoires, nous apprend qu'après la mort de Gabrielle d'Etrées, il fit arrêter la Rouſſe & ſon mari, qui avoient ſervi long-temps Gabrielle d'Etrées, & les retint ſix ans priſonniers à la Baſtille, pour avoir parlé trop librement *de la vie & des actions* de leur maîtreſſe : mais il ajoute que *l'animoſité que la Rouſſe & ſon mari témoignoient contre elle, lui rend ſuſpect de fauſſeté tout ce qu'ils en diſoient.*

Le P. Daniel dit, en parlant de Gabrielle d'Etrées, *qu'elle étoit d'un eſprit médiocre & naturellement modérée*, & que ſi *elle aſpira à devenir reine de France, ce fut plutôt à la ſollicitation de ſes parens & de ſes alliés que d'elle-même.* C'eſt le ſentiment de M. de Sulli, qui aſſure que ces projets ambitieux lui vinrent *par la ſuggeſtion d'aucuns ſiens parens & alliés, pleins de vanité & d'ambition ; car d'elle-même elle n'avoit pas l'eſprit aſſez vif, ni relevé pour tant préſumer de ſa perſonne.* Tome 1. ch. 90. ancienne édition.

Elle ſe laiſſoit abſolument gouverner par madame de Sourdis, ſa tante, qui s'étoit rendue maîtreſſe de ſon eſprit : *Femme fine & aviſée s'il en fut jamais*, dit-on dans l'écrit attribué à la princeſſe de Conti, *qui lui donna de ſi bons préceptes, que le roi fut du tout ſoumis aux volontés de ſa niece.*

Madame de Sourdis ſe gouvernoit elle-même, par les conſeils du chancelier de Chiverni, dont elle étoit fort aimée, & ces deux perſonnes ſont vrai-ſemblablement *les parens & alliés, pleins de vanité & d'ambition, dont parle M. de Sulli*, qui mirent dans la tête de Gabrielle d'Etrées le deſſein de monter ſur le throne, & qui lui apprirent les moyens qu'elle devoit employer pour y parvenir.

Elle avoit épouſé Nicolas d'Amerval, ſeigneur de Liancourt, terre différente de celle que poſſédoient les ſeigneurs du Pleſſis-Liancourt, qui appartient aujourd'hui au duc de la Rochefoucaut. Celle-ci n'eſt pas éloigné de Clermont en Beauvoiſis. L'autre étoit ſituée près de Neſle en Picardie, & c'eſt de celle-là que le mari de Gabrielle portoit le nom. L'écrit attribué à la princeſſe de Conti, nous apprend que ce mari étoit *auſſi mal fait de corps que d'eſprit ;* que Gabrielle ne l'épouſa que pour ſe tirer des mains de ſon pere ; que dès le premier jour de ſes nôces elle ne lui donna que des marques de ſon averſion, & que bientôt après elle le quitta, pour ſuivre

Digitized by Google

le roi. Ce prince en eut un fils, & l'on penſa dès lors à faire rompre le mariage de Gabrielle avec le ſeigneur de Liancourt.

Le chancelier de Chiverni dit que Gabrielle, *dès le commencement de ſes amours avec le roi, avoit été mariée avec M. de Liancourt de Picardie, & enſuite démariée d'avec lui de ſon conſentement, par M. l'évêque d'Amiens, auquel ils jurerent & témoignerent que leur mariage n'avoit jamais été fait par un conſentement réciproque & volontaire, & qu'ils n'étoient rien l'un à l'autre.*

Page 322.

La ſentence de l'official d'Amiens, qui déclare leur mariage nul, eſt du 7 Janvier 1595 : mais le 15 Decembre de l'année précédente le mari avoit dépoſé chez deux Notaires d'Amiens, un teſtament, par lequel il déclare & proteſte que s'il eſt ſur le point de conſentir à la diſſolution de ſon mariage avec Gabrielle d'Etrées, *c'eſt contre ſa volonté, & par force pour le reſpect du roi, & de crainte de perdre la vie.* Il y a lieu de croire que ce teſtament demeura fort ſecret ; autrement il eût été difficile à l'official d'Amiens de procéder à la diſſolution de ce mariage.

Hiſt. générale du P. Anſelme, t. 4. p. 110.

Ibid. p. 109.

Quoi qu'il en ſoit, dès que la ſentence fut prononcée, le roi ne tarda pas à légitimer le fils qu'il avoit eu de Gabrielle d'Etrées, qui fut nommé Céſar Monſieur, ou Céſar de Vendôme.

On eut ſoin de faire mention expreſſe de la nullité du mariage de Gabrielle avec le ſeigneur de Liancourt, dans les lettres de légitimation, où l'on fait dire au roi : *Ce que nous avons eſtimé pouvoir faire avec moins de ſcrupule & charge de conſcience, que nous ſavions que le mariage qu'elle avoit auparavant contracté avec le ſieur de Liancourt, étoit nul & ſans avoir jamais eu aucun effet, comme il s'eſt juſtifié par le jugement de la ſéparation & nullité dudit mariage, qui s'en eſt depuis enſuivi.*

Céſar de Vendôme étoit né à Couci en Picardie, au mois de Juin 1594, & il fut légitimé dès le mois de Janvier 1595, peu de temps après la diſſolution du mariage de madame de Liancourt ; ainſi ce prince étoit venu au monde pendant que le mariage ſubſiſtoit encore. La fille & le ſecond fils que Gabrielle eut enſuite du roi, naquirent après qu'il eut été déclaré nul. La premiere nommée Catherine-Henriette à Paris, au mois de Mars 1597. L'autre nommé Alexandre de Vendôme, naquit à Nantes, au mois d'Avril 1598. Le roi qui l'avoit déclaré marquiſe de Monceaux, la fit ducheſſe de Beaufort, environ 4 mois après la naiſſance de Catherine-Henriette, par lettres datées de ſon camp devant Amiens, au mois de Juillet 1597.

Ainſi elle fut appellée ſucceſſivement Gabrielle d'Etrées, ou ſimplement *la Belle Gabrielle*, lorſqu'elle étoit fille ; madame de Liancourt, lorſqu'elle fut mariée, la marquiſe de Monceaux, après la diſſolution de ſon mariage, & la ducheſſe de Beaufort depuis le mois de

de Juillet 1597 : mais elle étoit ſi connue ſous le nom de Gabrielle, que c'étoit celui qu'on lui donnoit le plus ſouvent, & qu'on lui donne encore aujourd'hui.

Pluſieurs hiſtoriens, pour avoir ignoré ces dates, ou pour n'y avoir pas fait aſſez d'attention, l'ont appellée madame de Liancourt, quoiqu'elle eût ceſſé de porter ce nom, ou lui ont donné celui de ducheſſe de Beaufort, lorſqu'elle n'étoit encore que marquiſe de Monceaux. On lit, par exemple, dans la nouvelle édition des Mémoires de Sulli, que Gabrielle avoit pris le nom de ducheſſe de Beaufort *en la place* de celui de marquiſe de Monceaux, *depuis que la naiſſance d'un ſecond fils, lui avoit attiré, de la part de Sa Majeſté, un redoublement de tendreſſe & de bienfaits.* Tome 3. l. 10. nouvelle édition.

Quoiqu'il ſoit évident qu'elle avoit pris le nom de ducheſſe de Beaufort avant la naiſſance de ce ſecond fils, qui naquit à Nantes au mois d'Avril 1598, près de huit mois après que le roi eut érigé pour elle & pour Céſar de Vendôme, ſon premier fils, la terre de Beaufort en duché-pairie, par des lettres qui avoient été regiſtrées au parlement le 10 Juillet 1597. Le Journal de l'Etoile s'accorde parfaitement avec la date de ces lettres. Voici ſes paroles à l'année 1597 : *En ce mois de Juillet, le roi acheta le duché de Beaufort à madame la marquiſe de Monceaux, ſa maîtreſſe, & de marquiſe la fit ducheſſe, qui fut le jeudi 10 de ce mois de Juillet* ; c'eſt le jour que les lettres furent enregiſtrées : *depuis lequel jour on l'appella la ducheſſe de Beaufort, que les autres appelloient la ducheſſe d'Ordure.* Hiſt. généal. tome 4.

Il parut que le titre de ducheſſe ne ſuffiſoit pas encore à l'ambition qu'on lui avoit inſpirée ; elle n'aſpiroit à rien moins qu'à ſe faire déclarer reine de France ; & le roi aveuglé par ſa paſſion, le déſiroit peut-être autant qu'elle, du moins en certains momens. Il cherchoit toutes ſortes de raiſons, pour autoriſer ſes déſirs, & il fermoit les yeux à toutes celles qui pouvoient lui en faire ſentir les inconvéniens.

Vers la fin de l'année 1598, il eut une incommodité, qui penſa le faire périr à Monceaux, & que M. de Chiverni appelle une *Carnoſité*. Mém. de Chiverni, p. 322 & 323.

La Riviere, ſon premier medecin, qui vouloit favoriſer les deſſeins de la ducheſſe de Beaufort, lui dit que cette infirmité pourroit bien le rendre incapable d'avoir des enfans. Il en fut guéri dans la ſuite par une opération admirable d'un célebre chirurgien nommé Beraut : mais en attendant, il ne manqua pas de ſe prévaloir de cette incommodité, pour ſe perſuader à lui-même qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de rendre légitimes les enfans qu'il avoit de la ducheſſe de Beaufort, en épouſant leur mere, & il dit pluſieurs fois au chancelier de Chiverni, qu'il ſe portoit à ce mariage, autant pour ſa conſervation particuliere, que pour ſon plaiſir, parce que l'incommodité

qui lui étoit ſurvenue, pouvoit cauſer des évenemens qui abrégeroient ſa vie : *& qu'il vouloit, par ce mariage, ſe délivrer de la contrainte & perſécution que les princes du ſang avoient faits au feu roi Henri III, ſon prédéceſſeur, à cauſe qu'il n'avoit point d'enfans.*

Le roi s'ouvrit à M. de Sulli de ſon deſſein, dans une converſation qu'il eut à Rennes avec lui, & qui dura trois heures; elle eſt rapportée dans ſes Mémoires, & l'on y voit combien la paſſion de ce prince étoit ingénieuſe à imaginer des prétextes qui puſſent du moins éblouir celui qu'il vouloit perſuader : mais il eut beau dire, M. de Sulli lui repréſenta ſi fortement les inconvéniens d'un pareil mariage, que le prince en parut frappé. Il s'y préſentoit des difficultés qui paroiſſoient inſurmontables. Il falloit aſſurer la ſucceſſion à la couronne, aux enfans que le roi vouloit reconnoître. Or il ſe trouvoit que le premier étoit né pendant que la ducheſſe de Beaufort étoit encore mariée avec le ſeigneur de Liancourt; & il n'étoit pas aiſé de rendre légitime un enfant né d'un double adultere; les deux autres étoient nés à la vérité depuis que ce mariage avoit été déclaré nul : mais celui du roi avec la reine Marguerite ſubſiſtoit encore; & ſi Gabrielle étoit devenue libre, Henri IV ne l'étoit pas.

Tome 3 liv. 9. nouvelle édition.

Il comptoit à la vérité faire rompre ſon mariage avec la reine Marguerite, quand il voudroit : mais la queſtion étoit de ſavoir ſi l'on ſeroit diſpoſé à reconnoître pour ſucceſſeurs légitimes à la couronne des enfans nés d'une autre que de celle qui étoit réputée pour femme légitime de ce prince.

Sans doute que ceux qui vouloient flatter la paſſion du roi, & favoriſer les deſſeins ambitieux de la ducheſſe de Beaufort, répondoient qu'un mariage nul ne pouvoit jamais rendre coupable d'adultere celui qui en viole les engagemens; que s'il n'y avoit point de mariage, il étoit impoſſible qu'il y eût d'adultere; & qu'ainſi la nullité des deux mariages faiſoit néceſſairement diſparoître cette difficulté : mais c'étoit déja un inconvénient terrible que de faire dépendre la ſucceſſion à la couronne de la déciſion de ces queſtions épineuſes. On ne ſavoit pas alors le contenu de la proteſtation du ſeigneur de Liancourt, dont on a parlé, & ſi on l'avoit ſû, on auroit pû repréſenter au roi que les princes du ſang n'euſſent pas manqué de ſe prévaloir de cette piece, pour conteſter la diſſolution du mariage de ce ſeigneur, avec Gabrielle d'Etrées, & pour diſputer la couronne à l'enfant qu'elle avoit eu du roi, pendant que ce mariage ſubſiſtoit.

Henri ſentoit parfaitement que le mariage qu'il méditoit ſeroit ſujet à de grandes difficultés. M. de Sulli paroit perſuadé qu'il n'eut jamais entrepris de les franchir, & il rapporte un trait qui contribua ſans doute à le confirmer dans cette opinion.

La ducheſſe de Beaufort avoit obtenu du roi, que le baptême

Digitized by Google

de ſon ſecond fils, ſe feroit à S. Germain, avec les mêmes cérémonies qui ſont en uſage, lorſqu'on baptiſe les enfans de France. Du Freſne Forget ſecrétaire d'état, qui étoit entierement dévoué à la ducheſſe, dreſſa une ordonnance pour le payement des hérauts, des trompettes, & autres officiers ſubalternes de la couronne, dans laquelle on donnoit à l'enfant le titre de *Monſieur*, & de *fils de France*. Cette ordonnance fut préſentée à M. de Sulli, qui la rejetta avec indignation, en diſant *qu'il n'y avoit point d'enfans de France*. Cette parole fut auſſi-tôt rapportée à la ducheſſe, qui en fut outrée. M. de Sulli alla chez elle pour l'appaiſer : mais elle le reçut ſi mal, qu'il en porta ſes plaintes au roi. Ce prince le prit avec lui, en lui diſant : *Venez avec moi, & vous verrez ſi les femmes me poſſedent*. Il le conduiſit chez la ducheſſe, à laquelle il parla en maître, en lui déclarant qu'il approuvoit ce qu'avoit fait M. de Sulli, & qu'il vouloit qu'elle le traitât avec les égards qu'il méritoit ; il alla même juſqu'à lui dire, qu'il trouveroit quand il voudroit cent maîtreſſes comme elle, mais qu'il lui ſeroit impoſſible de trouver un miniſtre comme lui. La ducheſſe ſe mit à crier & à pleurer, elle fit ſemblant de s'évanouir : mais le roi ſoutint toujours le ton de hauteur & d'autorité qu'il avoit pris, au point que la ducheſſe craignant qu'il ne l'abandonnât, changea tout à coup de figure & de contenance, & ſe réconcilia avec M. de Sulli.

Mais il s'en falloit beaucoup que le roi fût toujours auſſi ferme & auſſi maître de ſa paſſion qu'il le fut alors. Le chancelier de Chiverni, le ſecrétaire d'état Forget, & une infinité d'autres travailloient ſans ceſſe à le raſſurer contre les remontrances de M. de Sulli. Si l'on en croit l'écrit attribué à la princeſſe de Conti, Buſſi-Lamet & M. de Roquelaure, épouſerent des femmes, dont ils avoient eu des bâtards déja grands, pour faire leur cour à la ducheſſe, & pour encourager le roi par leur exemple. Ce prince prit enfin la réſolution d'envoyer un ambaſſadeur au pape, pour lui demander des commiſſaires, qui procédaſſent à la diſſolution de ſon mariage avec la reine Marguerite. Il ſe tenoit aſſuré du conſentement de cette princeſſe, quoiqu'elle eût écrit à M. de Sulli qu'elle ne conſentiroit jamais à céder la place qu'elle occupoit ſur le throne à une rivalle d'une naiſſance ſi diſproportionnée à la ſienne, *& qui avoit deméné*, diſoit-elle, *une vie ſi ſalle & ſi vilaine, comme étoit celle dont on faiſoit courir le bruit*. M. de Sulli faiſoit plus de fond ſur la réſiſtance de cette princeſſe, que ſur la fermeté du roi, à vaincre ſa paſſion ; car ſi l'on en croit le chancelier de Chiverni, le roi *s'étant réſolu à épouſer ladite ducheſſe, pour commencer à l'autoriſer, & ſes enfans, ne faiſoit plus aucunes graces, & ne donnoit aucunes charges ou gouvernemens d'importance, que ce ne fut par la priere de ladite ducheſſe, & en ſa faveur ; il commandoit que l'on la remerciât, & que l'on lui eût obligation, pour*

attacher un chacun davantage à ſon intérêt, en cas qu'elle ou ſes enfans en euſſent beſoin; ſi bien qu'en peu de temps on vit dans diverſes provinces force perſonnes, même de grande qualité, établies à ce deſſein.

On lit dans l'écrit attribué à la princeſſe de Conti, que la ducheſſe „ ſe rendit ſi courtoiſe & ſi officieuſe, que ceux qui ne la vouloient „ pas aimer, ne la pouvoient haïr. Elle commandoit à toute la cour, „ mais avec grande douceur, & obligeoit le plus de perſonnes qu'elle „ pouvoit. Elle vivoit avec tant de gravité & de retenue, qu'il ſem- „ bloit qu'elle n'avoit jamais bougé de la compagnie des Veſtales; „ ſes habillemens & ſes actions ne repréſentant qu'une parfaite mo- „ deſtie, de façon que le roi avoit regret d'en avoir jamais eu aucun „ ſoupçon.„

3. Part. liv. 5. chap. 14. D'Aubigné en fait à peu près le même portrait, avec cette différence, que cet hiſtorien ſuppoſe qu'elle avoit toujours tenu la même conduite, au lieu que l'écrit ſatyrique, que l'on vient de citer, ne lui attribue tant de bonnes qualités, que depuis le temps qu'elle cherchoit à ſe frayer un chemin au throne, pour elle & pour ſes enfans.

" On n'a gueres vû d'amies de nos rois, dit d'Aubigné, qui n'ayent „ attiré ſur elles les haines des grands, ou en leur faiſant perdre ce „ qu'ils déſiroient, ou en faiſant défavoriſer ceux qui ne les adoroient „ pas, ou en épouſant les intérêts de leurs proches, leurs dettes, „ leurs récompenſes & leurs vengeances. C'eſt une merveille, com- „ ment cette femme, de laquelle l'extrême beauté ne ſentoit rien de „ laſcif, a pû vivre plutôt en reine qu'en concubine tant d'années, & „ avec ſi peu d'ennemis. „

Sanci attribue, cependant, ſa diſgrace à la haine de la ducheſſe de Beaufort, dans un diſcours cité par le pere Daniel, qui ſe contente de dire que *M. de Sanci, dans un diſcours imprimé parmi les Mémoires d'Etat, ſe fait grand honneur de la maniere libre avec laquelle il parloit au roi là-deſſus, même en préſence de la ducheſſe de Beaufort, & il attribue ſa diſgrace à cette liberté.*

Il ne ſera pas inutile d'entrer ici dans le détail de ce que le P. Daniel n'a fait qu'indiquer. M. de Sulli n'étoit pas le ſeul à qui le roi fit confidence du deſſein qu'il avoit formé, d'épouſer Gabrielle d'Etrées; il en parla ſouvent à Nicolas Harlai de Sanci, qui étoit du conſeil, & qui aſpiroit à la place de ſur-intendant des finances. Sanci faiſoit ce qu'il pouvoit pour l'en détourner, & ne gardoit là-deſſus aucune meſure avec la ducheſſe de Beaufort. Il raconte lui-même, qu'un jour qu'il étoit avec elle dans le caroſſe du roi, elle ſe mit à dire, que rien n'étoit plus aiſé que rendre des bâtards enfans légitimes, & qu'il n'y avoit pour cela qu'à les mettre ſous *l'abriſot*, c'eſt-à-dire, ſous le poile. Sanci crut qu'elle affectoit de parler de la ſorte, pour faire voir au roi qu'il n'oſeroit blâmer en ſa préſence le

Diſcours de M. de Sanci, t. 3. des Mémoires d'Etat.

projet du mariage, & que puiſqu'elle avoit aſſez de pouvoir pour le faire taire, le roi devoit bien lui impoſer ſilence, par ſon autorité : *mais elle ſe trompa*, dit M. de Sanci ; *car je lui répondis ſans aucun reſpect, ce que je penſai être de la raiſon & de mon devoir, pour l'empêcher de plus penſer en cela. Elle s'en trouva étonnée, & étant ſans maſque elle le mit promptement.* M. de Sanci ajoute qu'il ne rapporte pas les termes dont il ſe ſervit, pour exprimer ſa penſée, par reſpect pour la mémoire du roi, & pour les enfans qu'il avoit eus de Gabrielle d'Etrées, ce qui ſignifie qu'il ſe ſervit de termes fort malhonnêtes.

L'éditeur du Journal de l'Etoile n'a pas été ſi ſcrupuleux ; car il a pris la liberté de ſuppléer au ſilence de M. de Sanci, en lui prêtant des paroles qui ne ſe trouvent point dans ſon diſcours. T. 2. p. 190.

Le roi arrivé à cinq cents pas de Noyon, monta à cheval, parce qu'il ne vouloit pas entrer en carroſſe dans la ville. M. de Sanci l'accompagna, & la ducheſſe de Beaufort étant reſtée ſeule dans le carroſſe avec le duc de Montpenſier, ſe plaignit amerement à ce prince de ce que M. de Sanci l'avoit outragée. M. de Montpenſier en avertit M. de Sanci : mais il lui dit en même temps qu'il n'avoit pû s'empêcher d'admirer ſon courage, à s'oppoſer à un deſſein qui ſeroit la ruine du roi & du royaume. Sanci lui répondit que ſi cette femme avoit oſé porter ſes vues juſqu'au throne ; c'étoit à lui & aux autres princes de ſa qualité qu'il falloit s'en prendre, *parce que lui & les autres lui préſentoient la ſerviette, & lui faiſoient les ſoumiſſions qu'ils pourroient faire à la reine*, ajoutant qu'il aimoit mieux s'expoſer à ſe perdre & à ruiner ſa fortune, que de manquer à ſon devoir. Pendant cette converſation la ducheſſe étoit avec le roi, à qui elle faiſoit ſes plaintes. Le roi fit appeller Sanci, & lui dit qu'il étoit perſuadé de ſon affection & de ſon zele, & qu'il prenoit en bonne part ce qu'il avoit dit : mais qu'il lui défendoit de tenir jamais de pareils diſcours en préſence de madame de Beaufort, qui en étoit juſtement offenſée. Depuis ce temps-là M. de Sanci devint plus réſervé en préſence de la ducheſſe de Beaufort : mais il ne ceſſa pas de parler au roi avec la même fermeté, ni ce prince de le conſulter avec la même confiance.

Il lui parla encore de ce mariage dans le temps de l'aſſemblée des Notables, qui ſe tint à Rouen. " Ce fut lors, dit M. de Sanci, que „ Sa Majeſté ralluma plus vivement que jamais les propos de ce ma„ riage, & me dit en particulier qu'il y étoit réſolu. Je lui remontrai „ tout ce que je pûs pour l'en diſſuader, & lui dis entr'autres choſes „ qu'il n'y avoit point d'apparence que cent mille gentilshommes „ auxquels il commandoit . . . . . le puſſent reconnoître pour roi, „ quand il auroit fait cette faute ; que la réputation l'avoit élevé ſur „ le throne royal, & qu'il en décherroit facilement, s'il la per„ doit. „

Le roi lui répondit que les grandes obligations que ſes ſujets lui avoient, les engageroient ſans doute à reconnoître pour roi ceux qu'il leur préſenteroit : mais Sanci répliqua qu'ils ne le feroient jamais, & lui déclara qu'il ſeroit également mépriſé & haï, *ſi en une action de telle importance, il faiſoit choſe indigne de toutes ſes actions précédentes.*

Sanci aſſure que le roi ne s'offenſa point de ce diſcours, mais qu'il ne manqua pas de le rapporter à la ducheſſe de Beaufort, qui jura ſa ruine.

Enfin, il nous apprend que la ducheſſe étant accouchée à Nantes de ſon ſecond fils, le roi lui promit, & lui jura de l'épouſer : mais elle ne voulut pas l'en croire, s'il ne lui promettoit d'éloigner Sanci de la cour. Le roi ne put ſe réſoudre à le lui refuſer, & ſans faire aucun reproche à Sanci, il tint deux conſeils particuliers ſans l'y appeller ; Sanci entendit ce que cela vouloit dire, & demanda la permiſſion de ſe retirer, qu'on lui accorda très-facilement.

Quoique M. de Sulli ne fût pas moins oppoſé que Sanci, au deſſein de la ducheſſe de Beaufort, il ne fut point éloigné de la cour, parce que ; 1°. Si M. de Sulli parloit au roi ſur ce ſujet avec la même franchiſe que Sanci, il s'en falloit beaucoup qu'il lui parlât avec la même dureté. En liſant le diſcours de M. de Sanci, & les Mémoires de Sulli, on voit que l'un ne gardoit aucune meſure, & que l'autre ſe ſouvenoit toujours qu'il parloit à ſon maître. Les princes trouvent bon quelquefois qu'on leur diſe la vérité : mais ils veulent toujours qu'on la leur diſe avec ménagement & avec reſpect ; 2°. M. de Sulli, loin d'inſulter la ducheſſe comme avoit fait M. de Sanci, la voyoit, & quand il la ſavoit en colere contre lui, il tachoit de l'appaiſer & de ſe raccommoder avec elle, ſoit par lui-même, ſoit par l'entremiſe du roi ; au lieu qu'il ſemble que M. de Sanci affectoit de la braver. M. de Sulli raconte lui-même qu'il ſe chargea de la conduire à Amiens. Elle étoit dans une litiere, & avoit un carroſſe de ſuite, où étoient ſes femmes. Les chevaux de ce carroſſe prirent le mors aux dents, & penſerent jetter la litiere dans un précipice. On vint à bout de les arrêter, & M. de Sulli fit paroître en cette occaſion un zele & une frayeur qui dut faire comprendre à Gabrielle d'Etrées, que s'il traverſoit ſes deſſeins, c'étoit uniquement par des raiſons d'état, & nullement par une haine & une averſion perſonnelle. Lorſqu'elle fut de retour à Paris, après ſon dernier voyage de Fontainebleau, M. de Sulli, qui devoit aller à Sulli, lui rendit une viſite, & lui en fit rendre une autre par ſa femme ; ce qui montre que ſi M. de Sulli s'oppoſoit à ſes deſſeins comme miniſtre ; il avoit ſoin de la ménager comme courtiſan ; 3°. M. de Sulli gardoit un ſecret impénétrable ſur tout ce qui ſe paſſoit à l'égard du mariage, & l'on voit par ſes Mémoires qu'il le cachoit même à ſa femme, quoiqu'il eût en elle

Digitized by Google

une entiere confiance; au lieu que M. de Sanci parloit ouvertement contre Gabrielle, dont il décrioit la conduite ſans aucun ménagement. C'étoit lui qui débitoit à la cour le conte du medecin Alibour, & qui tachoit de rendre ſuſpecte la naiſſance de Céſar de Vendôme; il en faiſoit pluſieurs autres contes, dit M. de Sulli, & il y a apparence que ceux qui ſe voyent dans l'écrit attribué à la princeſſe de Conti, ou d'autres à peu près ſemblables, faiſoient le ſujet ordinaire de ſes plaiſanteries ou de ſes invectives.

Ainſi Sanci ne fut diſgracié que par ſa faute, & le roi eu le chaſſant de la cour, ne le ſacrifia pas à la ſeule inimitié de la ducheſſe de Beaufort, puiſque M. de Sulli, qui n'étoit pas moins oppoſé que lui au projet de ce mariage, conſerva ſa place, parce qu'il ſe conduiſoit avec plus de ſageſſe.

Sanci eſt perſuadé que le mariage projetté n'auroit jamais eu lieu; *c'eſt*, dit-il, *une opinion contraire à tout le monde: mais je le crois ainſi, pour pluſieurs choſes, que j'ai autrefois entendues du roi, ſur ce ſujet.*

M. de Sulli paroit avoir été dans les mêmes ſentimens, parce qu'il jugeoit la choſe abſolument impoſſible. Le pape n'étoit pas diſpoſé à y donner les mains. M. de Thou nous apprend que le légat du pape étant allé prendre congé du roi, qui étoit à Monceaux, ce prince lui parla du deſſein qu'il avoit de faire déclarer nul ſon mariage avec la reine Marguerite, & le pria de l'appuyer auprès du pape. Il lui fit en même temps un grand éloge du mérite & des belles qualités de la ducheſſe de Beaufort. Le légat comprit alors que le roi ne vouloit faire rompre ſon mariage, que pour épouſer cette dame; & au lieu de lui répondre ſur cet article, il ſe contenta de lui dire, que ſi-tôt qu'il ſeroit arrivé à Rome, il rendroit au pape un compte fidele de tout ce qui s'étoit paſſé dans ſa légation: mais avant que de partir, ce prélat exhorta les ſeigneurs de la cour à faire tout leurs efforts pour détourner le roi d'un mariage qui ne manqueroit pas de replonger le royaume dans les guerres civiles, que l'on avoit eû tant de peine à éteindre. Thuanus, l. 122.

Cependant le roi perſiſtoit toujours dans ſon deſſein. M. de Sulli avoit beau lui repréſenter que la reine Marguerite ne conſentiroit jamais à la diſſolution de ſon mariage, pour céder à la ducheſſe de Beaufort, la place qu'elle occupoit ſur le throne; il eut beau faire voir les lettres de Marguerite à ceux qui étoient les plus favorables aux prétentions de la ducheſſe, pour les dégouter de cette entrepriſe: il aſſure dans ſes Mémoires, que cette difficulté ne les arrêta pas, & qu'ils ſe perſuaderent que la volonté du roi ſeroit ſuffiſante pour ſurmonter tous les obſtacles, & pour parer à tous les inconvéniens.

La ducheſſe de Beaufort ne doutoit plus elle-même qu'elle ne fût ſur le point d'être reine de France. Elle eût le crédit de faire nom-

Digitized by Google

mer M. de Silleri, qui lui étoit tout dévoué, pour l'ambaſſade de Rome, à la place du duc de Luxembourg, que le roi y avoit envoyé, & qui n'étoit pas également zelé pour les intérêts de la ducheſſe. L'unique objet de cette ambaſſade étoit de pourſuivre la diſſolution du mariage du roi, avec la reine Marguerite, ce qui étoit un préliminaire indiſpenſable, pour mettre ce prince en état d'épouſer la ducheſſe de Beaufort. Elle promit les ſceaux à Silleri, dit M. de Sulli, en cas qu'il réuſſit dans ſa négociation, *au haſard de défobliger madame de Sourdis même, ſa tante, & ſon intime amie*, qui n'auroit pas vû volontiers qu'on ôtât les ſceaux au chancelier de Chiverni, pour les donner à Silleri. La ducheſſe lui promit encore la place de chancelier, dès qu'elle ſeroit vacante. « Silleri s'engagea à ce prix, avec » tous les ſermens qu'elle exigea de lui, de ne rien négliger, pour » obtenir du pape la légitimation des deux enfans qu'elle avoit eus » d'Henri IV, & la diſſolution du mariage de ce prince. »

Mém. de Sulli, l. 10. nouv. édit.

Ce premier pas une fois fait, le chemin devenoit court & facile, pour arriver juſqu'au throne.

Dans une viſite que M. de Sulli lui rendit vers ce temps-là, elle lui parla de ſes deſſeins en mots couverts, & n'oublia rien pour l'engager à lui être favorable. Elle en parla plus clairement à madame de Sulli, juſqu'à lui dire qu'elle pourroit *venir à ſon lever & à ſon coucher, toutes les fois qu'elle voudroit*. Les choſes en étoient là, quand la ducheſſe mourut.

Page 324. « Dieu, dit M. de Chiverni, qui en un ſeul clin d'œil renverſe & » diſſipe tout ce qui ne lui plaît pas, fit paroître en un inſtant ſa » volonté & ſon pouvoir, par la mort ſubite & inopinée de ladite » ducheſſe, qui arriva le ſamedi de Pâques de l'an 1599. »

Elle étoit prête d'accoucher, & eût bien déſiré que l'affaire du mariage fût terminée avant ſes couches, afin qu'il n'y eût rien à redire à la naiſſance de l'enfant dont elle étoit groſſe.

« Elle étoit à Fontainebleau ſur la fin du carême, dit le pere Da» niel, & le roi ne voulant pas, pour éviter le ſcandale, qu'elle s'y » trouvât avec lui pendant les fêtes, jugea à propos qu'elle les allât » paſſer à Paris. »

C'eſt la raiſon que M. de Sulli apporte de leur ſéparation. Le chancelier de Chiverni en apporte une autre; c'eſt que le roi jugea que les dévotions publiques qu'elle feroit à Paris, la rendroient plus agréable à tout le monde, & donneroient une meilleure opinion de ſa vertu, qu'on n'en avoit jamais eu juſqu'alors. On lit dans l'écrit attribué à la princeſſe de Conti, qu'elle vint à Paris, pour y faire ſes Pâques en public, *afin de ſe faire voir bonne catholique au peuple qui ne la croyoit pas telle*; ce qui peut être vrai, vû la perſuaſion où l'on étoit, qu'elle avoit employé ſon crédit en faveur des Huguenots, pour leur faire obtenir l'édit de Nantes.

Quoi

Quoi qu'il en ſoit, le roi l'accompagna juſqu'à Melun, elle étant en litiere, à cauſe de ſa groſſeſſe, & le roi à cheval. Arrivée à Melun, elle ſe mit en bateau. Le pere Daniel, remarque après M. de Sulli, que le roi lui donna la Varenne pour la conduire. Le chancelier de Chiverni prétend qu'il lui donna M. de Montbazon, pour la mener juſqu'à Paris, ce qui n'eſt nullement contradictoire. L'Etoile la fait arriver à Paris le lundi de la ſemaine ſainte 5 Avril. M. de Chiverni dit qu'elle n'y arriva que le mardi 6 Avril. Baſſompierre prétend qu'elle y arriva le mercredi ſaint au ſoir.

On a dit au commencement de cet article, que les principales circonſtances de ſa mort ſe trouvoient conſidérablement altérées dans l'écrit attribué à la princeſſe de Conti. Obſervat. ſur l'hiſt. de Dupleix, p. 19.

On lit dans cet écrit « qu'elle ſe logea dans le cloître de ſaint Germain l'Auxerrois, & que le mercredi ſaint étant arrivé, elle alla » en une égliſe qui étoit au bout de la ville, pour oüir les ténebres » qui s'y diſoient avec grande muſique. »

Il eſt certain, 1°. que Gabrielle d'Etrées, en arrivant à Paris, n'alla point loger d'abord au cloître de ſaint Germain l'Auxerrois. La Varenne, dont la lettre ſe trouve dans les Mémoires de Sulli, ancienne édition, dit expreſſément: *Le roi me commanda de l'accompagner & de la mener loger chez M. Zamet, comme je fis.* M. de Chiverni dit pareillement que « ladite dame ducheſſe, arriva par eau, le même » jour, à Paris, qui étoit le mardi de la ſemaine ſainte, & s'en alla » deſcendre & loger chez le ſieur Zamet, proche l'Arſenal; que le » lendemain, qui devoit être le mercredi, ſelon le calcul du chancelier, elle voulut aller entendre les ténebres au petit ſaint-Antoine, » où la plûpart du peuple de Paris ſe trouvoit à cauſe de quelque » bonne muſique qui s'y faiſoit. » Tome 1. c. 90. Page. 325.

Cependant, la Varenne aſſure dans ſa lettre, que *le lendemain* de ſon arrivée, *qui étoit le jeudi abſolu . . . . elle s'en alla oüir ténebres au petit ſaint-Antoine, où il ſe fait tous les ans à pareil jour, un des plus excellens concerts de muſique qui ſe puiſſe oüir.*

Il faut néceſſairement que la Varenne ou le chancelier ſe trompe ſur l'époque de ces ténebres, entendues au petit ſaint-Antoine. Selon le chancelier, la ducheſſe y aſſiſta le mercredi ſaint, qui étoit le lendemain de ſon arrivée à Paris, parce qu'il prétend qu'elle y étoit arrivée le mardi ſaint; la Varenne dit au contraire, que le lendemain de ſon arrivée étoit le *jeudi abſolu*; ainſi il faut néceſſairement que l'un des deux ſe trompe ſur le jour de ſon arrivée.

« Elle y alla en litiere, dit l'écrit attribué à la princeſſe de Conti, „ & toutes les princeſſes en carroſſe, & il y avoit un capitaine des „ gardes à côté de la litiere. On lui avoit gardé une chapelle, où elle „ entra, pour n'être ni trop preſſée, ni trop en vûe. Mademoiſelle de „ Guiſe étoit avec elle, & tout le long de l'office elle lui montra des

„ lettres de Rome, par leſquelles on l'aſſuroit que ce qu'elle déſiroit, „ ſeroit bientôt achevé ; elle lui fit voir auſſi deux lettres qu'elle avoit „ reçues ce même jour du roi, ſi paſſionnées & ſi pleines d'impa- „ tience de la voir reine, qu'il lui mandoit qu'il dépêcheroit du Fré- „ ne, un de ſes ſecrétaires d'état, & qui étoit tout à elle, pour avoir „ épouſé une de ſes parentes, pour preſſer Sa Sainteté de lui permet- „ tre, ce qu'il étoit bien réſolu de faire. Ainſi toute l'heure de la dé- „ votion ſe paſſa en ſemblables prieres. Quand le ſervice fut ache- „ vé, elle dit à mademoiſelle de Guiſe, qu'elle s'alloit mettre au lit, „ & que puiſqu'elle étoit là, elle la prioit de la venir entretenir ; & „ là-deſſus elle monta en litiere, & mademoiſelle de Guiſe en car- „ roſſe, qui ſe fit deſcendre chez la ducheſſe, où étant arrivée, elle „ trouva qu'elle ſe faiſoit deshabiller, ſe plaignant d'un grand mal „ de tête, & auſſi-tôt il lui prit une convulſion, dont elle revint à „ force de remedes. Elle vouloit écrire au roi : mais une convulſion „ l'en empêcha ; & recevant une lettre de Sa Majeſté, comme elle „ fut revenue de cette ſeconde convulſion, la voulant lire, il lui en „ reprit une autre, qui augmentant toujours, lui dura juſqu'à la „ mort. Ce mal lui prit le mercredi au ſoir, & accoucha le vendre- „ di, par la force des remedes que l'on lui fit, & mourut le ſamedi, „ veille de Pâques, ſans avoir eu aucune connoiſſance, au moins à „ ce que l'on en pouvoit juger. „

Il y a quelques obſervations à faire ſur ce récit. 1°. Ni la Varenne, dans ſa lettre, ni le chancelier de Chiverni, dans ſes Mémoires, ne parlent de ce qui ſe paſſa, pendant que la ducheſſe aſſiſtoit aux ténebres ; ainſi on ne ſauroit appuyer, ni combattre, par leur autorité, ce qui ſe voit là-deſſus dans l'écrit attribué à la princeſſe de Conti. 2°. La Varenne aſſure que la ducheſſe eut quelques éblouiſſemens pendant les ténebres, qui la *firent revenir plutôt qu'elle n'avoit délibéré au logis du ſieur Zamet, auquel lieu, pendant qu'elle ſe promenoit dans le jardin elle avoit été ſurpriſe d'une grande apoplexie, qui l'avoit penſé ſuffoquer.*

Le chancelier de Chiverni dit pareillement, *qu'après les ténebres, ladite dame retournée chez ledit ſieur Zamet, & là, ſe promenant dans le jardin, le commencement de ſa maladie la ſurprit comme par forme d'apoplexie, telle qu'elle penſa l'emporter du premier coup.*

Ces deux récits ſont directement contraires à ce qui eſt rapporté dans l'écrit attribué à la princeſſe de Conti, où l'on ſuppoſe que le ſervice étant achevé, la ducheſſe de Beaufort dit à mademoiſelle de Guiſe, qu'elle alloit ſe mettre au lit, & que puiſqu'elle étoit là, elle la prioit de la venir entretenir ; que mademoiſelle de Guiſe la trouva qui ſe faiſoit deshabiller, ſe plaignant d'un grand mal de tête, & qu'auſſi-tôt il lui prit une convulſion. Si mademoiſelle de Guiſe avoit ſuivi en carroſſe la litiere de la ducheſſe de Beaufort, pour

Digitized by Google

aller s'entretenir avec elle, comme l'écrit le fait entendre, elle n'auroit pû la trouver que ſe promenant dans le jardin du ſieur Zamet, & non ſe faiſant deshabiller pour ſe mettre au lit. 3°. La Varenne dit dans ſa lettre, que lorſqu'elle fut un peu remiſe de ſon apoplexie, *elle n'avoit eu autre parole, ſinon que l'on l'ôtât promptement de ce logis, & que l'on la portât en celui de madame de Sourdis, au cloître ſaint Germain, ce que l'on avoit été contraint de faire, à cauſe de la paſſion extrême qu'elle témoignoit de déloger du logis du ſieur Zamet, & d'aller en l'autre.*

Le chancelier de Chiverni prétend que la ducheſſe ayant été promptement ſecourue dans ſon apoplexie, paſſa la nuit chez Zamet aſſez doucement, & que ce ne fut que le jeudi matin qu'elle demanda opiniatrément qu'on la portât au logis de madame de Sourdis ſa tante, proche ſaint Germain l'Auxerrois. 4°. On ſuppoſe dans l'écrit attribué à la princeſſe de Conti, que la ducheſſe de Beaufort voulut écrire au roi, mais que ſes fréquentes convulſions l'en empêcherent. M. de Chiverni dit au contraire, que le jeudi ſe portant un peu mieux ſur les ſept heures du ſoir, elle *écrivit au roi pour la troiſieme fois, durant ſa maladie, & que comme elle étoit ſur la fin de ſa lettre, ſes maux recommencerent de plus fort*, & qu'elle perdit la connoiſſance ſans perdre le ſentiment. Tout le monde eut la liberté d'entrer dans ſa chambre pour la voir dans l'état horrible où ſon mal l'avoit réduite. Elle fut vue en cet état, dit le chancelier, par plus de vingt mille perſonnes, parce que les domeſtiques de la maiſon étoient tellement éperdus & conſternés, qu'ils n'en défendoient l'entrée à perſonne. On parla de lui faire recevoir les derniers ſacremens de l'égliſe: mais comme elle n'en étoit plus capable, il fallut ſe contenter de ce qu'elle avoit fait ſes pâques quelque temps auparavant.

Elle mourut le ſamedi de Pâques au matin, ſi l'on en croit M. de Chiverni & le Journal de l'Etoile, que le pere Daniel a ſuivi. Pluſieurs hiſtoriens d'un grand poids placent cependant ſa mort au jour du vendredi ſaint, tels que M. de Thou, qui dit qu'elle expira le vendredi ſaint à ſix heures du matin. M. de Baſſompierre ſuppoſe dans ſes Mémoires qu'elle mourut ce jour-là. Thuanus, l. 122.

Il ſera bon d'obſerver que Baſſompierre n'eſt gueres plus exact dans le récit de la mort de Gabrielle d'Etrées, que l'écrit attribué à la princeſſe de Conti.

Ce ſeigneur aſſure qu'il étoit avec elle dans le bateau qui la conduiſit de Melun à Paris. Il ajoute qu'elle vint aborder proche de l'Arſenal, *où demeuroit madame la maréchale de Balagni ſa ſœur*; qu'enſuite *madame & mademoiſelle de Guiſe, madame de Retz & ſes filles*, la vinrent trouver, *l'accompagnerent aux ténebres, au petit ſaint-Antoine .... puis la conduiſirent à ſon logis du doyenné de S. Germain.* Mém. de Baſſompierre, t. 2.

Il ſemble que ces dames, en ſortant des ténebres, conduiſirent la ducheſſe au cloître ſaint Germain. Baſſompierre ne parle point de la maiſon du ſieur Zamet où la Varenne, à qui le roi l'avoit confié, aſſure qu'elle alla loger, & où elle retourna, en ſortant des ténebres, pour ſe promener dans le jardin, après avoir eu quelques éblouiſſemens dans l'égliſe du petit ſaint-Antoine. Comment pourroit-on préférer le témoignage de Baſſompierre, qui écrivoit de mémoire des évenemens qui s'étoient paſſés depuis long-temps, à celui de la Varenne, qui mandoit à M. de Sulli ce qui ſe paſſoit ſous ſes yeux, lorſque la ducheſſe qu'il n'avoit pas quittée, vivoit encore? Il faut cependant avouer que Baſſompierre raconte quelques circonſtances très-conformes à l'opinion de ceux qui placent la mort de la ducheſſe au jour du vendredi ſaint 9 Avril.

« Le vendredi ſaint, dit-il, comme nous étions au ſermon de la » paſſion à ſaint Germain de l'Auxerrois, la Varenne vint dire au » maréchal d'Ornano, que madame la ducheſſe venoit de mourir, » & qu'il étoit à propos d'empêcher le roi de venir à Paris, lequel s'y » acheminoit en diligence, & qu'il le ſupplioit d'aller au-devant de » lui pour l'en divertir.

» J'étois auprès dudit maréchal au ſermon, lequel me pria d'y » venir avec lui, ce que je fis, & trouvâmes le roi par delà la Sauſ- » ſaye, proche de Villemine, (il faut lire Villejuif,) qui venoit ſur » des courtaux à toute bride. Lorſqu'il vit le maréchal, il ſe douta » bien qu'il venoit lui en dire la nouvelle, ce qui lui fit faire de » grandes lamentations. Enfin on le fit deſcendre dans l'abbaye de » la Sauſſaye, où on le mit ſur un lit; il témoigna tout l'excès du dé- » plaiſir qui ſe peut repréſenter. Enfin étant venu un carroſſe de Pa- » ris, on le mit dedans, pour s'en retourner à Fontainebleau. »

Comme Baſſompierre étoit témoin oculaire de ce qu'il raconte, il eſt difficile de ne pas s'en rapporter à ſon témoignage. Il étoit, dit-il, occupé à entendre le ſermon de la paſſion dans l'égliſe de ſaint Germain l'Auxerrois, lorſque la Varenne vint dire au maréchal d'Ornano, que la *ducheſſe étoit morte.* Il falloit donc que Gabrielle d'Etrées fût morte le vendredi ſaint, comme le dit M. de Thou, & non pas le ſamedi ſaint, comme l'aſſure le chancelier de Chiverni, le Journal de l'Etoile, & après eux le pere Daniel. Quoi qu'il en ſoit, la plûpart des hiſtoriens ſe contentent de dire que le roi ayant appris ſur le chemin de Fontainebleau la mort de la ducheſſe, s'en retourna ſur ſes pas. Baſſompierre nous apprend qu'il fallut le mettre ſur un lit dans l'abbaye de la Sauſſaye, où on attendit un carroſſe de Paris.

Pluſieurs crurent que la ducheſſe de Beaufort avoit été empoiſonnée, *& il ſemble*, dit le pere Daniel, *par la relation de cette mort, que le ſieur de la Varenne envoya au baron de Roſni, qu'elle eut elle-même*

Digitized by Google

quelque ſoupçon là-deſſus, vû l'empreſſement avec lequel elle voulut ſortir, toute malade qu'elle étoit, du logis du ſieur Zamet, où elle avoit fait ſon dernier repas.

Il eſt vrai que la Varenne raconte qu'étant un peu remiſe de ſa premiere attaque, *elle n'avoit eu autre parole, ſinon, que l'on l'ôtât promptement de ce logis* : mais M. le chancelier de Chiverni attribue cet empreſſement extrême à un motif tout différent. Il prétend qu'elle ne voulut être tranſportée au cloître ſaint-Germain l'Auxerrois, que pour ſe rapprocher du Louvre, où elle prévoyoit que le roi ne tarderoit pas de venir. Il ajoute, que ſi-tôt qu'elle fut arrivée dans la maiſon de madame de Sourdis, elle ordonna à ſes gens d'envoyer un courrier à cette dame, qui étoit alors à ſa terre d'Alluye : mais elle ne put être avertie à temps, & quand elle arriva la ducheſſe étoit morte.

Lorſque ſon corps fut ouvert on trouva que l'enfant dont elle étoit groſſe, étoit mort, & les medecins jugerent par l'état où il étoit, qu'il avoit du perdre la vie dès la premiere attaque que ſa mere avoit eue dans le jardin du ſieur Zamet.

La lettre de la Varenne ſemble faire entendre qu'il étoit perſuadé lui-même que la ducheſſe avoit été empoiſonnée, ce que le pere Daniel n'a pas obſervé, puiſqu'il n'attribue ce ſoupçon qu'à la ſeule ducheſſe. Voici les paroles de la Varenne.

Après qu'elle eut bien dîné, & de fort bon appetit ; car ſon hôte l'avoit traité de viandes les plus friandes & délicates, & qu'il ſavoit être le plus ſelon ſon goût : (ce que vous remarquerez avec votre prudence ;) car la mienne n'eſt pas aſſez excellente pour préſumer des choſes dont il ne m'eſt pas apparu. Par où il ſemble inſinuer quelque choſe qu'il ne dit pas, mais qu'il veut donner à penſer, ce qui ne peut gueres s'entendre que du poiſon.

D'Aubigné en parle beaucoup plus clairement, *les néceſſités de l'état*, dit-il, *furent ſes ennemies : de quoi je laiſſe comme en choſe douteuſe à chacun ſon explication.* Livre 5. ch. 4. 3. partie.

Soit aſſez de dire hiſtoriquement . . . . que cette dame étant allée le jeudi qu'on appelle abſolu, pour accomplir les cérémonies de cette journée, elle vint de ſaint-Antoine pour ſe rafraichir chez Zamet, où ayant mangé d'un poncire, comme quelques-uns veulent, & les autres d'une ſalade, elle ſentit quant & quant un tel feu au goſier, des tranchées à l'eſtomach ſi furieuſes, qu'ayant paſſé le vendredi matin en douleurs horribles, le ſamedi au matin le mal la rendit hideuſe & méconnoiſſable à tous ſes domeſtiques & parens, la tête tournée preſque devant derriere. Le medecin la Riviere ayant couru à cet accident, entr'autres medecins du roi, & n'ayant fait que trois pas en la chambre, & delà ayant vû les accidens extraordinaires, s'en retourna, diſant à ſes compagnons : hic eſt manus Domini, *la main de Dieu eſt ici.*

Ce récit suppose que Gabrielle d'Etrées ne prit le fatal morceau, qui lui donna la mort, qu'après qu'elle fut retournée chez Zamet, en sortant du petit saint-Antoine, ce qui est contraire à ce que dit la Varenne, dans sa lettre, où il paroît attribuer ce funeste accident aux viandes *friandes & délicates* qu'elle avoit mangées à dîné.

M. de Sulli & le Journal de l'Etoile, disent que plusieurs crurent qu'on lui avoit donné des *potions suspectes*, c'est-à-dire, empoisonnées : mais ni l'un ni l'autre ne l'assurent.

L'Etoile prétend que le lundi 12 d'Avril les corps de la duchesse de Beaufort & de son enfant, furent enterrés dans l'église de saint Germain de l'Auxerrois : mais il se trompe. Il est bien vrai que le roi voulut que l'on leur fit dans cette église un service solennel, où toute la cour se trouva : mais ils n'y furent point enterrés ; car le chancelier de Chiverni, après avoir parlé de ce service, assure que delà le corps de la mere & de l'enfant furent conduits *honorablement* à l'abbaye de Maubuisson, dont Angélique d'Etrées, sœur de Gabrielle, étoit abbesse.

Quelque vive que fût d'abord la douleur du roi, il fut bientôt consolé. Bassompierre dit que *peu de jours* se passerent sans qu'il prît de nouveaux engagemens avec mademoiselle d'Entragues. On lit dans l'écrit attribué à la princesse de Conti, qu'il *pleura fort*, « & qu'il » vouloit être seul ; qu'il retint seulement celui qui s'étoit marié pour » lui en donner envie, c'est-à-dire, Bussi-Lamet, & le duc de Retz, » qui étoit de très-bonne compagnie, qui après lui avoir laissé faire » quelques plaintes, lui dit presque en riant : *qu'il* étoit bien heu- » reux, & que s'il songeoit un peu à ce qu'il alloit faire, sans cette » mort, il jugeroit que Dieu lui avoit fait une grande grace ; que le » roi après avoir un peu rêvé, l'avoua, & haussant les yeux au ciel » rendit grace à celui qui lui en avoit fait tant d'autres, & se consola » si bien, que *trois semaines après* il devint amoureux de mademoi- ,, selle d'Entragues. ,,

Si cette époque est véritable, le roi portoit encore le deuil de Gabrielle, en violet, lorsqu'il commença cette nouvelle intrigue, puisque le chancelier de Chiverni assure qu'il le porta *trois mois*. Toute la cour le prit à son exemple.

Mais encore une fois, rien ne paroît moins certain que ce qui se lit dans cet écrit, quoiqu'il porte le nom d'une grande princesse.

Bassompierre ne nomme point Bussi parmi les seigneurs que le roi retint auprès de lui, quand il fut retourné à Fontainebleau ; il en nomme huit autres, & il prétend avoir été du nombre.

Digitized by Google

De mademoiſelle D'ENTRAGUES.

LA paſſion d'Henri IV pour Henriette Balzac d'Entragues, lui cauſa encore de plus grands chagrins que celle qu'il avoit eue pour Gabrielle d'Etrées. François de Balzac d'Entragues, pere d'Henriette, avoit été attaché à la maiſon de Guiſe, il avoit été lieutenant des gendarmes du duc François de Guiſe; il étoit entré fort avant dans les intrigues des ligueurs, & il avoit pris dans ce parti une averſion contre la perſonne d'Henri IV, qui alloit juſqu'à la fureur. Le comte d'Auvergne, fils de Charles IX, & de Marie Touchet, que M. d'Entragues avoit épouſée, n'étoit pas plus attaché au roi que ſon beau-pere, & mademoiſelle d'Entragues ſa ſœur uterine, avoit peut-être encore plus de méchanceté dans l'eſprit, & plus de noirceur dans le caractere que tous ſes parens enſemble. Le roi n'ignoroit pas les diſpoſitions de toute cette famille à ſon égard; & M. de Sulli raconte que du vivant de la ducheſſe de Beaufort, il reçut ordre du roi de les faire tous ſortir de Paris, où ils cabaloient contre ſon ſervice.

Ce prince ne laiſſa pas de s'attacher à mademoiſelle d'Entragues. Elle avoit plus d'agrément dans l'eſprit que Gabrielle d'Etrées; elle étoit fort enjouée, & ſes réparties vives & piquantes plaiſoient extrêmement au roi: mais ces talens, qui la rendoient agréable, étoient joints à un caractere de méchanceté & de perfidie, qui auroient dû la lui rendre odieuſe. M. de Sulli, qui paroît douter des bruits que l'on avoit répandus dans le monde, pour noircir la réputation de Gabrielle d'Etrées, ne traite pas ſi favorablement mademoiſelle d'Entragues. Il aſſure poſitivement qu'elle trompoit le roi, par une fauſſe apparence de fidélité, tandis qu'elle entretenoit à ſon inſû des commerces qu'elle avoit ſoin de lui cacher. Et le Journal de l'Etoile rapporte que lorſqu'on ſaiſit les papiers de mademoiſelle d'Entragues, on y trouva pluſieurs lettres, qu'il appelle *des inſtrumens du métier*, & qui prouvoient clairement la mauvaiſe conduite de celle qui les avoient reçûes; il dit même que le ſieur Sigogne, qui ſe mêloit de faire des vers, & qui paſſoit pour avoir beaucoup d'eſprit, fut exilé à cette occaſion.

Quoi qu'il en ſoit, le roi ayant fait connoître ſa paſſion à mademoiſelle d'Entragues, elle commença d'abord par ſe faire donner cent mille écus, que M. de Sulli, toujours attentif aux vrais intérêts de ſon maître, & qui ne ſongeoit qu'à mettre ſes finances en bon ordre, ne put ſe réſoudre à fournir, ſans faire beaucoup de difficultés & de remontrances. Le pere Daniel, qui parle de ce fait d'après les Mémoires de Sulli, auroit pû ajouter que lorſqu'elle vit

le roi marié, elle demanda encore cent mille écus, pour se mettre en état d'épouser le prince de Joinville. Le roi consulta là-dessus quelques-uns de ses ministres. Le chancelier de Bellievre lui dit: *Sire, je suis d'avis que vous donniez cent mille beaux écus à cette belle demoiselle, pour lui trouver un bon parti.* M. de Sulli, qui n'étoit pas, à beaucoup près, si libéral de l'argent du roi, répondit avec émotion, qu'il étoit bien aisé de nommer cent mille beaux écus, mais difficile de les trouver. Alors le chancelier reprenant gravement la parole, sans regarder M. de Sulli, ajouta, *Sire, je suis d'avis que vous preniez deux cents mille beaux écus, & les donniez à cette belle demoiselle, & trois cents mille, & tout si à moins ne se peut; & c'est mon avis*, pour lui faire entendre qu'il ne pouvoit pas acheter trop cher l'éloignement d'un esprit si perfide & si dangereux. *Le roi*, dit M. de Ballompierre, *se repentit depuis de n'avoir suivi & cru ce conseil.*

Mém. de Ballompierre, t. 1.

On lit dans l'écrit attribué à la princesse de Conti, que le prince de Joinville s'étant brouillé avec mademoiselle d'Entragues, confia à madame de Villars les lettres qu'elle lui avoit écrites, pour les montrer au roi; elle y parloit fort librement du roi & de la reine, & en des termes très-offensans. Le roi ayant vû ces lettres, entra dans une furieuse colere. Il envoya aussi-tôt un de ses confidens à mademoiselle d'Entragues, pour lui reprocher sa perfidie, & pour l'assurer de sa part qu'il ne la reverroit plus. Elle fut fort étonnée de ce changement, parce qu'on ne lui en disoit pas la cause; elle dissimula sa surprise, & se contenta de répondre assez froidement: *Comme je suis assurée de n'avoir jamais rien fait qui puisse offenser le roi, aussi ne puis-je deviner pourquoi il me traite si mal; j'espere que la vérité me vangera de ceux qui lui ont donné de fausses impressions*; « & sans » dire autre chose, elle se retira dans son cabinet, ajoute la princesse » de Conti, beaucoup plus troublée qu'elle ne le faisoit paroître. »

Elle fut bientôt instruite de la découverte de ses lettres. Bellegarde & mademoiselle de Guise entreprirent de la tirer d'un si mauvais pas; & voici le moyen dont on se servit pour y réussir.

« Le duc de Guise avoit un secrétaire qui contrefaisoit en perfec-
» tion toutes sortes d'écritures, & l'on résolut que le prince de Join-
» ville soutiendroit que cet homme ayant recouvré de l'écriture de la
» marquise, il l'avoit si bien contrefaite, que le prince de Joinville,
» qui étoit amoureux de madame de Villars, laquelle haïssoit mor-
» tellement la marquise de Verneuil, avoit résolu de faire avec elle
» des lettres qu'elle avoit montrées au roi. La marquise ayant vû cet
» expédient, envoya supplier le roi de permettre qu'elle se justifiât,
» à quoi il fit un peu de difficulté au commencement, ne pouvant
» tenir sa colere, ni quitter son amour. Il alla lui-même entendre
» ses raisons, qu'elle sût si bien déduire, qu'il s'appaisa entierement
» contre

„ contre elle : mais le prince de Joinville fut contraint d'aller en „ Hongrie, où le Turc faiſoit la guerre, & madame de Villars chez „ elle, & le ſecrétaire en priſon. Voilà comme il eſt dangereux de „ donner des avis à ſon maître, quand il ne les demande pas. „ On n'auroit pas rapporté ce trait ſur la ſeule autorité de l'écrit attribué à la princeſſe de Conti, s'il ne ſe trouvoit en quelque ſorte confirmé dans les Mémoires de Baſſompierre, qui le rapporte en ces termes.

« Peu de jours après, » (c'eſt-à-dire, après le départ de la ſœur du roi, & de M. de Lorraine,) « fut la brouillerie de madame de » Verneuil avec le roi, excitée ſur ce que madame de Villars donna » au roi des lettres qu'elle avoit écrites au prince de Joinville, & il » les lui avoit baillées. L'affaire ſe raccommoda, ſur ce que M. le duc » d'Eguillon amena au roi un clerc de Bigot, qui confeſſa avoir con- » trefait ces lettres, & le prince de Joinville fut banni. »

On voit cependant quelque différence entre le récit de Baſſompierre & celui de la princeſſe de Conti : dans l'un c'eſt un clerc de Bigot, qui confeſſe avoir contrefait les lettres attribuées à la marquiſe de Verneuil ; dans l'autre c'eſt le prince de Joinville lui-même, qui ſoutient qu'elles ont été contrefaites par un ſecrétaire du duc de Guiſe. Les Mémoires de Sulli ſemblent faire alluſion au fait dont il s'agit. Il y eſt parlé *de divers artifices, dont il fut uſé de beaucoup de côtés, & des lettres qui furent produites en intention de vérifier multiplicités d'amourettes bigarrées, pour la reconnoiſſance de l'écriture deſquelles lettres vous & un autre de grande qualité fûtes interpoſés des deux côtés.* Tome 1. nouv. édition.

On aſſure dans l'écrit attribué à la princeſſe de Conti, que le prince de Joinville & madame de Villars, furent rappellés à la cour, lorſqu'on fit le procès à la marquiſe de Verneuil l'an 1604.

Elle avoit obligé le roi à lui donner une promeſſe de mariage, en cas qu'elle mit au monde un enfant mâle. Le pere Daniel, en parlant de cette promeſſe, dit que le roi l'ayant montrée à M. de Sulli, en le priant de lui dire ce qu'il en penſoit, ce ſeigneur eut le courage de la déchirer, puis il ajoute : *Les amours ne laiſſerent pas de continuer entre le roi & mademoiſelle d'Entragues, dont il eut deux enfans : mais ce fut apparemment ſans condition, quoique des copies de la promeſſe dont j'ai parlé vraies ou fauſſes euſſent couru tout le royaume.* Les auteurs des Mémoires de Sulli ſuppoſent que ces copies étoient très-véritables, lorſqu'ils diſent : *Vous trouvâtes que c'étoit une eſpece de promeſſe de mariage qu'il faiſoit à cette mademoiſelle d'Entragues, & ſommes marris que vous n'ayez retenu copie d'icelle, afin de l'inférer ici en ſes propres termes*, (*encore qu'elle ait depuis bien vû du pays.*) Ce qui ſignifie que cette promeſſe avoit couru tout le royaume, & qu'on étoit fâché de n'en avoir pas gardé une copie, pour l'inférer dans les Mémoires de M. de Sulli. Mém. de Sulli, ancienne édition, tome 1, ch. 92.

Quoi qu'il en soit, nous avons trouvé une de ces copies dans les papiers du pere Daniel, qui est véritablement celle qu'il a citée à l'an 1604, sans la rapporter : elle étoit conçue en ces termes.

« Nous Henri IV, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre, promettons & jurons devant Dieu, en foi & parole de roi „ à Messire François Balzac sieur d'Entragues chevalier de nos ordres „ que nous donnant pour compagne demoiselle Henriette de Balzac „ sa fille, au cas que dans six mois, à commencer du premier jour „ du présent, elle devienne grosse, & qu'elle accouche d'un fils, „ alors & à l'instant nous la prendrons à femme & légitime épouse, „ dont nous solenniserons le mariage publiquement, & en face de „ notre mere sainte Eglise, selon les formalités en tels cas requises „ & accoutumées, pour plus grande approbation de laquelle présente promesse, nous promettons & jurons comme dessus de la ratifier & renouveller sous notre seing, incontinent après que nous aurons obtenu de notre S. P. le Pape la dissolution du mariage d'entre nous & Marguerite de France, avec permission de nous marier „ à qui bon nous semblera ; & en témoin de quoi nous avons écrit & „ signé la présente au Bois de Males-herbes, ce jourd'hui 1 Octobre „ 1599. Signé Henri. „

Lorsque le sieur d'Entragues se trouva muni de cette piece, il résolut de la mettre en sureté, pour la faire valoir quand l'occasion s'en présenteroit, & le roi ne se trouva pas peu embarrassé dans la suite, quand il voulut la ravoir. On faisoit plus de cas en ce temps-là de ces sortes de promesses, que l'on n'en fait aujourd'hui. On lit dans le Journal de l'Etoile, que l'an 1604 le mercredi 18 du mois d'Août, un „ maître des comptes de la ville de Rennes en Bretagne, fut condamné par un arrêt de la cour, d'épouser en face d'église une veuve, à laquelle il avoit promis mariage, & sous cette couverture lui „ avoit fait un enfant, auquel même il avoit donné son nom au „ baptême. Il fut dit par son arrêt qu'il l'épouseroit tout à l'heure, ou „ à faute de ce faire, que dans deux heures après midi, il auroit la „ tête tranchée, ce qu'ils furent contraints d'effectuer, & furent mariés le matin dans l'église de S. Barthelemi, à 11 heures. Le président Molé lui en prononça l'arrêt en ces mots : *Ou mourez ou „ épousez, telle est la volonté & résolution de la cour.*

Il est vrai que les auteurs des Mémoires de Sulli, prétendent que la promesse du roi étoit nulle, en ce qu'elle étoit conditionelle : „ Mais en substance, disent-ils, nous savons qu'elle portoit une condition qui la rendoit nulle de toute nullité, n'étant qu'une assurance de l'épouser au cas que dans un an il eût d'elle un enfant „ mâle. „ Cette condition même ne fut point remplie, mademoiselle d'Entragues n'étant d'abord accouchée que d'un enfant mort, qui vint au monde avant terme, par la frayeur que causa à sa mere

Digitized by Google

le tonnere, qui entra dans ſa chambre, & qui paſſa ſous le lit où elle étoit couchée. Elle eut enſuite un fils, qui fut duc de Verneuil : mais il ne naquit point dans le temps marqué par la promeſſe, puiſqu'il ne vint au monde qu'au mois d'Octobre 1601. D'ailleurs, rien n'eſt plus vrai que ce que mademoiſelle d'Entragues elle-même diſoit au roi, quoique avec deſſein de le tromper, pour l'engager à lui donner cette promeſſe par écrit, « qu'elle ſavoit bien qu'il n'y avoit point d'of-» ficial ſuffiſant pour citer un homme qui avoit tant de courage, & ſi » bonne épée, & qui pouvoit toujours produire en toute occaſion tren-» te mille hommes bien armés, & trente canons pour ſoutenir ſon dire.

L'affaire du divorce d'Henri IV avec la reine Marguerite, devoit être fort avancée, lorſqu'il donna cette promeſſe au ſieur d'Entragues, puiſqu'elle eſt datée du 1 Octobre 1599, & que ſon mariage avec Marguerite de Valois fut déclaré nul le 10 Novembre de la même année. Il y a lieu de croire que la reine Marguerite ignora que le roi eût pris un pareil engagement avec mademoiſelle d'Entragues, à qui elle n'auroit pas cédé plus volontiers le throne qu'à la ducheſſe de Beaufort. Comme les parens de mademoiſelle d'Entragues eſpéroient tirer quelque avantage de cette piece, ils n'avoient garde de la rendre publique dans un temps où il étoit de leur intérêt qu'elle fût inconnue à la reine Marguerite. Il ne paroit pas non plus qu'ils ayent cherché à s'en prévaloir, pour empêcher le mariage du roi avec Marie de Medicis : les miniſtres ſe hatérent de conclure, dans la crainte que le roi ſe voyant pleinement libre par la diſſolution de ſon mariage avec Marguerite, ne ſongeât ſérieuſement à épouſer mademoiſelle d'Entragues. Dès ſa premiere groſſeſſe le roi l'avoit déclarée marquiſe de Verneuil, nom qu'elle porta toujours depuis ; elle avoit déja ce titre lorſque Marie de Medicis vint épouſer le roi. Journal de l'Etoile.

On lit dans l'écrit attribué à la princeſſe de Conti, que la marquiſe de Guercheville fut nommée dame d'honneur de la nouvelle reine ; elle s'appelloit Antoinette de Pons, elle avoit épouſé en premieres noces Henri de Sulli comte de la Rocheguyon, & en ſecondes noces, elle épouſa Charles du Pleſſis ſeigneur de Liancourt, premier écuyer & gouverneur de Paris. « Le roi qui l'a-» voit aimée l'ayant trouvée plus vertueuſe qu'il n'eût voulu, lui » dit que puiſqu'elle étoit véritablement dame d'honneur, elle le ſe-» roit de la reine ſa femme, & lui tint parole au bout de dix ans ; car » il y avoit alors autant de temps qu'il l'avoit aimée. » On lit encore dans le même écrit que la ducheſſe de Nemours fut faite ſur-intendante de la maiſon de la reine, & que madame de Richelieu fut nommée pour être ſa dame d'atour : mais la reine ne voulut pas qu'elle eût cette charge, diſant qu'elle avoit amené *Leonora Galigai, qui l'avoit toujours ſervie, & qu'elle avoit emmenée pour cela, & pour faire*

Digitized by Google

cette charge. Le roi voulut d'abord soutenir la nomination qu'il avoit faite de madame de Richelieu, ce qui déplut extrêmement à la reine. Comme ces faits ne sont point démentis par les historiens du temps, il semble que l'on peut y ajouter foi : mais en voici un qui se trouve formellement contredit dans les Mémoires de Bassompierre.

La princesse de Conti raconte que « le même jour que la reine » arriva à Paris, le roi commanda à la duchesse de Nemours d'aller » querir la marquise de Verneuil, & de la présenter à la reine, que » la duchesse s'en voulut excuser, disant que cela lui ôteroit toute » créance auprès de sa maîtresse; mais que le roi le voulut, & lui » commanda de le faire, assez rudement, contre sa coûtume, qui » étoit d'être fort courtois ; qu'elle l'amena donc à la reine, qui ex- » trêmement surprise de cette vue, se trouva fort étonnée, & la re- » çut assez froidement ; mais que la marquise de Verneuil, fort har- » die de son naturel, lui parla tant, & fit si fort la familiere, qu'enfin » elle s'en fit entretenir. »

Bassompierre dit au contraire, que la reine étant arrivée à Paris, après avoir fait quelque séjour à Fontainebleau, le roi lui présenta le même soir la marquise de Verneuil, à *qui elle fit bonne chere* ; ce qui signifie dans le style de ce temps-là, que la reine la reçut fort bien, & lui fit beaucoup de politesse. Le roi souhaitoit extrêmement que la reine eût assez de complaisance pour bien traiter la marquise de Verneuil : mais il ne fut pas peu embarrassé à concilier des intérêts si opposés. Il refusoit toujours de donner la charge de dame d'atour à Leonora Galigaï. Celle-ci qui étoit habile & intrigante, eut recours à la marquise de Verneuil, qui lui promit d'obtenir pour elle cette grace du roi, à condition qu'elle la serviroit auprès de la reine. La grace fut obtenue, & la condition fut fidelement remplie. La reine traita si bien la marquise de Verneuil, que le roi ne craignit plus de lui donner un appartement au Louvre : mais bientôt les orages recommencerent, la jalousie de la reine se réveilla. La marquise de Verneuil, qui étoit fiere & indiscrete, parloit souvent de cette princesse avec fort peu de respect, jusqu'à l'appeller *cette grosse banquiere de Florence.* Ses discours étoient rapportés à la reine, qui en étoit extrêmement irritée.

« Elles étoient toutes deux grosses, dit la princesse de Conti, & le » roi bien empêché d'être bien avec l'une & avec l'autre, portoit du » respect à la reine, à quoi l'obligeoit le rang qu'elle tenoit, il se » plaisoit davantage en la compagnie de la marquise. Chacun ne lui » voulant déplaire, alloit visiter celle-ci, ce que la reine trouvoit » fort mauvais. Elles étoient logées si près l'une de l'autre, que l'on » ne s'en pouvoit cacher, & c'étoit une brouillerie continuelle. »

Ce récit est confirmé par les Mémoires de Sulli, où l'on voit combien les courtisans étoient embarrassés à se ménager entre les deux ;

Digitized by Google

& les différens perſonnages que pluſieurs d'entr'eux faiſoient d'un moment à l'autre, pour y réuſſir.

La reine avoit amené avec elle un gentilhomme Florentin, nommé Concini, que l'on appella dans la ſuite le maréchal d'Ancre. Cet habile Italien s'appercevant de l'aſcendant que Leonora Galigaï avoit ſur l'eſprit de la reine, prit la réſolution de l'épouſer, quoiqu'elle fût d'une naiſſance fort diſproportionnée à la ſienne ; car il étoit fils & petit-fils d'un ſecrétaire d'état du duc de Florence, & elle étoit fille d'un menuiſier ; ſon vrai nom étoit Eleonore d'Ori ou d'Ouri, & elle avoit peut-être pris le nom de Galigaï, pour faire oublier la baſſeſſe & l'obſcurité de ſon nom véritable : mais elle étoit dame d'atour de la reine, dont ſa mere avoit été la nourrice; elle avoit été élevée avec cette princeſſe dès ſa plus tendre enfance, & s'étoit acquis un tel pouvoir ſur ſon eſprit, qu'on peut dire que la reine ne voyoit que par ſes yeux. Le roi n'aimoit, ni la Galigaï, ni Concini, qu'il regardoit comme des eſpions, qui examinoient toutes ſes paroles & toutes ſes actions, pour les rapporter à la reine, & qui ne ceſſoient d'empoiſonner ſon eſprit. Ainſi quand on lui parla du mariage de Concini avec la Galigaï, il refuſa ſon agrément, & déclara qu'il n'y conſentiroit jamais. La Galigaï qui déſiroit extrêmement ce mariage eut encore recours à la marquiſe de Verneuil, à qui elle promit de la raccommoder avec la reine, ſi elle obtenoit l'agrément du roi pour ſon mariage: elle l'obtint en effet, après que la reine fut accouchée du Dauphin, qui fut depuis le roi Louis XIII, & la marquiſe de Verneuil d'un fils, qui fut le duc de Verneuil. La Galigaï ayant obtenu ce qu'elle déſiroit, ſervit fidelement la marquiſe auprès de la reine, qui lui rendit tellement ſes bonnes graces, qu'elle envoyoit tous les matins demander de ſes nouvelles, & qu'elle l'admettoit dans toutes les fêtes de la cour.

Mais ce calme ne dura pas long-temps, les aigreurs recommencerent, & le roi ſe trouva plus embarraſſé que jamais. La reine entendit parler de cette promeſſe de mariage, que le roi avoit eu la foibleſſe de donner au pere de la marquiſe de Verneuil. Celle-ci en parloit elle-même aſſez publiquement, & pour faire dépit à la reine, elle oſoit dire, qu'en vertu de cette piece, elle avoit plus de droit qu'elle à la couronne de France, & que ſon fils en étoit plutôt l'héritier légitime, que celui à qui l'on avoit donné le nom de Dauphin. Elle affectoit, en toute occaſion, de parler de la reine avec le dernier mépris.

« Le roi, dit la princeſſe de Conti, étant extrêmement raccommodé avec la marquiſe de Verneuil, la reine la ſouffroit ſi impatiemment, qu'ils avoient de grandes querelles, quelques peines que les plus grands du conſeil puſſent prendre de remontrer que ces façons n'étoient pas ſéantes à la majeſté de leurs perſonnes. »

On voit en effet, dans les Mémoires de Sulli, toutes les peines que cauſoient au roi ces diſſenſions domeſtiques. Sulli lui conſeilloit de faire repaſſer les monts à tous ces Italiens, qui empoiſonnoient l'eſprit de la reine : mais ce prince ne pouvoit s'y réſoudre, ſoit par la crainte de cauſer trop de chagrin à cette princeſſe, ſoit pour ne pas s'expoſer à la vengeance de ces étrangers, qu'il croyoit capables des plus noirs attentats.

« Il ſe préſenta une occaſion, dit la princeſſe de Conti, qui cauſa „ bien du bruit, & qui véritablement fut étrange : ce fut que le roi „ & la reine étant allés à une maiſon proche Paris, & ſéparée par la „ riviere, (c'étoit S. Germain-en-Laye,) il falloit paſſer un bac. „ Comme le carroſſe où ils étoient tous deux, accompagnés ſeule„ ment de la princeſſe de Conti, & du duc de Montpenſier, vouloit „ paſſer, il verſa dans la riviere. Cet accident fut cauſe que l'on y „ bâtit, quelque temps après, un pont de bois.

„ Le roi & le duc ne furent point mouillés, ayant aſſez à temps „ ſauté par-deſſus la portiere du carroſſe : mais les dames burent un „ peu ſans ſoif, & coururent fortune.

„ Quelques jours après, le roi étant allé trouver la marquiſe de „ Verneuil, elle lui dit qu'elle avoit été en peine pour lui en cette „ chûte, & que, ſi elle y eût été, le voyant ſauvé, pour le reſte, elle „ eût crié, *la reine boit.*

„ La reine ayant appris ce diſcours, ſe mit en telle colere, que „ le roi & elle furent 15 jours ſans ſe parler, & il fallut que les plus „ puiſſans, & qui avoient le plus de crédit auprès du roi, l'appai„ ſaſſent. „

Le roi n'avoit pas moins à ſouffrir de l'humeur haute & impérieuſe de la marquiſe de Verneuil, que des mécontentemens de la reine : il voulut ravoir la promeſſe de mariage qu'il avoit donnée à la marquiſe ; & il dit un jour à M. de Sulli, qu'il la preſſoit tous les jours de lui rendre cette promeſſe, *afin d'avoir repos avec ſa femme. Encore*, ajouta-t-il, *que cette promeſſe ne ſoit qu'une niaiſerie, étant conditionnée comme elle eſt, ainſi que m'en ont aſſuré des eccléſiaſtiques à qui j'en ai parlé, & qu'elle-même, lorſqu'elle me la montra pour la ſigner, me dit ne pouvoir me nuire, ne préjudicier, ni elle s'en ſervir, ni s'en prévaloir.*

Tome 2. ch 31. ancienne édition.

Mais la marquiſe de Verneuil refuſoit opiniatrément de donner au roi cette ſatisfaction ; & quand il lui demandoit cette promeſſe, elle lui répondoit *inſolemment qu'il pouvoit bien la chercher ailleurs, parce qu'aſſurément il ne l'auroit jamais d'elle.* Il juroit de ſon côté, qu'il la lui feroit bien rendre ; & comme elle s'appercevoit qu'il ne s'obſtinoit à la demander que pour contenter la reine, elle lui parloit de cette princeſſe en des termes ſi offençans, qu'il dit lui-même qu'il avoit penſé *s'échapper à lui donner ſur la joue.*

Ibid. ch. 32.

Digitized by Google

M. de Sulli étoit ſans ceſſe occupé à le raccommoder, tantôt avec la reine, & tantôt avec la marquiſe de Verneuil, ſans pouvoir y réuſſir que pour quelques jours tout au plus, après quoi les querelles recommençoient avec plus d'aigreur & de vivacité que jamais.

Le roi ſe plaignoit des exceſſives libéralités que la reine faiſoit à la Galigaï & à ſon mari, qui abſorboient tout l'argent qu'il pouvoit lui donner. Il trouvoit mauvais que ces étrangers, oubliant *leur baſſe extraction*, oſaſſent aſpirer aux plus hautes dignités de l'état, comme ſi elles duſſent être la récompenſe de la diviſion qu'ils entretenoient perpétuellement dans ſa famille. M. de Sulli n'étoit pas le ſeul qui ſe mêlât d'adoucir l'eſprit de la reine. M. de Silleri y travailloit de ſon côté, & les auteurs des Mémoires de Sulli lui rendent la juſtice qu'il s'y comportoit avec plus d'art & plus d'inſinuation que M. de Sulli, qui étoit naturellement d'un caractere plus ferme & plus déciſif.

On voit dans les Mémoires de ce dernier, une lettre que le roi lui écrivit au ſujet de ces brouilleries, dans laquelle il lui mande, *j'ai reçû ce matin une lettre d'elle*, (c'eſt-à-dire de la reine,) *que j'ai reconnue de votre ſtyle, non du ſien ni de celui de M. de Silleri ; elle eſt étrange & ſi vous ne lui remontrez, elle le deviendra encore davantage.* Cependant le roi vouloit toujours ravoir la promeſſe de mariage qu'il avoit donnée.

Le pere Daniel fait entendre que cette promeſſe ne fut rendue au roi qu'après que le comte d'Auvergne eut été arrêté. Les Mémoires de Sulli ſuppoſent au contraire que ce comte étoit encore libre en Auvergne, quand cette promeſſe fut rendue, puiſqu'on y voit une converſation du roi avec M. de Sulli, dans laquelle ce prince lui dit, que meſſieurs de Bouillon & de la Tremoille, d'Entragues, & même madame de Verneuil avoient formé une conſpiration contre l'Etat, *par dépit de ce qu'il lui avoit fait rendre cette promeſſe de mariage.* Enſuite le roi ajoute qu'il eſt réſolu de faire arrêter le comte d'Auvergne, *& de l'attraper par fineſſe.* Ibid. ch. 64.

Ce qui ſuppoſe évidemment que la promeſſe de mariage étoit déja rendue avant que le comte fut arrêté.

Au reſte, le roi n'étoit pas encore bien inſtruit lui-même, quand il diſoit que les d'Entragues avoient conſpiré contre l'Etat, *par dépit de ce qu'on leur avoit fait rendre la promeſſe de mariage*, puiſqu'il eſt certain qu'ils avoient fait un traité avec l'Eſpagne, dans le temps qu'ils avoient encore cette promeſſe, dont les Eſpagnols prétendoient ſe prévaloir, pour exciter des troubles dans le royaume.

Le pere Daniel ne paroit pas s'être ſuffiſamment expliqué ſur les moyens dont le roi fut obligé de ſe ſervir, pour tirer cet écrit des mains du ſieur d'Entragues.

Il ſe contente de dire, en parlant du roi : *Il commença par ordonner à d'Entragues le pere, de lui remettre en main l'écrit ou promeſſe, dont la*

Digitized by Google

marquiſe ſe faiſoit tant d'honneur.... Il obeit & rendit cet écrit en préſence du comte de Soiſſons, &c. mais ſi l'on s'en rapporte à M. le Laboureur, l'obéiſſance du ſieur d'Entragues ne fut pas à beaucoup près auſſi prompte que le pere Daniel le fait entendre, & le roi n'auroit pas témoigné ſi ſouvent à M. de Sulli, à quel point il ſe trouvoit embarraſſé à ravoir cet écrit, s'il n'eût fallu qu'un ordre donné au ſieur d'Entragues, pour l'obliger à le rendre.

Tome 2. l. 7. ch. 3. M. le Laboureur, dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, raconte la maniere dont on fut obligé de s'y prendre, pour le forcer à cette reſtitution, & il entre là-deſſus dans un détail fort curieux, qui prouve clairement, s'il eſt véritable, que le ſieur d'Entragues étoit bien éloigné de vouloir rendre un écrit, qu'il jugeoit ſi précieux, ſur un ſimple commandement du roi.

Ce ſeigneur ſe tenoit renfermé dans ſon chateau de Marcouſſy, où il n'étoit pas facile de pénétrer, parce qu'il étoit ſur ſes gardes, comme s'il eût voulu ſoutenir un ſiége. Le roi réſolu de l'y faire arrêter, s'adreſſa au prevôt Defunctis, & lui offrit cinq régimens & dix pieces de canon, pour ſe rendre maître du chateau: mais le prevôt lui repréſenta qu'il falloit plutôt uſer d'adreſſe que de violence, dans la crainte que le ſieur d'Entragues, averti du deſſein du roi, par la marche des troupes, & par les préparatifs du ſiége ne prît le parti de bruler tous les papiers qui pouvoient ſervir à le convaincre. Le roi fut frappé de cette raiſon, & il chargea le prevôt de s'introduire par ſurpriſe avec main-forte dans le château de Marcouſſy, & de ſe ſaiſir de la perſonne du ſieur d'Entragues & de ſes papiers. Le prevôt ne demanda que quinze jours pour exécuter ſon projet, en priant le roi de ne le communiquer à perſonne. Ce que le roi lui promit, en l'aſſurant qu'il n'en parleroit pas même à la reine.

Le prevôt envoya d'abord à Marcouſſy un de ſes archers déguiſé en gueux, & qui contrefaiſoit l'eſtropié. Cet archer demeura huit jours à roder dans le village de Marcouſſy, obſervant avec ſoin ce qui ſe paſſoit au tour du château; il remarqua que les ponts étoient toujours levés, ſans que perſonne y pût entrer ou en ſortir, excepté le vendredi, que l'on abaiſſoit l'un des ponts, pour recevoir des proviſions, qui étoient apportées par les gens du village, & reçûes par le cuiſinier.

L'archer revint faire ſon rapport au prevôt, qui forma ſon plan ſur ces obſervations. Il ſe fit conduire par des chemins détournés, juſqu'au bois qui joint le parc de Marcouſſy, où il ſe tint en embuſcade, avec quarante archers, pendant la nuit du jeudi au vendredi, & il retint avec lui le guide qui l'avoit conduit; il avoit pris la précaution de ſe fournir de quatre habits de payſannes, & de diverſes proviſions qu'il fit porter par quatre archers intelligens & courageux, déguiſés en payſannes; ils arriverent de grand matin à une des portes

portes du chateau de Marcouſſy, dont le pont fut abbattu. Le cuiſinier ſe préſenta pour acheter les proviſions; les quatre archers s'approcherent, & un d'eux tirant un piſtolet qu'il tenoit caché ſous ſon tablier, lui déclara que s'il diſoit un ſeul mot, il périroit ſur le champ. Ils ſe ſaiſirent de la porte, ſans qu'il y eût le moindre bruit. Le prevôt fut bientôt averti, il arriva avec le reſte de ſon eſcorte, & entra dans le château. Il rencontra d'abord le valet de chambre du ſieur d'Entragues, qui fut menacé de mort s'il diſoit une ſeule parole. Les archers ſe ſaiſirent des portes de l'appartement du ſieur d'Entragues, & le prevôt ſe fit conduire juſques dans la chambre où il étoit couché, & enſeveli dans un profond ſommeil. Le prevôt attendit fort tranquillement pendant une heure qu'il s'éveillât; & lorſqu'il appella ſon valet de chambre, le prevôt ouvrit lui-même le rideau du lit, & lui déclara qu'il venoit l'arrêter de la part du roi. Jamais homme ne fut plus étonné. Il ſe leva, & voulut aller ouvrir une armoire, pratiquée dans l'épaiſſeur du mur, derriere une tapiſſerie, diſant qu'il y vouloit prendre un bail de vingt mille écus, qu'il deſtinoit au mariage de ſa fille, & qu'il devoit délivrer dans trois jours, ſans quoi il couroit riſque de faire une perte conſidérable: mais le prevôt ne ſe paya pas de cette raiſon. Le ſieur d'Entragues lui dit que s'il vouloit lui laiſſer prendre les papiers qui étoient dans cette armoire, il lui donneroit une caſſette qu'il voyoit ſur ſa table, dans laquelle il y avoit pour 50 mille écus de pierreries, qui appartenoient à ſa fille : mais le prevôt fut inflexible. L'armoire demeura fermée, le prevôt y mit le ſcellé, & en laiſſa ſeulement la clé au ſieur d'Entragues, qui fut conduit à Paris, & mis en priſon dans la Conciergerie. Une partie des archers étoit reſtée en garniſon dans le château où le prevôt retourna, pour faire l'inventaire des papiers du ſieur d'Entragues, en préſence de Gautier ſon ſecrétaire.

On ne trouva point la promeſſe de mariage que l'on vouloit avoir, dans cette armoire qui étoit devenue ſi ſuſpecte, par l'empreſſement que le ſieur d'Entragues avoit eu de l'ouvrir : mais en récompenſe on y fit d'autres découvertes, qui n'étoient pas moins importantes. Il y avoit dans l'armoire une liaſſe de papiers, qui contenoit cinq pieces : 1°. un chiffre du roi d'Eſpagne, 2°. une lettre du même roi, écrite en François, & adreſſée à M. d'Entragues, 3°. une autre lettre toute ſemblable, adreſſée à la marquiſe de Verneuil, 4°. une lettre pareille, pour le comte d'Auvergne, 5°. Un acte en forme de promeſſe, ſigné du roi d'Eſpagne, & écrit en François, par lequel ce prince s'engageoit avec ſerment à faire reconnoître pour dauphin de France M. le duc de Verneuil, & pour vrai & légitime héritier de la couronne, & en cas que l'on le lui remit entre les mains, de lui donner cinq forteresſes en Portugal, avec un titre convenable, & cinquante mille ducats de penſion; de donner pareille-

ment aux ſieurs d'Entragues & au comte d'Auvergne, deux places fortes, & à chacun vingt mille ducats de penſion, & de les aſſiſter de toutes ſes forces, quand l'occaſion s'en préſenteroit.

Il n'y avoit que l'eſprit de la ligue & les extravagances auxquels il s'étoit porté, qui pût donner quelque ombre de vrai-ſemblance à de pareilles chimeres. Le conſeil d'Eſpagne étoit ſans doute trop éclairé, pour entreprendre ſérieuſement de mettre la couronne de France ſur la tête de M. de Verneuil : mais il cherchoit à cauſer du chagrin au roi, & à troubler le royaume, & malheureuſement il s'y trouvoit encore des eſprits aſſez foibles pour ſe prêter à de ſemblables projets, & pour y trouver quelque apparence de poſſibilité. Quoi qu'il en ſoit, le prevôt ayant ſaiſi toutes les pîeces dont on vient de parler, les apporta lui-même au roi, qui les envoya au procureur général, pour s'en ſervir dans le procès que l'on inſtruiſoit contre le ſieur d'Entragues.

Quand il fut que l'on avoit en main des preuves ſi évidentes de ſa trahiſon, il ſe crut perdu, & ne trouva plus d'autre moyen de ſe tirer d'un ſi mauvais pas, qu'en livrant, enfin, cette promeſſe de mariage, que le roi vouloit avoir depuis ſi long-temps, & que l'on n'avoit pû découvrir quelque recherche & quelque renverſement que l'on eût pu faire dans le château de Marcouſſy.

Il demanda à parler au prevôt Defunctis, qui le vint trouver avec la permiſſion du roi. D'Entragues lui dit qu'il voyoit bien qu'il n'y avoit plus de grace à eſpérer pour lui, à moins qu'il ne rendit au roi cette promeſſe, qu'il cherchoit avec tant d'empreſſement, & qu'il s'offroit à indiquer le lieu où elle étoit cachée, ſi on vouloit lui donner quelque aſſurance pour ſa vie. Le roi qui vouloit ravoir cette promeſſe à quelque prix que ce fût, accorda ſans balancer la grace qu'on lui demandoit. D'Entragues indiqua l'endroit où il l'avoit cachée, & le ſieur de Lomenie fut envoyé à Marcouſſy, pour la prendre & pour la porter au roi. Elle étoit dans une des chambres du château où l'on avoit pratiqué un trou dans l'épaiſſeur du mur dont l'ouverture avoit été murée ſi exactement qu'il étoit impoſſible de s'en appercevoir. L'écrit ſigné de la main du roi étoit dans une bouteille, où il y avoit du coton, dans la crainte que l'humidité n'endommageât le papier, & cette bouteille étoit renfermée dans une autre bouteille de verre.

C'eſt ainſi que le roi vint enfin à bout de ravoir cette promeſſe de mariage, qu'il avoit imprudemment donnée, & dont l'Eſpagne prétendoit ſe ſervir, pour exciter du trouble dans le royaume. On voit par ce récit que le ſieur d'Entragues étoit bien éloigné de rendre cette promeſſe ſur un ſimple ordre du roi, puiſqu'il fallut employer tant de précautions, & uſer de tant d'artifice pour le ſurprendre, & que la ſeule crainte d'une mort prochaine & inévitable, fut capable de la lui arracher.

Digitized by Google

Ce même récit prouveroit encore que le pere Daniel n'auroit pas du ſuppoſer, comme il a fait, que le ſieur d'Entragues avoit rendu la promeſſe de mariage avant que le roi l'eût fait arrêter, puiſque, ſelon M. le Laboureur, il ne la rendit que lorſqu'il étoit à la Conciergerie, dans le temps que l'on commençoit à inſtruire ſon procès dans les formes.

Mais on ne doit pas diſſimuler les difficultés qui ſe rencontrent à accorder les faits rapportés par M. le Laboureur, avec les époques marquées par les autres hiſtoriens, & dans des pieces manuſcrites & authentiques.

1°. Il eſt certain que la promeſſe de mariage fut remiſe entre les mains du roi, dès le onzieme Juillet 1604: en voici la preuve, on lit ces paroles au bas de la promeſſe de mariage dans la copie que le pere Daniel a citée.

" Nous ſouſſigné François de Balzac ſieur d'Entragues, reconnoiſſons & certifions que l'écrit ci-deſſus eſt le vrai & ſeul écrit fait par le roi à notre ſupplication & inſtance, au lieu porté par icelui, & depuis mis en nos mains lequel nous avons préſentement rendu à Sa Majeſté, en préſence de meſſeigneurs les comte de Soiſſons & duc de Montpenſier, M. le Chancelier, les ſieurs de Silleri, de la Gueſle procureur général, & Jeannin conſeiller au conſeil royal. Fait à Paris ce onzieme Juillet 1604. Signé, Balzac.

" Et enſuite: Nous ſouſſignés conſeillers & ſecrétaires d'état de S. M. certifions ledit ſieur d'Entragues avoir écrit & ſigné de ſa propre main la reconnoiſſance, & certification ci-deſſus écrite. Fait au lieu, jour & an ſuſdits, en préſence des princes & ſieurs ci-deſſus nommés, leſquels pour reconnoiſſance ont ſigné. Les princes Charles de Bourbon, Henri de Bourbon, Bellievre, N. Brulard, de la Gueſle, P. Jeannin, de Neufville & Potier.

Collationné ſur l'original, par nous ſouſſignés le 11 jour de Juillet 1604. De Neuville, Potier.

Il eſt évident, par cet acte, que la promeſſe de mariage fut rendue le 11 Juillet 1604: mais ſi l'on en croit le Journal de l'Etoile, le ſieur d'Entragues ne fut amené à la conciergerie que le 11 Decembre de la même année 1604. Voici ſes paroles.

DECEMBRE.

" Le ſamedi 11 de ce mois, M. d'Entragues fut amené priſonnier à la Conciergerie du Palais, par M. Defunctis prevôt des maréchaux. Il étoit dans un coche fermé, que Marcouſſy ſon fils accompagnoit à cheval, mais ſans aucune ſuite ni compagnie: quand il fut arrivé, il demeura long-temps ſans pouvoir avoir ni feu ni lumiere. " 1604. tome 5.

Il faut dire néceſſairement, ou que l'Etoile s'eſt trompé dans la date de l'empriſonnement du ſieur d'Entragues ou que le récit de M. le Laboureur n'eſt point exact, quand il aſſure que ce ſeigneur ne rendit la promeſſe que lorſqu'il étoit à la Conciergerie ſur l'aſſurance qu'on lui donna de lui ſauver la vie qu'il avoit mérité de perdre. Ce qui pourroit infirmer le témoignage de l'Etoile, c'eſt qu'il prétend que la promeſſe avoit été rendue dès le 2 Juillet 1604. Voici ſes paroles.

JUILLET.

1604. " Le vendredi 2 de ce mois, la prétendue promeſſe de mariage „ faite par le roi à la marquiſe, fut rendue à Sa Majeſté, au logis de „ M. le chancelier, avec la décharge miſe au bas. „

Quoique l'acte même & la décharge que l'on vient de rapporter, ne ſoient datées que du 11 Juillet 1604. On voit par-là combien les hiſtoriens trouvent de difficultés à ranger les faits ſelon l'ordre du temps où ils ſe ſont paſſés, & à fixer leur véritable époque.

Lib. 132. M. de Thou s'éloigne encore davantage du récit de M. le Laboureur, quand il aſſure que le roi fut obligé de donner vingt mille écus à la marquiſe de Verneuil, & de promettre à ſon pere le bâton de maréchal de France, pour le déterminer à rendre la promeſſe. Le même auteur dit poſitivement que cet acte fut remis au roi avant que le comte d'Auvergne & le ſieur d'Entragues euſſent été arrêtés.

Il paroît avoir ignoré les faits racontés par M. le Laboureur; &, en rapportant les réponſes du ſieur d'Entragues, dont il devoit être bien inſtruit, puiſqu'il étoit un des juges, il lui fait dire qu'il n'avoit jamais penſé à remettre la promeſſe de mariage faite en faveur de ſa fille, en d'autres mains que celles du roi, & qu'il avoit toujours offert à Sa Majeſté de la rendre, l'ayant toujours gardée avec ſoin, juſqu'à ce qu'elle lui eût été rendue.

Le comte d'Auvergne refuſa d'abord de répondre aux commiſſaires qui lui furent envoyés à la Baſtille; c'étoient Achille de Harlai, premier préſident, Etienne Fleuri, & Philbert Thurin conſeillers au parlement. Il leur préſenta des lettres d'abolition qu'il avoit eues du roi, & un brevet qui ſembloit le mettre à couvert des pourſuites de la Juſtice. L'avocat général Servin fut envoyé au roi, auquel il repréſenta fortement les inconvéniens de ces ſortes de graces. Le roi répondit qu'il avoit été forcé de les accorder à la néceſſité des temps; mais que le comte d'Auvergne étant retombé pour la troiſieme fois, ne méritoit plus aucune faveur; que l'on ne devoit avoir aucun égard aux lettres & au brevet qu'il avoit obtenus; & qu'il falloit le ſommer de répondre, à peine d'être tenu pour convaincu. Il répondit, en effet, & tâcha de pallier ou d'excuſer ſon

crime, en rejettant une partie de ſes fautes ſur le ſieur d'Entragues & ſur ſa fille. D'Entragues de ſon côté, tâcha d'excuſer ſa fille autant qu'il étoit poſſible, & chargea fortement le comte d'Auvergne; c'étoit apparemment ce qui fit dire à la marquiſe : *qu'elle ne demandoit qu'un pardon pour ſon pere, une corde pour ſon frere, & juſtice pour elle.* Journal de l'Etoile.

Elle ne fut point miſe en priſon à la Conciergerie ni à la Baſtille; on ſe contenta de la retenir dans la maiſon du ſieur Audicourt, ſituée dans la rue S. Paul, où elle étoit logée. Le ſieur Tétu chevalier du guet, fut chargé de la garder & d'en répondre ſur ſa vie. Cet officier voulut l'engager à recourir à la clémence du roi : mais elle répondit fierement que n'ayant commis aucune faute, elle n'avoit pas beſoin de pardon. Mercure François, tome 1. Journal de l'Etoile, tome 3.

Elle ajouta, ſi l'on en croit le Journal, *qu'elle ne ſe ſoucioit point de mourir, au contraire, qu'elle le déſiroit; mais que ſi le roi ſe portoit à ſon égard à cette extrémité, on diroit toujours qu'il avoit fait mourir ſa femme, & qu'elle avoit plus de droit au titre de reine, que celle qui le portoit.*

M. de Thou dit que l'on produiſit au comte d'Auvergne & au ſieur d'Entragues, quantité de lettres, d'actes & d'autres écrits, qui contenoient des preuves convaincantes de leurs conſpirations : mais comme il ne ſpécifie aucun de ces écrits, on ne ſait ſi ceux qui ſont indiqués par M. le Laboureur étoient du nombre.

Le nouvel éditeur des Mémoires de Sulli, obſerve dans une note qu'Amelot de la Houſſaye aſſure, que l'on ne put jamais trouver l'original du traité que le comte d'Auvergne & le ſieur d'Entragues avoient fait avec l'Eſpagne, parce que cette piece avoit été miſe entre les mains d'Antoine Eugene Chevillard threſorier général de la gendarmerie de France, leur parent & leur ami. Il tenoit le traité caché dans ſon pourpoint, & lorſqu'il fut mis à la Baſtille, l'ayant déchiré en mille morceaux, qu'il mêla dans ſa ſoupe, il trouva moyen de l'avaler. Tome 5. l. 18.

Amelot de la Houſſaye ajoute que le comte d'Auvergne faiſoit un ſi grand fond ſur l'adreſſe & ſur la fidélité de Chevillard, que dans les trois interrogatians qu'il ſubit, il dit avec autant de confiance que s'il eût été innocent : *Meſſieurs, montrez-moi une ligne d'écriture, par laquelle on puiſſe me convaincre d'avoir traité avec le roi d'Eſpagne, ou ſon ambaſſadeur, & je vais ſigner au-deſſous mon arrêt de mort, & me condamner moi-même à être écartelé tout vif.*

On voit cependant que M. de Thou aſſure que l'on produiſit dans ce procès *des lettres, des actes & des inſtructions écrites de la main du comte d'Auvergne & du ſieur d'Entragues, qui furent examinés avec beaucoup d'attention.* Livre 132.

D'ailleurs, ſi Chevillard eût été mis à la Baſtille, comme ſuſpect

d'être entré dans ces intrigues, on l'eut interrogé comme les autres accusés, & il y a apparence que M. de Thou en auroit dit quelque chose ; cependant il n'en dit pas un seul mot, & son silence, en pareille occasion, suffiroit pour jetter quelque doute dans l'esprit, sur le récit d'Amelot de la Houssaye.

Le pere Daniel raconte quelle fut l'issue de ce grand procès. Les lettres d'abolition accordées à la marquise, furent enthérinées le 6 Septembre 1605, & le roi la dispensa de se présenter en personne au parlement. Tout le monde crut, ainsi que le pere Daniel l'a observé, qu'un reste d'affection pour la marquise de Verneuil, & la considération des enfans qu'il avoit eu d'elle, le détermina à faire grace aux coupables. Si le récit de M. le Laboureur est véritable, celle du sieur d'Entragues lui fut assurée, quand il rendit la promesse de mariage. A l'égard du comte d'Auvergne, la plûpart croyent qu'elle fut accordée aux prieres de Marie Touchet sa mere.

Bassompierre en rapporte un autre motif au premier tome de ses Mémoires. Il prétend avoir été présent, lorsque le roi dit aux courtisans, « que le feu roi Henri III, son prédécesseur, ne lui avoit en „ mourant, (*a*) recommandé que M. le comte d'Auvergne & M. le „ Grand, & qu'il ne vouloit pas qu'il fût dit qu'il eut fait mourir un „ homme, que celui qui lui avoit laissé le royaume, lui avoit si affec- „ tionnément recommandé. »

Le nouvel éditeur des Mémoires de Sulli, observe qu'il n'est point parlé de ce motif dans les entretiens qu'Henri IV & M. de Sulli eurent ensemble sur ce sujet : mais il ne s'ensuit pas delà qu'Henri IV n'ait pû tenir en public le discours rapporté dans les Mémoires de Bassompierre, ni même que la recommandation d'Henri III n'ait pû influer en partie dans les ménagemens que son successeur voulut bien avoir en cette occasion pour le comte d'Auvergne.

Le sieur d'Entragues, retiré dans son château de Malesherbes, trouva moyen d'entretenir des correspondances avec le comte, renfermé dans la Bastille, & il entreprit de le faire évader. La cour fut instruite de ce dessein, par un nommé le Cordier, & l'on trouva dans le bois de Malesherbes, les cordes, les poulies & les machines destinées à faciliter l'évasion du comte. Le roi ordonna au grand prevôt d'aller interroger le sieur d'Entragues, qui refusa d'abord de répondre, parce qu'il étoit d'une condition trop distinguée, pour qu'on pût l'obliger à comparoître devant un tel commissaire. Le roi fit expédier une commission particuliere au grand prevôt, & il ne fut plus possible à M. d'Entragues de contester sa compétence. Il répondit, & fit un long mémoire, pour se justifier : mais M. de Sulli assure qu'il ne lui fut pas possible d'expliquer ce que vouloit dire cet

Mém. de Sulli, t. 5. l. 28. nouv. édition.

(*a*) C'est-à-dire, lorsqu'il fut blessé n'étoit pas à S. Cloud, lorsqu'il rendit par le moine Clément ; car Henri IV le dernier soupir.

Digitized by Google

amas de cordes & de poulies, que l'on avoit trouvées dans ſes bois. Quoi qu'il en ſoit, cette affaire n'eut aucune ſuite. M. d'Entragues demeura tranquille dans ſon château, & le comte d'Auvergne fut ſeulement obſervé un peu plus exactement à la Baſtille.

Quant à la marquiſe d'Entragues, elle ſurvécut au roi, & fut même ſoupçonnée d'avoir contribué à la mort de ce prince, du moins le lui a-t-on reproché dans des écrits publics, dont on parlera dans la ſuite.

M. le Laboureur prétend que vers la fin du regne d'Henri IV, elle voulut épouſer le duc de Guiſe, pour avoir un appui contre les reſſentimens de la reine. Il y eut même un contract de mariage, que le duc de Guiſe déſavoua, & qu'elle entreprit de faire valoir. Il étoit ſigné de deux notaires : mais l'un étoit mort quand elle le produiſit, & l'autre qui vivoit encore, nioit avoir jamais ſigné cette piece. On y voyoit auſſi la ſignature du duc de Guiſe, & celle de la marquiſe : mais le duc prétendoit que l'on avoit contrefait ſon écriture. Il vouloit épouſer alors la douairiere de Montpenſier, recherchée par le comte de Soiſſons, & la marquiſe formoit oppoſition à ce mariage, en vertu du contrat, vrai ou ſuppoſé, qu'elle produiſoit. La reine qui n'aimoit pas le comte de Soiſſons, & qui étoit devenue régente, prit le parti du duc de Guiſe, & le préſident Jeannin détermina la marquiſe de Verneuil à ſe déſiſter de ſes pourſuites. Elle mourut le 9 Fevrier 1633, âgée de 64 ans.

De la maiſon de Courtenai.

CE fut ſous le regne d'Henri IV que la maiſon de Courtenai réclama la qualité & les prérogatives des princes du ſang, comme deſcendue en ligne maſculine de Pierre de France, cinquieme fils de Louis le Gros, & frere de Louis le Jeune. Meſſieurs de Courtenai, vivoient depuis long-temps retirés dans leurs terres, & l'aîné de leur maiſon ayant été aſſigné pour qu'il eût à produire ſes titres de nobleſſe, cette recherche donna lieu à la demande ſolennelle, qu'ils firent au roi d'être reconnus pour princes de la maiſon de France : Leur requête étoit datée du 15 Fevrier 1603 ; elle fut accompagnée d'un long mémoire qu'ils remirent à M. le chancelier, dans lequel ils montroient leur origine. Le chancelier leur dit qu'ils ne devoient point preſſer le roi ſur cette affaire ; que leur qualité étoit aſſez connue, & que leurs peres s'étant contentés de la ſituation où ils ſe trouvoient eux-mêmes, ils ne devoient point aſpirer à de plus grandes prérogatives. Cette réponſe ne les ſatisfit pas ; ils répondirent que ſi leurs peres n'avoient rien demandé, c'eſt que perſonne ne s'étoit aviſé de conteſter leur état ; que ſi on l'eut oſé faire, ils n'euſ-

Recueil de pieces ſur la maiſon de Courtenai, imprimé à Paris en 1613.

Digitized by Google

ſent pas manqué de s'en plaindre, & que puiſqu'ils étoient inconteſtablement de la maiſon royale, perſonne ne pouvoit trouver à redire qu'ils priſſent dans tous les actes la qualité de princes du ſang. Le chancelier leur répondit qu'il ne leur parloit plus comme chancelier, mais comme leur ami; & qu'à ce titre, il les prioit de ne rien faire là-deſſus, ſans y avoir bien penſé.

Le 17 Fevrier ils préſenterent une ſeconde requête au roi, qui la reçut en perſonne, en leur diſant qu'ils *euſſent patience, & qu'ils ne trouveroient jamais en lui que droit & raiſon.* Ils demeurerent tranquilles pendant neuf mois, pour donner le temps au roi de délibérer murement ſur une affaire ſi importante, & le 15 Decembre 1603, ils préſenterent une troiſieme requête, pour demander une déciſion. Le roi, en recevant cette requête, leur dit qu'il la feroit voir à ſon conſeil, & la donna à M. de Freſne ſecrétaire d'état, avec ordre de la communiquer à M. le chancelier.

Le conſeil s'aſſembla le 6 Fevrier 1604, pour délibérer ſur la requête. Il étoit compoſé de M. le chancelier, de meſſieurs de Villeroi, de Freſne & de Geſvre ſecrétaires d'état, de meſſieurs de Silleri, de Chateau-neuf, de Maiſſe, Jeannin, Boiſſiſe, Caumartin & du procureur général du parlement. La requête du 15 Decembre y fut rapportée par le ſieur de Freſne: mais meſſieurs de Courtenai ne purent ſavoir au juſte ce qui s'y étoit paſſé. M. de Freſne leur dit ſeulement que M. le chancelier s'étoit chargé de faire le rapport au roi du réſultat de ce conſeil. Ils allerent trouver ce magiſtrat, qui leur dit que le conſeil n'avoit encore rien décidé, & que pour lui il y avoit dit ſimplement ſon avis. Ils preſſerent le chancelier de s'ouvrir davantage en lui diſant qu'il ne pouvoit ignorer la juſtice de leur cauſe, & qu'il leur avoit dit lui-même, en prenant Dieu à témoin de ſa ſincérité, qu'il en étoit perſuadé en ſa conſcience. Le chancelier ſe contenta de leur répondre: *Meſſieurs, c'eſt la vérité que votre requête a été vue au conſeil, & que vous n'avez point de partie.*

Ils furent cependant que quelques-uns de ceux qui aſſiſtoient à ce conſeil, avoient été d'avis qu'il n'étoit point à propos d'admettre de nouveaux princes dans la maiſon de France, & qu'en laiſſant meſſieurs de Courtenai dans l'état où on les avoit trouvés, on ne leur feroit aucun tort. Ces meſſieurs firent auſſi-tôt un nouveau mémoire, pour répondre à tout ce que l'on pouvoit leur objecter, & ils l'appuyerent par une remontrance qu'ils adreſſerent au roi, & qui eſt datée du 7 Janvier 1605. La requête fut renvoyée au chancelier: mais meſſieurs de Courtenai ne purent obtenir aucune réponſe claire & préciſe; & l'affaire demeura ſuſpendue juſqu'au 22 Janvier 1608, qu'ils préſenterent encore une requête au roi. Huit jours après, ils allerent trouver M. le chancelier; c'étoit alors M. de Silleri qui avoit ſuccédé à M. de Bellievre. Ce magiſtrat leur dit que par le commandement

dement du roi, il avoit remis leur requête entre les mains du procureur général, avec ordre de la communiquer aux avocats généraux du parlement. Cette requête demeura un mois entre les mains du procureur général. Quelque instance que pussent faire messieurs de Courtenai, pour être expédiés, on les remettoit d'un jour à l'autre : enfin les gens du roi ayant donné leur avis à M. le chancelier, il dit à messieurs de Courtenai, qu'il en feroit le rapport au roi, & qu'ensuite il leur feroit savoir les intentions de Sa Majesté. Ils revinrent quelque temps après, pour apprendre ce qu'il avoit plû au roi de décider.

Le chancelier leur dit : *Messieurs, le roi m'a commandé de vous dire que vous differiez votre poursuite, & que vous la laissiez là.* Ils prierent le chancelier de leur dire si c'étoit donc l'intention du roi de leur refuser la justice, & s'il leur étoit défendu de la demander : *Non, messieurs*, répliqua le chancelier, *il ne vous la refuse pas.* Ils représenterent que c'étoit bien la leur refuser, que de leur ordonner, comme on faisoit, de cesser toute poursuite, sur un objet qui intéressoit si fort les droits de leur naissance, & l'honneur de leurs ancêtres. Alors le chancelier leur dit : *Et bien, messieurs, s'il ne tient qu'à cela, l'on vous fera justice, mais non pas telle que vous la demandez.* Ils regarderent cette réponse comme une menace, & ils répliquerent avec fermeté, " que s'ils étoient assez malheureux que d'être abandonnés de la jus-
" tice & de la protection de leur prince, n'étant pas nés souverains,
" pour se faire justice eux-mêmes, il ne leur restoit plus que de sup-
" plier Sa Majesté de leur permettre de se retirer hors de son royau-
" me, pour être affranchis des injures & des indignités, à quoi ils
" demeuroient exposés, la justice ne leur étant libre & ouverte faute
" de protection. "

Le chancelier comprit, par ce discours, toute la grandeur de leur ressentiment ; il se radoucit, & leur dit, que s'ils vouloient qu'il représentât quelque chose au roi de leur part, & le lui dire en particulier, il le feroit très-volontiers. Deux jours après, ils lui apporterent un nouveau mémoire, dans lequel ils insistoient fortement, pour demander un jugement définitif. Le chancelier le communiqua au roi, & leur dit ensuite, qu'il avoit représenté à Sa Majesté tout ce qu'ils lui avoient dit & donné par écrit, & que le roi vouloit encore assembler un conseil pour en délibérer. Ils mirent alors une nouvelle remontrance entre les mains de M. le chancelier, datée du 14 Juin 1608, & furent trouver le roi au jardin des Tuileries, pour le supplier d'y avoir égard. Le chancelier leur dit quelques jours après, que le roi lui avoit parlé sur cette affaire, & que Sa Majesté persistoit toujours dans la même résolution d'assembler un conseil, auquel même il vouloit appeller les présidens de son parlement, pour délibérer sur les moyens de leur rendre justice. Ils eurent alors une lueur

d'eſpérance, & ils préſenterent un nouveau mémoire, pour preſſer la concluſion de cette affaire : mais ce mémoire n'eut pas plus d'effet que les précédens. Ils virent encore le roi, qui leur dit qu'il ne pouvoit leur faire aucune réponſe qu'avec l'avis de ſon conſeil ; ils retournerent au chancelier, qui leur promit que le roi leur feroit juſtice, ajoutant qu'elle leur étoit due, & le 14 Decembre 1608, il leur dit qu'il avoit eu un long entretien avec le roi, ſur leur affaire, & que Sa Majeſté s'étoit arrêtée à un point qui étoit de ne rien décider, ſans avoir aſſemblé un conſeil ſolennel, auquel il vouloit appeller meſſieurs les princes, les préſidens de ſa cour de parlement, & pluſieurs perſonnes notables de ſon conſeil ordinaire. Il faut remarquer que dès le commencement de leur pourſuite, le chancelier de Bellievre leur avoit déclaré que leur affaire intéreſſoit ſi particuliérement la maiſon royale, qu'elle ne pouvoit être décidée que par le roi. Ainſi il ne leur étoit pas poſſible de la porter à aucun des tribunaux ordinaires.

Mais le conſeil ſolennel que l'on leur promettoit, n'ayant point été aſſemblé, meſſieurs de Courtenai, las de ſolliciter inutilement, depuis ſix années, ſe déſiſterent enfin de leur pourſuite, ſans ceſſer de ſoutenir qu'elle étoit juſte & légitime. Meſſieurs de Sainte-Marthe, & d'autres célebres généalogiſtes ont mis leur généalogie avec celle des autres branches de la maiſon royale : mais malgré tout ce que l'on a pû dire ou écrire en leur faveur, ils n'ont point joui des honneurs & des prérogatives attachés à la qualité de prince du ſang.

On lit dans pluſieurs éditions de l'hiſtoire d'Henri IV, par M. de Perefixe, que Robert de Clermont, ayant pris le nom de Bourbon, retint toujours les armes de France. *Cette ſage précaution*, dit M. de Perefixe, *a beaucoup ſervi à ſes deſcendans, pour ſe maintenir dans le rang de prince du ſang, que ceux de Courtenai ont perdu, pour n'en avoir pas uſé de la ſorte.*

De la maiſon de Chaumont-Quitri.

ON fera quelques remarques particulieres ſur l'antiquité de cette maiſon, qui ſubſiſte encore ; elle eſt regardée avec raiſon comme une des plus grandes & des plus illuſtres qu'il y ait dans le royaume. Les auteurs de l'hiſtoire généalogique des grands officiers de la couronne en ont donné une généalogie, qui commence par Robert ſeigneur de Chaumont de Quitri & de Saint-Cler, dit *le Roux*, qui fit du bien à l'abbaye de S. Wandrille, en 1179. Ils ajoutent que

T. 8. p. 885.

Digitized by Google

Guillaume ſon fils, ſeigneur de Chaumont, en partie, & de Quitri confirma les donations que ſon pere avoit faites à cette abbaye, & qu'il en fit d'autres en 1213 & 1220 à celle de Gomer-Fontaine, qui fut fondée de ſon temps.

M. le Laboureur fait encore remonter plus haut l'origine de cette maiſon dans ſon introduction à l'hiſtoire de Charles VI. " Les ſieurs „ de Sainte-Marthe, dit-il, ayant fait deſcendre la maiſon de Chau„ mont, de Henri de Vermandois comte de Chaumont en Vexin, „ ſelon l'opinion du ſieur du Tillet, j'aurois été obligé d'ajouter „ parmi les princes du ſang vivans, ſous le regne de Charles V. „ Richard de Chaumont ſeigneur de Quitri, qui fut pere de Guil„ laume, pareillement ſeigneur de Quitri, & ayeul de Guillaume „ comte de Chaumont ſeigneur de Quitri, &c. conſeiller & cham„ bellan du roi, bailli & gouverneur de Sens & d'Auxerre, grand „ maître & général réformateur des eaux & forêts de France, chef „ du nom & armes de Chaumont, & ancêtre paternel du marquis „ de Quitri, aujourd'hui grand maître de la garde-robbe du roi. „ J'aurois pû joindre à cela diverſes preuves authentiques de l'ex„ traction de cette maiſon, qualifiée de race royale, par divers „ auteurs de plus de cinq cents ans, qui peut-être donnerent lieu „ à propoſer ceux de Chaumont, pour marque de l'excluſion né„ ceſſaire de ceux de Courtenai, ſous le regne d'Henri IV, comme „ devant être pareillement reconnus pour princes du ſang, ſi l'on „ leur faiſoit droit : mais en attendant l'occaſion d'en parler plus „ amplement dans mes commentaires, ſur cette hiſtoire, en l'é„ loge de Guillaume de Chaumont ſeigneur de Quitri, je me con„ tenterai d'avertir le lecteur que la troiſieme race venant de Chil„ debrand, frere légitime de Charles Martel, & la maiſon de „ Chaumont, étant iſſue des comtes du Vexin, ſortis du même „ Childebrand, ſi elle n'eſt maiſon royale, pour n'avoir point eu „ d'ancêtres rois de France ; elle eſt de la même race de nos rois, „ & par conſéquent du ſang le plus illuſtre de la Chrétienté. C'eſt „ ce qui a fait dire à Orderic Vitalis, que Dreux comte du Vexin „ étoit de la maiſon de Charlemagne, & c'eſt encore pour ce „ ſujet que Waſco ſeigneur de Poiſſi, fondateur de l'abbaye de „ Labbecourt, où il eſt inhumé, & qui étoit fils de Robert de „ Chaumont, dit l'éloquent, ſelon le même Orderic, eſt qualifié „ de race royale en ſon épitaphe, ſous le ſiecle onze cent. „

L'auteur d'un livre intitulé *Anciennes Remarques de la nobleſſe Beauvaiſine, & de pluſieurs familles de France, imprimé en* 1640, *fait pareillement deſcendre la* maiſon de *Chaumont Quitri* des anciens comtes de Vermandois. 306.

Dom Thuret religieux Bénédictin, *dreſſa une carte généalogique des rois de France*, qu'il préſenta au feu roi le 28 Avril 1665, & qui

fut enſuite publiée avec privilége. On voit dans la premiere édition de cette carte, au-deſſous du nom de Nebelong, frere cadet de Theodebert, & fils d'un autre Nebelong, neveu de Charles Martel, les armes de la maiſon de Chaumont Quitri, & à côté un cartouche où l'on lit ces paroles, *la poſtérité maſculine des comtes du Vexin, comtes & ſeigneurs de Chaumont, ſortis de ce Nebelong*, ſubſiſte encore aujourd'hui en *la perſonne de meſſire Gui marquis de Quitri, & grand maître de la garde-robbe du roi; c'eſt de cette maiſon, dont voici les armes.*

On donna une nouvelle édition de la carte généalogique de dom Thuret en 1706, dont on voit divers exemplaires où ce cartouche eſt entierement ſupprimé, ainſi que l'écuſſon des armes de Chaumont-Quitri, & dans leſquels Nebelong, neveu de Charles Martel, n'eſt plus qualifié de tige des comtes de Vexin, mais ſeulement de comte de Vexin, quoique le cartouche, l'écuſſon & la qualité de tige des comtes de Vexin, ayent été conſervés dans d'autres exemplaires, datés de la même année, ſans que l'on puiſſe dire avec certitude la véritable cauſe de cette variation. Nous avons un exemplaire de cette carte de 1706, dans lequel on n'a rien omis à cet égard de ce qui ſe voyoit dans la premiere édition, & l'on n'en débite plus aucun où le cartouche & l'écuſſon de la maiſon de Chaumont ne ſe trouve avec le titre de *tige des comtes* de Vexin, ajouté au nom de Nebelong.

De la mort d'HENRI IV.

LE pere Daniel en racontant la mort tragique & déplorable de ce grand roi, s'exprimoit ainſi dans la premiere édition de ſon hiſtoire.

Tome 3. p. 2013. « Le meurtrier fit une contenance ſi aſſurée, que s'il eût jetté ſon „ couteau ſous le carroſſe, il eût pû s'échapper : mais il le tint froi„ dement à la main. Un des gentilshommes ordinaires, qui ſuivoit „ le carroſſe, nommé Saint-Michel, l'ayant apperçû, accourut l'é„ pée à la main pour le percer : *Mais le duc d'Epernon lui cria ſa„ gement de ne le pas faire, & qu'il y alloit de ſa tête.* Ce malheureux „ fut ſaiſi & mis par le duc entre les mains d'un exempt des gardes, „ pour être conduit en priſon, & être interrogé ſur ſes complices. „ *Cette conduite du duc d'Epernon le juſtifie évidemment contre la calom„ nie, que quelques gens répandirent contre ſa réputation, au ſujet de „ cette funeſte mort du roi; car dequoi la malignité n'eſt-elle pas capable, „ à l'égard des grands, en pareille rencontre?* „ Mais dans la derniere édition que le pere Daniel a donnée de ſon hiſtoire, il a jugé à propos de ſupprimer tout ce qu'il avoit dit dans la premiere, en faveur du duc d'Epernon, au ſujet des ſoupçons que l'on avoit répandus

Digitized by Google

contre la réputation de ce seigneur, par rapport à la mort du roi. Dans cette édition, ce n'est plus ce duc qui défend à Saint-Michel, sur peine de la vie, de tuer Ravaillac, ce sont en général *les seigneurs qui étoient dans le carrosse du roi, qui lui crierent de ne le pas faire, & qu'il y alloit de sa tête.*

Ce premier changement en attire nécessairement un second; c'est la suppression totale de la réflexion, qui concerne le duc d'Epernon, pour montrer que la défense qu'il fit de tuer Ravaillac, le justifie entierement des calomnies que l'on avoit osé répandre contre lui, au sujet de la mort du roi.

Ces deux changemens n'ont pas été faits sans dessein, & ils prouvent que le pere Daniel ayant examiné avec plus d'attention qu'il n'avoit fait d'abord, ce point d'histoire, jugea que la défense de tuer Ravaillac, attribuée au duc d'Epernon, étoit un fait trop incertain pour le laisser dans son livre.

Cependant, presque tous les historiens ont assuré ce fait: on le trouve dans Matthieu, dans Dupleix, dans le Continuateur de De-Serres, dans une lettre de Nicolas Pasquier, écrite peu de jours après la mort d'Henri IV, &c. & dans la vie du duc d'Epernon. Il est vrai que l'on doit quelquefois se défier du témoignage des contemporains, quand ils rapportent des faits ou des circonstances qu'ils n'ont point vérifiés par eux-mêmes, & qui ne sont fondés que sur des bruits publics. Les partisans du duc d'Epernon étoient intéressés à débiter un fait qui tendoit à le laver de tout soupçon, au sujet de la mort d'Henri IV, & les historiens le rapportent, parce qu'ils l'avoient entendu dire.

L'auteur de la vie du duc d'Epernon, qui n'écrivoit que pour la gloire de son héros, n'avoit garde de l'omettre: mais cet auteur y ajoute une circonstance qui affoiblit extrêmement son témoignage, ainsi que l'a fort bien remarqué le nouvel éditeur des Mémoires de Sulli, dont voici les paroles.

Il avance, sans aucune preuve, « que le duc d'Epernon, qui vit „ porter le second coup, avança le bras pour le parer, & même „ qu'il le reçut en partie dans la manche de son habit, qui en fut percé. Il a sans doute voulu faire honneur à son héros, par ce trait: „ mais je ne sai s'il y pensoit bien, lorsqu'il ajoute tout de suite que „ l'assassin, après ce second coup, eut le temps d'en porter un troi„ sieme mortel, comme le second, & que le roi reçut à plein. Com„ ment si le duc d'Epernon apperçut assez le premier de ces deux coups „ pour le détourner en partie, lui & les autres ne purent-ils pas em„ pêcher le coup suivant? „ Cet historien est donc dans le cas d'avoir beaucoup trop prouvé, & si ce n'est qu'heureusement pour lui, il est fort facile de le convaincre d'erreur, son rapport même pourroit devenir une accusation contre le duc d'Epernon. Tome 7. in-12. p. 411.

Digitized by Google

Vie du duc d'Epernon, tome 3. in-12. p. 149.

On n'eſt donc nullement obligé de le croire, quand il aſſure *que le duc ſe reſſouvint du déplaiſir qu'il avoit reſſenti, & du blâme qu'on avoit donné avec raiſon à ceux qui tuerent Jacques Clement, après la mort d'Henri III, l'imprudence deſquels fut cauſe qu'on ne put jamais découvrir par ſa bouche les auteurs de ſon abominable deſſein. Il cria donc à S. Michel & aux valets de pied, qui avoient la même penſée, qu'il y alloit de leur vie, s'ils touchoient à ce malheureux, qu'on s'aſſurât de ſa perſonne, pour le mettre entre les mains de la juſtice, mais qu'on ſe gardât bien de paſſer outre.*

Il fait enſuite la même réflexion que le pere Daniel avoit miſe en d'autres termes dans la premiere édition de ſon hiſtoire, & qu'il a depuis ſupprimée dans la derniere.

Mais, dit-on, comment le roi a-t-il pû recevoir deux, ou même trois coups de poignard dans ſon carroſſe, ſans que le duc d'Epernon, qui étoit à côté de lui, & aucun des ſeigneurs qui étoient à la portiere, s'en ſoient apperçu? Cela ſeroit en effet incompréhenſible, ſi l'aſſaſſin avoit paſſé ſon bras par l'ouverture de la portiere: mais ce ne fut point par là que les coups furent portés, le roi étoit au fond d'un carroſſe, tout ſemblable à ceux que l'on appelle aujourd'hui *carroſſes de voiture*, & le duc d'Epernon étoit à côté de lui. Il avoit ordonné que l'on levât, non-ſeulement les cuirs qui fermoient les deux portieres, mais encore les mantelets, afin de mieux voir les arcs de triomphe que l'on préparoit pour l'entrée de la reine. Il s'étoit penché pour dire quelques mots à l'oreille au duc d'Epernon, auquel il montroit un papier. Les deux ſeigneurs qui étoient à la portiere de ſon côté, voyant que le roi ne vouloit pas être entendu, avoient affecté de tourner la tête du côté des chevaux; ainſi ils ne purent appercevoir ce qui ſe paſſoit de l'autre côté. Le roi montroit le flanc à découvert à l'endroit où le mantelet étoit levé. Ravaillac ſaiſit ce moment, pour conſommer ſon crime. Il leva le bras par-deſſus une des roues de derriere, & par l'ouverture qui auroit dû être fermée par le mantelet, il porta deux coups au roi en moins d'un clin-d'œil, & l'atteignit juſtement au cœur, qui étoit le plus expoſé. Ces deux coups furent ſi prompts, & le bras du meurtrier avança ſi peu pour frapper, qu'aucun de ceux qui étoient dans le carroſſe n'eut le temps de les voir ni de les parer.

Mém. mſſ. du marquis de Fontenai-Mareuil, 1. part.

Hiſt. de la mort d'Henri IV, imprimée à Paris, chez la V. Guillemot.

Mém. manuſ. 1. part. p. 49. & ſuiv.

« S'il n'y a perſonne, dit le marquis de Fontenai-Mareuil, qui „ ne ſoit étonné qu'un homme auſſi miſérable que Ravaillac, qui „ devoit à peine être ſouffert aſſez près du roi, pour le pouvoir re„ garder, ait pû ainſi le tuer; pourra-t-on ne l'être pas, qu'il ait „ rencontré ſi à point nommé tant de circonſtances propres pour „ lui aider, & deſquelles ſi une ſeulement lui eût manqué, il ne „ l'auroit jamais pu faire; comme, que dans la rue de la Feronne„ rie, par où il alloit, qui eſt ſi étroite, qu'il n'y avoit place que

Digitized by Google

„ pour passer deux carrosses à la fois ; il se trouva quasi à l'entrée une „ charette pleine de foin, qui fit aller les valets de pied par dedans „ S. Innocent, & laisser le tour du carrosse tout seul, sans quoi il n'en „ auroit pas pû approcher : que le roi, qui étoit au fonds, ne se mit „ pas à la main droite, où les boutiques ou échoppes étoient si près, „ qu'on n'eût pas pu se mettre entre deux pour l'aborder, mais de „ l'autre côté où rien n'en empêchoit ; que les mantelets étoient levés ; „ que le roi, pour lire une lettre à M. d'Epernon, qui étoit auprès „ de lui, & qu'il tenoit de la main gauche, haussât le bras, & „ montrât tout à découvert l'endroit où il fut frappé : que le cocher „ marchât si doucement, tant qu'il fut auprès de la charette, de peur „ de s'y accrocher, que ce malheureux put aisément donner son „ coup, avant que ceux qui ont accoutumé d'entourer le carrosse, & „ de se tenir à la portiere, fussent revenus ; que le capitaine des „ gardes, lequel, comme en étant chargé, y eût vrai-semblablement „ plus regardé que ne firent ceux qui étoient dans le carrosse de ce „ côté-là, n'y fût pas : & enfin que le meurtrier adressât aussi jus- „ tement dans la veine-cave, au-dessous du cœur, qui est comme si „ c'eût été dans le cœur même, que s'il eut eu beaucoup de temps „ pour le choisir, étant très-vrai-semblable qu'en quelqu'autre lieu „ que c'eût été, il n'en seroit pas mort, tant le couteau entra peu „ avant. »

Quant à la défense de tuer Ravaillac, que l'on dit avoir été faite par le duc d'Epernon, il faudroit pour en être pleinement assuré, la voir rapportée par quelques-uns de ceux qui furent témoins de ce qui se passa dans cette triste conjoncture ; encore faudroit-il examiner si son témoignage ne seroit point affoibli par quelque vûe d'intérêt qui le portât à favoriser le duc d'Epernon. On en voit qui n'ont pas jugé à propos de lui en faire l'honneur. *Ce monstre*, dit le marquis de Fontenai-Mareuil, en parlant de Ravaillac, *fut pris, & mené en prison ; tout le monde ayant crié qu'on ne le tuât point, comme on avoit fait le meurtrier d'Henri III, afin que l'on pût savoir ses complices.* C'est justement ce que le pere Daniel dit en d'autres termes dans sa derniere édition, & l'on ne peut nier que par ce changement, il ne paroisse favoriser au moins tacitement les bruits désavantageux qu'on affecta de répandre contre le duc d'Epernon, lorsque l'on fit des recherches sur les auteurs du parricide de Ravaillac. Plusieurs écrivains ont tâché d'en approfondir la vérité : mais quelque examen que l'on puisse faire des monumens qui nous restent, l'on ne peut encore en tirer que des soupçons, & après avoir lû & confronté les divers écrits de ce temps-là, on se trouvera réduit à dire comme M. de Perefixe.

« Si l'on demande qui furent les démons & les furies qui lui (à „ Ravaillac) inspirerent une si damnable pensée, & qui le pousse- „ rent à effectuer sa méchante disposition, l'histoire répond qu'elle

„ n'en fait rien, & qu'en une chose si importante, il n'est pas permis „ de faire passer des soupçons & des conjectures pour des vérités „ assurées. Les juges même qui l'interrogerent n'oserent en ouvrir la „ bouche, & n'en parlerent jamais que des épaules, c'est-à-dire, en „ haussant les épaules. „ Ces dernieres paroles de M. de Perefixe sont remarquables, & en font entendre beaucoup plus qu'elles n'en disent. Il faut remarquer que M. de Perefixe avoit pu voir des seigneurs & des magistrats qui vivoient dans le temps du meurtre d'Henri IV, & qu'ainsi il peut être regardé comme un témoin oculaire sur la maniere dont ils répondoient, quand on leur demandoit ce qu'ils pensoient des auteurs ou des complices de ce parricide. On pouvoit former là-dessus deux différentes questions : la premiere, savoir si Ravaillac avoit des complices, ou s'il avoit agi de son propre mouvement ; la seconde, qui est une suite de celle-ci, savoir quels étoient ceux qui l'avoient mis en œuvre, en cas qu'il n'eût pas agi de son propre mouvement. Pour ce qui regarde la premiere question, on doit tenir pour certain que les interrogatoires de Ravaillac, tels qu'on les voit au sixieme tome des Mémoires de Condé, & tels qu'ils sont rapportés dans le Mercure françois, paroissent démontrer que Ravaillac étoit un fanatique, possédé de l'esprit de la ligue, qui s'étoit persuadé qu'il rendroit un grand service à la religion, en faisant périr un roi qu'il croyoit déterminé à faire la guerre au pape, & à livrer les Catholiques de son royaume à la fureur des Huguenots. Ils devoient, disoit-il, massacrer tous les Catholiques le jour de Noël, par l'ordre ou par le consentement du roi. Tout ce qu'il disoit sur ce prince étoit conforme aux idées que les Espagnols & les prédicateurs de la ligue en donnoient au peuple, qu'ils vouloient séduire. Sa tranquillité, après un si grand crime, le sang-froid avec lequel il répondoit à ceux qui l'interrogeoient, la réponse qu'il fit avec un ton & un air de plaisanterie, dans sa prison, à ceux qui lui demandoient s'il avoit des complices . . . ? *Vous seriez bien embarrassés si je disois que c'est vous* ; l'air de dévotion qu'il prenoit quelquefois, en se recommandant à Dieu & aux Saints, & en versant des larmes ; tout cela montre évidemment un cerveau troublé par le fanatisme : mais malheureusement l'original de son procès a disparu des registres du parlement, & il est impossible de savoir si les extraits qui nous en restent, & qui ont été rendus publics, sont exactement conformes à cet original, qui ne se trouve plus. L'auteur du Mercure françois, quoique très-éloigné de penser que Ravaillac ait eu des complices, dit cependant une chose capable de faire naître dans l'esprit d'étranges soupçons ; car après avoir fait un long extrait du procès, il dit que Ravaillac fut appliqué à la question des brodequins, puis il ajoute : *Ce qui s'y passa est sous le secret de la cour.* Peut-être que ces paroles signifient seulement que l'on n'avoit pas voulu

communiquer

communiquer à l'auteur du Mercure le procès-verbal de cette queſtion, comme il paroît qu'on lui avoit donné copie des autres interrogatoires, ce qui ſeroit déja ſuffiſant, pour donner lieu à quelques ſoupçons : mais ſi ces paroles ont un ſens plus étendu, ſi elles ſignifient que la réſolution fut priſe d'enſevelir ce procès-verbal dans d'éternelles ténebres, ſans le laiſſer voir à perſonne, elles donneroient certainement lieu de croire que Ravaillac avoit révélé à la queſtion des myſteres, qui intéreſſoient des perſonnes dont on vouloit ménager la réputation.

Il paroît que l'auteur du Mercure, en parlant ainſi, ne s'eſt pas apperçu qu'il donnoit lieu lui-même à ce ſoupçon, puiſqu'il perſiſte dans la ſuite de ſon diſcours, à dire que Ravaillac n'eut jamais de complice, ainſi qu'il l'aſſura, ſelon lui, juſqu'au dernier moment ; conſentant que l'abſolution qu'il demandoit à ſon confeſſeur ne ſervît qu'à ſa condamnation, s'il déguiſoit la vérité ſur cet article.

Il eſt certain qu'à juger de la conduite que le parlement tint dans cette affaire, & par les interrogatoires qui nous reſtent, on ne peut s'empêcher de reconnoître que l'information ne fut point faite avec l'exactitude que l'on apporteroit aujourd'hui dans une affaire de cette conſéquence. On ne fit point aſſigner pluſieurs perſonnes que Ravaillac avoit nommées dans ſes réponſes. On ne fit point venir d'Angoulême ſa mere & ſes parens, pour ſavoir quelle avoit été juſqu'alors la vie & la conduite de ce miſérable. On s'en rapporta à ce qu'il en diſoit. On le trouva ſaiſi d'une proſe rimée, qui exprimoit les ſentimens qu'un homme doit avoir en allant au ſupplice. Matthieu aſſure qu'il avoit examiné ce papier, & que pluſieurs endroits qui pouvoient avoir plus de rapport à la ſituation de Ravaillac, étoient écrits avec plus de ſoin, & en caracteres mieux formés. Ravaillac aſſura que cet écrit lui avoit été donné par un apothicaire d'Angoulême, dont il ne paroît pas ſeulement qu'on lui ait demandé le nom, loin de mander cet apothicaire, pour conſtater la vérité de ce fait. On lui trouva pareillement un cœur de coton, enfermé dans un reliquaire, où il prétendoit qu'il y avoit du bois de la vraie croix. Il dit que ce reliquaire lui avoit été donné par le ſieur Guillebaut chanoine d'Angoulême, & qu'il avoit été béni par des peres Capucins de cette ville. Ce chanoine & ces religieux ne furent point mandés non plus. Peut-être que ces difficultés diſparoîtroient ſi nous avions l'original de la procédure : mais pourquoi ne l'avons-nous pas ? pourquoi ne ſe trouve-t-elle plus dans les regiſtres du parlement, qui ſe conſervent avec tant de ſoin ? Contenoit-elle des accuſations contre des perſonnes que l'on a voulu ménager, & qui ont obligé de la ſupprimer ? Si l'information étoit en effet trop ſuperficielle, on ne peut pas dire que le parlement ait manqué de zele ni de lumiere. Etoit-il retenu par des conſidérations puiſſantes ? Se croyoit-il obligé de garder des

ménagemens indispensables ? Craignoit-il lui-même de connoître des vérités qui l'eussent engagé dans des démarches qu'il ne lui eût pas été possible de soutenir ? c'est ce que l'on n'a jamais sû, & ce que probablement on ne saura jamais. L'éditeur du sixieme tome des Mémoires de Condé, prétend que Ravaillac, avant que d'expirer, fit appeller le greffier Voisin, auquel il fit une déclaration que ce greffier écrivit un genou en terre, au milieu de la Greve, parce que Ravaillac étoit déja attaché pour être écartelé. Le même auteur ajoute que cet écrit subsiste encore en original, dans une bibliotheque de Paris, mais qu'il est si mal écrit, que jamais personne n'a pû le déchiffrer, quoiqu'il ait été montré aux gens les plus habiles & les plus accoûtumés à lire les mauvaises écritures; est-ce par affectation & de dessein prémédité que le greffier Voisin écrivit si mal, les dernieres paroles de Ravaillac, ou fit-il seulement semblant d'écrire, parce que ce scélérat lui confioit des secrets si importans, qu'il ne put se résoudre à les mettre sur le papier ? Ne fut-ce pas la situation incommode du greffier, qui l'empêcha d'écrire lisiblement ? Tout le monde l'avoit vu écrire : ne lui demanda-t-on point ce qu'il avoit écrit ? Ne fut-il pas obligé de représenter son écrit aux juges, & de l'interpréter lui-même, en cas qu'il ne fût pas lisible pour eux ? Ne le fit-on pas copier pour le déposer au greffe, ou le négligea-t-on absolument parce qu'il ne contenoit que des discours vagues, & qui ne valoient pas la peine d'être conservés ? Autre mystere qu'il n'est pas facile d'approfondir.

Le factum du capitaine la Garde, le mémoire de la Descouman, & d'autres pieces semblables, imprimées à la suite du Journal d'Henri IV, sont entre les mains de tout le monde. Ces pieces découvrent évidemment une conspiration formée, pour faire périr le roi par la main de Ravaillac. On y voit un grand nombre de faits très-articulés, qui chargent ouvertement le duc d'Epernon & la marquise de Verneuil : mais quelques-unes de ces pieces portent des caracteres visibles de fausseté. On lit par exemple dans celle qui est attribuée au duc d'Aumale, que le duc d'Epernon, étant assis dans le carrosse à côté du roi, avoit donné lui-même un coup de couteau à ce prince, pour achever de lui ôter la vie, *que le duc de Monthason s'en apperçut, mais qu'il n'eut garde d'en rien dire, parce qu'il adhéroit à cet assassinat.* Il ne faut qu'un trait de cette nature, pour ôter toute créance à celui qui le raconte.

Les faits allégués dans le factum du capitaine la Garde, contre le nommé Hebert secrétaire du maréchal de Biron, qu'il prétendoit avoir vû à Naples, tramer avec Ravaillac une conspiration contre la vie du roi, ainsi que l'accusation intentée par la Descouman, contre le duc d'Epernon, & contre la marquise de Verneuil, furent examinés par le parlement. Le capitaine la Garde, & la Descouman

Digitized by Google

furent mis en prison, & interrogés juridiquement. La marquise de Verneuil fut assignée pour être ouie; elle subit chez le premier président de Harlai, un interrogatoire, qui dura cinq heures. La reine mere, alors régente, & seule dépositaire de l'autorité royale, haïssoit extrêmement la marquise.

Cependant quelle fut la fin de toutes ces procédures, & le résultat de tous ces examens? Le capitaine la Garde, qui n'accusoit proprement que des gens bannis du royaume, fut mis hors de cour, & la Descouman fut condamnée par arrêt à être renfermée le reste de ses jours. On avoit alors en main l'original du procès de Ravaillac, & les accusations intentées par le Capitaine la Garde, & par la Descouman, furent examinées par les mêmes juges qui avoient interrogé le meurtrier du roi. On avoit encore cette derniere déclaration de Ravaillac, que l'on dit avoir été si mal écrite par le greffier Voisin, & si on ne la pouvoit pas lire, rien n'étoit plus facile que de la lui faire expliquer. Cependant la Descouman fut punie, comme ayant calomnié des personnes qui vivoient dans le royaume, sous la protection des loix. Voulut-on les ménager, en leur sacrifiant une femme sans nom, parce qu'elles étoient puissantes & accréditées? On ne dira pas au moins que la marquise de Verneuil eut un fort grand crédit pendant la régence de Marie de Médicis, qui ne pouvoit la souffrir. Fut-elle ménagée, parce que sa cause étoit liée avec celle du duc d'Epernon, qui étoit en faveur? ou la Descouman fut-elle punie, parce que, comme le dit l'auteur du Mercure françois, elle assuroit avoir parlé à Ravaillac, & ensuite elle en faisoit un portrait qui ne lui ressembloit point, & qui prouvoit manifestement qu'elle ne l'avoit jamais vû. Pourquoi fut-elle condamnée à une peine si légere, pour avoir avancé une calomnie si atroce? On a répondu avec assez de vrai-semblance, que l'on ne punit que légerement ceux qui donnent de faux avis dans les affaires extrêmement intéressantes, par la crainte que l'on a de décourager & d'intimider ceux qui seroient en état d'en donner de véritables: mais cette considération fut-elle le vrai motif d'une condamnation si douce? Est-il vrai, comme on l'a dit, que le premier président de Harlai, répondit au duc d'Epernon d'une façon à faire entendre à ce seigneur qu'il n'étoit pas fort persuadé de son innocence? Est-il vrai qu'il ait dit en haussant les épaules, qu'il n'y avoit que trop de preuves contre lui, & contre la marquise de Verneuil, & que Dieu l'avoit réservé pour voir & entendre des choses si étranges, qu'il n'auroit jamais pû les imaginer? Sur qui doivent tomber les soupçons que M. de Sulli paroit avoir eus, & qu'il ne fait qu'indiquer, sans nommer personne? Pourquoi M. de Thou fait-il entendre en quelques endroits de son histoire, que le meurtre d'Henri IV avoit été tramé par les vieux ligueurs, auxquels le roi d'Espagne avoit donné un asyle dans ses Etats? Pourquoi M. de

Perefixe lui-même, qui déclare ſi hautement ne rien ſavoir de poſitif ſur les auteurs de ce crime, n'a-t-il pas laiſſé de dire qu'il fut l'effet d'une conſpiration qui ſe tramoit depuis long-temps dans les pays étrangers?

A tout cela un homme qui ne veut rien avancer que de vrai, ne fait aucune réponſe, & un hiſtorien ſage & judicieux, n'a point d'autre parti à prendre que celui du ſilence.

Fin du douzieme Tome.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google